This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600031447P

42.

1332.

MÉMORIAL HISTORIQUE

ET

ARCHÉOLOGIQUE.

1.

ARRAS, IMPRIMERIE D'AUG. TIERNY, RUE ERNESTALE, N.° 292.

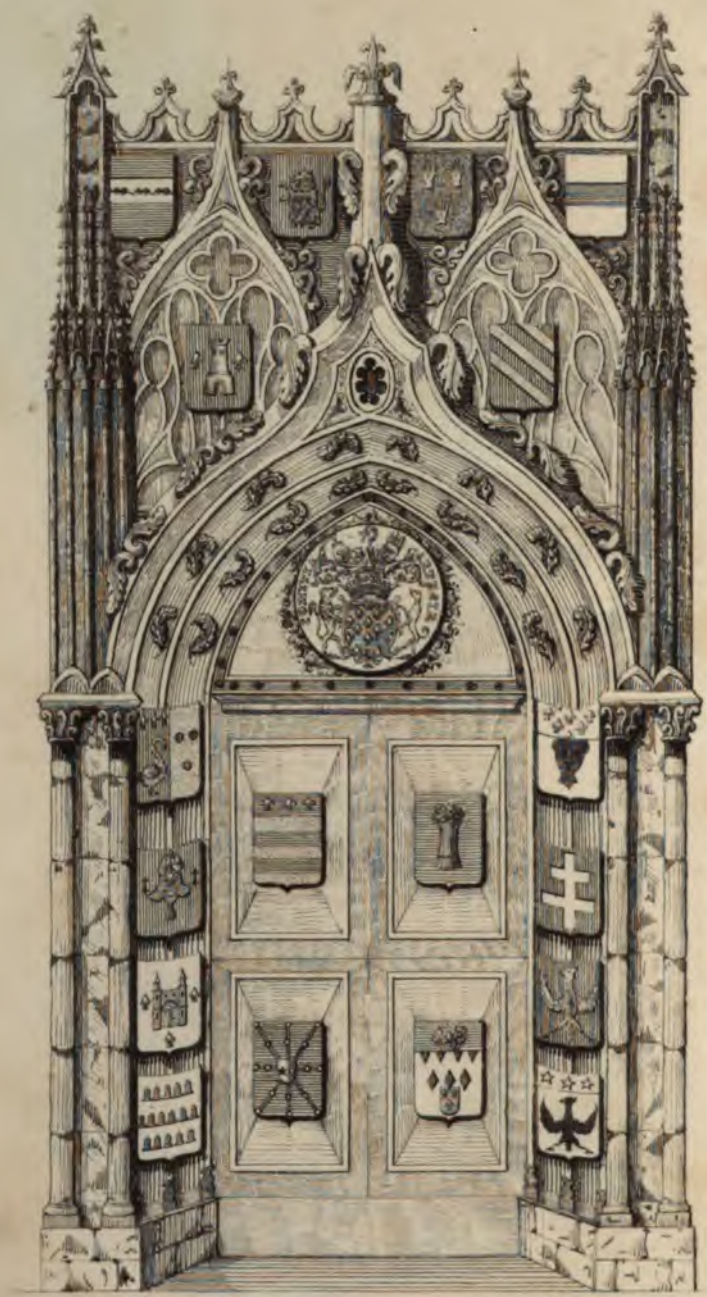

Lith. de V. Guillaume Aîné

MÉMORIAL

HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

du Département du Pas-de-Calais,

Par M. HARBAVILLE,

Conseiller de Préfecture ; Président de la Société royale d'Arras,
Membre des Sociétés des Antiquaires de la Morinie et de Picardie, des Sociétés
de Douai, Calais, etc.

Memor fui dierum antiquorum.
Psalm. 142.

TOME PREMIER.

Arras,
Chez TOPINO, Libraire,
RUE SAINT-AUBERT.

—

MDCCCXLII.

31.

1332.

BIBLIOTHEC

Préface.

—

Le goût des études historiques a eu naturellement pour effet de réveiller le sentiment de la personnalité provinciale. De toutes parts, on s'enquiert de la vie passée de nos cités, on recherche quelles traces les plus simples bourgades ont laissées à travers les âges.

Le besoin d'un ouvrage contenant des notions précises sur l'origine, l'histoire et les antiquités de chacune de nos communes, était généralement senti. J'obéis à cette nécessité en publiant ce *Mémorial*, fruit de longues et consciencieuses recherches. J'ai suivi dans la distribution de mon travail la division administrative par arrondissemens et cantons, en indiquant en tête des chapitres les faits généraux qui ont affecté chacune de ces circonscriptions territoriales.

Pour atteindre le degré d'exactitude qui fait le mérite essentiel de l'œuvre d'érudition, j'ai visité toutes les communes qui ont quelque valeur historique, compulsé les archives et les bibliothèques, interrogé les ruines et les monumens, recueilli les traditions et les légendes qui font si bien connaître l'esprit et la vie intime des siècles du moyen-âge.

L'histoire de l'institution communale est si empreinte d'actualité, qu'on me saura gré de présenter l'analyse de la plupart des chartes municipales des XII.e et XIII.e siècles, et de mentionner les nombreuses coutumes locales. C'est dans ces documens qu'il faut désormais chercher l'ensemble des anciennes mœurs et des faits sociaux. C'est là que j'ai puisé les principaux traits de l'esquisse que j'en ai tracée dans l'introduction.

En rassemblant les précieux débris du passé, je suis amené par mon sujet à décrire les merveilles de l'art chrétien, à signaler les établissemens et les bienfaits dûs aux corporations religieuses; à évoquer les grandes ombres des familles historiques, l'honneur du pays ; à noter enfin les sommités littéraires et scientifiques dont le département s'enorgueillit. Nos illustrations en tout genre, nos divers titres de gloire, figureront ainsi dans ce *Mémorial*.

On ne doit pas s'attendre à y trouver des notices complètes sur les 900 communes du Pas-de-Calais. Huit volumes suffiraient à peine à ce grand travail,

qui aurait d'ailleurs assez peu d'intérêt. Il est, en effet, une foule de communes qui ne rappellent aucun souvenir, qui ne se recommandent par aucun monument ; j'ai dû me borner à mentionner les divers noms que ces localités ont portés, à fixer par des chartes la date où elles commencent à être connues, à indiquer enfin sous quelles juridictions elles vivaient au moyen–âge. Et c'est réellement tout ce qu'il importe de connaître à leur égard, c'est là tout ce qu'il fallait dire pour ne pas reproduire des inutilités. Les notices complètes, je les ai réservées pour les seules communes qui ont quelqu'importance historique. On trouve partout les documens statistiques sur la population, l'étendue des surfaces, etc. Ces détails n'entraient pas dans mon plan.

L'analyse de la composition des noms de lieu aide à déterminer à laquelle des périodes, celtique, romaine ou franke, appartient chaque localité. Il m'a paru convenable de donner avec réserve de courtes notions ethnographiques. J'ai pu par ce moyen rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans un opuscule inséré dans les mémoires de la Société royale d'Arras (année 1824).

INTRODUCTION.

—

Etudes sur la Période du moyen-âge.

Des études sur le caractère et la physionomie du moyen-âge, sont le préambule nécessaire d'un ouvrage dont chaque ligne retrace les faits et les actes de cette intéressante période.

Si mal connu naguère, et si déprécié par les hommes superficiels, le moyen-âge est réhabilité aujourd'hui que l'école moderne imprime aux études historiques la seule direction vraie, en rétablissant les faits sur les documens originaux. Une vive lumière a jailli des grands travaux entrepris pour reconstituer l'histoire. De nouvelles appréciations ont été puisées à ces sources fécondes : le jour de l'impartiale justice s'est levé pour dissiper d'injustes préjugés qui s'attachaient aux institutions, et même aux monumens artistiques de cette

époque. Grâce à cette réaction, force est de reconnaître que quelque pensée libérale présidait aux destinées d'une société où abondait le principe d'élection, où le jugement par pairs et les milices bourgeoises offraient leurs puissantes garanties aux libertés communales largement développées. Il n'y avait pas trop de barbarie dans la charité intelligente, qui ouvrait à toutes les misères humaines une foule d'asiles richement dotés. On ne refuse plus du génie à ces conceptions grandioses, étonnantes merveilles de l'art chrétien.

Il y a plus : la féodalité a trouvé des juges impartiaux dans le congrès scientifique de France (session de Poitiers). Il a été reconnu que ce système social offrait dans sa hiérarchie régulière des combinaisons favorables à l'ordre public ; qu'il a amélioré la condition d'une nombreuse classe d'hommes en changeant l'esclavage en servage, et qu'indépendamment de cet immense service rendu à l'humanité, il a substitué au chaos anarchique des tems de violence et d'épouvantable barbarie des quatre premiers siècles de la domination franke, un puissant principe de subordination dans tous les degrés de l'échelle sociale, une chaîne graduelle de droits et de devoirs réciproques. Il y a progrès dans cet aveu; mais il faut se hâter de reconnaître que ce système avait aussi son côté faible : le défaut d'unité, les tiraillemens continuels, l'absence de force d'où découlaient bien des abus, et trop souvent une lourde oppression.

Ce fût une période d'un caractère étrange et varié que ce moyen-âge, avec ses instincts violens, son allure si neuve et si bizarre ; ses donjons, ses chevaliers, ses tournois et ses fêtes; ses corporations, ses bourgeois et ses priviléges ; ses lois et ses coutumes incohérentes; le mélange de foi, de naïves croyances et de mauvaises mœurs : ensemble qui paraît tissu de contradictions, alors que tout était vaguement

entrevu, et que rien n'était approfondi. Je ne chercherai pas à dérouler ce tableau, à peindre cette physionomie si mobile. Mon seul but est de constater, sous quelques rapports, la situation de nos contrées durant les quatre siècles qui ont précédé l'époque de la renaissance.

Les provinces qui forment le département du Pas-de-Calais comptaient vingt villes fortifiées, quelques bourgs murés, et plus de cinq cents châteaux forts. Les chartes m'ont fourni la preuve de cette supputation. Je suis certain d'être resté bien en dessous du nombre réel. La fréquence des guerres avait partout multiplié ces petites places de sûreté ; au point que le petit pays du Cambrésis, dit le Carpentier, avait à lui seul quatre-vingts donjons et six cents maisons fortes. Des masses de villageois vivaient sous la protection de ces créneaux. C'est dans ces forteresses qu'ils se retiraient en cas d'invasion. C'est là qu'ils trouvaient abri et sûreté pendant que les hordes ennemies dévastaient le pays sans défense. Il est nécessaire d'insister sur ce point pour rentrer dans le vrai; pour détruire les préventions de ceux qui se sont habitués à considérer un château fort comme un nid à tyrans, dont le maître ne sort que pour s'abattre comme un faucon sur une proie timide et tremblante, sur le marchand et le voyageur. Quelquefois, sans doute, ces vieux manoirs ont été témoins d'actes arbitraires ; mais il faut reléguer dans les romans les puits *sans fond*, la *machine à rasoirs* et autres appareils fantastiques de tyrannie. Il est bien tems aussi de relever de leur corvée apocryphe tous ces vilains qui, armés d'une longue gaule, battaient l'eau des fossés pour empêcher les grenouilles de troubler, par leur coassement importun, le sommeil des châtelaines. On a cru tout cela sérieusement, et bien d'autres choses plus absurdes et plus honteuses encore ; sans penser que des actes isolés de brigandage, d'immoralité ou d'orgueil

stupide, n'ont jamais pu être la règle, mais bien l'exception; d'ailleurs, comme le remarque Voltaire, « aucune loi formelle » n'a jamais consacré des droits contraires aux mœurs » (1).

On a donc trop exagéré la violence des tems féodaux; on n'a pas assez fait la part de la vie de l'époque, et du caractère aventureux d'hommes nourris dans les hasards de la guerre, et consumant leur existence dans de périlleuses entreprises, dont la gloire, plutôt qu'un vil intérêt, était le mobile. Le nombre des barons maraudeurs ne fut jamais grand dans nos provinces du nord. On peut citer à peine quelques rares exemples bien avérés de ces exploits de grands chemins. Balderic, qui vivait au XI.e siècle, mentionne dans sa chronique deux types remarquables, Hugues d'Oisy, et Watier, châtelain de Cambrai (2). Aux détails dans lesquels il entre, on reconnaît qu'il cite des faits insolites; leurs excès, au reste, appelèrent une prompte et énergique répression. J'ai lu tout ce qui nous reste des actes des plaids du XIII.e siècle et l'aprise de 1269, je n'y ai guères vu que des délits ou crimes ordinaires, et je n'ai retrouvé que deux fois le baron pillard, le *destrousseur* à éperons d'or (3). Ces actes de violence ont donc été rares, ils ont été de courte durée. La bonhomie générale des mœurs dans nos contrées explique leur infréquence : la bonne organisation du comté de Flandres et la force de la puissance publique qui sévit de bonne heure contre les violateurs de la paix, donne raison de la prompte extirpation du mal. Dès l'an 1111, Bauduin *à la Hache*, sévère dispensateur de la justice, porta des lois terribles contre les

(1) Dictionnaire philosophique. T. 3.

(2) Livre 3.

(3) L'un est Arnould, sire d'Écuires, qui fut banni du royaume en 1227, pour avoir enlevé les chevaux de l'abbaye de St.-André.

oppresseurs du peuple, et les fit exécuter. On se souvient de ce chevalier qu'il fit jeter dans une chaudière d'huile bouillante, pour avoir dérobé la vache d'une pauvre veuve; on pourrait citer d'autres actes de sa justice. Le port des armes fut restreint : des forteresses qui servaient de repaire à des brigands furent rasées. Ses successeurs, les excellens princes Charles-le-Bon, Thierry et Philippe d'Alsace, établirent un ordre intérieur qui ne fut que bien rarement troublé. Les seigneurs qui percevaient des péages furent obligés de protéger la sûreté des voyageurs, en faisant garder les chemins du soleil levant au soleil couchant. Cette salutaire mesure de police se maintint longtems; car nous voyons, en 1287, Robert II, comte d'Artois, condamné par le parlement à dédommager des marchands qui, en plein jour, avaient été détroussés sur un chemin de sa seigneurie immédiate. — D'un autre côté, les paix ou trèves de Dieu, que la bienfaisante influence du clergé fit admettre dès le XII.e siècle, diminuent les guerres féodales et en atténuent les désastres. Puis les communes s'établissent, se constituent; le système d'*assurement* entre les *co-jurés* fait cesser les querelles intestines des populations, et des dispositions pénales assurent la répression des outrages faits aux personnes ou à la propriété.

Les libertés bourgeoises prirent naissance par le libéral octroi des rois, des comtes et des seigneurs. Peu de provinces comptent un aussi grand nombre d'institutions communales. Nous connaissons cinquante-deux chartes d'établissemens et plus de cent actes confirmatifs, ou simples ou avec augmentation de priviléges. Et ces chartes confèrent de tels droits, que la maigre organisation municipale dont on nous a dotés avec tant de fracas, pâlit devant cette large dispensation de liberté accordée au bon sens de nos pères. Droits d'élection des magistrats, libre administration des biens et finances de

la communauté, justice civile et criminelle, droit de glaive ou de guerre, etc., et qu'eût-on fait de mieux dans une république ? L'établissement des communes dans le département contredit le système de M. Thierry, qui veut que la plupart de ces institutions soient le résultat d'insurrections populaires. De 1100 à 1300, un grand nombre de communes s'établissent par concession. Ceux qui octroyent ces chartes semblent obéir à une des nécessités de l'époque. La seule commune de Montreuil paraît avoir été instituée à la suite de mouvemens insurrectionnels, encore ne tire-t-on cette opinion que d'un passage de la charte de Philippe-Auguste de 1188, qui promet *d'oublier le passé*. L'opinion du même auteur, qui prétend que beaucoup de chartes auraient été achetées, ne trouve son application que dans deux localités, spécialement *Wavans*. Au reste, je remarque, ainsi que M. Tailliar dans son excellent ouvrage sur l'*affranchissement des communes*, que toutes les chartes ont un caractère *d'institution de paix*, remède imaginé pour apaiser les désordres intérieurs des cités, autant que pour garantir des droits dont la plupart des grandes villes étaient en possession traditionnellement, comme reste du droit curial romain. En effet, ces actes reconnaissent plutôt qu'ils n'instituent les magistratures municipales ; ils en règlent les formes, en confirmant les anciennes coutumes, *antiquas leges*.

Il ne faut pas considérer ces institutions comme parfaites, ni les *communiers* du moyen-âge comme des modèles de sagesse et de modération. Ils ont leur bonne part des défauts de l'âge dans lequel ils vivaient. On les voit quelquefois violens et mutins, forcer, par des méfaits envers les officiers royaux, la couronne à suspendre la commune, à ordonner la destruction du beffroi, le bris de la banclocque et du scel, comme à Boulogne : obliger, par de coupables violences, à

confisquer la charte comme à Arques : ils sont tracassiers, étroits, tout leur porte ombrage. Les échevins d'Arras, souvent en lutte avec St.-Vaast pour les limites de leur juridiction respective, font, par vindicte, pêcher les poissons des viviers de l'abbaye, et défendent d'y porter des vivres. Les gens de Wavans ont grand soin de faire insérer dans leur charte que leur seigneur ne pourra avoir de poterne à son *châtel,* qu'il ne pourra y accéder que par les portes de la *ville*. Ils poussent la susceptibilité jusqu'à mulcter d'amende *ceux qui parleront mal de la commune de Wavans.* Et c'est là, je crois, le sublime du ridicule. En 1320, des hommes de Renty et de Seninghem ont insulté des bourgeois de St.-Omer : vîte, le mayeur fait sonner la grosse cloche et convoque les bourgeois en la Halle : on s'arme, on marche en bon ordre, bannière au vent; les deux bourgades sont successivement attaquées, emportées, et soumises au terrible droit *d'arsin.* Ce droit d'incendier ou de démolir les maisons de ceux qui avaient forfait envers la commune, était consacré par presque toutes les chartes, parce qu'il était déjà dans les usages coutumiers.

Beaucoup de villages ont eu les priviléges de communes et un échevinage, sans qu'il apparaisse qu'ils aient obtenu des chartes. Le droit communal s'établit peu à peu dans les XIII.e et XIV.e siècles. Ainsi, nous voyons alors des mayeurs de Baralle, de Gavrelle, de Coullemont, de Neuville-St.-Vaast, etc. Partout, on renonça au droit rigoureux, et l'émancipation devint la règle. Aussi, pendant qu'en Picardie, en Normandie et provinces voisines, le peuple, exaspéré de ses souffrances, se portait par représailles à d'odieux excès envers les gentilshommes et les prêtres, en Artois, point de *Jacquerie;* Jacques *bonhomme* (le paysan), satisfait de son sort, reste en paix sous l'égide tutélaire de ses lois et de ses princes.

Ce serait ici le lieu de parler des impôts et du régime administratif; mais cette matière exigerait trop de développemens. L'administration générale, la levée et l'assiette de l'impôt, etc., appartenaient aux États d'Artois. Leur origine n'est pas bien connue : ils n'apparaissent régulièrement que vers le milieu du XIV.e siècle, au tems du roi Jean. La première aide qu'ils consentirent, en 1356-61, montait à 14,000 livres destinées à la rançon de ce prince. Alors et dans le siècle suivant, toutes les *franques villes*, ou *villes de loy*, y étaient représentées. On sait que, comme les États-Généraux de France, les États d'Artois étaient composés de trois ordres. Les évêques, abbés et les délégués des chapitres représentaient le clergé; les nobles, pour y siéger, devaient justifier de six quartiers de noblesse masculine, et posséder une terre à clocher. Les délégués des corps municipaux d'Arras, St.-Omer, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Hesdin, St.-Pol, Pernes et Lillers représentaient le tiers-état.

L'organisation militaire était fort simple. Les villes se gardaient elles-mêmes. Tous les bourgeois étaient répartis par quartiers dans des compagnies d'archers et d'arbalétriers, qui, tour-à-tour, faisaient la garde ou le guet. Quelquefois, les communes répondaient au ban du roi et fournissaient un contingent de *jeunes hommes* pour l'aider *en justes guerres*, quoique les milices bourgeoises eussent assez généralement le privilége de ne pas servir *hors la banlieue*. Les gentilshommes étaient nés soldats; ils devaient le service personnel en raison de leurs *tenures* féodales. Les bannerets levaient leurs vassaux pour la défense du comté, souvente fois pour leurs querelles particulières. Les seigneurs armaient leurs hommes. Le cavalier, armé de toutes pièces, était seul considéré. L'infanterie, composée d'hommes levés à la hâte, mal équipés, sans instruction et sans discipline, jouissait de

peu de considération. On appelait ces soldats *pédailles*, hommes de *poëste*. La durée d'une expédition limitait le service. Les soldats, sans paie assurée, vivaient à discrétion dans leurs cantonnemens, et trop souvent se livraient impunément à la maraude et au pillage. La licence de ce genre de vie en faisait des fléaux pour le pays quand on les congédiait. Ils perdaient au service les habitudes paisibles et le goût du travail; ils y contractaient l'amour du jeu et de la débauche. De là, ces bandes de *routiers* et *d'escorcheurs* qui si longtems infestèrent le royaume. On n'eut de corps réguliers et permanens que dans le XV.e siècle. Dans le siècle suivant, Charles-Quint répartit tous les nobles de ses provinces wallones dans des compagnies dont chacune portait le nom de la ville ou du quartier où elle s'était formée. Ces braves légions firent la force des armées espagnoles.

Dans les grands centres de population, les mœurs étaient assez relâchées. Les villes étaient remplies de *femmes communes* ou *filles de folle vie*. Malgré la rigueur des lois, le viol et le rapt étaient fréquens; un vice honteux, la sodomie, n'était pas rare, quoique pour l'exemple on brûlât parfois quelque *boulgre* récidiviste. Le bas peuple se livrait à l'ivrognerie. Une foule de gens sans aveu, *hantant tavernes et brelans*, vendaient leurs bras pour l'exécution des vengeances privées, et commettaient souvent avec impunité des actes de violences et des meurtres qui témoignent si haut de l'absence de toute police de sûreté. Les usuriers tenaient publiquement *tables de prêt*. L'interdiction de l'entrée des églises était leur seule note d'infâmie. Dans le XIV.e et surtout dans le XV.e siècle, le luxe des habillemens, et surtout des riches étoffes, était à son comble. Les femmes portaient de hautes coiffures de forme conique, ornées de perles, et du sommet desquelles retombait un voile. Ces parures extravagantes

fournissaient journellement un texte aux déclamations des prédicateurs. Le goût de la fainéantise et l'abus de la charité avaient multiplié le nombre des mendians, *brimbeurs* et *brimberesses*. Munis de leurs écuelles, ils se rendaient en troupe à la porte des monastères, pour recevoir leur part des distributions qui s'y faisaient à certains jours; ils assiégeaient les abords des églises, étalant aux yeux leurs plaies réelles ou factices pour émouvoir la commisération. Chaque ville avait dans l'un de ses plus sales quartiers un échantillon de la *cour des miracles*. Les choses en vinrent au point, que sur les remontrances des Etats, l'empereur Charles-Quint rendit, le 7 octobre 1531, un édit qui proscrit la mendicité, qui institue dans chaque localité une bourse commune des pauvres, et des commissaires pour la collecte et la répartition des secours. Ce monument législatif est très-remarquable. Le remède indique le mal. Les prisonniers et les ladres ont seuls le droit de demander la charité, sous la condition que ces derniers auront leurs insignes : leurs chapeaux et grands manteaux, et que *quand ils voudront faire leur eau*, ils s'éloigneront du peuple le plus qu'ils pourront. Les pauvres ne pourront quitter leur résidence, et ceux qui seront secourus porteront sur leur robe une marque distinctive. Les malades et infirmes devaient être assistés à domicile, et leurs enfans instruits. Défense de donner l'aumône autrement qu'en denrées aux *ivrognes*, *oyseux*, *bélistres* et *hazeteurs*. Il est défendu aux pauvres de fréquenter les tavernes. Permis cependant « qu'aucunes fois par récréation, ils puissent boire » un pot de cervoise avec leurs femmes sans s'enyvrer. »

Par le même édit, l'empereur limite à un seul jour la durée des dédicaces ou *karmesses*, et défend d'établir tavernes en lieux détournés hors de l'enceinte des villes et villages. Il réduit les frais de *nopces* et baptêmes, et règle l'usage des

étoffes d'or, d'argent, de velours ou soieries, selon la condition et la fortune des particuliers.

Sauf les précautions prises pour la séquestration des lépreux, nulle police hygiénique dans les villes du moyen-âge. La moitié des rues n'était point pavée. L'air circulait difficilement dans des rues étroites et tortueuses, resserrées encore par les saillies des maisons. Chaque étage avait une saillie qui excédait l'étage inférieur d'environ dix-huit pouces. Ces saillies et les constructions en pans de bois, si propres à favoriser les incendies, furent abolies à Arras par un placard de Philippe II du 23 mars 1583. On voit encore à Amiens, et surtout à Abbeville, dans le voisinage de St.-Wulfran, des types parfaits des rues et des maisons du moyen-âge, avec leurs pignons aigus aux poutres sculptées, et percés de petites lucarnes, et avec les deux ou trois saillies superposées de leurs étages. De ces rues, cloaques de fange et d'immondices, se dégageaient sans cesse des miasmes putrides. Aussi, la peste était-elle souvent cachée en germe dans quelque bouge obscur. On ne doit donc pas s'étonner de la fréquence et de la violence des maladies contagieuses qui décimaient les populations, et dont le foyer était permanent. Pas de ville qui ne compte dans ses annales plusieurs de ces terribles épidémies. Tantôt, c'est le mal des ardens qui sévit pendant des années entières; tantôt, c'est la peste noire qui se reproduit à plusieurs reprises. Tantôt, ce sont des fièvres du caractère le plus malin. Pour combattre ces fléaux, les moyens étaient bien nuls; car l'ignorance de ceux qui exerçaient l'art de guérir était prodigieuse. Un curieux document de la bibliothèque d'Arras en fournit la preuve. En 1469, les magistrats de cette ville firent une ordonnance par laquelle il fut statué qu'à l'avenir, le médecin pensionné (aux gages de 40 livres) devrait savoir lire et écrire. Que les chirurgiens

devraient eux-mêmes fabriquer leurs lancettes ; et que, pour apprendre à saigner, ils seraient tenus de s'exercer en piquant un parchemin.....

La condition du peuple de la campagne était généralement assez douce ; et le grand nombre de rachats de banalités et d'autres droits, témoigne de l'aisance de la plupart des communes. Un manuscrit du XV.e siècle, *l'Histoire de Jehan d'Avennes*, nous initie aux détails de la vie du village. L'auteur en a tracé un tableau plein de naïveté, d'autant plus précieux qu'on y retrouve des usages locaux qui subsistent encore dans nos contrées. Nous en citerons un fragment (*) :

Gaultier, sire d'Avesnes-le-Comte, maître d'hôtel de Robert I.er, comte d'Artois, pressé par la comtesse de lui amener son fils Jehan qu'elle n'a pas encore vu à sa cour, fait venir ce jeune homme à Arras et le présente. La comtesse lui demande pourquoi il a tant tardé à venir « s'esbatre » avec ses dames et damoiselles qui, souventes fois, font festes, » danses et carolles, et dient des meilleurs motets du monde? » — Vostre mercy, madame, dist Jehan, j'aime trop mieulx » à estre avoecq les filles de nostre ville... et quy plus retarde » mon couraige de non voulloir céans repairier, je vous » assure, madame, sur ma conscience, que l'en fait sur une » nuict plus d'esbatemens à Avesnes, nostre ville, que l'en » ne fait chéans en quinze jours... Femmes, filles, jonnes, » vielles, mariées et à marier, viennent, desquelles l'une » pigne, l'autre file, l'autre garde, l'autre desvuide : et en

(*) Ce roman, du commencement du XVe siècle, existe en manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris. M. Chabaille en a publié des extraits dans les *Mémoires de la Société d'Émulation* d'Abbeville, 1841.

« faisant chascune sa besongnette, elles chantent et rient, « puis parlent de leurs amours avoecq bouviers, porquiers, « vacquiers, et avoecq moy quy suy le mieulx amé des aultres. « Et à brief dire; quant nous sommes tous assamblez, il n'est « point de tel soullas que de ouir nos bons mots. Mais quant « l'en fait le craisset, qui se fait en la fin et au commencement « de l'iver, au primes esse la droicte galle (1). — Voire, dist « la dame, et je vous prie que je sache quelle chose l'en fait « à celle feste de saierie (2). — Quelle chose, dist Jehan? « Sur ma foy, madame, toutes les filles de no ville apportent « chascune sa part de bure, œux, farine et fourmaige, des- « quelles choses elles font illecq en ung feu rastons, tartes, « gasteaux, pains ferrez, toutes viandes que l'en pourroit « pourpenser; et aussi dont il n'y a celluy quy n'en mengue « son saoul, et quy aprez mengier ne danse à la cornemuse « d'un brégier. Et quy moult me plaist, on y faist beaucoup « d'aultres choses, comme de dire fables, de jouer à soufller « au charbon, ou de recueillir les fuseaux quy souvent chéent « aux femmes quy filent: pour lequel recueillir tel est le « droit que celluy quy plus tôt le recueille, embrasse la « maîtresse à quy le fuseau appartient... — Es ce tout, dist « la dame? — Nennin, par ma foy, madame, dist Jehan; il « n'y a que deux jours que nous y henasmes la chocque, « nous y copasmes le may. Par ma foy, il y fait plus plaisant « que chéans mille fois. »

Si, comme on peut le croire, ce passage est un reflet d'une portion de la société dans ces tems reculés, on voit qu'il n'y avait pas là trop de misère, et ces paysans sont assez gais pour des gens *taillables et corvéables à merci*.

---

(1) C'est-à-dire : c'est seulement alors le grand plaisir.

(2) *Série*, soirée.

Quand l'hiver a cessé d'attrister la nature, le villageois est rappelé à la vie active du labeur des champs. Plus de veillées; mais le printems l'invite bientôt à de nouvelles jouissances; nous voulons parler des pélerinages à Notre-Dame *marchette,* le 25 mars, jour de l'Annonciation, pélerinages suivis de danses publiques; et de ces grandes assemblées qui se tenaient le dimanche de *Lætare* ou le lundi de Pâques, et qui réunissaient la jeunesse d'un canton. On les appelait *marchés aux filles.* Ces réunions avaient ordinairement lieu dans des sites remarquables, et le plaisir y présidait. Cet usage, qui remonte à une haute antiquité, commence à se perdre; il n'est déjà plus qu'une tradition dans quelques localités.

C'est un grand problème à résoudre que d'évaluer quelle était la population. On en est réduit, il faut l'avouer, à des calculs par analogie. Les différentes recherches auxquelles je me suis livré me font penser que la population des villes s'élevait au moins à 100,000 habitans. Ce chiffre ne paraîtra pas exagéré si l'on considère la sûreté et les autres avantages dont les bourgeoisies jouissaient. Je suis arrivé, par des calculs d'inductions, à croire que les populations rurales n'excédaient pas 350,000 habitans. Total, 450,000. Ce chiffre est bien en rapport avec les surfaces cultivées, et avec l'état des cultures; en effet, le sol était alors couvert d'immenses forêts qui s'étendaient sur une superficie d'environ 200,000 mesures. Des marais stagnans, des landes et des friches ou *rietz,* occupaient au moins 100,000 mesures; les deux tiers de presque tous les territoires étaient soumis à la grande culture exploitée par les fermiers des abbayes et des seigneurs. Ainsi, la population était forte en raison des moyens d'existence; mais il ne faut pas oublier que la vie commune était plus simple, et qu'une civilisation raffinée n'avait pas encore développé tous ces besoins factices qui dévorent tant

de ressources. De l'an 1500 à l'an 1789, la population paraît n'avoir augmenté que de 80,000 âmes, car à cette dernière époque, on ne comptait que 530,000 âmes. Depuis cinquante ans, le morcellement de la propriété qui a répandu l'aisance, a produit un accroissement de 130,000.

L'époque qui nous occupe est l'ère des fondations. Les monastères fondés aux VII.e et VIII.e siècles, avaient été ruinés par les Normands, et désertés pendant cinquante ans. Vers le tems des croisades tous ces pieux asiles se relèvent, une foule d'autres surgissent, nourrissant dans la solitude de leurs cloîtres le feu sacré des lettres et des connaissances presqu'éteint au-delà de leur enceinte. Les abbayes et les chapitres ouvrirent les seules écoles publiques durant tout le le moyen-âge. Chaque abbaye rendit encore un autre service à l'humanité, en recueillant les malheureux mutilés par la guerre, et servant de refuge aux vieux soldats. La foi élève dans nos villes de somptueuses basiliques ; l'architecture enfante ses prodiges. Les proportions gigantesques de ces édifices étonnent l'imagination moderne, comme la dépense de leur construction effraie notre parcimonie ; mais rien n'arrêtait nos pères dans l'exécution de ces œuvres populaires, traduction éloquente de leur foi. Ah ! conservons-les bien ces rares édifices sacrés, nobles débris échappés à l'action du tems, à l'atteinte plus destructive encore des passions humaines. Car, que léguerons-nous à nos neveux ? Des monumens sans caractère, parce qu'ils n'ont pas été élevés sous l'inspiration de la pensée religieuse.

La barbarie du moyen-âge n'était que dans les usages, elle n'était pas dans les conceptions artistiques, et encore moins dans les rapports généraux de la société avec ses membres. La charité chrétienne veillait pour réparer les maux inhérens à un état social imparfait, pour adoucir tous les genres de

misères. C'est de cette période que datent environ vingt hôpitaux, et plus de cinquante maladreries, hospices spéciaux établis pour la séquestration des lépreux. Tous ces établissemens avaient été libéralement dotés en fonds de terre et en rentes, et rien n'avait été négligé pour assurer le service et la surveillance. De pieux fondateurs dans toutes les classes de la société se dépouillèrent de leur patrimoine en faveur des malades, des pauvres, des orphelins et des voyageurs; car la sollicitude de ces hommes généreux embrassait tout. Dans presque tous les hôpitaux, les voyageurs étaient admis et *hébergés* pendant trois jours. Les titres en font foi. Des hospices particuliers avaient été fondés pour eux sur les routes, comme à Audisques, à St.-Inglevert et à Vimy. Ainsi, dans un tems où les chemins n'étaient pas sûrs, où les hôtelleries étaient rares, la religion avait pourvu à ce que le pélerin trouvât partout un asile et des soins. Outre ces grands établissemens, il existait quelques maisons hospitalières tenues par des sœurs, qui se partageaient la visite et les soins à donner aux pauvres malades des campagnes. Secours précieux à une époque où l'art médical offrait peu de ressources hors des villes, et où le sang du peuple était livré à des *mires* ou *physiciens* misérables et ignorans empiriques. Ces bonnes sœurs apparaissaient sur le seuil des chaumières comme l'ange de la bienfaisance, apportant à la fois des remèdes et des paroles de consolation. Et aujourd'hui que les campagnes ne sont plus dépourvues des secours de la médecine, les *sœurs grises* seraient-elles de trop au sein de nos populations rurales?

Pour terminer ces ébauches, il me reste à dire que la bravoure, la franchise et le loyalisme furent, à toutes les époques, le trait distinctif du caractère artésien, et je le prouve par quelques exemples pris au hasard.

Les prédications de Pierre-l'Hermite ont ébranlé la chrétienté; il faut voler à la terre sainte pour affranchir de la profanation des infidèles le tombeau du Sauveur des hommes: dans ce siècle de foi vive et ardente, il suffit d'un appel. Comtes, chevaliers, peuples y répondent par ce cri : *Diex il volt*, Dieu le veut, et prennent à l'envi la croix rouge. Le comte d'Ostrevent convoque un tournoi pour célébrer l'établissement de l'abbaye d'Anchin : trois cents chevaliers d'Artois, d'Ostrevent, du Cambrésis et du Hainaut, viennent prendre part à ces jeux guerriers. Avant de se séparer, tous font vœu de se croiser, et ne quittent l'île d'Anchin qu'après avoir donné à la naissante fondation des marques durables de leur libéralité. Sous les murs d'Abbeville, le 15 août 1096, le grand Godefroy de Bouillon passe la revue des Croisés : il compte une foule d'artésiens et 1,200 Boulonnais parmi ses compagnons de gloire et de dangers.

1214. — Une coalition menace la France : la commune d'Arras envoie sa valeureuse milice pour partager les triomphes de Bouvines et raffermir le trône de Philippe-Auguste.

1346. — L'invasion d'Édouard III met la patrie en péril : la compagnie des hommes d'armes de Montreuil va trouver au gué de Blanquetaque un héroïque tombeau.

1319. — Le comte Robert de Beaumont, prétendant au comté d'Artois, envoie un hérault aux habitans de St.-Omer pour les solliciter de le reconnaître : *le roy l'a-t-il reçu à comte?* dirent les bourgeois, du haut des murs. — *Nous ne savons*, répondit le hérault; *adonc*, répliquèrent les bourgeois, *nous ne sommes mie faiseurs de comtes d'Artois.* Les peuples sont moins modestes aujourd'hui qu'ils sont *faiseurs de rois*.

1356-60. — Le roi Jean est pris à Poitiers; malgré la misère

du tems, les villes, les bourgades, se saignent et *consentent une aide* pour la rançon du prince. Les sires Bauduin de Sangatte, Enguerrand et Guillaume de Hâmes, de la maison de Guînes, engagent leurs châteaux et se dépossèdent pour compléter la somme. Ce beau trait aurait-t-il encore des imitateurs?

1347. 1558. — La bonne petite ville d'Ardres est soumise pendant les 200 ans de la domination anglaise dans le Calaisis à un état de siège, en quelque sorte permanent : ni les misères, les privations, les dangers d'une pareille condition, ne peuvent vaincre l'énergie de ses habitans. Ardres reste Française, et mérite que le roi-chevalier François 1.^{er} inscrive sur ses armoiries cette honorable devise : *Brave et fidèle.*

1475. — Le cauteleux Louis XI, irrité contre Charles-le-Téméraire, son puissant vassal, tente la fidélité d'Arras. Le conseil des notables est réuni pour entendre les propositions du bailli de Gisors, envoyé du roi : celui-ci énumère tous les avantages de la réunion de la ville à la France. Un homme se lève *en pied*, c'est le chevecier de la cité, Jean de Lavacquerie, *et nos sermens*, dit-il ; c'en est assez de ce mot pour réveiller le sentiment du devoir. L'assemblée se sépare, bien déterminée à ne pas rendre la ville tant qu'il restera dans l'arsenal une lance à opposer à un perfide ennemi.

1492.— Faut-il chasser de nos cités des soldats qui faisaient peser sur le pays un joug oppresseur : Grizart se dévoue avec d'intrépides compagnons, ils se précipitent avec joie dans les dangers d'une conspiration. Arras rentre sous la domination de ses princes légitimes.

Hesdin, Thérouanne nourrie dans les désastres, martyrs de la fidélité, se sacrifient par une résistance héroïque, et sont immolées à la vengeance de Charles-Quint.

Chacun des fragmens de leurs antiques murailles, chacune des ruines éparses sur ce sol bouleversé attestent autant de sacrifices.

Et toi, Calais! Le sublime dévoûment de tes généreux citoyens a retenti dans le monde entier. Tant que battra un cœur français, les noms d'Eustache de St.-Pierre, de Jean d'Aire, de Jacques et Pierre de Wissant, commanderont l'admiration, ne seront prononcés qu'avec respect.

Aucune province de ce noble pays de France produisit-elle un plus grand nombre de ces familles historiques où la valeur se transmettait héréditaire? Leurs glorieuses bannières ont été arborées sur les murs de Solyme, de Ptolémaïs, de Bysance: les champs de Bouvines, de la Massoure, de Crécy, de Poitiers ont entendu leur cri de guerre, ont été rougis de leur sang; la renommée a inscrit leurs noms dans ses fastes immortels.

Champs funestes d'Azincourt! dites-nous combien de nos braves concitoyens vous recouvrez sous vos tertres funéraires? dites-nous les illustres races qui là s'éteignirent en défendant la terre de la patrie envahie par l'Anglais? Plaine de Lens, vaste tombeau des vieilles bandes espagnoles, vous savez seule le noble sang artésien qui fut versé dans cette grande et dernière lutte dont notre pays fut le théâtre?

Oh! en lisant ces quelques exemples de courage, de loyauté, de vertus civiques, qu'il est glorieux de pouvoir dire : TELS ÉTAIENT NOS PÈRES!

Et voilà : les siècles ont passé, et le superbe donjon, symbole de puissance, est descendu de la motte féodale: les tourelles aux toits aigus, qui flanquaient les vieux manoirs, n'apparaissent plus surmontées de leurs girouettes aux formes bizarres : depuis longtems, le château est devenu maison de

plaisance. Puis, la tourmente révolutionnaire a dispersé les nobles possesseurs : d'autres hommes sont venus qui se sont assis à leurs foyers. L'antique avenue est tombée sous la hache. Le spéculateur a demandé une maigre récolte au sol qui nourrissait les chênes séculaires de la forêt. Ne cherchez plus sur les hauts lieux la demeure au style austère de l'enfant de St.-Benoît : ne cherchez plus dans la vallée ombreuse l'asile des disciples de St.-Bernard ou de St.-Norbert. Il n'en reste qu'un souvenir qui va chaque jour s'effaçant. La dernière génération de ces pieux solitaires est maintenant éteinte. On a oublié que leurs devanciers avaient desséché les marais, fertilisé les landes, défriché les bois, fécondé la terre de leurs sueurs, civilisé nos sauvages ancêtres. Tout cela est oublié. L'aspect du pays a changé comme les hommes ; les cinquante dernières années ont presqu'entièrement effacé l'ancien monde. Le peuple a gagné à la rénovation sociale une plus grande somme de bien-être ; mais il a contracté de nouveaux besoins. Il est plus éclairé ; mais ses antiques mœurs ont subi de tristes altérations ; les douces et saintes croyances qui le consolaient dans les rudes sentiers de la vie ont perdu de leur empire. Tant il est vrai qu'il n'est guère sous le soleil aucun bien qui ne soit compensé.

Documens généraux.

Le département du Pas-de-Calais renferme les provinces d'Artois, du Boulonnais, du Calaisis, de l'Ardresis et une partie du Ponthieu.

Dès les tems les plus reculés, cette contrée était habitée par deux peuples. Les Morins, tribu celtique, occupaient les arrondissemens de Boulogne, Montreuil, St.-Omer, une partie de ceux de St.-Pol et de Béthune, au delà de la Clarence, et quelques cantons limitrophes dans les départemens du Nord et de la Somme. Ils formaient deux cités (*pagi*): celles de *Gessoriac* (Boulogne) et de Thérouanne. Les Atrébates occupaient le reste du département. Ce peuple était divisé en Atrébates et en *Ostrebantes,* ou Atrébates orientaux. Le pays de ces derniers, situé entre la Scarpe et la Sensée, a porté le nom d'Ostrevent.

Le premier fait historique est l'invasion des Cimbres qui, l'an 443 de Rome (311 ans avant Jésus-Christ), occupèrent les bords de la Lys.

Environ 56 ans avant Jésus-Christ, les Romains firent la conquête du pays. Les Atrébates fournirent 15,000 hommes et les Morins 25,000 dans la guerre contre César. La domination romaine occasionna d'heureux changemens. Des ports

furent creusés; de belles voies, ouvertes dans toutes les directions, facilitèrent le commerce; des desséchemens et des défrichemens assainirent la contrée; le contact de la civilisation adoucit les mœurs sauvages des habitans.

L'an 196, le christianisme commence à jeter quelques racines. Les travaux apostoliques de St.-Victoric et de St.-Fuscien (262, 275) étendent ses progrès. La mission de St-Martin et d'autres ouvriers évangéliques (355, 370) achève le triomphe de cette religion. En 400, le polythéisme expirait.

Des hordes de barbares dévastent le pays à plusieurs reprises: les Vandales en 407 et 410, les Huns en 451.

De 446 à 470, les Francs s'en rendent maîtres, et consolident leur domination.

En 620, Clotaire II place le pays sous l'administration des grands forestiers de Flandre.

De 840 à 883, les Normands exercent d'affreux ravages. Arras, Boulogne, St.-Omer, Thérouanne et une foule de bourgades furent détruites ou brûlées par ces pirates.

En 863, Charles-le-Chauve institue le comté de Flandre en faveur de Bauduin-Bras-de-Fer. Ses successeurs occupent le comté jusqu'à la mort de Philippe d'Alsace, en 1191.

De 1191 à 1383, l'Artois, démembré de la Flandre, est régi par des comtes de la maison de France, issus de Robert, frère de St.-Louis, comte en 1237.

En 1383, la province tombe par mariage dans la seconde maison de Bourgogne (branche de Valois). Dans le siècle suivant, le comté d'Artois avait dix villes et sept cent cinquante-quatre villages et hameaux.

En 1477, après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, l'Artois rentre pendant quinze ans sous la domination française. L'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, le remit sous son obéissance en 1492, et les princes de la maison d'Autriche, ses descendans, le gardèrent jusqu'à la paix de Nimègue en 1678, époque depuis laquelle la province n'a cessé de faire partie intégrante de la France.

Le comté de Boulogne, existant dès l'an 520, relevait des comtes de Flandre, ou de la Couronne. Il fut réuni à la France en 1477, par Louis XI, qui en forma une sénéchaussée.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS.

Cette circonscription administrative a dix cantons; elle se compose d'une grande partie de l'ancienne gouvernance d'Arras, d'une faible portion du bailliage de Lens, du bailliage de Bapaume, et de la châtellenie ou gouvernance d'Oisy.

ARRAS. (*)

CHAPITRE I.er

ORIGINE. — PÉRIODE ROMAINE.

Cette ville, une des plus anciennes de la Gaule-Belgique, existait longtems avant la conquête du pays par les Romains. Son origine se perd dans la nuit des âges; elle remonterait

(*) L'antique capitale de l'Artois, aujourd'hui chef-lieu du département, n'ayant pas encore d'historien, nous lui avons consacré une notice qui, par son étendue, est presqu'une histoire complète. Afin de ne pas couper la narration, nous avons reporté dans des appendices, à la fin des chapitres, la nomenclature des établissemens fondés durant chaque période.

Arras appartenant à deux cantons, nous avons du placer cet article en dehors des rubriques cantons *nord* et *sud*.

aux tems fabuleux, si l'on s'en rapportait au témoignage d'anciens auteurs. Ptolomée dit qu'*Alesia* ou *Alexia* est la même que *Regiacum* ou *Origiacum*. Diodore de Sicile appelle *Regiacum* ou *Alexia*, métropole de la Gaule celtique; et le savant Robert-Etienne complète la synonimie en ajoutant *Vulgò*, Arras (1). Sa fondation, selon les mêmes auteurs, serait due à l'Hercule gaulois (2). Sans prétendre à ce fameux patronage, ni à une antiquité aussi équivoque, il faut admettre que le premier nom d'Arras fût *Origiacum*, nom entièrement celtique, dont la décomposition indique une situation topographique près d'une rivière (3). Jules-César, dans le 8.e livre des Commentaires, lui donne le nom de *Nemetocenna*; l'itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne dite de Peutinger, celui de *Nemetacum* (4). Enfin, elle prit, dans le III.e siècle, celui d'*Atrebatum*, du nom du pays dont elle était la capitale.

Jules-César se rendit maître d'Arras, après une vive résistance, vers l'an de Rome 700 (55 ans avant Jésus-Christ). Juste appréciateur du mérite, le grand capitaine honora la

---

(1) Dict. hist. géog. — Voir la dissertation de M. Béhin, insérée dans le 1.er vol. des *Mémoires de la Société royale d'Arras*.

(2) Une autre *Alesia*, Alise en Bourgogne, qui se rendit célèbre dans la guerre que la confédération gauloise soutint pour son indépendance, prétendait à la même origine.

(3) *Or*, rivière; *i*, de, article; *ge*, en composition *gi*, près; *ac*, type du latin *acum*, demeure, habitation. (Bullet. *Mémoires sur la langue celtique*. 3 v., f.o)

(4) Faut-il induire de ce nom, que les Némètes, peuples germains, colonisèrent la ville? ou plutôt le radical de cette appellation n'est-il pas le mot *nemus*, bois. On sait, en effet, qu'une immense forêt couvrait les environs à une demi-lieue au sud-est, et que le bois de Mofflaines, défriché depuis plus de deux siècles, en était un débris.

valeur dans un ennemi, en créant Comius roi des Atrébates(1) et en lui confiant plusieurs missions importantes. Trois ans après il passa l'hiver en cette ville (2). Sous la domination romaine, Arras devint un municipe ; et pendant les trois premiers siècles, les auteurs ne révèlent rien qui intéresse l'histoire locale : ils constatent seulement l'importance que son industrie lui fit acquérir. Les Romains tiraient de cette ville des étoffes célèbres, teintes par la garance qui était cultivée dans les environs, et la pourpre d'Arras, rivale de celle de Tyr, décora les grands de Rome. Ses riches fabriques, ses teintures, que la qualité particulière des eaux du Crinchon rendaient inimitables, se soutinrent jusqu'à l'époque de l'invasion des Francs. (3).

Si les maîtres du monde ont doté Arras de quelques monumens, les barbares n'en ont laissé subsister aucun. On sait par d'anciens documens, qu'un temple de Jupiter existait sur la place du Cloître, et des travaux de démolition exécutés en 1838, ont fait retrouver des chapiteaux d'ordre toscan encastrés dans la maçonnerie du mur qui séparait la cathédrale du cloître (4). Une tradition assure qu'un temple dédié à Isis fut érigé au lieu où est l'Hôtel-Dieu, et que la rue des

---

(1) *Comium quem ipse, Atrebatibus superatis, regem ibi constituerat, cujus et virtutem et consilium probabat.* (Comment. Lib. 4).

(2) *His rebus confectis, in Belgium se recepit hibernatque Nemetocennæ.* (Id. Lib. 8).

(3) Les *Birrus* et *Saga* étaient particulièrement recherchés au III.e siècle, sous les empereurs Galien et Carin, de 265 à 283. (Flavius Vopiscus).

(4) Ces chapiteaux, bien conservés, avaient été employés comme moëllons dans un mur fort épais, et confondus pêle-mêle avec d'autres débris d'un âge bien postérieur.

Bouchers-de-Cité en a retenu longtems le nom de rue d'Isis.

La ville était le centre de plusieurs belles voies qui durent contribuer à sa prospérité, en lui ouvrant les moyens de communication les plus étendus.

Elle était traversée par la grande voie de Rheims à Thérouanne, se prolongeant sur Sangatte et le port *Itius* (direction par Vermand et Fins), et par celle de Cambrai à Boulogne, par *Tervana* (St.-Pol) et le *Septemvium*. De ses murs partaient trois autres voies : celle d'Amiens, par *Teucera*, Thièvres, qui entrait à Arras par la porte de *Brones* (1), aujourd'hui poterne Ste.-Claire ; celle de Cassel, par *Minoriacum*, Estaires, et le *Vicus-Helena*, Lens ; et enfin celle de Tournay. Ces deux dernières voies pénétraient dans la ville par la porte *Trépresse*, dite depuis Maître-Adam.

Au commencement du troisième siècle, le christianisme germe en silence au sein de la population ; il avait fait assez de progrès pour qu'une église fût régulièrement organisée et constituée en paroisse par le pape Denys, vers l'an 270 (2). On ignore quels sont les ouvriers évangéliques dont les prédications jetèrent les premières semences de la foi dans ce canton. Environ un siècle après, et selon l'opinion la plus accréditée, en 390, St.-Diogène, Grec de nation, ordonné par St.-Nicaise, vint résider à Arras, en qualité d'évêque régionnaire ; sa parole acheva l'œuvre de la conversion des habitans ; il bâtit la première église, ou plutôt, il consacra et

---

(1) Ainsi nommée du celtique *Bron*, fontaine, à cause de son voisinage des fontaines aujourd'hui enclavées dans les fossés de la citadelle.

(2) *Ferri Delocres.* (Chron. belg).

dédia à Notre-Dame le *fanum Jovis,* dont nous avons parlé (1). Il gouverna cette église pendant 16 ans, jusqu'en 407. A cette époque, l'empire romain croulait de toutes parts ; les nombreuses invasions des barbares dissolvaient ce grand corps, comme l'action incessante du bélier détruit les plus solides remparts. Dans une irruption des Vandales, la ville fut surprise, saccagée, et St.-Diogène massacré au pied des autels. *Obtruncatus sacra operantem.* St.-Jérôme, contemporain de ces évènemens, trace ainsi le tableau des effroyables calamités qui pesaient sur la Gaule (2) : « D'innombrables essaims de barbares féroces occupèrent toutes » les Gaules ; tout le pays, renfermé entre les Alpes et les » Pyrénées, entre le Rhin et l'Océan, fut dévasté par les » Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, » les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Allamans et les » Pannoniens..... La puissante ville de Rheims, Amiens, » Arras et Thérouanne furent saccagées ; et la faim cruelle » acheva de dévorer les malheureux que le glaive avait » épargnés. »

Trois ans après, une seconde irruption des Vandales (410) acheva la ruine d'Arras. A peine la cité commençait à relever ses débris, lorsqu'en 451, Attila, roi des Huns, parut devant ses murs. Le *fléau* de Dieu franchissait le monde comme l'affreux torrent roule ses ondes dévastatrices. Tout périt sur le passage de ses hordes (3). La destruction fut si complète, que la ville fut abandonnée et resta presque déserte pendant environ 20 ans.

---

(1) Locrius, chron. belg. — On appelait régionnaires les évêques non résidans, dont la mission s'étendait à toute une contrée.

(2) *Hieron. Epist. II ad Acherusiam.* (J'ai abrégé ce passage).

(3) *Attila ferro vastavit et igne, quasi Tempestas immanissima.* (Alchuinus Vita B. Vedasti).

Entre ces deux dernières invasions, il faut placer l'établissement des Francs dans nos contrées (446), et les maux et les conséquences de la conquête vinrent s'ajouter à tant de désastres. Quelle déplorable époque dut être cet âge de rénovation, alors qu'une société vieillie s'effaçait violemment devant cette foule de nations inconnues, qu'une providence mystérieuse appelait pour la régénérer. Aussi nous comprenons cette indicible tristesse qui respire dans les ouvrages des auteurs du V.e siècle, qui burinaient leurs pages mélancoliques au milieu du fracas d'un monde qui croulait autour d'eux.

Nous n'avons que des données assez vagues sur l'étendue d'Arras pendant la période romaine. Il est certain que la cité actuelle est un reste de l'ancienne ville, et que sa limite à l'est était le ruisseau nommé le fossé *Burien* qui baignait ses murs; on croit qu'elle s'étendait au nord jusqu'au pont de Ste.-Catherine, et renfermait dans son enceinte le terrain compris entre la porte Beaudimont et la redoute qui domine les hautes fontaines, c'est-à-dire, ce que l'on a appelé depuis le Mont-Bauduin. Au sud, un vaste château, bâti probablement de 367 à 370, sous les empereurs Valentinien et Gratien, et nommé *Nobiliacus* ou *Nobiliacum-Castrum*, formait un carré long, dont un des côtés s'étendait du poids public à la rue des Agaches; le second longeait les rues des Agaches et des Teinturiers; le troisième occupait les derrières de la rue de l'Abbaye, et passait entre les rues des Trois-Visages et de l'ancienne Comédie; le quatrième, partant de la rue du Tripôt et suivant les rues des Bouchers et des Petits-Viéziers, rejoignait l'angle du premier côté, derrière la rue neuve des

Récollets. Comprenant ainsi dans son enceinte les places de la Comédie, de la Madeleine, l'enclos de St.-Vaast et celui des Récollets. La principale entrée de cette forteresse était située dans la rue St.-Aubert, près de l'égoût (1).

A l'ouest, ce qui forme aujourd'hui la Basse-Ville, était un marais fangeux nommé *Pratum Canneum* (2). — Vers le nord, le Rivage ainsi que les rues basses près de la Géole, n'étaient pas séparés des prairies qui s'étendent jusqu'à St.-Nicolas. Tout ce terrain ne formait qu'un vaste marais stagnant, que l'on traversait sur une levée de terre qui joignait la chaussée presqu'en face du pont à bascule. Ces bas-fonds avaient le nom de *Méaullens*, que porte une des rues d'Arras. Aussi, dans les siècles suivans, les villages de Ste.-Catherine et de St.-Nicolas étaient surnommés *en Miallens* ou *Méolens*.

Le cimetière était situé en face de la Courtine, à gauche de la porte dite Maître-Adam. Il est en grande partie recouvert par les terrassemens des ouvrages de défense. Des vases et divers objets trouvés en fondant le bastion de Baudimont dans le siècle dernier, et des découvertes plus récentes faites dans le fossé, ne permettent pas de contester cette situation.

---

(1) On a retrouvé, il y a quelques années, les appuis du pont qui avait été détruit en 1477. — Une grande partie de l'enceinte de cette forteresse subsistait encore en 1492; elle ne disparut qu'en 1524. Il en reste un pan de muraille, dont le terrassement sert de jardin à une maison de la rue neuve des Récollets, derrière le théâtre.

(2) Ce lieu était encore dans le même état en 1750, et se nommait le pré Cagnon.

CHAPITRE II.

PÉRIODE FRANKE.

Après la catastrophe de l'invasion des Huns, Arras se repeuple lentement. De rares habitans se cantonnent dans les demeures que la torche incendiaire avait épargnées : et la ville présentait encore l'image de la désolation lorsque St.-Vaast y fut envoyé. Ce saint personnage ayant été chargé par l'évêque de Rheims d'instruire Chlodwig et de le préparer au baptême, le roi, par reconnaissance, engagea St.-Remy à sacrer Védaste, évêque d'Arras. Il commença son épiscopat vers l'an 500. A son arrivée, son premier soin fut de chercher parmi les ruines s'il était resté quelques vestiges des édifices religieux. Il découvrit enfin, au milieu d'une épaisse forêt de ronces et d'épines qui servait de retraite aux bêtes sauvages (*),

(*) *Lustra et latibula ferarum*, dit Alcuin. Cette expression peint bien l'abandon du lieu. Deux mots de légende compléteront le tableau. Comme le spectacle de cette grande désolation arrachait à St.-Vaast de profonds gémissemens ; voici venir un ours. D'un geste, le saint lui commande de vider les lieux et de se retirer au désert : effrayé, l'animal s'enfuit..... Alchuinus. Vita B. Vedasti, in-fol.°

et qui cachait des décombres amoncelés, des pans de murailles de l'ancienne église dédiée à Notre-Dame, et l'autel demeuré intact sous les débris. Il s'empressa de faire réédifier le saint lieu. Pendant le cours de tant d'années de désastres, le peuple, retourné à l'idolâtrie, avait contracté des mœurs farouches. Rien n'arrête le zélé pontife.

Nil dura corda civium,
Horrens nil movet civitas. (1)

Sa parole adoucit les mœurs, dissipe les ténèbres de l'intelligence. Dans tout le diocèse, les églises étaient ruinées ou désertes ; il les rétablit et les pourvut de ministres. Avec une tendre sollicitude, il veille aux besoins moraux des peuples qui lui sont confiés. Pour tous, il est un digne envoyé de la Providence. Pour se délasser des travaux que lui imposait une aussi pénible mission, il se retirait souvent dans une solitude située hors des murs de la ville, dans un marais peu accessible, près des bords du Crinchon (2). Il y fit élever à peu de frais un oratoire en bois, où il se livrait à la prière et à la méditation. Après quarante ans d'épiscopat, plein de jours et riche de bonnes œuvres, il fut enlevé à l'amour et à la vénération des peuples. Il avait manifesté le désir de reposer dans l'oratoire qu'il affectionnait. Le clergé jugea plus convenable de l'inhumer à Notre-Dame, à la droite de l'autel.

Dominic lui succède : et vers l'an 554, le chapitre de la cathédrale se forme au moyen de la dotation faite à l'église d'Arras par le testament de St.-Rémy (3). *In alimoniis clericorum.*

---

(1) Prose de St.-Vaast. *Fest.* 6 *febr.*

(2) *Fluvioli Crientionis.* Cet oratoire était au nord du château.

(3) 525. — Elle se composait des *villas* d'*Ortos* et *Sabucetum* (Ourton et Souchez), et provenait à St.-Remy des libéralités du roi Clovis. (Aub. Lemire, (Miræus). Codex donationum.

En 583, la ville était si misérable que St.-Védulphe, troisième successeur de St.-Vaast, transféra son siége à Cambrai. L'église d'Arras, pendant 510 ans, fut gouvernée par des archidiacres et un vidame (1).

Nous franchissons un siècle aride de faits pour arriver à l'an 673, date du diplôme par lequel le roi Thierry III fonde l'abbaye de St.-Vaast au château de *Nobiliacus* (2) et la dote richement. L'année suivante, l'évêque St.-Vindicien accorda des priviléges à cette naissante fondation (3).—St-Aubert avait déjà élevé une église au saint patron de l'Artois, en 667; et pour la consacrer, il y avait transféré en grande pompe le corps de St.-Vaast, en présence de St.-Lambert, évêque de Liége, et de St.-Omer, évêque de Thérouanne, qui recouvra momentanément la vue à cette occasion. Cette première église s'appelait *Nostra domina in castro,* et le premier abbé se nommait Hatta. Le roi Thierry, mort en 690, fut enterré à St.-Vaast, en 694, avec son épouse *Doda*. L'épitaphe de ce prince se voyait encore sur un petit marbre dans l'ancienne église de l'abbaye.

Sous la première race, le pays est administré par des comtes. Aucun souvenir ne s'attache aux noms qui sont parvenus jusqu'à nous (4). — En 863, Charles-le-Chauve ayant créé Bauduin-Bras-de-Fer premier comte de Flandre, Arras devient la métropole du nouveau comté, et recouvre son ancienne splendeur. Ses teintureries reprennent une nouvelle

---

(1) Ferri Delocres (Locrius). Chron. belg.

(2) Mirœus. Diplom. belg.

(3) Il reconnaît à l'abbaye la possession du château, *cum monasterio et villulis*, etc. Mirœus. Diplom. belg.

(4) Richomer, Fraymond, Thiébald et Unroch, de 600 à 800.

célébrité. La cité s'accroît de nombreuses habitations qui s'élèvent dans la vaste enceinte du château, alors surnommé *le bourg du monastère* (1).

Cet état florissant ressemblait au calme trompeur qui précède la tempête. Déjà, dans le lointain, des bruits sinistres se faisaient entendre : les Normands, qui, depuis longtems, se bornaient à insulter nos côtes, enhardis par la faiblesse du gouvernement, étendaient chaque année dans la contrée leurs courses, et le cercle de leurs dévastations. La ville ne présentant pas alors les moyens de résistance contre l'orage qui s'approchait, les principaux habitans se refugièrent dans la forte ville de Beauvais : et l'on jugea prudent d'y mettre en dépôt les restes vénérés de St.-Vaast (879). Ces précautions n'étaient que trop fondées ; les Normands fondirent sur Arras comme un funeste ouragan, au mois de février 881. Le pillage et l'incendie commencèrent l'œuvre, et tous ceux des citoyens qui ne purent ni fuir, ni se cacher dans des retraites souterraines, furent traînés en esclavage et vendus sur les confins de la Germanie (2). — L'année suivante, des pirates de la même nation revinrent, et ne trouvant rien à enlever, achevèrent de brûler la ville. L'église Notre-Dame fut encore livrée aux flammes. Cet événement remarquable clot la seconde période de notre histoire.

---

(1) Ce fait résulte évidemment du diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims, de l'an 870, qui assigne *ad cameram fratrum tabernam* in vico monasterii. — *Cum appendice familiæ*. Miræus. Dipl. belg.

(2) La leçon que j'adopte est le seul moyen de concilier les textes contradictoires de Lemire et de Jacq. Meyer. Le prompt repeuplement d'Arras prouve d'ailleurs que la plus grande partie des habitans parvint à échapper aux hommes du nord.

CHAPITRE III.

ARRAS SOUS LES COMTES DE FLANDRE.

—

Dès l'année suivante, les habitans dispersés se rassemblent : et fatigués de relever des ruines, ils abandonnent le quartier qui avait le plus souffert (la partie vers Ste.-Catherine et le Mont-Bauduin), et on commence à bâtir autour de l'oratoire de St.-Vaast qui devint ainsi le noyau de la nouvelle ville (883). — C'est ainsi que dans le X.e siècle se formèrent les rues *Méaulens*, de *St.-Maurice*, du *Bloc*, des *Teinturiers* et autres adjacentes. En 893, l'état général du pays offrait assez de sécurité pour que le peuple désirât de retirer de Beauvais les reliques de St.-Vaast que sa piété lui faisait considérer comme une sorte de palladium de la cité. La relation eut lieu le 15 *juillet* par l'évêque Dodilon, assisté de son clergé. Toute la population se rendit au devant du char qui transportait ces précieux restes, et l'accompagna jusqu'à l'église (*), en donnant des signes de la plus vive allégresse.

(*) Manuscrits de la bibliothèque.

Ici commence une série de faits qui comprend environ deux siècles, et qui n'exige qu'un sommaire chronologique (1).

898. — Bauduin-le-Chauve occupe Arras et l'abbaye de St.-Vaast, après en avoir chassé le comte Odon qui les tenait pour les Angevins.

900. — Herbert, comte de Vermandois, s'en empare au nom de Charles-le-Simple, et y constitue comme seigneur le comte Alchmar ou Albumar. Celui-ci s'établit dans l'abbaye en 912, et l'occupe militairement, ainsi que son fils Adelelme, pendant dix-neuf ans.

931. — Arnoul-le-Grand, comte de Flandre, fait rentrer la ville sous son obéissance.

966. — Le roi Lothaire s'en rend maître sur Arnoul-le-Jeune qui refusait de lui prêter foi et hommage. Elle fut restituée au comte en 975 (2).

987. — Le même comte, fidèle au dernier Carlovingien, ne croit pas devoir reconnaître Hugues-Capet; celui-ci, pour le punir, descend en Artois, ravage la campagne, et prend Arras qu'il rendit peu de tems après qu'Arnoul se fut soumis.

On place communément à l'an 1014 la naissance de Baudouin V, comte de Flandre. Sa mère Ogine de Luxembourg, épouse de Baudouin-le-Barbu, était âgée de cinquante ans lorsqu'elle devint enceinte. Pour ôter tout soupçon de supposition d'enfant, on crut devoir faire accoucher la comtesse sous une tente dressée sur le grand marché d'Arras, et en présence des femmes des barons de Flandre. L'enfant, qui

---

(1) Jac. Meyer. *Annales rerum belgicarum.* — Locrius. Chron. belg.

(2) Malbrancq. *De Morinis.* T. 2.

fut Baudouin V, *dit* de Lille, fut de suite présenté par les matrones aux vassaux du comte. C'est de cette circonstance extraordinaire que les gens du marché s'appellent *les enfans de Polène*. On vit longtems une pierre destinée à conserver le souvenir de ce fait.

Depuis cinq siècles, Arras, privé de son évêché, désirait ardemment la séparation de son ancien diocèse d'avec celui de Cambrai. Après la mort de Gérard II, le clergé crut le moment favorable pour arriver à ce résultat. Malgré les efforts du chapitre de Cambrai, les démarches actives du prévôt Walbert, aidées des bons offices du roi de France, déterminèrent le pape Urbain II à consentir à l'élection d'un évêque d'Arras. Lambert, de Guînes, archidiacre de Thérouanne, homme recommandable par sa doctrine autant que par sa piété, fut élu par le clergé et le peuple en 1094. Après avoir été sacré par le souverain pontife, il prit possession de son siége l'année suivante. Il s'occupa sans relâche de la réforme des abus, et opéra la division des paroisses de la ville. — Sous son épiscopat, une épidémie cruelle sévit longtems, faisant chaque jour des victimes. Cette maladie pestilentielle s'appelait le *mal des ardens*, le *feu sacré* ou *feu St.-Antoine*. Les remèdes humains étaient impuissans pour la combattre. Une nuit que le pieux évêque, agenouillé dans la cathédrale avec deux chantres, Ithérius et Normann, priait le ciel de mettre un terme à cette funeste contagion, une clarté soudaine illumina l'édifice ; une forme empreinte d'une grâce toute divine apparut : la reine des anges leur présenta un cierge, leur ordonnant de faire couler des gouttes de cette cire dans l'eau pour en donner à boire à ceux qui étaient *travaillés du feu sacré*, afin qu'ils recouvrassent la santé. Lambert reçut avec foi ce présent céleste, et bientôt un nombre immense de malades furent guéris. Ce cierge miraculeux, nommé la Ste.-

Chandelle, et qui ne diminuait pas en brûlant, fut gardé dans une chapelle d'une élégante architecture, qui fut ensuite érigée sur la Petite-Place en 1215. Cette légende porte la date de 1105 (1).

Il faut noter ici, qu'au moyen-âge, les maladies contagieuses étaient en quelque sorte endémiques dans les villes. Alors que les populations étaient entassées dans des maisons basses, exiguës, bordant des rues sales, étroites et tortueuses, où l'air circulait difficilement. L'absence d'une bonne police laissait les carrefours obstrués par des amas d'immondices, véritables cloaques où les miasmes délétères se conservaient. La seule chose à laquelle on avait pourvu, était la séquestration des *ladres*, qui avaient contracté la lèpre d'Orient. On avait relégué ces malheureux dans des établissemens nommés *maladreries*, situés hors des villes; mais dans le XIV.e siècle la sévérité des réglemens se relâcha à l'égard des ladres blancs, dits *mézeaux*, dont l'aspect était moins répoussant et le contact moins dangereux. Il leur fut permis de circuler en annonçant leur présence par le son d'une cliquette en bois. Un quartier leur fut assigné à Arras, dans le voisinage des boucheries, dont ils dévoraient les restes. La rue des *Maiziaux* leur doit son nom.

La disposition serrée des habitations, et leur construction en pans de bois avait encore le grave inconvénient de favoriser les incendies et de les rendre terribles. C'est ainsi qu'une partie de la ville fut, à deux reprises, la proie des flammes dans le XII.e siècle (1135 et 1189).

---

(1) Le fait est rapporté par Meyer, Locrius et Lemire (*Ann. belg*); mais il n'est appuyé sur aucun document contemporain. Quoiqu'il en soit, plusieurs villes et bourgades eurent aussi, à la même époque, leur cierge miraculeux; on cite Béthune, Boulogne, Arques, Blandecques et Fauquembergue.

L'année 1130 fut remarquable par les prédications du grand St.-Bernard, qui attirèrent un immense concours de peuple. En mémoire de cette mission, une grande croix fut élevée dans l'ancien cimetière St.-Vaast, près *la Cour-le-Comte*. Ce monument dura jusqu'en 1447, qu'une croix plus petite le remplaça.

Vers la fin de ce siècle, les erreurs des Albigeois se répandirent dans la province ; afin d'en arrêter les progrès, le comte de Flandre et l'archevêque de Rheims vinrent à Arras en 1183, ils y établirent un tribunal inquisitorial pour juger les hérétiques. L'évêque Frémault procéda contre eux avec douceur, et se contenta de leur abjuration publique (1).

Le pays et Arras en particulier jouirent d'une prospérité non interrompue sous l'administration éclairée et paternelle des derniers comtes de Flandre, Thierry et Philippe d'Alsace. La ville acquit de l'importance et devint le centre d'un commerce fort actif. Cette situation florissante est révélée par les vers suivans de la *Philippide*, qui se rapportent à cette époque :

Atrebatumque potens, urbs antiquissima, plena
Divitiis, inhians lucris, et fœnore gaudens (2).

Après la mort d'Isabelle de Hainault, Philippe-Auguste revendique l'Artois, qui était la dot de sa femme; et en 1191, un congrès se tint à Arras pour concilier les prétentions du roi et du successeur de Philippe d'Alsace (3). Le congrès

---

(1) L'anneau pastoral de ce bon évêque a été retrouvé en 1839 dans les fouilles de la cathédrale

(2) Willelmi armorici, Philippidos. Lib. 2.

(3) Il mourut de la peste, en 1191, au siège de Ptolémaïs ou St.-Jean-d'Acre.

adjugea Arras et une partie de l'Artois à Louis, fils-aîné du roi, comme lui revenant du chef de sa mère.

Pendant cette période, la haute-ville acquit la plus grande partie de son développement, et son enceinte au sud-est est fixée, telle à peu près que nous la voyons, depuis la porte Ronville, fondée en 1176 par Philippe d'Alsace, jusqu'au dessus de la porte St.-Michel. On ignore si le front nord avait à cette époque d'autre défense que le profond fossé dit le Vivier; mais nous savons que tout le terrain, renfermé entre la rue des Augustines et celle de la Prairie (c'est-à-dire tout le quartier des basses rues), était considéré comme faubourg. En effet, l'acte de fondation de la paroisse de la Chapelette (1148) la désigne comme située *in suburbio*. Ce quartier avait son cimetière à la droite de l'impasse qui termine la rue du *Petit-Atre* (1).

Le monastère de St.-Vaast est clos de murailles dans des limites qui diffèrent peu de l'enceinte actuelle : le château se réduit à l'enclos de la *Cour-le-Comte* (2), résidence des Souverains du pays. Les rues bâties dans le reste de ce château et les quartiers voisins forment ce que l'on appella le *nouveau bourg*. Ce fait est révélé par la contestation qui s'éleva en

---

(1) Les cimetières furent longtems nommés *Atres;* du latin *ater, atra*, noir.

(2) Il se composait des bâtimens de l'ancien Conseil d'Artois, de la Conciergerie et des terrains contigus jusqu'à la rue St.-Aubert où était la grande entrée; il en existait une autre dans la rue des Agaches, presqu'en face de l'hôpital.

1101 entre le chapitre de la Cathédrale et l'abbaye de St.-Vaast, touchant les limites de leur juridiction dans l'*ancien* et le *nouveau bourg* (1). Ce différend fut soumis à l'arbitrage de douze bourgeois notables. Nous terminerons cet appendice en notant les établissemens fondés de l'an 1000 à l'an 1200.

1030. — Restauration de l'église Cathédrale, qui avait été brûlée par le feu du ciel (3 Kal. Aug.)

1064. — Fondation des paroisses de Ste.-Croix et de St.-Maurice.

1148. — Érection en paroisse de la Chapelette, *Capella in horto;* c'était auparavant un jardin dépendant de l'abbaye de St.-Vaast. Le personnat de l'église fut conféré à cette abbaye par le pape Eugène, et la dîme de la paroisse accordée au chapitre d'Arras par l'évêque Godescalc.

L'existence de la paroisse de St.-Nicolas-sur-les-Fossés (*ad Fossas*), date aussi du même siècle; car St.-Thomas-Becket, archevêque de Cantorbéry, étant venu à Arras en 1165, célébra la messe dans cette église; et pour en conserver le souvenir, une table de marbre, placée à l'autel de St.-Antoine, portait cette inscription en vieux caractères :

Icy St.-Thomas célébra messe certénement (2).

La paroisse de la Madeleine existait à cette époque; près de l'église était la fontaine de St.-Thomas : une pieuse croyance attachait des vertus à ses eaux, parce qu'elle avait été bénie par le primat.

---

(1) Au moyen-âge, l'appellation générique de bourg, pour ville, était usitée. C'est ainsi qu'à Laon il y a la rue et la place du *Bourg*.

(2) Locrius. Chron. belg.

1178 — Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et Élisabeth de Vermandois, son épouse, fondent l'hôpital St.-Jean *en l'Estrée* (*). Ils constituent sa dotation en rentes, en 1179 et 1181. L'endroit où il fût bâti était alors un terrain vague.

En cité, la paroisse de St.-Nicolas-en-Notre-Dame (*in Beata*), depuis St.-Nicolas-en-l'*Atre*, n'était autre qu'une des chapelles de la Cathédrale. Le cimetière, qui s'étendait jusqu'à la *terrée*, servait à la sépulture spéciale des habitans de la cité. Le corps de Philippe d'Alsace, mort en Palestine, y fut quelque tems déposé, en 1192, avant d'être transporté à Clairvaux. Il fut fermé environ cent ans après, lorsque celui de St.-Nicaise fut établi.

(*) De *strata*, chaussée. Cette rue a porté longtems le nom de *Grande-Chaussée* : l'hôpital fut rebâti sous Charles-Quint, ensuite en 1812. Il a été incendié le 26 janvier 1838.

CHAPITRE IV.

INSTITUTION COMMUNALE (*).

La période des XII.e et XIII.e siècles est l'ère des libertés bourgeoises. Elles surgissent de toutes parts comme une manifestation spontanée d'un besoin senti. Arras est du petit nombre de villes qui avaient conservé, au milieu du chaos des tems barbares et des envahissemens de la féodalité, quelques formes de régime administratif, tradition altérée du droit municipal romain. L'époque de l'établissement de son échevinage est inconnue; elle est bien certainement antérieure d'un siècle à la première charte de commune. En voici la preuve : d'abord à la tête des douze arbitres nommés en 1101 pour juger le différend élevé entre le chapitre de la Cathédrale et l'abbaye de St.-Vaast, on trouve le nom de

(*) Nous avons dû anticiper sur les tems pour présenter la suite complète de l'institution communale.

Jacques, maïeur d'Arras. Or l'existence d'un mayeur fait naturellement supposer des officiers municipaux. Ensuite la charte de 1190, par laquelle Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donne aux bourgeois le droit d'herbage et de pêche dans les marais et fossés de la ville, mentionne expressément que cette faveur est octroyée de l'avis des échevins, *consilio scabinorum*. Ainsi la charte communale, accordée par Philippe-Auguste aux bourgeois d'Arras en 1194, n'est pas tant une institution que la reconnaissance d'un droit acquis, qu'un acte qui règle les formes et les limites du pouvoir échevinal. La charte confirmative, donnée en 1211 par Louis, fils de Philippe-Auguste, ne laisse aucun doute à cet égard. *Nous confirmons*, est-il dit dans le préambule, *les anciennes lois et coutumes des citoyens d'Arras.* (*Antiquas leges et consuetudines*).

La charte de 1194 contient quarante-six articles, dont l'ensemble a tout le caractère d'institution de paix. On voit que le législateur est préoccupé de la pensée de remédier à l'état violent de la société. Trente-deux articles sont consacrés à la répression des crimes et délits. L'homicide et la mutilation sont punis de la peine du talion : tête pour tête, membre pour membre. Le rapt est puni de mort, à moins que la femme ne consente à épouser le ravisseur. Une amende de 60 livres est infligée pour le port d'armes meurtrières, telles que couteaux, épées courtes, poignards ou *miséricorde ;* pour l'infraction des *trèves* consenties, ou de la paix proposée par les échevins ; pour démenti public ou voie de fait envers les échevins ; pour le fait d'assaillir une maison, ou poursuivre un bourgeois à main-armée ; enfin, pour le vol. Le défaut de paiement ou de satisfaction à la *loy* entraîne le bannissement. Celui qui accorde l'hospitalité au banni encourt une amende de 60 livres. Celui qui a tué un banni pour 60 livres, n'est pas en état de forfaiture.

Le droit de *barrière* (octroi), est accordé à la commune. Les actes de ventes, cessions et investitures doivent être passés devant échevins. Les bourgeois sont tenus de marcher à la *semonce* des échevins, et de travailler au *fossé* (fortifications).

Après quelques autres dispositions réglementaires et de compétence, l'article 45 prescrit le mode de renouvellement des douze échevins et des douze jurés tous les quatorze mois. La forme de ce renouvellement fut modifiée par la charte de 1211.

Le mayeur fut d'abord nommé par élection. Différens honneurs et priviléges étaient attachés à ce titre. Il allait à la guerre aux frais de la ville; il était exempt de tailles et de logemens; il avait en sa garde les clefs du beffroi, les bannières et les poids et mesures. La corporation des charbonniers était obligée d'allumer un feu vis-à-vis sa demeure la nuit de la St.-Jean, et de lui offrir un chapeau de fleurs. Les vieilles palissades et les meubles publics hors de service lui revenaient de droit.

Pour être échevin il fallait être ancien marchand, avoir *pignon sur rue* dépendant de l'échevinage, et ne relevant d'aucune autre juridiction. Ces magistrats avaient le droit exclusif de porter un *coutel* à leur ceinture; la ville leur donnait des robes et payait le vin des noces de leurs filles. Un homme de loi, nommé conseiller pensionnaire, était attaché à l'échevinage; il recevait annuellement 50 livres de gages. Les autres officiers de la ville étaient le procureur, l'argentier, et le clerc.

Le châtelain d'Arras était feudataire de St.-Vaast (*homo ligius*); cet officier exerçait la police sur les bourgeois, selon la loi de l'échevinage.

La charte royale de 1194, octroyée *sous la réserve des droits de tous autres*, ne conféra pas d'abord une émancipation complète. Il faut se rappeler que les 1,400 arpens de terre sur lesquels la ville (1) est bâtie avaient été donnés à St.-Vaast par le roi Thierry en 673, *cum omnibus appenditiis, reditibus et mancipiis*. Or, l'abbaye, en concédant par la suite les terrains à *cens* et *surcens* pour y bâtir, resta propriétaire du *tréfonds*, et conserva tous les droits seigneuriaux réels et personnels qui, selon la loi féodale, s'attachaient au sol. Ces droits sur les choses consistaient en droits de *tonlieu* (2); de douane, de *hansage* (3); de mesurage de sel, de réglement des poids et mesures, d'étalage, de *rouage* (4); *timonage* (5); *afforage* (6); *gambage* (7); *fouage* (8); monnayage, d'entrée et d'*issue* (9); et, enfin, de justice et de juridiction. Maintenant le Cartulaire du prévost Wiman, rédigé vers l'an 1160, nous apprendra quelle était la condition des personnes. « Si un censitaire de St.-Vaast » épouse une femme de sa loi, il donnera neuf deniers et sa » femme neuf, et autant pour droit de *main-morte*; mais si » un homme de St.-Vaast épouse une femme étrangère, il » donnera le double. — Un censitaire ne peut faire étudier » les belles-lettres à son fils sans l'autorisation de l'abbé. » L'abbé présentera à l'évêque l'enfant qui lui aura été remis

---

(1) Il ne faut entendre par là que la haute-ville. La cité était sous la juridiction de l'évêque.

(2) *Teloneum*. Droit sur les foires et marchés.

(3) Droit sur les marchandises.

(4) *Rodagium, rotaticum*. Droit sur les vins.

(5) Droit de transport.

(6) Droit sur le détail des vins.

(7) Ou cambage, *cambagium*. Droit sur les brasseries.

(8) *Focagium*. Taxe par feu, capitation.

(9) Octroi aux portes de la ville.

» par ses parens, et l'évêque l'ayant béni, l'enfant sera libre » et émancipé..... » Cet état de choses prit fin par un accord intervenu en juillet 1245 entre les échevins et l'abbaye. Par cet acte, l'abbé Martin et le chapitre de St.-Vaast délivrèrent les bourgeois de ces dures conditions, *manentes qui ad solutionem census possent teneri quittaverunt et liberaverunt in perpetuum a solutione census ejusdem,* moyennant une rente annuelle de 23 livres parisis, payable en trois termes, les jours de la Toussaint, de la Purification et de l'Ascension, à peine de 2 sous parisis d'amende par chaque jour de retard..... — La même année, Robert, comte d'Artois, et l'abbaye de St.-Vaast affranchirent les bourgeois des droits de *tonlieux,* moyennant une redevance annuelle de 800 livres.

St.-Vaast garda néanmoins le droit inhérent au tréfonds, c'est-à-dire, que nul ne pouvait bâtir dans les limites de sa juridiction sans le *congé* de l'abbé (*). Témoin cette ins-

(*) D. Taverne. Journal de la paix d'Arras, annoté par Collart.— Originairement St.-Vaast avait le temporel des églises d'Arras (sauf celle de la cité); il céda par la suite six paroisses aux évêques, et se réserva celles de la Madeleine, de Ste.-Croix et de Notre-Dame-au-Jardin ou la Chapelette. Il importe assez peu aujourd'hui de connaître les limites exactes de la juridiction abbatiale. On en trouve la démarcation dans de vieux plans et dans un Cartulaire in-folio M. S. du XV.e siècle, déposé aux archives. Il contient l'indication, par quartiers, du nombre de maisons soumises à l'abbaye avec le nom des possesseurs. Les lieux ont tellement changé de face et de noms, que ces détails seraient peu compris. Nous dirons, pour abréger, que cette juridiction s'étendait sur les trois quarts de la ville, en ce sens que St.-Vaast avait des censitaires dans toutes les paroisses. Nous voyons dans les Comptes de la ville de 1477-78, 1505, 1627, etc., le détail des maisons sises *en échevinage* dans chaque paroisse, et sur lesquelles la ville avait un cens. Il en résulte que la juridiction échevinale était enclavée, enchevêtrée dans celle de St.-Vaast, ce qui explique la fréquence des conflits.

cription placée sur la pyramide de la Ste.-Chandelle : *Anno dom. inc.* 1200, *hæc pyramis erecta est in fundo S. Vedasti, per consensum abbatis et capituli, sine quorum assensu nec altare hic potest erigi, nec divina celebrari, nec aliud fieri* (1). A cette occasion, il ne sera pas sans intérêt de connaître la forme de l'hommage que rendaient les confrères de la charité de Notre-Dame *des Ardens*. Chaque année, le 15 juillet, jour de la *Relation* de St.-Vaast, le maire des *menestres* et tous les *caritables*, revêtus de *la livrée de le candeille*, précédés de leur bannière, et accompagnés de *menestres de grosses trompes de haus et bas instrumens*, se rendaient à l'entrée du cimetière St.-Vaast, en face de la *Cour-le-Comte*, et s'arrêtaient sur la limite de l'enclos de l'abbaye. Les religieux venaient les prendre là, donnaient l'eau bénite au *mayeur de la chandelle*, qui tenait en main la clef de la Ste.-Chapelle, et les conduisaient dans le chœur de l'église. Le mayeur présentait sa clef, à genoux, en reconnaissant que l'*huis est ouvrant et cloyant* sur le tréfonds de St.-Vaast. Il offrait ensuite un cierge de 30 livres et un ours en cire de 6 livres, disant que *c'est pour* 40 *pieds de terre de lonc et* 14 *pieds de les, séant au petit markiet, au tréfonds d'icelle église St.-Vaast, tenant à la Chapelle en allant vers la boucherie*. Après quoi l'abbé *represtoit* ladite clef.

En 1315, le magistrat ayant fait ériger une croix sur la Petite-Place en mémoire d'un accident particulier (2); le

(1) Cette date contredit celle de 1215, qui jusqu'ici a été admise.

(2) L'érection de cette croix était une de ces leçons à la façon du moyen-âge. Elle était destinée à rappeler aux parens la surveillance de tous les instans à laquelle la nature les oblige. Voici ce que la tradition rapporte à ce sujet : Un enfant ayant été laissé seul dans une maison de la rue des *Goguiers*; ses parens, en revenant de voir je ne sais quelle cérémonie, trouvèrent leur demeure en flammes, et leur unique enfant entièrement consumé !

mayeur d'Arras ou son délégué faisait hommage du terrain qu'occupait cette croix, le 15 juillet de chaque année (1); et présentant, à genoux, un pigeon blanc; disait : « Monseigneur » l'abbé, véchi un blanc coulon que les mayeur, échevins et » communauté de le ville d'Arras vous paient et envoient » pour le croix étant au petit marquiet d'Arras, en recon- » naissant qu'elle est édifiée et assise ou tréfonds de l'église » St.-Vaast. »

C'est sans doute en raison de cette suprématie féodale de l'abbaye, que chaque année, le dernier jour d'octobre, aussitôt après le renouvellement de la *loy*, les échevins entrant en charge, venaient en corps avec le mayeur et tous les officiers de la ville, en l'église de la Madeleine, prêter le serment entre les mains du mayeur; ils juraient sur les reliques apportées sur l'autel par les religieux, et en présence du grand prévôt et du grand bailly, *de bien user de l'administration à eux commise*, et notamment *de garder les droits de St.-Vaast et du châtelain*. Après avoir baisé les reliques, chacun des échevins déposait son offrande sur l'autel (2).

Tous les officiers et même les employés subalternes étaient tenus à un serment particulier. Le registre aux sermens, conservé aux archives de la ville, en contient les formules; nous y trouvons ceux du *rewart* (inspecteur) des chevaux, des *cépiers* (géôliers), des *waites* (hommes du guet), du

---

(1) Les maire et échevins reconnurent les droits de St.-Vaast, par lettres du mois de novembre 1315.

(2) En 1514, à cause de la peste qui désolait la ville, la cérémonie n'eut pas lieu. Les magistrats demandèrent que, *pour cette fois*, deux religieux vinssent recevoir le serment d'usage en la halle échevinale. Ils en donnèrent leurs lettres de *non-préjudice* le dernier jour d'octobre.

roi des Ribauds et du *pendeur*. On sait que les juridictions de Paris avaient leur *tourmenteur juré;* tout se faisait en conscience.....

Telle était la première organisation communale. Le comte Robert II confirma en 1268 les priviléges de la ville. Par sa charte du mois de janvier 1272, ce prince renonça au droit de faire grâce aux habitans d'Arras, bannis par sentence des échevins, se réservant toutefois de pouvoir gracier les condamnés à cinq ans de bannissement le jour où le comte, sa femme ou son fils-aîné, fait à Arras sa joyeuse entrée (1). Au mois d'avril 1271, le même Robert accorda en fief la mairie d'Arras à Simon de Faverel, dit *le Vieil-Bourgeois*, pour en jouir héréditairement, au relief de 60 sous parisis. Le titulaire fut mis en possession par une autre charte du mois de mai 1273.

Un arrêt du parlement du mois d'août 1284, soumit les ecclésiastiques aux charges communales et à l'entretien des fortifications.

La comtesse Mahault statua en 1306 que nul ne pourra être échevin s'il n'a 300 livres *de vaillant*, l'argentier 500 livres et les hommes de la vingtaine 200 livres. — En 1322, Eudes, duc de Bourgogne, consentit que les biens des bourgeois, sis dans la banlieue, ne pussent, en aucun cas, être confisqués. Il ordonna aussi que nul ne pût demeurer à Arras plus d'un an sans être bourgeois (2). Pour augmenter la considération des échevins, la comtesse Jeanne prescrivit en 1356 que

(1) Les magistrats étaient fort jaloux de ce privilége. A son entrée en 1370, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, intercéda en faveur d'un malheureux qui était *semond* (banni).

(2) La charte de 1194 voulait que le droit de bourgeoisie s'acquît par un an et un jour d'habitation, et après déclaration.

chacun d'eux serait tenu d'avoir, à l'avenir, un cheval au moins en *estable*, sous peine de 20 florins d'amende.

Enfin, par ordonnance du 6 octobre 1414, le duc Jean-sans-Peur restitua au régime municipal son caractère démocratique en rendant élective la charge de mayeur. Il racheta, moyennant 800 livres, l'office de maire aux descendans de Simon de Favereil, et fixa le renouvellement annuel de l'échevinage à la veille de la Toussaint. — La charge de mayeur revint à la nomination du prince en 1492. Possédée à vie jusqu'en 1614, elle fut de nouveau constituée en office héréditaire (1). L'édit de 1714 supprima ces offices, et dès lors les maires furent commissionnés (2).

On tenait tellement à honneur de faire partie de la bourgeoisie d'Arras, que le cardinal de Gaurel se fit recevoir bourgeois en 1570, et prêta serment en cette qualité.

Jusqu'au commencement du XVI.e siècle, la halle échevinale ou maison-de-ville, masure en bois, était située sur la place St.-Géry, et le clocher de l'église du même nom servait de beffroi. C'est dans cette tour qu'étaient placées les diverses cloches qui servaient aux usages communaux, la *banc-loke* ou *cloque à ban*, la cloche de l'*effroy* ou tocsin, et la cloche *du sang*, que l'on ne sonnait que pour l'exécution des criminels.

Sur le petit marché était un édifice construit en briques, avec une haute tourelle, nommé la *Maison rouge*, et servant, à ce que l'on croit, de demeure au grand bailly. De sa bre-

---

(1) Le sieur François Boucquel l'acquit moyennant 30,000 livres.

(2) Les autorités consultées pour la rédaction de ce chapitre, sont les chartes déposées aux archives communales et départementales, et divers documens de la bibliothèque publique.

tèque ou tribune extérieure, on lisait au peuple les ordonnances et jugemens.

La Cité, qui resta toujours sous la juridiction épiscopale, ne vivait pas sous la *loi* de la ville; elle avait ses priviléges distincts qui lui furent accordés par Philippe-Auguste, vers l'an 1210. Le roi y était représenté par un châtelain qui, au XIV.e siècle, résidait dans une petite forteresse, bâtie près de la porte *Maître-Adam*. Cet officier prit ensuite le nom de capitaine de la cité. L'échevinage se composait d'un prévôt et de sept échevins à la nomination de l'évêque. Depuis l'édit de 1749, qui réunit les deux échevinages, la cité ne fut plus représentée que par deux échevins.

Armoiries. — La cité portait d'azur à la fasce d'argent chargée de trois rats de sable, surmonté d'une mître d'or.

— La ville portait de gueules au lion d'or, soutenant sur le flanc gauche l'écu d'Artois.

CHAPITRE V.

ARRAS SOUS LES COMTES D'ARTOIS.

L'histoire d'Arras sous les comtes d'Artois de la maison de France est chargée de peu d'événemens. Les prétentions des comtes de Flandre, Baudouin et Ferrand, apportent deux fois dans le pays la guerre et ses désastres. Les environs furent dévastés. La ville est deux fois investie, en 1199 et 1213, et ses murailles sont en partie ruinées dans ce dernier siége. Ces attaques nourrissent la valeur de la milice bourgeoise. Aussi, l'année suivante, la légion d'Arras se fait remarquer à la bataille de Bouvines, où la bannière de la commune parut avec éclat (*).

En 1285, la tranquillité publique fut troublée par une émeute, dont on ne connaît ni la cause ni les suites. Le peuple assaillit les maisons des magistrats qui, à grand peine, parvinrent à s'évader. Les bannières de la ville furent traînées

(*) Willelmi armorici Philippidos. Lib. 2.

dans les rues, et la châsse de la Ste.-Manne (1), que le clergé promena pour appaiser la sédition, ne fut pas respectée. Quand, enfin, l'émeute s'appaisa, les chefs se refugièrent comme en franchise *dans la terre* de St.-Vaast. Les gens du comte y arrêtèrent les coupables. L'abbé ayant réclamé contre la violation de ses priviléges, le parlement décida que le jugement appartenait au comte d'Artois (2).

Au mois d'août 1304, Philippe-le-Bel allant secourir le comte de Flandre contre ses sujets révoltés, traverse Arras avec son armée.

Dix ans après, les bourgeois se portaient en foule au-devant du trop fâmeux Robert d'Artois, comte de Beaumont, qui entra en ville au milieu d'un pompeux appareil, au même moment ou par une autre porte la comtesse Mahault, sa tante, en sortait, protégée dans sa fuite par le connétable. La com-

---

(1) Nous avons omis de parler à sa date de cette Manne merveilleuse, l'une des reliques de la cité. St.-Jérôme *chronicon* et Paul *orose*, lib. 7, disent : Que l'an 371 (Aub. Lemire dit 367, et Molanus 403), le territoire d'Arras étant désolé par une longue sécheresse, une espèce de laine tomba du ciel, au milieu de torrens de pluie. Cette substance, nommée la Ste.-Manne, fut recueillie et conservée avec soin dans la cathédrale. L'évêque Guillaume-Isaac la fit enfermer, en 1286, dans une châsse d'argent, avec ces vers :

Atrebati Manna, Romæ pluit unctio sancta :
Hierusalem sanguis; tria sunt hæc dona salutis.

La fête se célébrait le dimanche après *Dominica in albis :* les papes Clément VI, en 1342, et Calixte III, en 1415, y attachèrent des indulgences. On promenait processionnellement cette relique, comme à Paris la châsse de Ste.-Geneviève, dans les tems de calamité publique. Depuis la destruction de la cathédrale, la Ste.-Manne, échappée aux Iconoclastes de 1793, est conservée dans l'église de St.-Nicolas, *dite* des Clarisses.

(2) Archives municipales.

tesse accusa les magistrats de *méfaire* contre elle : ceux-ci, pour détruire ses soupçons, lui donnèrent, en 1325, la somme de 5,000 livres à titre de courtoisie (1)

Sous le règne désastreux du roi Jean, un événement déplorable signala l'année 1355. L'établissement de la gabelle ou impôt sur le sel, et d'une taxe sur les boissons et denrées (2), causa en France un mécontentement général, qui, dans quelques endroits, se traduisit en soulèvement. Ces impôts étaient inconnus jusque-là dans la province d'Artois. Beaucoup de personnes refusèrent d'abord de s'y soumettre, *n'ayant pas appris à payer telle chose*, dit naïvement Froissart. Lorsqu'on voulut organiser à Arras ces onéreuses perceptions, le peuple s'émut : des hommes de troubles aigrirent ses dispositions. Un samedi de mars, de grand matin, on s'assemble tumultuairement. Un voix a crié : *aux bureaux ;* on y court en foule. Les portes sont enfoncées, les deniers pillés, et les employés maltraités et chassés. C'était là que devait naturellement finir le tumulte; mais le peuple une fois sorti des limites de l'ordre ne sait plus s'arrêter, et ce jour funeste devait être marqué par de plus coupables excès. Pourquoi, dirent les chefs des mutins, ne punirions-nous pas les traîtres qui ont en garde les droits de la ville, et qui nous laissent imposer taxes *encontre la loy ?* Nous sommes vendus au roi de France : et un effroyable cri de mort ébranla les airs. La multitude à l'instant se précipite vers les demeures des principaux habitans, et dix-huit notables qui prétendaient au privilége de l'exemption de l'impôt sont impitoyablement massacrés (3).

---

(1) Archives départementales.

(2) Déclaration du roi du 28 décembre 1355; ensuite des remontrances des États-Généraux.

(3) Meyer en porte le nombre à quarante, et Froissart le reduit à quatorze ; j'ai suivi la leçon des registres mémoriaux.

A l'heure de midi, cette effervescence se calma d'elle-même : le peuple recula devant son œuvre ; et le silence de la stupeur régna dans la ville. Le lendemain, les magistrats reprirent, en tremblant, l'exercice de leur autorité. Ne voulant pas prendre sur eux tout l'odieux de la punition d'un si grand nombre de coupables, ils se bornèrent à faire secrètement une enquête sur les faits de la veille. Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, qui commandait pour le roi sur les *marches* de Flandre, informé de ce mouvement, arriva, en toute hâte, à la tête de quatre cents hommes d'armes. Il entra dans la ville sans résistance, et fit garder les portes. Puis vint le jour de la justice ; elle fut terrible. Sur l'instruction sommaire faite par le magistrat, les auteurs de la sédition et ceux qui avaient trempé dans le meurtre des notables, furent au nombre de cent, arrêtés dans leurs maisons, conduits sur le Petit-Marché, et mis à mort (*) au milieu de la consternation générale, et des sanglots de leurs proches qu'accompagnaient les sons lugubres et prolongés de la cloche du sang.

Durant cette période d'environ deux siècles, la population de la ville s'accroît, un nouveau quartier se forme sur les terrains vagues qui avoisinaient la grande chaussée (rue de St.-Jean-en-l'Estrées), depuis le cimetière St.-Aubert jusqu'au pont de Cité. Et des constructions s'élèvent, qui prennent le nom de rues des *Agaches* et des *Gauguiers*.

Les magistrats firent creuser, en 1225, la fontaine *Méolens* pour satisfaire aux besoins des habitans du quartier voisin, qui manquaient d'eau potable.

(*) Meyer dit qu'ils furent pendus, et les mémoriaux indiquent qu'ils eurent la tête tranchée.

La porte St.-Nicolas fut construite, en 1214, par l'architecte Pierre de l'Abbaye. Cet ouvrage compléta la défense de cette partie de l'enceinte; les murailles du frond nord, depuis la *Brèche* jusqu'à la porte Méaulens, furent munies de tours en 1349, et le reste des fortifications fut réparé sur les pressantes instances de Philippe de Valois.

La ville fut aussi dotée de trois établissemens charitables.

Nicolas de Rullecourt, et son épouse Sarra, fondèrent, en 1218, l'hôpital St.-Jacques. Établi d'abord près de St.-Aubert, il était desservi par des religieux (1). Roger, fils du fondateur, augmenta sa dotation en 1228. Adèle, veuve de Nicolas Durant, d'Arras, donna, en 1235, une vaste maison près de l'église Ste-Croix, et l'hôpital y fut transféré. Marie Louchart, veuve de Nicolas-Crépin, chevalier, et la comtesse Mahault, lui firent des dons en 1315 et 1320. Les biens de cet établissement furent ensuite réunis à l'hôpital St.-Jean, et la maison fut affectée, dans le XVIII.e siècle, au service d'une école chrétienne.

Le chapitre de la Cathédrale fonda l'Hôtel-Dieu pour les malades de la cité, vers l'an 1224, en vertu de la décision du troisième concile d'Aix-la-Chapelle, rendue l'année précédente. Il fut administré par des servans des deux sexes jusqu'en 1478, que le chapitre admit des religieuses hospitalières, que la rigueur *des guerres* avait chassées de Labassée. *Considérant,* dit l'acte de réception (2), *que les malades seraient plus curieusement soignés et hébergés par ces sœurs* (3). Il ne reste de l'ancienne construction que

(1) Ferri Delocres. Chron. belg. — M. S.

(2) Documens des archives des hospices d'Arras.

(1) L'Hôtel-Dieu fut réuni à l'hôpital St.-Jean en 1794.

le cloître intérieur qui entoure le préau. Le vestibule sur la rue de Beaudimont, vénérable monument gothique, a été remplacé, en 1831, par une façade à fronton qui ne vieillira pas.

Enfin, en 1361, Jean de Charriott et Émelotte Huquedieu, sa femme, fondèrent dans la rue du Grand-Sauvage, depuis rue des Lombards, l'hospice *dit* des Charriottes, sous le patronage du magistrat. Douze sœurs y furent d'abord placées pour soigner les malades et les pélerins. Leur institution à été modifiée.

De 1219 à 1324, les Trinitaires, les Récollets, les Augustines, les Dominicains, les Carmes, les Templiers et les Dames de la Thieuloye, s'établirent dans les faubourgs d'Arras (*).

En 1231, le personnat de la paroisse de la Madeleine fut adjugé à St.-Vaast.

En 1232, l'église de St.-Géry, qui avait été brûlée l'année précédente, fut restaurée.

L'église de St.-Etienne fut dotée, en 1240, par Jean de Courcelles et sa femme Emma. Ces bienfaiteurs y reposèrent ensuite sous un riche mausolée de marbre et d'albâtre, orné de deux statues.

En 1254, l'évêque Jacques de Dinant, fit bâtir l'église St.-Nicaise, dont la circonscription fut prise sur la paroisse de St.-Nicolas-en-l'Atre.

De 1258 à 1295, les religieux de St.-Vaast firent reconstruire leur église, qu'un incendie avait ruinée : elle fut consacrée par l'évêque de Senlis, le 20 février 1295.

(*) Voyez l'article banlieue d'Arras.

En 1292, sire Simon de Noyon, chanoine de la Cathédrale, vendit, près de St.-Nicaise, un enclos qui fut consacré aux inhumations. Les cimetières de St.-Nicolas-en-l'Atre et de St.-Aubert furent abandonnés dans le siècle suivant.

Vers le milieu du XIV.e siècle, la Cathédrale, restaurée en 1030, tombait en ruines. On conçut le projet d'élever un édifice plus vaste et plus majestueux. Et en 1373, sous l'épiscopat d'Hugues Feydit, on jeta les fondemens de cette noble basilique; elle avait environ 340 pieds de longueur sur 215 de largeur. Sa construction offrait un ensemble imposant, quoiqu'elle ne fût pas un modèle d'architecture. Elle fut achevée en 1396, et consacrée seulement en 1484. L'intérieur était orné d'œuvres remarquables, parmi lesquelles on distinguait le baptistaire. La tour renfermait une horloge d'un travail curieux, et une cloche d'une grande puissance, nommée *Salvator*. Hélas! le souffle révolutionnaire a soulevé toutes ces pierres, *etiam periere ruinæ!*

Au XIII.e siècle, les lettres fleurissaient à Arras. Il serait injuste de ne pas signaler les noms de ceux qui les ont cultivées, quoique leurs œuvres soient dévorées par l'oubli. Douze poètes naquirent en cette ville; ce sont: Adam de St.-Victor *dit* le Bossu, Ansaux, Jean Bodel ou Bodiaux, auteur d'un roman-poëme de la bataille de Roncevaux, Brétel, Courtois, Cuvellier, Fastoul, Gaultier, Hugues d'Arras, Moniot, Sauvage et Vilain. — Jean d'Arras et Adam de la Halle *dit* le Bossu, qui vivaient dans le siècle suivant, furent les derniers reflets de cette époque littéraire.

CHAPITRE VI.

DOMINATION DE LA MAISON DE BOURGOGNE.

1383. — Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, devient comte d'Artois du chef de sa femme Marguerite, fille de Louis de Mâle (*). En lui commence cette suite de princes de la seconde maison de Bourgogne, à la mémoire desquels les Artésiens portent encore un respect traditionnel. C'est qu'ils furent grands, magnifiques, libéraux, que leur administration fut paternelle, et que leur position, indépendante de la couronne, affranchit le pays des calamités qui pesèrent sur la France pendant les règnes de Charles VI et Charles VII. Avant de faire sa première entrée solennelle, en février 1384, par la porte St.-Michel, affectée de tout tems aux *joyeuses entrées*, Philippe fut invité par une députation des échevins à jurer le maintien des droits et priviléges des bourgeois. Il fit ce serment, la main droite levée vers la ville. Cette coutume,

(*) Il l'avait épousée en 1369.

qui avait été observée par les anciens comtes, fut suivie par tous ses successeurs jusqu'à Louis XIV (*). — Le duc établit à Arras, en 1392, une halle aux draps entre deux places : cet établissement était rendu nécessaire par le développement qu'avait pris l'industrie. La réputation des célèbres tapisseries de haute-lice et des teintures d'Arras était alors à son apogée, et se soutint jusqu'en 1477. Une de ces tapisseries servit à payer la rançon de Jean, comte de Nevers, prisonnier des Turcs.

Au mois de mars 1392, une crue d'eau considérable renversa les murailles du rempart qui séparait la ville de la cité. Ses débris comblèrent le fossé. Le refoulement des eaux produisit alors une désastreuse inondation qui couvrit toutes les parties basses de la ville. Plusieurs maisons s'écroulèrent. Une médaille fut frappée pour perpétuer le souvenir de cet événement. L'année suivante, le duc obtint du roi l'exemption de la redevance de 1,000 livres que lui payaient les bourgeois.

En 1414, les obsessions du dauphin et du comte d'Armagnac forcent le faible Charles VI à porter la guerre dans les états du duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. Le roi rassembla une armée formidable que les annalistes font monter à 200,000 hommes, prit Bapaume, et vint investir la capitale de l'Artois le 20 juillet. Il se logea en la maison du Temple, au haut du faubourg Ronville. La ville, qui, depuis deux ans, avait été mise, par les soins du duc de Bourgogne, dans le meilleur état de défense, opposa à toutes les attaques une

(*) Jean-sans-Peur, en 1405, 12 août; Philippe-le-Bon, en 1421, 11 septembre; Charles-le-Téméraire, en 1469, 16 mars; l'archiduc Maximilien, en 1492; l'empereur Charles-Quint, en 1529; Philippe II, en 1549; l'archiduc Albert et Clara-Eugénia, en 1600, le 3 février; Louis XIV, en 1654.

vigoureuse résistance. Tous les faubourgs furent détruits. L'armée française était campée sur les hauteurs entre St.-Michel et le Temple. De nombreux engagemens eurent lieu près de la poterne de la Brèche, et autour du château de Bellemotte à Blangy (1). Après six semaines, les fatigues et les maladies avaient réduit l'armée de près de moitié. Le roi consentit à écouter les ouvertures d'accommodement qui lui furent faites de la part du duc. Le siége fut levé le 5 septembre, et la bannière royale arborée pour la forme sur les murs d'Arras.

Philippe-le-Bon succéda à son père, traîtreusement assassiné en 1419 par ordre du dauphin. Son règne est pour la ville une ère de prospérité. Elle possédait un hôtel des monnaies qui fut établi par lettres de Charles VI, données à Corbeil le 10 août 1420. Son commerce était florissant, sa population considérable ; on y célébrait souvent des fêtes ; un abbé de *liesse,* nommé par le magistrat, dirigeait les divertissemens ; et un roi des ribauds (2) avait la police des jeux, des filles et des ladres. Le duc aimait le faste, les nobles jeux de la chevalerie, la pompe des tournois. On cite comme les plus célèbres, les pas d'armes qui se tinrent sur la Grande-Place, les 22 avril 1423, 20 juin 1431, et ceux de 1435 pendant le congrès d'Arras. Cette assemblée, la plus solennelle que l'on eût vue depuis longtems, se tint à l'abbaye de St.-Vaast sous la médiation du pape et des pères du concile de Bâle ; la plupart des princes de la chrétienté s'y firent représenter. Elle avait pour objet la réconciliation du roi Charles VII et

(1) Monstrelet. Chron. Liv. 1. — Meyer. Annales.

(2) On ne voit plus figurer le roi des ribauds dans les Comptes après 1541. Cette charge existait déjà en 1430 ; elle était à la nomination du magistrat.

de son puissant vassal qui en dicta les conditions. Les préliminaires furent signés le 1.er juillet, et le traité le 22 septembre. Le duc vint au congrès accompagné d'une forte escorte d'archers et d'un grand cortége de noblesse. Meyer dit que cette solennité attira en ville plus de 10,000 nobles.

La condamnation de neuf personnes accusées d'hérésie (1) avait consterné les citoyens en 1420. Il était encore présent à tous les souvenirs, le jour néfaste du 17 mai, où l'évêque Martin Porée avait convoqué le peuple dans la cour de son palais pour entendre la sentence de ces malheureux. On n'avait pas oublié l'affreux accident qui avait clos cette journée, lorsqu'un *hourt* (2) s'était écroulé sous le poids des spectateurs au milieu d'un immense cri d'effroi suivi de lamentations, quand on retira de dessous les débris des morts et des blessés. Et quarante ans plus tard, cette scène devait se renouveler avec des circonstances où l'atroce le disputait à l'absurde. Nous voulons parler de la recherche et du supplice de ceux qui furent impliqués dans le procès des Vaudois en 1459-60. Cette accusation vague, étrange, formulée par l'inquisition, soutenue par des dignitaires ecclésiastiques, appuyée par la torture, et qui conduisit quelques malheureux au bûcher, jeta la ville dans la stupeur. Peut-être n'était-elle qu'un odieux prétexte inventé par la haine et la cupidité pour perdre des ennemis secrets. Les rimes contemporaines, semées alors par la ville et rapportées par Duclercq (3), confirment ce soupçon.

---

(1) Celle dite des Turlupins, connue depuis l'an 1372. Les membres de cette secte, qui se nommait *la fraternité des pauvres*, passaient pour des êtres immoraux.

(2) Échafaud. On dit encore dans ce sens un *hourdage*.

(3) Liv. 4. Je ne cite que la première strophe de ce morceau curieux.

Les traitors remplis de grande envie,
De convoitise et de venin couvers,
Ont fait régner ne sais quelle vauldrie,
Pour cuider prendre à tort et à travers
Les biens d'aulcuns notables et expers,
Avec leurs corps, leurs femmes et chevance,
Et mettre à mort des gens d'estat divers.
Ah! noble Arras, tu as bien eu l'advance.

On sait à peine aujourd'hui ce qu'était la *vaudoisie* ou *vaulderie*. Ses adeptes étaient accusés de pactiser avec le diable qui se montrait à eux sous forme humaine, dans les assemblées nocturnes qu'ils tenaient dans les bois et lieux déserts. Le malin leur donnait ses ordres, leur distribuait des vivres, un peu d'argent, et après le mélange obligé des sexes dans une sale orgie, chacun était rendu chez soi par puissance diabolique!!!

Mais il faut reprendre les faits à leur origine, et en dérouler la hideuse série. Pierre Lebrousart, inquisiteur pour la foi, avait, dans une de ses tournées, recueilli des propos tenus par un ermite nommé Robinet de Vaux, natif d'Hébuterne. Il avait dit que Deniselle, *femme de folle vie,* et Jehan Lawitte, dit *Abbé de peu de sens,* étaient vaudois. Sur ce, Deniselle est arrêtée, et dans les tourmens de la *géhenne,* elle confessa avoir été en *vaulderie* avec gens de tous états, riches et pauvres. Lawitte, appliqué à la question, confessa la même chose; et plus explicite, il déclara y avoir vu Huguet Camery, dit *Patenôtre, barbieur,* Jehan Lefebvre, sergent de l'échevinage, Jehanne d'Auvergne, dame des *menues estrinnes,* Belotte, Vergengon et Blanqminette, *filles de joie,* Ces malheureux furent arrêtés et avouèrent tout ce qu'on voulut dans les horreurs de la torture. Peu de jours après, les accusés furent conduits en la cour de l'évêché sur un *hourt*

élevé, coiffés du *san benito*, prêchés, renvoyés à la justice laie comme *membres pourris*, et enfin livrés aux flammes. Ils rétractèrent leurs aveux sur le bûcher.

Sur leur dénonciation furent pris ensuite Thomas *Foureur*, le petit Henriot, tenant *breleng*, Jehan Dubois de Wailly, la Franche-Comté, femme d'un sellier, Jacques Mollinier, cuisinier du gouverneur, Colin de Bullecourt, Colette *l'Estrévée*, la jeune Printems Gay, Cateron, dite *la Gringaude*, la Parqueminière et Jehanne Lalucque, femmes *communes*. Les deux premiers furent absous, Dubois et la Franche-Comté détenus en *chartre*, et les autres brûlés vifs.

Il fallait des victimes de plus haut étage; aussi furent emprisonnés bientôt après, Jehan Tacquet, bourgeois et échevin, Perrotin, ou Pierre du Carrieulx, noble, Hugues Aubry, bourgeois, et Payen de Beauffort, chevalier, âgé de 72 ans. Ils furent *mitrés* et prêchés publiquement, condamnés à être battus de verges, à garder prison pendant sept ans, et à une amende énorme. Baudoin de Noyelles, chevalier, gouverneur de Péronne, Antoine Sacquespée, échevin, Jean Josset, échevin, Jean Lefebvre, *coultier de chevaux*, et Henriet de Royville, sergent, compromis dans cette déplorable affaire, furent délivrés par l'intervention des vicaires généraux. Martin Cornille, receveur des aides de la province, Willaume Lefebvre, échevin, et Hotin Loys échappèrent aux poursuites en quittant la ville. Ils furent ensuite absous (*).

Ces scènes de Vandales firent tant de bruit, que le parlement de Paris évoqua l'affaire; et par arrêt du mois de juin 1461, de Beauffort et les autres prisonniers furent rendus à la liberté. Un arrêt de la même cour, du 20 mai 1491, annula

(*) Mémoires de J. Duclercq. Liv. 4.

toutes les procédures, ordonna des restitutions, et réhabilita les condamnés. Stérile réparation ! L'homme qui, en condamnant ses semblables, usurpe le droit de Dieu, ne peut rendre la vie aux victimes de l'injustice ou de l'erreur.

Louis XI allant à Tournay, séjourna à Arras, du 24 au 30 janvier 1464; il logea dans le cloître, chez un chanoine nommé Thiébaut. Il refusa, en entrant dans la ville, de grâcier les bannis, pour ne pas porter atteinte aux droits du duc de Bourgogne. A son passage dans la rue St.-Géry, la banclocque que l'on *tombissait* fut cassée par accident. Elle pesait 17,000 livres.

Au mois de février 1470, vint en *grand arroi* Charles-le-Téméraire, à la tête d'une armée de 120,000 hommes. Il posa son camp dans la plaine. De la magnificence de cette armée, le lieu de campement fut appelé *champ d'honneur*. Ces forces étaient destinées à agir contre les places sur la Somme (*).

A cette époque, Arras était l'entrepôt des vins destinés pour la Flandre. Il y entrait environ six cents pièces par semaine. Les marchands qui amenaient des vins en Artois étaient tenus, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire, de les *estapler* en cette ville, pour de là les vendre et distribuer. Ce droit d'*estaple* était un privilége très-lucratif. (Il fut confirmé par un placard de l'empereur Charles-Quint du 12 mai 1531).

La seule célébrité que la ville produisit durant cette période fut Martin Lefranc, né en 1406. Poète estimé, auteur *du*

(*) Meyer. *Annales rer. belg.*

Champion des Dames, et de l'*Etrif de fortune et de vertu.* Il fut protonotaire apostolique sous deux papes, et mourut en 1460.

1407. — Établissement de la confrérie des archers, par le duc Jean-sans-Peur. Il leur donne un jardin pour leurs exercices.

1438. — Fondation du couvent des Augustines, par Pétronille Carnel, veuve de Jean Hourier. L'église fut consacrée, en 1445, par l'évêque Fortigaire.

1448. — La chapellenie de l'hôtel-de-ville fut fondée par Isabelle de Ghistelles, veuve de Guillaume de Bonnières.

1452. — Construction de l'église des Dominicains et restauration d'une partie du couvent.

1456. — Philippe-le-Bon fait achever le couvent des filles Hiéronimites dites de *Louez-Dieu,* commencé en 1430.

1457. — Fut fondée la communauté de Ste.-Claire, en cité, par Philippe de Saveuse, sire de Bailleulmont et d'Houvain, et Marie de Lully, sa femme, dame de Sailly et Bucquoi.

Par ordonnance du 8 octobre 1463, le duc de Bourgogne créa les quatre commis aux ouvrages.

Dans les XIV.e et XV.e siècles la cité avait trois portes : Baudimont, Maître-Adam ou porte *Trépresse* (*), et la porte

---

(*) La porte *Trépercsse* ou de la *Triperie*, rue des Bouchers-de-Cité.

de *Bronnes* ou de la Vigne qui, vers 1460, prit le nom de Ste.-Claire. Elle fut fermée après la construction de la porte d'Amiens (vers 1619).

La ville avait cinq portes : d'*Hagerue*, au bout de la rue des Capucins (elle fut fermée au commencement du XVI.e siècle), Ronville, St.-Nicolas, St.-Michel (au grand marché) et Méaulens.

CHAPITRE VII.

SITUATION INTÉRIEURE. — MOEURS ET USAGES AU XV.e SIÈCLE.

Quoique la ville fût riche et en voie de prospérité, il faut avouer cependant que l'état de la société ne présentait pas un aspect satisfaisant; il accuse une absence complète de police, ou son impuissance à protéger la sûreté publique. Vers le milieu du XV.e siècle, et pendant plusieurs années, Arras est le théâtre de violences journalières, commises avec audace à la face du soleil, et sans aucune des précautions ordinaires du crime. Les auteurs de ces méfaits étaient des hommes nourris dans la licence des guerres, hantant *tavernes et brelans*, et que les mémoires du tems flétrissent de noms qui caractérisent bien cette plaie vivante de l'époque : Tels que *composeurs de gens, efforceurs de femmes, espieurs de chemins, houilliers* (*), *larronneurs, maulvais garsons*,

(*) Débauchés.

meurdriers, noiseulx (1). Ces misérables, la plupart à la solde ou sous le patronage de quelques nobles, se livrent à tous les excès, sûrs qu'ils sont de l'impunité. Le bras de la justice ne peut atteindre que les *chétifs* que personne ne réclame, ou qu'un peu d'or ne protége pas. Citons quelques exemples entre cent (2). C'est un Raoul, d'Habarcq, qui entre un matin par la porte Maître-Adam, avec quinze *compagnons*, surprend au lit le sergent Braquet, et le fait mourir sous le bâton. C'est l'ancien prévôt de Beauquesnes, Martin Lejosne, assassiné en prenant son repas du soir, sans que les convives se lèvent pour le défendre. C'est un parent du sire de Neuville-Vitasse, qui est assailli, en plein jour, dans la maison du curé de la Madeleine, par Pierre d'Habarcq, altéré de vengeance. Les sicaires taillent à coups de dagues les membres du malheureux, et se retirent ; la justice se tut. Deux scélérats attendent dans la rue Pierre de Nourrequier, et lui enfonçent un épieu dans le sein; trois compagnons tuent à coups de couteaux, entre deux places, Jacotin Braquet ; des gens puissans arrachent les assassins à la vindicte publique. Des prêtres, se rendant à Notre-Dame, sont outrageusement battus ; les auteurs de ce guet-apens restent impunis. Voilà pour la ville : des scènes semblables se passaient dans les campagnes; encore y avait-on moins de chances de protection. Aussi ne se hasardait-on à sortir des murs qu'armé d'épieux, de haches ou de gourdins, crainte des *maulvais garsons*.

La clameur générale que ces désordres soulevèrent monta jusqu'au bon duc Philippe; il ordonna aussitôt (1462) au bailly d'Amiens de punir sévèrement les auteurs de ces violences, et les malfaiteurs quels qu'ils fussent, *méme de son*

(1) Querelleurs.
(2) Mémoires de Duclercq.

sang. Ce magistrat arriva secrètement à Arras, le 10 septembre, avec une troupe d'archers, qui entrèrent séparément et à petit bruit. Et sur les informations faites par le bailly d'Arras, on saisit bientôt une partie de ces misérables. Les uns furent conduits au château de Lens, pour y subir la peine de la *hart;* le plus grand nombre resta accroché aux arbres des routes, pour l'effroi de leurs pareils.

Les mœurs n'étaient pas bonnes dans les sommités sociales; elles étaient crapuleuses dans les derniers rangs du peuple. La ville était pleine de femmes *communes,* ce qui n'empêchait pas le viol d'être fréquent, et souvent accompagné de circonstances révoltantes. Les actes des plaids témoignent que ce crime fut toujours commun au moyen-âge. Les étuves aux femmes étaient le théâtre de beaucoup de désordres. Ces lieux publics étaient, comme à Paris à la même époque, des succursales aux *bordeaux* (1). En 1464, un orfèvre, nommé Gillot-Moilon, était chargé, *de par le duc, de faire gouges* (2) *pour porter en Turquie* (3). N'est-il pas curieux de voir le puissant duc de Bourgogne se faire le pourvoyeur de Mahomet II, lui qui, après la prise de Constantinople en 1453, s'était fait le héraut d'une croisade qui resta en projet. La passion des jeux de hasard était générale : les oisifs et vagabonds dont la ville fourmillait passaient leur tems dans les *brelans* ou maisons de jeu. Les tavernes n'étaient pas moins fréquentées. La plus en vogue, celle de *la vigne,* hors des portes, réunissait les gens du bon ton. L'ivrognerie, plus commune que de nos jours, fut l'occasion de tant de violences,

---

(1) Voyez le roman obscène du Bibliophile Jacob, intitulé *la Danse macabre*.

(2) Gouge. Femme de mauvaise vie.

(3) Duclercq. Liv. 5.

que Charles-Quint, par ses édits de 1531 et 1545, défendit de donner légèrement lettres de rémission pour homicides commis en état d'ivresse. Le luxe des femmes était immodéré. Les prédicateurs tonnaient souvent contre les hautes coiffures dites *Hennin*. On cite entr'autres, le carme Thomas Connecte, qu'un excès de zèle portait à exciter les enfans à tirer, avec des crochets, ces immenses bonnets, et à couvrir de boue et de huées les dames qui les portaient. En février 1428, il prêchait en plein air, dans le cimetière St.-Nicaise, des sermons de quatre à cinq heures, devant un auditoire de 16 à 20,000 personnes. Il séparait les deux sexes par une corde tendue (1). — Pour soutenir ce luxe et ces dissipations, les fortunes étaient bien médiocres. On passait pour riche avec 600 livres de revenus, et pour être à l'aise avec 200 livres (environ 3,600 francs et 1,200 francs d'aujourd'hui).

Le journal de D. Antoine le Taverne, grand prévôt de St.-Vaast, nous fournit, sur la dépense des repas dans la classe moyenne, un document qui n'est pas sans intérêt.

« Le dimanche 15 juin 1432, je, prévôt, donnai à soupper « à mes compagnons, avec lesquels fus vestu en 1392 ; « estièmes dix audit soupper, et despendimes 8 livres 13 sols « 8 deniers, monnoye courante, et 1 pattars pour 12 deniers. « Et sans neuf lapins qu'on me donna. Item de rechef je « donnai à soupper le 14 juin 1440, à mes dessus dicts com- « pagnons qui estaient lors vivans, et estièmes sept ; auquel « soupper despendimes 105 sols 3 deniers, sans trois *loignes* « (longes) de *veel*, dix-huit pouchains, quatre cappons, et « trente-six pigeons qui vindrent de Beuvresse (2). » Ces

(1) Monstrelet. — Panckoucke, *abrégé chron.*

(2) Journal de la paix d'Arras, de 1435. Édition de Collart, 1651.

repas sont sans doute très-confortables; mais il y a là plus de profusion que de recherche.

Les plaisirs du peuple étaient peu variés. Les divers exercices des compagnies d'archers, d'arbalétriers et des gens du serment du jeu d'épée, la danse autour du may ou des feux de joie, constituaient à peu près les seuls amusemens qui eussent un caractère public. Dans de rares occasions, et notamment aux entrées des princes, on jouait dans les carrefours, sur des *hourds* ou petits théâtres, des mystères tirés de l'ancien et du nouveau Testament, ou des allégories tirées de la Fable. Ces petites pièces étaient exécutées par des confréries sous la direction de l'*abbé de liesse* (1). Les mémoriaux de la ville nous ont conservé les noms des corporations qui se chargèrent de la représentation des mystères, lors de la joyeuse entrée de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, le 16 mars 1469. Les chefs de ces confréries sont caractérisés par des surnoms bisarres, dont l'origine et la signification de quelques-uns sont inconnus. C'est la confrérie du *glay* ou des maçons; celle de la *testée* ou des cordewaniers; le *prince d'honneur*, les drapiers (2); le *prince d'amour*, les sayetteurs (3); le *prince*

---

(1) Il portait une crosse d'argent pour marque de sa dignité. Ses confrères s'appelaient moines.

(2) La draperie et la fabrique de tapis de haute-lice étaient aussi très-florissantes, et se soutinrent jusques dans le XVI.e siècle. La catastrophe de 1479 porta un coup terrible à ces industries.

(3) La sayetterie, qui occupait des centaines de métiers, avait une telle importance, qu'il était interdit aux sayetteurs de quitter la ville sans le congé du prince. En 1479, vingt-quatre de ces ouvriers qui se trouvaient mal à l'aise dans cette cité désolée par Louis XI, se retirèrent à Amiens où les magistrats s'empressèrent de les recevoir, malgré les remontrances du sire de Baudricourt, gouverneur d'Arras.

des loquebaux, les bouchers ; c'est le *prince de bonvouloir*, le roi des *lours* ; l'amiral de *malduichon* ; enfin, la confrérie de St.-Jacques et les mulquiniers.

Il faut se souvenir qu'au moyen-âge les ouvriers de chaque profession formaient une confrérie ou corporation qui avait ses réglemens et ses priviléges, son mayeur et ses syndics, son patron, sa bannière et ses fêtes. Ceux qui exerçaient la même industrie se groupaient, pour la plupart, dans des quartiers qui prenaient leur nom. De là les rues des Bouchers, de la Braderie (triperie), des Chaudronniers, de la Larderie, des Portefaix, de la Taillerie (1), des Teinturiers (2), des grands et petits Viéziers, de la place Quincaille, de celle des *Telliers* ou Potiers (3).

---

(1) Entre deux places ; c'est là qu'était située, dans les XIII.e et XIV.e siècle, la halle des tailleurs *(hala parmentariorum)*, qui devint, en 1392, la halle aux draps.

(2) Le Crinchon qui longe cette rue n'était pas alors renfermé dans l'enclos de l'abbaye de St.-Vaast.

(3) Aujourd'hui place de la Thieuloye.

CHAPITRE VIII.

ARRAS SOUS LES PRINCES DE LA MAISON D'AUTRICHE.

Aux beaux jours de la domination de Bourgogne vont succéder d'épouvantables calamités. Après la mort de Charles-le-Téméraire, tué devant Nancy le 5 janvier 1477, Louis XI s'attacha à détruire par tous les moyens la puissance de cette maison. Il entra en Artois, assiégea Arras et s'en rendit maître le 4 mars, en gagnant Philippe de Crèvecœur d'Esquerdes qui y commandait pour la duchesse Marie. Il y établit ses officiers. Les habitans, affectionnés à la princesse, députèrent vers elle pour lui faire connaître leur position. Le roi fit arrêter à Lens les vingt députés; ils furent conduits à Hesdin, où douze d'entr'eux eurent la tête tranchée. Oudart de Bucy, gouverneur d'Artois, et Bauduin Caulier, échevin, furent au nombre des victimes. Les bourgeois indignés appelèrent à leur secours le gouverneur Darsi, envoyé par la duchesse; il chassa les Français. Louis revint bientôt, attaqua la ville qui ne se rendit qu'après une vive résistance; il voulut entrer à cheval par la Brèche, le dimanche 4 mai 1477.

Promettant de tout oublier, disant: « Bonnes gens, vous « m'avez été bien rudes; mais je vous pardonne. » Et le lendemain, plusieurs habitans suspects d'attachement à Marie étaient mis à mort. Deux ans après, le roi ayant échoué dans la tentative qu'il fit pour surprendre Douai, imputa son mauvais succès à l'avis secret que ceux d'Arras avaient fait parvenir à leurs voisins. Furieux, il déporte les habitans à Paris, Rouen et Tours, repeuple la ville avec l'écume de la population de ces grandes cités, et abolit le nom d'Arras qu'il appelle *Franchise* par sa charte de *nouvelle commune* de juillet 1481, registrée au parlement le 28 août suivant. Les malheureux Atrébates, chassés de leurs propriétés, dépourvus de tout, traînèrent pendant cinq ans de bannissement leurs misères, leurs souffrances, et le poignant souvenir de la patrie absente qui poursuit partout l'exilé.

Lorsque l'odieux tyran s'en fut allé chargé de ses crimes compter avec la justice divine, Charles VIII s'empressa (février 1484) de réparer les maux que son père avait faits à la ville; il rappela les anciens habitans, leur fit rendre leurs biens, et remit en vigueur les institutions municipales. Mais le coup était porté, Arras ne se releva jamais complétement de ce grand désastre, et quelques branches bien précieuses de son antique industrie furent anéanties.

Les sévices de Louis XI avaient laissé au sein de la population de profonds ressentimens, les bourgeois supportaient impatiemment la domination française qui pesait sur la ville depuis quinze ans. Ils regrettaient la famille de leurs anciens souverains. Un généreux citoyen comprit et réalisa les vœux de tous. C'était Jean Lemaire, dit Grizart. Partisan zélé de la maison de Bourgogne, il gémissait de l'oppression; son unique pensée était de rendre Arras à ses princes légitimes. Il s'associa d'autres bourgeois animés des mêmes sentimens :

Jacques Lebel, son beau-frère ; Pierre Leroy et Pierre Wartel, peintre, natif de Béthune. Il prit d'abord habitude avec un nommé Chavet qui avait la garde des clés ; et un jour qu'il l'avait gorgé de bonne chère, il parvint à prendre des empreintes au moyen desquelles Wartel put faire fabriquer de fausses clés dans une ville voisine. Les conjurés s'abouchèrent avec les commmandans bourguignons des places les plus rapprochées. Le jour où la ville devait leur être livrée fut fixé au 5 novembre 1492. Vers le soir, Wartel monta au clocher de St.-Géry, et lia fortement la cloche de *l'effroi* pour qu'elle ne rendît aucun son. Et à dix heures, Grizart ouvrit la porte d'Hagerue, choisie comme peu fréquentée ; il sortit pour faire une reconnaissance et trouva les Bourguignons au nombre de 1,400 à peu de distance des fossés. Il rentra de suite avec treize hommes pour s'assurer de la porte, au-dessus de laquelle quatre autres conjurés étaient restés en observation. Au signal donné par une chanson populaire, le corps bourguignon entra dans la ville, et dès la première rue, cria : *Ville gagnée !* et *Bourgogne !* La ville, le château St.-Michel et la cité furent emportés sans résistance. La garnison française se rendit. Il fut réglé le lendemain que la ville paierait aux troupes trois mois de solde pour éviter le pillage. Mais la lenteur du recouvrement de cette taxe irrita les Lansquenets ; cette milice indisciplinée se livra à tous les désordres, commit tous les excès ; le clergé fut en butte à ses rapines : le vénérable évêque Pierre de Ranchicourt fut incarcéré, maltraité et mis à rançon. Il fut forcé de se retirer à Douai pour éviter de nouvelles violences. L'archiduc Maximilien mit un terme à ces scènes affligeantes en changeant la garnison.

L'année suivante, les deux forts construits en 1478 par ordre de Louis XI, l'un près la porte Ste.-Claire (au jardin

du gouverneur), et l'autre, dit le Grand Châtel, près la porte St.-Michel (emplacement des Carmes), furent détruits, ainsi que le mur que le roi avait fait élever au-delà du fossé Burien pour clôre la cité contre la ville. En 1494, Jean Lemaire, dit Grizart, nommé mayeur par l'archiduc, rétablit l'ancienne clôture de la ville contre la cité. Il posa la première pierre de cet ouvrage qui ne fut terminé que quelques années plus tard (1).

Le XVI.e siècle s'ouvre avec le glorieux règne de Charles-Quint. Ce prince institua, le 12 mai 1530, le Conseil d'Artois auquel il affecta les bâtimens de la *Cour-le-Comte* (2).

En 1514 et 1522, la peste sévit avec fureur. Les manuscrits disent que cette dernière épidémie avait tous les caractères qui depuis ont été reconnus au choléra morbus. Elle enleva, dit-on, 12,000 personnes, dont 300 prêtres et religieux. Dix ans après, une affreuse disette se fit sentir : les femmes s'attroupèrent, les magasins de St.-Vaast furent enfoncés et pillés. On fit des sacrifices, l'autorité agit humainement.

Les troubles qui éclatèrent partout dans les Pays-Bas sous le règne de Philippe II, entre les partisans du roi d'Espagne et ceux du prince d'Orange, entre le catholicisme et la ré-

---

(1) Il mourut en 1509, et fut honorablement inhumé, avec son épouse Marie Lebel, en l'église de St.-Jean-en-Ronville. On y a vu longtems son épitaphe accolée à un pilier de la nef; elle commençait par ces vers :

Asseruit patriam qui nobis mole sub ipsâ,
Confectum senio, sic tumulavit honos.
Expulit Atrebato Gallos sine cæde superbos, etc.

(2) Ils furent démolis pendant la révolution; c'est là que siégeait le tribunal révolutionnaire. Ces vieux murs avant de tomber ont été témoins des muettes angoisses des centaines de victimes immolées par le glaive de la terreur.

forme, produisirent en 1578 des troubles sérieux. La ville était partagée en quinze compagnies, commandées par autant de capitaines dont l'ascendant avait su maintenir la paix. Mais les Orangistes parvinrent à faire nommer quinze tribuns qui ne gardèrent aucun ménagement. Ils étaient soutenus par un soldat de fortune, calviniste, Ambroise Leduc, recommandé par le prince d'Orange; il était chef d'une compagnie dite les *Verts-Vêtus,* à l'aide de laquelle il se fit nommer *sergent-major* des compagnies bourgeoises, et s'arrogea le titre et le pouvoir de gouverneur. Les factieux, alors maîtres de la ville, jetèrent en prison les échevins et les notables qui leur étaient contraires. Une imprudence d'Ambroise Leduc, qui, un jour de marché, chassa brutalement les paysans de la ville, vint changer la face des choses. Les bourgeois honnêtes, indignés de tant de violences, se réunirent et marchèrent sur l'hôtel-de-ville, après avoir sommé les tribuns d'élargir les magistrats. Alors, le lâche Ambroise change de parti; les tribuns prennent la fuite, et les magistrats sont délivrés. Le lendemain, la justice reprit son cours. Nicolas Gosson, avocat célèbre, l'âme du parti, Pierre Bertoult, Allard Crugeot et le lieutenant Mordacq furent arrêtés avec six autres des plus mutins. Emprisonnés à l'hôtel-de-ville, leur procès fut bientôt fait. Les trois derniers furent pendus sur la Petite-Place, et Gosson décapité à la lueur des flambeaux. La ville rentra dans l'ordre (*).

Le 27 mars 1597, le roi Henri IV tenta de surprendre Arras avec une armée de 10,000 combattans. Ses troupes, à la faveur de la nuit, parvinrent jusqu'aux murailles,

(*) Voir la relation manuscrite des troubles de l'année 1578, attribuée à Wallerand Obert, seigneur de Gaudiempré, conseiller au Conseil d'Artois.

et deux attaques furent dirigées, l'une à la porte Méaulens, l'autre à la porte d'Amiens. Des pétards furent appliqués, et les ponts emportés. Mais les efforts des bourgeois, commandés par Charles de Longueval, comte de Bucquoy, et ceux du vertueux évêque Mathieu Moulart qui, malgré son grand âge, se porta courageusement sur les remparts, firent échouer l'entreprise du roi qui, dit la chronique, *s'en fut avec sa courte honte.*

L'histoire locale n'offre plus aucun fait important jusqu'à la prise d'Arras par Louis XIII, le 9 août 1640, après cinq semaines de siége et trente-sept jours de tranchée ouverte. Ce siége fut dirigé par les maréchaux de Châtillon et de la Meilleraye.

La domination espagnole fut longtems regrettée ; elle avait exercé sur les lois comme sur les mœurs une salutaire influence. Les coutumes locales furent révisées ; de bons édits généraux furent rendus (1) ; l'organisation judiciaire améliorée. L'administration comprit les besoins du pays. Les sciences et les lettres fleurirent, des monumens furent élevés, qui témoignent du génie d'une nation grave. Le caractère espagnol déposa dans le caractère artésien une profonde empreinte reconnaissable encore dans quelques individus.

Les jeux scéniques s'établirent régulièrement vers la fin de la période espagnole. Aux histrions de tréteaux succédèrent des comédiens ambulans qui plantèrent leur tente dans le *tripôt*, lieu public consacré partout au jeu de mail et autres (2).

---

(1) Édit perpétuel ; placards touchant les rentes, les dimes, les banqueroutes, la chasse, les monnaies, la conservation des bois, l'usurpation de titres, l'exportation de la laine et du lin, etc., etc.

(2) Voir le roman comique de Scarron, pour connaître ce qu'étaient alors les tripôts.

En 1599, le magistrat admit les Jésuites, et l'année suivante, le collége fut bâti et doté. Avant l'admission de ce corps enseignant, les moyens d'instruction étaient assez bornés. Ils consistaient dans le séminaire, les écoles dominicales des paroisses, et la pédagogie du chapitre, dirigée par un dignitaire nommé *Ecolâtre*. Des professeurs privés, appelés *humanistes*, enseignaient le latin et les belles-lettres. Les gens riches envoyaient leurs enfans à l'université de Paris. Un certain nombre de bourses avaient été fondées pour de jeunes Artésiens dans différens colléges de la Capitale.

A aucune époque, la ville ne peut se glorifier d'avoir produit un si grand nombre d'hommes remarquables que dans le XVI.e siècle. Les plus célèbres sont:

François Bauduin, jurisconsulte, né en 1520, mort en 1573.

Charles de Lécluse, dit *Clusius*, médecin et naturaliste, dont les ouvrages sont estimés; né en 1526, mort en 1609.

Jean Sarrazin, abbé de St.-Vaast, puis archevêque de Cambrai, né en 1539, mort en 1598.

Nicolas Gosson, jurisconsulte, commentateur des coutumes, né en 1506, décapité en 1578.

Christophe Dassonleville, conseiller d'état de Philippe II, trésorier de l'ordre de la Toison-d'Or; il fut chargé de diverses missions diplomatiques et mourut en 1607.

Ferdinand de Cardevacque, littérateur, dix fois échevin; né en 1572, mort en 1614.

Antoine Havet, confesseur de la reine de Hongrie, puis premier évêque de Namur.

Philippe Meyer, auteur d'une suite des Annales de Jacques, son frère.

Guillaume de Rivière, célèbre imprimeur, florissant en 1594.

Jean Crépin, typographe; son édition grecque de l'Iliade le rend le digne émule des Robert Etienne et des Elzévirs.

Enfin, le prévôt Pierre de Fénin, auquel on doit des mémoires intéressans.

1495. — L'église de St.-Nicolas-en-l'*Atre* est consacrée par Pierre de Ranchicourt, qui l'avait fait bâtir.

1497. — Les Carmes, d'abord établis à St.-Sauveur, et dont le couvent avait été détruit dans les guerres, obtiennent de Philippe-le-Beau la permission de se fixer dans la ville. Le duc fit les frais de leur établissement.

En 1500, la halle échevinale, située sur la place St.-Géry, dite de la *Miawe*, tombait en ruines. Une assemblée des notables vota l'année suivante la construction d'un hôtel-de-ville surmonté d'un beffroi, au lieu qu'occupaient les étaux des bouchers. Un fameux architecte, Jacques Caron, fournit les plans, et la direction des travaux lui fut confiée. En peu d'années, cet édifice monumental fut achevé. Le beffroi ne fut terminé qu'en 1554. On y fit le premier guet le 2 juillet. L'horloge, excellent travail, disent les manuscrits, fut posée en 1541. Elle est l'œuvre de Jacques Hallot, d'Arras, mécanicien.

Le 18 novembre 1522, l'église de St.-Aubert, récemment reconstruite, fut consacrée par l'évêque de Sarepte, suffragant de Tournay.

1524. — Les Récollets, dont le couvent, situé près de la porte St.-Nicolas, avait été détruit en 1414, s'établissent sur

un terrain dépendant de l'ancien château, et qui leur fut concédé par l'empereur Charles-Quint.

1571. — L'église de St.-Nicolas-sur-les-Fossés, nouvellement rétablie, est consacrée par l'évêque Richardot.

1583. — Le placard de Philippe II, portant abolition des saillies des maisons sur les rues, et ordonnant de ne construire les façades qu'en pierres ou briques, fut publié le 10 mai.

1591. — Les Capucins s'établissent dans l'*Hagerue;* l'abbé de St.-Vaast accorda à ces pères la jouissance du terrain sur lequel ils bâtirent. L'évêque Mathieu Moulart consacra leur église en 1595.

Philippe II avait accordé aux échevins, en 1575, la permission de rendre la Scarpe navigable jusqu'à Douai. Une ordonnance du 1.er novembre 1595 autorisa la ville à former le *rivage* ou port pour le stationnement des bateaux.

Dom Gaurelle, abbé de St.-Vaast, avait affecté, en 1619, la maison dite de Ste.-Agnès pour y recevoir et instruire quelques filles pauvres. Le 28 novembre 1643, son successeur céda cette maison à une communauté qui se forma pour l'éducation des orphelines. Les échevins approuvèrent ses statuts les 9 septembre et 24 octobre 1644. Ils furent confirmés par lettres patentes du mois de janvier 1645, obtenues par l'entremise de St.-Vincent-de-Paule qui professait une estime toute particulière pour la fondatrice et première supérieure, Jeanne Biscot (*), cette héroïne de la charité dont le nom doit être à jamais en honneur en cette cité.

(*) Il est bien juste de consacrer quelques lignes à la mémoire de cette femme, dont la vie entière fut consacrée aux bonnes œuvres.

Jeanne Biscot, fille de Jean et d'Isabelle Vasseur, bourgeois et

Trois prisons existaient durant cette période de 148 ans. La Conciergerie du Conseil, ancienne prison de la Cour-le-Comte, place de la Madeleine ; la prison du Rivage, rue de la Prairie, dite la *Géole,* et la prison civile de l'échevinage,

---

marchands, naquit sur la paroisse de St.-Nicolas-sur-les-Fossés, en 1601. Animée, dès ses jeunes années, d'un zèle ardent pour le service des malheureux, elle vécut à une époque où elle put exercer la charité dans toute sa plénitude. Pendant les cinq années de la guerre si désastreuse de 1635 à 1640, Arras devint, en quelque sorte, l'hôpital général d'une partie de la province. Une multitude de paysans ruinés par les armées s'y renferma, n'ayant d'autre abri que la voûte du ciel, d'autre lit que le pavé. La misère et les privations engendrèrent des maladies. Les soldats mouraient de la dissenterie aux abords de la ville, où gisaient pourrissant dans l'ordure au milieu des carrefours de la Taillerie, du Rivage et du Pont-St.-Vaast. Puis survinrent des symptômes de peste. Le magistrat relégua les pestiférés dans des cabanes au marais de St.-Nicolas. Tant de maux, une faible femme sut les adoucir. Aidée de trois personnes, formées à son école, Jeanne Biscot recueille des aumônes, distribue à tous ces malheureux des alimens et des remèdes, leur prodigue des soins journaliers et de précieuses consolations, leur ouvre quelques asyles, et brave tous les dégoûts et tous les dangers. Dans ce ramas d'étrangers, Allemands et Espagnols, elle ne voit que des frères souffrans.

Au milieu de tant de soins, elle trouvait encore le tems d'arracher à la misère et à la débauche, et d'instruire beaucoup de filles pauvres. Elle parvint enfin, triomphant de nombreux obstacles, à rendre durable l'œuvre de sa charité, en fondant l'établissement des orphelines de Ste.-Agnès, en 1643.

Ses nouvelles fonctions de supérieure ne l'empêchèrent pas d'exercer encore son ministère secourable envers cette foule de malades et de blessés qui, après le siège d'Arras, en 1654, encombraient l'abbaye d'Avesnes. Chaque jour elle allait porter aux pauvres soldats manquant de tout, les choses qui leur étaient le plus nécessaires.

Elle venait d'instituer à Douai une succursale de la maison de Ste.-Agnès, lorsqu'elle fut surprise par la mort, le 27 juin 1664.

(Sa vie fut imprimée à Valenciennes, en 1 vol. in-12, en 1692).

dite *Prison châtelaine,* sur l'emplacement de laquelle a été bâti le théâtre à la fin du XVIII.e siècle. La Géole avait des cachots profonds et humides sous le terre-plein du rempart. Outre ces lieux généraux de détention, les juridictions de l'évêché et de l'abbaye de St.-Vaast avaient leurs prisons distinctes. Celle de St.-Vaast était située sur l'emplacement de la tour de l'église actuelle.

CHAPITRE IX.

ÉTAT FINANCIER DE LA VILLE AUX XV.e, XVI.e ET XVII.e SIÈCLES.

—

Rien ne fait mieux connaître la vie intime des cités que des détails sur la nature des recettes et dépenses communales aux différentes époques. Malheureusement, nos dépôts publics ont été tellement spoliés pendant et depuis la révolution, que d'immenses lacunes existent dans la série des comptes de la ville. On ne retrouve aux archives départementales que cinq ou six anciens comptes, de 1477 à 1691. Écrits sur parchemin, ils n'ont échappé que par miracle à l'infidélité cupide qui a détourné tant de titres précieux et mutilé tant de manuscrits sur velin. C'est dans ces pauvres débris qu'il faut fouiller les seuls documens authentiques sur l'état financier d'Arras pendant les XV.e, XVI.e et XVII.e siècles. (Les comptes déposés aux archives de la mairie ne remontent qu'à 1704).

Selon le plus ancien compte, commençant le 1.er novembre 1477 et *finant* le *derain* jour d'octobre 1478, les revenus consistaient en rentes foncières dont le détail est établi par paroisses, — en droits sur le vin, la cervoise, blé et grains, le poisson, les *taincture*s, les *sayes, épisseries, mercherie,* sellerie, pelleterie, boucherie, graisses, laines, fers, *vifves bestes, wiezerie,* cordes et *mariens,* toiles, cuirs, détail des draps et produits casuels. Les comptes de 1505 et 1627 ajoutent peu de choses à ces chapitres de recette. — Dans le compte de 1691 à 1692, le plus important de tous, on trouve une partie des produits affermés sous le titre de *maltôte.* Il ne sera pas sans intérêt de connaître le chiffre de quelques-uns de ces produits. Les étaux de la boucherie produisaient 60 livres. Le poids public, 650. Le *mincq,* 810. La maltôte du poisson, 673. Celle du vin, 300. L'étape du vin, 1,810. La maltôte de la cervoise (bierre), 3,800. Du blé, 1,633. De la boucherie, 1,640. Des bêtes vives, 2,700. Des tabacs, 175. La recette ordinaire s'élevait à 88,360 livres. La recette extraordinaire à 9,293.

Les *mises* ou dépenses des trois premiers comptes consistent en l'aide du roy (ordinaire et extraordinaire). Tonlieux et cens. En charges foncières, gages et salaires, ouvrages, artillerie, présens de vins (ordinaire et extraordinaire). *Pitances de vins* aux communautés religieuses *aux quatre nataux.* Voyages de conseiller, procureur et messagers. Frais communs et rôles.

Jetons un coup d'œil sur ces divers chapitres de dépenses en 1692. Outre l'aide ordinaire du roi qui montait à 3,600 livres, et les charges foncières et cens qui s'élevaient à 991 livres, la ville était chargée d'une masse de rentes. L'échevinage en créait à chaque nouveau besoin, agissant comme les états modernes qui grèvent l'avenir pour satisfaire aux

exigences du présent. On payait au gouverneur 40 livres à titre de denier de courtoisie.... Le conseiller pensionnaire recevait 330 livres de gages; le procureur-général, 300; l'argentier, 1,200; le commis à l'horloge, 104; chacun des huit commis-portiers, 36; les Jésuites, 1,200; la *sage-dame*, 100; le médecin des pauvres, 60; le maître *opérateur* ou chirurgien, 60; le maître des hautes œuvres, 65; le commis au nettoiement des rues, 200. — On passait aux magistrats, pour le prix des cires, 208 livres. Le mayeur, les douze échevins, le conseiller et l'argentier recevaient chacun 300 livres pour leurs draps de robes; il était alloué pour le même objet 150 livres au procureur-général; au greffier, 60; au greffier criminel, 50; aux quatre commis aux ouvrages, chacun 25; aux sergens, 14, et à l'horloger, 2 livres 6 sols 8 deniers. — Les dépenses du jour de l'an figurent pour 200 livres, le renouvellement de la loi pour 800; plus, 432 livres 10 sols pour une *table extraordinaire* pour M. le duc d'Elbœuf et son épouse. En ce tems-là, on se réjouissait par ordre; aussi compte-t-on 300 livres pour la collation faite le jour du feu de joie, *ordonné par Sa Majesté* pour la prise de Montmélian, et 300 livres pour la prise de Namur. — La pauvreté ordinaire, consistant en pensions personnelles et secours à de pauvres personnes ou ménages, est cotée à 1,878 livres 12 sols 8 deniers, et la pauvreté extraordinaire à 296 livres 4 sols. — On est effrayé en voyant que les présens de vin ordinaires coûtaient à la ville la somme énorme de 7,947 livres 13 sols 9 deniers, et les présens extraordinaires et gratifications, environ 3,000 livres. En 1477, année calamiteuse à la vérité, les présens de vin ne s'élevaient qu'à 51 livres.

Dans tous les comptes figurent des distributions aumônieuses sous le titre *de pitances* de vin aux communautés

religieuses, *aux quatre nataux* (quatre fêtes principales). Cet article est compris pour 145 livres 4 sols dans le compte de 1692. Nous voyons par le détail que le pot de vin coûtait alors 22 sols le pot (55 centimes le litre). Et comme tel article repris pour 7 livres 10 sols au compte de 1477 figure identiquement pour 26 livres 8 sols au compte de 1692, il s'en suit que dans ce laps de 215 ans, la valeur des denrées était presque quadruplée.

A côté de ces profusions des deniers communaux, nous voyons avec plaisir un article qui témoigne de l'esprit de mansuétude qui animait les magistrats. La ville et la banlieue avaient été fort chargées par le logement des gens de guerre : l'échevinage alloue 350 livres pour indemnité de logement extraordinaire aux *hostelains* (aubergistes) des faubourgs, et aux hostelains et cabaretiers de la ville pour les désintéresser, 2,505 livres 2 sols 3 deniers.

Au reste, soit bonhomie de mœurs ou conscience de cet axiôme, *que toute peine mérite salaire,* tout se payait dans cet ancien monde, ailleurs comme à Arras ; tout se payait, voire même l'audition des comptes, l'assistance aux cérémonies et processions, la présence aux exécutions des sentences criminelles, les services et devoirs des subalternes. *Item,* dit le compte de 1692, *à Jacques Petit, sergent, pour avoir, selon l'ordonnance, porté le pigeon blanc le jour de la relation de Monsieur St.-Vaast,* 15 *juillet, en l'église dudit St.-Vaast,* 15 *sols.* Les échevins, pas plus que d'autres, ne se piquaient d'un désintéressement ou point d'honneur qui n'était pas dans les habitudes communes. Leurs courses *extrà-muros* leur sont comptées. *Voyages d'échevins,* 58 *livres.* Et pour couper court, on trouve sous le titre de *gratifications extraordinaires,* le moyen d'augmenter les faibles émolumens des employés de l'administration.

CHAPITRE X.

ARRAS DEPUIS SA RÉUNION A LA FRANCE EN 1640.

La capitulation du mois d'août 1640 garantissait les droits et priviléges de la ville; mais ses antiques franchises devinrent bientôt nominales, et s'effacèrent peu à peu sous la pression du pouvoir absolu. Le siècle de Louis XIV n'était pas l'ère des libertés bourgeoises. Pendant les premières années de la domination française, la situation d'Arras fût loin d'être prospère. Les calamités qui furent les tristes conséquences de la longue guerre de 1635 à 1640, avaient entièrement ruiné le pays, anéanti le commerce et l'industrie. Puis, le séjour des armées avait perpétué les charges des habitans. Aussi la misère publique était grande, quand la campagne de 1654 vint encore l'agraver. Les Espagnols regrettaient vivement la perte d'Arras; ils firent, cette même année, les plus grands efforts pour recouvrer cette place importante. Ils l'investirent le 3 juillet avec une armée forte d'environ 45,000 hommes, et se servirent des lignes de circonvallation tracées

par les Français en 1640. Les détails de ce fameux siège se trouvent partout. Le comte de Montdejeu, gouverneur de la place, déploya dans la défense autant de courage que d'habileté. Il avait à lutter non seulement contre les forces ennemies, il avait encore à déjouer les machinations des nombreux partisans de l'Espagne, qui s'agitaient à l'intérieur, et semaient dans la population fatiguée un esprit de désobéissance. Le prince de Condé entretenait des intelligences dans la ville, un de ses espions qui était parvenu à s'y introduire, fut arrêté et pendu. Les bourgeois ayant un jour refusé d'obéir à un ordre du gouverneur, Montdejeu, à la tête d'une compagnie de cavalerie, se rend sur la Grande-Place, se saisit de la personne du premier capitaine de la milice bourgeoise, qu'il soupçonnait d'exciter les autres à la résistance, et fait venir un prêtre et le bourreau!... Les bourgeois, accourus en foule pour demander sa grâce, sont cernés. Enfin, sur les instances des échevins, Montdejeu se contente de l'envoyer en prison. Mais « en attendant qu'il eut la fleur de lys gravée » dans le cœur, il ordonna qu'on la lui imprimât sur la joue. » Ce qui fut fait..... Cet acte de despotisme n'a pas besoin de commentaire. — Après cinquante-six jours d'un siège meurtrier, qui coûta 12,000 hommes aux ennemis, et malgré les talens militaires du grand Condé, les lignes espagnoles furent forcées le 24 août, et la ville resta française (*). Le comte de Montdejeu qui, avant le siège, avait obtenu la permission de lever des contributions dans le pays pour approvisionner et fortifier la place, continua quelque tems encore ses exactions; il menait un train de prince, avait des gardes et des pen-

(*) En mémoire de la levée du siège, la procession solennelle du 25 août fut d'abord instituée. La fête d'Arras, destinée à donner plus d'éclat à cette commémoration, ne date que de l'année 1812.

sionnaires. Sa conduite souleva le mécontentement général. Aux plaintes qui furent faites, le ministre Letellier répondit : « Qu'il ne convenait pas qu'un homme, à qui la France devait » la conservation d'Arras, fût pendu. »

Louis XIV visita la ville en 1654 et 1667. La guerre avait tellement appauvri les habitans, que ces entrées n'eurent aucun éclat. Le monarque refusa même les présens d'usage. Il fit réparer et augmenter les fortifications. La citadelle, commencée en 1670 sur les dessins de Vauban et achevée vers 1674, remplaça les deux bastions *de la Couronne*.

Le magistrat fit démolir, en 1677, le rempart qui s'étendait de la porte d'*Hagerue* à l'écluse du *Claque-Dent*. Pour indemniser la ville de ces grands travaux, le roi lui concéda, par ordonnances de 1677, 79 et 80, la propriété des portions de remparts intérieurs supprimés, et des terrains renfermés entre ces remparts et l'esplanade de la citadelle.

Le rempart qui longeait la rue de l'Arsenal, concédé à la ville en 1749, fut démoli quelques années après.

Le 2 mars 1712, les Anglais brûlèrent le faubourg des *Alouettes* (Ronville), et jetèrent quelques boulets contre la courtine Héronval.

Un édit de 1749 réunit en un seul corps les échevinages de la ville et de la cité. Il effaça l'antique séparation qui rappelait leur origine distincte. Sur les dix échevins, la cité en eut deux qui restèrent à la nomination de l'évêque.

Vers le milieu du XVIII.e siècle, les bâtimens de St.-Vaast, dédale de constructions irrégulières de toutes les époques, tombaient de vétusté, ainsi que la gothique église du XIII.e siècle, maintefois réparée. La reconstruction fut autorisée par lettres patentes du roi, du mois de mai 1746 et 7 décembre

1754 ; et le cardinal de Rohan, abbé commandataire, jeta les fondemens de la nouvelle abbaye, le plus vaste et le plus somptueux édifice qui existe dans nos contrées. L'église abbatiale, ce monument si remarquable, fut commencée en 1755 (*).

C'est vers cette époque que l'évêché fut reconstruit, et la Basse-Ville bâtie sur les dessins de l'architecte Beffara, sur un terrain marécageux nommé les *prés Cagnon*, qui, au moyen-âge, était le *pré aux Clercs*, où les jeunes étudians *soulaient s'ébattre au jeu de la cholle*. Une belle promenade fut plantée entre la citadelle et ce nouveau quartier. — L'arsenal, les casernes, le manége, l'intendance, l'hôtel des États et le théâtre, datent aussi de ce siècle.

La révolution de 1789 s'accomplit. L'horizon politique, chargé des fautes du passé, grossi des ressentimens des siècles, apparaissait menaçant. L'orage éclata. Météore sanglant, il renversa toutes les barrières, emporta dans sa course le trône et les vieilles institutions. Tout parut abîmé dans un affreux chaos. Les hommes, les choses, les croyances furent pêle-mêle entraînés par le torrent anarchique.

Peu de villes eurent autant à souffrir qu'Arras du régime de la Terreur. Jamais les droits de l'humanité ne furent plus indignement violés qu'alors que les droits de l'homme étaient placardés à tous les carrefours. Le 17 octobre 1793, un mois après la promulgation de la loi des suspects, les arrestations commencèrent. L'exécrable Joseph Lebon, envoyé en mission dans les départemens du Nord, vint exercer son odieux pro-

---

(*) Alors disparurent les petites églises de Notre-Dame-du-Castel et de St.-Pierre, situées en regard de la Madeleine. La première était celle que les chartes nomment *Nostra Domina in Castro*.

consulat. Bientôt, les vastes locaux de l'Abbatiale, de l'Hôtel-Dieu, des Orphelins, de la Providence, des Capucins, du Vivier et des Baudets, changés en prisons, furent encombrés de citoyens incarcérés comme suspects et soumis à tous les genres de vexations. Les uns étaient suspects d'incivisme, de fédéralisme, de modérantisme, voire même de négociantisme.... d'autres *suaient* l'aristocratie. Le tribunal révolutionnaire fut organisé; l'échafaud se dressa sur la place du Théâtre, et pendant dix-huit mois, des centaines de victimes furent immolées. Les premiers condamnés furent les nobles qui avaient signé, en 1789, une protestation contre tout ce qui serait fait au préjudice des priviléges de la province. Un jour, dix-sept femmes furent traînées à la mort parce que leur nom figurait sur une liste de charité tenue par la veuve Bataille. Trois autres dames périrent parce qu'un malencontreux oiseau savait dire : *Vive le roi!* et qu'elles avaient joué du clavecin le jour où l'on apprit la nouvelle d'une défaite....

Trop souvent, on put suivre à sa piste sanglante le fatal tombereau qui conduisait les restes de ces malheureux au cimetière St.-Nicaise. Là, les corps mutilés des femmes étaient exposés nus aux regards licencieux des hommes; plusieurs même y furent livrés à des outrages inconnus à tous les peuples.... (*) Le voyageur évita cette ville désolée, comme on fuit ces cités ravagées par la peste, et sur les tours desquelles flotte le sinistre drapeau noir.

(*) Dans les derniers tems, les cadavres des suppliciés furent transportés au nouveau cimetière dit le *Champ-de-Quatre*, qui reçut, en couvrant les dépouilles de ces martyrs, une sanglante consécration.

Nous ne dirons pas les âneries des clubs, l'inquisition du redoutable fauteuil de Ste.-Agnès, les orgies des commissaires aux scellés, les saturnales des affidés de Lebon, les infamies des gardiens ; nous aurions trop à dire.

Tant que sévit l'affreux tribunal, l'égoïsme de la peur relâcha tous les liens de famille ; les amis se rencontrèrent sans s'aborder, sans se donner le salut ; dans le regard de chaque passant, on crut apercevoir une intention délatrice. A la suite de la disette, des emprunts forcés et du maximum, la misère s'assit à tous les foyers. Aussi ne doit-on pas s'étonner que l'excès du malheur ait amené cette profonde indifférence pour la vie qui saisit la plupart des détenus. Dans les prisons, on jouait, on formait des liaisons.... ; et presque chaque jour, à quatre heures, la voix sinistre de l'émissaire, surnommé *l'huissier de la mort,* retentissait dans les cours et dans les corridors, désignant les victimes dévouées pour le sacrifice du jour ou du lendemain. En pleurant, on se séparait des malheureux que l'on ne devait plus revoir ; puis, on semblait se dire : « Si nous devons mourir demain, vivons au moins aujourd'hui. » (*)

Enfin, vint le 9 thermidor (1795). Robespierre tomba. Les prisons s'ouvrirent : les agens de crimes et d'oppression rentrèrent dans le néant : de meilleurs jours apparurent. On avait beaucoup souffert : une réaction naturelle s'opéra dans les esprits, et un goût effréné des plaisirs s'empara des populations. On eut des bals *à la victime ! !*

(*) Voir les écrits du tems, notamment la brochure intitulée *les Angoisses de la mort ou les horreurs des prisons d'Arras*, in-12. — Les *Esquisses de la Révolution*, par Dulaure, etc.

Mais ces trois années avaient suffi pour rendre la ville méconnaissable, morne et triste. Ses familles les plus opulentes et les plus honorables étaient décimées; elle était veuve aussi de ses plus beaux monumens. Presque simultanément, dix églises paroissiales, deux chapelles, quatorze églises conventuelles gisaient démolies. Leurs débris amoncelés le long des rues présentaient l'aspect d'une cité récemment écrasée par la bombe. La destruction de la Cathédrale couronna l'œuvre (1798). (1)

Un de ces hommes qui dépassent la mesure des forces communes, dont toutes les voies semblent aplanies par une puissance mystérieuse, Napoléon parut. Il rétablit l'ordre, organisa l'administration ; mais la liberté, au lieu de contenir ses écarts, il l'étouffa. Le concordat de 1802 releva le culte public; il fut salué de l'approbation générale. Bien avant cette époque, le culte *caché* (2) était partout une manifestation qui révélait l'urgence de cette grande mesure. Après neuf ans d'exil, il était tems que la religion vînt reprendre sa place dans la société. M. Hugues-Robert-Jean-Charles de

---

(1) Les monumens détruits sont : les églises paroissiales de St.-Aubert, — la Chapelette, — Ste.-Croix, — St.-Géry, — St.-Jean, — St.-Étienne, — la Madeleine, — St.-Maurice, — St.-Nicaise — et St.-Nicolas-en-l'Atre. — Les chapelles du Calvaire, place de la Basse-Ville, — et de la Ste.-Chandelle, sur la Petite-Place. — Les églises conventuelles des Augustines, — des Brigittines, — des Capucins, — des Grands-Carmes, — des Petits-Carmes, — des Dominicains, — des Jésuites, — de la Paix, de la Providence, — des Récollets, — du Séminaire, — de la Thieuloye, — des Trinitaires — et des Ursulines.

(2) Dès 1795, le service religieux se faisait en secret ; mais régulièrement tous les dimanches dans les villes et grandes communes. Les lieux de réunion étaient souvent changés. On comptait, à Arras, sept ou huit de ces oratoires clandestins.

La Tour d'Auvergne-Lauraguais fut nommé évêque d'Arras, le 9 avril 1802, et prit possession de son siége le 5 juin suivant (*). Arrivant, ainsi que St.-Vaast, après des jours de calamité, ce prélat eut comme lui bien des ruines à réparer; il eut aussi à satisfaire à bien des besoins. Sa sollicitude pourvut à tout. Le seul temple échappé au marteau révolutionnaire, l'église de St.-Nicolas-sur-les-Fossés devint provisoirement la cathédrale.

Les dix années de l'Empire passent pour la ville sans événemens. Le mois de mars 1814 arriva. Le grand homme avait fatigué la gloire; sa mission providentielle était achevée; Dieu brisa son instrument. Les Bourbons remontèrent sur le trône de St.-Louis. Vinrent les Cent-Jours. Napoléon crut ressaisir le pouvoir; mais il n'était plus marqué du signe de la force; il disparut au sein des mers après la déplorable journée de Waterloo.

Cette catastrophe réagit sur les villes de la frontière. Arras en ressentit le contre-coup. Le 26 juin 1815, une troupe de fédérés se cantonna dans la citadelle. Les bourgeois la virent de mauvais œil. A chaque instant, une collision était imminente. Le 28, le peuple descend en foule dans la rue, force la porte Ronville, brise les chaînes du pont-levis, et donne entrée à un détachement de gardes-du-corps. Le drapeau blanc est arboré au milieu des acclamations. Dans la nuit, une patrouille bourgeoise insulte un poste avancé de fédérés qui répondent par un coup de canon. Ils se répandent aussitôt

(*) S. S. le pape Grégoire XVI récompensa les travaux de ses 37 ans d'épiscopat, en le créant cardinal le 23 décembre 1839. Le retour du prélat dans nos murs, le 30 janvier 1840, fut un triomphe. Ce vénérable pontife est le 64.e évêque d'Arras; il est le 6.e ou le 7.e qui ait été revêtu de la pourpre romaine.

dans les rues, la fusillade est engagée, et les bourgeois, mal armés, sont délogés de la place de la Basse-Ville. Un garde national, le sieur Spineux, est tué dans la rue St.-Aubert; une maison est livrée au pillage dans la rue des Fours. Le danger était pressant: un magistrat, M. Lallart, se rendit à la citadelle et obtint un armistice. Dans l'après-midi, l'arrivée de 2,000 paysans armés de fourches et de faux qui vinrent camper en ville, prétendant prendre d'assaut la forteresse, fut l'occasion de la reprise des hostilités. Suivirent une nuit et un jour d'alarmes. Puis, des troupes de volontaires royaux vinrent augmenter et régulariser les moyens de défense. Le 1.er juillet, la garnison de la citadelle convint de se retirer quand l'entrée de Louis XVIII à Paris serait officiellement connue. On doit des éloges au général Lachalotais, à M. Noizet de St.-Paul, colonel du génie, et aux chefs de la garnison. Leur prudence et leur modération épargnèrent à la ville un grand désastre.

La fameuse mission de 1825, et les fêtes magnifiques à l'occasion du séjour de Charles X en septembre 1827, sont les seuls faits saillans pendant les quinze années de la Restauration. Il nous reste à dire, pour clôre cette esquisse de l'histoire locale, que la révolution de Juillet 1830 ne fut signalée par aucune réaction.

De 1804 à 1812, le mont-de-piété fut rétabli, le collége communal et la maison des vieillards fondés par l'administration municipale.

En 1817, la Société royale des sciences, des lettres et des arts, fut instituée. Elle continue l'ancienne Académie d'Arras

qui existait dès 1737, et qui avait été reconnue par lettres patentes du mois de juillet 1773.

A la même époque fut créée par la ville, avec le plus grand succès, une école lancastérienne. Quelques années après, la bienfaisance dota deux écoles chrétiennes. En 1826, le Collége, d'abord établi à la maison du Vivier, fut transféré à l'Abbatiale.

En 1828 fut bâtie la Salle de Concert, et le Musée prit naissance.

L'invasion du choléra en 1832 fut l'occasion de la translation du marché aux poissons. Le terrain de l'ancien rempart de cité, concédé par l'État en 1805, fut nivelé. Une belle place en hémicycle fut élevée, et la rue de Juillet ouverte jusqu'au pont de cité, sous l'administration de M. Dudouit.

Le 6 juin 1833, l'église de St.-Vaast (nouvelle cathédrale), commencée en 1755, fut consacrée. Le service divin y avait été célébré en présence du roi Charles X, le 17 septembre 1827.

Naquirent à Arras dans le XVIII.e siècle :

Bauvin, auteur de la tragédie des *Chérusques*, né en 1714.

Bultel, conseiller érudit, né en 1706.

Delaplace (François-Marie-Joseph-Guislain), né en 1757; littérateur, professeur à l'École normale; mort en 1823.

Harduin, secrétaire de l'Académie, littérateur, né en 1718, mort en 1785.

Palisot de Beauvois, naturaliste distingué, né le 27 juillet 1752, mort le 21 janvier 1820.

Nous voudrions nous arrêter à ces hommes honorables, et taire d'autres noms qui ont acquis une triste célébrité : mais la vérité historique ne nous permet pas d'omettre que la ville est la patrie de Robespierre (François-Maximilien-Isidore), né en 1759, rue des Rapporteurs, mort en 1795; et de Lebon (Joseph), né en 1765, décapité à Amiens en 1795.

CHAPITRE XI.

BANLIEUE D'ARRAS.

—

FAUBOURG BAUDIMONT — (Mont-Bauduin); il faisait anciennement partie de la cité. Après la destruction d'Arras par les Normands, en 882, ce quartier fut abandonné. Il ne fut retranché de la ville que quand l'enceinte des murailles fut resserrée de ce côté, dans le XIII.e siècle. Les franchises communales, auxquelles la banlieue participait, y attirèrent bientôt des habitans. Au mois de septembre 1370, il souffrit beaucoup des ravages qu'exerçèrent dans les environs d'Arras des détachemens de troupes anglaises commandés par Robert de Knolles et Thomas Granson. Au commencement de juillet 1414, dans l'attente du siège dont Charles VI menaçait Arras, le gouverneur fit raser les habitations trop rapprochées de la ville. « Et pareillement, dit Monstrelet, vers la cité furent » ars et démolis tous les faubours de *Vaudemont,* où il y » avait très-grand circuit, et habitations de très-notables » édifices, tant hôtelleries comme autres lieux, qui tous furent

» ars et détruits, à la confusion des habitans d'iceux fau-
» bourgs. » Pendant le siège, l'avant-garde de l'armée royale, sous la conduite du duc de Bourbon, se logea dans les ruines de ce faubourg, qui ne se releva plus après ce désastre : il ne compte aujourd'hui que six habitations. Le fief de Baudimont avait sa coutume, qui fut rédigée en 1507.

En 1793, un camp retranché fut établi sur la hauteur entre la route de St.-Pol et le chemin d'Avesnes-le-Comte. Les travaux firent découvrir des tombes romaines et divers objets antiques.

Ne quittons pas le faubourg Baudimont, sans rapporter une légende de la fin du XII.e siècle, consignée dans quelques manuscrits.

Le lendemain de la Pentecôte de l'an 1194, dès huit heures du matin, une foule immense affluant de tous les quartiers de la ville, s'était portée sur le Mont-Bauduin, alors terrain vague renfermé dans l'enceinte de la cité. Ce peuple y venait chercher des émotions dans les horribles tortures et l'agonie de deux malheureux. Un vaste bûcher était élevé, surmonté de deux poteaux. Un *clercq* et sa sœur, condamnés pour homicide, devaient satisfaire par le supplice du feu à la justice des hommes. La foule attendait impatiente : enfin, un murmure sourd se fait entendre, des pas mesurés résonnent, c'est la garde du prévôt qui amène les deux victimes que soutiennent des prêtres, qui leur prodiguent les consolations de leur saint ministère. Le cortège pénètre dans les lices; derrière lui la barrière se ferme. Le clerc était morne et farouche; la figure de sa sœur exprimait la résignation et l'espoir. » Frère, disait la jeune femme, en montant sur le bûcher, » prie madame Marie de te venir en aide; » et elle invoquait à haute voix la mère des miséricordes : et elle répétait son exhortation lorsque le *bourrel* l'attacha au fatal poteau, et

après que la torche dévorante eut été lancée. Le frère demeurait impassible, seulement les muscles de sa face se contractèrent à la première atteinte du feu. Puis des tourbillons de fumée dérobèrent les deux acteurs de ce drame lamentable à la vue des spectateurs. Lorsque la flamme s'abaissa, que le bûcher affaissé ne présenta plus qu'une masse de charbons ardens, on vit le corps du clerc entièrement consumé ; mais, ô suprise ! la jeune femme était intacte. Ni ses cheveux, ni ses vêtemens n'avaient été atteints. Le son de sa voix n'avait subi aucune altération. On s'enquiert de la cause de ce prodige : elle répond qu'*une très-belle dame* lui était apparue, et l'avait préservée de l'action des flammes. On ne pouvait pas rejeter au bûcher celle en faveur de qui la protection divine venait de se manifester d'une manière si éclatante, on la conduisit processionnellement à l'église de Notre-Dame, *sa bonne libératrice ;* là, en présence de tout le peuple, on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces. Le vénérable évêque Pierre I.^er^ fit constater juridiquement ce prodige, et ordonna que la relation authentique en fût déposée dans le trésor de l'église (1).

(Nous donnons cette légende comme un échantillon du goût du merveilleux qui dominait les populations au moyen-âge).

FAUBOURG RONVILLE, — situé sur la route de Bapaume. Ainsi appelé d'un domaine nommé *Radonivilla* (2), compris dans

---

(1) Manuscrits d'Arras. — Ferry Delocres, chronic.

(2) Balderic. Chron. cam. et atreb. Édit. de M. Leglay. Lib. 1.

la donation faite par l'évêque St.-Vindicien au chapitre d'Arras, le 8 des ides de mai 674, confirmée par le pape Jean V. — Sous l'épiscopat de Pierre II, dit de Noyon, en 1263, les Templiers s'établirent au haut du faubourg. Leur maison était située à l'angle nord-est que forme le chemin du Temple avec la route de Bapaume. En juillet et août 1414, Charles VI y logea pendant que son armée assiégeait Arras. (Monstrelet. Chron. Liv. 1).

Ce faubourg, après avoir porté le nom du Temple, prit celui des *Allouettes*, qu'il conservait encore lorsqu'il fut entièrement brûlé, le 2 mars 1712, par un parti d'Anglais de la division du duc d'Albermarle.

En 1793, deux chemins couverts, terminés par des redoutes, furent établis pour protéger le faubourg.

FAUBOURG SAINT-SAUVEUR; — situé en face de l'ancienne porte St.-Nicolas, sur la route de Cambrai. Du XII.e siècle à la fin du XV.e il porta le nom de faubourg St.-Vincent, spécialement la partie qui s'étendait du riez jusqu'à quelques toises des murailles de la ville, et qui fut détruite à cause des guerres. Diverses communautés s'y établirent dans le XIII.e siècle. Les Trinitaires et les Récollets, en 1219; les Augustines ou *Filles-Dieu*, en 1222; les Dominicains, en 1233, au lieu où était un cimetière dit de St.-Laurent; les Carmes, en 1263, et les Dames de la Thieuloye, en 1324. Les Anglais, dans leur incursion en Artois en 1370, brûlèrent le faubourg St.-Sauveur ainsi que les maisons religieuses qu'il renfermait. En juillet 1414, ces couvens ainsi que les maisons du faubourg St.-Vincent, qui étaient trop rapprochées de la ville, furent rasés

par mesure de sûreté, dans l'attente du siège d'Arras. En 1420, les Carmes rétablirent leur maison, qui, ainsi que celle des Récollets, fut abandonnée en 1497. Ces religieux se retirèrent en ville à cette époque et en 1524. — St.-Sauveur possède une belle promenade, nommée le *Rietz,* qui est assez fréquentée dans la belle saison. Une Dame du *Rietz* fit don de cette propriété à la jeunesse d'Arras en 1436. L'acte porte que la donatrice *a baillé al jeunesse d'Arras sen pré de St.-Sauveur pour s'y esbaudir et s'y abanier.* L'église qui existait à l'entrée de la rue d'*Enfer,* fut démolie pendant la révolution. Une autre fut construite, en 1829, sous l'administration de M. le baron de Hauteclocque, maire d'Arras.

Les FAUBOURGS SAINTE-CATHERINE et SAINT-NICOLAS, aujourd'hui réduits à quelques maisons, s'étendaient, dans le XIV.e siècle, jusqu'aux portes de la ville. Ils furent détruits au mois de juillet 1414, ainsi que le *pouvoir* Maître-Adam, en face de la porte du même nom. (Ce fief était ainsi appelé du nom d'Adam de Vimy, son possesseur au XIII.e siècle).

A la droite du faubourg d'Amiens, et au point de jonction des chemins d'Avesnes et de Baudimont, est un groupe de chaumières. Ce lieu dit les *Ochettes* tire son nom des fourches patibulaires de la juridiction épiscopale qui existaient à proximité.

Le fief de la Vigne *juxtà portam de Brones* (en face de la porterne Ste.-Claire), appartenait à St.-Vaast, suivant les bulles des papes Paschal II, de 1113, et Alexandre III, de 1169. Voici la traduction d'un document que l'on trouve sur

l'état de ce fief dans le cartulaire manuscrit, rédigé par Wiman, grand prévôt de St.-Vaast, en 1160 (*) :

« Dans un faubourg d'Arras, près de la porte de *Pauviel,* » est un village nommé *la Vigne,* dans lequel l'avoué de » Béthune tient en hommage lige de St.-Vaast un vivier, un » moulin, et la moitié de la justice et des redevances. L'abbé » et l'avoué ont là leurs censitaires et leurs échevins chargés » d'y rendre la justice, et non ailleurs. Il y a là cent soixante » manoirs, *curtilia,* dont chacun doit six deniers et deux » chapons au Noël, et six deniers à la St.-Remy. »

Ce village était encore très-florissant dans le milieu du XV.e siècle, et Jacq. Duclercq nous apprend que les oisifs de la ville fréquentaient beaucoup les tavernes de *la Vigne.* On ignore à quelle époque ce lieu fut détruit ; le faubourg d'Amiens lui succéda au commencement du XVII.e siècle.

(*) Collart. Annot. de D. Taverne.

CANTON D'ARRAS *(Nord)*.

Il est arrosé par la Scarpe : les onze communes rurales dont il se compose ont eu à souffrir des événemens généraux qui affectèrent la ville d'Arras, et spécialement des incursions du comte Ferrand en 1199 et 1213, et des opérations militaires de 1414, 1475, 1477, 1640 et 1654. Dans ces tems malheureux, les habitans durent souvent chercher un refuge dans les murs de la ville, tandis que leurs chaumières étaient livrées à la dévastation.

ATHIES.

Atheas en 673. *Atheias* en 870. *Atyes* dans les chartes. Ce village, situé sur la Scarpe, tire son nom du celtique *Atis, Athis* (près de l'eau). Il est compris dans la donation faite en 673 à l'abbaye de St.-Vaast, par le roi Thierry III. Le diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims, de 870, confirmé par Charles-le-Chauve, le 3 kal. junii 875, affecte, selon la décision du concile de Verberie, le revenu de ce lieu *ad cameram fratrum* (*).

(1) Aub. Lemire. *Diplomat. belgic.*

L'an 1102, le pape Paschal II confirme à l'abbaye l'autel d'Athies, que l'évêque d'Arras Lambert lui avait concédé en 1098 (1).

En 1212 et en 1239, des contestations s'élevèrent entre les villages d'*Aties* et d'*Anzaing* sur la jouissance des pâturages prétendus communs entre eux, au tems de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Ce litige prit fin par un partage de jouissance consenti par l'abbaye (2).

Au mois de juillet 1654, lors de la tentative des Espagnols sur Arras, le comte de Fuensaldagne avait ses quartiers entre Athies et St.-Laurent, pour protéger de ce côté les opérations du siége.

Une petite section du village portait anciennement le nom de *St.-Christofle.*

BLANGY-LES-ARRAS.

Blangiacum, sur la Scarpe, fut accordé à St.-Vaast avec St.-Michel par l'évêque Conon en 1119, et par le pape Alexandre III en 1164. Il dépendait, dès le XIII.e siècle, de la paroisse de Ste.-Croix d'Arras. Sur son territoire, et en face de la route de Douai, existait au moyen-âge une forteresse importante, élevée sur une petite butte faite de main d'homme, qui dominait le sol du marais, et nommée le château de Bellemotte (*Castrum Bellomotteum* dans les chartes). Il

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Godefroy. Invent. chronolog. des chartes d'Artois. M. S. Tom. 1.

appartenait, en 1285, à un sire Baude-le-Normant (1). Il fut acquis, en 1332, de Hugues de Lannoy et Catherine de Bellemotte, sa femme, par Eudes, duc de Bourgogne et comte d'Artois (2). Il était, en 1402, la résidence favorite de Marguerite, veuve de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. A la fin de juillet 1414, l'armée de Charles VI ayant investi Arras, les assaillans tournèrent leurs premiers efforts contre le château de Bellemotte. La résistance de la garnison fut égale à l'acharnement des Français ; la forteresse ne fut pas prise (3). Elle changea de destination dans le siècle suivant. Les religieuses d'Avesnes-les-Bapaume, dont le couvent avait été ruiné par les guerres qui si souvent désolaient le pays, s'étaient d'abord retirées à Arras dans un refuge que l'abbesse Magdelaine de Warluzel avait fait bâtir en 1558, rue de Baudimont. Elles achetèrent, en 1565, de Philippe II, roi d'Espagne, le domaine de Bellemotte, et s'y établirent après avoir approprié le local aux usages monastiques, et détruit ce qui rappelait la forteresse. Elles conservèrent cependant le bâtiment principal qui était un carré flanqué de quatre tourelles. Ce monastère porta le nom d'abbaye d'Avesnes jusqu'à la Révolution. Il fut démoli peu de tems après. Un parallélogramme planté de peupliers pyramidaux indique la place qu'occupait cet ancien édifice. Il n'en reste que l'aumônerie et la basse-cour. Une fabrique s'est élevée sur les débris de ce pieux asile.

---

(1) Godefroy. Invent. chron. Le poète Adam de la halle lui consacre douze vers dans son *congié* à la ville d'Arras.

(2) Par son mariage avec Jeanne, petite-fille de la comtesse Mahault.

(3) Elle demeura *invicta* dit Meyer. *Annal. rer. belg.* — Monstrelet. Chron. Liv. 1.

A mi-côte, en vue de la ville, était la prévôté de St.-Michel, édifice bien bâti, et dont l'aspect sévère révèle l'ancienne destination. Ce n'était en 1166 qu'une chapelle où le *chef* de St.-Jacques fut tranféré de l'église du prieuré de Berclau. Peu d'années après, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, retira cette relique pour en gratifier la collégiale d'Aire (1). En 1199, Henry, abbé de St.-Vaast, érigea cette chapelle en prévôté pour la récréation des frères, et pour servir d'asile aux vieillards et infirmes de la communauté (2). Cette maison ayant été démolie pendant le siége d'Arras en 1640, fut rebâtie par le prévôt de Loos en 1689. Un domaine assez considérable y était attaché.

Blangy, qui avait formé une commune dans l'organisation de 1800, est réuni depuis quelques années à celle de St.-Laurent. Ce joli village renferme divers établissemens industriels et des maisons de plaisance confortables qui ont succédé aux chétives chaumières dont il se composait il y a quarante ans.

DAINVILLE.

Dianæ villa, si l'on adopte la tradition qu'un temple de Diane y a été élevé dans les premiers tems de la domination romaine. Les chartes des VII.e, IX.e et XII.e siècles nomment ce village *Daginvilla;* il est appelé *Dainvilla* pour la

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 3.
(2) Locrius. Chron. belg.

première fois dans une charte de l'an 1240 (1). — Thierry III donna Dainville à l'abbaye de St.-Vaast en 673 ; et le diplôme d'Hincmar, de 870, assigna sur ce lieu *ad hospitale pauperum VII mansos* (2). — (*Mansus,* manoir, maison et son clos).

L'évêque d'Arras Lambert accorda à St.-Vaast, en 1098, l'autel de Dainville ; cette possession fut confirmée par le pape Paschal II en 1102 (3).

En 1380, Michel de Dainville, archidiacre d'Ostrevent et conseiller du roi, fonda à Paris le collége de Dainville pour douze écoliers, dont six d'Arras et six de Noyon, afin de satisfaire aux dernières volontés de Gérard de Dainville, évêque d'Arras, et de Jean de Dainville, chevalier, ses frères (4). Ce même Jean de Dainville avait déjà établi dans ce village une chapelle qu'il avait convenablement dotée.

En 1475, l'armée de Louis XI incendia Dainville. — La fête du lieu fut longtems le rendez-vous de toute la société d'Arras.

DUISANS.

—

Situé dans la petite vallée du Gy. Ce nom, qui signifie *plaisant, agréable,* vient du verbe inusité *duire*. Ce village

---

(1) Godefroy. Invent. chron.
(2) Mirœus. Dip. belg.
(3) Locrius. Chron. belg.
(4) Locrius. Chron. belg.

passa en 1150 dans la maison de St.-Pol ; Ingelram l'ayant reçu en dot de son épouse *Ida* (1). — Il fut aussi brûlé en 1475 par les troupes de Louis XI. — Huit maisons dépendaient du chapitre d'Arras.

Le dernier seigneur de Duisans fut M. Dubois de Fosseux.

De ce village dépendent trois hameaux :

1.° LOUEZ, sur la Scarpe. En 1276, un Bauduin, sire de *Louwes*, était en même tems seigneur de Frévillers (2). — Ce hameau était tenu du chapitre de St.-Amé de Douai.

2.° PONT-DU-GY. — Hameau sur le Gy, petite rivière qui prend sa source près de Noyelles-Vion et se décharge dans la Scarpe à Étrun. On voit près de ce lieu les restes très-remarquables d'un camp romain nommé le *Mont-Cæsar*. Il est situé sur une éminence à quelques mètres du Gy au sud-est, et de la route de St.-Pol à l'ouest. Cet ouvrage se divise en deux parties distinctes, savoir : un *vallum* inférieur, ou *fossa*, vers la rivière, creusé dans la colline et décrivant un parallélogramme assez régulier d'environ 130 mètres de longueur, sur une largeur de 80 à l'entrée. A quelque distance au nord-ouest, il est couronné par le retranchement supérieur qui décrit deux angles comme pour envelopper la pointe de terrain, ou les deux côtés du carré que le Gy forme près de là à son confluent dans la Scarpe. Le développement de cette redoute est d'environ 480 mètres. Le reste vers le nord est nivelé par la charrue. On croit que ce camp fut établi pour le cantonnement d'une légion, lorsque Jules-César hiverna à Arras l'an 703 de Rome, cinquante-un ans avant

---

(1) Turpin. Comit. Tervan. hist.

(2) Godefroy. Invent. chron.

Jésus-Christ (1). On trouve fréquemment des médailles dans son enceinte. Au sommet d'une coupure pratiquée dans le retranchement pour le passage du chemin d'Étrun à Duisans, est placé un calvaire : cette modeste croix en ce lieu proclame un autre ordre d'idées : c'est l'étendard de la civilisation qui domine le monument de la conquête.

Au mois d'août 1654, le maréchal d'Hoquincourt, après avoir forcé les quartiers de don Fernando de Solis à St.-Éloi, se posta pendant plusieurs jours au *Mont-Cæsar*.

3.° WAGNONLIEU. — *Wagonis, lucus,* bois de Wagon, mentionné dans les titres de St.-Vaast à l'an 867. Le groupe de maisons qui forme ce hameau, fort isolé, était entouré d'un petit bois au XIV.e siècle. Les chroniques font mention d'un fait d'armes qui s'est passé dans son visinage en 1475. Un détachement de troupes bourguignones, sorti d'Arras sous la conduite du gouverneur comte de Romont, pour chasser les Français qui ravageaient le pays, fut défait par eux près de Wagnonlieu. Les chefs, parmi lesquels se trouvaient les sires de Contay, de Carency, et Jacques de St.-Pol, furent faits prisonniers.

ÉCURIE.

Près de la route d'Arras à Lille. *Scuria*. Ce mot s'est dit dans le moyen-âge pour grange, métairie (2). Ce village, qui

(1) Voir une dissertation de l'auteur, insérée dans les *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*. Tom. 5.

(2) Ducange. *Glossarium med. et Inf. Lat.*

est appelé *Escuirie* dans les plus anciens titres et dans la coutume d'Artois, tire son nom de sa situation près de la voie romaine d'Arras à Cassel par *Minoriacum* (Estaires).— Il était tenu du chapitre d'Arras dès l'an 1183, et dépendait de la paroisse de Roclincourt.

ESTRUN.

Au confluent du Gy et de la Scarpe. Nommé dans les chartes *Strum, Estrum, Estreungt.* Ce nom indique un cantonnement romain *heteria ;* circonstance rendue probable par la proximité du camp de César. Ce village avait une abbaye de Bénédictines nobles, fondée par Robert-le-Frison, comte de Flandre, et instituée en 1085 par Gérard II, évêque d'Arras et de Cambrai. Un diplôme de l'évêque Lambert, de 1099, confirme cette fondation. La première abbesse s'appelait *Fulgende.* L'église, reconstruite en 1476, fut consacrée par le vénérable prélat Pierre de Ranchicourt (1). — Parmi les nombreuses immunités accordées à ce monastère, il faut noter l'exemption du *ban,* ou service militaire, dont Louis, fils de Philippe-Auguste, l'avait affranchi en 1209, en lui abandonnant ses droits sur la terre d'Estrun. — La maison de campagne de l'évêque d'Arras occupe l'enclos de l'abbaye.

MAREUIL.

Sur la Scarpe. *Mareolum. Maraculum St.-Amandi* (2). L'histoire de ce village est celle de son abbaye. Et cette

(1) Locrius. Chron. belg.
(2) Nom de situation : *petit marais.*

remarque est commune aux autres localités qui possédaient des établissemens religieux. C'est à ces pieuses fondations que la plupart doivent leur origine ou leur accroissement.

La légende de Ste.-Bertille nous fournit seule des documens sur les premiers tems de Mareuil.

Bertille, seconde fille de Richomer, comte ou gouverneur d'Arras, et de Gertrude, aïeule d'Adalbalde, naquit dans les premières années du VII.e siècle. Elle eut en partage de grands biens dans le pays d'Artois, entr'autres Mareuil muni d'un beau château près de la voie romaine d'Arras à Thérouanne. Dans les relations qu'elle eut avec St.-Valéry, qu'elle rencontrait quelquefois chez son parent Sigobard dans le Ponthieu, elle prit du goût pour les exercices ascétiques. St.-Valéry lui accordait une telle affection qu'il la chargea du soin de sa sépulture. (Il mourut en 622, d'autres disent en 624.) Aussi fut-ce avec répugnance, et vaincue par les sollicitations de ses parens, qu'elle consentit à épouser un seigneur d'Auvergne, nommé Guthland. Elle le suivit en Aquitaine, et vécut avec lui dans un parfait état de continence (1). Devenue veuve, elle se retira à Mareuil vers l'an 626; là, sous la direction de St.-Amand dont elle aimait à recevoir les conseils, elle fonda un monastère de filles, s'y renferma et s'y livra à la vie contemplative. Chaque jour, les instans qu'elle pouvait dérober aux soins de sa communauté, elle les passait près d'une fontaine située dans le marais. Parvenue à un âge assez avancé, Ste.-Bertille donna à St.-Vindicien sa terre de Mareuil qu'il transmit à l'église d'Arras en 674. Elle était morte avant cette époque (2). Ferri Delocres a transcrit son épitaphe

---

(1) Les légendes du VII.e siècle nous apprennent que ce singulier vœu de continence dans le mariage n'était pas rare.

(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1.

d'après un manuscrit de l'abbaye de Mareuil. En voici les deux premiers vers :

Progenie clara, Christo Bertilia chara :
Hujus matrona villæ manet atque patrona.

Les évêques d'Arras avaient fait entourer d'une muraille la fontaine de Ste.-Bertille ; on s'y rend encore processionnellement chaque année, le jour de sa fête (8 octobre). On emplit des fioles de l'eau qu'on y puise, à laquelle une pieuse croyance attache la vertu de guérir ou de soulager l'ophtalmie. . . .

Le corps de Ste.-Bertille fut levé, et ses reliques enfermées dans une châsse d'argent richement incrustée d'or, par les soins de l'évêque Gérard II, en 1081 (*).

Le monastère de Mareuil fut détruit par les Normands en 881, et abandonné pendant environ cinquante ans. En 930, ou 935, l'évêque Fulbert y établit des chanoines réguliers et leur donna une manse seigneuriale qui s'étendait jusqu'à la rivière de Scarpe (*fluv. Satis.*). Cet établissement languit jusqu'en 977, que le roi Lothaire, à la prière d'Emma, sa femme, ordonna de restituer à l'abbaye les biens qui composaient sa dotation.

En 1134, l'évêque Alvise réforme le monastère, et y établit des chanoines réguliers de St.-Augustin, de la congrégation d'Arrouaise, en place des moines qui se négligeaient.

Les possessions de l'abbaye furent confirmées par les papes Eugène III, en 1152 et 1183, et Clément, en 1188.

L'abbaye n'était pas seigneur de Mareuil ; cette terre appartenait aux évêques d'Arras, et la propriété leur en

(*) Locrius. Chron. belg.

avait été confirmée par Eugène III en 1152. L'évêque Pierre de Ranchicourt fit reconstruire le château en 1490. Un de ses successeurs, Eustache de Croy, y mourut en 1538, léguant à l'abbaye la manse dans laquelle se trouve la fontaine de Ste.-Bertille (1). Les religieux avaient à Arras, sur la place Quincaille, un refuge qui fut bâti en 1656.

La partie du village de Mareuil située sur la rive droite de la Scarpe portait anciennement le nom de *Gonnaiz*, *Goyet* et *Goui-les-Mareuil*.

ROCLINCOURT.

Rodulfi cortis, Rokelincort, Roielencourt, Roclaincourt, dans les chartes. Le chapitre d'Arras et l'abbaye de St.-Vaast se partageaient ce village. L'église et une dîme avaient été données au chapitre par l'évêque St.-Vindicien en 674 (2). St.-Liébert, évêque d'Arras et de Cambrai, lui confirma cette possession en 1070, et lui accorda l'année suivante une brasserie (cambam), sise en ce lieu (3). Les droits de St.-Vaast sur le reste du territoire dataient de l'an 1045. — Par lettres données à Fampoux le 16 janvier 1273, le comte

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Balderic. Chron. Lib. 1. Édition de M. Leglay. — Cette date de 674, qui est admise, ne concorde pas avec la finale du diplôme *donné le 8 des Ides de mai, l'an VII du règne de Thierry III.* Ce prince commença à régner en 670. Il faudrait donc reporter la date du diplôme à l'an 677. Cette différence est insignifiante; et pour juger la question, il conviendrait d'abord de dissiper les doutes qui se sont élevés sur l'authenticité de cet acte.

(3) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3. Preuves.

Robert II reconnaît devoir à Baudouin, sire de Roiclencourt, 132 livres parisis pour le dédommager des pertes qu'il a essuyées au tournoi de *Sélini* (1). — Pendant le siége d'Arras en 1654, le général don Garcie avait ses quartiers à Roclincourt.

Ce village avait sa coutume locale, elle fut rédigée en 1507.

Dans le siècle dernier, des vases romains ont été découverts dans les flancs d'un monticule qui s'élevait sur ce territoire.

SAINT-AUBIN-ANZIN.

Sur la Scarpe, et en partie sur la voie romaine d'Arras à Thérouanne, dite chaussée Brunehaut. La section d'Anzin a seule quelque intérêt historique. M. Leglay (notes sur Baldéric) croit que ce lieu est l'*Unziacum* donné par St.-Vindicien à l'église d'Arras. Cependant nous le voyons figurer sous les noms d'*Anzinio* et d'*Anzimum*, parmi les possessions reconnues à St.-Vaast par le diplôme d'Hincmar de 870. Cet acte affecte, *ad portam ecclesiæ*, une manse avec un moulin. Il assigne la même destination à Bernay (*villam Berneiam*), sur la Scarpe (2). Le nom de cette partie de St.-Aubin est depuis longtems inusité. — En 1076, Robert-le-Frison, comte de Flandre, accorda les viviers d'*Anzaing* à l'abbaye de St.-Éloy (3). — St.-Vaast était propriétaire des

(1) Godefroy. Invent. des chartes d'Artois. Tom. 1. M. S.
(2) Mirœus. Dipl. belg.
(3) Locrius. Chron. belg.

belles prairies qui bordent la rivière, et de plusieurs fermes, dont l'une, située sur la chaussée, s'appelait *Labiette*. Les abbés avaient à Anzin une petite maison de plaisance près du marais, nommée la *Grenouillère*.

SAINTE-CATHERINE-LES-ARRAS.

Cette commune, traversée par la Scarpe, est le prolongement du faubourg du même nom, à partir du point dit la Croix de Grès. La voie d'Arras à Thérouanne y prend naissance près de l'église. — Le nom du chemin de la *Croix Démencourt*, plus connu sous celui de Baudimont, rappelle l'antique juridiction domaniale, appelée dans les chartes *dominica curtis*, vulgairement *Pouvoir Démencourt*. Elle s'étendait de la Croix de Grès à la Scarpe. St-Vindicien donna, en 674, à l'église d'Arras, un moulin qui en dépendait (1), et l'archevêque Hincmar reconnut, en 870, à l'abbaye de St.-Vaast, une manse qu'il affecta spécialement *ad matriculam ecclesiæ* (2). Cette communauté possédait aussi des prairies sur les rives de la Scarpe, et la ferme de la *Falecque* sise sur la Place. La paroisse était de sa juridiction sous le nom de *Parochia de Miolens*. La bibliothèque d'Arras conserve un manuscrit sur vélin, du XI.e siècle, intitulé : *Rentale parochiæ de Moylens pertinentis ad abbatiam S. Vedasti.*

---

(1) Balderic. Chron. Lib. 1. — Le nom de *Pouvoir* ou *Pooir* (Potestas), signifie juridiction.

(2) Miræus. Op. diplom. 1.

L'église, détruite pendant l'orage révolutionnaire, fut rétablie dans les premières années de l'Empire.

La tradition rapporte que les religieux de St.-Vaast ont cultivé la vigne dans le IX.e siècle, sur les versans des hauteurs de Ste.-Catherine et de St.-Laurent, alors abritées par des forêts. Cette culture était commune à cette époque ; car les tables de St.-Folquin (1) nous apprennent que l'abbaye de St.-Bertin possédait, en 858, dans dix villages de la Morinie, des vignobles qui ne jouissaient pas d'une exposition aussi favorable. La vigne a été cultivée près de Béthune jusqu'à la fin du XV.e siècle (2), et le fief de la *vigne,* au sud d'Arras, est le dernier clos du pays où l'on ait fabriqué du vin.

On éprouve un frisson involontaire en parlant du vin d'Artois, auprès duquel le Surêne serait sans doute du nectar; mais il faut se rappeler que les défrîchemens ont modifié le climat. J'ai lu quelque part que l'empereur Julien, qui aimait le séjour de *Lutèce,* faisait un grand cas du vin de Surêne.... *Sic transit gloria mundi,* ou si l'espèce n'a pas dégénéré, le goût de ce prince témoigne de sa philosophie.....

SAINT-LAURENT-LES-ARRAS.

—

Sur la route de Douai, et près de la Scarpe. Ce village était de la jurisdiction de St.-Vaast dès 1045. Une partie portait le nom de d'Imercourt (*Imericortis* et *Imercurt* dans

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 2.
(2) M. Lequien. Notice sur Béthune.

les chartes). En 1098, Lambert, évêque d'Arras, accorda à l'abbaye l'autel d'*Imercurt;* cette concession fut confirmée en 1102 par le pape Paschal II (1), et par Alexandre III, en 1169.

Les chartes du XI.e siècle donnent indifféremment à ce village les noms d'Imercourt et de St.-Laurent; car nous voyons, en mai 1047, un sire Bernier d'*Imericorte* (2) figurer comme témoin d'une donation faite à l'abbaye de Mont-St.-Martin, par Bauduin, comte de Flandre; et, en février 1071, l'évêque St.-Liébert, donner à l'église d'Arras un moulin (*molendinum apud S. Laurentium*).

Dans le moyen-âge, un château-fort, flanqué de quatre grosses tours, existait à l'angle que forment les deux branches de la route de Douai. La tradition a conservé le souvenir d'une querelle féodale entre le baron d'Imercourt et son voisin Bertoul de Bailleul, assisté de Gérard de Sains, sire de Willerval, son allié. Les deux partis se rencontrèrent dans les prairies de St.-Nicolas, et un combat sanglant s'en suivit. Ce fait serait du XII.e siècle.

Sur les hauteurs de St.-Laurent, là où passait la chaussée d'Arras à Tournay, était une vaste forêt à laquelle sa situation en pente avait fait donner le nom de *Jecte-Fort*. Les carrières qu'elle renfermait, sises à la droite de la route, ont fourni les pierres calcaires qui furent employées à la construction de la cathédrale d'Arras, dans la seconde moitié du XIV.e siècle. Ce bois fut détruit dans le siècle suivant.

L'abbaye de St.-Vaast possédait à St.-Laurent une grande ferme nommée la cense d'Hervin. Je crois que son titre de

---

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

possession est le diplôme d'Hincmar de 870. Cet acte lui assigne *herbinicurtem, cum longobragio* (1). L'usage a supprimé la terminaison *court*, et le changement du *b* en *v*, très-commun dans les langues, ne doit pas arrêter un instant. *Longobragio* n'est pas un nom de lieu, mais une désignation de propriété : il signifie long-marais (2) ; et ce long-marais n'est autre chose que cette langue de terre qui s'étend sur la rive droite de la Scarpe, en face d'Hervin, du bout des jardins de la prévôté de St.-Michel, jusqu'au marais d'Athies, et qui est encore appelée la *Longuinière*. La cense d'Hervin fut d'abord habitée par des religieux, qui défrichèrent les terres de l'exploitation. La propriété d'*Erveng* fut longtems contestée à l'abbaye ; ses droits sur cette maison furent enfin reconnus en 1239 (3). Cette ferme, ruinée pendant le siège d'Arras de 1414, fut rebâtie quelques années après par l'abbé Jehan Duclercq (4), *et y avait fait,* dit l'intéressante chronique de Jacques Duclercq, son neveu, *une moult noble place pour y mener son couvent, ou par adventure soy y tenir en cas de mortalité* (Liv. 4). — Les lavoirs de St.-Vaast étaient établis à Hervin. Cette ferme existe encore. On y voit les restes d'une chapelle qui était sous l'invocation de St.-Antoine.

Entre la Longuinière et le chemin de Feuchy, on voyait encore, au commencement du siècle dernier, l'ermitage et la chapelle de *Notre-Dame-des-Bois*. Cette pieuse retraite était ancienne. En 1615, l'ermite Jean Delattre, qui l'habitait,

---

(1) Aub. Lemire. Dipl. belg.

(2) De *Bray*, celtique, marais, *bragium* dans le bas latin des chartes.

(3) Godefroy. Invent. chron. des chartes.

(4) Il mourut le 15 septembre 1462.

écrivit la relation de son pélerinage à Jérusalem. En 1737, cette paisible demeure fût le théâtre d'un événement tragique. Des brigands s'y introduisirent de force pendant la nuit, et le malheureux habitant de la cellule fut assassiné. L'ermitage fut alors fermé par ordre de l'évêque, et abandonné.

SAINT-NICOLAS-LES-ARRAS.

—

Situé sur la route de Douai, et traversé par la Scarpe, qui y devient navigable à l'endroit dit les Quatre-Cricq.

En 1148, l'évêque Godescalc, successeur d'Alvise, conféra au chapitre d'Arras l'église de St.-Nicolas-*en-Méolens*. (*) Au mois d'avril 1809, un horrible incendie dévora environ soixante-quinze maisons de cette commune. Comme ce sinistre éclata dans l'après-midi, la population et les pompiers d'Arras s'y portèrent de grand courage; et le zèle que déployèrent les prisonniers anglais du dépôt de la citadelle fut particulièrement remarqué. L'église, vendue et démolie après 1793, ne fut reconstruite que sous la restauration.

(*) Les droits de juridiction de St.-Vaast sur ce village dataient de l'an 1184. Après avoir été longtems contestés, ils furent reconnus en 1494. (Archives du département).

CANTON D'ARRAS *(Sud)*.

Il est formé de huit communes rurales, dont trois sont arrosées par le Crinchon, et deux par la Scarpe. Jusqu'au VI.e siècle, la moitié de sa superficie n'était guère qu'une forêt, comme les noms de lieu l'indiquent. Les villages furent très-maltraités par les armées en 1477, 1595 et 1640.

ACHICOURT.

Sur le Crinchon. Nommé dans les chartes *Harcicort, Harchicourt* et *Hachicourt*. Ce village date du VII.e siècle. Il était de la juridiction de St.-Vaast, à cause du lieu nommé *Hadas*, reconnu dans les possessions de l'abbaye par le diplôme de St.-Vindicien, évêque d'Arras, de l'an 674, et par celui d'Hincmar de 870. Lemire, *ann. belg.*, traduit *Hadas* par *Héze* qui est bien le même que *Hées*, section du territoire qui avait donné son nom à une juridiction appelée le *Pouvoir d'Hées*, qui s'étendait des environs de l'église au

chemin d'Hagerue. On peut induire de ces appellations primitives, et d'autres circonstances de localité, que le nom d'Achicourt est dérivé du latin *haga,* haie, bois.

L'autel d'*Hadas* fut accordé à l'abbaye par l'évêque Lambert en 1098 : le pape Paschal II confirma cette concession en 1102. — *Harcicurt villa est in parochia Hadis,* dit le cartulaire de St.-Vaast. (In-folio. Archives.)

Du XI.e au XVI.e siècle, les seigneurs d'Achicourt paraissent avoir joui d'une assez grande importance. Le sire Walter *d'Harcicorte* figure comme témoin d'une charte de Bauduin, comte de Flandre, du mois de mai 1047 (1). — Wagon d'Arras, chevalier, fait hommage, en 1237, à Robert, comte d'Artois, de sa forteresse *d'Harchicourt* (2). — L'emplacement de ce château est reconnaissable. En 1330, Jean d'Araines était grand bailli de St.-Pol. Enfin, sous Charles-Quint, le possesseur de cette terre était au nombre des familles équestres qui illustrèrent ce règne.

Au lieu nommé le *Grand Val,* une maladrerie ou léproserie avait été fondée au XIII.e siècle. Une autre, à titre de succursale, avait été établie au *Petit Val.* L'extinction graduelle de la lèpre d'Orient rendit ces fondations inutiles au commencement du XV.e siècle. Aussi, nous voyons, de 1425 à 1430, Régnault de Ghimes, prévôt de Beauquesne, grand justicier du pays pour le duc de Bourgogne, tenir ses assises criminelles au *Grand Val,* qu'il n'abandonna qu'à cause de l'exiguité du local. Cette prévôté foraine de Beauquesne fut transférée à Arras, en 1454, par ordonnance du duc Philippe (3). — Les deux maladreries furent réunies à l'hôpital St.-Jean d'Arras par lettres d'amortissement du roi, en 1698.

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.
(2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.
(3) Archives départementales.

Achicourt est le potager d'Arras ; ses laborieux habitans ont fait de toute la vallée un immense jardin qui plait à l'œil par la variété des cultures, et dont les produits approvisionnent la ville. Au tems de la terreur, l'arrivage des denrées se ralentissait : le représentant Lebon écrivit aux membres du conseil de la commune, « qu'il ferait raser leurs maisons, » si les femmes, les baudets et les provisions cessaient un » seul jour d'arriver en abondance au marché. » Cette étrange lettre n'a pas besoin de commentaire.

L'église, démolie pendant la Révolution, a été rebâtie depuis plus de vingt ans.

Une partie des habitans professe la religion protestante. Catholiques et réformés vivent dans une union parfaite.

L'école d'Achicourt est une des premières où la méthode lancastérienne ait été adoptée en 1822 (*).

AGNY.

Sur le Crinchon. De *Agnio*, nom générique signifiant eau, et que l'on retrouve diversement modifié dans beaucoup de noms de lieux, en France et en Italie. Le diplôme d'Hincmar, de 870, assigne à l'abbaye de St.-Vaast, sur le domaine *d'Avez* (Navez-les-Agny), cinq manoirs avec un moulin et

(*) Sous la direction de M. Hauttecœur, homme bien supérieur à ses modestes fonctions. La Société royale d'Arras, appréciant ses connaissances en mécanique, lui a décerné, le 30 décembre 1833, une médaille d'or, pour un *Diviseur* d'une exécution parfaite.

des dîmes (1). — Le village était tenu du chapitre d'Arras, et des chevaliers de Malte.

Le prince de Condé, lors de sa tentative sur Arras en 1654, campa le 4 juillet entre Agny et Beaurains. On voit encore, à peu de distance de la rive droite du Crinchon, des fragmens d'ouvrages que l'on croit être les restes des lignes espagnoles. Le maréchal de Villars y campa en 1710-1711 et logea au presbytère. La seigneurie d'Agny appartenait à la maison de Guînes-Souastre, dont le dernier titulaire fut le marquis de Castries.

BEAURAINS.

Belrinium, Belloraino et *Beaureng*. Ce village a emprunté son nom du voisinage de la forêt de Mofflaines. Le vieux mot *rain* signifie la lisière d'un bois et les terres qui y sont contiguës (2).

Beaurains, ses dépendances et son église sont compris dans la donation faite au chapitre d'Arras par St.-Vindicien, en 674 (3). — St.-Liébert, évêque de Cambrai, accorda, en 1070, au même chapitre, l'autel de *Belrain*, libre de toutes redevances. Il céda l'année suivante, à l'église de Lens, ses

(1) Miræus. Dip. belg.

(2) De *ramus*, rameau ou *rainceau*. Le nom de la ville de Rheims a la même origine, comme le témoignent ses armoiries composées de deux *rainceaux* entrelacés. Les ordonnances de Charles V, de 1376, et de François I.er, de 1515, parlent du *rain* des forêts.

(3) Balderic. Chron.

aleux sur *Beaureng* (1). — Philippe d'Alsace ayant fondé l'hôpital St.-Jean d'Arras, assigna en 1179 à cet établissement des rentes en blé sur Beaurains. La maladrerie, créée dans ce village au XIII.e siècle, fut réunie à l'hôpital St.-Jean en 1698.

FAMPOUX.

Sur la Scarpe. *Fanum Pollucis, Fampolium.* On croit qu'un temple de Pollux fut érigé en ce lieu sous la domination romaine. Quatre tombeaux en marbre blanc découverts au lieu dit de *St.-Quentin*, et d'autres antiquités romaines trouvées dans le marais, autorisent cette tradition. L'an 1000, un chevalier, Hugues de Gomicourt, était seigneur de Fampoux. Un de ses successeurs, le sire Walbert de *Fampolio*, joûte au fameux tournoi d'Anchin, convoqué en 1096 par Anselme de Ribeaumont, comte d'Ostrevent, pour solenniser l'établissement de l'abbaye (2). — Le haut domaine de ce village appartint aux comtes d'Artois dès le tems de Philippe d'Alsace. Le seigneur n'aliéna entièrement ses droits en leur faveur qu'en 1239 (3). Le comte Robert II était en pleine possession de cette terre, car nous avons des lettres de ce prince, datées de Fampoux, du 16 janvier 1273 (4). — Le château était situé au bas de la place, près du pont. Le comte Louis de Crécy y séjourna au mois d'octobre 1336. — La comtesse Mahaut accorda en 1323, aux pauvres de ce

(1, 2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1
(4) Idem.

village, le tiers d'une rente de 100 livres dont le surplus était affecté aux pauvres d'Arras et de Rémy (1). Cette terre, après être restée au domaine d'Artois jusqu'à la fin du XV.e siècle, passa dans plusieurs nobles maisons, entr'autres celles de Bournonville et de Noailles.

L'église, qui est dans une position élevée, a été bâtie en 1539 ; trois fois, elle a été frappée de la foudre. Les réparations des murs, en désaccord avec le reste de la construction, témoignent de ces accidens.

Le lieu dit le Petit-Fampoux, situé sur la rive droite de la Scarpe, dans un endroit très-marécageux, a fait partie, sous le nom *d'Aquæ* (2), de la donation de Vindicien à l'église d'Arras en 674. La chapelle qui y fut érigée portait le nom *d'Eglisette*. Cette portion de territoire dépendait du chapitre.

FEUCHY.

Ce village, situé près de la Scarpe (rive droite), est compris sous le nom de *Felci* dans la donation faite en 673 à l'abbaye de St.-Vaast par le roi Thierry III. Lambert, évêque d'Arras, accorda en 1098 à cette abbaye l'autel de Feuchy : le pape Paschal II confirma cette cession en 1102. (Mirœus. *Dip. belg.* — Locrius.) Ce lieu est la patrie de Jean de Fœucy, abbé de St.-Éloi et d'Hénin-Liétard, conseiller de l'empereur Charles-Quint, auteur d'une chronique de Flandre.

---

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) Balderic. Chron. camb.

NEUVILLE-VITASSE.

Nova villa. Neufville sire Wistace. Ce surnom vient de *Wistachius,* Eustache, nom qu'a porté une suite de seigneurs de Neuville, de l'an 1047 à l'an 1286 (*). — Ces seigneurs riches et puissans étaient bannerets d'Artois dès le XI.e siècle. L'un d'eux parut avec éclat au tournoi d'Anchin en 1096; un autre fonda l'abbaye du Vivier à Wancourt en 1219. Cette terre tomba ensuite par alliance dans la famille de Montmorency; elle appartenait en 1789 au prince Lorrain de Vaudemont, sur lequel elle fut confisquée et ensuite vendue. Les ruines du château se voyaient encore il y a quarante ans.

En 1179 et 1181, Philippe d'Alsace assigna des rentes en blé sur Neuville à l'hôpital St.-Jean d'Arras. La maladrerie, fondée en ce lieu au XIII.e siècle, fut réunie en 1698 à cet hôpital.

Neuville était encore naguère un des plus jolis villages des environs d'Arras: le défrichement du bois du château et des bosquets disséminés sur le territoire, lui a fait perdre tous ses agrémens.

THILLOY-LES-MOFFLAINES.

Thilgidum. Tilgidum. Reconnu dans les possessions de St.-Vaast par le diplôme de l'évêque Vindicien en 674. Le revenu de ce lieu fut assigné en 870, par l'archevêque Hincmar,

(*) Le Carpentier. Histoire de Cambrai. — Godefroy. Invent. chron.

pour être employé en œuvres pies, *pro remedio animæ Caroli Calvi, et Ermentrudis uxoris* (1). — Quoique ce village fût de la juridiction de St.-Vaast, l'évêque Liébert accorda l'autel au chapitre d'Arras en 1070 (2).

Le bois de Mofflaines, *Nemus Mofflinense,* dépendait aussi de l'abbaye. Il s'étendait de Thilloy à Feuchy, ne comprenant pas moins de 1,500 mesures. Quelques habitations construites sur la lisière portaient le nom de *Villa* de Mofflines. Un oratoire y existait, et la possession de l'autel fut confirmée à l'abbaye en 1098 par l'évêque Lambert (3). En 1238, par suite d'une grave dissension entre Martin, abbé de St.-Vaast, et le comte Robert d'Artois, touchant les limites de leur juridiction, ce dernier envoya des hommes d'armes qui brûlèrent la villa de Mofflaines (4). Un accord intervint en 1245. Il fut réglé que l'abbaye ne pourrait pas enclôre le bois, et que le comte y avait toute juridiction, hors le droit de garenne (5). — Le bois avait beaucoup souffert pendant le siége d'Arras de 1414, et la *villa* avait été brûlée : Jean de Méricourt, abbé de St.-Vaast, fit rebâtir les habitations et repeupler le bois en 1416.

Pendant le siége d'Arras en 1477, l'armée de Louis XI détruisit 5,000 chênes. Elle fut aidée, dit Ferri Delocres, par les riverains qui profitèrent de cette occasion pour piller. Dans le siècle suivant commencèrent les défrichemens réguliers, et sur l'emplacement du bois s'éleva la belle ferme de Court-au-Bois.

---

(1) Miræus. dip. belg.

(2, 3, 4) Locrius. Chron. belg.

(5) Godefroy. Invent. chron.

Le 3 juillet 1654, la cavalerie espagnole établit ses quartiers à Thilloy et à la Court-au-Bois. Le prince de Ligne et l'archiduc se logèrent à la ferme. Cette grande exploitation est aujourd'hui démembrée, et les bâtimens sont démolis depuis environ trente ans.

WAILLY.

—

Sur le Crinchon. De *Vallis*, vallon. Ce village fit partie de la dotation de l'abbaye de Corbie, fondée en 662 par la reine Bathilde, au nom de Clotaire III (1). En 1096, Willem, sire de Wailly, figure au tournoi d'Anchin (2). — Dans une déclaration des dettes du comte d'Artois du 1.er juillet 1274, un sire Pierre de Wailly est repris comme créancier de ce prince pour frais de tournoi (3). Dans les derniers jours de juillet 1414, le roi Charles VI se loge à Wailly pendant que son armée faisait les approches d'Arras. Il y eut près du village des escarmouches entre les gens du roi et ceux du duc Jean de Bourgogne. (Monstrelet. Chron. Liv. 1.)

---

(1) Cette dotation fut confirmée par un diplôme de Louis-le-Débonnaire en 825.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

CANTON DE BAPAUME.

Ce canton était traversé par la grande voie romaine de Rheims à Thérouanne, dont une partie porte aujourd'hui le nom de chemin de St.-Quentin, depuis les environs de Bapaume jusqu'à St.-Sauveur-les-Arras. Le pays était encore couvert de forêts immenses aux IX.e et X.e siècles. Le nom de plusieurs communes rappelle cet ancien état de la contrée.

En 1437 et 38, des bandes d'*escorcheurs* désolèrent le Vermandois, le Cambrésis et lieux voisins. Par suite de ces pillages et de la licence des guerres, la population était si misérable, qu'en plusieurs endroits on fut réduit à saler des enfans pour se nourrir de leur chair!!! Des loups se montraient en troupe aux abords des villages; et, à peu près vers la même époque, il n'était pas rare de rencontrer des attelages de paysans picards traînant de lourdes voitures..... (Meyer. Annal. rer. belg. — Locrius).

ACHIET

(LE GRAND ET LE PETIT).

Jadis *Auchiet*. Le nom de ces deux villages, que je ne trouve mentionné nulle part avant le XIII.e siècle, vient du

latin *haga,* haie, par extension bois. Leur situation près de plusieurs territoires forestiers donne à cette origine un haut degré de probabilité. La terre d'Achiet-le-Petit, démembrée du comté de Bucquoy en 1699, appartenait, en 1789, à M. de Diesbach, colonel suisse. Le magnifique château a été renversé par la tourmente révolutionnaire. L'église est une lourde construction du XVI.e siècle. — La terre d'Achiet-le-Grand fut longtems possédée par la famille de Lannoy.

AVESNES-LES-BAPAUME.

—

Avesnes-les-Nonnains. — *Avena dominarum,* et *Avenensis parthenon* dans les chartes. Ainsi surnommé d'une abbaye de dames nobles, qui y fut fondée, en 1128, par Clémence, épouse de Robert de Jérusalem, comte de Flandre. En juillet 1414, le roi Charles VI y logea pendant le siège de Bapaume. La guerre ayant ruiné cette maison, les religieuses se retirèrent, en 1565, au château de Bellemotte (à Blangy-les-Arras). — Ce village était de la jurisdiction de St.-Vaast dès l'an 1119.

BANCOURT.

—

Bancort. Banni cortis, maison du ban. Ce mot signifie ici un lieu public qu'avaient les seigneurs, pour obliger leurs tenanciers à quelqu'acte de vassalité, comme de venir moudre ou cuire à leur moulin ou four banal. Ce village est du X.e siècle. Le premier acte, où je trouve mentionné un seigneur

de Bancourt, est une charte de l'abbaye d'Arrouaise de l'an 1200. St.-Vaast y possédait une rente en 1245. — (D. Gosse. Hist. d'Arrouaise).

BAPAUME.

Bapalmæ. Ce lieu est compris dans la nomenclature des villes et bourgs cédés, en 863, par Charles-le-Chauve à Bauduin-Bras-de-Fer, pour former le comté de Flandre (1). Au XI.e siècle, la tradition nous dépeint Bapaume comme un château fort situé au milieu des bois, et occupé par un brigand fameux nommé Bérenger (2), qui en avait fait son repaire. Après la dispersion de sa troupe, que la puissance publique eut beaucoup de peine à chasser du pays, la forteresse revint aux comtes de Flandre et d'Artois, qui s'y firent représenter par un châtelain. De nombreuses habitations s'élevèrent alors sous la protection de ses créneaux, et la nouvelle bourgade fut érigée en paroisse. Vers la fin du siècle suivant, Philippe d'Alsace la dota de quelques franchises, qui lui valurent le surnom de *Franqueville*.

Le 28 avril 1180, une imposante cérémonie vint faire époque dans les annales de Bapaume. Le Mariage de Philippe-Auguste, roi de France, avec Isabelle de Hainault, fut célébré dans l'église de St.-Nicolas, par Roger, évêque de Laon, en présence des comtes de Hainaut, d'Alsace, de Namur, de

(1) Olivier de Wrée. Sceaux de Bourgogne, in-4.°

(2) La légende de Bérenger ne pouvant pas trouver place dans le récit, nous la donnerons dans un appendice de l'article *Arrouaise*.

Clermont, de Soissons, de Ponthieu et de St.-Pol, et au milieu d'un concours immense qu'avait attiré cette solennité (1).

Après la mort de Philippe d'Alsace, le congrès d'Arras adjugea Bapaume à Louis, fils aîné du roi, comme lui revenant, ainsi que d'autres villes d'Artois, du chef de sa mère (1191).

Philippe-Auguste, pour s'attacher ses nouveaux sujets, en même tems qu'il satisfaisait au besoin de l'époque, accorda en 1196 une charte de commune aux *bourgeois de Bapaume*, avec permission *d'élire, de quatorze en quatorze mois, un nouveau mayeur, de nouveaux échevins et de nouveaux jurés*, et avec pouvoir, *aux susdits échevins, de juger tous les différends qui s'éléveront dans l'enceinte de ladite ville, comme au tems de Philippe, comte de Flandre* (2). Cette charte fut confirmée par Louis, fils du roi, en 1207, par Robert I.^{er}, comte d'Artois, en 1248, et par Robert II, en 1268 (3).

Eudes, duc de Bourgogne, érigea le bourg en ville, en 1335; il le fit entourer d'un mur d'enceinte, avec des portes munies de tours. Pendant l'incursion des Anglais en Artois en 1359, les sires Houdart de Renty et Enguerrand d'Hesdin se jettèrent dans cette place avec leur *chevauchée* pour protéger cette frontière.

Au mois de juillet 1414, le roi Charles VI entre en Artois pour réduire son puissant vassal, Jean-sans-Peur, duc de

---

(1) La reine fut ensuite couronnée à St.-Denis, le jour de l'Ascension. Elle mourut en 1189. L'inscription gravée sur sa tombe commençait par ce vers :

Ut Bapalma tuos Isabella sacravit amores.

(2) Recueil des ordonnances. Tom. XI.

(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

Bourgogne. Ses premiers efforts se dirigent sur Bapaume que défendait Ferri d'Hangest. L'armée royale, qui d'abord fut obligée de s'approvisionner d'eau à la rivière de Miraumont, pourvut ensuite à cette nécessité en creusant autour de la ville plus de cinquante puits qui fournirent la meilleure eau (*). Le gouverneur, ne pouvant résister avec une garnison de 800 hommes, rendit la ville et le *châtel* après quelques jours d'investissement. Elle fut restituée la même année au duc de Bourgogne par suite du traité d'Arras. Le duc Philippe-le-Bon séjourna quelques jours au château de Bapaume au mois de février 1420.

Au mois d'août 1474 fut fondé l'hôpital St.-Pierre, desservi par des religieuses du tiers-ordre de St.-François. Elles avaient la direction de l'hôpital militaire. Cet établissement, qui était dû aux libéralités d'Antoine, bâtard de Bourgogne, fut modifié en 1524.

Louis XI s'empara de Bapaume en 1476. Quelques années après, cette ville rentra sous la domination de l'archiduc Maximilien, époux de la duchesse Marie de Bourgogne. Elle était encore pauvre et mal fortifiée lorsque le duc de Guise se présenta devant ses murs: il s'en rendit maître le 16 octobre 1521, fit raser les portes, brûla quelques maisons et l'abandonna. Bientôt après et par l'ordre de Charles-Quint, le sire de Renty répara les dommages et mit la ville dans un état de défense respectable. Néanmoins, en 1543, lorsque le duc de Vendôme mit le siége devant cette place, le gouverneur Hugues de Fleury, ne jugeant pas le poste tenable, sacrifia la ville en la brûlant, et se retira dans le château. Les

(*) Monstrelet. Chron. — Meyer. *Ann. rer. belg.*

Français, après avoir fouillé les ruines de la malheureuse cité, n'osent attaquer la forteresse et se retirent dans le Cambrésis. Le brave de Fleury mourut en 1556 : on conservait dans l'église, à la table des morts, son casque attaché à une chaîne de fer, avec une inscription qui rappelait ses hauts faits contre les Français qu'il avait surpris et battus l'année précédente (1).

Une longue paix console ensuite Bapaume de tant de désastres. C'est dans cette période que fut reconstruite l'église de St.-Nicolas. La tour fut commencée en 1570, et tout le vaisseau achevé sept ans après (2).

Le calme dont la ville jouissait fut un moment troublé par un incident remarquable. Un certain Antoine Lelièvre, natif de Basseux, capitaine dans les troupes de don Juan d'Autriche, vendit et livra Bapaume aux Français en juin 1578. Ils ne jouirent pas longtems du fruit de cette trahison ; la garnison d'Arras, aidée par les bourgeois, parvint à leur enlever la ville. Les Français furent tués ou pris. Lelièvre fut décapité. Sa tête, fichée au bout d'une pique, resta plusieurs mois exposée au-dessus de la porte Ronville; et ses membres, grossièrement figurés en grès, furent placés sur les remparts de Bapaume, où naguère on les voyait encore. C'est ce que le peuple appelle le *Cras lièvre*. Les différentes surprises de ville qui eurent lieu dans ce siècle et dans les dernières années du précédent, donnèrent lieu aux vers suivans qui les caractérisent. C'est un jeu de mots assez piquant.

---

(1) Locrius. Chon. belg.

(2) Dans la chapelle de la Vierge était placée une image de Notre-Dame, qui fait l'objet d'une grande dévotion. Cette église dépendait du monastère de St.-Nicolas-au-Bois, près La Fère.

O Martis varium genus ! Subegit
Taxus (1) *Rigiacum, Lepus* (2) *Bapalmam :*
Clamans improba felis Audomarum (3),
Nux lusit pueros sed Ambianos (4).

Dans le XVII.e siècle, Bapaume fut doté de divers établissemens. Un couvent de Récollets fut fondé en 1604 ; — l'hôtel-de-ville et le beffroi commencés en 1610 ; — l'hospice civil, dit de Ste.-Anne, établi par le magistrat en 1623, fut desservi par des sœurs hospitalières de la règle de St.-Augustin.

En 1635, la guerre éclate entre la France et l'Espagne. L'armée française, commandée par le maréchal de la Meilleraye, assiége Bapaume et s'en rend maître le 18 septembre 1641, après huit jours de siége. La garnison espagnole sortit avec les honneurs de la guerre. Le maréchal-de-camp St.-Preuil, gouverneur d'Arras, était sur ces entrefaites avec un détachement à la poursuite d'un parti espagnol ; il rencontra la garnison de Bapaume qui venait de sortir de la ville par capitulation ; il la chargea par erreur, et ne saperçut de sa méprise qu'après l'avoir mise en déroute. Ce fait fut un des chefs d'accusation dans le procès qui lui fut fat à Amiens, et qui lui coûta la tête le 10 novembre 1641 (5). — La ville reste à la France par le traité des Pyrénées de 1659. Ses fortifications sont l'ouvrage du chevalier de la Ville et de Vauban. Au mois d'avril 1766, on y établit une école du corps

---

(1) Lemaire dit *Grisart.* (Surprise d'Arras en 1492).

(2) *Lepus*, lièvre.

(3) Allusion au miaulement du chat, employé dans la surprise de St.-Omer.

(4) Allusion au sac de noix, dans la surpris d'Amiens en 1597.

(5) H. Dusével. Hist. d'Amiens. 2 vol. in-8.°

royal d'artillerie pour soixante élèves, parmi lesquels on compta le célèbre Florian.

Bapaume, dont le bailliage comprenait 96 villages et hameaux, devint en 1790 chef-lieu de district.

Un conseil de prudhommes, composé de sept membres, y fut créé par ordonnance du 8 avril 1832. Sa juridiction s'étend sur les cantons de Bapaume, Bertincourt, Croisilles, Marquion et Pas.

Bapaume porte de sable, à trois mains d'argent de face.

Cette ville est la patrie de Mathieu Reginaldi, évêque de Thérouanne et confesseur de Charles VII. Il est auteur d'une vie des papes; de Jean Bernard, prieur des Dominicains de Douai, et d'Antoine Levesque, auteurs d'ouvrages ascétiques.

SAINT-ALBIN. — *Albini fanum.* Dépendance de Bapaume. Ce village avait un prieuré qui appartenait à l'abbaye de St.-Nicolas-au-Bois, près La Fère. Une charte de l'abbaye d'Arrouaise est datée de ce lieu l'an 1206 (1). — Une autre charte du 15 décembre 1242 mentionne le nom d'Eustache, chevalier, seigneur de St.-Albin (2).

BEAULENCOURT.

Nommé *Bellincort* dans deux chartes de 1152 et 1182 (3). En 1221, Tesson de Beaulencourt se *dévestit* de la dîme de cette paroisse, du consentement de Simon de Beugniâtre, de qui elle était tenue en fief. L'autel de Beaulencourt, qui appartenait au chapitre d'Arras, fut cédé dans le XIII.e siècle à l'abbaye d'Arrouaise par un acte d'échange.

(1) Hist. d'Arrouaise.
(2, 3) Invent. Chron. des chartes d'Artois.

BÉHAGNIES.

Si l'on a égard à la situation de ce village près de la petite vallée dont le fond sert de lit à celle des branches du Cojeul qui passe à St.-Leger, et qui a de l'eau dans les crues, il faut traduire ce nom par *bey* celtique, près, et *agnio,* eau. *Béhaignies* était déjà de la juridiction de St.-Vaast en 1245. (Archives départementales.)

BEUGNIATRE.

Jadis *Buignastre* et *Bugnastre.* Ce village est antérieur au XII.e siècle. L'abbaye d'Anchin a eu des droits à la collation de la cure. Ses armes étaient peintes sur les vitraux de l'église. Jean de Buignastre, chevalier, figure comme pair aux plaids du comte, tenus à Bapaume en août 1286 (1). La seigneurie, qui relevait alors de la terre de Longastre, a été possédée depuis par les familles de Magnicourt, Pronville et Vignacourt. (P. Ignace. M. M. S.)

BIEFVILLERS.

Jadis *Bienviller.* (*Viviani villarium*), domaine de Vivien, nom syncopé dans celui de *bien,* qui est synonime selon le vocabulaire hagiologique (2).—Ce village, que je ne trouve mentionné nulle part avant le XII.e siècle, était tenu de l'abbaye de Mont-St.-Quentin en 1240.

(1) Invent. chron. des chartes d'Artois.
(2) Dict. étymol. de Ménage. 2 vol. in-f.°, tom. 1.

BIHUCOURT.

Nommé dans les chartes et anciens titres, *Bieaucourt*, *Bizeaucourt* et *Bijaucourt*. Il est probable que ce nom est l'altération de celui de Beaucourt. Ce village était de la juridiction de St.-Vaast dès le XII.e siècle. Les droits de l'abbaye furent reconnus en 1245. (Archives départementales).

FAVREUIL.

Faverœulles dans la coutume. Le radical de ce nom paraît être le mot *Faber*. Une fabrique ou atelier aurait donc été, dans des tems reculés, le noyau de ce village. Sa proximité de la voie romaine donne du poids à cette opinion. Le seigneur du lieu figure comme témoin d'une charte du 15 décembre 1242 (1).

FRÉMICOURT.

Firmini cortis. Nommé *Frémercourt* dans une charte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1156, qui annule un accord entre un franc tenancier du lieu et l'abbaye d'Eaucourt (2).

GRÉVILLERS.

Gratiani villarium. Comme de *Gratianopolis* on a fait Grenoble. Les noms de lieux fourmillent de ces altérations.

(1, 2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

Gréviller est mentionné dans une charte de 1240. Le domaine appartenait, en 1789, à M. Obert, qui avait entrée aux États d'Artois.

Ce village fut chef-lieu de canton en 1795.

LE SART.

Sartum. Bois défriché. Ce nom et ses analogues Sars, Essars (*Essartum, Exartus,* etc.), sont communs dans toutes nos provinces; ils indiquent des territoires soumis au défrichement. Les concessions des forêts par les rois Francs étaient faites à la charge de *exartandi* (1). Le Sart n'était encore qu'un hameau au XI.e siècle. Il est nommé dans un titre de l'abbaye d'Eaucourt de l'an 1106.

LE TRANSLOY.

Situé sur la route de Péronne, ce village est nommé dans les chartes *Trasnoy* et *Trambloy :* de *tremuletum,* lieu planté de trembles. Cette localité, aujourd'hui si importante, n'était au XI.e siècle qu'un pauvre hameau dépendant de la paroisse de Rocquigny, et où naquit l'ermite Roger, l'un des trois fondateurs de l'abbaye d'Arrouaise. La terre du Transloy fut donnée, en 1097, à ce monastère, par Clémence, fille de Guillaume de Bourgogne, épouse de Robert-le-Jeune, comte de Flandre (2). — Un sire Guillaume du *Trambloy* est repris dans un acte du 1.er juillet 1274, comme créancier du comte d'Artois pour frais de tournoi (3).

(1) Capitulaires de Charles-le-Chauve. Baluze. Tom. 2.
(2) Gosse. Hist. d'Arrouaise, 1786.
(3) Godefroy. Tom. 1. M. S.

Ce territoire faisait partie, au X.e siècle, d'un district forestier, connu dans les chartes sous les noms d'*Atrewasia* et *Arroasia in arida Gamantia* (*) Arrouaise. Cette immense forêt s'étendait depuis Albert jusqu'à la Sambre vers les Ardennes, vingt-cinq lieues de l'est à l'ouest. Du côté d'Albert, on trouve le bois d'Arrouaise, Sailly et Maisnil-en-Arrouaise, et vers la Sambre, d'autres bois du même nom, Gouy, Montigny et Vaulx-en-Arrouaise. Elle était coupée par un grand chemin appelé *Via sanctorum*. Les abbayes de St.-Vaast, Corbie, Mont-St.-Quentin et Honnecourt y possédaient des fonds. On leur doit les défrichemens opérés dans les XI.e et XII.e siècles. Des troupes nombreuses de frères n'étaient occupées qu'à défricher des bois et des bruyères. Cette occupation habituelle leur avait fait donner le nom de *Sartaires*.

C'est au sud du Transloy, au lieu nommé le *tronc Bérenger*, auparavant point de réunion de la troupe de ce brigand, que trois ermites, Roger, Heldemar et Conon, construisirent, vers l'an 1090, une pauvre cabane de feuillages, réunirent quelques pieux cénobites, et obtinrent, en 1097, de Lambert, évêque d'Arras, un diplôme d'institution de l'abbaye d'Arrouaise, sous la règle de St.-Augustin. La date de la fondation est consignée dans les vers suivans :

Anno milleno domini deciesque noveno,
Norma Berengarii trunco nova cœpit haberi.

La même année, l'abbaye naissante fut dotée de plusieurs propriétés, et s'enrichit ensuite de nombreuses libéralités. Bientôt le monastère s'éleva, et l'église fut consacrée, en 1106, par les évêques d'Amiens et de Thérouanne, en présence de

---

(*) *Arida Gamantia* est traduit par *Gamache-le-Sec*, dans une bulle du pape Innocent II. *Gaw*, celt. bois. *Mantis*, divination.

cent cinquante chevaliers. Sous l'épiscopat d'Alvise, l'abbaye devint chef d'ordre, et la congrégation dite d'Arrouaise, compta vingt-huit abbayes.

Cette maison avait à Arras un refuge au coin de la rue des Promenades.

C'est ici le lieu de placer la légende de Bérenger dont les faits se lient à l'histoire de Bapaume et des environs.

A une époque incertaine du moyen-âge, mais que la tradition dit être le commencement du XI.e siècle, vivait un homme audacieux et entreprenant, nommé Bérenger (*), qui, à la tête d'une nombreuse troupe de brigands, exerçait des déprédations sur tout le pays, compris entre Péronne et Thérouanne. L'absence d'une force régulière laissa longtems ses attentats impunis. Sur les confins de la forêt d'Arrouaise, au centre d'une vaste clairière, existait un chêne séculaire qui projetait au loin l'ombre de ses rameaux : on le nommait

---

(*) Il est difficile de concilier les différentes dates assignées au tems de Bérenger. Malbrancq dit que le meurtre de SS. Lugle et Luglien fut commis, en 696, par trois brigands, Bérenger de Pressy, Boyon de Bunette et Esselin de Ferfay, ses frères. D'un autre côté, la tradition d'Arrouaise, qui nomme aussi les frères de Bérenger, nous dit que ces brigands vivaient à une époque peu éloignée de la fondation de l'abbaye. En cela, cette tradition est d'accord avec l'opinion admise que Bapaume n'a eu de châtelain au nom des comtes de Flandre qu'après Arnoul-le-Jeune, c'est-à-dire, au commencement du XI.e siècle : et ces châtelains n'y furent placés qu'après l'expulsion des brigands. Il n'y a qu'un moyen de résoudre la difficulté, c'est de voir deux hommes distincts dans le Bérenger de Pressy et dans celui d'Arrouaise.

le *tronc Bérenger*. C'était le lieu de réunion de ces *outlaws* et leur salle de conseil : c'était de là que partaient les diverses expéditions qui jetaient la terreur dans la contrée. A peu de distance était un château-fort nommé Bapaume, occupé par un seigneur d'un âge avancé. Son épouse et une jouvencelle composaient toute sa famille. L'affection de ses voisins était, dans ces tems de violence, sa principale sauvegarde. Bérenger conçut le projet de s'emparer de cette forteresse mal gardée, et d'en faire sa place de refuge. Il trouva le moyen d'y introduire un de ses gens en qualité d'homme d'armes. Un soir, le châtelain et sa famille étaient occupés à écouter auprès du large foyer les récits d'un ménestrel revenant de la Terre-Sainte ; la coupe hospitalière circulait gaîment, quand tout-à-coup un cliquetis d'armes se fait entendre dans les vastes galeries ; la porte s'ouvre, une troupe de brigands s'élance dans l'appartement. C'est Bérenger que son affidé a introduit par une poterne. Le vieillard est lâchement égorgé : la damoiselle, à cet affreux spectacle, a perdu l'usage de ses sens. Bérenger la fait transporter dans son appartement ; c'est, avec le château, sa part du butin. Les ménestrels ayant, comme les hérauts, un caractère sacré, celui-ci fut épargné ; il fut même invité à chanter quelques lais pendant que les nouveaux maîtres du château se livraient à une épouvantable orgie. Lorsque le brigand voulut jouir de sa conquête, la damoiselle éplorée parvint pour cette nuit à obtenir grâce de cet homme que le vin faisait chanceler. Il lui accorda même un répit de trois jours. Mais c'en était fait de la pauvrette, si l'amour n'eût veillé sur elle. Le ménestrel, qui fut renvoyé le lendemain, n'était autre qu'un amant déguisé ; il se rendit à Arras en toute hâte et raconta au châtelain cette horrible catastrophe. Bérenger fut sommé d'évacuer le château et de rendre la liberté à l'orpheline. Il ne s'y détermina qu'à l'ap-

proche d'une force supérieure. Le château, à défaut d'hoirs mâles, revint au domaine du comte de Flandre, et l'orpheline épousa son libérateur.

Bérenger, échappé à la vindicte publique, continua le cours de ses brigandages jusqu'à sa mort. Il fut enterré près d'Arrouaise, au lieu qui conserve encore le nom de la *motte Bérenger* (1). Sa troupe, qui fut difficilement dispersée, avait pour sa mémoire une telle vénération, que les prisonniers mis à rançon étaient présentés devant le vieux chêne comme si le chef y eût siégé lui-même.

LIGNY.

Liniacum au VII.e siècle (673), nom tiré de *Lignum*, bois.

De cette commune dépendent les villages de THILLOY, *Tiliodium* dans les chartes du XI.e siècle (nom synonime à *Tiliacetum*, lieu planté de tilleuls), et de LEBARQUE, ou Elbarque, nommé *Barge* et *Lebargie* dans les vieux titres. Le mot inusité, barge, a signifié fondrière.

MARTINPUICH.

Martini puteum. Un acte de 1206 accorde à l'abbaye d'Arrouaise des portions de dîmes et terrages sur Martinpuich (2).

(1) Cette butte fut fouillée en 1784. On y trouva des ossemens qui appartenaient à un homme de la plus haute stature, et des morceaux de cuivre doré. — Gosse. Hist. d'Arrouaise.

(2) Hist. d'Arrouaise.

MORVAL.

Jadis *Mourval*. Ce village est d'une haute antiquité, comme le radical celtique de son nom l'indique. Littéralement. Retranchement élevé. *Mourval* est mentionné dans les titres d'Arrouaise à la date de 1175.

RIENCOURT-LES-BAPAUME.

Jadis *Riécourt*. Du vieux mot *Rietz* ou *Riez*, lieu en friche, terre vaine et vague. Selon l'article 133 de la Coutume du Boulonnais et l'article 196 de la Coutume d'Amiens, « terre » en friche ou riez, sans labour, laissée pour le pâturage. » La basse latinité a admis en ce sens le mot *riescum*. La terre de Riencourt fut vendue en 1150 au comte de Flandre par Eustache de Neuville (1). — Ce village était de la juridiction de St.-Vaast dès 1245. (Titres de St.-Vaast. Archives départementales.)

SAPIGNIES.

Ce village est traversé par la route d'Arras à Bapaume. Un sire Godfrid de *Saupigny* paraît comme témoin d'une donation à l'abbaye du Mont-St.-Martin en 1240 (2), et son fils Jean, chevalier, fait partie de l'expédition d'Oisy en 1254 (3).

(1, 2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.
(3) *Puits artésien*. Tom. 2.

— A la droite et à peu de distance de la route, on voit une élévation régulière, de forme trapézoïde, que l'on croit être un *tumulus*.

VILLERS-AU-FLOS.

Villers, *Villarium*, terme générique d'habitation, village. Nom tiré de *villaris* dont le type est *villa*, domaine rural. Le mot flot est synonime d'abreuvoir. Ce village est mentionné dans une charte de 1271 (1). Il est bien antérieur à cette date. Dans le siècle suivant, il ressortissait directement du parlement de Paris.

WARLENCOURT-EAUCOURT.

Loncurtis, Wallincort. De *Vallis*, vallon. Ce village est fort ancien. Déjà, en 1047, on voit un sire Godfrid de *Wallincorte* figurer comme témoin d'une charte de Bauduin, comte de Flandre (2). Nommé *Wallencort* dans un acte d'échange du XII.e siècle, entre Adam, seigneur du lieu, et l'abbé d'Eaucourt. En 1124, l'autel de ce village fut accordé à l'abbaye d'Eaucourt par l'évêque Robert.

Au sud de Warlencourt était située l'abbaye d'Eaucourt. Ce lieu était une solitude lorsqu'un prêtre, nommé Odon, s'y retira en 1100. Il obtint, l'année suivante, un diplôme d'institution de l'abbaye sous la règle de St.-Augustin. Ce diplôme

(1) Invent. chron. Tom. 1.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

de Lambert, évêque d'Arras, nomme Eaucourt *Aquarum Curtarum ;* d'autres chartes le nomment *Ayali Curia* et *Ailncurt* (*). — En 1695, les bois et garenne *d'Iocourt* appartenaient au roi.

A un quart de lieu du village, à gauche de la route de Bapaume à Amiens par Albert, est une butte haute d'environ dix mètres et couvrant près d'un hectare, nommée la *Motte de Warlencourt*. On croit que ce tertre est un *tumulus* gallo-romain. On y a découvert, à la fin du siècle dernier, des briques romaines et des médailles de bronze de Marc-Aurèle.

(*) Lemire. — Locrius. — Godefroy.

CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES.

Ce canton est traversé par la voie romaine d'Arras à Amiens, par Thièvres. Il était couvert de bois sur une grande partie de sa surface avant le IX.e siècle, comme beaucoup de noms de lieu l'indiquent. Il eut singulièrement à souffrir des ravages qu'y exercèrent les Français en 1595, et surtout dans la guerre de 1635 à 1640. La plupart des villages et des fermes furent brûlés, les bestiaux enlevés, les cultures détruites, les femmes *mises à mal*. Les habitans, pour se soustraire à la rapacité et aux violences des soldats, se refugiaient au premier bruit d'une nouvelle incursion dans des souterrains creusés en d'autres tems et pour le même usage, et y déposaient ce qu'ils avaient pu emporter de leurs biens. Quelques-uns de ces refuges existent encore, nous les mentionnerons.

ADINFER.

Andinfer. Les titres de St.-Vaast signalent la châtelaine d'Andinfer comme bienfaitrice de l'abbaye en 1194 (*). Cette

(*) Archives du département.

terre était dès lors le patrimoine de la maison de Guînes (Hames), qui y avait un château-fort muni de tours et de fossés, avec deux portes surmontées des armes de Guînes sur un écu en lozange. On en voyait encore de beaux restes en 1730. L'église renfermait un mausolée en marbre, avec deux figures en relief, portant la date de 1534 (*). La seigneurie fut vendue, en 1554, au comte d'Egmont, fils du brave Lamoral d'Egmont, que le duc d'Albe fit décapiter en 1568.

La coutume locale d'Adinfer fut rédigée en 1507. La cure du village était en partie un personnat.

AGNEZ-LES-DUISANS.

Situé sur le Gy, ce lieu est nommé *Agnès* et *Aniez* dans les chartes du XII.e siecle. Nom de situation, de *agnio,* eau. Dès l'an 1152, dix maisons dépendaient du chapitre d'Arras. Le fief d'*Agnès* fut saisi, en 1272, par Robert, comte d'Artois. Il dépendait du sire d'Habarcq. L'armée de Louis XI saccagea le village en 1475. Le hameau dit le *Petit-Cambrai,* vers le chemin d'Avesnes, fut alors entièrement ruiné.

BAILLEULMONT.

Ce village, nommé dans les chartes *Bulliens-Mons* et *Balleoli-Mons,* est situé sur l'ancienne chaussée d'Arras à Amiens. En 1096, Romuald de *Bullientimonte,* chevalier,

(*) M. S. du père Ignace.

joûte au tournoi d'Anchin. La forteresse était une position importante avant l'usage de l'artillerie. Ce château, reconstruit *d'un bel ouvrage* par les seigneurs de Saveuse (1) au commencement du XV.e siècle, fut dévasté en 1477 par les Suisses de Louis XI, parce que Philippe de Saveuse avait marché contre les Suisses avec Charles-le-Téméraire. Il n'était pas encore complètement réparé lorsqu'il fut attaqué et emporté, en 1521, par l'armée du duc de Vendôme ; il fut rasé deux ans après, en 1523 (2). Il n'en reste qu'un pan du donjon, et le terrassement de ses remparts avec fossés, formant un parallélogramme à angles coupés qui marquent l'emplacement des quatre grosses tours. Le sommet du terre-plein a environ 370 pas de développement. Un souterrain, qui existe encore, partait du château et aboutissait au puits d'un moulin de pierre situé entre Bailleulmont et Basseux.

Une chambre haute du donjon portait le nom de *salle du désespoir*. Voici ce qui avait donné lieu à cette appellation. Collart de Bois-Huon, écuyer, seigneur de Vis-en-Artois, avait épousé une fille naturelle de Philippe de Saveuse. Ce jeune homme était *folastre et de folles manières,* dit Duclercq (3). Son beau-père ayant obtenu du roi un mandement pour le mettre en tutelle, l'avait enfermé dans une tour de son *chastel,* où il le faisait garder *pour le corriger*. Ces mauvais traitemens aigrirent l'esprit de cet infortuné ; et un matin (11 octobre 1458), le varlet qui entra dans sa chambre pour le servir, le trouva pendu avec un long sac dans lequel

(1) L'illustre famille de Saveuse est mêlée à tous les faits et gestes de la maison de Bourgogne pendant tout le XV.e siècle. Guillaume de Saveuse fut tué à la bataille d'Azincourt.

(2) Du Bellay, — Turpin.

(3) Jacq. Duclercq. Mémoires. Liv. 3.

on lui avait la veille apporté du fruit. Le jour suivant, un cadavre était descendu silencieusement et sans appareil dans la cave sépulcrale du château; et l'oubli, aussi glacial que le marbre de la tombe, vint peser sur sa mémoire. Le funeste appartement fut fermé. Pendant la longue détention du malheureux Collart, on l'avait vu souvent la figure collée aux barreaux de son étroite fenêtre, cherchant à respirer l'air embaumé du bois, à récréer ses yeux, à rafraîchir ses sensations. A la tombée de la nuit, une lumière ne manquait pas d'apparaître à cette lucarne solitaire donnant sur le parc. Les bons villageois s'apitoyaient sur le sort du prisonnier. Souvente fois, ils avaient jeté un regard mélancolique sur la tour qui le renfermait. Après sa mort, des idées superstitieuses s'attachèrent longtems à cette partie du château. Lorsque la nuit, par hasard, une lumière était aperçue à l'un des étages de la tour, on croyait voir l'esprit du *désespéré* Collart errer dans cet affreux donjon. Et le laboureur attardé qui voyait cette lueur incertaine scintiller à travers les arbres, se signait tristement, priant pour l'âme en peine du pauvre jeune homme *tant bon, ains légier*. Et la veillée villageoise se nourrissait de ces récits; lors, on n'enviait plus la grandeur qui conduisait à *male fin*. — Le remords ne tarda pas à s'asseoir sur la couche des maîtres orgueilleux du château. On dit que sur les dalles froides et humides du couvent de Ste.-Claire en la cité d'Arras, fondé par Philippe de Saveuse, une jeune femme, vêtue de longs habits de deuil, priait chaque jour agenouillée, exhalant en longs soupirs le regret tardif de n'avoir pas secouru celui qu'elle avait promis à Dieu d'aimer et qu'elle se devait de protéger.

Bailleulmont avait sa coutume; elle fut rédigée en 1507.

BAILLEULVAL.

Balleoli vallis. Ce village n'était qu'un hameau en 1126. Cette terre, après avoir été longtems possédée par les seigneurs de Bevri, passa par mariage, dans le XVII.e siècle, dans la famille de Béthune-Hesdigneul.

BASSEUX.

Batsala. Ce village, avec son église et ses dépendances, est au nombre des possessions accordées en 674 par l'évêque St.-Vindicien à l'église d'Arras (*). Le chapitre y possédait des bois assez étendus. Le nom de Basseux résulte de sa situation dans un fond. On appelle encore *bassure* un lieu bas. Une de ces grandes réunions de la jeunesse, nommées *marchés aux filles*, se tenait jadis à Basseux le lundi de Pâques.

BEAUMETZ-LES-LOGES.

Bellomansum. Du vieux mot *metz* que la basse latinité a traduit par *mansus, mansum,* jardin, enclos, manoir. Le châtelain de Beaumetz accorda en 1218 une dîme à St.-Vaast. A cette époque et dans les deux siècles suivans, cette terre appartint aux puissantes maisons d'Habarcq et de Beaufort.

L'armée française fourragea le territoire en 1711.

(*) Baldéric. Lib. 1.

Le lieu dit les Loges tire son nom du latin *logia, lorgea,* hutte, mot qui révèle l'exiguité des habitations primitives.

Ce village n'acquit quelqu'importance qu'après la construction de la route royale d'Arras à Amiens en 1745.

Le dernier seigneur de Beaumetz fut M. Bon-Albert Briois de Beaumetz, chevalier, né à Arras le 24 décembre 1759 : premier président au conseil d'Artois, homme recommandable par ses lumières et ses talens. Député à l'Assemblée constituante, il s'y distingua par la rectitude de ses vues. Forcé de s'émigrer en 1792, il mourut à Calcutta en 1800.

BERLES-AU-BOIS.

Berla et *Bella*, du celtique *bel,* forteresse. L'autel de Berles fut accordé par l'évêque Liébert au chapitre d'Arras en 1070 (1). Un chevalier Nicolas de Beaucamp était seigneur de Berles et de Monchy en 1235, et son successeur Théobald assiste comme pair aux plaids du comte le 4 avril 1285.

Une section du village a longtems porté le nom de Berles-*Sire-Wistace,* et une autre section celui de Berles-*Monstier,* parce qu'elle dépendait de l'abbaye de Corbie, dès sa fondation sous Clotaire III en 662. Un souterrain-refuge existait en ce village. — Berles-Vitasse avait sa coutume en 1507.

BERNEVILLE.

Bernivilla (2). Ce village est compris dans l'importante

(1) Locrius. Chron. belg.

(2) De *baronis villa.* Domaine du baron (*ber*, baron). Cette origine est commune à plusieurs noms de lieu, comme Bernatre, Bernay (Somme).

donation faite en 673 à l'abbaye de St.-Vaast par le roi Thierry III (1); et le diplôme d'Hincmar de 870 assigne ce lieu *ad necessaria fratrum*. En 1102, le pape Paschal II confirme à l'abbaye l'autel de Berneville que l'évêque Lambert lui avait accordé en 1098.

Berneville fut chef-lieu de canton dans l'organisation de 1795.

BLAIRVILLE.

Blarvilla et *Blarevilla* au XII.e siècle. Ce nom vient du vieux mot *blairie*, droit de pâturage accordé par un seigneur à ses tenanciers sur les terres dépouillées et bois non clos, ainsi que sur les chemins et dépendances du domaine public. Ce droit était ainsi appelé parce que la prestation était en blé. *Bladaria* de *bladum* (2). Dès le XII.e siècle, l'abbaye de St.-Vaast avait quelques droits sur ce village. Ils furent reconnus par une bulle d'Alexandre III en 1169. Le sire Guillaume de *Blareville* assiste aux plaids de 1285. Le village avait sa coutume particulière rédigée en 1507.

BOIRY-SAINTE-RICTRUDE.

Boiry est nommé dans les chartes *Bariacum* et *Bourisch*. Ce village est connu dès le VII.e siècle par la légende de Ste.-Rictrude.

---

(1) Mirœus. Dip. belg.

(2) Ménage. Dictionnaire étym. Tom. 1.

Ste.-Rictrude était dame de Boiry. Son époux Adalbalde, duc de Douai, ayant été assassiné en Gascogne par les sicaires d'Ebroin, le 2 février 656, elle se retira dans son domaine. Quoiqu'elle eût cinq enfans, elle se vit bientôt recherchée par plusieurs seigneurs qui convoitaient ses riches possessions. Le roi Clovis II lui-même, jaloux de faire tomber son choix sur quelqu'un qui lui devrait cette haute fortune, vint la visiter quelques mois après. Rictrude fit les honneurs de son château à son hôte royal avec toute la magnificence du tems. A la fin d'un repas somptueux, le roi lui adressa de pressantes instances en faveur d'un de ces prétendans. Rictrude, après avoir repoussé ces propositions avec dignité, et réclamé avec énergie les priviléges d'une *noble franke,* tira de son sein un voile béni par St.-Amand, et s'en couvrit en déclarant qu'elle se consacrait à Dieu. Le roi irrité, quitta Boiry le jour même. Rictrude se retira à Marchiennes et fit don de son domaine de Boiry à l'abbaye qu'elle fonda. Elle mourut en 687 (*).

Le diplôme de l'empereur Charles-le-Chauve de 877 confirma à l'abbaye de Marchiennes toutes ses possessions.

(*) Les légendaires disent que Ste.-Rictrude embrassa la vie religieuse en 648. Cette date est inadmissible. Elle ne put prendre le voile qu'après la mort de son époux en 656. Le meurtre d'Adalbalde est le premier crime d'Ebroin. La violence de cet ambitieux, d'abord contenue par l'ascendant de la reine Batilde, déborda en même tems que les désordres qui signalèrent les dernières années de Clovis II. Le roi qui vint à Boiry, ne peut donc être Dagobert, mort en 638; mais bien Clovis II qui ne mourut qu'à la fin de 656. Rictrude eut quatre filles, Eusébie et Gertrude qui se retirèrent à l'abbaye d'Hamage; Clotsinde et Adalsende qui restèrent avec leur mère, et un fils, St.-Maurant, né en 642, duc d'Ostrevent, forestier, etc. Il se retira au monastère de *Broylus* (Merville), et mourut en 699.

par lettres du 16 août, à en donner réparation, en faisant, par trois dimanches consécutifs, le tour de l'église, la torche au poing, suivis du clergé (1).

Il y avait à Gouy un de ces souterrains-refuges, où les habitans se retiraient pendant les guerres.

HABARCQ.

Habarc, *Habarcum, Habarquium*. Ce nom vient d'un bac ou passerelle qui servait pour traverser la rivière du Gy. La basse latinité, dit Ducange, a reçu les mots *barcus* et *barca* dans cette acception. Amand de *Habarco* figure comme témoin d'une donation faite, en 1071, par Liébert, évêque d'Arras et de Cambrai (2).

L'*aprise* ou enquête du mois de janvier 1269, relative à un conflit de juridiction entre les comtes d'Artois et de St.-Pol renferme des particularités qui nous apprennent comment la justice s'exerçait dans les tems féodaux. Deux sergens d'Artois ayant exploité en ce village, vers l'an 1240, à l'occasion d'un crime qui venait d'y être commis, Hugues, sire d'Habarc, les pria de ne pas enlever les *dépouilles*, c'est-à-dire, les effets mobiliers du délinquant. Sur leur refus, une querelle s'en suivit : Hugues tua un des sergens, et blessa l'autre. Bientôt les gens du comte d'Artois vinrent en force, et furent brûler la tour d'Habarc. Pour ne pas demeurer en reste, ou ne pas prescrire ses droits, un sergent du comte de St.-Pol mit le feu à la salle ou cour du château (*aulam*). Ce sergent fut arrêté,

(1) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1
(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

Lith. de C. Bataillon. Arras.

TOUR DE LA COMMANDERIE DU TEMPLE,

A HAUTE AVESNES.

conduit à Arras, et mis *es prisons* de la Cour-le-Comte (1). Il est à remarquer que dans les guerres féodales, et dans les exécutions des suzerains sur leurs vassaux, le donjon ou grosse tour du château était toujours respecté : il n'était détruit que pour *félonie,* et c'est le cas dont il s'agit.

Ce village fut brûlé, en 1475, par l'armée de Louis XI. Les seigneurs d'Habarcq, de la famille de Beaufort, ont eu dans le pays une grande influence sous les princes de la maison de Bourgogne. Dans le siècle suivant, en 1502, Jean d'Habarcq [illegible] gouvernement d'Arras. Son fils Pierre eut la même dignité [illegible] à 1535. Au moment de la révolution, cette terre appartenait au comte d'Egmont.

[illegible] de l'église, qui paraît remonter dans le style [illegible], qui appartient au XII.e siècle.

HAUT-[illegible]-VIENNE.

[illegible] faut en croire la tradition, un temple dédié à Cérès [illegible] ait été élevé en ce lieu sous la domination romaine.

Un [illegible] s'y établit dans le XIII.e siècle ([illegible] On dit qu'en [illegible] dans cette maison trente-six chevaliers templiers, lorsque l'ordre de leur arrestation y fut exécuté, comme par toute la France, le vendredi 13 octobre 1307 (3). [illegible] détails de cette [illegible] jusqu'à [illegible]

---

(1) God[illegible]

(2) Ces r[illegible] le départem[illegible] tienté 9,000 [illegible]

(3) Henr[illegible] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et* [illegible]

conduit à Arras, et mis *es prisons* de la Cour-le-Comte (1). Il est à remarquer que dans les guerres féodales, et dans les exécutions des suzerains sur leurs vassaux, le donjon ou grosse tour du château était toujours respecté : il n'était détruit que pour *félonie,* et c'est le cas dont il s'agit.

Ce village fut brûlé, en 1475, par l'armée de Louis XI. Les seigneurs d'Habarcq, de la famille de Beaufort, ont eu dans le pays une grande influence sous les princes de la maison de Bourgogne. Dans le siècle suivant, en 1502, Jean d'Habarcq fut gouverneur d'Arras. Son fils Pierre eut la même dignité de 1525 à 1535. Au moment de la révolution, cette terre appartenait au comte d'Egmont.

La flèche de l'église, en pierre dentelée, est dans le style dit *anglais,* qui appartient au XIV.e siècle.

HAUTE-AVESNES.

S'il faut en croire la tradition, un temple dédié à Cérès aurait été élevé en ce lieu sous la domination romaine.

Une commanderie de Templiers s'y établit dans le XIII.e siècle (2). On dit qu'il se trouvait dans cette maison trente-six chevaliers, lorsque l'ordre de leur arrestation y fut exécuté, comme par toute la France, le vendredi 13 octobre 1307 (3). Quelques détails de cette scène sont parvenus jusqu'à nous.

---

(1) Godefroy. Invent. chron.

(2) Ces religieux militaires avaient plusieurs établissemens dans le département. Mathieu Paris dit qu'ils possédaient dans la chrétienté 9,000 manoirs (*novem millia maneriorum*).

(3) Hennebert. Hist. d'Artois. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.* Tom. 8.

Il était environ l'heure de tierce (1); le servant d'armes, en sentinelle sur la tour, sonna du cor, et signala l'approche d'une troupe armée, qui bientôt réclama l'ouverture des portes au nom du roi. On connaissait la haine invétérée que Philippe-le-Bel portait à l'ordre; quelque chose de ses projets avait transpiré; la milice du temple sentit que le moment de la crise était arrivé. La porte de la commanderie fut ouverte; les sbires se précipitèrent, avec un empressement féroce, dans cet asile de la valeur, et en gardèrent toutes les issues. Le chef ordonna au commandeur de réunir tous les chevaliers dans la grand'salle. Cela fait, l'ordonnance du roi fut lue. « Nous vous mandons, disait cette lettre close adressée au » bailli, d'arrêter chacun des frères de cet ordre, sans aucune » exception, et après les avoir appréhendés, de les détenir » pour les réserver au jugement de l'église; et de saisir leurs » biens, meubles et immeubles (2). » Cette lecture ayant donné lieu à d'énergiques protestations contre cette violence, la troupe de sicaires se rua sur les malheureux chevaliers qui n'opposèrent aucune résistance. Une partie d'entr'eux fut lâchement égorgée; les autres, chargés de chaînes, furent traînés à Arras, au milieu des vociférations d'une populace imbécile, et jetés dans les prisons du château.

Ce jour vit flotter pour la dernière fois la noble bannière de l'ordre, *Beauséant*.

Les corps des chevaliers massacrés furent déposés, sans honneurs, dans une fosse commune creusée derrière la tour.

---

(1) Neuf heures du matin.

(2) Districte mandamus ad..... (ballivium) ùt singulos fratres ipsius ordinis sine exceptione aliquâ capiatis, et captos teneatis ecclesiæ judicio præservandos, et bona sua mobilia et immobilia *saisiatis*.....

Les chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem recueillirent l'héritage de leurs frères du Temple.

Une partie des bâtimens de la commanderie existe encore, servant à usage de ferme. La tour est presqu'intacte ; elle est bâtie en pierres, de forme carrée, à trois étages voûtés, éclairée de barbacanes. Sa hauteur est d'environ soixante pieds. La plate-forme est découverte. L'intérieur n'a guère que douze pieds de face. Sous le rez-de-chaussée est un souterrain de vingt pieds de hauteur. Des trous pratiqués dans les murs indiquent qu'un plancher divisait cette pièce, dont la région inférieure servait sans doute d'oubliettes. En effet, on voit à la voûte une trape et le crochet de fer qui tenait la poulie par laquelle on descendait. A côté de ce souterrain sont de vastes catacombes ou carrières taillées dans la pierre blanche.

HENDECOURT-LES-RANSART.

La situation de ce village, au milieu de territoires qui étaient couverts de forêts au IX.e siècle, autorise à penser que son nom vient du mot celtique *houd*, forêt. Il n'était encore, en 1169, qu'un hameau dépendant de la paroisse de Ransart.

La seigneurie du hameau d'HENDECOURDEL, qui fut longtems la propriété de la famille de Guînes (branche de Hames), ressortissait dans le XIV.e siècle au parlement de Paris.

Elle fut vendue en 1570.

LA CAUCHIE.

Calceia, Calceaia, et dans le gaulois des chartes *Kaussi, el Kalchie*, noms signifiant chaussée. Ce village est situé sur

la voie romaine d'Arras à Amiens, par Thièvres. En creusant près de cet endroit, en 1743, pour obtenir des matériaux nécessaires à la confection de la route actuelle, on retrouva cette voie à une profondeur d'environ douze pieds. Les couches siliceuses et calcaires qui la composaient étaient entièrement broyées. Cette voie a sans doute été rechargée vers l'an 580, lorsque la reine Brunehault fit réparer les nombreuses chaussées qui portent son nom.

En 1058, le sire Izembard de *Calceaja* est témoin de la donation faite à l'abbaye d'Hasnon de la *villa d'Auchiaco* (1). Dans une charte de 1154, on voit figurer un sire Verry d'*el Kalchie*.

Les anciennes cartes relèvent une tour fortifiée près de la Cauchie.

LA HERLIÈRE.

Le nom de la Herlière, jadis *Herlier*, est à traduire par *herilis*, maison du maître. En 1188, le pape Clément confirma à l'abbaye de Mareuil la dîme de ce village. En 1492, Jean Aubry, seigneur du lieu, fit construire une chapelle à la Herlière. Cette fondation fut autorisée par le cardinal Julien, évêque d'Ostie (2).

De ce village dépend :

LA BASECQUE. — Ferme, bois et domaine au titre de comté, appartenant à la famille Imbert, qui avait entrée aux États d'Artois.

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

(2) Locrius. Chron. belg.

La situation de cette ferme, près de l'ancienne voie, peut faire croire que son nom vient de *Bastaga,* munitionnaire, étape, etc. (Ducange).

MERCATEL.

L'archevêque de Rheims, Hincmar, dans son diplôme de l'an 870, relatif aux possessions de St.-Vaast, assigne, *ad matriculam ecclesiæ,* la *villa* de *Senous* ou *Senonum.* Mirœus (*Annal. belg.*), à l'an 690, traduit ce nom par Merchastel. Ce village, en effet, appartenait alors à St.-Vaast, quoique non compris dans la donation de 673 et le privilége de 674. J'avais cru longtems, sur la foi d'une tradition, que le nom de Mercatel devait se traduire par *Mercurii templum;* mais la lecture des chartes a ébranlé ma conviction; car les actes du XIII.e siècle, et notamment les plaids de 1285 et 1286 appellent ce lieu *Merlekastel,* nom à traduire par *Mirabile castellum,* comme de *Mons mirabilis* on a fait Montmirail, Montmirel et Montmirey.

Une partie de Mercatel était tenue des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem.

MONCHIET.

Ce petit village, nommé jadis *Monchieul,* et *Monciet* en 1218, dans les titres de St.-Vaast, n'était alors qu'un hameau.

MONCHY-AU-BOIS.

Monchy. *Monciacum nemorosum.* Nom de situation, dont le radical est *mons.* La désinence *acum,* qui est très-

commune, signifie demeure. Ce village était tenu de l'abbaye de St.-Pierre-de-Corbie ; il fit partie de sa dotation en 662, confirmée en 825. — Le seigneur de Monchy était, en 1235, un chevalier nommé Nicolas de Beaucamp (1). En avril 1283, son successeur Théobald, sire de Berles, établit une léproserie (2).

Le village possédait un souterrain-refuge.

MONTENESCOURT.

Monteneskurt est un nom de situation. En 1070, Liébert, évêque de Cambrai, accorda à l'église d'Arras l'autel de *Montenoiscourt* (3). L'année suivante le même prélat céda à l'église de Lens ses aleux sur ce territoire (4).

RANSART.

Le nom de Ransart est formé de *rain*, lisière d'un bois, et de *sart*, défriché. Ce village était de la juridiction de St.-Vaast dès 1169. (Bulles d'Alexandre III, de Célestin III, 1191 ; d'Innocent III, 1206).

Le seigneur de Ransart avait rang au nombre des familles équestres, sous Charles-Quint (5). Cette terre appartenait, en 1789, au baron d'Haynin, membre des Etats d'Artois.

---

(1) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.
(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 3.
(3) Locrius. Chron. belg.
(4) Le Carpentier. Histoire de Cambrai.
(5) *Puits artésien*. Tom. 1. Mémoire du docteur Ledru.

RIVIÈRE.

Ce lieu, situé à la source de la rivière du Crinchon, est nommé *Riparia* et *Riverium* dans les actes du XIII.e siècle. Héluin est le premier sire de Rivière que j'aie trouvé dans les chartes. Il est mentionné dans un acte du 15 décembre 1242 (1).

En 1595, l'armée française, sous le commandement du duc de Byron, plaça son camp à Rivière; elle incendia le village en se retirant le 8 septembre (2).

Rivière n'est, à proprement parler, qu'une agrégation des six hameaux dont les noms suivent :

BELLACOUR. — *Bellocurtis*, mentionné dans les chartes du XIII.e siècle, ressortissait dans le siècle suivant du parlement de Paris. Pierre Payen, d'Arras, avocat au conseil d'Artois, était seigneur de Bellacourt en 1580.

BELLACORDEL. — Etait tenu en fief du comte d'Artois en 1277.

BRÉTENCOURT. — *Bretenkort*. En 1237, Wagon, d'Arras, chevalier, et sire d'Harcicourt, reconnaît tenir du comte d'Artois en hommage-lige la forteresse de Brétencourt (3). C'est au-dessous de Brétencourt que le Crinchon prend sa source. La fontaine est entourée de murs, et entretenue aux frais de la ville d'Arras. Elle était annuellement visitée par un échevin. Les droits de la ville sur ce cours d'eau résultent de divers actes, et notamment d'une ordonnance de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, de 1436, qui reconnaît que ce courant

(1) Godefroy. Tom. 1.
(2) Turpin. *Tervanensium Comitum hist.*
(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

d'eau, depuis Brétencourt jusqu'à Arras, appartient *à la ville et comté; et ont les échevins auctorité de la visiter, et entretenir et faire nettoyer par quelqu'héritage qu'il passe*, même hors *des métes de banlieue* (1).

FERMONT. — De *firma*, basse latinité, lieu fermé, ou *ferma*, ferme (2). Ce lieu était tenu en fief du comte d'Artois en 1277.

GROSVILLE. — Du Teuton *gross*, grand, et *villa*, métairie. Etait tenu de l'abbaye de Corbie dès l'an 825.

HAMEL. — *Hamellus, Hamellum, Hamlettum*. Ces composés du mot *ham* signifient, comme lui, habitation. (Ducange. *Gloss*. Ménage, dict. Etym).

SIMENCOURT.

Simonkort, Cemencourt. Une charte de l'évêque Liébert, de l'an 1071, est souscrite par Bauduin de *Simonis corte* (3). La dame d'Andinfer accorda à St.-Vaast des dîmes sur ce village en 1194. La maladrerie de Simencourt, fondée au XIII.e siècle par les seigneurs du lieu, fut réunie à l'hôpital d'Arras par lettres d'amortissement du roi en 1698.

Cette terre appartenait, en 1789, à la famille Lemayeur de Cambrai.

WANQUETIN.

Ce village est nommé dans les chartes *Banquetin, Wanquet, Wanktein*. Le radical celtique *wan* ou *wand* veut

(1) Ordonnances de 1416, 1419. Lettres du prévôt de Beauquesne du 3 février 1443. Ordonnances de 1345. (Archives).
(2) Ducange. *Gloss. med. et inf. Lat.* 2.
(3) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

dire muraille, par extension, maison. Littéralement demeure de Quentin. En 1070, l'évêque Liébert accorda au chapitre d'Arras l'autel de Wanquetin (1). Un chevalier, nommé Sandrart, était seigneur du lieu en 1078 (2).

En 1270, des sergens d'Artois ayant fait une arrestation sur la terre de l'église, furent condamnés, le 16 août, à en donner réparation en faisant, par trois dimanches, le tour de l'église, la torche au poing, suivis du clergé (3).

Onze maisons étaient tenues du chapitre d'Arras.

Une partie de la population de Wanquetin professe la religion protestante. Un temple à son usage y a été élevé il y a quelques années.

WARLUS.

Ce lieu a porté les noms de *Garluisc* et de *Warluis :* ce qui peut faire croire que ce nom vient de *Garloesius,* St.-Urloux, abbé, vivant au X.e siècle, et honoré à Notre-Dame d'Amiens sous le nom de *St. - Ouarloux,* en Wallon, *Warlux* (4).

En 1102, le pape Paschal II confirma à l'abbaye de St.-Vaast la possession de l'autel de Warlus, que l'évêque Lambert lui avait accordé en 1098.

M. Boucquel fut le dernier seigneur de Warlus.

---

(1) Locrius.
(2) Le Carpentier. Tom. 3.
(3) Godefroy. Tom. 1.
(4) Vocabulaire hagiologique (Ménage). Tom. 1.

CANTON DE BERTINCOURT.

Les villages de ce canton dépendaient avant la révolution, du bailliage de Bapaume, à l'exception d'Havrincourt et Trescaut qui étaient de la gouvernance d'Arras.

BARASTRE.

Barastrum, Baratrum. Ce nom vient de *Barathrum,* lieu inaccessible, ou plutôt du celtique *bar,* clôture, et de *astrum, atrium,* cour, foyer, maison ; ainsi le mot baratre signifierait maison-forte. Il est question de ce village dans des actes des XI.e et XII.e siècles relatifs à des donations à l'abbaye de *St.-Aubiers* (Aubert) de Cambrai (1). Un chevalier, Bauduin et sa femme Mahault en étaient seigneurs en 1219 (2).

Cette terre appartenait, en 1789, au marquis de Mailly-Couronnel.

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

BEAUMETZ-LES-CAMBRAI.

Bellomansum et Belmeis. Ce village est fort ancien. Dans les jardins du château se trouve l'entrée de vastes souterrains qui ont servi de refuge aux chrétiens lors de l'irruption des Vandales en 407-410, et de retraite à la population pendant les fréqueutes invasions des Normands dans la seconde moitié du IX.e siècle.

Dès l'an 1071, le sire de Beaumetz était banneret d'Artois, et considéré comme un puissant baron. En 1104, Bauduin de Beaumez était maréchal du Cambrésis (1). Ses successeurs étaient châtelains de Bapaume ; on voit figurer *li kastellains de Biaumès* dans les plaids de 1259, 1285 et 1286. Cette terre tomba ensuite dans la famille de Melun, et le prince d'Épinoy, connétable de Flandre, en était seigneur en 1517. Elle avait le titre de marquisat, dont M. Brumeau de Beaumetz, honorable magistrat, était investi en 1789.

LOUVERVAL-LES-BEAUMETZ. — *Luparæ vallis,* jadis *Louvreval.* Ce domaine a eu le titre de marquisat. En 1415, Engelbert de la Marck, sire de Louverval et Vogelensank, est témoin et garant de la paix conclue entre les princes de Brabant et de Limbourg (2).

Ne quittons pas Beaumetz sans rapporter une légende peu connue, qui a quelqu'intérêt comme peinture de mœurs du XIII.e siècle.

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Mirœus. Dipl. belg.

Gilles de Beaumetz, châtelain de Bapaume (*), était père d'une fille d'une rare beauté, douce et accorte, qui avait nom Aliénor ou Léonor. La damoiselle vivait avec sa mère dans une sorte de retraite. Car, à cette époque, les hommes sans cesse attirés par le bruit des armes, délaissaient souvent leurs compagnes et leurs gothiques manoirs pour courir à de périlleuses aventures. Les dames, reléguées dans la solitude de leurs châteaux, n'en sortaient guère que pour prendre le plaisir de la chasse au vol, montées sur leurs blancs palefrois, ou dans des occasions d'apparat pour présider aux jeux de la chevalerie. La vie des châtelaines était fort monotone. Une promenade dans les allées d'un jardin enserré par des remparts, la lecture de quelque chronique (quand elles savaient lire), la société du vieil aumônier, constituaient à peu près tous leurs passe-tems. Elles saisissaient donc avec empressement tout ce qui pouvait faire diversion à l'uniformité de leur existence. Aussi, l'arrivée du pélerin qui promettait de merveilleux récits de ses courses lointaines, était saluée avec joie. Il prenait place près du large foyer. Et après le repas du soir arrosé d'hypocras, la famille et les serviteurs écoutaient avidement ses étonnantes narrations. Il revenait d'outremer, il avait vu la Cité sainte, avait été témoin des exploits des Croisés et des cruautés des infidèles. Il avait vu les magnificences de la cour impériale de Constantinople, les imposantes solennités du jubilé dans la ville éternelle, Lorette et la *Santa Casa,* Venise et son doge, époux de la mer Adriatique. Que n'avait-il pas vu ! Il rapportait de l'eau du Jourdain, des fruits du lac Maudit, des indulgences de Rome, des rosaires bénis par le Saint-Père lui-même. Depuis

(*) De 1192 à 1300, plusieurs seigneurs de Beaumetz ont porté ce nom de Gilles. Il est impossible de savoir auquel se rapporte cette légende.

longtems, il était parti, et ses travaux et ses courses fournissaient encore un texte intarissable d'entretien. Le ménestrel, artiste et poète ambulant, était sûr aussi du plus bienveillant accueil, s'il avait été reçu par la cour d'amour, s'il était initié aux mystères de la gaie science, s'il apportait nouvelles productions du comte troubadour Raymond Bérenger, ou du chevalereux Thibaut, comte de Champagne. — Sous les murs du château était une chaumière occupée par un tenancier assez à l'aise pour satisfaire aux exigences du régime féodal. Il ne devait rien à son seigneur. Il avait même trouvé moyen de cultiver les dispositions naturelles de son dernier fils Alain, jeune homme doué d'esprit et de sensibilité. L'ayant reconnu d'une constitution trop frêle pour en faire un homme d'armes, il l'envoya étudier en la cité d'Amiens. Après avoir suivi les leçons d'un célèbre humaniste, et s'être inspiré auprès des *confrères du Puy*, fidèles échos de la muse des trouvères, Alain revint au village où il fut regardé comme un autre miracle. On ne se lassait pas de l'entendre, l'admiration et la louange ne tarissaient point. Le charme de ses *sirventes*, l'harmonie de ses chants qu'il accompagnait des accords du *rebec* (*), eussent enlevé les suffrages de meilleurs juges que ses grossiers auditeurs. — La réputation de ce jeune talent ne tarda pas à pénétrer dans les murs du château. Léonor et sa mère voulurent voir Alain. Il fut mandé, se présenta et fut accueilli avec les égards que l'on accordait alors aux adeptes de la gaie science. Il enchanta les dames par la douceur de ses manières et par les agrémens de son esprit. S'il n'eût pas de peine à plaire, de son côté il s'en revint subjugué. La beauté de Léonor avait fait sur lui une impression soudaine. L'amour pur et ardent tel qu'on le connaît

(*) Rebec, sorte de violon à trois cordes.

au printems de la vie, tel qu'on ne l'éprouve qu'une fois, s'empara de ses sens, maîtrisa toutes ses pensées. Dès ce moment, il ne s'appartint plus. Invité à revenir, il ne vécut désormais que pour l'heure qui chaque jour le rappelait auprès de sa bien aimée. — Alain avait le sentiment de sa valeur personnelle, à ce degré qui est déjà de l'orgueil : il résolut de parler. Infortuné ! il n'avait pas mesuré la distance infranchissable qui séparait le fils d'un honnête, mais obscur vassal, de la fille du puissant châtelain de Beaumetz, fier d'une longue suite d'ancêtres. Tremblant, il fit l'aveu d'un amour qui n'était pas un mystère pour Léonor. En l'écoutant, la damoiselle entrevit un abîme. Trop raisonnable pour l'encourager, elle n'eut pas néanmoins la force de l'éloigner, de briser toutes ses espérances. Cependant, la fréquence des visites d'Alain avait pleinement éveillé les soupçons du baron et de son épouse : ils ne tardèrent pas à acquérir la certitude de la malheureuse passion du jeune homme. Un vilain ! avoir l'outrecuidance de porter ses vues en si noble lieu, c'était plus que ne pouvait supporter l'orgueil aristocratique. Alain fut ignominieusement chassé du château et poursuivi de terribles menaces. Quelques jours après, le pauvret, ayant été surpris rôdant sous les murailles, au moment où il venait de charger un varlet de porter un tendre message, le châtelain le fit arrêter et enfermer dans un cachot de la tour (*). L'année suivante, le sire de Beaumetz alla rejoindre les auteurs de sa race. Les portes de la prison s'ouvrirent pour Alain. Mais la liberté vint trop tard : l'infortuné avait perdu la raison.

(*) Dans le XII.e siècle, le seigneur d'un village du Cambrésis fit mourir sous le bâton un vassal qui prétendait à la main de sa fille.....

BERTINCOURT.

Bertini cortis, Bertinkurt. Ce village est du VI.e siècle. Il avait pour seigneur, en 1098, un chevalier nommé Gérard (1). Près de l'église est l'entrée d'un de ces souterrains-refuges, si nombreux en Artois et en Picardie, et où les habitans se retiraient avec leurs bestiaux et leurs provisions à l'approche des ennemis.

BEUGNY.

Ce lieu est nommé *Bugni* et *Buigni* dans les chartes du moyen-âge. M. de Wasservas, baron de Marche, fut le dernier seigneur de ce village.

BUS.

Bus, du Celtique *bu,* domicile, habitation; terminaison qui s'écrit *bi* et *by* en Angleterre et en Suède. Ce village est nommé *Bues* dans un acte du mois de juin 1133 (2). Madame Clément-Hémery, dans sa biographie des hommes célèbres de l'Artois (3), dit que Bus est la patrie d'Enguerrand de Monstrelet, chroniqueur, né en 1390, mort en juillet 1453. Bus-en-Artois était, dès le XIV.e siècle, un bailliage-échevinage. Sa coutume fut rédigée en 1507.

---

(1) Le Carpentier.

(2) Godefroy.

(3) Ouvrage auquel l'Académie d'Arras à décerné une médaille d'or en 1838.

HAPLINCOURT.

En 1285 et 1286, le chevalier Wios, sire *d'Happelaincourt*, paraît comme pair aux plaids du comte d'Artois. Le seigneur du lieu et son fils Jacques furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415. Un autre du même nom périt à la bataille de Montlhéri en 1465. Cette terre appartenait, en 1789, au baron de Wasservas. Haplincourt fut chef-lieu de canton en 1795.

HAVRINCOURT.

Jadis *Haurincourt*. Ce nom vient du latin *averruncare*, défricher. Le territoire est encore couvert de bois d'une grande étendue. En 1159, Philippe d'Alsace, en guerre avec Simon d'Oisy, attaqua le château *d'Avrincourt* au mois de juillet. Par considération pour Gilles de St.-Aubert, neveu de Simon, il leva le siége, se contentant d'abattre un pan de muraille de cette forteresse. Néanmoins, en se retirant le 23, ses troupes incendièrent les environs et ravagèrent plusieurs villages (1). En 1192, le châtelain prêta foi et hommage à Jean, évêque de Cambrai. Cette terre était en 1230 l'apanage des puînés de la maison d'Oisy-Crévecœur. En 1246 intervint entre le sire d'Oisy et le comte d'Artois, un accord qui règle les limites de leur justice respective dans les bois d'Havrincourt (2).

Cette terre, qui avait titre de marquisat, appartenait en 1789 à M. de Cardevacque. Le premier marquis de cette famille fut Louis de Cardevacque, lieutenant-général des

(1) Dutillhœuil. *Petites Histoires.*

(2) Godefroy. Tom. 1.

armées du roi et ambassadeur. Il était fils de Ferdinand, mort en 1614, après avoir été dix fois échevin d'Arras, et de Marie Blondel, dame des *Hauts-Bois* et d'Havrincourt.

HERMIES.

Hermis, Grand-Hermies. On croit que ce village tire son nom d'un temple de Mercure (*Hermès*) qui y aurait été élevé au tems de la domination romaine. — En 1096, Gervais, chevalier, sire d'Hermis, joûte au tournoi d'Anchin (*).

Le 19 janvier 1840, un éboulement près du presbytère mit à découvert un soupirail de 1 mètre d'ouverture et profond de 26 mètres, donnant accès à un immense souterrain inconnu dans le pays. Le maire y fit descendre le sieur Ricque, arpenteur, pour en reconnaître l'étendue et en dresser le plan. On trouva bientôt l'entrée principale qui est un couloir de 50 mètres de longueur bien voûté en pierre, aboutissant à un escalier de 57 marches sortant au milieu de la tour de l'église. Le maire y fit placer une porte. Le souterrain est divisé en huit allées ou rues étroites taillées grossièrement dans le tuf, de chaque côté desquelles sont irrégulièrement disposées des chambres informes dont la plupart sont divisées par des compartimens, suivant le besoin des familles qui y cherchèrent un refuge. On compte 115 chambres qui, avec leurs divisions, forment environ 300 cellules ou réduits. A l'entrée sont deux chambres ou places plus grandes, et sans divisions intérieures, qui paraissent avoir servi aux usages communs des réfugiés. Voici le plan général de ce *village souterrain*. Le couloir aboutit à une longue allée qui se partage ensuite en trois

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

branches. A droite et non loin de l'entrée, deux rues tortueuses s'embranchent avec la précédente et sont elles-mêmes croisées par deux autres rues. Chacune des rues est terminée par une chambre ronde. On n'a rien trouvé qui puisse servir à constater l'époque à laquelle remonte cette vaste place de refuge.

LEBUCQUIÈRE.

De *buscus, boscus,* bois, et de *aria* pour *acum,* demeure. Ce lieu est nommé *Buiceria* dans le testament de Sohier, châtelain de Vermandois en 1080 (*), et *Buskière* dans une charte de 1243. — La terre de Lebucquière a donné son nom à une branche de la famille Bon Lallart, depuis longtems recommandable comme providence des pauvres. Elle descend de Pierre Lallart, mayeur d'Arras en 1527.

LECHELLE.

De *cella,* loge, habitation. Ce mot signifie quelquefois temple. Les noms analogues sont communs, tels que *Chelles. Vauchelles, Vaucelles.* Ce village est cité dans les titres d'Arrouaise, à la date de 1206, comme un hameau dépendant de la paroisse de Rocquigny.

METZ-EN-COUTURE.

De *mets,* jardin, enclos, et *couture,* que l'on a dit pour *culturq,* culture. En 1243, Gilles de Beaumetz châtelain de

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

Bapaume, fit hommage au comte d'Artois de la tour et forteresse de *Mains-en-Couture* (1). Ce nom s'est aussi écrit *Messencouture*. En 1517, le prince d'Epinoy, (famille de Melun), était seigneur de ce village. Metz-en-Couture fut chef-lieu de canton en 1795.

MORCHIES.

Morceium, Morcy, Morchy, du Celtique *mor,* sur, et de *acum,* demeure. Littéralement habitation élevée. Ce village est très-ancien. On y trouve un souterrain-refuge. Son nom est cité dans plusieurs chartes des XII.e et XIII.e siècles (2).

NEUVILLE-EN-BOURJONVAL.

Ce lieu était nommé jadis la Neuville-en-*Pourgainvalle,* du nom du hameau de *Pourgain,* que Baldéric appelle *Porrivallis* et *Porgivallis*. Hugues d'Oisy, châtelain de Cambrai, le type du baron maraudeur ou *destrousseur* de grands chemins, y fit bâtir un château-fort vers l'an 1060. De là il infestait le pays, détroussait les passans, et vexait les *manans* par d'odieuses rapines (3). Liébert évêque de Cambrai, son ennemi personnel, surprit ce village (*municipium*), et rasa le château. La bourgade fut brûlée, et réduite depuis à l'état d'un hameau.

ROCQUIGNY.

Rokiniacum, Rochennies. Cet ancien village est situé sur la voie romaine, *per compendium,* de Rheims à Thérouanne,

(1, 2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

(3) Transeuntes diripiens, et circumquaque manentes afficiens rapinis. (Baldéric. *Chron. camer.* Lib. 3. Cap. LXVII).

il était déjà constitué en paroisse en 1097, époque où l'évêque Lambert institua l'abbaye d'Arrouaise, *in parochiâ Rochennias.* (*). — En 1175, Philippe d'Alsace permit de défricher les bois de Rocquigny.

RUYAULCOURT.

Ruaulcourt. Rodaldi cortis (Ruault, nom commun aux XI.e et XII.e siècles). Ce village fut ravagé par les troupes du comte de Flandre en 1159.

TRESCAULT.

Du Celtique *gault*, bois. Littéralement les trois bois. On retrouve ce mot légèrement modifié dans le Teuton *wald*, forêt. Trescault relevait d'Havrincourt au XII.e siècle; il fut saccagé, en 1159, par l'armée du comte de Flandre.

De ce village dépend la ferme de Bilhem, jadis *Billehen*, dont le nom est tiré de *billus*, branche d'arbre, et *hem*, habitation.

Ce territoire dépendait anciennement de la seigneurie de Saucourt-en-Cambrésis.

VÉLU.

Je laisse à décider si ce nom vient de *vellus*, toison, ou de *vallis*, vallon. En 1150, Hugues de *Wélu* était vassal du châtelain de Cambrai. En 1285, le sire de Wélu assiste comme pair aux plaids du comte d'Artois.

La terre de Vélu appartenait, en 1789, au comte de Mailly-Couronnel. Un grand et beau parc dépend du château.

(*) Mirœus. Dip. belg. — Gosse. Hist. d'Arrouaise.

CANTON DE CROISILLES.

Ce territoire était traversé par la grande voie romaine de Rheims à Thérouanne, connue sous le nom de chemin de St.-Quentin. Il est arrosé par les diverses branches du Cojeul, ruisseau qui n'a guères d'eau que dans les crues.

ABLAINSEVELLE.

Nommé dans les chartes *Amblainsevelle*, *Albainsevel*, *Aubainsevel*, et en latin *Albini sylvula*. Par diplôme de Jacques, évêque d'Arras, de 1255, Laurent, abbé d'Arrouaise, établit une paroisse à Ablainsevelle, et y construisit une église avec les débris de la chapelle de Dierville, qui tombait en ruines. Avant cette époque, ce village dépendait de la cure de Bucquoy (*). — La justice du lieu appartenait au comte d'Artois en 1272. Ablainsevelle était en partie tenu de l'abbaye de Berthaucourt. Le village souffrit beaucoup dans la guerre de 1635 à 1638, et fut déserté quelque tems. La dévotion à

(*) Gosse. Hist. d'Arrouaise,

St.-Ouen attirait jadis un grand concours de pélerins qui venaient chercher un remède pour le mal des yeux.

AYETTE.

Du latin *haga* et *haya,* haie, bois. Le nom de ce village s'est écrit Hayette ; il est mentionné dans une charte de 1272 (1). Ce domaine était possédé, en 1789, par M. Delattre, comte de Neuville, famille dont l'illustration remonte au règne de Charles-Quint. Le magnifique château a été en grande partie démoli depuis dix ans.

BOIRY-BECQUERELLE.

Bourich. L'évêque Godescalc accorda, en 1148, au chapitre d'Arras l'autel de *Bourisch* (2).

Le hameau de BECQUERELLE est nommé *Bekerel* et *Bekereuil* dans les chartes. Eustache, comte de Boulogne, dans son diplôme de dotation de l'église de Lens, en 1070, assigna à cette collégiale un moulin sur *Bekerel* (3). La terre de Becquerelle fut vendue, en 1259, au comte Robert d'Artois, par Eustache de Milly, seigneur de *Belregart,* château alors situé sur la hauteur à proximité du village, puisque le curé du lieu était tenu d'y dire la messe deux fois par semaine. Il ne reste aucune trace de ce vieux manoir.

Boiry-Becquerelle, érigé en paroisse en 1239, était avant cette époque annexe de Boisleux-St.-Marc.

---

(1) Godefroy. Tom. 1.
(2) Locrius. Chron. belg.
(3) Mirœus. Dipl. belg.

Une maladrerie et un hôpital y avaient été fondés au XIII.e siècle; ces fondations furent réunies, en 1698, à l'hôpital d'Arras.

Les dames de la Thieuloye possédaient à Boiry une ferme importante.

BOISLEUX-AU-MONT.

Bailues, Boislieux, était de la juridiction de St.-Vaast. Les droits de l'abbaye furent reconnus par bulles de 1136 et 1142. (Archives départementales).

BOISLEUX-SAINT-MARC.

Jadis nommé *Boilieux-au-Val* dit *Liauwette*, et *Bouilleul* (1), à cause de sa situation sur le ruisseau du Cojeul. Le seigneur était banneret d'Artois au XII.e siècle. En 1286, Jean de Boillieux, bailli d'Artois, figure comme pair aux plaids du comte. L'un de ses successeurs avait rang parmi les familles équestres sous Charles-Quint.

BOYELLE.

Boïele est compris sous le nom de *Boyletum* dans la donation de Virdicien à l'église d'Arras (674). Les droits seigneuriaux furent vendus au comte en 1239 (2).

---

(1) Je donne ce dernier nom d'après le père Ignace.

(2) Godefroy.

BUCQUOY.

Buskoi, *Buschoi* et *Buscoi*, nom tiré de *buscus*, bois. Ce territoire et ses environs n'étaient encore qu'une forêt au VIII.e siècle, époque des grands défrichemens.

Bucquoy avait anciennement le titre de ville et comté, et un château fort. Pendant plusieurs siècles, le domaine de Bucquoy fut divisé en deux seigneuries : l'une appartenait à la famille de Longueval ; un chevalier de ce nom, dit le Dragon, fut en 1096 un des compagnons de Godefroy de Bouillon à la première Croisade. Une famille, dont le nom ne nous est pas connu, possédait l'autre seigneurie. On sait seulement que deux de ses membres, les sires Jean, et Druon son fils, fondèrent la chapelle de St.-Pierre, de 1252 à 1273 (1). — La suzeraineté d'une de ces seigneuries échut par mariage, en 1150, aux comtes de St.-Pol. L'autre resta sous la juridiction du comte d'Artois. Les prétentions respectives des deux comtes sur l'étendue de leur droit de haute justice dans le bourg, donnèrent lieu à l'*aprise* ou enquête de 1269 (2). Cet acte signale divers faits qui peignent bien l'époque.

Au tems de la comtesse Yolende (vers 1240), Dodon *Cornet* vint déclarer, dans la cour de *Buscoi*, que Hugues *Blétier* avait nuitamment mis le feu à sa maison : ce que celui-ci nia. Ils se donnèrent gage de bataille ; champ-clos leur fut assigné. Le duel eut lieu dans les formes usitées pour le combat judiciaire, et Hugues, ayant été vaincu, fut traîné par les pieds et pendu à un arbre du côté de Puisieux (3).

(1) Gosse. Hist. d'Arrouaise.

(2) Godefroy. Invent. chron.

(3) L'usage du duel judiciaire, prétendu *jugement de Dieu*, contre lequel les papes et les conciles s'élevèrent en vain, diminua dans le XIV.e siècle, et ne fut aboli que sous Henri II, en 1547.

L'enquête rapporte ensuite qu'une femme ayant été tuée, les maisons des meurtiers furent brûlées par ordre et en présence de la comtesse.

Ce conflit de juridiction prit fin en avril 1271, par un accord qui partagea la haute justice de Bucquoy entre les deux comtes.

Vers le même tems, une maladrerie à laquelle étaient affectées soixante mesures de terre, fut fondée par les seigneurs de Bucquoy. L'extinction de la lèpre ayant ensuite rendu cet établissement inutile, cette fondation fut réunie à l'hôpital d'Arras, par lettres d'amortissement de l'an 1698.

Au XVI.e siècle, Maximilien de Longueval, de Vaulx, acquit de la famille de Saveuse la seconde moitié du domaine de Bucquoy, et devint ainsi le premier comte de Bucquoy de sa maison.

Le comté de Bucquoy comprenait les villages de Gommecourt, Puisieux-au-Val, Bailliscourt, Hébuterne, Douchy, et Grandcourt (Somme).

Dépendent de Bucquoy :

DIERVILLE. — Ferme de l'abbaye d'Arrouaise, d'abord occupée par des converses jusqu'en 1255 ; sa chapelle fut démolie à cette époque. La justice en appartenait au comte de St.-Pol en 1272. (D. Gosse. — Godefroy).

ESSARS-LES-BUCQUOY. — Hameau cité dans des chartes du XII.e siècle. — *Essartum*, défriché.

HALLENGES-EN-BUCQUOY.—Hameau. Nom tiré de l'allemand *hall*, lieu couvert. La désinence *enges* est un terme générique d'habitation, comme ses analogues *ang*, *ange*, *ing*, *ingue*, etc. (Bullet. Mém. sur la langue celtique).

BULLECOURT.

Ce village, nommé aussi *Buillecourt*, est la patrie de St.-Vindicien, né en 620, évêque d'Arras en 670; il mourut le 5 des Ides de mars 705, d'autres disent 712 (1). Son manoir est encore connu aujourd'hui sous le nom de *Pré* St-Vindicien. Allard de *Bullecort*, chevalier, joûta au tournoi d'Anchin en 1096.

CHÉRISY.

Cérisy. Ce village est probablement le lieu nommé *Ostrevandiæ Sirici* dans la bulle du pape Eugène III de l'an 1152, qui en accorde l'autel à l'évêque d'Arras (2). — La maladrerie, fondée au XIII.e siècle, fut réunie, en 1698, à l'hôpital d'Arras.

COURCELLES-LE-COMTE.

Cortis cella. En 1145, Anselme d'Houdain et son épouse Angéline, firent don à l'abbaye d'Eaucourt de leur domaine de Courcelles. Cette donation fut confirmée par le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, Sibille, sa femme, et Enguerrand, comte de Boulogne (3).

Le pape Eugène III accorda l'autel de ce village à l'évêque d'Arras en 1152.

Courcelles fut chef-lieu de canton en 1795.

---

(1) Baldéric. Édition de M. Leglay.
(2) Locrius. Chron. belg.
(3) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

CROISILLES.

Croisillis. La découverte de médailles de l'empereur Maximin, qui régnait de l'an 235 à l'an 238, peut faire croire que ce lieu fut habité dès le III.e siècle. Cependant, le nom de Croisilles résulte, dit-on, de l'établissement de quelques ermites qui, à la fin du VI.e siècle, vinrent bâtir leurs cellules et planter leurs petites croix dans un terrain en friche nommé encore le *rietz des prêtres*.

En 1024, Heylon, sire de Croisilles, était un des plus puissans seigneurs d'Artois. Il fut ambassadeur de l'empereur Henri II auprès de Robert, roi de France, avec Gérard I.er, évêque de Cambrai (1). Ses successeurs étaient bannerets et pairs d'Artois. Cette terre a toujours été possédée par les plus nobles maisons. Après avoir été longtems dans la famille de Montmorency, elle appartenait, en 1789, à la comtesse de Lauraguais, qui fut une des victimes du règne de la Terreur.

On reconnaît près de l'église l'emplacement qu'occupait le château-fort des seigneurs de Croisilles. Ils avaient fondé au XIII.e siècle une maladrerie, qui fut réunie à l'hôpital d'Arras en 1698.

On a trouvé en 1827, sur le territoire de cette commune, des ossemens fossiles de grande dimension, appartenant à des espèces antédiluviennes.

DOUCHY-LES-AYETTE.

Dulciacum Douchis. La haute justice du lieu appartenait au comte d'Artois en 1272 (2). L'abbé Proyart, littérateur

(1) Le Carpentier. Tom. 1.
(2) Godefroy. Invent. chron.

distingué, naquit à Douchy en 1743. Il mourut à Arras le 23 mars 1808.

ÉCOUST-SAINT-MEIN.

Escoult (*ab æsculeto*), lieu planté de chênes (*æsculus*). La dédicace à St.-Mein (*Mevenius*), qui vivait dans le VII.e siècle, fait penser que ce village date de cette époque. Un sire Jakèmes en était seigneur en 1266 (1). L'emplacement du château, vaste amas de décombres, témoigne de l'opulence des barons, ses anciens possesseurs. L'église, d'une architecture élégante, est dans ce style qu'on appelle gothique fleuri. L'intérieur a beaucoup souffert pendant la révolution.

Ecoust était tenu en partie du chapitre d'Arras.

De ce village dépend le hameau de LONGASTRE. *Longastrum, Longuestre, Longaste*, sur l'ancienne voie romaine qui de Beugniatre se dirigeait sur l'Écluse. Warnier, sire de Longastre, est témoin d'une donation faite en 1071 à l'abbaye de Mont-St.-Martin (2). La motte du château est encore reconnaissable. Cette terre était un marquisat dont le dernier titulaire fut M. d'Houchain, membre des États d'Artois.

ERVILLERS.

Herviller, Hertileir (*Heri villarium*), maison du maître. Des médailles romaines, briques et tuiles antiques, trouvées dans un champ près de ce village, donnent lieu de croire qu'un établissement romain a existé dans cette position dominante. Il y a environ trois ans, on découvrit dans la ferme

(1) Godefroy. Invent. chron.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

de M. Proyart une ouverture maçonnée, s'élargissant en goulot jusqu'à un puits profond. A 70 pieds, on trouva une entrée latérale donnant sur un long corridor de 3 à 4 pieds de large sur 6 à 8 de hauteur, creusé, ainsi que neuf chambres ouvertes sur lui, dans le tuf et dans la craie. Tout ce travail est très-grossier. Les chambres portent des traces de leur destination. Trois puits existent : l'un au milieu, les autres aux deux extrémités du conduit (1). Ce souterrain servit sans doute de refuge à la population pendant les invasions des Normands à la fin du IX.e siècle.

Le pape Eugène III accorda en 1152 l'autel d'Ervillers à l'évêque d'Arras. (Locrius.)

FONTAINE-LES-CROISILLES.

Ce village tire son nom de sa situation sur l'une des branches du Cojeul. Il est nommé *Fontes* en 1182, et avait alors pour seigneur un chevalier nommé Wicard. — Cette terre appartenait au comte d'Aoust en 1789.

GOMIECOURT.

Gomiekurt en 1240. L'autel de ce village fut accordé à l'évêque d'Arras par le pape Eugène III, en 1152 (2). — Le seigneur de Gomiecourt était dans l'ordre équestre, sous Charles-Quint.

(1) Article de M. A. Terninck, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tom. 3. A propos de ces souterrains, et pour n'y plus revenir, nous dirons qu'ils sont communément faits en forme de croix de St.-André ; leur entrée ordinaire était par les églises, dont la tour servait de guet. Ils avaient aussi des issues sur les caves des particuliers. On peut consulter, sur ce sujet, l'excellent ouvrage de M. Bouthors, *sur les Cryptes de Picardie. (Mém. de la Société des Antiq. de Picardie.* Tom. 1).

(2) Locrius. Chron. belg.

Entre Courcelles et Gomiecourt est un lieu jadis nommé *le Pélerin*. Ce nom est peut-être maintenant inconnu dans la contrée. Longtems, on y vit une croix qui rappelait une touchante histoire.

Au XII.e siècle, une dame de Gomiecourt était promise à Eustace, *miles* (1) de Beaurevoir. A la veille des fiançailles, la dame tomba dangereusement malade. Bientôt, la science du *physicien* (2) fut en défaut. Dans sa détresse, Eustace fit le vœu de faire nu-pieds un pélerinage à Monsieur St.-Jacques de Compostelles, si sa dame recouvrait la santé. Soit effet du vœu, ou de l'abandon de l'ignorant Esculape, en peu de jours la malade fut en voie de guérison. Eustace partit. Pendant qu'il chemine péniblement, visitant avec dévotion St.-Jacques et *la Senora del Pilar*, voilà qu'un sire Gérard du Valédon (3), qui avait des vues sur la dame de Gomiecourt, feignit avoir reçu nouvelles que le malheureux Eustace, revenant en France, avait été assassiné par des brigands dans les forêts de la Cerdagne. On le crut. Grande fut d'abord la désolation de la dame; mais après avoir pleuré son ami pendant quelques semaines, elle finit par recevoir les soins de Gérard, et consentit à l'épouser. Le fourbe, qui n'était pas sans inquiétude sur les suites de sa détestable ruse, résolut d'agir selon l'occurrence. — Cependant, l'absence d'Eustace se prolongeait: épuisé par les fatigues d'un long voyage, il était resté deux mois étendu sur le grabat d'un hospice dans la ville de Foix. L'hiver se faisait sentir, quand, soutenu par l'espoir, il revit les plaines de l'Artois. Par une froide soirée de décembre, tandis

---

(1) *Miles*, écuyer.

(2) Physicien ou *mire*, médecin.

(3) Le fief du Valédon, avec une cense assez considérable, relevait de la terre de Mory.

qu'une neige épaisse, chassée par un vent violent, tenait les villageois renfermés dans leurs habitations, les hôtes du manoir de Gomiecourt sont troublés dans leur veillée par les coups retentissans du *heurtoir* à la porte extérieure. Un pressentiment traverse soudain l'esprit du maître. « Par cette » nuit affreuse, dit-il, quel est le vagabond qui erre à cette » heure dans la campagne? N'ouvrez pas à de pareils rô- » deurs. » Mais les coups redoublent : un des gens se détache pour reconnaître. — « Ouvrez, crie-t-on du dehors, ouvrez » à Eustace de Beaurevoir. » — « A d'autres, répond le » varlet, va-t-en à la *male heure, espieur de chemins ;* il » y a tantôt six mois que le bon sire Eustace est dans un » meilleur monde ; sans quoi, la dame de céans aurait-elle » à mari le sire de Valédon ? » — Le malheureux Eustace n'en entendit pas davantage. Il n'eut même pas un instant la pensée de réclamer l'hospitalité dans les chaumières voisines. Hors de lui, il s'élance dans les champs déserts, où bientôt, suffoqué par les tourbillons de neige, il tombe sur le bord du chemin. Le lendemain, les passans ne relevèrent qu'un cadavre glacé. La piété érigea une croix sur ce lieu fatal. La châtelaine ignora toujours ce triste événement : les longs remords de Gérard vengèrent la victime de son imposture.

GUÉMAPPE.

Gumapium. Du Celtique *gueun*, marais, et de *mappa*, étendue. C'est un nom résultant de la situation du lieu sur le Cojeul. L'évêque d'Arras obtint, en 1152, du pape Eugène III, l'autel de *Gumapio*. La maladrerie, fondée en ce village au XIII.e siècle, fut réunie à l'hôpital d'Arras en 1698. — Guémappe vivait sous la coutume de Wancourt qui fut rédigée en 1507.

HAMELINCOURT.

Emilinkort, Hemlincurt, Imlincort et *Hamelenchort* dans les chartes. En 1050, Mathieu de Séchelle, sire d'Hamelincourt, épousa Béatrix de Guisnes, fille d'Eustache, comte de Boulogne (1). Plusieurs de ses successeurs se distinguèrent par leurs prouesses. Hugues prit le comte de Namur auprès de Leuze en 1199, et Warnier fut tué, en 1340, par Robert d'Artois, en défendant la porte *du Brule* de St.-Omer, vivement attaquée par ce prince aventureux (2).

Le château, qui n'est pas très-ancien, est flanqué de tourelles.

HÉNIN-SUR-COJEUL.

Henniacum. Ce village est fort ancien, comme la racine celtique *hen*, vieux, l'indique assez. Il est traversé par la voie romaine, dite chemin de St.-Quentin. La terre d'Hénin fut vendue au comte d'Artois, en 1259, par Eustache de Milly (3). Vers le même tems, une prévôté de l'ordre de Citeaux y fut instituée. La maladrerie, établie au XIII.e siècle, fut, en 1698, réunie à l'hôpital d'Arras.

HÉNINEL.

Heninelle était, en 1106, un hameau dépendant de la paroisse de Wancourt. L'abbaye de St.-Vaast y avait des

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Meyer. *Annal. rer. belg.*
(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

propriétés dès le XIII.e siècle. Elles furent reconnues en 1401-1410.

MORY.

Le mot celtique *mor* signifie une position élevée. Ce village est donc d'une haute antiquité, comme tous ceux dont le nom atteste une origine celtique. Le sire Thomas de Boves vendit au comte d'Artois la dîme de *Moiry* en 1239. L'abbaye d'Eaucourt et la métropole de Cambrai y possédaient des fiefs. La principale seigneurie appartenait, par mariage, à la famille d'Houchain dès l'an 1450. — La foudre écrasa le clocher de l'église en 1698.

MOYENNEVILLE.

L'évêque St.-Vindicien donna, en 674, au chapitre d'Arras l'église de *Medoni villa*, ainsi que plusieurs manoirs et des terres labourables (1). Un diplôme de l'évêque Lambert, de 1097, accorda l'autel de *Mediana villa* à l'abbaye de St.-Eloy (2). Ce lieu était nommé *Mayenville* en 1272.

NOREUIL.

Ce village, nommé dans les chartes *Noureu* et *Noureuille*, n'était, en 1266, qu'un hameau dépendant de la paroisse d'*Escoult*, et relevant du château de Longastre. — Cette terre appartenait, en 1789, au comte de Coupigny.

(1) Baldéric. Lib. 1.
(2) Miræus. Dip. belg.

SAINT-LÉGER.

Leodegarii fanum : est situé sur le chemin de St-Quentin. Le président Hénaut (1) dit que St.-Léger, évêque d'Autun, fut assassiné, en 678, dans une forêt d'Artois, qui a retenu son nom. Cette opinion est conforme à la leçon d'un manuscrit d'Arras, qui rapporte que ce prélat fut décapité dans un lieu aujourd'hui nommé St.-Léger, situé entre Arras et Cambrai. C'est une double erreur : il est aujourd'hui reconnu que ce meurtre fut commis dans la partie de la forêt de Lucheux, qui avoisine le village de Sus-St.-Léger. (Voir l'article Sus-St.-Leger).

En 1070, Eustache, comte de Boulogne, assigna à la collégiale de Lens une demi-mesure de terre sur St.-Léger, *in pago atrebatensi* (2).

Mauroy de St.-*Legier* fut créé chevalier au couronnement de Louis XI, le 15 août 1461.

En 1416, Maurice et Gontran de St.-Léger, avec les nobles exilés du parti bourguignon, font la guerre de partisan (3).

SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL.

St.-Martini fanum. En 1152, le pape Eugène III accorda à l'évêque d'Arras l'autel de St.-Martin-les-Hénin.

---

(1) Abrégé chron. de l'Histoire de France.
(2) Miræus. Dipl. belg.
(3) Meyer. *Annales rerum Belgicarum.*

Ce village est la patrie de Mathieu Moulart, né en 1520, d'abord abbé de St.-Guislain, puis évêque d'Arras en 1575. Ce prélat, aussi remarquable par son courage personnel que par les utiles fondations dont il dota le diocèse, mourut en 1600.

VAULX.

Vallis. Les vieux mots *val, vois, vais* et *vaux* signifient vallon ou vallée. Landelin, disciple de St.-Aubert, naquit à Vaulx en 623.

En 1071, Burcard, sire de Vaulx, figure comme témoin d'une donation faite par l'évêque Liébert (1). Cette terre fut vendue, en 1219, par Bauduin de Barastre à Hévelon, bailli de Bapaume; quelques années après, il obtint du comte le droit de haute justice, à l'exception des cas réservés; savoir: le rapt, le meurtre et l'incendie. Hugues de Longueval l'acquit le 16 mai 1444 de Simon de Gonnelieu et de Jean de Vaulx(2). Elle resta longtems dans cette noble maison.

La famille de Vaulx portait trois lions sur son écu. Longueval portait bandé de vair et de gueules, de six pièces.

Il existe à Vaulx un souterrain-refuge.

L'église renferme un tombeau très-remarquable d'un des anciens seigneurs.

Cette commune fut chef-lieu de canton en 1795.

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

(2) Histoire d'Arrouaise. — La famille de Longueval est connue dès le XI.e siècle. Un de ses membres prit part à la première Croisade en 1096. Alain et son frère furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415. Jean est gouverneur d'Arras en 1543, et Maximilien en 1573. Enfin, un Longueval, comte de Bucquoy, était général des armées impériales en 1618. Voilà une illustration soutenue.

VRAUCOURT. — *Varicortis*. Ce petit village, qui date au moins du VI.e siècle, relevait de Vaulx en 1240. Il est réuni à cette commune depuis quelques années.

WANCOURT.

Wancourt, appelé dans les chartes des XI.e, XII.e et XIII.e siècles, *Wahenkurt, Waencort* et *Waencourt,* tire son nom du Celtique *wan* ou *wand,* muraille, et de *cor,* type du latin *cortis, curtis,* enclos, demeure.

St.-Autbote (*Authotus*), vulgairement St.-Obode, natif d'Irlande, y prêcha l'Évangile au VII.e siècle. Pendant le long séjour qu'il fit dans ce village, il purgea les fontaines d'un énorme dragon (*) qui était la terreur du pays, et assainit par des travaux cet endroit marécageux. Ces bienfaits le firent choisir par les habitans pour leur patron.

Le sire de Wancourt était banneret d'Artois dès l'an 1106.

Eustache de Neuville y fonda, en 1219 ou 1227, une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, sous le nom d'abbaye du Vivier, *Vivarium* et *Viviarum*. Elle fut depuis transférée à Arras.

Wancourt avait sa coutume locale qui était commune au village de Guémappe. Elle fut rédigée en 1507.

Cette terre appartenait en 1789 à M.me la comtesse de Lauraguais.

(*) Les découvertes de la géologie tendent à faire admettre comme positive l'existence de ces grands animaux du genre *saurus* (Lézards), dont on retrouve partout les analogues à l'état fossile. « Si » quelque chose, dit Cuvier, pouvait justifier ces hydres et ces » autres monstres, dont les monumens du moyen-âge ont si souvent » répété les figures, ce serait incontestablement le *plesiosaurus*, » dont l'espèce la plus commune arrive à plus de vingt pieds de » longueur. » (Recherches sur les ossemens fossiles. Tom. 5).

CANTON DE MARQUION.

Ce canton faisait en entier partie de l'Ostrevent. Il était traversé par les voies romaines de Cambrai à Tournay, et par celle dite de l'Écluse. Il est arrosé par la Gache, le Cojeul et la Sensée. Au mois d'avril 1340, les Français mirent ce pays à feu et à sang. Tout ce qui, dans l'Ostrevent, n'était pas lieu fortifié, fut entièrement saccagé (1).

BARALLE.

Barala. Sur le ruisseau d'Hurtevent. Au commencement du VI.e siècle, le roi Chlodwig y fonda avec magnificence un monastère sous l'invocation de St.-Georges, qui fut institué par St.-Vaast. Les Normands surprirent cet asile en 881 ; le monastère fut livré aux flammes : les religieux, qui avaient tenté d'échapper par la fuite, furent atteints près du village et massacrés à l'endroit nommé *la Chapelle des Morts* (2).

(1) Meyer. *Annales.*

(2) Depping. Hist. *des Expéd. des Normands.*

Telle est la tradition. Balderic en diffère sur les circonstances de la catastrophe. Nous traduirons son récit qui respire une simplicité antique (*) :

« Au tems de l'évêque Dodilon (881-82), les religieux de » Baralle, voyant que les Normands désolaient la province et » que leur fureur s'attaquait de préférence aux choses saintes, » profanant les vases sacrés, incendiant les temples, ren- » versant les monastères, ils se retirèrent à Cambrai, chargés » des reliques de leur église et des choses les plus nécessaires, » et furent humainement recueillis par l'évêque. Après avoir » demeuré quelque tems en cette ville, estimant que les » ennemis avaient quitté la contrée, ils demandèrent la per- » mission de retourner en leur maison. L'évêque ne voulant » pas y consentir, les engagea à différer leur départ, disant » qu'ils devaient se défier de la malice des barbares ; que » leur retraite subite lui était suspecte et cachait quelque » ruse, et qu'ils devaient préférer leur sécurité actuelle à » une démarche hasardeuse. — Se rendant aux raisons du » bon évêque, les moines demeurèrent encore. Mais peu de » jours après, ils vont de nouveau trouver Dodilon pour » l'assurer que l'ennemi était retiré, que tout était tranquille » dans le pays, et que leur retour ne serait pas inquiété. A » quoi l'évêque répondit : — Quelle témérité vous entraîne ! » Je ne crois pas ce que vous avancez. Certainement, vous » êtes dans une étrange erreur. Je vous engage à demeurer » encore. Restez. Près de moi, rien de ce qui vous sera né- » cessaire ne vous manquera. Croyez que ces hordes barbares » sont aussi rusées que féroces, et vous n'avez à attendre » d'elles merci aucune, si vous tombez imprudemment entre » leurs mains. Vous porterez la peine de votre témérité, et

(*) Baldéric. Chron. Camer. et Atreb. Lib. 2. Cap. XI.

» le repentir viendra trop tard. — Et comme les religieux » redoublaient leurs importunités, affirmant que les routes » étaient sûres, il ajouta : — Puisque telle est votre résolution, » qu'il en soit ainsi. A vous la responsabilité. Mais je re- » tiendrai en gage la précieuse relique que vous avez ap- » portée (*), dans la crainte que ce trésor ne soit perdu, si » les Normands recommençaient leurs courses. — L'évé- » nement ne tarda pas à justifier cet acte de prudence. — » Ayant reçu la permission de cette manière et fait leurs » dispositions pour le voyage, les moines s'obstinèrent à se » mettre en route. Insensés! qui refusèrent de suivre les sages » conseils du prélat! A peine avaient-ils fait trois milles, » que, rencontrés par les barbares, ils furent impitoyablement » égorgés. Leur monastère fut détruit. Tous les environs, à » l'exception des lieux fortifiés, furent mis à feu et à sang. »

Au tems où vivait Balderic, XI.e siècle, on voyait encore de beaux restes de ce monastère. Longtems, ses murs en ruines dirent sa déplorable histoire ; les colonnes de marbre de son temple, gisant sur le sol, rappelèrent à d'autres générations la fureur des hommes du Nord. L'antiquaire seul maintenant se souvient de vous, pauvres moines de Baralle !

Les biens de cet établissement furent, quelques années après, attribués à la manse canoniale de Cambrai par l'évêque Dodilon, du consentement du roi.

Un chevalier, nommé Jehan, était en 1079 seigneur de ce village, qui ensuite fut tenu en fief du comte d'Artois par Mathieu de Montmirail, comte d'Oisy, en 1244.

Baralle, avec Buissy, formait au XV.e siècle un échevinage dont les coutumes furent rédigées en 1507.

(*) Le bras de St.-Georges.

BOURLON.

Burgus longus. Amand de *Burlong*, chevalier, figure au tournoi d'Anchin en 1096. Cette terre relevait de la châtellenie d'Oisy en 1244.

ESLIMONT, ou Élimont. *Elimons*, cense.

Le roi Pépin, par un diplôme de 691, donne à l'église de St.-Pierre de Cambrai sa terre située *inter Elimontem et Salicurtem, in pago atrebatensi* (1). Cette cense est encore mentionnée dans une donation de l'an 1159.

BUISSY-BARALLE.

Les chartes nomment ce village *Bucceium, Buisseium, Bussium, Bucy* et *Bussi*. Le radical de ces noms est le tudesque *busch*, d'où le latin *buscus*, bois.

Un chevalier Alelme de Buissy est témoin de la charte de l'évêque Liébert en 1071. Son successeur, en 1102, s'appelait Thiébald (2). Cette terre, qui relevait d'Oisy en 1244, appartenait, en 1789, au marquis de Nédonchel.

ÉCOURT-SAINT-QUENTIN.

Jadis *Escoult, Aycourt*. Près des marais de la Gache. Ce bourg est ancien ; il dépendait, dès l'an 1099, du chapitre de St.-Amé de Douai ; il obtint au XIII.e siècle les priviléges de *bourgage*. Ses coutumes, communes au village de Saudemont, furent rédigées en 1507.

(1, 2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

On découvrit en 1753, entre ce village et Saudemont, quelques parties de la voie romaine de Cambrai à Tournay, enfoncées à trois pieds sous l'eau. Sa largeur variait de dix-huit à vingt-quatre pieds sur la longueur de 366 toises qui a été explorée. Elle traversait les marais, se dirigeant sur l'Écluse. Un affluent de la Sensée croise cet antique chemin. On a trouvé dans ces marais des pièces de bois travaillé, des arbres entiers, debout ou renversés; des armes, vases et médailles de grand bronze, des règnes de Nerva, Trajan et Antonin, qui ont été déposées dans le cabinet du comte de Caylus.

ÉPINOY.

Spinetum. Lieu couvert d'épines. Nom commun qui atteste un ancien défrichement. Le seigneur de ce village, en 1112, s'appelait Jehan, et sa terre relevait de la châtellenie d'Oisy. La chapelle, dédiée à Notre-Dame-de-Grâces, était autrefois un lieu de dévotion très-fréquenté.

GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT.

Granicortis', Grinkort, Greinkurt. Nom à traduire par *gratiani-cortis*. Verric, chevalier, sire de Graincourt, figure au tournoi d'Anchin en 1096.

INCHY.

Inchy à la source de l'Hirondelle, affluent de la Sensée. *Inceïum, Incy*. Du Celtique *Inch*. Plaine basse. — Baldéric

témoigne de l'antiquité de ce village (1). La première charte dans laquelle je le trouve mentionné est de l'an 1009. Ensuite, on voit en 1047 un chevalier, Hugues *d'Incy*, figurer comme témoin de la donation faite à l'abbaye de Mont-St.-Martin, par Bauduin, comte de Flandre. Il faut admettre qu'à cette époque et jusqu'à la fin du XI.e siècle, le châtelain était non-seulement feudataire du comte d'Oisy, mais même son sénéchal dans cette forteresse: car, vers 1060, Hugues d'Oisy, après la destruction de son château de *Porgival* par l'évêque Liébert, se retira à Inchy d'où il exerça contre ce prélat divers actes d'hostilité. L'évêque leva alors des troupes et assiégea Inchy, qui serait tombé en son pouvoir sans l'intervention de Robert, châtelain de Péronne.

En 1096, le sire d'Inchy, Bauduin dit *Kalderons* (Caudron), qui parut au tournoi d'Anchin, fit don à cette naissante abbaye de ce qu'il possédait sur ce domaine. Le château fut détruit en 1102 par l'armée de l'empereur Henri IV, et rétabli peu après.

En 1157, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, pour punir Simon d'Oisy de son refus d'hommage, vint camper devant Inchy le 27 mai, et se retira après avoir fourragé le pays. Il revint le 28 juillet avec des forces plus considérables, et assiégea le château qui se rendit après une résistance de neuf jours (2).

Les seigneurs d'Inchy, bannerets d'Artois au XII.e siècle, puissans et considérés, jouent dans les siècles suivans un grand rôle dans l'histoire de Cambrai. — Le jeune sire d'Inchy fut du nombre des prisonniers à la bataille d'Azincourt, en 1415.

---

(1) Lib. 3. Cap. 67.

(2) Dutilhœuil. *Petites Histoires*.

En 1349, naquit à Inchy Eustache Morel, dit Deschamps, poète, dont les manuscrits sont à la bibliothèque royale. Le plus curieux de ses ouvrages est le *Mirouer du mariage*. Il mourut en 1420 (1).

LAGNICOURT.

Lignicort, Lagnicort, Laignicourt. Le sire Amand de Lagnicourt, chevalier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. Grars de Lagnicourt fait partie de l'expédition contre Oisy en 1254 (2). La haute justice de ce village appartenait alors au comte d'Oisy.

MARQUION.

Marchionium. Ce village, situé sur les confins de l'Artois et du Cambrésis, tire son nom du mot *marchio*, officier préposé à la garde des *marches* ou frontières. Le comte Bauduin-Bras-de-Fer établit ces officiers (*marchesi*) en 863 (3). Régnier de Marquion, chevalier Croisé, meurt dans la terre sainte en 1106 (4). Cette terre relevait d'Oisy en 1244. Le Seigneur Jakèmes vendit, en 1266, le terrage de Marquion à l'abbaye de Cantimpré de Cambrai (5.)

En 1711, le maréchal de Villars pour tenir en échec le duc de Marlboroug qui venait de passer la Sensée, posta la gauche de son armée au ruisseau de Marquion.

---

(1) *Biographie artésienne* de M.me Clément-Hémery.
(2) Titre publié par le *Puits Artésien*. Tom. 2.
(3) Meyer. *Annales*.
(4) Le Carpentier.
(5) Inventaire des chartes d'Artois.

OISY.

Oziacum, Oseium. Sur le ruisseau de la longue allée. Cet ancien bourg, qui eut le titre de ville et comté, existait dès les premiers tems de la domination franke. Charlemagne créa Eudes, *ber* (baron) d'Oisy, châtelain de Cambrai. Dignité qui tomba encore dans la maison d'Oisy au XI.e siècle. Les seigneurs étaient alors bannerets d'Artois, et jouissaient d'une grande puissance féodale. Trente-sept villages à clocher dépendaient de la châtellenie. Les chroniques sont pleines des démêlés des châtelains d'Oisy avec les évêques de Cambrai. Vers 1064, l'évêque Liébert fut surpris à Boiry-Notre-Dame par Hugues d'Oisy, qui l'enferma dans son château : étant parvenu, avec l'aide d'Arnoul, comte de Flandre, à se tirer des mains de son ennemi, le prélat se présente en force devant Oisy, brûle la forteresse, et chasse Hugues du Cambrésis. Après la mort de Liébert, et sous l'épiscopat de Gérard II, Hugues reparaît dans la province, relève son château en 1078, et se montre même au tournoi d'Anchin en 1096. L'année suivante, de nouvelles violences de la part de l'intraitable baron forcent l'évêque Gaucher à détruire encore ce château. En 1120, Hugues II se brouille avec l'évêque Burchard qui envoie ses hommes brûler le bourg. En 1157, pour punir le châtelain Simon de son refus d'hommage, le comte Philippe d'Alsace brûle encore une partie de cette malheureuse bourgade, et vient au mois de mai de l'année suivante assiéger le château qui résiste à cette attaque. En 1254, Marguerite, comtesse de Flandre, étant en guerre avec le comte de Hollande, un parti de son armée, sous les ordres du sire de Lisques, s'avance jusqu'à Oisy qu'il réduit en cendres. Ce détachement, composé de 136 hommes d'armes,

dont vingt-cinq chevaliers et cent onze écuyers, ne put s'emparer du château (*). Cette place, contre laquelle Jean d'Avesnes, à la tête de quinze cents hommes, fit une vaine tentative en 1338, fut occupée par les Français de l'armée de Louis XI, en 1478.

La seigneurie d'Oisy appartenait, en 1200, à la famille de Montmirel; en 1500, à celle de Luxembourg. Henri IV, à qui elle revint, la vendit; et le dernier comte, à l'époque de la révolution, était M. de Tournay d'Assignies. Le magnifique château fut alors détruit de fond en comble. Il reste de l'ancien manoir féodal une grosse tour ronde en grès qui, dit-on, était la prison.

Les seigneurs d'Oisy avaient établi au XIII.e siècle une maladrerie. Cette maison, qui servit ensuite d'hôpital, tombe en ruines.

Ils avaient fondé à l'orient du bourg, près de la Sensée, une abbaye de filles de l'ordre de Citeaux, connue sous le nom d'abbaye du Verger (*Viridarium et Virgultum*). Cette communauté avait été primitivement établie vers 1113 au lieu dit le Grand-Camp. Elle fut transférée au Verger en mai 1227, ensuite du diplôme de Jean de Chartres, comte d'Oisy.

Oisy eut un échevinage dès le XIV.e siècle. Ses coutumes furent rédigées en 1507.

Avant 1789, Oisy était du bailliage de Lens; il fut chef-lieu de canton dans l'organisation de 1795.

(*) Leurs noms sont produits dans un titre précieux communiqué au *Puits Artésien*, par M. le baron de Hauteclocque, et inséré tom. 2 de ce recueil. — Voir sur Oisy, Baldéric, le Carpentier, Duthillœul, etc.

PALLUEL.

Paloyel dans les chartes. Ce village, situé sur la Sensée, tire son nom de *palus*, marais : il avait au XI.e siècle une forteresse qui fut détruite par l'armée de l'empereur Henri IV en 1102. Relevait d'Oisy dès l'an 1244.

PRONVILLE.

Peronna villa. Ce lieu a eu au moyen-âge une forteresse importante, qui fut détruite au commencement du XIV.e siècle, pendant la courte irruption des Flamands dans cette contrée en 1303 : il en reste des vestiges. L'illustre famille de Pronville existait dès le XIII.e siècle ; car on trouve, en 1230, un sire Watier de Pronville. Un de ses descendans, Godefroy, périt à la bataille d'Azincourt en 1415. Et cette maison était au rang des familles équestres sous Charles-Quint.

QUÉANT (*).

Baldéric ou Baudry, élu évêque de Noyon en 1098, naquit à Quéant vers l'an 1050, d'une famille noble qui possédait cette terre depuis longtems. Ce prélat éclairé comprit les besoins de son époque, et fut des premiers à seconder le mouvement communal du XII.e siècle, en accordant libéralement, en 1108, une charte de commune aux bourgeois

(*) Sur Quéant, voir Thierry. Lett. — Duthillœul. *Petites Hist.* — Godefroy. Tom. 1.

de Noyon. Quelques mois avant sa mort, en 1113, il donna sur sa terre de *Quéans*, à l'abbaye de Grand-Camp (transférée depuis au Verger), trente mencaudées de blé et quatorze d'avoine. Guy de Cagnicourt donna, en 1100, la cense de Quéant à l'abbaye de St.-Aubert de Cambrai. En mars 1228, Eustasse de Martinsart, sire de Quéant, *quitte* le chevalier Roger et sa femme des droits de justice qu'il avait sur son *mes* et maison ; c'est ainsi qu'on rendait une propriété allodiale et franche.

RUMAULCOURT.

Romualdi cortis. On a dit *Rumault* pour Romuald. N. P. Quoique ce nom appartienne à la période franke, la situation du village, près de la voie romaine de Cambrai à Tournai, me fait penser qu'il est bien antérieur à cette époque. Il portait, dans les chartes du XIII.e siècle, le nom de *Rumacicourt*, et relevait d'Oisy, ainsi que le hameau d'Osvillers que les chartes nomment *Orviller* et *Ovillers*.

SAINS-LES-MARQUION.

Sanctum. Villa Sanctis. Ce nom, qui a été imposé après le martyre de Ste.-Saturnine, a fait perdre le nom primitif de ce village qui existait dès le VII.e siècle. Et Baldéric nous dit (1) que son église était sous l'invocation de St.-Rémy.

C'est ici le lieu de placer la légende de Ste.-Saturnine ; elle est peu connue (2) :

(1) Lib. 2. Cap. 12.
(2) Baldéric. Cap. 12. Lib. 2.

Saturnine, née en Germanie de parens nobles, voua de bonne heure sa virginité à Dieu. Vivement pressée par sa famille d'accepter un époux, elle échappa à d'odieuses persécutions en fuyant le toit paternel. Après un pénible voyage, elle était arrivée à un village qui depuis fut nommé Sains; elle y vivait de son travail et dans la pratique des plus hautes vertus. Un jour qu'elle était aux champs, elle vit de loin venir l'amant qui l'avait en vain recherchée. Ne doutant pas qu'elle ne fût l'objet de sa poursuite, elle se cacha tremblante au milieu d'un troupeau. Mais elle n'avait pas échappé à l'œil de son persécuteur. Le barbare s'élance bientôt vers elle, la saisit, et d'un revers de son épée fait tomber sa tête. On dit que Saturnine renouvela alors le miracle de St.-Denis, et porta sa tête jusqu'à l'endroit où les pieux habitans inhumèrent ses restes. La tradition ajoute que l'amant de Saturnine, après avoir commis ce meurtre, voulant traverser avec son char le ruisseau de Marquion, fut englouti dans une fontaine, et que l'on voit encore sur le sol, au fond de l'eau, l'empreinte des roues de cette voiture. . . . . (*).

Un monastère de filles ne tarda pas à s'établir sur le tombeau de Ste.-Saturnine; il n'existait déjà plus au XI.e siècle. Il partagea sans doute le sort de ceux qui furent détruits par les Normands en 881-82, et qui ne furent pas rétablis. On invoque Ste.-Saturnine pour les maladies des bestiaux.

Martin de Sains, chevalier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096.

SAUCHY-CAUCHY.

Ce lieu est nommé dans les chartes *Sauthy-Cauchie* et

(*) Tradition locale. Je crois que cette légende est du VII.e siècle.

Saulchy-en-Cauchy. Le mot *Saulchy* est le même que *Saulchoy,* dit pour *Saussaye* (*Salicetum*). Le mot Cauchy est l'altération de chaussée, *calceïa;* il résulte de la situation de ce village sur la voie romaine de Cambrai à Tournay qui était une chaussée empierrée. *Via lapidina.*

En 1158, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, pour tenir en bride Simon d'Oisy et arrêter l'essor de ses partisans, fit bâtir au mois de mai un château à Sauchy, en présence et sous la protection de son armée. Mais ce prince ayant échoué devant Oisy, Simon reprit l'offensive, et le 28 décembre attaqua cette petite forteresse, la prit et la détruisit entièrement (1).

Le hameau de SAUCHICOURT est-il le *Salicurtis* mentionné dans la charte de Pépin de 691 ? (2)

SAUCHY-L'ESTRÉES.

Saulchy-en-l'Estrées a la même situation et la même origine que Sauchy-Cauchy. Le mot Estrées, *Strata,* signifie chaussée pavée. Les Espagnols l'ont conservé dans celui de *Strada.* Lemire (*Annales belg.*) dit que le *Saltiacum* compris dans la donation faite à St.-Vaast en 674, et mentionné dans le diplôme d'Hincmar de 870, est *Sauchy,* à *trois lieues* d'Arras. Si le nom est le même, la distance ne concorde pas (3).

Ces deux villages sont repris dans des actes de l'année 1221 ; ils relevaient alors de la châtellenie d'Oisy (4).

---

(1) Duthillœul. *Petites Histoires.*

(2) Le Carpentier. Tom. 3. Charte de l'abbaye de St.-Pierre de Cambrai

(3) Lemire, à l'année 690. — Diplom. belg.

(4) Godefroy. Tom. 1.

CANTON DE PAS.

Ce territoire est traversé dans sa largeur par l'ancienne voie romaine d'Arras à Amiens par Thièvres. Il est arrosé par la Kilienne (*Fons Chilleni*), ruisseau qui prend sa source à Warlincourt et se jette dans l'Authie qui borne le département au sud. Les villages ont été pour la plupart ravagés pendant les guerres qui ont désolé la province, spécialement en 1521-22 et 1635-40. Tout le pays, entre Arras et Doullens, fut dévasté et brûlé par les Français. Les terres restèrent en friche en 1638 ; les habitans furent contraints de se retirer plusieurs fois dans des cachettes souterraines, dites *muches*, et d'enfouir leurs grains dans des puits creusés au milieu des bois. Ces refuges souterrains existent encore dans huit villages (*).

AMPLIER.

Amplier, situé sur la rivière d'Authie, est *l'Ampleias villa* repris dans le diplôme de Charles-le-Chauve de 877, qui

(*) Dom Devienne. *Hist. d'Artois.* — Bouthors. *Société des Antiquaires de Picardie.* Tom. 1.

assigne deux manoirs sur ce village à l'abbaye de Marchiennes (1). — Au XI.e siècle, Amplier dépendait de Terramaisnil; car la bulle du pape Alexandre III, de 1175, qui confirme à la collégiale de St.-Pol la possession de la *villa d'Ampliers,* que le comte Roger lui avait donnée en 1050, désigne ce lieu comme étant situé *in terra* Maisnil (2).

Près de l'église, l'emplacement d'une *maison-forte,* rasée au XVII.e siècle, est encore reconnaissable.

BIENVILLERS-AU-BOIS.

Binviller (*Viviani villarium*). St.-Etton (Etto), évêque régionnaire d'Irlande, ayant passé les mers, vint au pays d'Artois et prêcha l'Évangile à Bienvillers, où il séjourna quelque tems vers l'an 650. Il y bâtit une église qu'il dota des reliques du pape St.-Clément. Il mourut en 655, ou en 661 (3). Les habitans de la moitié du village l'honorent comme leur patron. L'autre moitié est enrôlée sous la bannière de St.-Jacques.

Bienvillers possède une de ces retraites souterraines dont nous avons parlé en tête de ce chapitre. Deux cantons, ou *lieux dits* du territoire, l'un appelé *Champ-Bataille,* et l'autre *les Bretagnes,* font penser que cet endroit a été le théâtre d'un engagement dans l'une des incursions de l'armée anglaise en ce pays, dans la seconde moitié du XIV.e siècle.

---

(1) Mirœus. Dipl. belg.

(2) Turpin. Comit. terv. hist.

(3) Vocab. hagiol, *in Ménage.*— Locrius. Chron. belg.—Leglay. Notes sur Baldéric.

Aux mois d'août et septembre 1635, un détachement espagnol de la division du comte de Bucquoy, était cantonné à Bienvillers.

COUIN.

Couin. — Nom de situation résultant des vieux mots *cavin* et *cauvin* (*cavinum* de *cavum*), lieu creux, enfoncé. Une partie de ce village était tenue de l'abbaye de Corbie, et en 1272, le comte de St.-Pol avait la juridiction de l'autre.

Cette terre appartenait à la famille de Landas de Louvignies, descendant du sire de Landas, qui, à la bataille de Poitiers (19 septembre 1356), avait, avec le sire de St.-Venant, la garde des princes, fils du roi Jean. Pendant les premières opérations de la guerre de 1635, un détachement de Croates, à la solde de l'Espagne, séjourna à *Coing* durant six semaines (août et septembre).

FAMECHON.

Framechionium. En 1138, son église dépendait du prieuré de Pas (*) et la terre du comté de St.-Pol. Les Templiers y eurent un manoir au XIII.e siècle : un *lieu-dit* du village s'appelle encore *le Temple*. Un groupe de maisons, nommé le hameau *St.-Ladre,* doit son origine à un petit établissement ou maladrerie qui avait été fondé au XIII.e siècle.

Ce petit village est situé près de l'ancienne voie romaine d'Arras à Amiens, dans la vallée de la Kilienne. Son dernier seigneur fut M. de Venant.

(*) Turpin. Terv. Comit. Hist.

Une partie des habitans professe la religion protestante.

De Famechon dépend la ferme d'*Hurtebise*, dont le nom indique l'isolement et révèle l'ancienneté. Le vieux mot *hurte*, signifiant endroit, lieu, vient du tudesque *ort*, dont la basse latinité avait fait *ortare* (1). Rabelais s'en sert dans ce passage : *Bien te blesserai quelque hurte* (2). Ainsi, ce nom veut dire lieu exposé à la bise, comme Hurtevent près de Sempy (Montreuil).

FONCQUEVILLERS.

Fulci villarium, domaine de Foulques. Le sire de *Foncviller* assiste comme pair d'Artois aux plaids de 1285. Cette terre était divisée en deux seigneuries. L'une, comprenant la dîme et le patronat de la cure, appartenait d'abord à St.-Médard, de Soissons. L'abbaye la vendit à la famille de Mol. Le chapitre d'Arras et le commandeur de Hautavesnes levaient la dîme sur le reste du territoire. — La coutume locale fut rédigée en 1507. — La tour de l'église date de 1683.

GAUDIEMPRÉ.

Ce lieu, situé sur la voie romaine d'Arras à Amiens, est nommé *Goudemprio ;* en 1138, il dépendait alors du prieuré de Pas (3), et la seigneurie relevait des comtes de St.-Pol. — Trois seigneuries partageaient ce village. Le commandeur

---

(1) *Pactus legis Salicæ*. Tit. 34, § 1. Si quis baronem de viâ ortaverit. *Ortare* signifie détourner.

(2) Pantagruel. Liv. 2. Chap. 14.

(3) Turpin.

d'Hautavesnes, pour l'ordre de Malte, possédait la première, dont le chef-lieu était la cense de l'*Hôpital :* ses terres étaient bornées par des grès, sur lesquels était sculptée une croix. Aussi la terre de Malte s'appelait seigneurie *dans les croix*, pour la distinguer des autres (*). Le domaine de Beaucamp, *Bellocampus*, constituait le second fief; il relevait de la châtellenie de Pas, et devait la dîme au prieur. Il appartenait, en 1235, à un puissant baron Nicolas de Beaucamp, sire de Berles et de Monchy-au-Bois. Le manoir, détruit depuis longtems, était situé au-dessus de la *fontaine*. La troisième seigneurie relevait aussi du château de Pas. Un écuyer, Baude de *Gudiempré*, fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254. — Les coutumes de ce village ont été rédigées en 1507.

GOMMECOURT.

Goumencourt en 1283. Le seigneur Robert était alors homme-lige de Willaume Delogre, sire d'Hébuterne; il occupait un château-fort élevé sur une motte, et entouré de fossés revêtus en pierres. Cette terre qui, au XVI.e siècle, appartenait à Hugues de Fleury, gouverneur de Bapaume, mort en 1556, passa, par mariage, dans la maison de Lillers. De Carnin, marquis de Lillers, mort glorieusement à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734, l'avait vendue, en 1724, à M. Lamoral-Fromentin, dont la descendance conservait encore cette seigneurie en 1789.

GRAINCOURT-LES-PAS.

Granicorte : sur la Kilienne. La principale seigneurie appartenait à la famille de Croix. Quelques terres relevaient

(*) M. S. du père Ignace. Bibliothèque d'Arras.

du prieuré de Pas. L'église fut rebâtie en 1720. Le clocher est d'une date bien antérieure. Chaque année, le prieur de Pas venait processionnellement à Graincourt, le mercredi des Rogations. — L'église était un lieu de pélerinage. On y venait honorer Notre-Dame le 8 de septembre ; on y venait aussi en foule le 25 mars, jour de l'Annonciation, *servir Notre-Dame-Marchette*. Cette dernière dévotion, qui n'est pas éteinte, était le prélude de divertissemens qui attiraient toute la jeunesse des environs.

HALLOY.

Ce village dépendait du comté de St.-Pol avant 1272. Il tire son nom de l'allemand *hall*, lieu couvert, maison. Racine qui a produit le mot *hallus*, hallier. Halloy était divisé en plusieurs fiefs, dont les coutumes ont été rédigées en 1507. Ce territoire était jadis couvert de forêts ; il est traversé par la route royale d'Arras à Amiens, vers les confins des provinces d'Artois et de Picardie.

C'est de là que le 18 septembre 1827, à dix heures du matin, le dernier comte d'Artois, Charles X, revenant du camp de St.-Omer, put jeter un dernier regard sur la province, qui jadis fut son apanage, en passant entre les blanches colonnes pavoisées, érigées sur la limite de la Somme et du Pas-de-Calais. Là, le préfet, l'évêque, les autorités s'étaient réunies au milieu d'une foule immense, pour lui faire l'adieu, et lui adresser des vœux qui ne devaient pas être exaucés. Nul alors ne prévoyait que, trois ans après, ce malheureux prince irait abriter sa tête proscrite dans le palais désert de Marie-Stuart !

HANNESCAMPS.

Hanneschamp en 1269. *Hannonum campi;* nom qui indiquerait que ce lieu doit son origine à des émigrans du Haynaut. Les coutumes de cette seigneurie, qui relevait en partie de Bienvillers, furent rédigées en 1507. Cette terre appartenait, en 1720, à Charles Prudhomme d'Ailly, qui fit rebâtir l'église. — Le château date de 1723.

HÉBUTERNE.

Hébuterne est, selon Lemire (1), le lieu appelé *Herbor-cisterna*, assigné à l'abbaye de St.-Vaast par le diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims, de l'an 870. Les chartes du XIII.e siècle nomment ce village *Herbuterne*, *Helle-buterne* et *Hesbuterne*. L'évêque Godescalc en accorda l'autel au chapitre d'Arras en 1148 (2).

L'enquête de 1269, relative à la haute justice de Bucquoy, rapporte un fait qui révèle toute la violence des tems féodaux. Un banni d'Hébuterne rompit son ban et retourna dans ce village. Ayant été découvert, il se refugia dans l'église. Le sire Robert l'en fit arracher (1231), l'emprisonna, et par ses ordres, le malheureux ayant été attaché à un cheval et traîné hors du village, fut pendu à un chêne. Le même Robert est aussi accusé d'avoir arbitrairement détenu dans les prisons de son château des malfaiteurs qui n'étaient pas de sa juridiction. Ils en furent, il est vrai, retirés par les gens du comte d'Artois; mais il ne paraît pas que le prince ait puni

(1) Miræus. Annal belg., à l'année 690.
(2) Locrius. Chron. belg.

son vassal. Ce conflit prit fin en 1283 par un accord intervenu entre le comte et Willaume de Logre, successeur de Robert (1). On voit encore la place qu'occupait leur donjon. — Ce village eut sa coutume particulière, rédigée en 1507.

Pendant les mois d'août et de septembre 1635, un détachement de la division espagnole, commandée par le comte de Bucquoy, était cantonné à Hébuterne.

Au mois de décembre 1813, les habitans, exaspérés par l'abus qu'un pouvoir arbitraire faisait de la conscription, s'insurgèrent et appelèrent à la révolte les communes voisines. Il fallut déployer quelque force pour comprimer ce mouvement. Le défrichement d'une partie de la forêt, auquel la commune tenta de s'opposer, y occasionna encore quelques troubles en 1833.

L'église d'Hébuterne, qui date du siècle dernier, est un édifice assez grand et bien construit.

HÉNU.

Ce village, situé sur un plateau élevé, est fort ancien, si l'on adopte l'origine celtique de son nom (*hen*, vieux).

L'église dépendait du prieuré de Pas en 1138, et le village faisait partie du comté de St.-Pol avant l'an 1269 (2). Il en fut démembré en 1445.

Le dernier seigneur fut le comte de Coupigny. — Les fiefs d'Hénu et de Warlincourt avaient leur coutume qui fut rédigée en 1507.

(1) Invent. des chartes d'Artois.
(2) Turpin.

HUMBERCAMP.

Nommé *Hendebercamp* en 1269. — Cette terre, qui dépendait du comté de St.-Pol, appartenait depuis plusieurs siècles à la famille de Melun, quand elle fut démembrée de ses domaines en faveur d'un fils naturel de Hugues de Melun. La mort prématurée de la mère de cet enfant n'ayant pas permis à Hugues de le légitimer par le mariage, il l'éleva avec soin, le dota et le poussa dans la carrière des armes. Il devint depuis gouverneur de Béthune. — Humbercamp a un souterrain-refuge.

ORVILLE.

Orville sur l'Authie. *Odreïavilla, Aureavilla* et *Orevilla* dans les chartes latines. Nom de situation tiré du Celtique *odre,* bord, ou de *or,* rivière (1). Orville était une résidence royale sous la seconde race (2). Les princes y venaient quelquefois pour prendre le plaisir de la chasse au chevreuil dans la forêt voisine. En 865-66, Charles-le-Chauve y séjourna, après avoir ordonné les mesures nécessaires pour mettre les côtes et les passages des rivières à l'abri des incursions des Normands (3). Son fils Louis-le-Bègue y résidait en 877, lorsque la mort du roi le rappela à St.-Denis. Dans le siècle

(1) Bullet. Mémoires sur la langue celtique.

(2) Les rois franks de la première race n'avaient pas de résidence fixe. Ils habitaient souvent des maisons de plaisance, chefs-lieux d'un domaine particulier, telles que celles d'Attigny-sur-l'Aisne, Vaudreuil, près Rouen, Epinay-sur-Seine, Chelles, près Cambrai, Lens, Orville, Vitry en Artois, etc.

(3) Annales de St.-Bertin. Dom Bouquet. Tom. 7.

suivant, le domaine d'Orville, compris dans l'apanage d'Adolphe, comte de St.-Pol, devint une des sept châtellenies du comté. Un chevalier Ernold, qui en était châtelain en 1096, joûta au tournoi d'Anchin. Le pape Alexandre III confirma, en 1175, la donation faite en 1050 par le comte Roger, de l'autel d'Orville à la collégiale de St.-Pol (1). Un autre châtelain, du nom d'Ernold, accorda en 1191 une part de la dîme à la même collégiale.

On croit que le château était situé au hameau de Caumaisnil, où l'on vit longtems une grosse tour dans laquelle fut détenue pendant sept ans la fille aimée du malheureux duc de Nemours décapité, en 1477, par ordre de Louis XI — Orville eut un échevinage au XIV.e siècle. Ses coutumes furent rédigées en 1507.

Le 10 mars 1597, l'armée espagnole se rassembla vers le soir à Orville, sous les ordres d'Hernand Tello, gouverneur de Doullens; elle marcha dans la nuit sur Amiens qu'elle surprit le lendemain (2).

Orville a aussi ses souterrains qui servaient de retraite aux habitans pendant les invasions des ennemis.

Le bois d'Orville était jadis d'une très-grande étendue. Il paraît avoir servi aux mystères druidiques. Une clairière en a retenu le nom de *Salle des Fées,* et l'une des voies s'appelle le *Chemin des Morts.*

CAUMAISNIL est compris dans la donation du comte Roger à l'église de St.-Pol, confirmée par le pape Alexandre III en 1175. Il eut sa coutume en 1507.

---

(1) Turpin.
(2) Dusevel. Hist. d'Amiens.

PAS.

Passum. Ce nom résulte de la situation du lieu entre deux montagnes très-rapprochées, et signifie passage. Ce bourg, situé sur la Kilienne et traversé par la voie romaine d'Arras à Amiens, est qualifié du titre d'*oppidulum* (petite ville) en 800 (1). Il a été défendu par un château-fort dont il ne reste plus de vestiges; on sait seulement qu'il était bâti dans la rue de l'Église, en avant de la basse-cour du château actuel.

Un prieuré y fut fondé pour sept chanoines réguliers en 1033, ou en 1050 (2). Il était déjà ruiné et spolié au tems où écrivait Baldéric (3) à la fin du XI.e siècle. Alvise, évêque d'Arras, le rétablit, en 1138, des libéralités d'Ancelot de Pas. Un manuscrit dit que cette restauration est due à Agnès, dame d'Hély et de Pas (4).

En 1200, la châtellenie de Pas relevait du comte de St.-Pol, et le seigneur était un des pairs de ce prince.

Au moyen-âge, on célébrait en ce bourg des fêtes burlesques, comme on le faisait en beaucoup d'autres lieux. Une confrérie existait, à la tête de laquelle était un roi des *guetifs* (5), dont les attributions étaient analogues à celles des rois des ribauds. Cette institution était dans toute sa force au tems des ducs de Bourgogne, au XV.e siècle. Ce magistrat

(1) Malbrancq. De Morinis. Tom. 1.

(2) Locrius. Chron. belg.

(3) Lib. 2. Cap. 14.

(4) Turpin. Terv. com. hist.

(5) Questif. Picardis quasi quœstuarius à quœrendo. Mendicus. Rob. Etienne. *Thesaurus ling. lat.* Questif, chétif, celui qui fait la quête. Borel, dict. du vieux français.

des guenilles était électif. Il connaissait des querelles et *batteries* de cabaret, lorsqu'il n'y avait pas *navrure à sang coulant*. Il exerçait la contre-police des mœurs : les ménages scandaleux étaient surtout justiciables de son autorité. Arrivait-il dans l'endroit une esclandre, le roi des Guétifs convoquait aussitôt ses joyeux sujets autour de son trône (large pierre qui existe encore contre une des maisons de la Grande Rue), et le cas échéant, on montait sur le toit, et la maison du scandale était prestement découverte. On pouvait quelquefois se rédimer de cette *vergoigne* moyennant finance. On ignore l'époque précise où cet usage prit fin. La tradition en est encore tellement vivace, que j'incline à croire que le roi des Guétifs ne perdit son empire que dans le XVII.e siècle. Ce monarque fut absorbé par Louis XIV.

En 1477, Louis XI accorda le gouvernement de la châtellenie à Guy Pot, son chambellan (1).

Dans l'automne de l'an 1522, un détachement de 600 Anglais et Bourguignons (2), qui avait séjourné à Pas, y fut taillé en pièces par les Français. En 1638, une partie du bourg fut brûlée par l'armée française qui dévasta les environs.

La châtellenie de Pas fut cédée à la France par le traité des Pyrénées en 1659.

Des fouilles, faites en 1824 près d'une ancienne chapelle, ont fait découvrir des monumens sépulcraux appartenant à une époque reculée.

POMMIERS.

Pomerias, *Pomerium*. Altérations du mot *pomarium*, verger.

(1) Turpin.

(2) Cette troupe faisait partie du corps d'armée des comtes de Surrey et de Bure.

Le diplôme d'Hincmar de 870 reconnaît *Pomerias* dans les possessions de St.-Vaast. Il affecte ce lieu *ad matriculam ecclesiæ* (1).

Un chevalier Bauduin était seigneur de ce village en 1193. Pommiers eut sa coutume en 1507.

Il y avait à Pommiers des refuges-souterrains.

PUISIEUX.

Pusiaux, Puiseus et *Puiseux* dans les chartes. Ce village, situé partie sur le versant d'une montagne, partie au fond d'un vallon, fut toujours divisé en deux sections : Puisieux-au-Mont qui a relevé de la Picardie, et Puisieux-au-Val qui dépendait de l'Artois. Ce lieu n'est pas, comme on l'a cru, le *putheas aquas* donné à l'abbaye de St.-Vaast par le roi Thierry en 673. Le village dont il s'agit dans ce diplôme est *Puzeau* en Picardie.

Les Templiers avaient une maison à Puisieux au XIII.e siècle ; on en retrouve encore quelques vestiges souterrains. On reconnaît aussi l'emplacement qu'occupait un petit château-fort, où résidait en 1230 un sire Adam, dit *Caigne,* chevalier, souvent cité dans la fameuse enquête de 1269. Par suite de l'accord de 1272, son fils, le sire Simon, releva du comte de St.-Pol (2). A cette époque, les *francs plaids* se tenaient en plein air sous *l'ormel,* sur une place du village qui en a retenu le nom de Place des Plaids. Dans le siècle suivant, cette terre tomba dans la famille des comtes de Melun qui la

(1) Mirœus. Ann. belg. chron. belg. — Lemire place Pommiers *in pago Viromandensi*. Les districts *pagi* étaient fort mal démarqués dans les diplômes.

(2) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

possédèrent longtems. On voit leurs armes sculptées au-dessus de la porte de la tour de l'église avec le millésime 1572. La seigneurie appartenait, en 1789, à la famille Leroux.

L'église de Puisieux, belle et spacieuse, a été rebâtie dans la seconde moitié du dernier siècle. Celle de Puisieux-au-Val, qui était située sur la place, est détruite depuis longtems. Les fondations de la tour se voyaient encore naguère.

Le territoire de ce village a été, au XIV.e siècle, le théâtre d'événemens militaires. Les dénominations que portent les lieux dits *les Anglais,* et la rue *des Lances,* confirment cette tradition. Il est impossible d'en préciser la date; mais les documens généraux de l'histoire nous font penser qu'il faut placer ces faits entre les années 1347 et 1377, intervalle qui fut signalé par plusieurs incursions des Anglais en Artois.

De Puisieux dépendent:

1.° SERRE. —*Sert.* Hameau. *Sartum* (défriché). C'était, en 1272, un fief mouvant de Bucquoy, et nommé le Sart de Puisieux (*). Le dernier seigneur de ce domaine fut le baron de Wismes.

2.° BAILLISCOURT. — Ferme. La justice de ce domaine relevait en 1272 du comté de St.-Pol.

Près de cette ferme, et dans une situation assez dominante, on voit des redoutes unies par des lignes qui se prolongent jusqu'à Miraumont. La partie de ce territoire en a retenu le nom de canton des *Lénes*. La forme de ces ouvrages me fait croire qu'ils ne remontent pas plus haut que l'époque de la guerre de 1635 à 1640, et qu'ils ont été élevés par les Espagnols pour protéger le bassin de la rivière d'Encre, qui a servi de limite aux possessions de la maison d'Autriche du côté de la France.

(*) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

SAILLY-AU-BOIS.

Saltiacum. (*A saltu*, bois). Le sire Baudouin de Sailly donna à St.-Vaast cinquante mencaudées en 1243. (Archives.) Son successeur assiste comme pair aux plaids du comte, le 4 avril 1285. Au XV.e siècle, cette terre passa par mariage dans la famille de Saveuse.

De ce lieu dépendent :

1.° COLINCAMP. — Hameau. Marie de Habarcq porta cette seigneurie dans la famille de Lens, en épousant le châtelain Gilles en 1550.

2.° MUTERNOY. — Cense. Elle appartenait, dès la fin du XVII.e siècle, aux Brigittines d'Arras.

SAINT-AMAND.

St.-Amand, premier abbé de Marchiennes, prêcha l'Évangile en ce lieu vers l'an 626. Envoyé par le pape en Morinie, il déploya un zèle ardent dans cette mission ; il s'attira beaucoup d'ennemis en détruisant partout les arbres consacrés par l'affixion des simulacres payens. Ce fait prouve qu'au commencement du VII.e siècle, les populations rurales avaient encore conservé quelques-unes des superstitions du polythéisme.

Dès 1269, ce village relevait du comté de St.-

SARTON.

Sartum, Sarto (sur l'Authie), nom qui indique un ancien défrichement. Régnier de *Sarto* joûte au tournoi d'Anchin

en 1096. Un prieuré y fut fondé en 1104. Dans le siècle suivant, le village relevait du comté de St.-Pol. Il possédait un refuge-souterrain. La duchesse de Chaulnes, dame de Sarton, obtint pour sa terre une sauvegarde de Henri IV, le 25 mai 1595 (1).

SOUASTRE.

Ce village est mentionné dans des chartes de 1235 et 1267 (2). Dans le siècle suivant, la seigneurie, relevant de la châtellenie de Pas, appartint à la maison de Guînes-Hames, dont une branche prit ensuite le nom de Guînes-Souastre. Le marquis de Castries, héritier de cette famille, y possède encore des propriétés. Le château a été démoli. Souastre avait aussi son souterrain-refuge.

THIÈVRES.

Thièvres, au confluent de la Kilienne dans l'Authie, et sur la voie romaine d'Arras à Amiens, est l'ancienne *Teucera,* station marquée sur la carte théodosienne, dite table de Peutinger. On y a trouvé, il y a quelques années, des armes gauloises assez bien conservées et onze tombeaux de pierre dans un champ à gauche de la rivière, qui en a pris le nom de champ à *lugets* (cercueils). (3)

Thieuvres dépendait du comté de St.-Pol dès 1269. Il fut en partie brûlé par les Français en 1638.

---

(1) *Puits Artésien.* Tom. 4.

(2) Godefroy. Invent. chron.

(3) E. Dusevel. *Mém. sur les anc. Monum. de l'arrondissement de Doullens.*

WARLINCOURT-LES-PAS.

Vallincort. A la source de la Kilienne. Nom de situation. De *Vallis,* vallée. On dit que St.-Kilien (mort à Aubigny en 669) s'était construit un ermitage près de la source de la petite rivière qui a retenu son nom. Les croyances populaires attribuent à l'usage de l'eau de la fontaine St.-Kilien la vertu de guérir la noue des enfans. Quoique l'eau froide, agissant comme tonique, puisse fortifier les membres débiles, on ne saurait trop s'élever contre l'immersion des enfans noués, dont l'affection n'est qu'un rachitisme organique.

Le hameau de la BELLE-VUE, situé sur la route d'Arras à Amiens, dépend de Warlincourt. Les premières habitations datent de 1760.

CANTON DE VIMY.

Ce canton comprend une partie de la *Gohelle. Gauwaria,* juridiction forestière qui tire son nom du vieux mot *gaw* ou *gault,* bois (1). Cette immense forêt fut défrichée d'abord sous la seconde race par les soins des grands forestiers de Flandre, ensuite par les travaux des moines qui y obtinrent des concessions de territoire très-étendues, à charge de *exartandi.* La Gohelle s'étendait sur les territoires d'Acheville, Aix, Arleux, Bois-Bernard, Bouvignies, Boyeffles, Builly, Drocourt, Fresnoy, Gavrelle, Givenchy, Gouy-Servins, Hersin, Noulette, Rouvroy, Sains, Servins et Vimy. L'origine de la plupart des noms de lieux attestent l'ancien état de la contrée.

Ce territoire fut dévasté, en 1213, par l'armée de Ferrand, comte de Flandre; en 1303, par les Flamands, qui, pendant cinq jours, se livrèrent dans le pays à tous les excès (2); coupant les arbres, détruisant les châteaux, et livrant les villages aux flammes. Il fut saccagé, en 1370, par une division anglaise; et eut beaucoup à souffrir des mouvemens des armées en 1648.

(1) *Waria* pour *wardia*, garde, conservation.

(2) Meyer. *Annales.*

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE.

Ablanium et dans le gaulois des chartes *Ablag, Ableng, Ablaing* et *Ablins*. Le sire Sicher, d'Ablain, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. Le château, bâti au XI.e siècle, était déjà en ruines sous Louis XIII (1). Il ne reste qu'une tour de cet ancien édifice.

Un petit hospice pour les aliénés avait été fondé en ce village, vers l'an 1270, par Hugues d'Ablain, chapelain de la cathédrale, et l'un des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. Cet établissement existait encore au XVI.e siècle.

En 1525, Louise de Bourbon, dame de Carency, pour remercier Dieu de la guérison d'une affection mentale, fit construire une belle église en remplacement de la petite chapelle qui était sous l'invocation de St.-Nazaire. Ce monument d'architecture gothique, d'un style pur, offre de riches détails. Le portail est une œuvre remarquable ; il a malheureusement subi quelques mutilations au tems où les Saints de pierre n'étaient pas plus que les hommes à l'abri de la décollation.

ACHEVILLE.

Axevilla, Hacqueville, de *haga*, haie, bois. Eustache, comte de Boulogne, et Ide, son épouse, accordèrent, en 1070, à la collégiale de Lens, qu'ils venaient de fonder, des terres labourables sur ce village (2). L'autel appartenait à l'abbaye d'Hénin à la fin du XI.e siècle, et un religieux desservait la

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 1 et 3.
(2) Miræus. Dip. belg.

cure. Cette possession fut confirmée, en 1129, par l'archevêque de Rheims (1).

En 1326, Jean de Fampoux, abbé d'Hénin, fit bâtir la chapelle de Notre-Dame (2).

La terre d'Acheville fut successivement possédée par les maisons de Neuville, de Lannoy et de Bournonville.

ACQ.

Aquæ via; ascum, asc, sur la Scarpe. Nom de situation.

En 862, Bauduin-Bras-de-Fer, ayant défait l'armée de Charles-le-Chauve, à Berthonval, *Juxtà ascum*, disent les chroniques, fit élever, comme trophée de sa victoire, les deux grandes pierres, *præ grandia saxa*, que l'on voit se dressant près du chemin d'Acq à Écoivres, et que l'on nomme les *pierres d'Aques*. Elles sont en grès, de grosseur inégale, hautes de dix à douze pieds, et assez rapprochées l'une de l'autre. Les amateurs d'antiquités celtiques ne voient dans ces pierres qu'un monument druidique du genre de ceux qu'on appelle *peuleven* ou pierres levées.

L'*aprise* ou enquête de 1269, relative à la haute justice d'Aubigny, nous fait connaître comment s'exerçait alors la vindicte publique. Trois hommes ayant été tués à *Asc*, les gens du comte de St.-Pol y furent brûler une petite maison. Le lendemain, les gens du comte d'Artois, pour ne pas forclôre ses droits, s'y rendirent armés, en brûlèrent deux autres, et firent une *saisine* ou exécution militaire sur le village, où ils restèrent plusieurs jours vivant à discrétion (3).

(1) Dutillhœul. *Petites Histoires.*
(2) Locrius.
(3) Godefroy. Invent. chron. Tom. 1.

Acq avait une prévôté dépendante de l'abbaye de St.-Eloy. — Deux maisons étaient tenues du chapitre d'Arras.

Cette terre a autrefois relevé de celle d'Ecoivres. Les comtes de Moreuil l'ont possédée longtems. Elle avait sa coutume, qui fut rédigée en 1507.

ARLEUX-EN-GOHELLE.

Arleusium, Arlodium. Ce village, qui date de la période franke, était soumis à deux juridictions. Le bas Arleux dépendait du chapitre de St.-Pierre, de Lille, dès le XII.e siècle. Cette collégiale y possédait une ferme, sous la cour de laquelle existent de vastes souterrains. Le mont d'Arleux, anciennement appelé le *pouvoir l'Évêque*, était tenu de l'évêché d'Arras. Vers 1445, Fortigaire, évêque d'Arras, affecta à des services pieux le revenu de quelques terres situées à Arleux. Ce village eut aussi sa coutume en 1507.

AVION.

Avio: Nom résultant de la situation de ce village, près de l'ancienne voie militaire d'Arras à Cassel, par *Minoriacum* (Estaires). On a dit dans le moyen-âge *vion* pour *via*, chemin.

Le pape Eugène III confirma, en 1152, à l'évêque d'Arras la possession de l'autel d'Avion (*).

Cette terre, après avoir été longtems possédée par la famille de Coupigny, appartenait au marquis d'Armolis à l'époque de la révolution.

(*) Locrius. Chron. belg.

Au nord-ouest du village on voit une butte de forme ronde, plantée d'arbres, évidemment faite de main d'hommes. Tout porte à croire que c'est un tumulus gallo-franck.

BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT.

Balliolum, Belliolum, Bailul, et *Bailloelt* en 1070, dans la charte de dotation de l'église de Lens (1).

Ce village, situé sur la voie romaine d'Arras à Tournai, remonte à une assez haute antiquité. Son premier seigneur connu fut Guy, qui figure comme témoin d'un charte du comte de Flandre de 1047. Son fils Bauduin, joûte au tournoi d'Anchin en 1096 (2). Ses successeurs adoptèrent ensuite, et pendant longtems, le nom de Bertoult (*Bertulfus*), d'où le surnom de *Berthoult* est demeuré au village (3). Au XII.e siècle, un sire Bertoult était l'amant de la damoiselle du seigneur d'Harnes. A la veille de partir pour la guerre sainte, sa main lui avait été promise. A son retour de la Croisade, il vint réclamer l'exécution de cette promesse; mais l'absence avait changé les dispositions du père : il refusa. Il y eut alors prise d'armes. Les partis se rencontrèrent et allaient se charger, lorsque les deux barons convinrent d'épargner le sang de leurs vassaux, en vidant cette querelle personnelle en combat singulier. Ces fiers ennemis se livrèrent un combat à outrance, sous les murs du château de Bailleul, et s'entretuèrent (4). Cette forteresse, qui occupait une position dominante, était défendue par un énorme donjon. Il reste quelques vestiges des fossés.

---

(1) Miræus. Dipl. belg.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

(3) Voir sur ce nom plusieurs chartes du XIII.e siècle, dont la dernière est du 15 décembre 1242.

(4) Tradition locale.

Une partie de cette baronie était sous la juridiction de St.-Vaast. L'autel avait été accordé à l'abbaye par l'évêque Lambert en 1098, et cette possession lui avait été confirmée, en 1148, par l'évêque Godescalc.

Le dernier seigneur de Bailleul fut M. d'Assignies.

BEAUMONT.

Bellomonte, Biaumont, nom de situation. St.-Martin prêcha l'Evangile en ce lieu, et y fonda une église entre les années 355 et 371 (1). Dans une charte du 1.er juillet 1274, messire Jean de *Biaumont* est mentionné comme créancier du comte d'Artois, pour frais de tournoi. La principale seigneurie appartenait, dans le XVII.e siècle, à Ferdinand de Cardevacque.

BOIS-BERNARD.

En 1129, la cure de ce village était unie à celle d'Acheville. En 1248, la justice appartenait au seigneur Balduin, à l'exception des cas réservés à la juridiction du comte, savoir : le rapt, le meurtre et l'incendie (2).

---

(1) L'auteur d'une Vie des Saints de la province de Douai, etc. se trompe en plaçant ce fait à l'an 400. St.-Martin, né en 316, était encore soldat dans les légions de Constantin après 337. Il commença sa mission en 355, et la continua jusqu'en 371, qu'il fut élu évêque de Tours. Il fonda en Artois plusieurs églises, et mourut en 397, selon Malbrancq, ou le 11 novembre 400, selon le Vocabulaire hagiologique. Cette mission est célèbre. St.-Martin, dit M. de Châteaubriand (Etudes hist. Tom. 2), suivi d'une troupe de moines, abattit dans les Gaules les sanctuaires, les idoles et les arbres consacrés.

(2) Godefroy.

Le château-fort fut détruit par les Flamands en 1303 ; le terrassement des remparts est converti en jardin d'agrément. La coutume locale fut rédigée en 1507.

CARENCY.

Ce village est situé à la source du Souchez. *Carenciacum, Carenchy.* Ce nom vient de *carectum,* lieu couvert de joncs (*carex*).

Une bulle du pape Eugène III confirma en 1152 à l'évêque d'Arras l'autel de Carency. Le seigneur qui possédait cette terre en 1195, se nommait Eubert. En 1269, la dame de Carency, Catherine, dame d'Aubigny, Bucquoy et Duisans, épousa Jacques de Châtillon, sire de Leuse (1). Une tour du château existe encore. — La coutume de ce village fut rédigée en 1507.

Huit maisons étaient tenues du chapitre d'Arras.

DROCOURT.

Drucort, Draucourt. Du Celtique *dru,* chêne. Ce village est mentionné dans une charte de 1247.

Le domaine appartenait en 1789 au comte de Ste.-Aldegonde de Noircarme.

ÉCOIVRES.

Ecoivres, sur la Scarpe, est nommé *Squavia* dans la donation de St.-Vindicien au chapitre d'Arras en 674 (2).

(1) Olivier de Wrée. *Sceaux de Flandre.*
(2) Baldéric. Chron. Camer.

Squavrius pagus en 1130, et *Escouvres* dans des chartes subséquentes.

En 1028, les marais d'Ecoivres à Anzin, accordés à l'abbaye de St.-Eloy, furent convertis en prairies.

La maladrerie, fondée au XII.e siècle, était située près du bois.

Les familles d'Oisy, de Longueval et de Moreuil ont possédé cette terre, dont le dernier seigneur fut M. le comte de Brandt de Galametz.

Ce village eut sa coutume en 1507. Il est maintenant réuni à la commune de St.-Eloy.

ÉLEU *dit* LEAUWETTE.

Ailoex et *Ailois* dans les chartes des XI.e et XII.e siècles. Le surnom de Leauwette résulte de la situation du lieu sur le Souchet.

En 1070, le comte de Boulogne assigna sur ce petit village à la collégiale de Lens, une *charrue* de terre (*) et six courtils (*caruccam terræ et VI curtilia*). — L'autel fut accordé à l'évêque d'Arras en 1152 par le pape Eugène III.

L'église a été démolie pendant la Révolution ; il ne reste debout que la haute tour qui se dessine isolée au-dessus des habitations.

FARBUS.

Par une chaude journée, St.-Ranulphe (mort en 700),

(*) Mirœus. Dipl. belg. Le mot charrue, que l'on a dit *Carruée*, s'entend de l'étendue de terre cultivable pour une charrue de deux ou quatre chevaux, selon les localités.

passant à Farbus, demanda un verre d'eau à une femme qui, par paresse d'en puiser, le lui refusa, disant que les puits étaient trop profonds. « Si les puits sont si profonds, répondit » le saint homme, ils le seront encore longtems. » Et c'est vrai, ajoute la légende. Près du chemin de Vimy était une source, le saint fut y soulager sa soif. Et depuis ce tems, l'eau de la fontaine de St.-Ranulphe passe pour guérir les maux de tête..... — En 1267, le village fut assigné pour douaire à Jeanne, épouse du châtelain d'Achicourt (*). Cette terre, qui relevait du comté de St.-Pol, dépendait de la seigneurie de Vimy, et formait avec cette localité une même *commune*. Farbus avait sept échevins nommés par le seigneur. Ses coutumes furent rédigées en 1507. Le domaine appartenait alors à la maison de la Viéville.

FRESNOY.

Fraxinetum, rénaye. Lieu planté de frênes. Ce nom est très-commun en France. Ce domaine fut acquis, vers l'an 1560, par l'abbaye d'Avesnes, à titre de remploi d'un prieuré situé dans le Cambrésis, que les religieuses aliénèrent alors. On voyait aux abords de Fresnoy, avant 1789, trois petites chapelles dédiées à Notre-Dame, qui avaient été bâties en 1724 et 1725. Le village ne comptait que vingt-sept ménages en 1733.

GAVRELLE.

Gaurelle, Gaverella. Racine *gaw,* bois. L'autel de ce village fut accordé en 1098 à l'abbaye de St.-Vaast par l'évêque Lambert. — Il paraît qu'à la fin du XII.e siècle,

(*) Godefroy.

l'abbé octroya aux habitans des franchises communales : car dans la charte constitutive de la commune d'Estrées-sur-Canche de l'an 1201, nous voyons parmi les témoins figurer comme homme de l'abbé, Willelm, mayeur de Gaverelle (1).

La date de l'institution de cette commune est inconnue, comme celle de beaucoup d'autres qui participèrent aux bienfaits de l'émancipation. Nos recherches nous ont conduit à croire que la plupart des villages qui sont signalés comme ayant eu des coutumes, ont obtenu quelques franchises. Dès le XII.e siècle, les communautés religieuses obéirent de bonne grâce à la nécessité de l'époque, en affranchissant les hommes de leurs terres, en leur octroyant des chartes plus ou moins libérales. Ces franchises, en général, sont assez restreintes. Les échevins sont nommés par l'abbaye de St.-Vaast, à Gavrelle, Biache, Neuville, etc. L'abbaye de Marchiennes s'était aussi réservé la nomination des officiers municipaux d'Haisnes et de Boiry-Ste.-Rictrude. Le prévôt de Monchy-au-Bois nommait également les échevins de la partie du village qui était de la juridiction d'Arrouaise. Malgré cette réserve, c'était beaucoup pour les hommes du moyen-âge que d'être administrés par des magistrats de la localité, qui naturellement étaient portés à en défendre les intérêts. C'était beaucoup d'être soustraits à l'arbitraire et à l'omnipotence des baillis.

En 1243, Gossuin de St.-Albin, chevalier, fit hommage au comte d'Artois de la portion de seigneurie qui n'était pas de la juridiction de St.-Vaast (2).

Les manuscrits de la Bibliothèque d'Arras rapportent une légende qui indique assez que les moines, à défaut d'autre

(1) *Puits Artésien*. Tom. 2. Charte d'Estrée.
(2) Godefroy.

protection, ne manquaient pas de faire passer pour une juste punition du ciel, les accidens arrivés aux audacieux qui osaient porter atteinte à l'inviolabilité des biens de l'Église.

Un certain gouverneur de Lille prétendait attraire à sa juridiction diverses terres et seigneuries de St.-Vaast. L'abbaye refusait de se soumettre à ses prétentions, et répondait avec raison que, selon la teneur des *lettres royaux*, les terres en question étaient sous la juridiction du grand bailli d'Amiens. Une longue contestation s'émut entre les parties. Ce gouverneur, nommé le sire Éloy Hairin, résolut de la décider par la force. Il assembla donc en 1307 une grosse troupe de *soudoyers* pour ruiner toutes les terres de l'abbaye, et se mit en campagne. Parvenu au village de Gavrelle, il fut soudainement *saisi de furie* et jeté à bas de son cheval. Il écumait et roulait les yeux comme un possédé. Épouvantés de cet accident, ses gens quittent aussitôt Gavrelle et emportent leur chef au château de Fampoux, où quelques soins lui furent donnés. Hairin, revenu un peu à lui, demanda en quel pays il était ; puis, il dit qu'il reconnaissait que ce qui lui arrivait était un châtiment de Dieu qui punissait sa folle entreprise, et qu'il fallait s'y soumettre. Mais danger passé, saint oublié : Hairin devait vérifier ce proverbe. A peine fut-il en état de remonter à cheval, qu'il revint à ses intentions hostiles et prétendit aller saccager une autre terre de St.-Vaast. Mais il fut de rechef renversé par sa monture, et eut le corps tout brisé de cette chûte. On le porta à la cense d'Hervin, où le malheureux ne fut pas plutôt arrivé qu'il mourut entre les bras des siens.

Les fastes de l'abbaye de Marchiennes mentionnent plusieurs faits du même genre.

En 1793, un camp d'observation se forma à Gavrelle.

GIVENCHY-EN-GOHELLE.

Juvenciacum, Guienchy et *Juvenchi*. Nom tiré du Celtique *goy*, bois. Ce village et le hameau de Givencizel sont mentionnés dans les titres de St.-Vaast en 1045. Le comte de Boulogne assigna, en 1070, à l'église de Lens un *courtil* sur *Juvenchii* (1).

En 1695, les bois appartenaient à M. d'Ablain.

IZEL-LES-ÉQUERCHIN.

Izer et *Izers-en-Lens*. Ce village est d'une haute antiquité. On a trouvé sur son territoire des haches celtiques en silex.

En 1102, le pape Paschal II confirma à l'abbaye de St.-Vaast l'autel d'Izel, que l'évêque Lambert lui avait accordé en 1098 (2). La ferme de l'*Aby* fut longtems occupée par des religieux qui dirigeaient l'exploitation.

MÉRICOURT.

Mederici cortis. Méderic ou Merry, nom propre, en usage dès le VII.e siècle. Par sa charte de dotation de la collégiale de Lens de 1070, Eustache, comte de Boulogne, lui donne sur *Menricourt* des terres labourables et un courtil (3). Le pape Eugène III accorda, en 1152, l'autel de ce village à l'évêché d'Arras.

Jean de Méricourt fut nommé abbé de St.-Vaast en 1416.

Cette terre fut longtems la propriété des comtes d'Oisy.

---

(1) Miræus. Dipl. belg.
(2) Locrius.
(3) Miræus. Dipl. belg.

MONT-SAINT-ÉLOY.

Mons-St.-Eligii. Par quelque route qu'il arrive dans l'antique cité d'Arras, le voyageur peut apercevoir de loin les tours jumelles de l'abbaye de St.-Éloy. Il était admirablement bien choisi, le site de ce monastère sur un mont entouré d'une ceinture de bois. Comme cette masse de constructions variées était imposante, alors qu'intactes, elles dominaient les vastes jardins étagés qui déployaient leurs bouquets de verdure à l'aspect du midi! Et comme, au sein de cette belle solitude, l'âme fatiguée devait facilement se recueillir, et s'élever à de sublimes contemplations! Les religieux qui habitaient cet asile confortable, avaient naguère reconstruit leur demeure à grands frais: ils croyaient avoir bâti pour la succession des siècles. Et voilà: un jour, le vent de la colère de Dieu s'éleva; le noble sanctuaire, à peine achevé, s'abîma, et ses débris furent au loin dispersés. La charrue aujourd'hui se promène sur ce sol consacré: muets témoins de ce désastre, les deux tours sont restées debout comme ces monumens solitaires qui dominent le champ des morts. Image de la dévastation, les cloîtres découverts étalent encore leurs murs ébranlés. La ronce et l'ortie plongent leurs racines dans les pierres disjointes, et l'animal sauvage a choisi pour retraite ce lieu désolé. *Propter montem sion qui disperiit, vulpes ambulaverunt in eo* (*).

C'est là qu'en 640, après la mort de Dagobert, St.-Éloy, évêque de Noyon, dégoûté de la cour, se retira dans une pauvre cellule au sommet du mont. Bientôt, attirés par la sainteté de ce personnage, dix ou douze ermites vinrent

(*) Jérémie. Lam. Cap. 5.

grouper leurs cases auprès de son oratoire. St.-Vindicien, évêque d'Arras, qui affectionnait ce lieu, y fut inhumé, selon son désir, en 705.

La paix de cette solitude aurait, si l'on en croit la tradition, été troublée en 862 par un acte de révoltante barbarie. On dit que Bauduin-Bras-de-Fer, après sa victoire de Bertonval, irrité de l'excommunication lancée contre lui pour le rapt de Judith, fille de Charles-le-Chauve, fit pendre sur le mont St.-Éloy les douze seigneurs envoyés par le roi pour lui dénoncer sa sentence (*).

L'oratoire fut détruit par les Normands en 881; et vingt-sept ans après, le hasard ayant fait découvrir dans une carrière abandonnée le corps de St.-Vindicien, cette découverte fut l'occasion de la réunion de quelques moines, que l'évêque Fulbert autorisa, en 928, à vivre en communauté, et qu'il aida ensuite à rebâtir l'église. St.-Liébert y établit en 1066 des chanoines réguliers (Augustins), au nombre de quarante, dont l'évêque Lambert compléta l'institution en 1097. Nous n'avons pas à nous occuper des actes nombreux qui constituent la dotation de ce riche monastère. L'eglise qui précéda celle que nous avons vu détruire, avait été bâtie en 1219. L'enclos de l'abbaye fut fermé de murs en 1274, et Jean, duc de Bourgogne, permit en 1413 de fortifier de tours cette vaste enceinte, moyennant l'hommage d'une lance blanche à chaque mutation d'abbé. Vers 1750, l'abbé Roussel commença la reconstruction de ce monastère. Les fondemens de l'église avaient été posés en 1761. Le dernier abbé, Dom Leignel, périt sous la hache révolutionnaire. En 1793, les salles de l'abbaye furent converties en hôpital militaire pour les blessés de l'armée du Nord.

(*) Ferri Delocres rapporte cette tradition.

L'abbaye avait, depuis le XV.e siècle, un refuge à Arras, place du Wetz-d'Amin.

Deux mots maintenant sur le village. Une maladrerie y fut établie vers l'an 1195 ; et à cette époque, une propriété nommée *Campus eleemosynæ* (champ de l'aumône), avec un bois attenant, fut donnée à l'abbaye, à la charge de recevoir et traiter les pauvres. En octobre 1359, Henry de Lancastre ravagea l'Artois, *gâtant* et *robant* tout le pays, dit Froissart. Il séjourna quatre jours à l'abbaye *où il trouva bien de quoi*. Il pilla le village, et l'église même ne fut pas à l'abri de la rapacité de ses soldats. En 1477, l'armée de Louis XI campa à St.-Éloy. Pendant le siége d'Arras par les Espagnols, en 1654, Dom Fernando de Solis y avait ses quartiers. Du 20 au 24 août, il y fut forcé deux fois par le maréchal d'Hocquincourt (1).

La ferme de Be tonval, village en 862, fut le théâtre d'un engagement entre les troupes de Charles-le-Chauve et de Bauduin-Bras-de-Fer, et dans lequel ce dernier eut tout l'avantage. Cette belle ferme appartenait à l'abbaye de St.-Éloy.

De cette commune dépend le hameau de BRAY, sur la Scarpe, nom de situation du Celtique *brai*, marais.

NEUVILLE-SAINT-VAAST.

Novavilla. L'archevêque Hincmar assigna, en 870, la moitié de Neuville à l'abbaye de St.-Vaast. *Ad necessaria fratrum* (2). En 1102, le pape Paschal II confirma à l'abbaye

(1) Sur St.-Éloy, voyez Baldéric, Locrius, Malbrancq, Meyer, Mirœus, etc.

(2) Mirœus. Dipl. belg.

l'autel de ce village, que lui avait conféré l'évêque Lambert en 1098. Il paraît qu'au XIII.e siècle, l'abbé de St.-Vaast, seigneur de Neuville, accorda aux habitans des franchises communales : car dans une charte de 1269, il est parlé du maïeur de Neuville (1).

Les bois dépendans de ce territoire avaient été pillés et ruinés pendant les guerres de la seconde moitié du XIV.e siècle ; l'abbé Jean de Méricourt les fit replanter en 1416.

NEUVIREUIL.

Novilla au XI.e siècle, *Nœufvirelles* dans les chartes. Lambert, évêque d'Arras, accorda l'autel à l'abbaye de St.-Éloy en 1097 (2). — Neuvireuil relevait de la principauté d'Épinoy dès le XV.e siècle. Il est le seul village de cette mouvance qui n'avait pas de coutume locale.

OPPY.

Wipii et *Wlpi* au XII.e siècle. *Ouppi*. Le pape Eugène III accorda l'autel à l'église d'Arras en 1152. Le chapitre et St.-Vaast se partageaient la dîme en 1248. La justice du lieu fut accordée au sire Baudouin d'Ouppy, sauf les cas réservés (3). La seigneurie, longtems unie à celle de Bois-Bernard, relevait en partie de la terre de Bailleul-sire-Berthoult.

Ce village fut chef-lieu de canton en 1795.

---

(1) Godefroy. Tom. 1.
(2) Mirœus.
(3) Godefroy. Invent. chron. des chartes d'Artois.

QUIÉRY-LA-MOTTE.

Ce village, situé à la source du ruisseau d'Escrebieu, est nommé *Rierry* en 680, et *Chierri* dans les chartes du moyen-âge. Le surnom *motte* ou *mothe* veut dire maison forte sur une éminence (1)

St.-Martin prêcha l'Évangile en ce village et y bâtit une église, de l'an 355 à l'an 371. Ste.-Berthe fit don de ce domaine à l'abbaye de Blangy, qu'elle fonda en 682, et qui en a toujours conservé la juridiction (2).

Une légende du XII.e siècle rapporte qu'un sire de Chierry, était amant aimé de la damoiselle du sire d'Havrincourt. Ne pouvant l'obtenir, il l'attira facilement hors du manoir paternel, et l'enleva. Au même moment, rentrait d'une expédition, le sire d'Havrincourt; il voit de loin un cavalier fuyant : il s'informe, et ses soupçons bientôt se changent en certitude. Furieux, il tourne bride à l'instant, et, à la tête de sa troupe, il suit, de toute la vîtesse de son destrier, les traces du ravisseur de sa fille. Ce dernier put à grand peine regagner son castel, et se hâta de mettre le pont-levis entre lui et le poursuivant. Le lendemain, dans une sortie des gens du château, le père fut grièvement blessé et fait prisonnier. Il mourut en présence de sa fille, qu'il chargea de sa malédiction. Elle eut bientôt son effet. Pendant les longues nuits, un spectre sanglant apparaissait dans l'appartement de la jeune femme, et s'asseyait à son chevet. Peu à peu la raison de l'infortunée s'égara. Elle mourut un an après son père, à pareil jour, à la même heure.

---

(1) Ducange, *Gloss.*, cite un passage de Lambert d'Ardres, où il dit : *Motam, sive dunjonem eminentem in munitionis signum firmavit.*

(2) Malbrancq. De Morinis. Tom. 1.

En 1272, le sire Drieu de *Chierry* fit une donation à l'abbaye de Beaulieu. — La ferme de *la Motte* dépendait de l'abbaye de St.-Vaast.

En 1372, naquit au château de Quiéry-la-Motte Pierre des Essars, gentilhomme, dont la vie fournit l'exemple d'une haute fortune et d'une chûte immense. Prévôt de Paris, grand bouteiller de Charles VI, grand fauconnier, premier président de la cour des comptes, grand maître des eaux et forêts, et surintendant des finances, par la faveur de Jean, duc de Bourgogne; lorsque la main qui le soutenait se retira, il fut livré à ses nombreux ennemis, accusé d'exactions, jugé et décapité le 1.er juillet 1413 (1).

ROUVROY.

Roveroit, Ronvroi, nom évidemment tiré de *roboretum*, synonime à *queroetum*, quesnaye. Lieu planté de chênes. Une variété de cet arbre a été appelée *rouvre* (du latin *robur*). Eustache, comte de Boulogne, donna, en 1070, à la collégiale de Lens, un *courtil* et des terres situées à *Roveroit* (2).

En 1148, l'évêque Godescalc accorda au chapitre d'Arras l'autel de ce village.

La ferme de Bétricourt, *Bertricort*, en 1102 dépendait de St.-Vaast; l'autel de la Chapelle avait été accordé à l'abbaye par l'évêque Lambert en 1098.

---

(1) Monstrelet. Chron. Liv. 1. — Anquetil. Hist. de France.
(2) Miræus. Dipl. belg.

SOUCHEZ.

Ce village, nommé *Sabucetum* (1) dans le testament de St.-Remy (540), qui l'affecte à l'église d'Arras *in alimoniis clericorum* (2), a ensuite emprunté le nom de la rivière du Souchet, qui le traverse (3). Ce lieu, jadis fortifié, fut ruiné, en 1213, par l'armée de Ferrand, comte de Flandre, qui avait levé sa bannière contre Philippe-Auguste (4). Les comtes de Lens, possesseurs du domaine de Souchez, y avaient fait élever un château-fort, dont la rivière baignait les murailles; il fut détruit par les Flamands en 1303. — A l'extrémité de la Grande Rue est une croix de grès, sur laquelle on peut lire le nom de *Jehan de Maigny,* sculpté en relief. Ce monument a été érigé, dit-on, en mémoire d'un combat singulier, dont les détails sont inconnus. Dans les actes des plaids, tenus à Arras, le 3 juin 1259, et auxquels assistèrent comme pairs trente-six barons d'Artois, figure en cette qualité messire Jehan de Souchès, le même qu'Olivier de Wrée (sceaux de Flandre) appelle Jehan de Marigny. Est-ce lui qui a donné lieu à l'érection de ce petit monument? — En juin 1380, l'armée anglaise, commandée par le duc de Buckingham, logea à Souchez, que Froissart nomme *Sanchières*. — Le 30 janvier 1464, le roi Louis XI, allant d'Arras à Tournay, dîna en ce village dans la maison de Martin Cornille, d'Arras, receveur des aides (5).

---

(1) *Sabucus* ou *Sambucus*, sureau.

(2) Mirœus. Codex donationum.

(3) Le Souchet (*Sochetum*) prend sa source à Carency, et se jette dans la Deûle, près de Lens.

(4) Cette guerre prit fin par la bataille de Bouvines, où Ferrand fut fait prisonnier (1214).

(5) Mémoires de Jacq. Duclercq.

Un seigneur de la maison de Boffles fit bâtir un château près de l'église. Le sieur Fruleux, qui avait acquis la terre de Souchez du sieur de Rake, d'Ablain, fit reconstruire cet édifice sur le même emplacement en 1720. — M. Boistel du Cardonnois acheta du roi, en 1705, la justice de ce village (1).

De Souchez dépend l'ancien fief du Carieul, qui a donné son nom à une famille connue dès le XV.e siècle. Jusqu'en 1789, le manoir du Carieul a eu une chapelle castrale.

THÉLUS.

Telodium, *Theuludum*, *Teuluth*, *Tillut*, *Teluch*. Telles sont les variations orthographiques que le nom de ce village a subies depuis dix siècles. St.-Ranulphe, père de St.-Hadulphe, second abbé de St.-Vaast, puis évêque d'Arras, fut martyrisé à Thélus, le 9 novembre l'an 700 (2). Le diplôme de St.-Vindicien, de l'an 674, reconnaît ce lieu dans les possessions de St.-Vaast, et l'archevêque Hincmar l'affecta en 870 *ad necessaria fratrum* (3). L'autel fut conféré à l'abbaye, en 1098, par l'évêque Lambert.

En 1224, le territoire de Thélus bornait la châtellenie de Lens. Le village avait beaucoup souffert dans la guerre de 1414; il fut restauré, en 1416, par les soins bienfaisans de Jean de Méricourt, abbé de St.-Vaast.

L'an 1020, naquit à Thélus Gaultier, premier abbé de

(1) M. S. du père Ignace.

(2) *Vocab. hagiol. in Menage.* Dict. étym.

(3) Mirœus. Dipl. belg.

St.-Sépulcre de Cambrai, homme recommandable par sa piété et ses talens.

Au XV.e siècle, l'*arbre de Théluch*, dit le Vert-Tilleul, servit souvent à la pendaison des criminels condamnés par la justice prévôtale des ducs de Bourgogne.

VILLERS-AU-BOIS.

Villarium nemorense. En 1070, deux *courtils* et des terres sur ce village furent donnés à l'église de Lens par Eustache et Ide, comtes de Boulogne (1). Dans le siècle suivant, le seigneur de Villers était banneret d'Artois. Cette terre appartint ensuite aux barons de Cuinchy-les-Douai (famille Blondel), et passa, par mariage, dans la maison d'Houdenove.

VIMY.

Vimiacum. En 1152, le pape Eugène III accorda l'autel de ce village à l'évêque d'Arras. En 1247, un chevalier, Adam, sire de Vimy, y bâtit une forteresse ; sa terre relevait alors du comte de St.-Pol. En 1255, Hugues d'Arras, et Mabille, sa femme, fondèrent à *Vimi-Goël* un hôpital pour les malades et les pauvres voyageurs. Cet établissement, que les guerres n'avaient pas épargné, et qui tombait en ruines, fut relevé, en 1525, par des religieuses que le malheur des tems avait forcées de quitter Bouchain. Elles vinrent à Vimy et demandèrent au seigneur la permission de s'y fixer (2). Il leur concéda les débris et le terrain de l'ancien hôpital, et la dîme de

(1) Mirœus. Dipl. belg.

(2) Documens des archives des hospices d'Arras.

deux mille cent mesures de terre, à la charge de rétablir les bâtimens de l'hospice, pour y soigner les malades de Vimy et des villages voisins, et donner l'hospitalité aux voyageurs. Charles-Quint approuva cette concession; et des lettres d'amortissement du roi de 1680, maintinrent la communauté dans la jouissance de ces biens, dans la propriété de cent douze mesures de terre et d'un refuge à Arras.

La maladrerie, fondée à Vimy par les anciens seigneurs, fut réunie à l'hôpital par ordonnance de 1698. La *pauvreté* possède cent trente-une mesures de terre.

En 1794, l'hospice fut vendu *nationalement,* ainsi qu'une partie des biens qui composaient sa dotation. Le reste fut ensuite concédé par l'État aux hospices d'Arras.

Dès le XIV.e siècle, Vimy eut un échevinage. Sa coutume particulière fut rédigée en 1507.

En 1833, la démolition de l'ancien château-fort fit découvrir dans les fondations de ses épaisses murailles, un hypogée composé d'environ quinze fours superposés, dans lesquels reposaient autant de squelettes. Aucune médaille, aucun débris d'armes ne sont venus témoigner de l'âge de ces restes humains. Les fouilles faites dans la cour ont aussi produit la découverte d'un immense ossuaire. L'état général de conservation des dents indique que les corps ont appartenu à des adultes, et que ce dépôt ne remonte pas à plus de deux siècles. Cette observation confirme la tradition qu'un hôpital militaire fut établi en ce lieu pour les milliers de soldats blessés à la bataille de Lens, le 20 août 1648. — Gaspard Lantoine, prêtre, auteur de mélanges, est né à Vimy en 1518. Il mourut en 1616.

WILLERVAL.

Villeri vallis. En 1071, Vascon de Willerval figure comme témoin d'une charte de l'évêque Liébert. Ses successeurs étaient bannerets d'Artois et relevaient du comté de St.-Pol. Au XIII.e siècle, Gérard de Sains, seigneur du lieu, fut pris par les Sarrasins à la Croisade; les habitans de la baronie se cotisèrent pour payer la rançon de ce bon sire. Son tombeau dans l'église le représente couché, ayant à ses pieds un chien, symbole de la fidélité. Il y avait alors à Willerval une belle forteresse flanquée de quatre tourelles, avec deux tours de défense à la principale porte. Du XIV.e au XVI.e siècle, cette terre, mouvance d'Épinoy, appartint à la noble famille de Lannoy. Ce village avait sa coutume en 1507. Il n'avait pas d'échevinage. Le château a été démoli en 1832, et le parc qui entourait si agréablement le village comme une ceinture, impitoyablement défriché.....

CANTON DE VITRY.

La plus grande partie du canton dépendait de l'Ostrevent. Ce territoire était traversé par la voie romaine de Cambrai à Tournay par Lécluse et Vitry. Il est arrosé par la Scarpe et ses affluens, par la Sensée et par le Cojeul. Les villages eurent beaucoup à souffrir de l'expédition du comte Ferrand en 1213, de l'incursion des Flamands en 1303, des courses des Anglais en 1370, du mouvement des armées en 1640, 1648 et 1654. Les alliés aussi rançonnèrent les habitans en 1710-1713.

BELLONE.

La tradition veut qu'un temple, dédié à la déesse des combats, Bellone, ait donné son nom à ce village. L'autel de *Bellona* fut accordé à l'évêque d'Arras, en 1152, par le pape Eugène III (*). Cette terre appartenait en 1286 à Watier d'Anthoing, chevalier, et releva dès-lors de la principauté d'Épinoy; elle passa ensuite dans les familles d'Ailly et de Tenremonde, comte d'Estrée (branche de Béthune). La coutume de Bellone fut rédigée en 1507.

(*) Locrius. Chron. belg.

BIACHE-SAINT-VAAST.

Biache, sur la Scarpe, est nommé *Bigartium* dans le diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims, de 870, qui reconnaît ce lieu au nombre des possessions de St.-Vaast (*). L'autel fut conféré à cette abbaye par l'évêque Lambert en 1098. Biache a eu sa coutume particulière. — En 1710, le maréchal de Villars s'empara des redoutes que les alliés avaient élevées près de ce village.

BOIRY-NOTRE-DAME.

Buricellum. Bourich. Le surnom de Notre-Dame a été imposé à ce village parce qu'il dépendait de l'église métropolitaine de Cambrai. En 1064, St.-Liébert, évêque de Cambrai, était venu consacrer l'église de Boiry (*Buricellum*); il y avait donné la confirmation. Pendant la nuit qu'il passa dans la manse du chapitre, Hugues d'Oisy, son ennemi acharné, qui épiait tous ses mouvemens, cerne la maison, en brise les portes, et après avoir tué ceux qui opposèrent de la résistance, il se présente devant la chambre où reposait le saint évêque. C'est en vain que Wilbold, son prévôt, veut en défendre l'entrée et faire à son supérieur un rempart de son corps: il paie de sa vie ce noble dévoûment. Hugues l'abat à ses pieds, s'empare de la personne du prélat, et le transporte nu en chemise, tel qu'il l'avait surpris au lit, en son château d'Oisy, où il fut détenu dans une tour jusqu'à ce qu'il

(*) Miræus, Dipl. belg. — *Bigartium*, signifie les deux jardins. *Gartium* est l'altération du tudesque *garden*.

fût délivré par ses partisans, avec l'aide de la comtesse Richilde (1).

La tour de l'église porte le millésime de 1577.

BREBIÈRES.

Berberiæ, Berbérie, Brébiers. Le diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 871, qui confirme la donation faite par Gozlin à l'abbaye de St.-Amand, d'un moulin et autres propriétés situés à Brebières, est le premier acte connu dans lequel le nom de ce village soit mentionné. En 1038, Albéric, abbé de Marchiennes, donna deux moulins à Brebières, à Bauduin, comte de Flandre, *afin qu'il fût fidèle advoué et défenseur à son église* (2). Paul de *Berberiis,* chevalier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. Le pape Eugène III conféra, en 1152, l'autel de ce village à l'évêque d'Arras.

Un titre des archives de Douai, du mois de février 1203 (3), prouve que Brebières avait alors un échevinage. Cet acte cite les noms des *eskivins :* Michiel et Hannon de Brebières, Jehan Platier, et Huon-le-Molinier.

Brebières dépendait de la châtellenie de Lens en 1224, et le tiers des marais relevait du comte d'Artois en 1242.

Brebières avait sa coutume en 1507.

---

(1) Baldéric. Chron. Lib. 3. Cap. 69.

(2) Le Carpentier. — Toutes les grandes abbayes avaient leurs avoués, qui faisaient armer les vassaux, et les conduisaient sous la bannière de l'abbaye. On voit des avoués dès le commencement du XI.e siècle. Ces charges étaient toujours confiées à des seigneurs puissans, d'ailleurs bien rémunérés.

(3) *Mém. de la Société royale de Douai.* 1841.

En 1710, les alliés occupèrent Brebières, et le comte de Tilly logeait au château de La Bucquière.

La cense de Tréhoult était tenue de l'évêché d'Arras dès le XIII.e siècle. Son nom est tiré du Teuton *holz*, bois.

CAGNICOURT.

Nommé dans les chartes *Kangnicurt, Kanikort, Caunicort, Caignicurt* et *Cavenicourt*. En 1080, Sohier, châtelain de Vermandois, donne, par testament, à son fils cadet, la terre de *Caignicourt*. Guy, chevalier, sire du lieu, joûte au tournoi d'Anchin en 1096; il fit, en 1100, de grandes libéralités à l'abbaye de St.-Aubert de Cambrai (1). En 1152, l'autel de Cagnicourt fut accordé au chapitre d'Arras par le pape Eugène III. Le comte d'Oisy était, en 1246, seigneur haut-justicier et domainier de ce village.

Cagnicourt fut chef-lieu de canton en 1795.

CORBEHEM.

Corbehun en 1203. Ce village est situé sur la Scarpe : son nom est purement celtique. *Cor, bey, hem,* pour *an*. Littéralement, habitation près de la rivière (2). Le chevalier Jean de Corbehem, figure au tournoi d'Anchin en 1096. L'un de ses successeurs, le sire Waroke était grand prévôt de Cambrai en 1282 (3). Une partie de Corbehem était tenue de l'évêché d'Arras dès l'an 1148. Le baron de Baquehem vendit cette terre, en 1700, au sieur de Cambronne, de Douai.

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Bullet. Mémoires sur la langue celtique. 3 vol. in-folio.
(3) Le Carpentier.

DURY.

Nommé *Duriacum* dans une charte de l'abbaye d'Anchin de l'an 1202. Le mot celtique *dur*, latinisé *durum*, est une terminaison qui se retrouve dans beaucoup de noms de ville anciens, il est synonime à *dunum*, *dun* et *thun*, et signifie également habitation (1).

Ce village était une des quatre paroisses dépendantes de la châtellenie de l'Ecluse dès le XIII.e siècle. Il a droit aux secours que la maladrerie de l'Ecluse accorde aux pauvres de la *poitié* (2), et châtellenie, suivant les anciennes fondations, dont la dernière, dite de Jean Leclercq, est de 1524 (3).

ÉTAING.

Stagnum. Nom résultant de la situation du lieu dans les marais qui bordent la Sensée.

Etaing dépendait de la châtellenie de l'Ecluse dès l'an 1224. — M. Duthillœul dit, dans les *Petites Histoires*, qu'un détachement français fut défait sur ce territoire par les Espagnols en 1555.

---

(1) Ducange. *Glossarium*. — Ménage. Dict. étym.

(2) Ce mot ainsi que ses analogues *poeste*, *poueste*, employés par nos vieux auteurs, veut dire juridiction (*potestas*, pouvoir).

(3) Elle est constituée pour trente pauvres. Les biens de cette maladrerie sont régis par une commission mixte, dont quatre membres représentent les intérêts des quatre paroisses du Pas-de-Calais, et un membre pour l'Ecluse. (Décret du 12 novembre 1806). Archives.

ÉTERPIGNY.

Estrepignies, Estrepagny (*Stratæ pagus*), sur la Sensée, au point de jonction de plusieurs affluens, tire son nom du voisinage de la chaussée qui s'embranchait avec la voie de Cambrai à Tournai, et qui se dirigeait sur Vitry. Ce village fut probablement une de ces mansions ou lieux de gîte établis par les Romains le long de leurs grandes voies. — Il est mentionné dans les titres de St.-Vaast, à la date de 1045 et 1136. Eterpigny, dépendant de la châtellenie de l'Ecluse, était divisé en trois seigneuries : celle d'Artois, sur laquelle St.-Vaast avait des prétentions, appartenait à la famille de Coupigny. La seigneurie du *péage* avec le manoir féodal, relevait du roi à cause du château d'Arras ; elle fut le patrimoine des seigneurs de Rémy jusqu'en 1668. Enfin, le fief de Ligny, qui relevait du *péage*, était du Cambrésis (*).

FRESNES-LES-MONTAUBAN.

Frasnes ; de *Fraxinetum*, Fresnaye. L'évêque Lambert accorda, en 1098, l'autel de Fresnes à l'abbaye de St.-Vaast. Ce village, ainsi que beaucoup d'autres, fut ruiné, en 1213, par l'armée de Ferrand, comte de Flandre. Les Flamands le saccagèrent en 1303.

De ce lieu dépendent :

1.° MONTAUBAN. *Mons albanus.* — Hameau ainsi nommé de la nature calcaire du sol. Il est cité dans les titres de St.-Vaast en 1045, et fut concédé à cette abbaye en 1099. Sa maladrerie, fondée au XIII.e siècle, fut réunie à l'hôpital d'Arras en 1698.

(*) Archives départementales. M. S. du père Ignace.

2.° MAUVILLE, *Malavilla*, Ferme. — Ce lieu était au XI.e siècle un village sur lequel St.-Vaast levait la dîme. Le sire Thierry de Mauville fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254. Les Flamands brûlèrent ce village en 1303 : il ne se releva pas de ce désastre. Dans l'organisation de 1800, Mauville, qui ne comptait que dix-sept habitans, forma une commune. Heureuse commune, où tout le monde était fonctionnaire, où toutes les ambitions étaient satisfaites.

GOUY-SOUS-BELLONE.

Gaugiacum, nommé aussi *Goy-la-Mothe*, à cause de sa situation près d'un plateau, jadis muni d'une forteresse. Un diplôme de la trente-huitième année du règne de Charles-le-Chauve (877), donne à l'abbaye de Marchiennes *villam Gaugiacum in pago ostrebanno* (1). Ce village est encore mentionné sous le même nom dans une charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, de 1176, qui concède à l'abbaye le droit de *gavenne*. Cette communauté possédait aussi la cure, la dîme et les droits justiciers. Elle avait accordé aux habitans de Gouy un échevinage dont elle eut souvent à se plaindre.

HAMBLAIN-LES-PRÉS.

Ham, nom générique d'habitation. La bulle du pape Paschal II, de l'an 1102, confirme à St.-Vaast la possession de l'autel d'*Hambleg*, que l'évêque Lambert lui avait accordé en 1098 (2). — *Les Prés* est le nom d'une ferme.

---

(1) Mirœus. — Olivier de Wrée. Sceaux de Bourgogne.

(2) Locrius. Chron. belg.

On découvrit, il y a quelques années, sur ce territoire, un caveau solidement maçonné, qui fut de suite détruit par les ouvriers. Il renfermait des urnes et des vases de l'époque romaine. Tout fut brisé ou dispersé.....

HAUCOURT.

Haucourt est nommé dans les chartes *Haucurtium, Alticurtis, Alticuria, Haukurt, Haukort, Alkurt.* Nom résultant de la situation de ce village en lieu élevé. St.-Aubert, évêque d'Arras et de Cambrai, naquit à Haucourt, au commencement du VII.e siècle; élevé à l'épiscopat en 636, il mourut en 669. Le sire d'Haucourt était banneret d'Artois dès l'an 1025 (1). L'autel fut accordé au chapitre d'Arras, en 1152, par le pape Eugène III. Cette terre dépendait, en 1246, du domaine d'Oisy; un de ses seigneurs fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt (2). Appartenait, en 1789, à la noble famille de Pronville.

La cense de Servins-les-Haucourt dépendait d'Oisy en 1246. Elle est mentionnée sous le nom de *Serving* dans une charte de 1271.

HENDECOURT-LES-CAGNICOURT.

Hendecourt-en-Artois est compris sous le nom d'*Henninicurtis* dans les possessions de St.-Vaast en 674, suivant le diplôme de l'évêque Vindicien. Il est nommé *Hernanicurtis* dans le diplôme d'Hincmar de 870, qui l'affecte *ad necessaria*

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

(2) Monstrelet. Liv. 1.er

fratrum (*) Les chartes postérieures l'appellent *Hennecourt* et *Haynecourt*. L'évêque Lambert conféra, en 1098, l'autel d'Hendecourt à l'abbaye de St.-Vaast.

MONCHY-LES-PREUX.

Mont-en-Preu, Mons-Petreus, Monciacum-Petrosum. Une partie du village était tenue de l'abbaye d'Hasnon, qui y possédait des biens en vertu d'un diplôme de Charles-le-Chauve de l'an 877. L'autre partie reconnaissait la juridiction de l'évêché d'Arras, auquel l'autel fut accordé, en 1152, par le pape Eugène III.

Ferri Delocres rapporte qu'on voyait de son tems, dans l'église de Monchy, un superbe sarcophage de marbre, supporté par quatre lions et surmonté de deux chérubins. Il renfermait le corps d'un personnage nommé Jean, berger, né à Monchy, qui vivait sous l'épiscopat de Pierre Mazoëre, à la fin du XIV.e siècle, et qui, par la sainteté de sa vie, était devenu l'objet de la vénération publique.

On voyait aussi dans la même église le tombeau de Jacques de Bacquehem, et d'Anne, son épouse.

Dans les premiers jours d'août 1640, l'armée espagnole, forte de 30,000 hommes, campa entre Monchy et Rœux. Cette démonstration n'empêcha pas Louis XIII de se rendre maître d'Arras le 9 du même mois. Turenne occupa aussi cette position en août 1654, lorsque les Espagnols tentèrent de reprendre cette ville.

Une fosse au charbon avait été ouverte au bas de Monchy, vers 1808; longtems abandonnée, elle fut reprise en 1838. Les nouvelles recherches n'eurent aucun succès.

(*) Miræus. *Dipl. belg.*

NOYELLES-SOUS-BELLONE.

Nigella, Noella. Hameau de Bellone en 1152. L'abbaye de St.-Vaast y possédait des rentes en 1233. L'évêque d'Arras et l'abbaye de Marchiennes en avaient la dîme. Le village releva longtems de la châtellenie d'Oisy. L'église fut brûlée dans la guerre de 1710.

PELVES.

Pelves sur la rive droite de la Scarpe. *Pelues*, de *palus*, marais. Il y avait autrefois sur ce territoire un monument druidique du genre de ceux que l'on appelle pierres levées ou *peuleven*. Ce mot n'est-il pas plutôt l'origine du nom de Pelves ?

Ce village était de la juridiction de St.-Vaast ; il lui fut accordé par le pape Alexandre III en 1164.

Le sol des marais entre Fampoux et Vitry s'est insensiblement exhaussé depuis dix-huit siècles, par la dégradation des hauteurs qui couronnent le bassin de la Scarpe, et surtout par l'envahissement de la tourbe. On a trouvé dans les tourbières, à une profondeur de six à sept mètres, des ossemens d'aurochs (*), des urnes, amphores, vases de terre et de bronze, appartenant à l'époque romaine, et des pièces de chêne travaillées, devenues noires comme de l'ébène. La date des divers objets déposés dans cette terre d'alluvion, donne la mesure du tems que la nature a mis à la formation de la masse tourbeuse, c'est-à-dire, quatorze ou quinze siècles.

(*) *Urus*, bœuf sauvage fort commun en France au tems de Jules-César, et dont l'espèce n'existe plus depuis longtems dans nos contrées.

PLOUVAIN.

Plouvain sur la rive gauche de la Scarpe. *Pabulæ*, de *pabulum*, pâture. Ce village dépendait de St.-Vaast. L'autel avait été accordé à l'abbaye, en 1098, par l'évêque Lambert.

RÉCOURT.

Rekurt, *Recuria*. Le sire de Récourt était banneret d'Artois au XII.e siècle : il relevait du comte d'Oisy en 1246. Gérard de Récourt (famille des châtelains de Lens) fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Ses successeurs avaient rang dans les familles équestres au tems de Charles-Quint.

RÉMY.

Ce lieu, situé près de la Sensée, tire son nom du Celtique *re*, rivière, ou de *remillus*, lieu en pente. Virel de *Remis*, chevalier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. L'évêque Lambert concéda, en 1098, l'autel de ce village à l'abbaye de St.-Vaast. La terre et le manoir de Rémy furent vendus au comte d'Artois en 1268 (1). La propriété en est restée au domaine d'Artois, jusqu'à la fin de la domination de la maison de Bourgogne. En 1323, la comtesse Mahault (Mathilde), donna aux pauvres de Rémy un tiers dans cent livres de rente, dont le surplus avait été assigné par elle aux pauvres d'Arras et de Fampoux (2). Le dernier seigneur de Rémy fut M. le baron d'Aix. Le château qui appartient à cette famille est un édifice flanqué de tourelles.

(1) Godefroy. Tom. 1.
(2) Locrius. Chron. belg.

RIENCOURT-LES-CAGNICOURT.

Raincurt, Riécourt, de rietz, lieu en friche, était un hameau au XI.e siècle. L'autel en fut accordé au chapitre d'Arras, en 1152, par le pape Eugène III, quoique ce village fût de la juridiction de St.-Vaast. Par un accord du mois d'août 1246 entre Robert, comte d'Artois, et Mathieu de Montmirel, sire d'Oisy, les bruyères de *Riécourt* furent déclarées limites de la justice d'Oisy (1).

RŒUX.

Rœsium, Rœult, Rœulx. Sur la rive gauche de la Scarpe. L'évêque d'Arras, le prévôt de St.-Michel et l'abbaye d'Estrun avaient, en 1164, des droits de dîme sur ce village qui n'était alors qu'un hameau. Rœux, qui, ainsi que Fampoux, avait été réuni au domaine d'Artois en 1239, en fut détaché dans le XVI.e siècle, par la cession faite de ces deux terres au duc de Bournonville par le roi d'Espagne. Elles passèrent par mariage au maréchal duc de Noailles, en 1671.

A l'extrémité de l'enclos du château est la chapelle de St.-Hilaire, jadis lieu de pélerinage. La construction qui précédait l'édifice actuel datait de 1686. En face de l'entrée est une pierre tumulaire sur laquelle est gravée une croix. Elle fut placée en 1731, en mémoire d'un curé mort en odeur de sainteté (2).

On a découvert, il y a peu d'années, dans les tourbières de Rœux, à une profondeur d'environ cinq mètres, un ancien

(1) Godefroy. Tom. 1.

(2) Archives. — M. S. du père Ignace.

chemin en cailloutis bordé de pilots; il traverse le marais dans sa largeur, du nord au sud.

Le 19 octobre 1834 mourut au château de Rœux l'honorable M. Leroux - Duchâtelet (Marie-Philippe-Onuphre-Désiré-Louis), ancien magistrat, deux fois député sous la restauration. Homme dévoué aux intérêts de son pays : être utile fut la pensée de sa vie entière. Il était né à Arras le 3 février 1763.

SAILLY-EN-OSTREVENT.

Salliacum in pago Ostrevano (1). Ce village est fort ancien : il fait partie de la dotation de l'abbaye de Marchiennes en 877. Sailly ayant été brûlé accidentellement en 1115, l'abbé de Marchiennes eut l'excellent esprit de charité chrétienne de faire fondre la châsse d'argent de Ste.-Eusèbe, pour en appliquer le produit aux besoins des malheureux incendiés.

En 1101, Henry, abbé de St.-Vaast, céda à l'évêque Lambert le vivier de *Brones* (2). Cette cession fut confirmée par le pape Eugène III en 1152. Ce vivier est ce que l'on appelle les *Brognes* de Sailly. (Du Celtique *bron*, fontaine.)

La terre de Sailly avait le titre de marquisat. Ses coutumes locales furent rédigées en 1507.

Aux confins du territoire, vers le sud, sur une éminence dont les pentes sont douces et régulières, s'élève un cône tronqué, de forme elliptique, ayant environ 120 pas de circuit à la base et 30 au sommet, et 10 pas de rampe, bien

(1) Olivier de Wrée. *Sceaux de Bourgogne*. Charte de 1176.
(2) Locrius. *Chron. belg.*

gazonné. Au sommet se trouve un cercle druidique formé de six pierres ayant 1 mètre hors de terre, et espacées entre elles de 2 mètres ; une septième pierre a existé au milieu du cercle à la distance de 2 mètres et demi de chacune des autres. L'excavation qu'elle a laissée a 90 centi mètres de profondeur. Ces pierres ou grès bruts ont 34 centimètres de largeur. Elles sont grossièrement entaillées dans une partie de leur épaisseur, de manière à former en haut un rebord qui surplombe de 10 à 12 centimètres en dedans du cercle. La pierre du milieu ayant été enlevée depuis un tems immémorial, on dit qu'on en replaça une autre qui disparut la même nuit. Il y a environ quinze ans, on entreprit de fouiller cette butte par le côté, dans l'espérance d'y trouver *des trésors ;* mais force fut d'y renoncer, car la nuit suivante, les ouvriers furent *troublés* chez eux par des apparitions, des visions effrayantes, et aucun d'eux ne voulut continuer l'œuvre de profanation. La terre de la butte n'est pas tirée du sol qui l'avoisine. On m'a fait remarquer avec mystère qu'elle n'a aucune analogie avec le terrain qui l'entoure ; qu'elle est de la plus mauvaise qualité et a dû être apportée de loin. Le fait est singulier, mais il est réel. Et s'il faut tout dire, le diable passe pour avoir apporté les matériaux du tertre qui supporte les pierres dites les *sept Bonnettes de Sailly* (*) .... Cette appellation est appuyée d'une légende qui a cours dans le pays. On raconte que sept jeunes filles, au mépris des saintes lois du dimanche, avaient l'habitude d'aller danser sur ce monticule pendant les vêpres. En vain le curé avait prodigué les exhortations pour les en détourner, en vain les avait-il menacées des terribles jugemens de Dieu. Elles ne tinrent compte ni de ses avis, ni de ses menaces. Un jour de

(*) Le mot *bonnette* vient du bas latin *bonna*, borne. — Ducange. *Glossarium*. Inf. et méd. lat. Tom. 1.

dimanche, elles y allèrent donc folâtrer selon leur coutume. Mais tout-à-coup, voilà que leur danse en rond est arrêtée, leurs têtes deviennent raides, leurs bras se collent à leur corps, leurs jambes s'enfoncent profondément dans le sol; elles étaient changées en pierres..... On accourut, on voulut les arracher de la terre, tout fut inutile. Une autre version dit qu'elles disparurent seulement, et qu'on ficha en terre sept pierres dans la position que chacune des pauvrettes avait occupée.

L'opinion que les pierres dont il s'agit soient un monument druidique n'est pas admise sans contestation. Quelques antiquaires pensent, avec sire Thomas Philips, que cette butte est un tumulus gallo-celte, renfermant sept tombeaux. D'autres voient dans la disposition des pierres, l'indice que le tertre a été simplement un signal. Il est vrai que dans les siècles reculés, on signalait l'approche de l'ennemi par des feux allumés sur des hauteurs dont plusieurs ont retenu le nom de *mont du signal;* mais ici, rien ne justifie cette opinion, et le cercle de Sailly paraît au contraire avoir une mystérieuse correspondance avec la colossale *roche d'Epierre* à l'Écluse, et avec le *dolmen* de Hamel, près d'Arleux.

SAUDEMONT.

Salici mons, Sadamonte. Ce village est situé près de la voie romaine de Cambrai à Tournai (1). Sohier, châtelain de Vermandois, donna cette terre par testament à son fils cadet, en 1080 (2). Guymard de Saudemont, chevalier, parut en 1096 au tournoi d'Anchin.

---

(1) Voyez l'article Ecourt-St.-Quentin.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

Saudemont était tenu du chapitre de St.-Amé de Douai en en 1099. Ses coutumes, communes à Écourt-St.-Quentin, furent rédigées en 1507. Les habitans participaient aux priviléges de ce bourg.

TORTEQUESNE.

Torteken, Torquenne dans les chartes. Ce nom semble indiquer un lieu consacré à *Thor* ou Teutatès, dieu de la guerre chez les Gaulois, au tems où le culte druidique florissait en cette contrée. Le chevalier Frémin de *Torteken* figure au tournoi d'Anchin en 1096. Au XII.e siècle, ce village dépendit de la châtellenie de l'Écluse.

VILLERS-LES-CAGNICOURT.

Villarium était, en 1246, un petit hameau relevant de la seigneurie d'Oisy.

VIS-EN-ARTOIS.

Vicus in Artesiâ. Vy. Viz. Sur l'ancienne voie d'Arras à Cambrai. Une tradition, qui n'est appuyée d'aucune autorité, veut que la position de ce village ait été occupée par un fort dans les derniers tems de la do mination romaine. L'autel de Vis fut accordé à St.-Vaast par l'évêque Lambert, en 1098. Le chapitre d'Arras y possédait une belle ferme nommée l'Abbaye.

Les coutumes de *Vys* furent reconnues et rédigées en 1507.

VITRY.

Victoriacum, Vitrei, Vitris, sur la Scarpe. Une branche de la voie de Cambrai à Tournai traversait ce lieu que les Romains munirent d'un château. St.-Martin y prêcha l'Évangile vers l'an 360, et y fonda une église. Chlodion, roi des Francs, dans sa première invasion en 446, occupa cette forteresse qui devint sous ses successeurs une maison royale. C'est là que s'accomplit, en 575, une de ces sanglantes tragédies qui impriment aux tems de la première race un caractère de férocité. Sigebert, roi d'Austrasie, poursuivant Chilpéric, son frère, roi de Neustrie, enfermé dans Tournai, vint camper à Vitry avec son ost. Il y fut assassiné par deux émissaires de l'exécrable Frédégonde. Chilpéric, délivré, fit enterrer à Lambres le malheureux Sigebert. Clotaire II, peu de jours après sa naissance, fut amené à Vitry comme dans une place de sûreté, en 584 ; sa mère Frédégonde l'y fit élever pendant quatre mois, et le fit proclamer roi après le meurtre de Chilpéric, son époux (1).

En 837, le comte Éverard, gendre de Louis-le-Débonnaire, donna Vitry par son testament à son quatrième fils Rodolphe, à l'exception de l'église qui avait été précédemment assignée à l'abbaye de Cisoing (2).

Ce bourg vit successivement passer les nombreuses armées de l'empereur Henry III marchant contre Baudouin, comte

---

(1) Grégoire de Tours. — Il y a quelques années, on découvrit sur le territoire de Vitry un caveau en grès, renfermant deux statues d'enfans, que l'on crut être le tombeau de deux enfans de la reine Brunehaut, morts en 579 et 580. Ce monument a été détruit par les ouvriers.

(2) Miræus. *Codex donationum.*

de Flandre (1054), du roi de France Philippe I.er dans sa guerre contre Robert-le-Frison (1070), de Philippe-le-Bel qui y campa pendant quarante jours en 1302 avec 80,000 hommes, en attendant l'occasion de châtier les Flamands, enfin du prince Eugène en 1710 (2).

La maladrerie, fondée à Vitry à la fin du XII.e siècle, fut réunie à l'hôpital St.-Jean d'Arras en 1698.

Vitry était tenu de l'évêché d'Arras: sa possession avait été confirmée par la Cour de parlement en 1231.

Le château fut démantelé en 1542 par le duc de Vendôme, et détruit depuis. Il en reste quelques vestiges.

---

(2) Duthillœul. *Petites Histoires.*

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE.

Cette circonscription comprend l'ancienne advouerie de Béthune, le pays de Lallœu, la plus grande partie du bailliage de Lens, la châtellenie de Lillers, la principauté d'Épinoy, et partie du bailliage d'Aire.

CANTON DE BÉTHUNE.

Ce canton est arrosé par la Clarence et par la Lawe. Des bois épais, des marais stagnans couvraient au moyen-âge une partie de sa surface. Les villages qui dépendaient de l'advouerie de Béthune furent brûlés ou saccagés par les Flamands en 1346, par les Anglais en 1405, et par les alliés en 1710.

ALLOUAGNE.

Allouagne, situé à la source d'un affluent de la Nave, est nommé *Allone* et *Alosnes* au XI.e siècle, *Alovana* et *Aleania* dans les chartes latines, *Allewaigne* et *Alouaigne* dans les coutumes. En 1037, Robert II, sire de Béthune,

accorda à la collégiale de St.-Barthelémy de Béthune la dîme des bêtes fauves nourries dans la forêt d'*Alone*. Un seigneur d'Allewaigne figure, en 1071, comme témoin d'une charte de St.-Liébert, évêque de Cambrai. Ses successeurs étaient pairs du châtelain de Béthune. Le bois d'Allouagne fut amodié en 1695 (1).

ANNEZIN.

Annezin sur la Brète. Du Celtique *an*, rivière. Littéralement, demeure près de la rivière. En 1123, Lambert, abbé de St.-Bertin, obtint du comte de Flandre l'autel d'Annezin. En 1210, Jehan, sire du lieu, était pair du comte de Béthune (2). Annezin n'était à cette époque qu'un hameau, succursale de la paroisse de Fouquereuilles. Le château est entouré d'eau. Ses belles prairies, ses avenues sont un des ornemens des environs de la ville. Ce vaste et somptueux édifice fut rebâti vers l'an 1775. Ce qui reste des anciennes constructions date de 1555. Le chœur de l'église paraît être de la fin du XVI.e siècle : la nef et la tour furent réédifiées en 1702. On remarque dans ce petit monument un tableau de descente de croix, et l'épitaphe de O. Sullivan, époux de dame N. de Foulers, mort en 1804; il descendait d'un de ces nobles et fidèles Irlandais qui s'attachèrent à la fortune du dernier Stuart, le malheureux Charles-Édouard.

La terre d'Annezin, dont le seigneur avait rang parmi les familles équestres sous le règne de Charles-Quint, appartint ensuite à la maison des ducs de Roquelaure, et tomba par alliance dans la famille d'Houchin, marquis de Longastre. — La coutume de ce village fut rédigée en 1507.

(1) Malbrancq. — Le Carpentier. — F. Lequien.
(2) Locrius. Chron. belg.

BÉTHUNE.

I.

ORIGINE. — INSTITUTION COMMUNALE. — FAITS GÉNÉRAUX.

Bey thun. Littéralement, près de l'enclos (*). Quoique cette ville ne soit connue que depuis la fin du X.e siècle, son nom, purement celtique, prouve que dès les tems les plus reculés, une bourgade occupait son emplacement. St.-Vaast, apôtre de cette contrée, y prêcha l'Évangile dans les premières années du VI.e siècle, et fonda au faubourg de Catorive une paroisse sous l'invocation de la Vierge. Hermann, premier seigneur de Béthune dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, et son épouse Héva, firent rebâtir cette église en 940 et la dédièrent à St.-Vaast. C'est à cette date qu'il faut faire remonter l'accroissement de Béthune qui s'étendit peu à peu autour du château. En 984, Robert I.er, dit *Fasceus*, tige de la maison de Béthune et avoué de St.-Vaast, prit parti pour Arnoul-le-Jeune, comte de Flandre, qui refusait de reconnaître la royauté de Hugues Capet. Le nouveau roi, irrité, s'empara du fief de Béthune que Robert ne recouvra qu'en se soumettant trois ans après. Il fonda, en 999, la collégiale de St.-Barthélemy, qui fut dotée en 1037 par Robert II, son fils, et en 1078 par *noble homme* Moreng, et son épouse Oda. Ce chapitre était composé de quatorze chanoines et dix bénéficiers.

(*) Le mot celtique *thun* a une multitude d'acceptions, il signifie tantôt *hortus*, *septum*, *domus*, *villa*, *vicus*, et tantôt *nemus* et *campus*. — Mes autorités sur l'article Béthune, sont Locrius, Lemire, Meyer, Malbrancq, les historiens d'Artois, et l'intéressante notice de M. F. Lequien.

En 1033, St.-Jorre, évêque du mont Sinaï, se rendant en pélerinage à Notre-Dame de Boulogne, fut surpris de mort subite à Béthune, dans la nuit du 7 des kal. aug. Son serviteur, craignant les recherches de la justice, l'ensevelit secrètement dans le jardin de l'hôtellerie. Mais des bruits nocturnes et des apparitions surnaturelles ayant dévoilé le mystère, son corps fut exhumé et déposé honorablement dans une chapelle de l'église de St.-Barthélemy. Le 26 juillet, jour de sa férie, on y chantait une prose en cinq strophes, rappelant la vie et les miracles de ce saint personnage. Ferri Delocres l'a insérée dans sa Chronique.

En 1060, la seigneurie de Béthune était assez importante pour que le droit de battre monnaie fût accordé au comte par Bauduin V, dit de Lille.

Une série de calamités fondit sur la ville dans le cours du XII.e siècle. En 1137, un terrible incendie consuma la plus grande partie des habitations. Le désastre était à peine réparé en 1151, qu'il se renouvela, quoiqu'avec moins de violence, en 1176. La construction des maisons en pans de bois explique la fréquence de ces incendies. (Les annales de Béthune mentionnent encore ceux de 1347, 1447 et 1545.)

En 1188, sévit la peste. Le mal des ardens dévorait la population. A chaque heure, les tintemens lugubres de la cloche annonçaient de nouvelles funérailles. De rares habitans erraient par les rues comme de pâles fantômes. La terreur éteignit toutes les affections généreuses. Les pestiférés furent délaissés par leurs amis, par leurs proches. Bientôt, les vivans ne suffirent plus pour enterrer les morts; la voix de l'airain funèbre se tut. C'en était fait de cette ville infortunée, quand Dieu suscita deux hommes pour le salut

du peuple (*). Deux forgerons, Gaultier et Germond, l'un de St.-Pry, l'autre de Beuvry, eurent simultanément la même vision. St.-Éloy leur apparut, leur prescrivit de former une association charitable pour *ensépulturer les trépassés*, et les assura qu'aucun de ses membres ne serait jamais atteint par la contagion en remplissant ce pieux devoir. Après s'être concertés avec le vénérable Rogon, prieur de St.-Pry, ils obéirent. Dès ce moment, la confiance en la protection divine ranima les courages abattus; les malades retrouvèrent des soins, les morts eurent une sépulture. Le fléau cessa. La confrérie *des charitables* existe depuis cette époque; elle a son organisation et ses statuts. Il n'y a pas d'exemple qu'un de ses membres ait été victime d'aucune des nombreuses épidémies qui ont désolé Béthune.

Les comtes de Béthune dotèrent libéralement la ville de bonnes institutions municipales. La première charte de commune fut donnée, le 10 octobre 1210, par le châtelain Guillaume-le-Roux. Elle stipule que les bourgeois ne pourront être attraits à la juridiction d'aucun autre seigneur. Qu'ils ne seront pas tenus des dettes du châtelain. Qu'ils ne peuvent être jugés que par les échevins. Que les pâturages voisins de la ville sont la propriété des bourgeois, pour en jouir par eux en commun. Et que le produit du péage de la chaussée sera affecté à l'entretien d'icelle, et à d'autres travaux d'utilité publique. — Daniel, successeur de Guillaume, confirma cette charte en décembre 1215. Il régla en 1222 les formes de la juridiction échevinale par une autre charte, qui fut confirmée la même année par Eustace de Châtillon, son épouse. Ce dernier acte, qui est sans valeur, justifie ce que dit M. A. Thierry sur l'importance que les *communiers* du moyen-âge

(*) Cette légende est rapportée par Aub. Lemire. *Annal. belg.*

attachaient à obtenir ces actes confirmatifs, de quelque pouvoir qu'ils émanassent. Au reste, ce luxe de précaution était inutile ; car Béthune, plus favorisée que beaucoup d'autres villes, n'eut pas à soutenir de luttes pour la conservation de ses franchises. La loyauté de ses seigneurs en fut la meilleure garantie. — En 1223, Louis VIII, roi de France, accorda au châtelain tous les droits de haute justice dans le château, *et infrà pacem castelli*, c'est-à-dire dans un certain rayon autour de son enceinte. — D'autres chartes données en 1228, 1257, 1279, 1287, 1311, 1333 et 1334, reconnurent et étendirent encore les priviléges de la cité. La charte du mois de mai 1257 règle les droits respectifs du seigneur, du chapitre de St.-Barthélemy et des échevins. Cette espèce de concordat fait connaître l'etat intérieur de la petite ville partagée en trois juridictions inégales, source incessante de conflits. La charte de 1334, octroyée par Eudes, duc de Bourgogne, pour récompenser les bourgeois de leurs sacrifices et de leur fidélité, augmente leurs priviléges et leur concède la propriété de la bourgade de Lagorgue. (Cession qui fut toujours une lettre morte.) En vertu de cette nouvelle constitution, l'échevinage fut composé de deux maïeurs, un prévôt, dix échevins, un procureur syndic, le greffier et l'argentier. Les échevins, pour la première formation, furent nommés par les bourgeois. Ensuite, chaque année, le jour de St.-Thomas, la moitié sortait de charge : les cinq restans en choisissaient cinq autres. Les maïeurs étaient élus par les bourgeois. Leur renouvellement avait lieu tous les ans la veille de la Pentecôte. Ces formes furent modifiées en 1409. Les princes de la maison d'Autriche et les rois de France portèrent atteinte aux libertés de la ville, en intervenant dans la nomination des échevins.

Enfin, en 1778, le magistrat de Béthune se réduisit à un maire, nommé par le roi, et à six échevins.

Reprenons maintenant la série des faits. De 1218 à 1222, le château, qui tombait de vétusté, fut rétabli. Il formait un carré flanqué de quatre tours. Deux tourelles défendaient l'entrée principale du côté de la ville. (Cette partie de la forteresse, qui, dans une émeute populaire, avait été envahie et démantelée en 1578, ne fut rasée qu'en 1710.)

De 1226 à 1230, le sire Daniel et son fils Robert agrandirent l'enceinte de Béthune et la fortifièrent de sept grosses tours. La ville avait alors cinq portes. Celle de la Vigne, aujourd'hui porte du Rivage, reconstruite en 1558. Celle des Fers, actuellement porte d'Arras. La porte St.-Pry. La porte du Carnier, dite aussi de St.-André, devenue la porte Neuve. Et enfin, la porte des Marais, supprimée depuis longtems. L'échevinage entretenait les fortifications; et la milice bourgeoise, dont chaque compagnie avait ses postes, faisait la garde des remparts. Sous le règne de Charles-Quint, l'enceinte fut bastionnée et rétrécie sur quelques points.

La halle échevinale, bâtie dans le XIII.e siècle, a été deux fois atteinte par les incendies qui désolèrent la ville en 1347 et et 1447. Le beffroi avait été élevé sur quatre piliers en 1346; cette tour élégante manquant de solidité, il fallut la reconstruire en 1388. La halle aux draps (démolie en 1664) occupait l'emplacement d'une partie des maisons bâties autour du beffroi.

Outre la collégiale de St.-Barthélemy, Béthune avait deux paroisses: St.-Vaast et Ste.-Croix. L'église de St.-Vaast, primitivement fondée au faubourg Catorive, fut rétablie, en 1533, dans l'intérieur de la ville, et consacrée en 1545. Les belles voûtes à entrelacs sont soutenues par des colonnes

d'une admirable légèreté. La tour a été construite entre les années 1590 et 1611.

Béthune eut une large part des misères qui sont attachées à la condition des places fortes. A la fin de juillet 1346, les Flamands, commandés par Oudart de Renty, vinrent assiéger la ville. La faible garnison, bien secondée par l'énergie des bourgeois, repoussa toutes leurs attaques. Après trois semaines d'un siége meurtrier, l'ennemi, fatigué, se retira, et comme toujours, se vengea de son insuccès sur les populations sans défense. Les villages voisins furent entièrement dévastés :

Mantua, væ miseræ, nimium vicina Cremonæ!

Philippe de Valois, pour reconnaître la fidélité des habitans qui avaient grandement souffert, confirma leurs franchises et ordonna que leurs biens ne seraient pas soumis à la confiscation. Les ordonnances de février et mars 1346 (*) honorent à jamais les citoyens de Béthune ; elles sont un monument impérissable du courage et du dévoûment de leurs ancêtres.

Après la mort de Charles-le-Téméraire, dernier duc de Bourgogne, Louis XI s'empara de la ville en 1477. L'archiduc Philippe-le-Beau la recouvra environ vingt ans après. Les Français, sous la conduite de Gaston, duc d'Orléans, s'en rendirent maîtres le 30 août 1645. Les alliés la prirent le 29 août 1710, après quarante-deux jours de tranchée ouverte. Une garnison hollandaise l'occupa. Elle fut rendue à la France par la paix d'Utrecht en 1713.

Deux monumens, St.-Barthélemy et Ste.-Croix, furent détruits pendant la révolution. — Les habitans, qui, à la

(*) Vieux style. L'année commençait alors à Pâques. Les ordonnances appartiennent à l'an 1347, selon le calendrier réformé.

suite du 20 mars 1815, avaient donné aux princes fugitifs tant de marques de sympathie, reçurent Charles X avec une pompe vraiment royale, le 16 septembre 1827.

Béthune porte d'argent à la fasce d'azur.

II.

INDUSTRIE. — ÉTABLISSEMENS.

Pendant les XV.e et XVI.e siècles, Béthune eut des fabriques de draps et des teintureries. Son beau marché hebdomadaire fut établi par la comtesse Marguerite de Male, en 1372. — Jusqu'en 1530, on cultiva la vigne dans les environs. Le prix du *lot* de vin du pays, *horresco referens,* était fixé à 16 florins en 1499. — Les archives de la ville contiennent quelques documens d'un haut intérêt, qui font connaître les diverses branches d'industrie de la cité, et nous initient à sa vie intime, si digne d'observation : 1.° Le registre aux réglemens des corporations, de 1413 à 1766; 2.° Le livre des *bans* ou statuts municipaux *sur le fait* des industries, métiers ou professions (1402-1495). On y voit que chaque état, chaque denrée avait ses inspecteurs ou *ewards* particuliers, soumis à des prescriptions qui témoignent de la sollicitude des magistrats pour une bonne police. On se formera une idée juste de l'étendue des ressources industrielles que présentait la petite ville, quand on saura qu'à la fête ou procession de la Pentecôte de 1562, les mystères joués aux principaux carrefours de Béthune furent représentés par trente-six corporations. — Le registre des vins d'honneur offerts aux princes, aux gouverneurs, etc , prouve que cette courtoisie, consacrée par l'usage, coûtait annuellement à la ville environ 1,000 livres. Les comptes mentionnent aussi ces nombreuses gra-

tifications accordées dans toutes nos villes aux employés de l'administration, pour les motifs les plus frivoles. Cependant, la caisse communale n'était pas riche, et les ressources restaient en quelque sorte stationnaires, puisque les produits de l'octroi étaient affermés. Ces largesses sont peu rationnelles sans doute ; mais elles peignent bien cette bonhomie de mœurs que l'on ne retrouve que dans notre bonne Flandre.

Dès l'an 1407, la ville était propriétaire de la Lawe jusqu'au lieu nommé *Lafosse*. Elle entretint les six écluses, lorsque cette rivière fut élargie et rendue navigable jusqu'à la Gorgue en 1510.

Le premier établissement du *lombard*, ou mont-de-piété, date de 1548. L'autorisation, d'abord temporaire, fut ensuite indéfiniment continuée, dans la crainte de voir se renouveler les crians abus résultant des *tables de prêt*, gouffres qui engloutissaient tant de petites fortunes.

Béthune était richement pourvue d'établissemens de bienfaisance. Les châtelains y avaient fondé une maladrerie au commencement du XIII.e siècle; elle subsistait encore en 1600. — La comtesse Mahaut établit les dames hospitalières de St-François, près de la porte St.-Pry, en 1323. Le duc Philippe-le-Bon fit achever leur chapelle dans le siècle suivant. — L'hospice St.-Georges fut fondé, en 1484, par le sire Bon de Saveuse. L'hospice St.-Jean, créé par la ville en 1495, s'enrichit des revenus de l'hôpital de Gosnay, alors supprimé.

Avant 1789, la ville renfermait plusieurs communautés : le prieuré du Perroy, doté par Robert de Béthune en 1100; le couvent des Récollets, établi en 1330; les Annonciades, en 1517; les Capucins, en 1595; les dames de la Paix, vers 1620, et les Jésuites, en 1622.

A la tête des hommes les plus remarquables nés à Béthune, il faut placer Robert, sire de Béthune, l'un des compagnons de Godefroy de Bouillon à la première Croisade en 1096, et tous ces membres de l'illustre maison de Béthune qui, pendant plusieurs siècles, s'associèrent à toutes les gloires de la France. Viennent ensuite comme notabilités littéraires et scientifiques :

Sauvage et Ameurnal, poètes du XIII.e siècles.

Buridan (Jean), né en 1298, recteur de l'Université de Paris, dialecticien très-subtil; mort en 1358. On n'a pas oublié son fameux syllogisme de l'*âne*.

Eberhard ou Evrard, grammairien du XIV.e siècle.

Dauffay (Jean), conseiller privé de l'empereur Maximilien, historien.

Lepetit (Jean-François), historien, né en 1546.

De Pouvillon (Antoine), abbé de St.-Aubert de Cambrai, né en 1572, mort en 1606.

Jamot (Frédéric), médecin, érudit et poète, vivant au XVI.e siècle.

Warlincourt (Guillaume), poète et traducteur.

Marchant de Burbure, né en 1734.

Bail, né en 1777.

CHOQUES.

Choques sur la Clarence. *Cioka*, *Chokes* (*). En 1029, la forteresse de Choques, située près de la rivière, fut surprise

(*) Malbrancq. *De Morinis*. Tom 2. — Mirœus. *Annal. belg.* — Locrius. *Chron. belg.* — Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1. — Coutumes. *Rédaction* de 1507.

par le duc de Normandie. Cet accident détermina Robert, comte de Béthune, propriétaire de ce fief, à ceindre le bourg de murs et de fossés, vers l'an 1070. Il l'érigea en ville, se plut à la décorer, et lui accorda des priviléges qui furent confirmés, en 1072, par Robert-le-Frison, comte de Flandre. Cette nouvelle ville comptait à peine soixante ans d'existence, lorsque Robert de Normandie fit une irruption en Artois en 1128. Il se présenta devant Choques, l'emporta sans peine, et la détruisit de fond en comble. En 1234, Baudouin de Lens, seigneur du lieu, fit réparer et augmenter le château, et en fit hommage à la reine Blanche, avec promesse de le rendre *à grande et petite force*. En 1312, Philippe de la Comté, châtelain de Lens, et Isabelle, sa femme, le cédèrent à la comtesse Mathilde. — Les coutumes de Choques furent rédigées en 1507. Chaque année, le bailli faisait publier les *franques vérités, auxquelles les subgets et manans étaient tenus comparoir*.

La vigne fut cultivée au territoire de Choques jusqu'au XV.e siècle. Un canton en a retenu le nom de *derrière la vigne*.

Deux prêtres, Euremar et Arnoul, fondèrent, en 1094, un monastère au bourg de Choques. Cette abbaye d'Augustins, régularisée en 1101, fut transférée, en 1180, à un quart de lieue de distance, sur les bords de la Clarence. La première église, sous l'invocation de St.-Jean-Baptiste, fut consacrée l'année suivante par Didier, évêque de Thérouanne. Cet établissement avait été doté par les comtes de Béthune.

La révolution n'a laissé debout que le quartier abbatial. Les vastes bâtimens claustraux et l'église ont été balayés du sol. Les caves sépulcrales, violées par des mains impies, ne protégèrent pas leurs morts. Les ossemens des religieux, arrachés à la paix du tombeau, blanchirent à la rosée du ciel.

Nous avons vu ce lieu au jour de sa désolation : dans le silence des nuits, notre oreille a recueilli les bruits mélancoliques que les vents évoquaient des ruines ; alors que la vieille tour, à la clarté de la lune, se détachait tout à coup de la masse des débris, comme ces apparitions qui surgissent du milieu des pierres tumulaires pour épouvanter les consciences coupables.

ESSART.

In Sartis. Le mot *essars* signifie broussailles. Comme nom de lieu, il indique un territoire défriché : les environs étaient encore couverts de bois dans le XIII.e siècle. Jusqu'en 1545, Essart ne fut qu'un petit hameau, dépendant de l'église St.-Vaast de Béthune. Lorsque cette église fut rebâtie dans l'intérieur de la ville, Essart devint village, et fut constitué en paroisse.

FOUQUEREUILLE.

Ce village, originairement dépendance de Fouquières, fut érigé en paroisse au XIII.e siècle. Ses coutumes locales furent rédigées en 1507. Les familles de Ghistelles et d'Houchain en ont possédé la seigneurie.

FOUQUIÈRES-LES-BÉTHUNE.

Fuscariæ. L'autel de ce village fut accordé à St.-Vaast par l'évêque Lambert en 1098. Dans le siècle suivant, Fouquières fut constitué en paroisse. — Cette terre appartenait, en 1789, à M. d'Oresmieulx, membre des Etats d'Artois.

De Fouquières dépend le prieuré de St.-Pry, qui appar-

tenait à l'abbaye de St.-Bertin depuis l'an 957 (*) La dernière église de ce prieuré avait été consacrée en 1521.

HINGES.

Hinges, nom formé de la désinence flamande *ing*, signifiant habitation. Ce village, domaine des comtes de Lens dès le XII.e siècle, releva ensuite du roi *à cause du château de Lens*. Il avait titre de baronie, dont le dernier titulaire fut M. Dupire, membre des Etats d'Artois.

Le hameau d'HINGETTE était une mouvance de cette seigneurie.

LABEUVRIÈRE.

Ce village, situé sur la Clarence, avait une prévôté dépendante de l'abbaye de St.-Vaast. Le seigneur était pair du comte de Béthune sous Philippe-Auguste. Deux membres de la famille de la Beuvrière, Bougois et Gamart, son frère, furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415. — Ce village avait sa coutume en 1507.

LA COUTURE.

Couture en Lallœu. Le mot Couture a signifié un grand champ cultivé ; il est encore pris dans cette acception dans les campagnes. Ce village dépendait de la juridiction de l'abbaye de St.-Vaast dès l'an 1100. Une maladrerie y fut établie environ cent ans après. L'église, dont les corniches sont ornées de sculptures bizarres, paraît appartenir au

(*) Malbrancq. Tom 2.

XIV.e siècle. Deux cantons de ce territoire portent les noms de la *Sauvagerie* et de la *Pilaterie*. On ignore l'origine de ces étranges appellations.

La Couture fut chef-lieu de canton en 1795.

LAPUGNOY.

El Pennoy, Aix-en-Pugnoy, Ecque-Pugnoi. Sur la Charence.

Le nom d'un canton appelé *les Vignobles* prouve que la vigne a été cultivée au moyen-âge sur les coteaux qui bordent ce territoire. En 1695, le comte de Bossu, les Brigittines de Béthune et les deux chartreuses de Gosnay y possédaient des bois.

De cette commune dépend le mont Éventé, château et domaine à la famille du Hays.

LOCON (LE).

Du Celtique *loch*, trou, lieu enfoncé. Robert de Béthune comprit, en 1037, l'autel du Locon dans la dotation de la collégiale de St.-Barthélemy. L'église offre quelques détails intéressans, entr'autres, ses vitraux peints.

Cette terre appartenait en 1789 au baron des Lyons.

OBLINGHEM.

Primitivement *Offinghem* (1), puis *Amblainghem*. En 1037, le sire Robert de Béthune accorda à la collégiale de St.-Barthélemy sa terre d'Offinghem.

(1) M. Lequien. Notice sur Béthune.

VENDIN-LES-BÉTHUNE.

Vendinium. Wendin-en-l'Advouerie. Du Celtique *wand,* mur, habitation muraillée. On croit que ce village est antérieur au X.e siècle. M. de Génevière de la Vasserie, membre des États d'Artois, possédait cette terre en 1789.

VERQUIGNEUIL.

Verkingnoël en 1182. Son seigneur, Régnier, figure dans une charte de l'abbaye de St.-Éloy. Au XV.e siècle, Catherine, dame de *Verquinieul,* épousa Jacques de Luxembourg, fils naturel du fameux connétable Louis, comte de St.-Pol. Dans le XVII.e siècle, Florence de Verquigneul fonda le couvent des dames de la Paix à Douai (1).

Le dernier seigneur fut le marquis de Prudhomme d'Ailly.

VERQUIN.

Verkinium, Verchin. Verkin. Eustache et Ide, comtes de Boulogne, assignèrent en 1070 à la collégiale de Lens un boisseau (*bodium*) de rente sur ce village (2). Lambert, abbé de St.-Bertin, en obtint l'autel de la libéralité du comte de Flandre en 1123. L'ancien château-fort était situé à l'extrémité de la rue conduisant à Vaudricourt; une tourelle existait encore en 1804. Cette terre a longtems appartenu à la famille de Coupigny.

---

(1) Turpin. *Terv. com. hist.*

(2) Mircœus. *Dipl. belg.*

VIEILLE-CHAPELLE.

Vieze-Capelle. On attribue l'origine de ce village à des ermites qui, vers le XI.e siècle, y établirent un oratoire autour duquel des habitations se groupèrent bientôt : et ce lieu devint un hameau qui dépendit de la paroisse de La Couture. Les noms des deux rues des *Clercs* et de la *Vieille-Chapelle* semblent autoriser cette tradition.

Vieille-Chapelle était anciennement une terre domaniale, relevant du château de Lens. Philippe II roi d'Espagne, l'engagea au seigneur de Ghistelles. Un de ses descendans contesta longtems à la commune le droit de planter les rues et flégards. Le parlement de Paris donna gain de cause à la commune en 1744.

CANTON DE CAMBRIN.

Ce canton, arrosé par le Haut-Courant et autres ruisseaux, est très-marécageux. Les villages furent très-maltraités par les Flamands en 1303 et 1346.

ANNEQUIN.

Ce village, situé sur le Haut-Courant, est fort ancien. Son nom est tiré du Celtique *an,* rivière, et *acum,* demeure. Le scel de Létard-d'*Annechin* est apposé à la charte de dotation de la collégiale de Lens de 1070. Bauduin d'*Anekin* fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254: il était pair du comte de Béthune. Son fils, du même nom, était un homme d'une telle influence qu'il fût en 1318, nommé arbitre pour juger le différend qui existait entre la comtesse Mathilde et la noblesse du pays. Il est un des braves chevaliers qui défendirent Béthune contre les Flamands en 1346. Le sire Dubois d'Annequin ayant été tué en 1415 à la bataille d'Azincourt, son domaine fut recueilli par la noble famille du Chastel qui le posséda jusqu'en 1725. Le beau manoir gothique, longtems le plus remarquable du pays, est aujourd'hui en démolition.

AUCHY-LES-LABASSÉE.

Auchiacum, Aulchi. Nom résultant d'une position élevée. Auchy est une fondation du VIII.e siècle: l'église et l'autel furent accordés en 1122 à l'abbaye de Marchiennes par l'évêque d'Arras, Robert II. — En 1461, les habitans prétendirent que leur seigneur, Jean de Béthune d'Hesdigneul, fût soumis comme eux aux charges imposées à la commune: le tribunal de l'élection d'Artois rejeta leur juste demande (1).

BEUVRY.

Beuvry, sur la Louanne. *Bevriacum, Bévri, Bévery* et *Bouvry*. Tels sont les noms qu'a portés ce village depuis le règne de Charles-le-Chauve. Ce prince concéda le domaine et l'église de Beuvry à l'abbaye de Marchiennes, par un diplôme de l'an 878 (2). Le pape Eugène III accorda ensuite l'autel à l'évêque d'Arras en 1152. Jean de Nédonchel et Marie, dame de Beuvry, sa femme, vendirent cette terre à Robert II, comte d'Artois, en 1266 et 1268, avec le manoir, la forteresse, *et cum mancipiis et ingenuis viris,* c'est-à-dire avec les serfs et les hommes libres. . . . . (3)

Beuvry avait aussi ses francs plaids ou *franches vérités,* qui se tenaient trois fois par an sous la présidence du bailli. La coutume locale fut rédigée en 1507.

Au mois d'octobre 1803, l'imprudence des ouvriers qui réparaient les plombs de la tour, causa l'incendie de l'église et des maisons voisines.

---

(1) Duthillœul. *Petites Histoires.*
(2) Miræus. *Opera dipl.*
(3) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

Le dernier seigneur de Beuvry fut le prince de Ghistelles d'Éclimeux.

De cette commune dépendent :

1.° La prévôté de Gorre, sur la Louanne, définitivement attribuée à St.-Vaast en 1231.

2.° Le hameau de Taigneville, *Tigni villa* (maison du bois).

3.° Le domaine de Belleforière, appartenant au marquis de Baynast.

BILLY-BERCLAU.

Les anciens documens placent ce lieu dans le *Lœticus pagus* (pays de Lallœu) (1). *Billi* fut soumis à la juridiction de St.-Vaast au XI.e siècle.

BERCLAU est nommé dans les chartes *Barcellero* et *Berclaus*. Leduin, abbé de St.-Vaast, rétablit en 1019 l'église qui avait été brûlée. Il érigea en ce lieu, en 1024, une prévôté sur le domaine qu'il abandonna à l'abbaye. En 1228, la seigneurie fut vendue à la reine Blanche par la fille de Reynier, connétable de Tripoli (2).

CAMBRIN.

Cambrin tire son nom de *camera*, pont, comme Cambrai de *cameracum*. Il avait en 1200 un seigneur nommé Watier. Son fils constitua en 1220 une dîme en faveur du chapelain

(1) Le *Lœticus pagus* avait une plus grande étendue que le pays de Lallœu.

(2) Godefroy.

de Labuissière. Cette terre est depuis longtems dans la famille des comtes de Wavrin-Villers-au-Tertre.

CUINCHY-LES-LABASSÉE.

Ce lieu était nommé jadis *Cuinchis*-en-Béthune, parce qu'il dépendait de l'advouerie. Son nom est tiré du vieux mot *cuens,* comte, et signifie habitation du comte. Hellin sire de Cuinchy, figure comme témoin d'une charte de St.-Liébert, évêque de Cambrai, de l'an 1071 (1). L'abbaye de St.-Vaast y possédait des rentes en 1107.

DOUVRIN.

Dovrinium, Dovreng, Douvrins. Huard de Douvrin, chevalier, joûte au fameux tournoi d'Anchin en 1096 (2). Reynold, archevêque de Rheims, confirme en 1129 la donation qu'Alolphe Brochet avait faite à l'abbaye d'Hénin de ses aleux sur Douvrin. L'abbaye de St.-Vaast y avait des propriétés dès 1099 (3). — Les coutumes du lieu furent rédigées en 1507.

FESTUBERT.

Festhubert tire son nom du voisinage des bois de Richebourg-l'Avoué (bois d'Hubert). Le mot *festu* est l'altération de *fau,* bois. Ce lieu fut constitué en paroisse au commencement du XIII.e siècle. Par un accord intervenu en 1256,

(1. 2) Le Carpentier. Tom. 3.
(3) Archives départementales.

entre l'avoué de Béthune et les habitans, ces derniers furent chargés de l'entretien de l'église.

GIVENCHY-LES-LABASSÉE.

Aubert Lemire croit que ce lieu est le *juventiacum* recensé dans les possessions de St.-Vaast en 870, par le diplôme d'Hincmar, archevêque de Rheims. L'abbaye de Marchiennes possédait, à titre de seigneurie, la section du village nommée la *rue d'Ouvert*.

HAISNES.

Haignæ, Haynes. De *Haya,* haie, bois. Un diplôme de Charles-le-Chauve, de l'an 877, confirme à l'abbaye de Marchiennes la possession du village de Haisnes et de ses dépendances. (*In pago lœtico villam Haignas cum appendice villâ Nantgiaco*) (1). Cette abbaye eut longtems à Haisnes un avoué particulier. Le titulaire en 1040, Osbert, devint un petit tyran qui se rendit odieux par ses exactions. Aussi, les chroniques de Marchiennes ne manquent pas de dire que la mort accidentelle dont cet homme fut frappé, est la juste punition de ses méfaits, et de l'hostilité de ses relations avec l'abbé Albéric (2). Au commencement du XIII.e siècle, le monastère accorda une *loy* au village de Haisnes. Cette commune fut modifiée en 1273 par le rachat que l'abbé fit de la mairie, qui était tenue en fief par Jehan, dit Loise. — Les coutumes d'Haynes furent rédigées en 1507.

---

(1) Mirœus. *Dipl. belg.*

(2) Duthillœul. *Petites Histoires.*

Le lieu dit Blocu de Haisnes tire son nom des vieux mots *blocul* et *bloquil*, qui signifient clôture, barricade, muraille de bois.

LABOURSE.

Nommé *Bursa* dans une charte de l'évêque Liébert de 1071, et *Le Bours* dans une donation à l'abbaye d'Anchin en 1202.

NOYELLES-LES-VERMELLES.

Nigella propè Vermelam. En 1148, l'évêque Godescalc conféra à l'église d'Arras l'autel de Noyelles, avec les revenus de la cure, libres de toutes charges. Cette terre relevait, dès le XIII.e siècle, de la seigneurie d'Annequin.

RICHEBOURG-L'AVOUÉ.

Ricquebourg. Au XI.e siècle, ce lieu ne faisait qu'une seule paroisse avec Richebourg-St.-Vaast. L'abbaye en ayant inféodé la moitié (*medietatem villæ quæ dicitur Richeburg*) au sire de Béthune son avoué, en 1136, cette partie prit le nom de *Cour l'Advoye*, ou Ricquebourg-*en-l'Advouerie*. Les seigneurs de Béthune devaient pour ce fief 60 sols *parisis* de relief (1). Ils y eurent longtems une maison de chasse. — Par le traité de Péronne en 1199, le comté de Richebourg (*Richenburgensis Comitatus*), avec les autres possessions de l'avoué de Béthune, sises en deçà du Neuf-Fossé, relevèrent de Bauduin de Constantinople, comte de Flandre (2). En 1415, Percheval de Richebourg, chevalier, périt à la bataille d'Azincourt.

(1) Cartulaire M. S. de St.-Vaast du prévôt Wimann.
(2) Meyer. *Annales.*

RICHEBOURG-SAINT-VAAST.

Ricquebourg, situé au nord de Richebourg-l'Avoué, est la partie de l'ancienne paroisse de Richebourg, qui resta sous la juridiction immédiate de St.-Vaast après l'inféodation de 1136. Cette moitié fut connue aussi dans le moyen-âge, sous le nom de *Cour-St.-Vaast*. L'abbaye accorda un échevinage aux habitans à la fin du XIII.e siècle. Les coutumes locales furent rédigées en 1507. — L'église est ancienne et fort dégradée ; le portail gothique offre quelques détails intéressans.

SAILLY-LABOURSE.

Salliacum propè Bursam. L'abbaye de St.-Vaast avait la juridiction de ce village dès l'an 1290. — L'évêque d'Arras y possédait une seigneurie.

VERMELLES.

Vermela. Le sire Bodin de Vermelles est témoin de la charte de donation de l'évêque Liébert en 1071 (1). Dès le siècle suivant, ce village était tenu de l'évêché d'Arras.

Le hameau de RUTOIRE est le reste d'un village ruiné dans l'incursion des Flamands en 1303.

VIOLAINES.

Volana. Tenu de l'évêché d'Arras au XII.e siècle. La seigneurie fut vendue à la reine Blanche, en 1228, par la fille de Reynier, connétable de Tripoli (2)

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

CANTON DE CARVIN.

Ce territoire est traversé par le canal de la Haute-Deûle. Les villages eurent à souffrir dans la guerre de 1710-1713.

BOUCHEUIL.

Borceolum, Burcellum. Nom tiré du Celtique *bor* ou *bore;* type du Teuton *burg,* signifiant village, château ou maison. En 1129, l'autel fut accordé à l'abbaye d'Hénin par le diplôme de Raynold, archevêque de Rheims.

Sept maisons étaient tenues des chevaliers de St -Jean de Jérusalem. — Boucheuil, commune en 1800, est maintenant réuni à Dourges.

CARVIN-ÉPINOY.

Carvins-en-Carembaut. On croit que St.-Martin prêcha l'Evangile en ce lieu vers l'an 360, et y établit un oratoire, qui fut érigé en paroisse au XII.e siècle. A cette époque, ce village qui dépendait d'Épinoy, acquit quelqu'importance par sa position entre plusieurs villes. Hugues de Carvin sire d'Épinoy, sut profiter de cet avantage, en établissant, vers

l'an 1169, un péage sur les objets de consommation qui traversaient le territoire. Dans le siècle suivant, Hugues d'Anthoing accorda aux habitans de sa terre une charte de commune, qui fut confirmée par son petit-fils, Hugues de Melun, et par le roi Charles V, en février 1371. Carvin eut dès-lors le titre de bourg. La coutume de 1507, dit que *Carvins-en-Carembaut est ville de brethesque et de marchiés, ayant sept eschevins.*

L'église, dont la tour est assez élevée, fut reconstruite après les incendies de 1640 et 1655. L'armée du prince Eugène campa près de Carvin en 1712, pendant les opérations du siége de Douai (1).

Le hameau d'ÉPINOY, *Spinetum, Spinoë,* existait déjà en 863. Cette terre, de laquelle Carvin relevait et où le seigneur faisait sa résidence, eut le titre de comté vers l'an 1500, et fut érigée en principauté par Charles-Quint en 1541, pour Hugues de Melun; elle a été successivement possédée par les familles d'Anthoing de Melun, et enfin de Rohan-Soubise.

Les seigneuries de Beaussart-les-Épinoy, Bellone, Bersée, Carvin, Garguette, Libercourt, Meurchin, Neuvireuil, Oignies, Werchin, Wingles et Willerval, relevaient de cette principauté. Chacune d'elles eut sa coutume particulière rédigée en 1507.

St.-Druon, dont le nom est en grande vénération dans le pays, naquit à Epinoy, de parens nobles et riches, au commencement du XII.e siècle; il mourut à Sébourch-en-Hainaut en 1186. Une chapelle fut élevée en son honneur par Pierre de Luxembourg (2).

Le hameau de Libercourt est une dépendance de Carvin.

(1) Le Carpentier. — Olivier de Wrée. — Duthillœul, etc.
(2) Locrius. *Chron. belg.*

COURCELLES-LES-LENS.

Courcelles-les-Hennin, *Courchelles*. Nom formé des mots *cortis* et *cella*. Sicher, l'un des fondateurs de l'abbaye d'Anchin, était seigneur de Courcelles en 1070.

La cense de Baie, *Béthai*, est mentionnée dans la charte de dotation de l'église de Lens en 1070. Cet acte assigne à cette collégiale les revenus de la chapelle de *Béthai, entre Lens et Dourges* (1).

COURRIÈRES.

Coureriæ, *Currieriæ*, *Couriers*. Vers l'an 272, St.-Piat (2), apôtre de Tournai, annonça l'Evangile en ce lieu, alors chétif hameau habité par quelques familles de pêcheurs. Courrières resta dans cet état jusqu'en 1002, qu'il fut constitué en village par Anselme, comte de Lens, qui y fit bâtir un château à l'embranchement des chemins d'Harnes et de Montigny (3). En 1070, Eustache, comte de Boulogne, et Ste.-Ide, sa femme, assignèrent à la collégiale de Lens sept *courtilz* et une part de dîme sur ce village, qui dépendait de la paroisse d'Hénin. L'abbaye d'Hénin y possédait trois manoirs, *curtiliones* suivant le diplôme de Raynold de 1129.

Un péage existait à Courrières dès l'an 1296. L'église fut rebâtie de 1532 à 1551, par les libéralités du seigneur Jean de Montmorency, qui y repose sous un tombeau de marbre.

---

(1) Miræus. *Dipl. belg.*

(2) St.-Piat (*Piato*), un des compagnons de St.-Denis, mourut en 302.

(3) Miræus. — Locrius. — Duthillœul, etc.

Il avait reçu en son château le roi Philippe II, ce qui est témoigné par cette inscription que l'on voit près du grand portail :

> L'an 1558, le 11 de mai, le roi Philippe a disnez à Courrières, au logis messire de Montmorency.

Cette terre appartint aux familles d'Anthoing-Harnes, Montmorency, de Bournel, et d'Oignies, et fut érigée en baronie en 1659.

DOURGES.

Durgi, de *dur,* Celtique, habitation. Ce village eut part à la prédication de St.-Piat, vers l'an 300. L'église, avec six *courtils* et des terres labourables, fut affectée en 1070, au chapitre de Lens. Dourges fut, en 1244, assigné pour douaire à Mahaut, femme de Bauduin d'Hennin (1).

ÉVIN-MALMAISON.

Ebacum et *Maladomo,* dépendait en 1224 de la châtellenie de Lens. Ce village est situé sur le Boulenrieu, *debulliens rivus,* que l'on passait sur un pont fortifié, nommé *Clausula.* Les inondations formées par ses barrages, ont souvent coupé l'ancienne voie de Tournai, par laquelle, jusqu'au tems de Philippe-le-Bel, les armées françaises tentaient de pénétrer en Flandres. Il reste quelques vestiges des digues (2).

---

(1) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

(2) Notes sur Baldéric.

HÉNIN-LIÉTARD.

Henim, Henniacum-Lethardi, Hennin (*). Le surnom de Liétard est celui d'un seigneur vivant en 1071. St.-Martin jeta les premières semences du christianisme à Hénin vers l'an 360, et St.-Aubert y fonda une église en 668. Détruite par les Normands en 881, cette bourgade fut rétablie par le comte Arnoul en 972. L'évêque Gérard l'érigea en paroisse en 1088, et fit rebâtir l'église. En 1040, Robert, avoué d'Arras, y fonda une abbaye pour douze religieux, qui embrassèrent, en 1094, la règle de St.-Augustin, et entrèrent, en 1123, dans la congrégation d'Arrouaise. La dotation de ce monastère fut confirmée, en 1129, par le diplôme de Raynold, archevêque de Rheims. En 1169, l'abbé Ingebrand transféra cet établissement hors du bourg, sur un domaine que lui accorda le sire Baudouin, dit Brochet.

Hénin eut pendant plusieurs siècles le titre de ville, et une enceinte muraillée. Le diplôme de 1129 parle de la porte dite de Dourges, *portam de Durgis*. La zone ou rayon de son château s'appelait *Castellare*. En 1296, la garnison de Douai attaqua Hénin et s'en rendit maître après une vive résistance de Jacques Fresnoy, gouverneur français. La ville et l'abbaye furent en partie brûlées. Six ans après, en 1302, les Flamands rendirent le désastre complet. Hénin fut livré au pillage et à l'incendie, et ses murs détruits ne furent pas relevés.

La léproserie, fondée vers 1170 par le sire Baudouin, obtint du pape, en 1187, un oratoire et un chapelain. Cet

(*) Sur Hénin. — V. Baldéric. — Locrius. — Godefroy. — Duthillœul. — Manuscrits d'Arras, etc.

établissement, qui devint depuis un hôpital, était richement doté.

Une charte de commune fut octroyée à *la ville d'Hennin* par son seigneur Baudouin II, en 1229. Elle fut confirmée la même année par St.-Louis; par Phillippe-le-Hardi, en Juillet 1280; par Robert, comte d'Artois, suivant lettres données à Lucheux en avril 1292, et enfin par la comtesse Mahaut ou Mathilde, en septembre 1305. Une autre charte du mois de décembre 1255, donnée par Guy de Chatillon, comte de St.-Pol et *sire d'Artois,* accorda aux échevins de la *ville* d'Hénin, la plénitude de la haute justice selon la *loy* d'Arras. Ces actes confirmatifs si nombreux prouvent ce que dit M. Aug. Thierry, que les communes du moyen-âge ne trouvaient pas de précautions assez minutieuses pour corroborer et garantir le palladium de leurs libertés. — Les coutumes de l'échevinage furent rédigées en 1507.

Les archives de cette commune possèdent un précieux manuscrit qui fait connaître les mœurs du XIII.e siècle, et les formes du langage de cette époque: c'est le livre des *bans,* ou statuts municipaux d'Hénin-Liétard, comprenant cent trente chapitres, successivement rédigés et publiés, de l'an 1230 à l'an 1299. Voici quelques-unes de leurs dispositions (*):

« Kiconques fiert (frappe) l'eskievin par mal il en est a
» XX livres et II ans bannis et II jours se plus grans fourfais
» ni eskiet — et se mellée lieve en le ville et eskievins y vient
» pour desseurer, ki se main met sur lui il en est a XL livres
» et le puint.

(*) M. Taillar a donné des extraits de ces statuts dans la notice sur la langue romane d'*Oil*, imprimée dans les *Mémoires de la Société centrale d'Agriculture de Douai*, 1839-1840.

» Ke nus ne venge sen ble plus kier le semaine kil a fait » le lundi.

» Ne soit hom si hardis ki pisson venge a détail puis kil » ara ete le premier jour en vente.

» S'il y a bourgois ki enlainie (outrage) le déforain il ni » ert jamais bourgois de ceste vile.

» Ki laidengera (insultera) les waites (gens du guet) de » le vile ki sont assises par eskievins il en ert a IX livres et » I an bannis.

» Et se ne soit nus si hardis ki tenge a Coulons.

» Kil ne soit nus si hardis ki voist a camp par nuit pour » garbes amener.

» Ki par nuit ira aval le vile puis ke li cloke du cuvrefu » ara sonne soit hom soit feme et enfes (enfant) ki sen aage » ait sil ne portent lanterne en le compaignie et candelle » ardant il en ert a V sols. — Et li tavernier ki laira boire » en se taverne puis kil est avespri sil ni a eskievin et clerc » il en est a X sols. Et cil ki i bevera a V sols.

» Ki feme touelle (roule) en compieng (dans la boue) ou » en flos il en est a IX livres et II ans bannis sil sen plaint » (s'il en est porté plainte).

» Si ne soit mie tisserant si hardis ki tisse devant le jour » sous le fourfait de V sols, ne puis ke complies ert sonne » sous le fourfait de II sols.

» Ki ne soit si hardis barbeteres (barbiers) ki rée en di- » mence ne en natal fors cler u prestre sous le fourfait de » V sols (*).

(*) Il résulte de ces mesures répressives que les magistrats des petites communes étaient peu respectés au XIII.e siècle. Que les

Serment des Echevins. — « A vo issir feres XII eskievins » a vo pooir pour le mius ke vous sares pour la ville Warder » et cil feront XII autres a leur issir sour leur serment. »

La terre d'Hénin, après avoir été possédée par les comtes de Boulogne, fut donnée en 1082, à Arnold baron d'Ardres, par le comte Eustache. Bauduin sire de Cuinchy, la vendit au comte d'Artois en 1244. Sortie du domaine d'Artois en 1511, elle fut érigée en comté en 1579, en faveur du duc de Bournonville, et passa enfin en 1727, dans la maison des ducs de Durfort-Duras.

LE FOREST.

Du mot *Foresta*, employé dans les capitulaires avec la signification de *silva*, forêt. L'état ancien du pays ne laisse aucun doute sur son origine.

Cette terre appartenait au XIV.e siècle à la famille de Luxembourg; elle fut ensuite possédée par les familles de Contay, de la Tramerie, de Croy, et de Calonne. Elle eut titre de marquisat depuis le XVI.e siècle. En 1710, le prince Eugène avait son quartier général au château du Forest (*)

---

rues n'étaient pas sûres la nuit; que la maraude était fréquente; que les clercs et les échevins avaient seuls le privilége de boire au cabaret après l'heure du couvre-feu, et de se faire raser le dimanche; enfin, que les habitans d'Hénin étaient alors peu galans, puisqu'il fallut sévir contre ceux qui prenaient le singulier plaisir de rouler les femmes dans la boue et de les plonger dans des mares. La disposition qui prive de sa bourgeoisie celui qui outrage un étranger à la commune est très-remarquable; car dans l'égoïsme local des communiers du moyen-âge, les forains avaient presque toujours tort.

(*) Duthillœul. *Petites Histoires.* — Locrius.

MONTIGNY.

Montigniacum, Montiny, Montensni, nom de situation. En 1070, le comte de Boulogne assigne à l'église de Lens un *Courtil* sur Montigny (1). L'autel fut attribué, en 1129, à l'abbaye d'Hénin. Le premier seigneur connu est Frumold, qui vivait en 1071. Ses successeurs furent une vaillante race. En 1214, le brave Galon portait la bannière royale à la bataille de Bouvines; en 1379, le noble Rasson est au nombre des chevaliers assiégés dans Audenarde; enfin, son fils Robert de Montigny périt à la bataille d'Azincourt en 1415.

NOYELLES-GODAULT.

Nicella-Godeldis. Le comte Eustache de Boulogne assigna sur ce lieu en 1070 à l'église de Lens, quatre *Courtils* et des terres d'un revenu de 16 sous (*solidos*) (2). En 1244, Noyelles entra dans le douaire de Mahaut, femme de Bauduin d'Hénin. Ce domaine, après avoir appartenu aux maisons de Belleforière et d'Oignies, fut vendu, en 1690, au prince de Bournonville.

OIGNIES.

Oneglia en 673 (3); *Ongniacum* et *Ongnies* dans les chartes. Almanus, chevalier, sire d'Oignies, joûte au tournoi d'Anchin en 1096. La forêt fut acquise en 1198 par Simon,

(1) Mirœus. *Dipl. belg.*
(2) Mirœus. *Opera dipl.*
(3) Malbrancq. *De Morinis.*

abbé d'Hénin. Il reste à peine quelques traces des redoutes dites la batterie d'Oignies, que les Espagnols avaient élevées au XVI.e siècle, pour commander la Deûle. Oignies dépendait de la principauté d'Epinoy. La coutume de l'échevinage fut rédigée en 1507.

Cette terre appartenait en 1789 à Madame de Lauraguais.

CANTON D'HOUDAIN.

Ce canton, de même que celui de Vimy, était jadis couvert d'immenses forêts, comme les noms de beaucoup de villages l'indiquent, soit par leur signification générique de bois, ou d'une espèce particulière d'arbres. Il comprend une partie de la Gohelle dont nous avons donné la nomenclature. La rivière d'Hersin séparait la Gohelle du district forestier d'Houdain. L'armée du comte Ferrand en 1213, et les Flamands en 1303, mirent ce pays à feu et à sang. Les Hollandais de la garnison de Béthune maltraitèrent plusieurs villages en 1710-1713.

BARLIN.

Ballin dépendait du comté de St.-Pol avant l'an 1200. Le sire Jehan de Barlin était au nombre des nobles assiégés dans Audenarde en 1379 (*).

Cette terre, qui avait titre de vicomté, et dont la coutume locale fut rédigée en 1507, appartenait en 1624 au duc Alexandre de Bournonville, comte d'Hénin. Le dernier seigneur fut M. de Gosson, membre des Etats d'Artois.

(*) Meyer. *Annales.*

BEUGIN.

Baginii, Belgin. En 1152, l'autel fut accordé à l'évêché d'Arras par le pape Eugène III. La cure dépendait en 1400, du prieur d'Houdain. Ce village était anciennement tenu de St.-Denis de Rheims.

BOUVIGNY-BOYEFFLES.

Bouvignies-en-Goël, Bouviniacum, Bouvenies en 1033. Les titres de Mareuil mentionnent qu'en 1183 le sire Balduin de *Bouvenies* était tenu de fournir tous les ans à l'abbaye, le jour de la Toussaint, le lendemain et à la fête de Noël, du poisson et du vin pour la table des moines (outre ses redevances en grains), pour l'acquit de services pieux (*).

Bouvignies était en partie tenu de St.-Vaast dès l'an 1033.

Le hameau de BOYEFFLES et le domaine de MARQUEFFLES dépendent de ce village. Marqueffles était tenu de l'abbaye d'Annay depuis plusieurs siècles. Il est nommé *St.-Marculfi* dans un cartulaire de la bibliothèque d'Arras, intitulé : *Cartularium de Braella Juxtà Annay.* — Boyeffles avait sa coutume en 1507.

BRUAY.

Bruacum, Bruée, Brouay, sur la Lawe. Du Teuton *bru,* pont, qui est la racine d'une foule de noms de lieu dans une position analogue, comme *Bruchsal, Bruchausen, Bruges, Bruxelles,* etc., signifiant tous habitation près d'un pon

(*) Locrius. *Chron. belg.*

L'autel de Bruay fut accordé à l'évêché d'Arras en 1152, par le pape Eugène III. En 1220, Daniel, châtelain de Béthune, assigna une rente sur ce lieu pour l'entretien de la chapelle de Labuissière (1). Willaume *dou Bruée*, écuyer, fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254. L'armée anglaise, sous les ordres du duc de Buckingham, logea à *Bruais-les-Bussières* en juin 1380 (2). Le duc de Vendôme prit et détruisit le château de Bruay en 1522. — *Souverain*-Bruay eut aussi sa coutume locale, rédigée en 1507.

CALONNE-RICOUART.

Calonne-Ricouart sur la Clarence, et près de la chaussée Brunehaut. De *callis*, chaussée. Le surnom de *Ricouart* est l'altération du nom de Richard, que portèrent plusieurs de ses anciens seigneurs avant 1269. Le château est un vaste édifice moderne. Cette terre, qui donnait à son seigneur le titre de comte, appartenait en 1789 à M. de Bernard, qui possédait aussi le domaine de Divion.

Entre Calonne et Camblain-Châtelain, la chaussée Brunehaut est coupée par la Clarence. On traverse cette rivière sur une planche de plus de 20 pieds de longueur. Les accidens arrivés sur ce pont dangereux, l'ont fait surnommer la *planche du diable*. Car c'est le malin, dit la tradition, qui, pour faire pièce aux ivrognes et aux jeunes imprudens, a jeté sur le ruisseau cette longue et étroite passerelle. Or, il faut savoir qu'autrefois le diable affectionnait particulièrement le canton d'Houdain, et qu'il y a joué bien des tours de son métier. C'est lui qui certaine nuit étant de loisir, voire même peut-être en goguette, s'amusait à rouler dans les rues solitaires de

(1) Godefroy. *Invent. chron.*

(2) Froissart. Chroniques. Tom. 2. Liv. 2.

Gauchin-*le-Gal*, et à pousser bruyamment contre les huis des habitations, cet énorme galet que les fortes têtes de l'endroit firent enchaîner à une borne, *ne varietur*. C'est lui qui donnait dans les salles désertes du donjon d'Hollebain ces scènes de fantasmagorie qui causaient tant d'effroi dans la contrée, alors que le fameux Grand-Guillaume occupait les environs du vieux manoir avec sa bande de *mauvais garsons*. Mais la meilleure pièce du sac est sans contredit la construction de l'église d'Houdain. Or oyez de vos deux oreilles : Le lieu saint tombait de vétusté ; naturellement on pensa à le rebâtir au pied de la montagne. Des matériaux furent rassemblés, des fondemens creusés : mais brrr..., ce n'était pas le compte du malin ; que fit-il ? A plusieurs reprises, et d'un tour de main, il transporta les pierres au sommet de la côte. Il fallut bien céder. Son but était tout simplement de confisquer à son profit les âmes des vieillards, infirmes et souffreteux, qui ne pourraient pas gravir un escarpement de 160 marches pour aller entendre la parole sainte. Les traditions populaires ne se bornent pas à lui faire honneur de ces minces exploits ; les grands et anciens travaux, dont la hardiesse étonne le vulgaire, on les attribue à sa majesté infernale. C'est sa puissante main, par exemple, qui a tracé par monts et par vaux ces voies romaines qui traversent le pays. Il y a même telle de ces chaussées qui ne fut pour lui que l'ouvrage d'une nuit (*). Finissons, en disant avec Voltaire :

O l'heureux tems que celui de ces fables !

CAMBLAIN-CHATELAIN.

Camblinium, Camblin, sur la Clarence. De *cambella*, chambre, logis. Ce village, qui doit son surnom à l'habitation

(*) La chaussée de Douriez à Crécy, dite chemin du diable.

qu'y possédaient les châtelains de Lens vers la fin du XI.e siècle, fut brûlé par les Normands en 882, l'église détruite et les reliques de St.-Quirin (1) dispersées. Quand les incursions des barbares cessèrent de désoler la contrée, les restes du martyr furent retrouvés dans une fontaine qui, selon de pieuses croyances, a reçu de ce dépôt la vertu de guérir diverses maladies. Cette fontaine et la chapelle de St.-Quirin sont encore le but de nombreux pélerinages (2). On remarque sur le territoire le site connu sous le nom de *pelouse des fées* (3).

L'autel de Camblain fut accordé à l'église d'Arras par le pape Eugène III en 1152. Le domaine relevait à cette époque du comte de St.-Pol (4). — Dès le XIV.e siècle, Camblain était bailliage-échevinage. Ses coutumes furent rédigées en 1507.

Le château aux formes bizarres, dont naguère on voyait encore les tourelles, était un petit monument d'architecture sarrasine à la construction duquel s'attache une légende. Un sire Gozon de Camblain, partant pour la Croisade, avait laissé sa femme, jeune et belle, inconsolable de son départ. Le bon sire fut fait prisonnier; son absence se prolongea, et la chronique assure que sa dame finit par trouver des consolations dans les entretiens d'un page favori. Après plusieurs années, le hasard voulut que Gozon rendît quelque service au soudan d'Égypte, qui consentit à le relâcher sur parole. Il arrive chez lui déguisé en mendiant, et le sénéchal, qui le méconnut, ne le reçut qu'avec peine. Le châtelain, soup-

---

(1) St.-Quirin, *vulgò* Chelin et *Cueulin*, évêque en Pannonie. Ses reliques sont honorées à Troyes. *Dict. hagiol.* (Ménage).

(2. 3) *Puits Artésien*. Tom. 3. Article de M. A. Terninck.

(4) Locrius. *Chron. belg.* — Turpin.

çonnant la fidélité de son épouse, se rend de suite à son appartement, et la trouve en tête-à-tête avec son page. Sa raison se troubla; il se crut Turc, et fit reconstruire son château dans le style moresque, avec des minarets, des croissans et des turbans (1). — Dieudonné de Gozon, surnommé le *vainqueur du dragon,* grand maître de l'ordre de St.-Jean-de-Jérusalem, mort en décembre 1353, était un des descendans du sire Gozon de Camblain.

Le dernier seigneur de ce domaine fut le marquis de Vignacourt.

CAUCOURT.

Caucourt, à la source de la Lawe et près de la chaussée Brunehaut. *Calli cortis,* enclos près de la chaussée. Nommé *Caucort* dans l'aprise de 1269. Cette terre appartint longtems aux comtes de Lannoy. Elle ressortissait du bailliage d'Aubigny.

DIVION.

Sur le ruisseau du même nom et près de la croix de deux anciens chemins. *Duæ viæ.* Le mot *vion* a signifié chemin au moyen-âge. Le sire Roger de *Divions* figure comme témoin d'une donation faite à l'abbaye d'Hasnon le 5 août 1058 (2). Le château, vaste construction du XIII siècle, était flanqué de grosses tours, entouré de remparts et de fossés, et muni de tout ce qui constituait une forteresse féodale du premier ordre. Pris par les Français en 1522, après une

(1) Cette légende est consignée dans les *Souvenirs historiques du Pas-de-Calais,* in-4.°

(2) Le Carpentier. *Hist. de Cambrai.*

résistance opiniâtre, dont les vainqueurs se vengèrent en pendant aux fenêtres de la cour plusieurs de ses défenseurs, il fut immédiatement démantelé. Complètement dévasté par les Hollandais dans la campagne de 1710, la Révolution dispersa ses ruines.

Jusqu'en 1360, le village ne possédait qu'une chapelle, sise rue de Bruay; cet édifice ayant été brûlé, le sire Jean de Ranchicourt fit bâtir l'église près du château en 1466. — Une cense de l'abbaye de Ham avait fait nommer une section du village *Divion-le-Moine :* le reste s'appelle *Divion-la-Ville.* — De la famille de Divion était issue Jeanne Divion, que ses intrigues et sa fin cruelle rendirent tristement célèbre (1325, 1331). — La baronie appartint aux familles de Ranchicourt et de Bournonville (*).

DROUVIN.

Du Celtique *dru*, chêne, et de *wan*, demeure. Ce nom semble justifier la tradition que les Druides avaient un de leurs établissemens dans ce lieu jadis couvert de forêts. Ce territoire possédait encore en 1695 des bois d'une grande étendue.

Le marquis de Bacquehem-du-Lietz était seigneur de Drouvin en 1789.

Ce village dépendait de l'advouerie de Béthune.

ESTRÉE-CAUCHY.

Estrée-en-Cauchie. De *Strata*, chaussée pavée. Malbrancq

(*) Meyer. *Annales.* — *Puits Artésien.* Tom. 3. Article de M. A. Terninck.

nomme ce lieu *Estreas lapicidinas* (1). Il est situé sur la voie romaine d'Arras à Thérouanne, dite chaussée Brunehaut, qui fut réparée en 580. Ce village est mentionné dans l'enquête de 1269 sur la justice d'Aubigny. Il était tenu du chapitre d'Arras.

FRESNICOURT.

—

Dans les siècles antérieurs à la domination romaine, ce territoire était le centre d'une vaste forêt où les Druides célébraient leurs fêtes mystérieuses. Un des monumens de leur culte a bravé l'effort des âges: c'est un dolmen fermé, ou *cella,* composé de quatre pierres brutes, dont trois, d'environ 1 mètre de haut sur 2 mètres et demi de longueur, sont plantées de champ et profondément enterrées, et recouvertes d'une quatrième qui les déborde. Cette table, qui a plus de 3 mètres de long sur 2 et demi de large, et 66 centimètres d'épaisseur, est maintenant inclinée du côté de l'entrée. Ce dolmen, connu dans le pays sous le nom de *la grise pierre,* ou *table des fées,* est placé dans une situation dominante sur la droite du chemin de Fresnicourt à Servins, à un quart de lieue de la chaussée Brunehaut et de la descente de Gauchin-le-Gal.

Fresnicourt, nommé *Friscini curtis* dans les chartes, fut compris avec ses dépendances dans la donation de St.-Vindicien à l'église d'Arras, en 674 (2).

De ce village dépendent les hameaux d'Olhain et de Verdrel.

OLHAIN. — *Olhanium, Hollehain, Ollehaing.* Nom tiré du Teuton *holz,* bois, et de *ham,* terme générique d'habitation.

---

(1) *De Morinis.* Tom. 1.
(2) Baldéric. *Chron.* Lib. 1.

— Le château, que Hugues d'Ollehain, banneret d'Artois, fit bâtir en 1202, à son retour de la Croisade, existe encore. Cet édifice est entouré de fossés, flanqué de tourelles ; ses appartemens sont voûtés. Une des salles porte le nom de chambre *du diable*. Elle fut, dit une légende, le théâtre d'événemens étranges et d'apparitions surnaturelles. Cette merveilleuse histoire, propre à charmer les longues heures de la veillée, ne peut trouver place dans un ouvrage sérieux. En la dégageant de toute fantasmagorie satanique, voici ce que cette tradition aurait de vraisemblable (*).

Dans une soirée d'automne, un sire d'Ollehain était à table entouré de convives : les coupes circulaient gaîment : cependant, la pluie battait avec violence contre les fenêtres, et les vents apportant les mugissemens de la forêt voisine, ébranlaient les vitraux : quand les coups redoublés du heurtoir à la porte extérieure du château, suspendirent les éclats de la joie et dominèrent le bruit de l'ouragan. Soudain la porte s'ouvre : un vieillard à barbe blanche portant le costume d'un frère mendiant, secrètement introduit dans le manoir inhospitalier, se présente. Il expose les besoins de son ordre. Sa requête est d'abord l'objet des railleries ; bientôt on l'insulte, on le menace ; et le châtelain, dans l'emportement de l'ivresse, rougit sa dague dans le sang du malheureux pélerin. Il jette ensuite le corps dans les fossés. Le lendemain, les mêmes convives étaient réunis : mais les fumées de l'orgie étaient dissipées. La salle du banquet n'offrait plus aux consciences troublées que le souvenir du meurtre ; aussi les ombres qui se projetaient sur les murailles parurent autant de fantômes ; de chaque rafale de vent s'engouffrant dans les galeries sonores, sembla sortir lugubre le

(*) Voyez cette légende dans les *Souvenirs historiques*. Elle a été reproduite avec variantes dans divers feuilletons.

mot VENGEANCE ! Poursuivis par les remords, le sire d'Ollehain et ses amis quittèrent le château et se retirèrent à la cour du comte de Flandre. Mais on ne peut fuir les jugemens de Dieu : ils périrent tous malheureusement dans le cours de l'année.

Cette terre appartient depuis le XV.e siècle à la noble famille de Berghes.

En 1569, les bois d'Ollehain servaient de retraite à une bande de voleurs, qui longtems infestèrent le pays. Leur chef Grand-Guillaume, qui empruntait mille déguisemens fantastiques, est le type de *l'homme sauvage* de la tradition béthunienne. Il fut arrêté en 1570 dans la forêt de St.-Pol, et pendu à un arbre.

Au mois de mars 1641, un détachement de la garnison d'Arras surprit le château et massacra la garnison. Les Hollandais s'emparèrent en 1710 de cette forteresse qui souffrit beaucoup du jeu de leur artillerie.

VERDREL. — *Verderel.* Ce nom vient de *verderie,* ancienne juridiction forestière dont les officiers, sorte d'inspecteurs, s'appelaient *verdiers* (*). Ce lieu eut au XIII.e siècle une maison de Templiers dont on voit les ruines.

Le domaine de Baillon-les-Verdrel était tenu du chapitre d'Arras.

GAUCHIN-LE-GAL.

Gauchin, sur la chaussée Brunehaut, tire peut-être son nom de celui d'un de ses premiers seigneurs, Gossuin de

(*) *Viridarius,* mot dont Ulpien se sert dans le même sens. Les verderies ont été supprimées par l'ordonnance d'août 1669.

Bailleul, vivant en 1145. Cette terre appartenait encore en 1613 à un membre de cette illustre famille, Maximilien de Bailleul-St -Martin.

Le surnom de *Le Gal* peut se traduire par *callis,* chaussée, et cette origine est plus satisfaisante que celle que donne une tradition bizarre. On dit à ce sujet qu'un énorme galet, tombé je ne sais d'où, était toutes les nuits, par je ne sais quelle puissance, transporté d'un bout à l'autre du village, à la grande stupéfaction des bons habitans. On ne parvint à fixer son humeur vagabonde qu'en l'enchaînant solidement à une borne. . . . . .

Dès le XII.e siècle, Gauchin dépendait du comté de St.-Pol.

GOSNAY.

Gonacum, Gonnay. Sur la Lawe. Du Celtique *gueun,* marais, et *acum,* demeure.

La charte de dotation du chapitre de St.-Barthélemy de Béthune de l'an 1037, est, je crois, le premier titre connu qui fasse mention de ce village; l'autel fut accordé au chapitre d'Arras par le pape Eugène III en 1152.

Théodore Hérisson, prévôt de St.-Pierre d'Aire (*), donna en 1320 à la comtesse Mahaut (Mathilde), son château de Gosnay avec ses dépendances. Pendant la résidence qu'y fit la comtesse en 1322, ce château fut, dit-on, témoin d'une exécution atroce. Aigrie par les embarras que lui suscitèrent durant tout son règne les injustes prétentions de Robert d'Artois, comte de Beaumont, son neveu, le caractère de

(*) Nommé évêque d'Arras en 1327, il mourut l'année suivante, et fut enterré à la Chartreuse d'hommes qu'il avait fondée.

cette princesse était devenu austère et absolu. Elle établit dans sa petite cour un ordre rigoureux, et fit serment de punir des plus grièves peines toutes les fautes que les personnes attachées à son service commettraient contre les bonnes mœurs. Mais la crainte arrêta-t-elle jamais l'essor des passions? Or, la comtesse avait une camariste jeune et jolie, Alix était son nom. Un *varlet,* jouvenceau de bonne mine, la poursuivit de ses assiduités, parvint à s'en faire aimer, et leur intimité produisit ses fruits amers. La comtesse ne tarda pas à concevoir des soupçons, puis elle acquit la certitude que la pauvre Alix était enceinte. En présence de tous ses gens, elle fit comparaître la coupable, et après lui avoir adressé les reproches les plus durs sur le scandale de sa conduite, elle lui demanda *moult ireusement,* comment elle avait osé enfreindre ses défenses. « J'ai été séduite, » répondit la tremblante Alix. — Femme, dis le nom de » celui qui t'a induite à mal, à ce qu'il meure en ton lieu ; » adoncq je pourrai t'octroyer merci, et te lairrai cacher ta » vergoigne en un moutier..... Ains, tu ne réponds? — Ne » puis le nommer, dit Alix avec fermeté, je lui pardonne, et » ne veux être l'occasion de sa mort. Soit fait de moi selon » votre plaisir. — Eh bien! tu mourras, reprit la terrible » comtesse. » — Et il était là, le jeune écuyer, complice de la faute; il était là, respirant à peine. Un instant, il eut la pensée de se déclarer coupable ; mais la crainte refoula ce généreux sentiment. La comtesse prononça son arrêt. Elle ordonna que la malheureuse fût enterrée vivante. En vain Alix prosternée implora merci avec les accens du désespoir, en tendant vers son juge des bras supplians ; ni le spectacle de cette profonde détresse, ni les supplications des officiers de sa maison, ne purent fléchir Mahaut. Elle voulut même que pour l'exemple, tous ses gens fussent témoins de l'exécution de sa sentence. Elle ajouta : « Messire chapelain,

» enhortez-la à recepvoir la miséricorde du divin salvateur : » ne veux mie tuer son âme avec son corps. » — A ces mots, elle se leva de son siége et rompit l'assemblée. Des gardes emportèrent Alix évanouie. Pendant l'espèce de confusion que produisit cette scène, le jeune homme était disparu. On le chercha vainement. Les gardiens de la porte dirent qu'ils l'avaient vu sortir du château paraissant en proie à une agitation extrême, et comme un être privé de raison. *Onc* on ne le revit.

Le soleil venait de se coucher derrière les monts d'Houdain : la nuit s'étendait sur la vallée et couvrait de ses voiles le lieu où allait s'accomplir un meurtre abominable. A l'extrémité du parc, une fosse profonde était ouverte attendant béante la proie qui lui était destinée. La clarté des torches perça l'obscurité. Un cortége funèbre s'avançant en silence dans les allées solitaires, arriva à l'endroit fatal. L'infortunée Alix était soutenue par un homme d'armes, et par le vieux chapelain qui lui prodiguait des paroles de consolation. Mais en présence de la mort, de cette mort horrible, toute résignation s'éteignait dans le cœur d'Alix. Ah ! comment achever ! Comment dire ce qui se passa dans l'âme des assistans, l'horreur dont ils furent saisis, quand la victime luttant en vain contre son sort, fut descendue dans la fosse, quand on l'étendit sur ce lit d'angoisse, quand de larges pierres la couvrirent, et que les sons inarticulés d'un râle affreux devinrent de moins en moins distincts, à mesure que la terre s'amoncela..... Lorsque la tombe fut refermée, on croyait encore ouïr de sourds gémissemens.....

Dès ce moment la paisible vallée de Gosnay fut effrayée par des apparitions étranges : des voix lamentables troublèrent le silence des nuits : un spectre décharné fut aperçu errant à la clarté de la lune dans les site les plus sauvages,

gravissant les collines, franchissant les ruisseaux, perçant l'épaisseur des bois. Consternés, les habitans du village se crurent sous l'influence des génies ennemis de l'homme. Gosnay fut le *val des esprits*. Voilà pour le vulgaire. Mais le remords, l'immortel vautour qui s'attache au cœur des coupables, le remords bientôt vint s'asseoir inexorable au chevet de la comtesse. A la voix impérieuse de sa conscience, elle reconnut son crime. Son repentir ne fut pas stérile, il profita aux malheureux. Par le conseil du pieux Théodore Hérisson, elle fonda à Gosnay un hôpital qu'elle dota, et deux chapelles où la mémoire de sa victime fut journellement recommandée. Elle affecta aussi des rentes pour les pauvres d'Arras, de Lens, de Rémy, de Fampoux, du pays de Brédenarde, de St-Omer, etc., et parvint par ces bonnes œuvres à diminuer la violence de ses regrets. Le repentir est la porte de la réconciliation avec Dieu, et avec soi-même. Alors les apparitions cessèrent; et lorsque peu d'années après ce tragique événement, deux maisons de Chartreux furent établies dans les solitudes de Gosnay, le lieu prit le nom de *val du St.-Esprit* (*).

La chartreuse d'hommes fondée vers l'an 1324 par Théodore Hérisson, à la droite de la Lawe, fut en 1365 dotée par la comtesse Marguerite de 140 arpens de bois taillis. La même comtesse établit en 1379, de l'autre côté de la rivière, la chartreuse de femmes, et affecta à ce monastère les revenus

(*) On raconte cette légende de deux manières. M. Lequien, dans sa notice sur Béthune, dit que Mahaut perça elle-même d'un glaive le sein de la jeune femme. La version que j'ai adoptée n'est pas moins accréditée dans le pays, et c'est ainsi que je l'ai recueillie à Gosnay même, il y a bien des années, de la bouche d'un vieillard, qui me dit, en me montrant les bâtimens en ruines de la Chartreuse : Voilà le monument d'expiation d'un grand crime!

des terres confisquées que Jehan de *Ballin* tenait en fief *in villa d'Ambin* (1).

Le corps d'Izabelle de Portugal, épouse de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, déposé en 1438 à la chartreuse de Gosnay, sous un riche mausolée, en fut retiré en janvier 1473, après de magnifiques obsèques, et transporté à Dijon (2).

L'hôpital de Gosnay fut supprimé en 1575, et ses revenus furent attribués à l'hospice St.-Jean de Béthune.

La coutume locale a été rédigée en 1507.

GOUY-SERVIN.

—

Gouy-en-Servins ou Gouy-en-Gohelle est nommé dans les chartes de 1107 et 1164, *Gogicum in Gauhariâ*, du Celtique *goy*, bois. Ce village était déjà constitué en paroisse en 1169.

HAILLICOURT.

—

Haillicurt, *Haileurt*, du Teuton *hall*, type du français *hallier*, buisson, lieu couvert. En 1097, le chevalier Clerbault de Rebreuves donna à l'abbaye de St.-Éloy la quatrième partie d'une *charrue de terre* et un bois sur le territoire de ce village (3). Le pape Eugène III conféra l'autel au chapitre d'Arras en 1152.

HERMIN.

—

Ce nom rappelle un de ces lieux consacrés à *Irmin*,

(1) Locrius. *Chron. belg.*
(2) Meyer. *Annales fland.*
(3) Miræus. *Dipl. belg.*

Irmensul ou *Hermion*, noms sous lesquels les Gaulois honoraient Mercure. *Ermin* était en 1269 un hameau dépendant de la paroisse de Gauchin-le-Gal.

HERSIN-COUPIGNY.

Hersins, nom tiré de *ericeum, ab erice*, bruyère. Ce village est mentionné, dès l'an 1033, dans les titres de St.-Vaast. En 1202, le sire OEgidius d'Hersins, chevalier, était pair du comte de Béthune (*). La haute justice du lieu appartenait en 1257 au chapitre de St.-Barthelémy.

Hersin fut chef-lieu de canton en 1795.

Le hameau de COUPIGNY a donné son nom à une ancienne et honorable famille d'Artois. — En 1071, Roger de *Cupegny* figura comme témoin de la donation de l'évêque Liébert. Le château existait encore en 1695; il était entouré d'un petit bois.

HESDIGNEUL.

Hesdinuil, du Teuton *heiss*, haie, bois. L'autel de ce village fut accordé en 1152 au chapitre d'Arras, par le pape Eugène III. Cette terre, qui avait titre de marquisat, était en 1225 un fief dépendant de la seigneurie de Béthune. Une branche de cette illustre maison a longtems porté le nom d'Hesdigneul.

HOUCHAIN.

Ouchain. Des mots *oscha, ocha, olchia*, que la basse

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

latinité a admis avec la signification d'enclos. *Ager occatus*, terre labourée, entourée de fossés. (*Occare*, labourer). D'où le vieux mot *ouche* encore en usage en ce sens dans le pays (1). Dans le testament d'Herbert, comte de Vermandois, de 1059, il est question de *ochis*, ouches. — Lambert, évêque d'Arras, accorda en 1097 l'autel d'*Huchin* à l'abbaye de St.-Éloy.

En 1272, le sire Hues (Hugues) d'Ouchin, reconnut que sa terre était une mouvance du comté d'Artois.

HOUDAIN.

Hisdanum, Husdanum, Hosdeng, Houdeng, Houdaing, du Celtique *houd, houden*, forêt (2), mot conservé avec une légère modification dans l'anglo-saxon *wood*. Cette origine est pleinement justifiée par l'état ancien de la contrée. La tradition veut qu'au tems de la domination romaine, un temple de Diane ait été élevé sur la montagne qui domine Houdain, là où est bâtie l'église. Ce lieu, compris dans l'importante donation faite par Gontbert à l'abbaye de St.-Bertin en 827 (3), fut brûlé par les Normands en 882. Le premier sire d'Houdain dont les chartes fassent mention, Anselme, est témoin de la donation de l'évêque Liébert en 1071, et son fils joûte au tournoi d'Anchin en 1096 (4). Au XII.e siècle ce bourg était ceint de murailles; il fut dévasté en 1213 par l'armée de

(1) Ducange. *Glossarium*. Tom. 4.

(2) Bullet. Mém. sur la langue celtique.

(3) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1. Gontbert, seigneur de Steinland, près de Gand, donna à l'abbaye de St.-Bertin trente-trois *villas*, dont vingt-deux sont situées dans le département.

(4) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

Ferrand, comte de Flandre. Quand peu d'années après il se releva de ses ruines, on fit la distinction de l'*ancien* et du *nouveau* bourg. Une charte de commune lui fut accordée au tems de Robert I.er, comte d'Artois. Le prévôt d'Houdain présidait l'échevinage.

La prévôté était un prieuré de Bénédictins dépendant de l'abbaye de St.-Jean.

Le château fut ruiné par les Flamands en 1303; il n'en reste aucune trace.

La maladrerie, fondée au XII.e siècle par les sires d'Houdain, fut à l'époque de la domination espagnole occupée par une communauté religieuse de femmes.

L'église et le cimetière sont assis au sommet de la montagne, on y accède par un rude escalier de 160 marches. De là, le dicton : *A Houdain les morts sont au-dessus des vivans*. L'édifice est du XV.e siècle; le choix d'un emplacement aussi incommode est expliqué par la tradition bizarre que nous avons rapportée (Article Calonne-Ricouart).

Ce bourg avait une coutume particulière. Nous citerons un article intéressant de la rédaction de 1507 :

« A Housdaing, une fois l'an, en la halle, se tiennent les » franches vérités pardevant le prévôt, assisté des eschevins » et du greffier, qui doibt enrégistrer tous les bourgeois » comparans, et leur faire prester serment de dire vérité, et » on entend leurs dépositions sur les délits commis soit es » jardins, soit es champs. »

La première famille d'Houdain, alliée à celle de Créquy, portait les mêmes armes, un créquier sur champ d'or. Cette terre appartint ensuite aux châtelains de Gand, aux maisons d'Enghien et de Melun, et revint enfin au domaine du comte

LA BUISSIÈRE.

Buseria, *Buxeria*, nom tiré du Teuton *bus*, *busch*, type du bas latin *buscus*, bois, et *aria* pour *acum*, demeure. En 1220, Daniel sire de Béthune confirma la fondation d'une chapelle au château de La Buissière (1). Il reste quelques vestiges de ce château, qui fut démantelé en 1522 par le duc de Vendôme.

En 1695, on comptait sur le territoire les bois dits de *Tinques*, du *Parcque* derrière le château, du *Prévost* aux chanoines de Béthune, et du *Coffour*.

Le marquis de Maulde fut le dernier seigneur de La Buissière.

MAINIL-LES-RUIT.

Ou *Maisnil-Caillau*. Les mots *masnile*, *manile*, *masnilium* (2), traduits par Mainil ou Mesnil, ont toujours eu dans le moyen-âge la signification de maison, habitation.

Un sire Philippe de Mesnil est mentionné dans une charte de 1071. Cette terre appartenait au duc de Bournonville dans le XVII.e siècle.

MARLES.

Cette terre, qui avait titre de comté, appartenait en 1621 à Adrien de Noyelles de Marles, baron de Rossignol. Elle était possédée en 1789 par la famille de Beaulaincourt.

---

(1) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

(2) Ménage. *Dict. étymol.* 2 vol. in-f.°

NŒUX.

Ce village, qui s'appelait *Vitris* dans les tems anciens, ayant été ruiné par les Normands en 882, l'établissement qui lui succéda au X.e siècle, reçut le nom de Nœve, du Teuton *neu*, nouveau. Robert de Béthune accorda en 1037 à la collégiale de St.-Barthelémy, une charrue de terre sur *Nuet*. La justice du lieu fut reconnue appartenir au chapitre en 1257. Dans le siècle suivant, Nœux fut doté d'un échevinage. Les huit échevins étaient à la nomination du seigneur.

En 1713, un détachement des alliés voulut chasser les Français cantonnés à Nœux. Un engagement eut lieu dans les rues. Les Français se retranchèrent dans l'église; la porte ayant été forcée, ils se retirèrent dans le chocher. Sur leur refus de l'évacuer, les alliés y mirent le feu. Quelques mois après la garnison d'Arras força les Hollandais d'évacuer le village. — Le 20 janvier 1724, un incendie dévora trente maisons. — Cette terre donnait au seigneur le titre de baron. M. Dubrœucq la possédait en 1733 (1).

OURTON.

Ortos, Orton, Orthon, sur la Divion, du Celtique *or*, rivière, et *thun*, habitation. Le testament de St.-Remy (540) accorda à l'église d'Arras, *in alimoniis clericorum*, la dîme d'*Ortos* (2). En 1071, OEgidius d'Orton est mentionné comme témoin de la charte de donation de l'évêque Liébert.

Les ruines du vieux château portent les armoiries d'un sire Jean de Vignacourt, qui, dit-on, fut un des ôtages détenus en Angleterre pour la rançon du roi Jean en 1360.

(1) M. S. du père Ignace.
(2) Mirœus. *Codex donationum.*

RANCHICOURT.

Rancikort, Ranlcikurt dans les chartes. La racine de ce nom est le verbe *runcare,* arracher, défricher. Eustache de Rancicourt est témoin en 1071 de la charte de l'évêque Liébert. Son fils *Galterus,* ou Watier, joûte au tournoi d'Anchin en 1096 (1). Pierre de Ranchicourt, évêque d'Arras, fils de Jean, chevalier, seigneur du lieu, naquit au château de Ranchicourt en 1424. Ce prélat fit rebâtir l'église, l'érigea en paroisse, (elle dépendait antérieurement de celle de Beugin). Il mourut en 1499. — Le duc de Bournonville était en 1624 baron de Ranchicourt.

REBREUVE.

Rebreuve, sur la Lawe. *Rebroviæ.* Du Celtique *re,* rivière, et de *brevia,* gué.

Un diplôme de Lambert, évêque d'Arras, de l'an 1097, accorda à St.-Éloy l'église de Rebreuve. En 1100, l'abbaye établit en ce lieu un prieuré, au moyen des libéralités du chevalier Clerbault, seigneur de ce domaine, qui fit construire les bâtimens nécessaires (2). Un de ses successeurs donna en 1190 la dîme du village à la même abbaye.

De Rebreuve dépendent deux hameaux :

1.° BARAFLE, *Baraflum,* fut soumis à la même juridiction par le don que Clerbault fit en 1097 à St.-Éloy d'un moulin et d'une charrue de terre, sis en cet endroit (3).

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3. Preuves.
(2) Locrius. *Chron. belg.*
(3) Miræus *Dipl. belg.*

2.° CUVIGNY tire son nom de *cavea*, lieu bas, enfoncé. La seigneurie appartenait dans le XVII.e siècle à la famille de Belvallet qui habitait le château.

RUIT.

Du Celtique *ruten*, arracher, défricher. Eustache, comte de Boulogne, assigna sur Ruit en 1070, à l'église de Lens, trois sols, *tres solidos*, payables au Noël (1). Le pape Eugène III conféra l'autel de *Ruith* au chapitre d'Arras en 1152. La pauvreté du lieu avait en 1280 des biens tenus en alleu (2). — La coutume de *Ruict* fut rédigée en 1507. — En 1695, deux bois existaient sur ce territoire, l'un appelé le bois *Monsieur*, et l'autre le bois *Madame*.

Cette terre appartenait en 1789 à la famille Lericque du Cauroy.

SAINS-EN-GOHELLE.

Sanctum in Gauharia est mentionné dans les titres de St.-Vaast dès 1033. L'abbaye prétendit longtems aux droits justiciers. — Gérard de Sains de Willerval, chevalier croisé, est le premier seigneur connu de ce village; il vivait au commencement du XIII.e siècle. Hugues de Lannoy de Sains fut créé chevalier de la Toison-d'Or en 1431 (3).

SERVIN.

Silvensis pagus. (Canton forestier). *Servins.* En 1148,

(1) Mirœus. *Dipl. belg.*
(2) Godefroy. *Invent. chron.*
(3) Meyer. *Annales.*

l'évêque Godescalc conféra au chapitre d'Arras l'autel de Servins *in Gauharia*. — Une bulle du pape Alexandre III de 1169 confirma aux religieux de St.-Vaast le domaine et la juridiction de Servins (1). L'abbaye accorda à ce village des franchises communales au commencement du siècle suivant. La bibliothèque d'Arras possède un manuscrit du XV.e siècle, provenant du fonds de l'ancienne Académie, et intitulé : *Registrum scabinorum villæ de Servins*, avec la prestation de *foy et hômage* des vassaux de l'abbaye. Les coutumes des grand et petit Servins furent rédigées en 1507.

VAUDRICOURT.

Le nom de ce village a subi une altération, car il est appelé dans les chartes *Roderici cortis* et *Rodricourt*. Lambert, évêque d'Arras, accorda en 1097 à l'abbaye de St.-Éloy l'autel de *Rodricourt* (2). La cure devint ensuite un personnat. La seigneurie appartenait en 1789 à la famille de Beaulaincourt de Marles.

(1) Renseignemens des titres de St.-Vaast. *Archives*.
(2) Mirœus, *Dipl. belg*.

CANTON DE LAVENTIE.

Borné au nord par la Lys, ce canton est arrosé par le Haut-Courant, la Lawe, la Louanne et autres ruisseaux qui entretiennent l'humidité du sol et contribuent à sa fertilité. Le pays, entrecoupé de milliers de rigoles, partagé en enclos bordés de beaux arbres, offre l'aspect le plus agréable. Dans la plupart des villages, les habitations sont disséminées sur toute l'étendue du territoire. Pendant l'hiver, les chemins sont des abîmes où les voitures craignent de s'aventurer. Là, comme en Flandre, on circule sur de larges pierres placées le long des rues et chemins, à la distance d'un pas.

Pendant la période romaine, il fut traversé par la voie militaire d'Arras à Cassel par Estaires (*Minoriacum*). Il était alors occupé par une peuplade soumise aux Atrébates, et nommée *Levaci,* dont le pays, jusqu'à la fin du règne de Charles-le-Chauve (877), s'appela *Lœticus pagus*. Il s'étendait vers le nord de Calonne à Armentières, et du nord au sud, de ce point au village d'Haisnes. Il eut dans le moyen-âge le nom de pays de Lallœu, c'est-à-dire de l'Alleu (*Alodium*), à cause des franchises et immunités dont les habitans jouissaient de tems immémorial. Lallœu, dont la

circonscription était plus restreinte que celle du *Læticus pagus*, comprenait les paroisses de Laventie, Fleurbaix, Sailly et une partie de La Gorgue (1).

L'abbaye de St.-Vaast en était seigneur dès l'an 900. Les renseignemens de ses titres font même remonter l'origine de sa possession à la donation de St.-Vindicien en 674, confirmée par Charles-le-Chauve en 870, et par le roi Eudes en 891. Mais son titre connu est le diplôme de Lambert, évêque d'Arras, de 1098, confirmé par le pape Paschal II en 1102, qui lui accorde les autels des trois paroisses.

Au XII.e siècle, les habitans choisirent pour protecteur de leurs priviléges, le sire de Béthune, avoué de St.-Vaast (2). Ils payèrent cette utile protection par une redevance en grains. Au mois d'octobre 1245, le sire Robert de Béthune confirma leur *loy*, du consentement de l'abbé Martin. Une seconde charte confirmative fut accordée au mois de février 1285. Dans le siècle suivant, quelques désordres assez graves forcèrent l'abbaye à suspendre les chartes. Le corps échevinal se rangea du côté de l'abbaye. Ce différend prit fin par un concordat en 1393. Des contestations sur le mode d'élection des échevins, des empiétemens du côté de St.-Vaast, et un esprit tracassier du côté de la commune, expliquent ces fréquentes révisions de la *loy*. L'échevinage était collectif. Fleurbaix et Laventie avaient chacun trois échevins. La Gorgue et Sailly en avaient deux chacun. Ces magistrats étaient renouvelés tous les ans par moitié, le jour de St.-Remy. Ils étaient nommés par le prévôt de Sailly, repré-

(1) Sur le canton de Laventie. Voyez Malbrancq. *De Morinis*.— M. S. du père Ignace. — Godefroy. — Locrius. *Chron. belg.* — Meyer. *Annales*. — Froissart. *Chron.* — Miræus. *Dipl. belg.* — *Cartularium Vedast.* — Duthillœul, etc.

(2) Il devait pour ce fief de Lallœu 60 sols de relief.

sentant l'abbaye, le bailli avoué du roi, et les cinq échevins restans. La justice (haute et basse) était rendue par deux baillis et les dix échevins. Ces derniers étaient en outre investis du droit de recevoir tous contrats, en vertu d'un arrêt de Malines de 1630, confirmé en 1698, 1703 et 1706.

Le pays de Lallœu avait une coutume particulière; elle est insérée dans le coutumier d'Artois. Avant l'année 1671, les habitans ne payaient aucune imposition. L'édit de 1731 les a fait jouir des priviléges du clergé et de la noblesse pour toute espèce d'impôt.

L'histoire de ce petit pays offre peu d'événemens; il eut l'extrême bonheur de n'être qu'une seule fois le théâtre de la guerre. Dans la désastreuse année 1346-47, les Flamands, sous la conduite d'Oudart de Renty, après avoir brûlé Arques et poursuivi les Français, se retirent dans Lallœu. L'armée française s'y engage, y est battue en détail, perd environ 12,000 hommes, et forcée de quitter cette mauvaise position, elle fuit en désordre, et gorgée de pillage, en éclairant sa retraite par l'incendie des villages et des hameaux.

En 1436, un parti de Gantois traversa Lallœu et perça jusqu'à Hazebrouck.

En 1594, et plusieurs autres fois encore, ce pays fut soumis à des cantonnemens militaires.

Louis XIV l'érigea en comté.

Le pays de Lallœu traversa avec calme les tems de la révolution; mais l'ancien régime y avait laissé des regrets: aussi, à la fin de 1813, les habitans, forts de la difficulté de leurs communications comme d'un retranchement inexpugnable, résistèrent à l'oppression militaire, en refusant de fournir le contingent d'hommes que Napoléon levait alors en coupe extraordinaire. Un sieur Fruchard se mit à la tête de

cette opposition qui valut en 1814 ce mot du comte d'Artois : *Béthune et Laventie ont eu les premiers avec Bordeaux l'honneur de la restauration.*

Après la journée du 20 mars 1815, les princes fuyant vers la Belgique traversèrent le canton. Leur escorte eut beaucoup de peine à se tirer des chemins impraticables ; elle y perdit des voitures et des chevaux.

Au mois de juin de la même année, le sieur Fruchard leva un corps de volontaires royaux.

Isolé en quelque sorte, et privé pendant plusieurs mois de l'année de communications faciles, le pays de Lallœu a conservé le dépôt des anciennes mœurs. Le contact de la civilisation n'en a pas encore effacé l'empreinte. Les habitans ont gardé leurs croyances, leurs traditions de loyauté, leurs habitudes patriarchales. Ils sont restés fidèles aux usages de leurs pères. Beaucoup de localités de l'ancien Artois éloignées des grands centres, nous fournissent la même remarque. Plus qu'ailleurs, les populations y sont demeurées saines et morales.

FLEURBAIX.

Florbas en 900 et en 1098. La cure fut longtems desservie par un religieux de St.-Vaast. L'église est ancienne : elle a trois nefs.

La chartreuse de la *Bouteillerie* a donné son nom à un hameau qui eut d'abord une chapelle particulière. L'évêque d'Arras réunit ensuite cet oratoire à la Chartreuse.

LAVENTIE.

Ventiacum. Leventhis. Connu également dès l'an 900; son nom vient du mot *venta,* signifiant colonie, établissement (1). C'était dans la chambre échevinale de Laventie que se tenaient, tous les samedis, les audiences pour la justice. Les Français brûlèrent ce village en 1347. Un quartier qui fut longtems à se rétablir s'appelle encore les *Mazures.* Dans le XIV.e siècle, on éleva des redoutes pour protéger ce territoire; c'est ce que l'on nomme le *Fort des Quennes.*

LESTREM.

Jadis *Lestrées.* De *strata,* chaussée. Nom résultant du voisinage du chemin de Béthune à La Gorgue. Dès le XII.e siècle, ce village dépendait de l'advouerie de Béthune. Le 21 mars 1815, le comte d'Artois, fuyant en Belgique, passa à Lestrem et s'arrêta chez M. Joirre.

LORGIES.

Nom tiré du mot *lorgia, lorgea,* dont la basse latinité s'est servie pour signifier loge, hutte (2). L'abbaye de Marchiennes avait la dîme et la seigneurie de ce village, qui relevait des châtelains de Lens en 1267.

La coutume de Lorgies (temporel) fut rédigée en 1507.

---

(1) Ptolomée. *Geog. Tab. europœa.*

(2) Ducange. *Gloss. med. et inf. Lat.* Tom. 3.

NEUVE-CHAPELLE.

Nova capella était en 1224 un fief relevant du château de Lens, et ressortissant au bailliage de cette ville.

SAILLY-SUR-LA-LYS.

Sagly en 900 (*), et *Salgy* en 1098 et 1102. Dès le XII.e siècle, ce village, chef-lieu du pays de Lallœu, eut une prévôté. Un religieux de St.-Vaast y résidait comme représentant l'abbaye. C'était là que se tenaient les assemblées générales du corps du magistrat.

(*) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 2.

CANTON DE LENS.

La plupart des villages de cette circonscription eurent beaucoup à souffrir en 1302 et 1303, des ravages qu'y exercèrent tour à tour les Flamands et les Français. Dans une nouvelle incursion en 1304, les Flamands détruisirent plusieurs châteaux. En 1486 et 1557, les Français y portèrent le pillage et la dévastation (1).

AIX-EN-GOHELLE.

Aquæ, nom commun à plusieurs localités situées près d'un cours d'eau. Ce village est fort ancien. Les fondations charitables, dont les châtelains de Lens le dotèrent aux XII.e et XIII.e siècles, révèlent l'importance qu'il avait à cette époque, et font connaître qu'il était divisé en trois sections : Aix, le bourg, et la chaussée. L'hospice d'Aix était fondé pour deux malades ou vieillards, celui du *bourg* pour trois, et celui de la chaussée pour dix. Au commencement du XVI.e siècle, Gilles de Lens fit rebâtir l'église (2). Sept maisons étaient tenues des chevaliers de St.-Jean de Jérusalem.

(1) Meyer. *Annales.*

(2) M. S. du père Ignace, etc.

Cette terre, entrée par mariage dans la maison de Montmorency-Robecq, appartenait en 1789 à la famille de Beaulaincourt.

D'Aix dépend le hameau de NOULETTE, jadis *Noyellettes*. On y remarque un petit château-fort flanqué de deux tours et bordé de fossés pleins d'eau; et à proximité, l'ancienne place d'armes entourée de fossés aussi pleins d'eau. Circonstance singulière en ce que ces fortifications sont élevées au sommet d'un mamelon isolé, et que quelques mètres plus bas les sources disparaissent, et les puits ont une profondeur d'environ 100 mètres. La construction de cet édifice, qui paraît avoir soutenu un siège au XV.e siècle, est attribuée à Jean de Bussy, chevalier croisé, successeur des comtes de Lens dans ce domaine.

Aix et Noulette avaient leur coutume locale en 1507.

A un quart de lieue de Noulette, dans un bois d'environ 67 mesures, nommé le bois *d'Uzon*, se trouvent sur une éminence les vestiges d'une très-ancienne *villa*, dite *villa d'Uzon*. Ses fossés, de 7 à 10 mètres de profondeur, sont remplis d'eau une partie de l'année. On reconnaît la place qu'occupait le château qui dominait la *villa* : il en était séparé par un double fossé. La superficie du terrain enfermé par ces retranchemens est d'environ trois arpens. Une cave et un puits y existaient encore il y a quarante ans. La nature du ciment que l'on trouve dans les débris indiquerait une construction romaine. On dit dans le pays que Lens s'est peuplée des habitans *d'Uzon*, lorsque cette bourgade fut abandonnée à une époque qu'il est impossible de préciser. On a aussi trouvé à quelque distance les restes d'un aqueduc qui conduisait les eaux des fossés d'Uzon à travers la plaine de Lens (*).

(*) Renseignement donné par feu Charles Buissart, membre de la *Société royale d'Arras*.

ANGRES.

Angres, sur le Souchet. Du Celtique *an* ou *ang*, rivière, ou de *angaria*, poste; si toutefois il est vrai que la voie militaire d'Arras à Estaires (*minoriacum*, station romaine sur la Lys) ait passé par cet endroit. Le pape Eugène III accorda en 1152 l'autel *d'Hangra* à l'église d'Arras. Dès le même tems, sept maisons étaient tenues de l'évêché. En 1228, le domaine d'Angres fut vendu à la reine Blanche (1).

Cette terre appartenait en 1789 à la famille de Briois d'Hulluch, dite aussi de la *mairie d'Angres*, qui a fourni des présidens au conseil d'Artois, et des dignitaires à l'abbaye de St.-Vaast.

ANNAY.

Alnetum. *Alnœ*. *Aulnay*. Nom signifiant un lieu planté d'aulnes.

Eustache, comte de Boulogne, assigna sur ce lieu en 1070 à l'église de Lens, une pièce de terre produisant 12 sols à la St.-Denys (2). Il résulte du diplôme de l'évêque Lambert de 1110, qui confère à l'abbaye de St.-Pierre de Gand la chapelle d'Annay (*Capella de Alnas*), que ce village n'était pas encore érigé en paroisse, et qu'il était alors annexe d'Harnes (3).

Ada ou Aleïde, *connétablesse* héréditaire de Flandre, fonda en 1195 l'abbaye d'Annay, au lieu dit *la Brayelle* (4)

(1) Godefroy. *Invent. chron.*
(2) Miræus. *Diplom. belg.*
(3) M. S. du père Ignace. Bibl. d'Arras.
(4) Le mot *braella* est dérivé du Celtique *brai*, marais.

(*Braella juxtà Alnas*). Cette fondation fut augmentée en 1251 par Michel d'Anthoing, châtelain d'Harnes, qui dota libéralement le monastère. C'était une des trois abbayes de filles de l'ordre de Citeaux dans le diocèse d'Arras. L'église avait été reconstruite deux fois : en 1522 et en 1732.

BÉNIFONTAINE.

Bonifontana, *Bonofonte*. Une bulle du pape Eugène III conféra en 1152 à l'abbaye de Mareuil l'autel de Bénifontaine; cette propriété fut confirmée à l'abbaye par le pape Luce III en 1183. Dès cette époque, la seigneurie appartenait aux châtelains de Lille.

En 1302, ce village fut le théâtre d'un combat sanglant entre des partis flamands et français qui s'y rencontrèrent en cherchant à butiner.

BILLY-MONTIGNY.

Billi. En 1070, Eustache, comte de Boulogne, assigna à la collégiale de Lens deux *courtils* sur ce village. L'autel fut accordé à l'abbaye d'Hennin par le diplôme de Raynold, archevêque de Rheims, en 1129. Au moyen-âge existait à Billy un château-fort qui, au XVI.e siècle, appartenait à la famille d'Anthoing; ses débris ont été convertis en ferme (*).

BULLY.

Bulgii en 1152. Builli-en-Gohelle. Builly-Grenay. Le pape Eugène III conféra l'autel en 1152 au chapitre d'Arras, qui

(*) Mirœus. — Locrius. *Chron. belg.*

à ce titre conserva la principale seigneurie. — Depuis le XIII.e siècle, huit maisons étaient tenues des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem. La seigneurie laïque appartint successivement aux familles d'Auxy, de Lens, d'Egmont, et enfin de Pignatelli en 1724.

ESTEVELLES.

Nommé dans les chartes des XII.e et XIII.e siècles *Steinevilla*, *Stenevilla*, *Estenvilla*. Du Teuton *stein*, pierre, et *villa*, métairie. L'autel de ce village fut accordé à l'évêque d'Arras en 1152 par le pape Eugène III.

FOUQUIÈRES-LES-LENS.

Fuscarias au XI.e siècle. L'autel de cette paroisse fut accordé à St.-Vaast en 1098 par l'évêque d'Arras. Pendant trois siècles, la cure fut desservie par un religieux de l'abbaye. Le domaine seigneurial appartenait avant 1789 à la famille de Coupigny.

GRENAY.

Granarium. Grange, métairie. Le comte de Boulogne assigna en 1070 *tres solidos* (trois sous) de rente sur *Gernay* au chapitre de Lens (*).

Un des grands faits d'armes du XVII e siècle, la bataille de Lens gagnée le 20 août 1648, rendra la plaine de Grenay à jamais célèbre. Le prince de Condé avait atteint près de Lens l'archiduc Léopold qui venait de s'emparer de cette place. L'armée française était dans le plus mauvais état; l'archiduc se fortifia dans sa position : Condé jugeant im-

(*) Mirœus. *Dipl. belg.*

possible de le forcer, leva son camp, espérant par cette manœuvre engager l'ennemi à le suivre. En effet, le mouvement rétrograde des Français fut inquiété, et l'arrière-garde essuya des pertes. L'armée espagnole entière s'ébranla : les Français alors s'arrêtèrent, et se trouvant naturellement en bataille, l'avantage de leurs lignes régulières sur le désordre résultant de la formation lente de l'armée ennemie, décida la victoire. Elle fut complète (1). Les blessés furent, dit-on, transportés à l'hospice et au château de Vimy (2). Un arbre, conservé ou renouvelé par la vénération publique, marque la place où se tenait le grand Condé pendant cette affaire mémorable. Le département a fait ériger en ce lieu pendant la restauration un petit monument d'assez mauvais goût, décoré d'une inscription tirée de Boileau.

HARNES.

—

Du Teuton *hern,* terre inculte. Vers l'an 360, St.-Martin prêcha l'Évangile en ce lieu, alors pauvre bourgade située près d'un marais d'une grande étendue, dont la surface inondée présentait l'aspect d'un lac de trois quarts de lieue de long sur un quart de lieue de large. Le comte de Flandre, Arnoul II, donna le domaine d'Harnes à l'abbaye du Mont-Blandin (St.-Pierre de Gand) en 972 (3), et la possession de l'autel fut confirmée à cette abbaye en 1110 par Lambert, évêque d'Arras.

---

(1) Hénaut. Abrégé chron. — Anquetil. Hist. de France, etc.

(2) On découvrit en 1834, dans la cour de ce château, une immense quantité d'ossemens bien conservés, qui paraissent avoir constitué plus de 3,000 hommes. Ce dépôt est-il dû à cet hôpital militaire provisoire ?

(3) Dipl. du 31 janvier. Miræus.

Le sire Druon (*Droco*) d'Harnes, figure comme témoin de la donation de l'évêque Liébert en 1071. Dès cette époque, les maîtres de cette terre étaient riches et puissans. C'était une race fière et aventureuse que celle des barons d'Harnes. On les voit mêlés à toutes les querelles féodales de leurs voisins ; et la tradition a conservé la mémoire de quelques-unes de leurs prises d'armes. Ils étaient de ceux dont les vassaux ne quittaient guère le *morion*. Leur manoir était à la fois une forteresse et une opulente demeure. Cette famille a produit des hommes distingués : Michel I.er fut connétable de Flandre (1128). Il reçut en 1143 dans son château le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, et toute sa cour, avec une magnificence princière. Michel II, son fils, jouit de la même dignité. Il fut blessé à la bataille de Bouvines en 1214.

En 1302, après la bataille de Courtray, les Flamands pillèrent et brûlèrent deux fois ce village (1).

Harnes avec Annay et Loison formaient une *poesté* (2), seigneurie dont les coutumes furent rédigées en 1507.

Les marais ont été desséchés et mis en culture dans les deux derniers siècles.

HULLUCH.

Huluce. En 1070, Eustache, comte de Boulogne, assigna à l'église de Lens sur *Huluce* un terrain d'une boitelée (*unus modii*) et un *courtil*. Le scel de Léotold d'Hulluch est apposé à cette charte de dotation (3). Son successeur

(1) Meyer. *Annales*.
(2) *Poesté*. Juridiction (*potestas*).
(3) Mirœus. *Dipl. belg*.

Simon fut témoin l'année suivante de la charte de l'évêque Liébert.

Cette terre a longtems appartenu à l'ancienne famille de Bertoult.

LENS.

Helena, Lenense castrum, Lensium, Lensum. L'invasion des Franks dans nos contrées est le premier fait qui révèle l'existence de cette petite ville. L'an 446, Chlodion, roi des Franks, fut surpris et défait près *d'Helena* par les légions d'Aëtius, général pour l'empereur Valentinien III, au moment où il célébrait les noces d'un des chefs de son armée. La situation du *Vicus Helena* a été controversée. L'abbé Dubos a prétendu que cette bourgade est le Vieil-Hesdin qui alors s'appelait *Helenum* (1). Son opinion a été abandonnée comme une erreur causée par la ressemblance des noms. Le sentiment d'Adrien de Valois qui se prononce pour Lens a prévalu, il a été suivi par M. A. Thierry (2). D'ailleurs, Sidonius Appollinaris, poète latin du V.e siècle, qui a fait de la déroute des Franks un tableau si pittoresque, nous a laissé sur l'état des lieux de précieux détails qui s'appliquent parfaitement aux environs de Lens (3). Le camp des Franks, bordé de chariots, occupait la colline qui domine la rivière.

. . . . . *Ripæ colle propinquo,*
Barbaricus resonabat hymen, seyticisque choreis :
Nubebat flavo similis nova nupta marito.

(1) Hist. de l'établissement des Français dans les Gaules. Tom. 1.
(2) Lettres sur l'Histoire de France.
(3) *Carmina.*

Pendant que les barbares se livraient sans nulle précaution aux joies de la fête, les troupes romaines s'avancèrent vivement en colonne serrée, par une étroite chaussée, et traversèrent la rivière sur un pont de bois. Les Franks surpris furent culbutés, et obligés de fuir. Et les apprêts du festin, et la blonde épousée, tombèrent aux mains du vainqueur.

La rivière c'est le Souchet, la colline c'est la hauteur qui domine le faubourg vers le chemin de Béthune ; la chaussée est la voie militaire d'Arras à Cassel, par Estaire, et qui passait près d'Avion.

Ainsi, Lens est bien le *vicus Helena*. Cette opinion est encore appuyée de toute l'autorité de l'auteur érudit du Vocabulaire hagiologique, qui, dans ses nomenclatures, appelle les habitans de Lens *Eleni* (1).

St.-Vulgan, disciple de l'évêque de Cantorbéry, poussé par une inspiration divine, quitte Albion, sa patrie, pour travailler à la propagation de la foi évangélique. Jeté par la tempête au port de Wissant en 569, il traverse la Morinie, et s'établit dans une solitude près de Lens. Il y meurt après six ans de travaux. Les habitans l'honorent comme leur patron (2).

Les princes Mérovingiens, dit la tradition, possédèrent à Lens une maison royale ou *villa*. Cette résidence, accordée

---

(1) Cet ouvrage, de l'abbé Chastelain, se trouve en tête du 1.er volume du *Dictionnaire étymologique de Ménage*, édition in-f.° en 2 volumes.

M. Leglay, dans ses notes sur Baldéric, place, d'après M. Guilmot, le champ de bataille d'Aëtius à Moncheaux, au-dessus d'Evin, sur l'ancienne voie de Tournai.

(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1, ?— Ferri Delocres dit que St.-Vulgan mourut à Arras en 571, et que son corps fut porté à Lens. L'opinion de Malbrancq prévaut.

à un Leude à titre de bénéfice militaire, devint vers l'an 600 un château qui fut chef-lieu d'un comté qui ne comprenait pas moins de 100 villages, *pagi turriti*.

Par le mariage de l'héritière de Lens avec Othel, fils de Walmar, comte de Boulogne, cet important domaine passa en 680 (1) dans la famille des comtes de Boulogne, qui en jouit pendant plus de 500 ans.

Après la prise et le sac de Boulogne par les Normands en 882, Berthe, épouse du comte Hennekin, se refugia avec ses deux jeunes enfans au château de Lens, qui échappa aux barbares (2).

Baudouin IV, comte de Flandre, fonda en cette ville une collégiale en 1028. L'église fut bâtie en 1059 par les libéralités d'Eustache, comte de Boulogne, et de St.-Ide de Lorraine, sa femme, qui, cette même année, vinrent à Lens en *grand arroy* (3). La date de la fondation est prouvée par une inscription que l'on vit longtems dans cette église :

Anno milleno, ter deno bis, minus uno,
Hunc intrare chorum cœpit grex canonicorum (4).

Le comte constitua la riche dotation de ce chapitre par un diplôme de 1070 (5). Les termes de cette charte qui assigne à chacun des douze chanoines un jardin, dont cinq *intrà munitionem*, et sept *extrà*, témoignent que la ville était déjà fortifiée ; nous y voyons aussi qu'elle possédait deux petites églises, l'une dédiée à St.-Leger, l'autre à St.-Laurent. Cette dernière, avec l'*atrium* ou cimetière attenant, était située au

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1. — Henry donne la date de 730.
(2) Malbrancq. *De Morinis*.
(3) Mirœus. *Dipl. belg*.
(4) Locrius. *Chron. belg*.
(5) Mirœus. *Dipl. belg*.

faubourg de ce nom. Cette dotation fut confirmée en 1106 par Lambert, évêque d'Arras, et augmentée en 1150 par le comte Eustache III, suivant une charte donnée à Lens. La piété des princes enrichit la nouvelle collégiale de précieuses reliques (1).

La suzeraineté du comté de Lens fut attribuée par le congrès d'Arras à Louis, fils de Philippe-Auguste, en 1191. La ville continua d'être gouvernée par un châtelain héréditaire, seigneur de Rebéke, et banneret d'Artois. Cette famille, riche et puissante, alliée aux grandes maisons de Flandre, prit une part active à toutes les affaires de la province, et jeta quelqu'éclat depuis l'époque des premières Croisades jusqu'en 1415, que deux de ses membres Philippe et Henry de Licdekerque périrent à la funeste bataille d'Azincourt (2).

Lens a été aussi dotée de ces franchises municipales dont toutes les cités étaient si jalouses au moyen-âge. Sa charte de commune, *selon les us d'Arras,* lui fut accordée en 1209, par Louis, fils du roi et *sire* d'Artois. Robert I.^{er}, comte d'Artois, en 1248; son fils Robert II, en 1292; Othon et Mahaut, en 1302, confirmèrent cette charte.

---

(1) Locrius nous en a conservé le catalogue dans les vers suivans, extraits des archives M. S. de l'église de Lens :

Continet ecclesia lensensis cella Mariæ;
Corpora sub foretris sanctorum condita claris,
Vulganii celsi qui quondam natus ab anglis,
Ac willibrordi trajecti præsulis almi.
Corpus Chrysolii martyris exmii,
Atque caput proprium Lamberti lumine dignum,
Martyris insignis, quod lustrant cœlica signis.
Hi faciunt clerum lumen comprendere verum,
Atque suos famulos post mortem scandere cœlos.

(2) Meyer. *Annales rer. belg.*

(3) Godefroy. Invent. chron. des chartes d'Artois.

La ville ayant été assignée pour douaire à la reine Blanche, mère de St.-Louis, en 1224, la châtellenie fut bornée la même année. C'est à cette date aussi qu'il faut faire remonter l'établissement du bailliage royal dont le ressort comprenait cent dix-neuf villages, hameaux et censes.

De l'an 1303 à l'an 1648, Lens fut pris et repris au moins dix-huit fois. Aucune de nos cités n'eut dans cet espace de trois siècles autant à souffrir des maux de la guerre. En voici la déplorable série :

1303. — Après la bataille de Courtrai, les Flamands surprennent Lens; la ville est livrée au pillage, aux excès de la soldatesque, et enfin brûlée.

1304. — Les Français, dans leur retraite, incendient les faubourgs.

1477. — Louis XI s'en empare de vive force.

1486. — Les Bourguignons remettent la ville sous l'obéissance de Maximilien ; ils en sont chassés peu de tems après par les Français de la garnison d'Arras.

1493. — Robinet-Ruffin d'Arras, partisan Bourguignon, reprend Lens; mais Philippe de Crèvecœur d'Esquerdes le force bientôt à capituler, et lui fait payer pour sa rançon 70 nobles d'or.

1557. — L'armée française, sous les ordres de l'amiral de Coligny, prend et saccage la ville. En mars 1582, elle est prise et pillée de nouveau par les troupes du duc d'Alençon, qui brûlèrent le couvent des Récollets. Le marquis de Roubaix, gouverneur d'Artois, oblige les Français à l'évacuer, avec perte de leur butin et de leurs bagages.

1590. — Les Français s'en emparent.

1593. — Les Espagnols, commandés par le duc Alexandre Farneze, la reprennent.

1641. — Elle se rend au maréchal de Brézé.

19 avril 1642, les Espagnols y rentrent.

1645. — Lens retombe au pouvoir des Français de la division des maréchaux de Gassion et Rantzau.

1646. — Est repris par les Espagnols.

Septembre 1647. — Le maréchal de Gassion en fait le siége : grièvement blessé le 28, il meurt le 2 octobre. La ville capitule le lendemain. « La France, dit un auteur contemporain, en gagnant une bicoque perdit un grand capitaine. »

1648. — Elle se rend à l'archiduc Léopold le 19 août, et retourne enfin à la France après la bataille de Lens (*).

Les alliés l'occupèrent quelque tems dans la campagne de 1710.

Les fortifications qui, après tant de désastres, n'étaient plus qu'un amas de ruines, furent rasées vers cette époque. Le rempart et les portes subsistèrent jusqu'à nos jours; c'est pourquoi *le roi conservait à Lens le titre et les priviléges de ville fermée* et un gouverneur honoraire.

Le château avait été reconstruit au XIII.e siècle. C'était un carré flanqué de six grosses tours, ayant une vaste cour intérieure et deux portes fortifiées de tourelles. L'une des portes donnait sur la ville, l'autre sur la campagne en regard d'Avion. Sous la domination des ducs de Bourgogne dans le XV.e siècle, il servait de prison d'état. Sa place d'armes fut souvent le théâtre des exécutions sommaires de la justice

(*) Pour les événemens militaires, voyez Meyer, les historiens d'Artois, etc.

prévôtale que la licence du tems rendait malheureusement nécessaire (1). Cette forteresse existait encore en 1648, ainsi qu'il résulte d'un petit plan de la ville de Lens déposé à la bibliothèque d'Arras. Ses débris amoncelés forment la butte sur laquelle est élevé le calvaire. Les rois de France ont conservé jusque dans le siècle dernier une juridiction féodale, *à cause de leur château de Lens* (2).

Armoiries. — Lens porte de gueules, au château d'argent, cantonné de deux fleurs de lys d'argent.

Tel est le sommaire de l'histoire de Lens. Il nous reste à parler de ses établissemens.

Les châtelains y établirent une maladrerie au XII.e siècle. L'hôpital fondé dans le siècle suivant, et amplement doté de terres situées à Lens, Sallau et autres lieux, fut ensuite placé sous la direction d'une communauté religieuse du tiers ordre de St.-François, qui compta jusqu'à trente sœurs. La comtesse Mahaut donna à la ville en 1323 plusieurs arpens de terre, sur le revenu desquels 70 florins devaient être pris pour donner chaque année, le jour de St.-Michel, des chaussures et du drap à vingt filles pauvres.

En 1557, le magistrat autorisa l'établissement des sœurs Noires dites Charriottes, dont l'institut est de soigner les malades à domicile. L'hospice s'accrut enfin des biens des fondations hospitalières du village d'Aix-en-Gohelle, en en prenant les charges.

Un couvent de Récollets avait été établi à Lens en 1219.

---

(1) Mémoires de Jacques Duclercq.

(2) J'ai entre les mains un acte de foi et hommage prêté au roi *à cause* de son château de Lens, passé au bureau de finances et domaines de la généralité de Lille, le 24 octobre 1697.

Le nombre des religieux s'élevait à trente-quatre, quelques années avant la révolution.

Une confrérie de *charitables* pour l'enterrement des trépassés s'était formée depuis longtems. Modelée sur celle de Béthune, elle avait un prévôt, un maïeur et huit confrères. Elle jouissait de quelques priviléges.

En 1517, la collégiale fut rebâtie.

L'empereur Charles-Quint créa deux compagnies bourgeoises, l'une d'archers, l'autre de canonniers.

L'hôtel-de-ville fut reconstruit deux fois. Il ne reste aucun souvenir de la halle échevinale du XIII.e siècle : mais celle que nous avons vu démolir il y a environ vingt ans, avait été bâtie pendant la domination espagnole. Cette maison de ville construite dans le style classique adopté pour les édifices de de ce genre, était décorée d'une brétèque ou tribune du haut de laquelle on proclamait les sentences de l'échevinage.

Dans le siècle dernier, un collége fondé par la ville succéda à la pédagogie qui précédemment avait été dirigée par un écolâtre du chapitre royal de Notre-Dame.

LIÉVIN.

Lévin. En 1070, le comte de Boulogne assigna sur *Levin* à l'église de Lens sept mesures et demie de froment, deux courtils et quatre chapons (*capones*) (*). Liévin eut sa coutume en 1507. Cette terre appartenait en 1789 au comte d'Aumale.

(*) Miræus. *Dipl. belg.*

LOISON.

Anseriacum. Nom justifié par la position de ce village dans un marais. Il dépendait en 1251 de la seigneurie d'Harnes, et de l'abbaye de St.-Pierre de Gand.

LOOS.

Lo. Lohes. Malger de Loos fut en 1071 témoin de la charte de donation de l'évêque Liébert à l'église d'Arras (*).

MAZINGARBE.

Mazengarbes. Nom composé du vieux mot *mas,* fonds, héritage, type du mot maison (la basse latinité a admis *masus* pour *mansus, mansum*, dans la même acception), et de *garba,* paille. Cette dénomination indique la pauvreté des premières habitations de ce village.

Il en est question dans les plaids du comte d'Artois de l'année 1285. Mazingarbe eut sa coutume en 1507.

MEURCHIN.

Mœurchin. Sur le canal de la Deûle. Ce village tire son nom du voisinage de marais immenses jadis couverts d'eau. *Moër.*

L'abbaye de St.-Vaast y avait des propriétés qui furent confirmées par une bulle du pape Alexandre III en 1169. Ce

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

village, qui dépendait de la principauté d'Épinoy, eut un échevinage. Sa coutume locale fut rédigée en 1507. On y trouve deux dispositions remarquables. « Les maïeur et » échevins de Meurchin sont présens à faire l'exécution du » criminel qu'ils ont condempné, lequel doit estre exécuté » en dedans soleil couchant. — Et en ladite terre, l'on ne » pœult quelque chose confisquier pour quelque méfès de » bouche ou de main. »

NOYELLES-SOUS-LENS.

Nigella, Noëlla, Niaule. On croit que ce village eut part à la prédication de St.-Martin vers l'an 360 (1). Le comte de Boulogne assigna sur *Niaule* en 1070 à la collégiale de Lens, une rente d'un demi-boisseau, un courtil et des terres labourables (2). Cette terre appartenait dans les XIV.e et XV.e siècles à une famille qui a des droits à l'illustration. Jean-Pierre et Lancelot de Noyelles furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415 (3).

Le dernier seigneur fut le comte de Béthune, marquis d'Hesdigneul.

PONT-A-VENDIN.

Pons Wendinii. Sur le canal de la Deûle. Ce village, anciennement fortifié de redoutes ou têtes de pont, étant au moyen-âge un passage important, fut soumis à tous les maux de la guerre. En 1302, après la bataille de Courtray, les Flamands et les Français s'y livrèrent un sanglant combat.

(1) Hist. des Saints des provinces d'Artois, Douai, etc.
(2) Mirœus. *Dipl. belg.*
(3) Monstrelet. — Meyer.

En 1304, les coureurs de l'armée française, cherchant un passage dans les marais de Pont-à-Vendin, *exillent* et *gastent* le pays, n'épargnant ni le sexe ni l'âge, et *robant* un grand butin. Quelques jours avant la bataille de Mons-en-Puelle, les Flamands les chassent de cette position et leur font éprouver des pertes. En 1478, les troupes de Louis XI en sont repoussées par les Bourguignons. L'armée, sous les ordres des maréchaux Gassion et Rantzau, s'empara de ce poste en 1645 (1).

SALLAU.

Sallau, *Salau*. Nom de situation dans un marais. Un courtil et des terres labourables sur *Salau* furent accordés en 1070 à l'église de Lens par le comte de Boulogne, Eustache II.

Cette terre appartenait en partie à l'abbaye d'Anchin et à la famille de Coupigny.

VENDIN-LE-VIEIL.

Wendinium, Wendin-*le-Viez*. Du Celtique *wand*, muraille, par extension maison forte. On croit que ce village existait déjà en 863 sous Charles-le-Chauve. Son nom indique même une antiquité beaucoup plus reculée. La charte de dotation du chapitre de Lens en 1070, comprend deux charrues de terre sur Vendin, une brasserie, un four banal, et des terres avec trois hôtes (2). L'autel fut conféré à l'abbaye de Marœuil par une bulle du pape Luce III de l'an

(1) Meyer. *Annales belg.* — Président Hénaut, ab. chron.

(2) *Windinii Villam 2 caruccas terræ, cambam, furnum ban., et terr. cum tribus hospitibus.* (Miræus. *Dipl. belg.*

1183. Micheus, sire de Wendin, assiste comme pair aux plaids du comte en 1286.

Un enclos au nord du village se nomme le Fort. — Les coutumes de Vendin furent rédigées en 1507.

WINGLES.

Du tudesque *winkel,* lieu écarté, maison isolée. Nommé *Wistre Wingles* dans le diplôme de dotation de l'église de Lens de 1070, qui affecte une charrue de terre sur ce village. Deux bulles du pape Eugène III de 1152, et Luce III de 1183, confirment à l'abbaye de Marœuil l'autel de Wingles avec ses dépendances *mansis, hospitibus, aquis et marisco* (*).

Wingles dépendait de la principauté d'Épinoy. Il eut sa coutume locale en 1507.

(*) Locrius. *Chron. belg,*

CANTON DE LILLERS.

Ce territoire, si remarquable par la richesse de son sol, est arrosé par la Clarence, la Nave et autres affluens de la Lys.

BUSNES.

Busnæ. Du Celtique *bu*, habitation. Ce village est mentionné dans une donation à l'abbaye de Mont-St-Martin de l'an 1240. Il est la patrie de Jean d'Ongoys, vivant au XVI.e siècle, et auteur d'un *promptuarium* ou abrégé de l'Histoire universelle, qui a joui de quelqu'estime avant la publication de l'immortel ouvrage de Bossuet (*).

BUSNETTE, hameau, était au VII.e siècle une forêt, *Butneti sylva*, qui avait donné son nom à la bourgade de Lillers. Le procès-verbal de visite des eaux et forêts de 1695 donne 300 mesures au bois de Bunette qui appartenait au marquis de Lillers, ainsi que les 12 mesures du bois *Ladricq*. — Le village de Busnes avait une coutume en 1507. Il dépendait du bailliage d'Aire.

(*) Locrius. *Chron. belg.*

CALONNE-SUR-LA-LYS.

Calonne, de *callis,* chaussée. Nom résultant du voisinage de l'ancien chemin de Béthune à Merville. En 1347, les Français dans leur retraite incendièrent totalement ce village (1). Robert Gaguin, poète, historien et diplomate, un des hommes les plus remarquables du XV.e siècle, naquit à Calonne en 1425. Il mourut au monastère de Préavins dans la forêt de Nieppe, le 22 juillet 1502. Voici son épitaphe par Faustus Andrelinus (2):

Illustris gallo nituit qui splendor in orbe,
Hic sua Robertus membra Gaguinus habet.
Si tanto non sœva viro libitina pepercit,
Quid speret docti cætera turba chori?

Calonne dépendait anciennement du bailliage d'Aire.

GONNEHEM.

Gosneheim. Sur la Clarence. Du Celtique *gueun,* marais. Cette étymologie est pleinement justifiée par la situation marécageuse du lieu. Ce village relevait du sire de Béthune en 1099.

GUARBECQUE.

Garbeka, Harbèque. Sur le ruisseau du même nom. Le mot *becque,* dans l'idiôme flamand, signifie cours d'eau. Malbrancq, à la date de 1208, mentionne ce village à l'occasion de la guérison miraculeuse du fils du sire Hadewide de *Garbeka,* qui fut opérée par les mérites de St.-Bernard.

(1) Froissart. Liv. 1. — Meyer. *Annales.*
(2) Locrius.

LILLERS.

Lillerium, Lyliers. Sur la Nave. Cette petite ville portait en 689 le nom de *Butnetum*, qui était celui d'une forêt voisine, *Saltus Butneti* (1), que le hameau de Busnette a conservé.

Les anciens plaçaient leurs villes sous la protection des dieux et des héros ; la plupart des cités de l'Europe chrétienne se sont mises sous le patronage des hommes évangéliques, qui ont accompli dans leur sein leur bienfaisante mission. C'est ainsi qu'une étrangère qui n'avait que des vertus, conduite en Morinie pour veiller sur la tombe des saints martyrs, ses frères, laissa à la bourgade de *Bunet* son doux nom, celui de *Lilia*. On sait que les corps de saints Lugle et Luglien, assassinés près de Ferfay, le 23 octobre 696, furent entraînés par un torrent jusqu'à Hurionville, alors maison de plaisance de St.-Bain, évêque de Therouanne (2). Le prélat les recueillit et leur donna une sépulture honorable. La vénération publique les choisit pour patrons du lieu (3).

(1.2) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1.

(3) En 1470, Élisabeth de Portugal, veuve de Philippe-le-Bon, fit déposer leurs restes dans une châsse d'argent d'un travail précieux. J'extrais de Locrius une partie de la prose de l'église de Lillers, qui résume la vie de Lugle et Luglien :

1

Propter dei salutare
Transierunt ambo mare
Relinquentes patriam.

2

Verbum dei prædicantes,
Atque signis coruscantes
Venerunt Boloniam.

3

Per hos mare serenatur,
Ementino lumen datur,
Et infirmis sanitas.

4

Horum prece liberatur,
Ab igne quo cremabatur
Morinorum civitas.

En 900, Winomar était seigneur de Lillers, il tenait ce domaine en fief de Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre. L'histoire de ce Winomar est tout un drame qui peint la physionomie de cette époque de confusion : d'une part, la violence des barons ; de l'autre, la force des idées religieuses, qui seule protége la société et supplée à l'impuissance des lois.

Charles-le-Simple venait de prendre Arras, qu'il avait inféodé au comte Albumar. Ce dernier s'était établi militairement dans l'abbaye de St.-Vaast, dont il dissipait les revenus sans scrupule et sans ménagement. Le comte Baudouin souffrait impatiemment la perte de la ville capitale du comté. Ses instances auprès du roi pour en obtenir la restitution avaient été sans résultat. Il savait que Foulques, archevêque de Rheims et ancien abbé de St.-Vaast, son ennemi personnel, était le principal instigateur du refus de Charles. « Ce moine, dit-il » un jour à Winomar, sera-t-il donc l'éternel obstacle contre » lequel viendront se briser les désirs du puissant comte de » Flandre? Rencontrerai-je toujours en mon chemin ce mi- » sérable clerc? Car sans lui, tu comprends..... » Sa fureur ne lui permit pas d'achever. Winomar n'avait que trop bien compris. A quelques jours de là (17 juin 900), l'archevêque s'en retournait à petites journées devers le roi : Winomar, accompagné de quelques hommes dévoués, avait suivi sa marche. Il l'atteignit dans un lieu écarté, dispersa sa suite, et perça d'un coup de lance le prélat, qui tomba mortellement blessé. Le meurtrier prit la fuite de toute la vîtesse de son cheval, et revint dans la province. L'indignation publique l'avait devancé.

Le comte, qui, dans le for intérieur, avait sans doute désiré la mort de Foulques, mais qui ne l'avait pas ordonnée, fut épouvanté du cri de réprobation qui s'éleva d'une extrémité du royaume à l'autre. Il eut néanmoins la générosité de ne

pas abandonner Winomar au ressentiment du roi (1). L'Église se chargea de la vengeance du crime. A peine Hervé, successeur de Foulques, eut-il pris possession de son siége, qu'il se hâta d'ordonner des prières publiques, et de lancer l'anathème contre Winomar avec les imposantes solennités, avec les formules terribles qui remuaient si puissamment l'imagination des peuples. « Nous excommunions, » avait-il dit, et anathématisons le meurtrier. — Que Dieu, » ses anges et ses saints le maudissent. — Que les cieux et » la terre, et toutes les créatures le maudissent. — Qu'il soit » maudit le sacrilége, à la ville et à la campagne, en tous » lieux, partout. — Qu'il soit maudit dans ses alimens et » dans son breuvage, dans la veille et dans le sommeil. — » Qu'il soit maudit dans toutes les facultés de son être. — » Qu'il ne reste rien de sain en lui. — Qu'il soit maudit vivant » et mourant, et que le ciel s'élève contre le sacrilége. » — L'évêque de Thérouanne aussi répéta le redoutable anathème; il enveloppa dans la sentence tous les complices et fauteurs du meurtre. Le coupable, alors sous le coup de l'interdit, exclus de toutes les relations sociales, mis au ban du monde chrétien, quitta nuitamment son château, suivi de ceux qui avaient été témoins de son forfait, et s'embarqua au port de Wissant pour se rendre en Angleterre. Pendant la courte traversée, le vaisseau fut assailli par du gros tems. Les mariniers, ignorans et superstitieux, ne manquèrent pas d'attribuer le soulèvement des flots à la présence de l'excommunié. Ils se disaient, comme jadis les matelots qui conduisaient un prophète à Tharsis : « Jetons-le à la mer, afin que nous ne » périssions pas à cause de cet homme. » (2) — A peine

(1) Que Baudouin ait ou non conseillé ce crime, il ne lui profita pas, car la ville d'Arras ne fut rendue à son successeur Arnoul-le-Grand qu'en 931.

(2) Proph. Jon. Cap. 1.

arrivé sur la terre étrangère, la main de Dieu s'étendit sur lui. Il fut atteint d'un mal épouvantable (1); des milliers de vers dévoraient intérieurement ses chairs : son corps décomposé répandait l'infection. Désespéré, le malheureux mourut enfin, en horreur à lui-même et aux siens (2).

Reprenons l'histoire de Lillers. Un châtelain, encore du nom de Winemar, conjointement avec son frère Ingelram et leur mère Ransuilde, fonda la collégiale de Lillers pour dix chanoines en 1043. L'église ne fut bâtie que cinq ans après (3).

Enguerrand de Lillers, banneret d'Artois, fut un des compagnons de Godefroy de Bouillon à la première Croisade, en 1096.

En 1192, après la mort de Philippe d'Alsace, Robert, comte de Flandre, s'empara de Lillers, que le congrès de Péronne avait adjugé à Louis, fils de Philippe-Auguste. Le roi consentit à laisser la ville au comte par le traité du mois de janvier 1199.

A cette époque, la seigneurie appartenait à Robert de Wavrin, sénéchal de Flandre.

Au XIII.e siècle, Lillers fut doté d'une charte de commune, d'un bailliage royal, et d'une maladrerie. Le ressort de la châtellenie comprenait quarante-six villages, hameaux et censes.

En 1303, les Flamands pillent et brûlent Lillers. La ville est prise et brûlée par les Français en 1479. Prise et reprise par les Espagnols et les Français en 1537, elle se relevait à

(1) La maladie pédiculaire.

(2) Flodoard. *Hist. eccl. remensis.* — Meyer. *Annales.*

(3) Miræus. — Locrius.

peine de ses ruines, lorsqu'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, la prit et la brûla de nouveau le 17 juin 1543. Peu de mois après, les Espagnols y rentrèrent.

Les maréchaux de Gassion et Rantzau la remirent sous l'obéissance de la France en 1645. Elle fut démantelée après la paix de 1659 (*).

Armoiries. — Lillers porte de gueules, à trois chevrons d'or.

Lillers était un marquisat dont le dernier titulaire fut M. de Carnin, lieutenant-général au service d'Espagne.

L'église collégiale de Lillers est un vaste édifice reconstruit presqu'entier dans le XVII.e siècle. Le grand portail et le portail latéral, aujourd'hui condamné, paraissent seuls appartenir à la construction primitive. Les portes à plein cintre ont les principaux caractères du style roman. Quelques autres parties de diverses dates, également conservées, contrastent fortement avec l'ensemble plus moderne. La tour, dont les détails architectoniques sont dans le goût du XVI.e siècle, repose sur les quatre gros piliers gothiques du point d'intersection.

Les puits artésiens ont pris naissance à Lillers. Le premier puits foré remonte, dit-on, à l'an 1210. Dans les villages voisins, il suffit quelquefois de creuser à un mètre de profondeur pour obtenir une fontaine jaillissante.

Les principales dépendances de Lillers sont :

1.° Burionville. — Hameau au sud du bourg. Ce lieu était maison de plaisance de St.-Bain en 696.

(*) Sur les événemens militaires de Lillers. Voyez Meyer et les historiens.

2.° MANQUEVILLE. — Ce domaine, *Prædium mankam,* et ses dépendances, s'étendant de la Nave jusqu'au pont de *Hédri* près Lillers, font partie de la dotation de l'abbaye de Ham, fondée en 1080 par Ingelram de Lillers (*).

3.° RIEUX. — *Rivi, Riu* en 1080. Donné à l'abbaye de Ham, ainsi que *Ruillion.*

4.° TAILLI. — *Taillich* et *Tailleic.* Compris dans la même donation.

5.° RELINGUE. — De *re,* rivière, et *ing,* habitation. Ce château et le domaine qui en dépend appartenaient naguère au brave général de Foulers.

MONT-BERNANCHON.

Ce village est situé sur le penchant d'une colline près de la Clarence. Son nom est à traduire par *bernacum* pour *baronis acum,* demeure du baron. Il dépendait de l'advouerie de Béthune dès l'an 1199.

Le bois de *Pacau,* qui dépend de cette commune, comprenait 200 mesures en 1695.

ROBECQ.

Robeck, Robecque, sur le ruisseau du même nom, est appelé *Roubieck* dans une charte de 1264. Ce village, qui dépendait du bailliage d'Aire, était tenu en partie des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem. Le bois et le domaine appartenaient en 1695 au duc de Montmorency, prince de Robecq. Les coutumes de cette seigneurie furent rédigées en 1507.

(*) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 2.

SAINT-FLORIS.

St.-Fleurisse relevait en 1208 de la seigneurie de St.-Venant. Les coutumes furent rédigées en 1507.

SAINT-VENANT.

Venantiopolis, sur la Lys, portait au VII.e siècle le nom de *Papinghem*, qu'Hennebert traduit par *Pippini hem*, habitation de Pépin (1). Ce lieu, alors inculte et sauvage, faisait partie du *Vastelau* (*tristiacensis sylva*), dont la forêt de Nieppe n'est qu'un débris (2).

Vers l'an 762, St.-Venant, issu d'une noble famille du Haynaut, et officier dans les armées de Pépin, ayant été blessé dans une joûte, fut saisi du dégoût des choses de la terre, et se retira dans cette solitude. Ste.-Isbergue lui fit bâtir un ermitage et se plaisait à le consulter. Il y passa quatre ans dans les austérités de la vie ascétique. Le fils d'un roi anglo-saxon ayant vainement recherché Ste.-Isbergue, il lui fut dit par les deux comtes qui lui avaient été donnés pour escorte, qu'il devait cet insuccès aux conseils de St.-Venant. Le jeune prince, irrité, prêta l'oreille à leurs perfides suggestions; ils s'adjoignirent un brigand que le hasard leur fit rencontrer, et s'étant rendus à la cabane du saint, ils en forcèrent la porte, et le percèrent d'un glaive. Ils le mutilèrent ensuite, et jetèrent la tête et le tronc dans des broussailles aux environs de la

(1) Hennebert. Hist. d'Artois. Tom. 1.

(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1.

Lys (10 octobre 766) (1). Des pêcheurs retrouvèrent ses restes, et les inhumèrent à l'endroit où fut depuis la place publique. Bientôt des habitations se groupèrent autour de la chapelle bâtie sur le tombeau de St.-Venant (2), et la bourgade naissante prit le nom de ce saint personnage.

Je crois que le château fut construit sous Charles-le-Chauve. Ce monarque visita la province en 865, et donna des ordres pour fortifier les passages des principales rivières contre les incursions des Normands (3). La forteresse de St.-Venant résista aux attaques de ces déprédateurs en 881.

Le château, pris en 919 par le comte de Flandre, Arnoul-le-Grand, fut démantelé en 963 par les ordres d'Arnoul-le-Vieux, parce que cette place frontière était contestée. Rétabli par son successeur, il fut emporté d'assaut par Robert de Normandie en 1029 (4).

Au XII.e siècle, St.-Venant relevait du comte de Béthune. Le seigneur, qui était banneret d'Artois avec titre de comte, appartenait à cette illustre famille (5). Dans le siècle suivant,

---

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1. — Locrius place cet événement à l'an 678. — Molanus dit que le saint fut déposé dans un cercueil de pierre sous l'oratoire, et Locrius rapporte qu'en 1608 son corps fut retrouvé dans l'église de Ste.-Isbergue, au grand étonnement du public, et que l'évêque de Saint-Omer en fit faire l'information.

(2) Cette chapelle fut démolie en 1756, on trouva sous l'autel un squelette humain. *Mém. de la Soc. des Antiq. de la Mor.* Tom. 3.

(3) Annales de St.-Bertin.

(4) Malbrancq. — Meyer.

(5) La branche de St.-Venant ne défaillit pas à cette noble origine; elle eut sa part de gloire. Un de ses membres, le sire de St.-Venant, maréchal de France, fut tué en 1346 à Crécy. Un autre combattit à Poitiers (1356); il avait, avec le sire de Landas, la garde du dauphin.

le bourg fut érigé en ville, et des priviléges municipaux lui furent accordés.

En 1383, les Anglais dans leurs courses en Artois s'emparent de St.-Venant. Le château seul était fortifié : la ville n'était défendue que par des palissades et des fossés. Les bourgeois et la garnison se retirèrent dans l'église, et s'y défendirent vigoureusement. Le gouverneur Guillaume du Hamel fut pris (1).

Cette ville, que les ducs de Bourgogne avaient fait fortifier, fut prise et reprise en 1537 par les Français et les Espagnols. Au mois d'août 1645 les Français s'en emparèrent. Les Espagnols la leur enlevèrent le 10 mai 1649. Turenne s'en rendit maître le 27 août 1657. Elle tomba au pouvoir des armées alliées le 29 septembre 1710, et fut rendue à la France à la paix d'Utrecht. — St.-Venant avait titre de bailliage ; ses coutumes furent rédigées en 1507.

L'église renferme des fonts baptismaux très-remarquables; ils sont en marbre de Tournai. Sur une base carrée repose un tambour de trois pieds de haut, qui supporte une cuve dont les quatre faces sont ornées de bas-reliefs, représentant l'histoire de la Passion, dans le style le plus curieux et le plus barbare. Ce monument mutilé, et privé des quatre fûts qui accompagnaient le tambour provient, dit-on, de la cathédrale de Thérouanne, il paraît appartenir au XI.e siècle (2).

Une communauté du tiers-ordre, dite des *Bons-Fils*, composée de dix-huit religieux, avait la direction d'une maison de force qui, après la révolution, a été convertie en hospice d'aliénés des deux sexes.

---

(1) Meyer. *Annales.*

(2) Mémoires de la *Société des Antiq. de la Morinie.* Tom. 3.

CANTON DE NORRENT-FONTES.

Ce canton est traversé par la voie romaine d'Arras à Thérouanne, et arrosé par la Nave et le ruisseau de Guarbecque.

AMES ET AMETTES.

Ces deux villages sont situés sur la Nave. Ils tirent leurs noms de *amnio* ou *amnis,* cours d'eau.

Ames avait sa coutume en 1507.

Amettes appartenait dès le XII.e siècle à la famille de Bailleul, et relevait du comté de St.-Pol. André de Bailleul y fonda une chapelle en 1145. Jean, son fils, l'érigea en paroisse en 1230. Malbrancq nous conte gravement que cette église possédait une fiole merveilleuse apportée du mont Sinaï ; l'huile qu'elle contenait augmentait ou diminuait selon les phases de la lune, et ne tarissait jamais..... Elle était, ajoute-t-il, un remède souverain contre les maux d'oreille (*).

(*) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 3.

Le révérend Benoît-Joseph Labre, mort à Rome en odeur de sainteté en 1783, était né à Amettes le 26 mars 1748. Sa famille subsiste encore.

AUCHEL.

Auchella. Durant la guerre entre la France et la Bourgogne, Antoine de Béthune se retira en 1430 dans sa forteresse d'Auchel. Après y avoir soutenu un siége, il fut forcé de capituler et de se rendre prisonnier au comte de Vendôme. Il fut massacré dans la cour par la soldatesque contre la foi donnée (1), *ce dont le comte fut bien marri*.

AUCHY-AU-BOIS.

Alciacum in nemore. Charles-le-Chauve fit don en 878 à l'abbaye d'Hasnon de la *villâ d'Auchiaco super vellulam* (2) (la Laquette). Il est à remarquer qu'Auchy est situé à une lieue de cette rivière, ce qui prouve combien les désignations données par les anciens diplômes sont inexactes. Cette donation fut confirmée par une ordonnance du roi Henri I.^{er} du 5 août 1058.

La seigneurie de ce village, qui relevait du comté de St.-Pol, appartint à la puissante maison de Bailleul-St.-Martin, de l'an 1145 à l'an 1613.

BERGUETTES.

Berghettes. Sur le ruisseau de Guarbecque. Le mot *berg*, dit Borel, qui, dans son acception commune, signifie mon-

(1) Meyer. *Annales*.
(2) Mirœus. *Opera dipl.*

tagne, veut aussi dire tour. (Dict. au mot *brig*). Ce village avait sa coutume en 1507.

BLESSY.

Blessi, Blesy. Ce nom est-il l'altération de *plessis* (*plexitium*), maison de plaisance avec bois ou parc, clos de haies? En 1188, Philippe d'Alsace donna à l'abbaye de St.-Augustin de Thérouanne 25 arpens (*jugera*) sur Blessy. Cette donation fut augmentée en 1218 par Louis, sire d'Artois, fils de Philippe-Auguste (1).

Jean de Blesy fit partie de l'expédition d'Oisy en 1254 (2).

BOURECQ.

Beurech en Régale. Du Celtique *bor* et *bour*, nom générique d'habitation, village. Ce lieu est ancien. Il dépendait de la régale de Thérouanne. Les restes du château de Malannoy sont situés sur son territoire.

Cette importante forteresse, nommée dans les chartes *Malo Alneto*, était au moyen-âge la résidence de braves châtelains alliés aux grandes familles du pays. Hugues de Malannoy fut renversé de cheval à la bataille de Bouvines en 1214. Ce même Hugues et son héritière Béatrix promirent en 1209 à Philippe-Auguste, et en 1237 au comte Robert d'Artois, toute aide, *sauf contre les sires de Lyliers* (Lillers).(3) En 1479, un fameux partisan français, Raymond d'Ossaigne, dit Rémonel, força la châtelaine Marie de Croix à le recevoir

(1) Malbrancq. Tom. 3.
(2) *Puits Artésien*. Tom. 2.
(3) Godefroy. *Invent. chron.*

dans cette place. Il y arrêta, avec sa troupe de 160 hommes, l'armée victorieuse de Maximilien, et soutint trois assauts. Il fut pris et pendu (1). L'antique forteresse fut détruite par l'armée du duc de Vendôme au mois de juin 1543. Les fossés sont convertis en jardin.

BURBURE.

Ce village, qui dépendait du bailliage de Lens, est mentionné dans une charte de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1145. Le bois de la Hayette appartenait en 1695 au marquis de Lillers.

CAUCHIE-A-LA-TOUR.

Calceïa, sur la chaussée Brunehaut. Ce village est le *vicus Turringahem in pago ternensi*, que l'abbé Hilduin acquit à St.-Bertin en 877, et dont il est question dans un diplôme de la 37.e année du règne de Charles-le-Chauve (2). Dans les tems féodaux, une tour y existait pour protéger un péage.

Ce lieu dépendait du comté de St -Pol.

ECQUEDECQUES.

Esquedecque, nom composé des mots *esche*, chêne, et *acum*, maison. La moitié de ce village dépendait de la châtellenie de Lillers. L'autre appartenait, dès le XIV.e siècle, à la régale de Thérouanne.

(1) Louis XI exerça à cette occasion de terribles réprésailles sur quarante-sept prisonniers.

(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1.

ESTRÉES-BLANCHE.

Strata, sur la chaussée Brunehaut. Ce village est fort ancien ; il eut sa coutume en 1507.

FERFAY.

Fraefagium, Freffai, Frefaye, près de la chaussée Brunehaut, était en 689 une bourgade florissante (1). Le 23 octobre 696 (Locrius dit l'an 700), SS. Lugle et Luglien, revenant de Thérouanne, furent assassinés par trois brigands, près de Ferfay, dans une vallée nommée *Seyrendala*, peu éloignée de la voie romaine. Leurs corps ayant été jetés dans une lagune, les eaux d'un torrent formé par les pluies les portèrent jusque près de Lillers (2). — Cette terre appartenait au comte d'Hinnisdal.

HAM.

Hamma, sur le ruisseau de Marbeck. Ce village est déjà mentionné dans une charte de la 3.e année de Charlemagne.

En 1080, un accident fut la cause de la fondation de l'abbaye de Ham. Ingelram, châtelain de Lillers, revenait d'une lointaine expédition. Son fils unique, informé de son retour, était allé au devant de lui. A son approche, le jeune homme s'élança avec impétuosité pour lui donner des marques de sa tendresse. Le cheval d'Ingelram, effrayé de ce mouvement, se cabra, et le jouvenceau en reçut un

(1.2) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1.

coup qui l'étendit raide mort. Le père au désespoir, quoique avancé en âge, prit le bourdon de pélerin, et de compagnie avec son allié, le comte Baudouin de Guisnes, se rendit à St-Jacques-de-Compostelle. Il fonda l'année suivante l'abbaye de St.-Sauveur, conjointement avec Emma, sa femme, et Sarra, leur fille unique. Il dota ce monastère de toute la terre de Ham et de diverses autres propriétés. L'édifice fut achevé en 1082. Le premier abbé se nommait Gérard Cricket (1). Le fondateur imposa aux religieux l'obligation d'exercer l'hospitalité envers les pauvres et les étrangers.

L'abbaye fut brûlée accidentellement en 1135 (2). Cette maison est convertie en usine. Les tours et le quartier abbatial sont encore debout.

Un placard de Philippe II, roi d'Espagne, du 9 avril 1570, sur la demande des *manans, habitans, corps et communauté* de la terre et seigneurie de Ham, confirme leurs coutumes locales, savoir :

« Par la coutume de Ham, les franches vérités et plaids « se tiennent quatre fois par an, auxquels les habitans et « manans sont tenus comparoitre.

« Les habitans sont tenus d'entretenir les ponts, notam- « ment celui de la *Chocquoise*.

« Quiconque fait blessure à sang ou non, échet en amende « de 60 sols parisis.

« Le bastard succède à sa mère, si elle n'a enfans légi- « times. » Etc.

---

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 3.

(2) Meyer. *Annales*.

ISBERGUE.

Au VIII.e siècle, ce lieu nommé *Petroberga* (Mont de St.-Pierre, faisait partie du Vastelau (*Vastus Saltus*), immense forêt qui s'étendait depuis Aire jusqu'au delà de St.-Venant. Le village doit son origine à l'ermitage que Ste.-Isbergue fit bâtir dans cette solitude en 775. Nous rapportons, d'après Malbrancq, la légende de Ste.-Isbergue, et nous rectifierons dans les notes les faits qui sont ruinés par la critique historique.

Isbergue, fille de Pépin et de Bertrade, née en 752, fut baptisée par le légat du pape Étienne II sous le nom de *Ghisla* (Giselle) (1). Elle fut élevée à Aire dont le roi son père aimait la résidence, et y reçut avec ses frères les leçons du célèbre Alcuin (756-764). — Cette princesse, demandée par l'empereur Constantin pour le César Léon, son fils, se voua au célibat par le conseil de St.-Venant (2). Elle échappe ensuite à la recherche d'un prince anglo-saxon par un moyen tout-à-fait extraordinaire. Elle obtint de Dieu la fièvre et les écrouelles, afin d'inspirer le dégoût, et se guérit en mangeant de l'anguille trouvée sur le corps de St.-Venant massacré en 766 (3). — Quatre ans après, Didier, roi des Lombards,

---

(1) Les chroniques l'appellent aussi *Ghisliberga*, *Iduberge* et *Itisbergue* (Vocab. hagiolog.) Le nom d'Isbergue ne prévalut qu'au X.e siècle.

(2) Elle n'eut pas à refuser le César Léon, car Pépin répondit aux ambassadeurs de Constantin, qui lui faisaient la demande de Giselle, *que sa fille n'épouserait jamais un prince étranger*. (Hist. rom. à l'an 767).

(3) L'histoire ne nomme pas ce fils d'un des régules de l'heptarchie-saxonne. Il est d'ailleurs impossible d'admettre que Pépin ait au-

sollicita sa main. Ce projet de mariage, favorisé par la reine Bertrade, fut traversé par la politique du pape : il échoua (1). Froissée par ces contrariétés, Isbergue embrassa la vie religieuse, et convertit en monastère la résidence royale d'Aire (2) (774). — Elle y mourut le 21 mai 806. Son corps fut transporté en grande pompe à *Petroberga* dont elle avait affectionné le séjour. Les Normands ruinèrent en 882, l'oratoire qui lui était dédié. Quelques années après, ce corps fut retrouvé intact dans la forêt voisine.

LAMBRES.

Lambræ. Ce village existait déjà dans le VII.e siècle. Des reliques de St.-Lambert, martyr, le 17 septembre 696, furent déposées dans son église. La dévotion à ces reliques donna lieu à un pélerinage très-fréquenté. On invoque St.-Lambert pour les luxations des os, la nouure et autres affections. — Ce village avait sa coutume en 1507.

Lambres fut chef-lieu de canton dans l'organisation de 1795.

---

torisé les prétentions de ce jeune barbare. Le moyen extrême dont Isbergue se servit pour s'en défaire, et le remède tout nouveau qu'elle employa, sont donc des faits qui ont pris naissance dans la bizarre imagination des légendaires.

(1) Charlemagne avait épousé Hermangarde, fille de Didier, en 769. Giselle, en s'unissant à Didier, serait devenue la belle-mère de son frère Charlemagne. Il ne peut donc être question que d'Adalgise, fils de Didier, qui, après la destruction du royaume des Lombards en 774, se refugia à Constantinople.

(2) Ce palais occupait l'emplacement de l'enclos de St.-Pierre.

LESPESSES.

Lepesse, sur la Nave, du vieux mot *paisse*, qui a été pris pour pas, passage. La basse latinité a dit en ce sens *passa*, *passum*, *passagium*.

LIERRES.

Lières s'appelait *Hedra* en 1082, et le domaine en fut alors assigné en partie à l'abbaye de Ham. Dans le XII.e siècle, le seigneur était banneret d'Artois. Les bois appartenaient au comte de St.-Venant en 1695.

LIETTRES.

Liette, Lieste, sur la Laquette. En 1254, Derams et Robiers de Lieste, écuyers, font partie de l'expédition d'Oisy. Le château, bâti en 1439 par Simon de Luxembourg, fut brûlé par l'armée française en 1479.

Les coutumes locales, rédigées en 1507, nous apprennent que trois plaids se tenaient par an, sous la présidence du bailli, *sur les biaux monts de Liétres, après soleil couché, et à l'heure que on voit les estoiles au chiel.* C'est là que se donnaient *les saisines et dessaisines des héritaiges*, et que se faisaient les *prinses, calenges*, etc.

La baronie de Liettres a été longtems le patrimoine de la famille d'Hallewin.

Liettres fut chef-lieu de canton en 1795.

LIGNY-LES-AIRE.

Ligni-les-Rely. *Ligniacum. A ligno,* bois. Littéralement, demeure dans le bois. Ce lieu dépendait de la régale de Thérouanne dès le XIV.e siècle.

LINGHEM.

Linguehem, nom tiré du radical *ing, inghem,* terme générique d'habitation. L'abbaye de St.-Vaast y avait en 1144 des rentes que le pape Alexandre III lui confirma en 1164. Ce village avait sa coutume en 1507.

LOZINGHEM.

Du Teuton *loss,* héritage et cens. Le mot celtique *loden* a la même acception. Ce village portait au XI.e siècle le nom de *Lothinghem*. Clerbault, chevalier, et fondateur du prieuré de Rebreuves, en était seigneur en 1097. L'abbaye de St.-Vaast y avait des rentes en 1544 (1).

Cette terre appartenait en 1789 à la famille de Nelle dont le chef avait entrée aux États d'Artois.

MAZINGHEM.

Du vieux mot *mas,* maison. Jean de Masinghem fait une donation à l'abbaye de St.-Bertin en 1195 (2). Le sire Louvelet de *Massinghem* et son frère furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415.

(1) Archives départementales.
(2) Malbrancq.

MOLINGHEM.

Molenguehem-en-Régale Sur le ruisseau de Guarbecque. Du Teuton *mulh*, moulin. En 1254, Grars et Robiers de Molinghem, écuyers, furent de l'expédition d'Oisy. Ce village était de la régale de Thérouanne au XIV.e siècle.

NORRENT-FONTES.

Norrent, en latin *Norremum*, est nommé *Norrem* en 1211, et *Norene* en 1240 dans une donation à l'abbaye de Mont-St.-Martin.

Le hameau de FONTES est compris sous le nom de *Adfondenis* dans la donation d'Adroald à St.-Omer en 654 (1).

Malbrancq rapporte que dans le XVII.e siècle, on trouva sur ce territoire, voisin de la voie romaine d'Arras à Thérouanne, un sarcophage de pierre blanche, avec un vase de forme ronde scellé en plomb, et des lacrymatoires de verre mêlés aux ossemens. A cette époque, de pareilles découvertes étaient communes dans les environs: on sait que les Romains enterraient leurs morts qualifiés le long des grands chemins.

QUERNES.

Kernas. Ce nom vient évidemment de *quernus*, que la basse latinité a admis pour *quercus*, chêne. Erlebert, seigneur du lieu, donna ce village à St.-Omer en 639. Le saint prélat y fonda une église qui lui fut dédiée après sa mort (2).

(1) Mirœus. *Codex donationum*.
(2) Malbrancq. Tom. 1.

RELY.

Ce village a donné son nom à une famille qui, pendant quatre siècles, a joui d'une grande considération. En 1100, Williaume, sire de Rely, était chevalier banneret d'Artois (1). Un de ses successeurs fut de l'expédition d'Oisy en 1254 : et Jean de Rely, évêque d'Angers, était grand aumônier de France sous Charles VIII en 1488. Son petit-neveu, possesseur de cette terre, était inscrit dans l'ordre équestre sous le règne de l'empereur Charles-Quint.

ROMBLY.

Rumelio existait avant l'an 871 (2). Il s'est appelé dans le moyen-âge *Rumelia comitis*. La tradition prétend que ce village doit son origine à un cantonnement romain. L'abbaye de St.-Vaast y possédait des rentes en 1144. Le pape Alexandre III confirma cette possession en 1164 (3).

SAINT-HILAIRE-COTTES.

Le hameau de Cottes, jadis *Cotténes,* existait en 654 (4). Son nom résulte de sa situation sur le penchant d'une colline. Cette terre avait dans le XVII.e siècle le titre de marquisat. Son château était en 1695 la résidence d'une famille de ce nom, qui avait en Artois de vastes propriétés.

---

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

(2) Malbrancq. Tom. 1.

(3) Renseignemens des titres de St.-Vaast. 2. vol. in-f.° M. S. des Archives départementales.

(4) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1 et 2.

ARRAS, IMPRIMERIE D'AUG. TIERNY, RUE ERNESTALE, N.° 292.

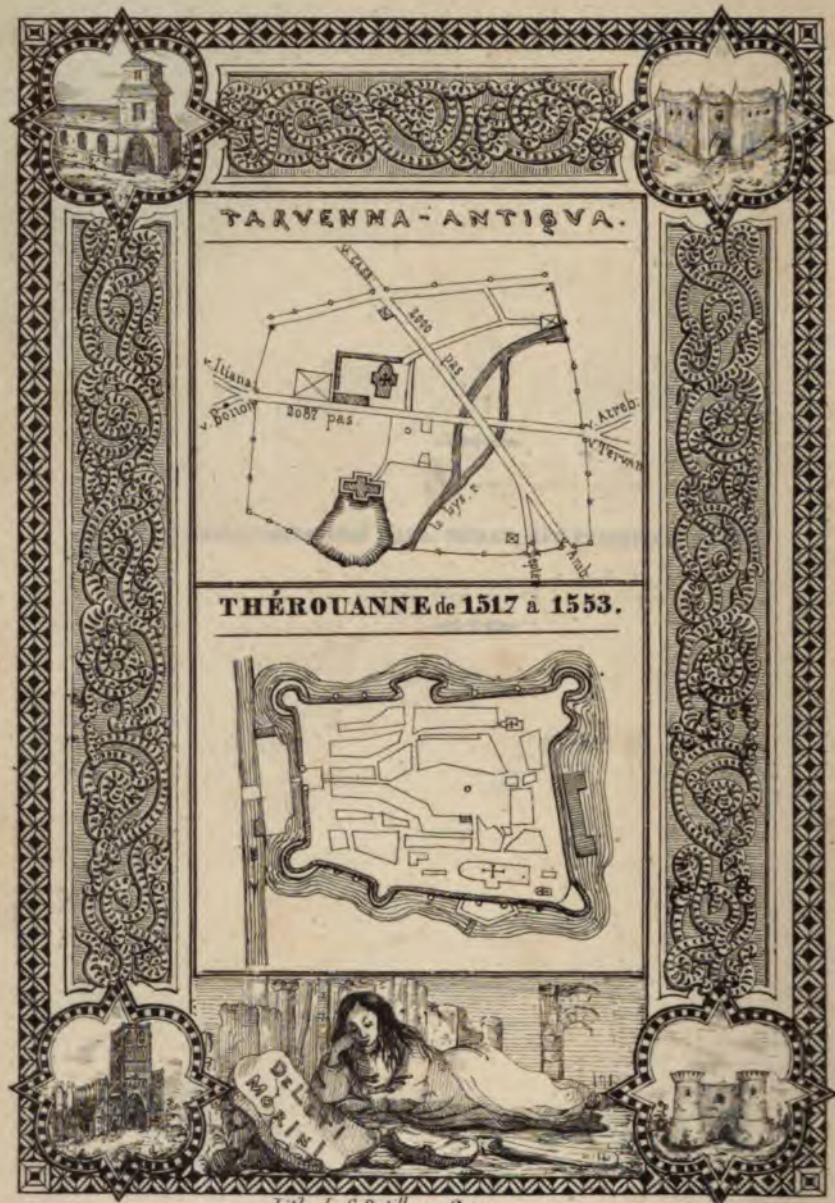

Lith. de C. Dutilleux. Arras

MÉMORIAL

HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

du Département du Pas-de-Calais,

Par M. [illegible],

[illegible]

TOME DEUXIÈME

Arras,

Chez TORTRE, Libraire,

RUE SAINT-AUBERT.

MDCCCXLII.

MÉMORIAL

HISTORIQUE

ET ARCHÉOLOGIQUE

du Département du Pas-de-Calais,

Par M. HARBAVILLE,

Conseiller de Préfecture; Président de la Société royale d'Arras,
Membre des Sociétés des Antiquaires de la Morinie et de Picardie, des Sociétés
de Douai, Calais, etc.

Memor fui dierum antiquorum.
Psalm 142.

TOME DEUXIÈME.

Arras,
Chez TOPINO, Libraire,
RUE SAINT-AUBERT.

—

MDCCCXLII.

ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE.

Le *Pagus Gessoriacus,* ou *Civitas Bononiensis,* une des cités ou districts de la Morinie, devint un comté en 520. Léger, fils de Flandebert, fut le premier comte de Boulogne. Ce comté, qui releva tantôt de la Flandre, tantôt de la couronne, et que possédèrent plusieurs grandes familles, fut réuni au domaine royal, par la cession qu'en fit Bertrand II de la Tour à Louis XI en 1477, en échange du comté de Lauraguais. Afin de ne pas relever du comté d'Artois pour le Boulonnais, le roi en fit hommage à la Vierge, patrone de cette province, par lettres du mois d'avril 1478, et s'engagea pour lui et ses successeurs, à payer à l'église de Notre-Dame de Boulogne, un cœur d'or d'une valeur de 2,000 écus, à chaque mutation de souverain. Louis XV est le dernier roi qui accomplit cet hommage.

Au IX.e siècle, le comté de Boulogne s'étendait de la Canche à la terre de Marck. Ses limites ont varié. La circonscription de l'arrondissement ne représente pas exactement celle du comté, qui comprenait les cantons d'Étaples et d'Hucqueliers en grande partie, et dont le Calaisis et le comté de Guînes avaient été distraits depuis plusieurs siècles.

En 987, le comté était partagé en quatre châtellenies, deux vicomtés et douze baronies. Les huit bailliages, créés en 1071 par le comte Eustache, remplacèrent cette première division. En 1478, Louis XI établit une sénéchaussée. Enfin, l'administration de la province fut réorganisée par une ordonnance du 6 mai 1766. — Les coutumes datent de 1493.

L'arrondissement est traversé par les restes de cinq grandes voies romaines, dont deux aboutissaient à Boulogne, une à Sangatte, et deux à Licques et Guînes. Il est arrosé dans le sens de sa largeur par trois rivières : la Liane, le Wimereux et la Slack. Le littoral est coupé de dix-sept ruisseaux ou ravines qui se font jour à travers les dunes et les falaises, et qui sont appelés *ru, riu* et *cren* (*). La plupart n'ont pas une lieue de cours.

En général, les villages ne se composent pas d'un seul groupe de maisons. Ainsi que dans toute l'ancienne Morinie, des hameaux, des fermes, des habitations isolées, sont disséminés sur chaque territoire. La composition des noms de lieux, leur terminaison la plus ordinaire en *thun, hem, dale, ove,* etc., témoignent de leur origine celtique ou germanique. Nous ne mentionnerons que les hameaux sur lesquels nous avons pu recueillir des documens.

Le Boulonnais est un pays montueux, coupé de fraîches vallées, qui offre à l'amateur du pittoresque une grande variété de sites. On trouverait difficilement une perspective plus belle que celle du bassin du bas Boulonnais, prise du plateau de Lacres. Il est admirable aussi l'immense panorama qui se déploie aux regards du haut du beffroi de Boulogne.

(*) *Ru, riu (rivus)*, ruisseau. — *Cren*, ouverture.

Peu de contrées possèdent autant de richesses minérales. Il suffit de citer les faux grès qui se trouvent en abondance aux territoires de St.-Martin, Outreau, St.-Étienne et Wimille; les belles carrières de marbre d'Élinghem, Ferques, Hardinghem et Marquise; les minerais de fer de Wimille, etc., et les gîtes houillers de Fiennes et d'Hardinghem, dont les produits alimentent tant d'usines.

CANTON DE BOULOGNE.

BOULOGNE.

Gessoriacus portus, Bononia, Bolonia. C'est un tableau bien digne d'intérêt que celui des diverses fortunes de cette ville, et des événemens qui se sont pressés autour d'elle depuis dix-huit siècles. Il y a loin de son humble origine à ses splendeurs actuelles, des cases couvertes de roseaux du port Gessoriac aux élégantes et confortables demeures de la basse-ville moderne, où le luxe étale ses merveilles. Puis, à côté, la haute-ville emprisonnée dans sa ceinture de pierres vient contraster avec ce mirifique accroissement. Son abord sévère, ses hautes murailles flanquées de tours, les sombres arceaux de ses portes, son gothique château, le vieux et massif beffroi, ses rues étroites, lui donnent l'air d'une cité du moyen-âge. Son histoire offre des contrastes non moins frappans. Les légions de l'insensé Caligula ont campé sur ces plages où se déployait naguère l'armée de Napoléon. Ces

deux hommes si différens y ont laissé, en signe de leur passage, deux monumens grandioses : la Tour d'Ordre et la Colonne. Les immenses vaisseaux de *l'invincible Armada* se sont brisés sur ces rivages où stationna cette flotille de pygmées nautiques (1) qui devait être montée par des géans. Ces murs ont éprouvé les fureurs des Normands, et les vengeances de l'implacable Henri VIII. Ici fut le berceau de l'immortel Godefroy de Bouillon ; là est le théâtre de la fête imposante de la Légion-d'Honneur. Que de faits, que de souvenirs ! Et c'est en présence d'un cadre historique aussi riche, que nous devons regretter de ne pouvoir consacrer à cette ville qu'une simple notice chronologique.

La bourgade de Gessoriac, située à l'embouchure de la Liane (2), existait déjà lorsque les Romains conquirent la Morinie. Son hâvre était alors un des meilleurs de la Gaule-Belgique. Q. Pœdius, lieutenant de César, et originaire de *Bononia* en Italie, bâtit la haute-ville vers l'an 702 de Rome (52 ans avant Jésus-Christ). Il lui donna le nom de sa ville natale. Neuf ans avant notre ère, Drusus fit jeter un pont de bois sur la Liane, et réunit ainsi les deux parties de la ville. Ce fait prouve que Gessoriac s'étendait à cette époque sur les deux bords de la rivière. L'an 38, Caligula rendit ces grèves témoins de sa ridicule ovation. Il fit bâtir un phare au sommet de la falaise à l'occident du port. Ce monument, nommé *Turris Ardens,* vulgairement Tour d'Ordre, était de forme octogone ; il se composait de douze étages en retraite l'un sur l'autre. Sa hauteur totale était de 124 pieds. La base avait 224 pieds de circonférence, et le dernier étage 40. Sur chacune des douze galeries s'ouvraient huit portes,

(1) Les bateaux plats et autres petites embarcations destinées au transport de l'armée en Angleterre.

(2) *Elna.*

une à chaque angle. Charlemagne fit réparer ce phare en 811. Cette tour, à laquelle on ajouta depuis des fortifications extérieures, et qui servait à la défense du port, s'écroula le 29 juillet 1644, avec une tranche de la falaise qui la supportait. Ses débris n'offrent rien de remarquable.

L'an 41, Claude s'embarqua à Boulogne pour aller soumettre les Bretons révoltés. A son retour, le sénat lui fit ériger un arc de triomphe. Sept dés de maçonnerie appartenant à la base de ce monument furent découverts en 1801, près de la porte des Dunes.

On attribue encore aux Romains, et toujours à César, une forteresse qui existait à la gauche du port, et connue sous le nom du Châtillon. On sait que cette forteresse, réparée en 811 par les soins de Charlemagne, rebâtie en 1545 par Gaspard de Châtillon, fut détruite en 1550. On trouva en 1823, sur son emplacement, seize tombes romaines symétriquement rangées.

Un autre château occupait le centre de la haute-ville; les comtes de Boulogne y habitèrent jusqu'en 1258. Le terrain de cet édifice qui tombait de vétusté, fut alors cédé à la commune, qui y établit la halle échevinale.

Les tombeaux, médailles, lames de bronze, etc., trouvés au faubourg de Bréquerèque et près de la léproserie de St.-Martin, indiquent assez que ces lieux servaient de cimetières durant la période romaine.

A la fin du II.e siècle, le christianisme pénètre dans la contrée; il s'étend rapidement par les prédications de St.-Firmin (249), et surtout par la mission de SS. Victoric et Fuscien qui bâtissent un oratoire sur les rives de la Liane (262). La protection de Ste.-Hélène lui donne en 300 la consistance d'un culte dominant. Les sanctuaires des idoles

sont abandonnés. Vainement, Julien, dans son zèle aveugle, voulut-il restaurer le temple de Mars en 362 ; il ne put ranimer le polythéisme expirant. L'œuvre de la propagation de la foi dans le Boulonnais s'acheva par les travaux de St.-Victrice et de St.-Maxime (383-472). Ce dernier fut évêque de Boulogne, dont l'église, au tems de St.-Remy, fut un des douze siéges dépendans de la métropole de Rheims. A l'avénement de St.-Omer à l'épiscopat, ce siége était déjà réuni à celui de Thérouanne. — Les légendaires placent à l'an 633 l'apparition merveilleuse de ce vaisseau sans matelots et sans rames, qui surgit au port de Boulogne, apportant l'image révérée de la bonne Notre-Dame, l'étoile du pauvre marin, son seul recours dans ses dangers (1). Accueillie par le peuple avec respect, le comte Wilbert la fit placer dans un riche oratoire. La dévotion à cette image donna lieu à un pélerinage longtems fameux dans toute l'Europe.

Les documens historiques représentent la haute-ville en 810, comme très-forte, munie de tours, ayant des places grandes et régulières, et ornées de beaux édifices (2).

Boulogne avait résisté aux armes d'Attila ; elle ne devait pas échapper aux pirates du nord. Après la funeste bataille de Wimille, en 881, les Normands l'investirent, enlevèrent bientôt les quartiers voisins du port, et pour hâter la reddition de la haute-ville par l'intimidation, ils poussèrent la férocité au point de faire rôtir sur des brâsiers de malheureux enfans, en même tems qu'ils plongeaient le fer homicide dans le sein de leurs mères. Les cris déchirans de ces innocentes

---

(1) Cette statue en bois, haute de 3 pieds et demi, était d'un travail parfait. — Cette tradition est fort ancienne.

(2) L'enceinte de la haute-ville, qui avait alors une grande étendue, fut restreinte par Philippe Hurepel en 1233.

victimes parvenaient aux oreilles des assiégés glacés de terreur. Il fallut se rendre. L'infortuné comte Hennekin parvint à s'évader. Les barbares pillèrent la ville, livrèrent aux flammes les églises et le château, et renversèrent une partie des murailles.

En 1124, la cathédrale fut reconstruite. Le chœur de ce grand et majestueux édifice recouvrait une crypte ou chapelle souterraine qui date du IX.e siècle (1).—Vers le même tems, la dévotion à Notre-Dame avait rendu nécessaire l'établissement de deux hospices pour recevoir les pélerins qui venaient de toutes parts pour visiter sa miraculeuse image. L'un de ces hospices, celui de Ste-Catherine, occupait l'emplacement des Annonciades; l'autre était situé dans la rue du Cloître, où naguères on voyait encore sa porte en ogive surmontée d'une coquille en pierre.

En 1203, Renaud, comte de Boulogne, et Ide, sa femme, accordèrent aux bourgeois une charte de commune selon les *us* de Tournai. La comtesse Mathilde confirma ces franchises le 13 novembre 1238, elle concéda aux échevins le terrain qu'occupait l'ancien château, pour y construire la halle échevinale et le beffroi. Au mois d'avril 1269, Robert, comte de Boulogne et d'Auvergne, accorde à ses hommes *loy, scel, cloche* et *ghihale* (2). Cette nouvelle charte *fut confirmée* la même année par le serment des bourgeois. En mai 1278, le comte Renaud octroya encore d'autres priviléges. La com-

(1) Les travaux de la belle église que M. l'abbé Haffreingue fait construire sur l'emplacement de la cathédrale, ont mis cette crypte à découvert en 1839. Elle a 12 mètres de long sur 10 mètres 30 centimètres de large, et 4 mètres de haut. Elle est décorée de huit colonnes du style roman.

(2) De *gild, gilde, gildum, gilda, gildonia*, société, association, corporation de marchands.

mune était dans un état florissant, lorsque les bourgeois ayant exercé des violences envers des officiers royaux, Philippe-le-Hardi pour les punir fit abattre le beffroi et briser la cloche en 1285. La commune fut suspendue pendant quelques années ; elle était déjà rétablie au tems de Philippe de Valois, et le beffroi entièrement restauré. La cloche fut fondue et placée en 1345, ainsi qu'il résulte de l'inscription en caractères gothiques qui se voyait sur son pourtour. Elle se nommait l'*Estourmie* ou l'Eveil (*).

En 1231, Philippe Hurepel, comte de Boulogne, divisa la ville en deux parties, dont l'une sur le penchant de la colline jusqu'à la côte, resta ouverte. Ce quartier s'appelait *Menu-Bourg*. L'autre, sur la hauteur, fut entourée de murs élevés flanqués de tours. Il édifia à l'extrémité orientale un fort château qui devint la résidence des comtes. Cet édifice, plusieurs fois réparé, est bien conservé. Il a deux portes : l'une s'ouvre sur le terre-plein du rempart, l'autre donne sur un ravelin. La chapelle à fenêtres ogivales, à gauche de la cour, appartient à la construction primitive. Parmi les souterrains on remarque celui qui porte le nom de la *Barbière ;* il est soutenu par un rang de colonnes. L'aspect de ce vieux château et de ses hautes tourelles est très-pittoresque. Il rappelle d'autres tems.

L'église de St.-Nicolas fut aussi commencée en 1231. Il ne reste de cette ancienne construction que le chœur et la tour. La nef a été rebâtie depuis plus d'un siècle, et dans un style bien différent.

En 1478, Louis XI établit la compagnie d'archers, connue sous le nom de confrérie de St.-Sébastien.

(*) Cette vieille cloche, fendue depuis longtems, a été remplacée en 1840.

Le 18 octobre 1492, le roi d'Angleterre attaqua Boulogne, que défendit avec succès le comte de Crèvecœur. La ville fut moins heureuse en 1544. Investie le 17 juillet par l'armée de Henri VIII, après deux mois d'un siége qui fit ressortir la valeur des bourgeois, et l'héroïsme de leur maïeur Antoine Heurvin, le gouverneur Jacques de Coucy capitula le 14 septembre. Les Anglais expulsèrent les habitans qui se retirèrent vers Étaples et Montreuil, chargés de ce qu'ils purent emporter de leur biens. Accueillis par un tems affreux dans leur retraite lente et pénible, ces infortunés eurent encore à souffrir les violences et les extorsions des maraudeurs ennemis.

Par un traité conclu à Capécure, le 24 mars 1550, la restitution de la ville à la France fut convenue moyennant 400,000 écus. Et le 25 avril, jour de St.-Marc, l'aurore du retour vint luire pour les exilés. Au comble du bonheur, cette généreuse population rentra dans les murs, précédée du brave Heurvin. Les citoyens retrouvèrent avec attendrissement leurs foyers qu'ils avaient quittés avec tant d'amers regrets. Une procession fut instituée pour perpétuer d'âge en âge le souvenir de ce grand jour. Elle a cessé en 1830.

Les Anglais avaient enlevé les archives publiques, pillé et dégradé les monumens; on s'occupa de suite à faire disparaître les traces de leurs dévastations.

Thérouanne ayant achevé ses destins en 1553, et son immense diocèse ayant été démembré, l'évêché de Boulogne fut érigé en 1556. Les religieux de l'abbaye de Notre-Dame devinrent chanoines de la cathédrale. Claude-André Dormy, premier évêque, ne prit possession de son siége qu'en 1570. A cette époque, la fermentation des esprits produite par la réforme occasionnait partout des troubles et des désordres; Boulogne en eut sa part. Le 11 octobre 1567, l'image mira-

culeuse de Notre-Dame disparut de l'église (*). Le 2 novembre suivant, les Huguenots firent irruption dans la cathédrale, qu'ils saccagèrent entièrement. Ces fanatiques, non contens du pillage, se livrèrent aux actes du vandalisme le plus odieux, et poussèrent la rage jusqu'à violer les tombeaux.

En 1580, une secousse de tremblement de terre fit crouler la tour du guet.

Au mois d'octobre 1588, les Ligueurs commandés par le duc d'Aumale, firent une tentative sur Boulogne. Mais Bertrand de Patras-Campaigno, gouverneur d'Etaples, étant parvenu à faire entrer 300 hommes dans la place, leur entreprise échoua.

En 1610, Boulogne envoya sa bannière aux obsèques de Henri IV.

Les fortifications extérieures furent démolies en 1687 par les ordres du ministre de la guerre, marquis de Louvois.

La jetée de l'ouest avait été construite en 1739, sur les ruines de la *Dunette*, et la jetée de l'est, établie sur les *roches Pidou* en 1744. Ces deux jetées ont été reconstruites depuis 1830.

La révolution n'a pas respecté l'antique cathédrale de Boulogne; naguères encore ses débris affligeaient les regards, quand M. l'abbé Haffreingue conçut la pensée d'élever sur ce sol bouleversé une église grandiose, œuvre de zèle et de goût. Dans peu d'années la ville sera dotée d'un monument remarquable.

(*) Elle fut retrouvée en 1607 dans le puits du château d'Honvault, où l'avait fait jeter le gouverneur Morvilliers; d'abord déposée dans l'église de St-Wilmer (l'oratoire), on la replaça à Notre-Dame en 1610. Cette statue fut brûlée sur la place de la haute-ville, le 28 décembre 1793, en présence et par les ordres d'un apôtre de *Raison*, le représentant André Dumont....

Boulogne eut sous le Directoire l'école centrale du département. La société d'agriculture, fondée en 1800, est la première qui s'organisa dans nos contrées.

En 1803, Napoléon ayant formé le projet d'une descente en Angleterre, fit équiper une immense flotille de *bateaux plats,* qui ressemblait tant soit peu *à ces mille vaisseaux en Aulide assemblés*..... Il vint plusieurs fois présider les travaux, et passer en revue les 160,000 hommes réunis dans les deux camps *de droite* et *de gauche*, ou cantonnés dans les environs. Le 16 août 1804, dans une fête militaire dont rien n'égalait la pompe, il fit la distribution des premières croix d'honneur. Le canon de l'Autriche ayant rappelé l'armée sur les bords du Rhin, le camp fut levé en 1805.

Pendant les neuf années suivantes, les corsaires boulonnais firent essuyer de grandes pertes à la marine marchande de l'Angleterre.

La paix générale a été pour Boulogne le commencement de ses prospérités. Les agrémens de son séjour, ses établissemens, ses bains de mer, son magnifique musée, y attirent chaque année une grand concours d'étrangers. Un nouveau quartier, sur la rive gauche de la Liane, vient d'être ouvert à l'exubérance de sa population, qui est doublée depuis 25 ans. Les travaux d'amélioration du port rendront bientôt cette ville une place de commerce importante.

Armoiries. — Boulogne porte de gueules, au cygne d'argent, surmonté de trois fleurs de lys d'or (*).

(*) Sur Boulogne. Voyez Malbrancq. — Meyer. — Godefroy. Tom. 1. — Henry. — D. Hume. — Différens mémoires et documens, et l'histoire de Notre-Dame de Boulogne, de l'archidiacre Leroy, édition de M. Hédouin.

Boulogne compte au nombre de ses enfans les plus illustres :

Godefroy de Bouillon. Il naquit au château, alors situé sur la place de la haute-ville, vers l'an 1058. C'est de là qu'il s'élança, en 1096, à la tête des Croisés, pour conquérir un royaume. 1,200 Boulonnais le suivirent dans cette sainte expédition.

Simon de Boulogne, familier de Baudouin II, comte de Guînes, en 1169. Il a traduit *Polihistor*.

Gérard de Boulogne, poète du XIII.e siècle.

Robinet de Boulogne, écuyer de Charles VI, vivant en 1400.

Michel Lequien, né le 8 octobre 1661. Savant auteur ecclésiastique, très-versé dans la linguistique. Mort à Paris en 1733.

François Delporte, né en 1746. Agronome distingué qui commença la suppression des jachères et l'introduction des prairies artificielles. Il est le premier qui dans la contrée cultiva en grand la pomme de terre. Il fut l'un des fondateurs de la Société d'Agriculture. Il mourut en 1819.

Daunou (Pierre-Claude-François), né le 18 août 1761. Pair de France, garde-général des archives du royaume, secrétaire-perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce savant écrivain mourut le 20 juin 1840.

Nous ne savons si feu M. Henry est né à Boulogne; mais son excellent *essai sur l'arrondissement* lui donne des droits à être rangé au nombre des célébrités de cette ville.

—

BAINCTHUN.

Baingatun. Nom à traduire par *Baini dunum.* Ainsi nommé de St.-Bain, évêque de Thérouanne, mort le 12 des kalendes de juin 706. — Ce village était, dès 987, une des douze baronies du comté de Boulogne. Le baron de Baincthun était seigneur foncier de la Tour d'Ordre. En 1656, un arrêt du Parlement de Paris condamna les échevins de Boulogne à lui servir la rente du terrain (1).

CONTEVILLE.

Comitis villa. On a écrit Conte pour Comte jusqu'à la fin du XVI.e siècle. Raoul de Fiennes, fils d'Eustache II, épousa en 1142 Adelide de Conteville, fille de Henry de Campagne. En 1146, l'abbaye de St.-Josse-sur-Mer avait une part de dîme à Conteville (2).

ÉCHINGHEM.

Eschinguehem. Du Teuton *esch,* chêne, et *ing, inghem,* maison. Ce lieu est connu dès l'an 1207.

PERNES.

Sur la rivière de Wimereux. Ce village est mentionné dans les actes des plaids de 1285. Il est beaucoup plus ancien.

---

(1) Malbrancq. — Henry.

(2) Id. id. — Cartulaire de St.-Josse de l'abbé Moreau.

PITTEFAUX.

Pitefaux. Pite, petite pièce de monnaie, moitié d'une *maille* ou d'un denier, qui avait cours au XII.e siècle. Ce nom n'indique-t-il pas le peu d'importance de l'habitation qui fut le noyau de ce village?

Le hameau de SOUVERAIN MOULIN appartenait à une branche de la maison de Béthune. Il s'y tient une foire le 25 août.

SAINT-MARTIN-BOULOGNE.

On croit que les Romains avaient élevé en ce lieu un temple de Mars. Beaucoup d'endroits consacrés à cette divinité ont ensuite, dit Malbrancq, pris le nom de St.-Martin. — Une bulle du pape Innocent III, du 10 des kal. de juin 1207, confirme à l'église de Notre-Dame de Boulogne, l'église de St.-Martin, *cum decimis et appenditiis,* et dans la même paroisse, la chapelle de la maladrerie de Boulogne (*capellam leprosorum*). — Cet hospice, fondé par le comte Eustache, avait une part de la dîme des harengs *d'Escales,* dîme qui donna lieu en 1165 à des différends, et à un concordat entre la léproserie et l'abbaye de St.-Bertin. — La comtesse Mahaut, femme de Philippe Hurepel, légua à Notre-Dame de Boulogne la ferme de Moulin-l'Abbé (*).

De ce village dépend le mont Lambert, jadis *Bolemberg.* Le fort, bâti par les Anglais en 1546, fut attaqué par les Français en 1549. La garnison les repoussa; mais ne jugeant pas le poste tenable après la perte des autres forteresses du

(*) A. Leroy. Histoire de Notre-Dame de Boulogne. Édition de M. Hédouin. — Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

Boulonnais, elle se retira en détruisant les fortifications. Il fut rétabli depuis.

La ferme d'Ordre. — Ce domaine était en 987 une des douze baronies du Boulonnais. En 912, les fils du baron d'Ordre assaillirent et tuèrent le comte Régnier, pour venger leur père mis à mort par les sicaires de ce tyran.

La fameuse colonne de la Grande-Armée est érigée sur les confins de ce territoire. La statue colossale de Napoléon y a été placée le 15 août 1841. La description de ce monument se trouve partout.

St.-Martin fut chef-lieu de canton en 1795.

WIMILLE.

Wimilium. Sur la rivière de Wimereux. Dans leur grande expédition de 881, les Normands traversaient le pays comme un feu dévorant : Hennekin, comte de Boulogne, et Heffrid, comte d'Hesdin, à la tête d'une armée de 30,000 hommes, disputèrent vainement à ces barbares le passage du Wimereux. De part et d'autre, on se battit avec acharnement, et 8,000 hommes restèrent sur le champ de bataille. On dit que c'est de ce nombre *huit mille* que le village tire son nom !!! — Oylard, sire de Wimille, dispersa les troupes de brigands qui infestaient la contrée, et fonda l'hôpital de St.-Inglevert en 1133. — La tour, de forme octogone, est ancienne et d'une architecture élégante. L'église a été rebâtie en 1834. — Le cimetière renferme les restes de Pilâtre de Rozier et de Romain, qui, le 15 juin 1785, furent les premières victimes de l'art aérostatique. Leur ballon s'étant embrâsé dans les hautes régions de l'atmosphère, ils tombèrent sur la falaise près de Wimereux. Un modeste mo-

nument est élevé à leur mémoire sur le mur qui borde la route de Boulogne à Calais.

Le hameau de WIMEREUX est situé à l'embouchure de la rivière du même nom (*Albimerius*). En 1708, une flotte anglaise tenta vainement un débarquement sur ce point. — Une division de la flotille impériale stationnait à Wimereux en 1804. (1). — C'est là que le prince Louis Bonaparte débarqua, le 7 août 1840, avec une poignée de ses familiers....

(*) Sur Saint-Martin et Wimille. Voyez Malbrancq, — Henry, — Hume.

CANTON DE CALAIS.

Ce canton est un pays conquis sur la mer, une terre d'alluvion déposée par les eaux de l'intérieur. Les *Caletes* en furent les premiers habitans. Il faut y joindre les *Oromansaci*, peuples qui occupaient la contrée marécageuse le long du canal de Marck et de la rivière d'Oye. St.-Bain, évêque de Thérouanne en fut l'apôtre à la fin du VII.e siècle.

Les vingt-quatre communes du Calaisis formèrent, après la reprise de Calais en 1558, un petit gouvernement sous le nom de pays reconquis.

CALAIS.

Caletium, *Calesium*, du Celtique *caleh*, hâvre.

Cette ville à laquelle s'attachent de si beaux souvenirs, à laquelle il fut donné d'offrir au moyen-âge le spectacle du plus rare dévouement, et dans les tems modernes l'exemple d'un patriotisme qui ne fut entaché d'aucun excès, Calais n'était sous la première race qu'un petit village habité par des pêcheurs, et dépendant de la terre de *Merch*. St.-Bertin en

obtint la dîme du comte Walbert d'Arques en 663. Jusqu'en 967, il releva des comtes de Boulogne et de Guînes. Baudouin IV, dit le Barbu, comte de Flandre, reconnut l'importance de cette position ; il fit creuser et agrandir le port en 995. C'est alors seulement que le commerce maritime prit quelqu'extension. Calais devint en 1071, le chef-lieu d'un des bailliages du Boulonnais, créés par le comte Eustache. En 1093, Robert-le-Frison, comte de Flandre, mourut à Calais ; il fut enterré dans un caveau de l'église collégiale de Notre-Dame, qu'il avait fondée. En 1124, Manassé, comte de Guînes, pour favoriser l'accroissement de la population, exempta de charges la terre de Calais.

L'année 1179 fut signalée par une émeute qui pouvait avoir les plus fâcheuses conséquences pour la cité naissante. L'abbaye de St.-Bertin était depuis plusieurs siècles en possession de prélever une dîme sur la pêche du hareng. Les religieux collecteurs s'étant, comme à l'ordinaire, présentés pour percevoir cette redevance, furent insultés par les pêcheurs qui se recriaient contre cet intolérable impôt qui dévorait la substance de leurs familles. Ils refusèrent de laisser dîmer les produits de leur pêche. Le peuple prit chaudement parti pour les récalcitrans. Les moines décimateurs furent injuriés, frappés ; déjà des cris de mort circulaient au sein de cette plèbe émue; c'en était fait de ces malheureux, si le connétable Baudouin d'Hermelinghem, averti du tumulte, ne fût sorti du château à la tête de quelques hommes d'armes, et ne les eût arrachés à grand peine à la fureur des mutins. En réparation de ce fait, les Calaisiens furent condamnés à payer une amende de 1,000 livres, dont les religieux consentirent à payer le tiers. Ils obtinrent en 1192 une réduction de la dîme par l'intervention de Renaud, comte de Boulogne.

Henri-le-Jeune, duc de Brabant, permit aux habitans de

compléter le port par l'établissement d'un bassin en 1190. — Le comte Renaud de Dammartin sépara Calais de la terre de Marck en 1210. — Philippe Hurepel, comte de Boulogne, à bon droit surnommé l'*Edifieur,* augmenta la ville en 1224-28, la décora d'une halle échevinale, et la fit entourer de murailles qu'un fort château protégeait. Il peut en être considéré comme le second fondateur.

Calais était à peine fortifié en 1229, quand Ferrand, comte de Flandre, sorti de sa longue captivité, leva des troupes, dévasta le Boulonnais, et se présenta devant ses murs au mois de juillet. La ville, incapable de résister, se racheta du pillage moyennant 1,500 livres et 20 tonneaux de vin. L'année suivante un incendie dévora un grand nombre de maisons.

Les bourgeois obtinrent en 1170, du comte Mathieu d'Alsace, leur première charte de commune. Cette *keurre, curia,* fut confirmée par le comte Gérard en 1180, par Mahaut, comtesse de Boulogne, au mois de mars 1252, et enfin par son successeur Robert en 1270.

Au commencement du XIV.e siècle, l'état florissant de son commerce fit admettre Calais au nombre des villes anséatiques, association dont les priviléges lui procurèrent de grands avantages.

Nous arrivons à la grande phase de l'histoire de Calais. Après la funeste bataille de Crécy, Edouard III irrité contre les Calaisiens, dont les corsaires avaient capturé plusieurs vaisseaux anglais, assiégea leur ville par terre et par mer. Le vieux gouverneur, Jean de Vienne, admirablement secondé par le courage des bourgeois, fit la plus mémorable résistance. Vainement Philippe de Valois tenta de les secourir. Du haut de leurs murailles, ils eurent la douleur de voir le mouvement rétrograde de l'armée royale. Après onze mois

de blocus, la famine triompha de leur constance. Convaincus d'ailleurs que tout espoir de secours leur était enlevé, il songèrent à capituler le 3 août 1347. Édouard, irrité de la longueur du siége, ne reçut *à merci* cette héroïque population qu'en exigeant que six notables lui fussent remis *pour en faire à sa volonté*. La résolution du roi répandit dans Calais une profonde consternation. Eustache de St.-Pierre, Jean d'Aire, Jacques et Pierre de Wissant, et deux autres bourgeois dont les noms sont restés inconnus, se dévouèrent généreusement pour le salut de leurs concitoyens. Nouveaux Décius, ils sortirent des murs, *convoyés en plaintes, en cris et en pleurs*, et s'avancèrent vers le camp ennemi, en chemise, la tête et les pieds nus, et la *hart au col*, tenant en mains les clefs de la ville et du château. Le monarque anglais, un moment oublieux de sa gloire, voulait les faire mettre à mort ; mais la reine Philippine de Hainaut parvint à le fléchir, et lui épargna un crime (*). Le vainqueur entra triomphant dans Calais. Tous les habitans furent contraints de *guerpir* de leurs héritages ; on ne laissa que trois Français dans la ville, qui fut repeuplée d'Anglais. Les Calaisiens exilés se refugièrent dans les villes voisines. Une ordonnance du roi, du 8 septembre 1347, leur accorda tous les biens et héritages qui pourraient échoir au domaine royal : d'autres ordonnances assurèrent à ces malheureux des places et des priviléges. Edouard conféra des franchises aux habitans de sa nouvelle conquête, il se montra généreux envers le noble Eustache de St.-Pierre, qu'il remit en possession d'une grande partie de ses biens, et qu'il dota d'une pension. Le même prince établit

(*) Les circonstances du siége de Calais sont si connues, si populaires, que j'ai cru devoir en abréger les détails. Je n'aurais pu d'ailleurs que copier Froissart. Qui oserait toucher à son récit sublime dans sa simplicité ?

en 1362 l'étaple des laines, entrepôt qui fut pour Calais un élément de prospérité. C'est la corporation de l'*étape* qui bâtit la tour du beffroi (*) pour servir de lieu de réunion à ses syndics.

Le port des Anglais, divisé en deux bassins nommés le *grand et petit Paradis*, était d'une vaste étendue ; il comprenait tout l'arrière port actuel, et l'espace qu'occupera le bassin à flot. — Les premières jetées furent fondées en 1405. Cette date est intéressante pour constater la marche graduelle des sables et les progrès des attérissemens. La mer s'est éloignée de ses rivages d'environ 1,200 mètres en quatre cent trente-six ans ; c'est-à-dire, de près de 3 mètres par an. Au tems d'Edouard III le flot des marées de morte-eau battait les murs du Courgain. Cinquante-huit ans après il fallut faire des jetées, et depuis on les a prolongées plusieurs fois pour alimenter le chenal. En 1546, la jetée de l'est ne dépassait pas la tour du Risban ; celle de l'ouest était plus longue.

En 1436, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, assiégea Calais. En vain le duc de Croy et les Boulonnais qu'il commandait se distinguèrent dans diverses attaques. Cette entreprise n'eut pas de succès. Il était réservé à François, duc de Guise, d'en faire la conquête, et d'effacer les derniers vestiges de la domination anglaise dans le pays. Il attaqua la ville le 1.er janvier 1558, et la capitulation fut signée le 8. Il renvoya les habitans en Angleterre. Les héritiers des exilés de 1347 furent rappelés, et remis en possession des biens de leurs ancêtres. La ville se repeupla en moins de trois ans, et le corps municipal put être rétabli sur les anciennes bases en 1561. Le premier maïeur fut un sieur Thévenot. On assigna

(*) François II donna ce bâtiment *pour estre hôtel et maison commune de la ville*. Le maïeur Claude Monet répara cette tour en 1609, et fit élever sur sa base la flèche à jour qui existe encore.

un hôtel au libérateur de Calais. L'entrée de l'hôtel de Guise est située à l'extrémité de la rue de la Prison : c'est une porte gothique flanquée de deux tourelles octogones bien conservées.

En 1563, il se trouva trente indignes bourgeois qui, gagnés par l'or de la reine Élisabeth, conçurent l'odieux dessein de livrer la ville aux Anglais. Cette machination ayant été découverte, les conjurés furent arrêtés, jugés, et pendus aux fenêtres de l'hôtel-de-ville, au milieu des marques de l'exécration publique. L'échevin Leclercq, l'âme du complot, parvint à s'évader.

Le 1.er avril 1596, Calais fut investi par les troupes de l'archiduc Albert, et forcé de capituler le 17 après un siége de seize jours. 700 soldats périrent à l'assaut du château. L'ennemi se livra au pillage et commit tous les excès. Le traité de Vervins rendit la ville à la France en 1598. Les Espagnols tentèrent encore de la surprendre en 1657 ; mais la vigilance et l'intrépidité des bourgeois commandés par leur maïeur Gaspard Mollien, firent échouer cette entreprise. Les alliés bombardèrent la place le 27 septembre 1695 : cinquante-trois maisons eurent à souffrir de leurs projectiles. Un second bombardement, fait par la flotte anglaise le 13 mai de l'année suivante, causa moins de dommages.

Les habitans de Calais, remarquables en tout tems par leur esprit de cité, traversèrent les jours orageux de la révolution avec le calme et la modération qui caractérisent des hommes dignes d'être libres. Le 25 avril 1814, ils furent témoins d'un de ces événemens qui marquent dans l'histoire des nations. Le despotisme militaire était terrassé ; Louis XVIII, après vingt-deux ans d'exil, était appelé à restaurer la monarchie. Il apportait la branche d'olivier qui nous

réconciliait avec l'Europe, rouvrait les sources du commerce, et nous donnait, au lieu de tant de malheureux essais d'organisation sociale, la liberté constitutionnelle basée sur le grand principe de l'égalité des droits et des devoirs. Le roi législateur débarqua sur le rivage, pressé par une foule immense, ivre de bonheur et d'enthousiasme (*). Une colonne fut érigée en face du débarcadère pour perpétuer le souvenir de ce grand jour, et un marbre indiqua la place où le pied royal se posa sur les dalles du quai. Ce marbre disparut en 1830.

Depuis dix ans, le gouvernement a fait beaucoup pour l'amélioration du port.

Armoiries. — Calais porte de gueules à l'écusson en abyme d'azur, soutenu d'un croissant d'argent, flanqué de deux croix à deux branches, couronné d'or. En bas de l'écu, une croix de Jérusalem ; or, à quatre fleurs de lys.

L'église Notre-Dame, bâtie au tems de la domination anglaise, est un grand édifice d'une architecture sévère, extérieurement décoré de lourds clochetons. Les chapelles et le dôme sont des soudures modernes d'un goût médiocre.

A cette église est accolée la citerne publique. Ce vaste réservoir sert aux besoins de la ville qui manque d'eau potable.

Le fort *Risban,* premier ouvrage défensif du port, consistait d'abord en une haute tour dont la fondation est attribuée

(*) Les fautes de la restauration ne doivent pas faire méconnaître ce qu'elle a fait de bien.

à Philippe Hurepel, comte de Boulogne. Fortifiée au XV.e siècle par les Anglais, et nommée alors tour de Lancastre, elle fut rasée à la fin du siècle suivant.

Le rétablissement du fort *Nieulay*, sur la route de Boulogne, date de 1627.

Le cardinal de Richelieu fit bâtir la citadelle vers l'an 1635. L'arsenal est très-vaste.

La construction du fort *Rouge*, bâti sur pilotis, date de 1695.

L'hôtel-de-ville a été rebâti en 1740.

La Société d'agriculture, de commerce et des arts de Calais, s'est constituée en 1799. Elle est la seconde en date des sociétés modernes d'agriculture du département.

La salle de concert, la bibliothèque, le musée et l'établissement des bains de mer ont été créés depuis 1830 (*).

Calais est la patrie de :

Dutertre (Jacques), dominicain, né en 1610, mort en 1687. Ce célèbre missionnaire a écrit des Mémoires estimés.

De Maréchal (Georges), premier chirurgien de Louis XIV et chevalier de St.-Michel. Né en 1658, mort le 13 décembre 1736.

De Delaplace (Pierre-Antoine), littérateur, traducteur d'ouvrages anglais. Né en 1707, mort en 1793.

(*) Cet article est bien sommaire ; mais Calais a ses historiens : l'abbé Lefebvre et l'annaliste Bernard. On peut aussi consulter sur l'hist. de cette ville, Malbrancq, Froissart, Meyer, Ferri Delocres, Henry, et les Mémoires de la Société de Calais (année 1840).

Et de Pigault-Lebrun (Guillaume-Charles-Antoine), romancier original, dont les nombreuses productions ont joui d'une grande vogue dans les vingt premières années de ce siècle. Né le 8 avril 1753, il mourut le 24 juillet 1835.

ATTAQUES (LES).

Ce lieu, jadis hameau de Marck, situé sur le canal de Calais à St-Omer, a été érigé en commune en 1838. C'est sur ce territoire, et à l'endroit où le canal de St.-Omer à Calais coupe celui de Marck à angle droit, que se trouve le pont à quatre branches, dit *Pont Sans-Pareil*, un des plus beaux monumens dont s'honore le génie civil. Il fut exécuté en 1750 par l'architecte Beffara, sur les plans de l'ingénieur Barbier.

BONNINGUES-LES-CALAIS.

Boninga. Nom formé du latin *bonna*, limite, avec la désinence flamande *ingue*, terme générique d'habitation. L'abbaye de St.-Bertin y possédait une manse en 858. La terre de Bonningues appartenait en l'an 1000 à Adèle de Selves, qui reconnut tenir ses aleux en fief de son oncle Framery, évêque de Thérouanne (1).

COQUELLE.

Calquella, Calquel, Qualquella, Conquelle. En l'an 1000, Adèle de Selves reconnaît tenir en fief de l'évêque Framery, ses aleux de Coquelle. Milon II, évêque de Thérouanne, accorda l'église à l'abbaye de St.-Augustin de Thérouanne, en 1132 (2).

(1.2) Malbrancq. *De Morinis.*

COULOGNE.

Colne, Couloigne. On croit que ce village était un cantonnement romain. Il est situé sur un tertre d'alluvion qui domine la plaine, de 3 à 4 mètres, et qui s'appelait anciennement, et encore en 1361, *l'Ile de Colne,* à cause des marais qui l'environnaient de toutes parts (1). En 1039, le comte de Boulogne concéda à l'abbaye de St.-Wulmer de Samer le territoire de Coulogne, qui n'était alors qu'un marécage improductif (2).

ESCALLES.

Scalæ, Scales. Ce village, caché par les hautes terres du *Blanc-Nez,* est compris en 858 dans les possessions de St.-Bertin, avec manses, terres et *vignes.* Un diplôme de Milon, évêque de Thérouanne, de l'année 1165, homologue une convention entre St.-Bertin et la léproserie de Boulogne, au sujet de la *villa de Scales, terrâ St.-Bertini* (3). Henry dit que l'abbaye avait fondé l'église de ce village en 710.

FRÉTHUN.

Selon Henry, ce village s'appelait *Werethe* au X.e siècle. Près de là était un gué dont le passage était très-dangereux au tems des hautes marées. Mais les lieux ont changé de face, et ce n'est plus le gué de Werethe, ni le bain glacial qu'y

(1) Allent. Essai sur les reconnaissances militaires.
(2) Henry. Essai sur l'arrondissement de Boulogne.
(3) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

prirent l'abbé Géroald et les 100 personnes de sa suite, au mois de février 1068, qui rendent Fréthun recommandable, mais bien l'audace chevaleresque du sire Gillebert. Or, ce sire Gillebert de Fréthun, écuyer, qui supportait impatiemment la domination anglaise qui pesait sur le Calaisis, donna en 1402 un rare exemple de patriotisme. Il eut le courage de refuser au roi d'Angleterre l'hommage et le serment qu'il lui devait pour ses fiefs et son manoir seigneurial. Le roi irrité fit *ardoir* sa petite forteresse. Gillebert alors poussa la témérité jusqu'à envoyer un défi à son puissant ennemi. Il rassembla quelques hommes de guerre, et arma en course deux vaisseaux qui firent *grand dommage* aux Anglais, et furent même l'occasion de la rupture des trèves entre les deux couronnes (*). On ne sait pas quelle fut la fin de cet aventureux gentilhomme.

MARCK.

Markium, Merck, Merch. Ce lieu, dont le port était très-fréquenté en 700, a eu le sort de toutes les petites cités maritimes de cette côte, qui dans les bas siècles ont eu leur veine de prospérité, ont joui de quelqu'importance, et que de grands désastres, joints à l'action de causes naturelles, sont venus ruiner entièrement. C'est l'histoire de Sangatte, de Wissant, d'Ambleteuse, d'Étaples. L'activité a régné sur ces plages aujourd'hui si tristes : le commerce y avait apporté la vie ; et voilà, les barbares ont renversé les établissemens, dispersé, fauché les populations. Le moyen-âge a créé d'autres intérêts ; la guerre a amené de nouveaux malheurs, et puis l'Océan, auquel l'incurie des hommes n'opposait plus de

(*) Monstrelet. Chron. Liv. 1.er, chap. 12.

barrières, a poussé insensiblement ses sables, comblé les bassins, couvert les travaux, et rendu ces hâvres, jadis célèbres, à peine accessibles à de frêles barques (*).

Le comte Walbert d'Arques donna, en 663, le fisc de *Merch* à l'abbaye de St.-Bertin. Dévasté par les Normands en 881, Marck perdit peu à peu tous ses avantages. En 938, Adèle de Vermandois, épouse d'Arnoul-le-Grand, comte de Flandre, fit rendre ce domaine à St.-Bertin pour remercier le ciel de la guérison inattendue d'une maladie réputée mortelle. Les dépendances de ce fief, serfs, droits de pêche, tout est compris dans cette donation qui fut ensuite modifiée par le successeur du comte en 975. — Willelm, sire de *Merck*, partit pour la première Croisade en 1096.

En 1090, Eustache et Ide, comtes de Boulogne, fondèrent, au lieu nommé *Broucka*, l'abbaye dite la Capelle.

Ce tems est l'ère des pieuses fondations. En 1122, le comte Eustache III, pour le salut de Ste.-Ide, sa mère, exempte St.-Bertin de tous droits à raison du fief de Marck. La seigneurie passa par mariage en 1169 dans la famille des comtes de Guines.

En 1214, le comte Ferrand ravage le Calaisis, et pille Marck. Sorti de la tour du Louvre après douze ans de captivité, le premier usage que ce prince fait de sa liberté est de porter de nouveau la désolation dans cette contrée, il brûle en 1227 le bourg et le château.

De meilleurs jours luisent enfin, et les ruines s'effacent. Mathilde, comtesse de Boulogne, accorda au mois d'avril 1253 une charte de commune à la ville de *Merck*, en confirmation de celle octroyée par le comte Mathieu de Toul, et Ide de

(*) Le port de Marck, assez éloigné du bourg, était, à ce que l'on croit, situé près de la ferme du *Fort-Vert*.

Boulogne, dont l'original avait péri pendant les incursions du comte de Flandre. Dans cet acte, la commune est appelée *Kore* (*Curia*), et les échevins *Kormann*.

Comme tout ce canton, Marck subit la domination anglaise en 1347. En 1405, Wallerand de Luxembourg, comte de St.-Pol, gouverneur de Picardie, assiége le château ; la garnison de Calais le force à la retraite. Cette forteresse fut prise par les Bourguignons en 1436. Des conférences pour la paix entre la France et l'Espagne se tinrent à Marck en 1555. Les protestans y ouvrirent un temple en 1563.

Les Espagnols brûlèrent le fort en 1641 (1). C'est le dernier fait remarquable de l'histoire de cette localité.

NIELLES-LES-CALAIS.

Nigella. L'église fut accordée au monastère de St-Augustin de Thérouanne, par l'évêque Milon II, en 1147 (2).

PEUPLINGUES.

Popelinghem en l'an 1000 ; *Peplinghem* en 1170 ; *Poupliers* en 1175. En l'an 1000, Adèle de Selves, dame de Bourbourg, reconnaît tenir en fief ses aleux de Peuplingues, de son oncle l'évêque Framery. Roger, comte de St.-Pol, donna la moitié de la dîme de ce village à la collégiale de St.-Sauveur de St.-Pol en 1050. Le pape Alexandre III confirma cette donation en 1175 (3).

Peuplingues fut chef-lieu de canton en 1795.

(1) Sur l'article de Marck. Voyez Froissart, Malbrancq, Meyer, Godefroy, Henry.
(2) Malbrancq. Tom. 3.
(3) Locrius. *Chron. belg.* — Turpin. *Terv. comit. hist.*

SAINT-PIERRE-LES-CALAIS.

Petressa, Peternesse. Situé sur le banc de galets, dit les *Pierrettes* (1). St.-Bain prêcha l'Évangile à Pétresse vers l'an 686. Le premier comte de Flandre, Bauduin-Bras-de-Fer, y fit bâtir une tour de garde en 869. Une charte de Renaud, comte de Boulogne, de l'an 1192, détermina les proportions de la dîme des harengs (*halecium*) que ce village devait à St.-Bertin (2).

St.-Pierre, qui souffrit beaucoup pendant l'occupation anglaise, resta stationnaire jusque dans le siècle dernier. Cette commune prit alors un grand accroissement, et ses rues furent alignées. Depuis quarante ans, l'industrie y a créé de nombreux établissemens, et presque triplé la population. En 1800, on comptait à St.-Pierre 2,600 habitans; le dernier recensement officiel porte ce chiffre à 7,603. — Le seul monument qui appelle les regards de l'antiquaire est la grosse tour de l'église qui, par son architecture, paraît appartenir au XV.e siècle. — Henri VII, roi d'Angleterre, et l'archiduc Philippe eurent une entrevue dans cette église en 1500.

SAINT-TRICAT.

St.-Tricas, St.-Tricart, était en 1174 une annexe de la paroisse de Hames. Le village relevait de cette seigneurie, mouvance du comté de Guînes.

(1) Ce banc offre un phénomène remarquable. Son niveau ne baisse pas sensiblement, quoiqu'on en ait extrait, depuis bien des siècles, des quantités considérables de galets.

(2) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandres.

SANGATTE.

Ce lieu est le *Portus ulterior* des Romains. Il portait dès l'an 863 le nom de *Sangata,* du Celtique *san,* étang, ou du Teuton *sand,* sable, et *gate,* porte, barrière. Ces deux origines conviennent également à l'ancien état des lieux. Au VI.e siècle, Sangatte était surnommé *Portus Sanctorum* (1). Quelques écrivains l'ont aussi appelé *Séclive, Fangales,* et *Ste.-Agathe* (2).

La nature avait fait tous les frais du port de Sangatte. C'était un immense et profond bassin de forme presque circulaire qui s'ouvrait sur la mer, là où est la digue, et qui, jusqu'au XIII.e siècle, assurait aux navigateurs un excellent mouillage protégé par des travaux, défendu par une haute tour. Le tems et les envasemens ont comblé le *puits* de Sangatte, et converti en marais ce magnifique bassin. Du haut de la digue, l'œil du voyageur peut encore en suivre les contours, en mesurer l'étendue.

La tour de Sangatte, détruite par les Normands en 882, fut remplacée par l'importante forteresse de *Rorichove* que Bauduin II, comte de Guînes, fit élever de 1174 à 1190. Cette tour, dont les créneaux se perdaient dans les nues, était entourée de remparts et d'un triple fossé. Lambert d'Ardres, prêtre, et historien des comtes de Guînes, en parle avec admiration dans les termes suivans: *Armiferam*

---

(1) Du nom d'une portion de la *Via itiana* qui y aboutissait, et qui, à cette époque, était appelée *Via Sanctorum*, parce que c'était la route que suivaient les prédicateurs de l'Évangile qui s'embarquaient pour Albion.

(2) Malbrancq. — Paradin. Annales de Bourgogne.

turrim, et cœlo contiguam, quis nesciat apud Sangattam? Renaud, comte de Boulogne, s'empara de ce château en 1207. Trois ans après, il excita l'épouse du comte Arnould de Guînes à le détruire. Il paraît qu'elle se contenta de le faire démanteler, car nous voyons en 1214 le comte Ferrand le prendre de vive force, et faire trancher la tête aux hommes d'armes de la garnison. Le village fut livré aux flammes.

En juillet 1347, Philippe de Valois, dans sa vaine démonstration pour secourir Calais assiégé par Édouard III, posa son camp au mont de Sangatte.

Baudouin de Sangatte (famille de Guînes) fit en 1360 un acte de loyalisme bien remarquable. Il engagea son château pour contribuer à la rançon du roi Jean (1).

En 1405, les Anglais tenaient garnison à Sangatte. En 1436-37, Jean, comte d'Étampes, et Antoine de Croy, à la tête de 5,000 hommes, ravagèrent tout le pays occupé par les ennemis, prirent et détruisirent de fond en comble la forteresse de Sangatte. On en voit les ruines à la droite de la digue, près des dunes (2).

Depuis plus de quatre siècles que *l'étang* ou *puits* de Sangatte est envasé, une forte digue a été construite pour protéger le *plat pays* contre les irruptions de la mer. La rupture de cette digue dans les hautes marées a plusieurs fois occasionné des inondations terribles. On cite comme la

---

(1) Enguerrand et Guillaume de Hames imitèrent son exemple. Ils reçurent, dit M. Pigault de Beaupré (*Mémoires de la Morinie*), une pension annuelle de 1,000 livres parisis qui fut payée jusqu'en 1643. Louis XIV remit alors aux ayant-droit des comtes de Guines les biens dont leurs ancêtres s'étaient si noblement dépouillés.

(2) Sur Sangatte. Voyez Malbrancq. — Froissart. — Meyer.

plus violente celle du mois de novembre 1614. Toutes les vallées à une assez grande distance furent noyées par la vague. Pendant plusieurs jours, les communications furent interceptées sur divers points. Le dommage dut être considérable. Les soins que l'administration départementale apporte à l'entretien de la digue, et la solidité de cette construction, donnent l'espoir que ces accidens ne se renouvelleront plus avec la même gravité.

CANTON DE DESVRES.

La vaste forêt de Desvres, divisée en haute et basse forêt, occupe le centre du canton. Le territoire est arrosé par la Liane et ses nombreux affluens; il est traversé par les restes de la grande voie romaine de Thérouanne à Boulogne, et par la voie militaire du *Septemvium* à Licques, par Desvres.

ALINCTHUN.

Alani dunum, maison d'Alain. En 1285, messire Thomas d'*Alinghetun* assiste comme pair aux plaids du comte d'Artois (1).

Le hameau de LIANES qui dépend de cette commune était en 987 une des douze baronies du Boulonnais. *Li Bastards* de Lianes, écuyer, fut de l'expédition d'Oisy en 1254 (2).

(1) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

(2) Puits Artésien. Tom. 2.

BAINGHEM-LE-COMTE.

Beningahem, *Beingahem*, *Baingahem*, domaine de Bain. On croit que ce lieu était une des résidences de St.-Bain, évêque de Thérouanne, mort le 12 juin 706. Le registre (*breviarium*) des possessions de St.-Bertin, dressé par l'abbé Adalard en 858, comprend l'église de *Beningahem*, avec terres, prés, forêt, serfs et vignes (*vineæ*) (1). Il parait que ce domaine fit retour au comte de Boulogne après les incursions des Normands; car le comte Eustache II, et Ste.-Ide, sa femme, l'accordèrent à l'abbaye de St.-Wulmer. Cette donation fut confirmée en 1121 par leur fils Eustache III. En 1147, Milon II, évêque de Thérouanne, attribua l'autel au monastère de St.-Augustin (2).

BELLEBRUNE.

Du Celtique *bel*, forteresse, et *bron*, fontaine. Est nommé *Helech-Bruna* dans un diplôme de la 28.e année du règne de Charles-le-Chauve. On croit que ce village est une colonie formée par l'excédant de la population de Brunembert au IX.e siècle; il était en 987 une des douze baronies du comté de Boulogne, et en 1071 le chef-lieu d'un bailliage (3). En 1121, le sire Robert de *Boloembrune* fut témoin d'une donation faite à St.-Wulmer par le comte Eustache (4). En 1209, Guy de *Bellebrone* est témoin de la charte d'Ambleteuse. Jean, baron de Bellebrune, assiste à la bataille de Crécy en 1346. Les armées de Louis XIV comptaient deux

(1.2) Malbrancq. *De Morinis*.
(3) Henry. Essai sur l'arrondissement de Boulogne.
(4) Godefroy.

officiers généraux de la famille Blondel de Bellebrune. Le marquis fut lieutenant-général, et son frère François, maréchal-de-camp (1652-1658).

BELLE-ET-HOULLEFORT.

Bel, forteresse. Belle était en 987 une des quatre châtellenies du comté. Le château avait été construit par le comte Eustache en 1049 (1).

BOURNONVILLE.

Brunavilla, *Burnalvilla*, *Burnivilla*. Vers l'an 1064, Arnold, surnommé le *Burn*, c'est-à-dire le *Brun*, bâtit le château de Bournonville, et le village en prit le nom. Cet Arnold, aussi nommé Ernold ou *Ernieule*, mourut glorieusement à la première Croisade auprès du comte de Guînes (2). Aucune illustration n'a manqué à la famille de Bournonville; elle a semé ses membres valeureux sur tous les champs de bataille. Hugues périt à Mons-en-Puelle (1304). Gamiot et Bertrand à Azincourt (1415). Enguerrand, un des plus braves chevaliers du siècle, est tué à Soissons en 1414. Son fils Robert succombe devant Ardres dans une sortie (1436). Le duc, comte d'Hénin, était à la tête de l'ordre équestre en 1579. Son fils Alexandre fut chevalier de la Toison-d'Or en 1624. Ambroise et Alexandre-Albert eurent le grade de maréchaux-de-camp en 1704.

BRUNEMBERT.

Brunemberg. *Bron*, fontaine. Existait dès le tems de

(1) Henry.
(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

Charles-le-Chauve. Ce lieu, alors florissant, était muni d'un château. La terre de Brunembert, qui faisait partie du domaine des comtes de Boulogne, fut donnée à Notre-Dame de Boulogne par le roi Louis XI en 1479 (*).

COLEMBERT.

—

Collebert, Collebergh, Colemberg, était en 987 une des douze baronies du Boulonnais. Au XIII.e siècle, le seigneur était banneret d'Artois. Gabriël de Maulde, baron de Colemberg, fut maréchal-de-camp en 1652.

COURSET.

—

Jadis la rivière d'Enquin prenait sa source en ce lieu : ce qui fait dire à Henry, que le nom de *Coursec* veut dire ruisseau tari. Ce village, qui était en 987 une des douze baronies du comté, est illustré par la demeure du célèbre Dumont de Courset, auteur du *Botaniste-Cultivateur* et de plusieurs autres ouvrages remarquables. Ce grand naturaliste, né à Boulogne le 16 septembre 1746, mourut à Courset en 1824. Le magnifique jardin qu'il s'était plû à créer, et dans lequel il avait rassemblé les plus rares productions des deux mondes, religieusement entretenu par ses héritiers, est toujours visité avec intérêt par le voyageur, par l'ami des sciences naturelles.

CRÉMAREST.

—

Cremarasium, sur la Liane. Nom qui indique une

(*) Histoire de Notre-Dame de Boulogne. — L'ordonnance est datée de Montargis.

situation dans un lieu marécageux. — La piété des marins du Boulonnais érigea en 1300, dans ce village, une chapelle à Notre-Dame.

DESVRES.

L'ancienne *Divernia* était située sur la grande voie de Thérouanne à Boulogne, dite *voie des Césars*, à son point de jonction avec celle qui, du *Septemvium*, aboutissait à cette dernière ville. Elle a dû, à sa situation sur l'*Enne* (la Liane), le nom de *Desurennes*.

Ste.-Aure jetée par la tempête sur les côtes de la Morinie en 383, se retira dans une forêt près de Desvres; elle y subit le martyre pour garder son vœu de chasteté. L'exemple de ses vertus contribua à propager le christianisme dans ce canton (*). En 828, Desvres eut comme Boulogne une église souterraine, quoiqu'à cette époque les pirates du nord n'eussent pas encore commencé leurs incursions. Le comte Baudouin-Bras-de-Fer protégea la bourgade en 861, par une forteresse qu'il y fit construire.

En 1071, Desvres devint le chef-lieu d'un des bailliages du comté de Boulogne. Le comte Eustache et son épouse Marie d'Écosse, fondèrent en 1108, près de cette ville, une léproserie pour les pauvres qui étaient travaillés du mal des ardens, *plaga ardentium*.

Dans le siècle suivant, une charte communale fut accordée aux habitans : Jean de France, duc de Berry, la confirma en 1394. Desvres était une des cinq *villes de loy* du comté de Boulogne. Les coutumes du *Bourgaige*, de *Desvrene* ont été

(*) Malbrancq donne la date de 451. — Sur Desvres. Voyez Miræus. — Henry. — Coutumes de Picardie, 2 vol. in-fol.°

reconnues le 17 octobre 1550. On y lit que les maïeur et échevins ont droit de mettre prix aux boissons, *et ont un lot de vin par poinçon pour leur droit.*

En 1536, un détachement espagnol, commandé par le capitaine Regnauville, prit et pilla Desvres. Le sénéchal Dubiez cerna cette petite troupe et l'emmena prisonnière. La ville fut plus maltraitée encore en 1543, car les ennemis la brûlèrent en grande partie. En 1588, Thomas Duwicquet de Desvres fut élu député aux États de la Ligue, dans une assemblée tenue à Étaples.

Desvres est la patrie de Jean Lavantage qui, d'abord médecin du comte de Boulogne, fut nommé évêque d'Amiens en 1437, et passa à l'évêché de Thérouanne en 1439; et de Jehan Molinet, poète et historien, né en 1430 ou 1435, mort chanoine à Valenciennes le 20 mars 1507. On peut consulter sur sa vie et ses ouvrages la notice publiée en 1821 par le savant M. Hécart.

Au-dessus de Desvres est le mont Hulin; on y voit les vestiges d'un fort à quatre bastions avec ouvrage à cornes. Il avait été bâti en 1545, sur les hauteurs qui dominent les bassins de l'Aa et de la Liane, pour protéger le pays contre les invasions des Espagnols et des Anglais. Cette forteresse, attaquée par le comte de Bucquoy le 11 avril 1597, se rendit quelques mois après aux Espagnols, par suite de l'impéritie du gouverneur le sieur de Lenclo. Devenue inutile après l'occupation de St.-Omer par les Français en 1677, elle fut démolie l'année suivante.

Armoiries. — Desvres porte d'argent, au château donjonné de sable, cantonné de trois fleurs de lys d'or.

HENNEVEUX.

Selon Henry, ce nom viendrait de deux mots celtiques : *hen*, vieux, et *vez*, arbre. En 1121, ce village relevait de la terre de Bournonville.

Il fut chef-lieu de canton en 1795.

LE WAAST.

Vasconvillare, *Wastum*, sur le Wimereux. Ce village avait en 688 un monastère qui fut détruit par les Normands en 882. Cette fondation devint ensuite une prieuré que l'abbé Regenold acquit à St.-Bertin en 954. Son église était dédiée à St.-Michel. En 1107, Warin de Fiennes dota l'église paroissiale. La comtesse Ste.-Ide de Lorraine, décéda au château du Waast en 1122 ; elle fut enterrée dans l'église de St.-Michel, dont elle avait fondé le chapitre. Renauld, comte de Boulogne, soumit le prieuré à l'abbaye d'Andres en 1207, et les comtes d'Artois et de Boulogne lui firent des donations importantes en 1216 et 1232 (1). Un oratoire porte encore le nom de chapelle Ste.-Ide.

LONGFOSSÉ.

Altum Fossatum. Une charte de Mathieu, comte de Boulogne, de l'an 1170, règle la dîme de *Alto Fossato* (2).

Le hameau de SAINTE-GERTRUDE est une dépendance de ce village. Il existait avant les courses des Normands en 842.

---

(1) Malbrancq. — Henry. — Godefroy.
(2) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

Le hameau du CROQUET est mentionné dans une charte de 1280 (1).

Les lieux dits le haut et le bas *Blaisel* rappellent la baronie du Blaisel, dont les titulaires occupent un rang distingué parmi les nobles du Boulonnais.

LONGUEVILLE.

Longa Villa existait en 878. Le scel du sire Ansel de *Longville* est apposé à la charte d'Ambleteuse en 1209. Ce village est mentionné dans les actes des plaids du comte d'Artois en 1285, sous le nom de *Longhevile*. Les fermes de la *Converserie* et de la *Béguinerie*, au sud de Longueville, indiquent d'anciens établissemens religieux.

LOTTINGHEM.

Lottingehem, du Teuton *loos, lot*, héritage. Le chevalier Gaultier de *Lottinguehem* fut un des compagnons de Godefroy de Bouillon à la première Croisade en 1096 (2).

MENNEVILLE.

Manneville (*Mansionis Villa*). Messire Thomas de Manneville, bouteiller du comte d'Artois, figure comme pair aux plaids de 1285.

NABRINGHEM.

Bring, colline; littéralement, maison située sur le pen-

(1) Godefroy.
(2) Henry.

chant de la colline. (Henry.) Nabringhem relevait de la terre de Colembert en 1171.

QUESQUES.

Quesques est nommé *Reseka* dans une charte de 1078, et *Kegeca* dans une autre de 1084. Roger, comte de St.-Pol, accorda en 1050, à la collégiale de St.-Sauveur de cette ville, la dîme et la seigneurie de Quesques. Une bulle du pape Alexandre III confirma cette donation en 1175 (*). La coutume de Quesques, en sept articles, fut rédigée en 1550.

SAINT-MARTIN-CHOQUEL.

Ce village est mentionné dans une charte de 1280. Il était alors annexe de la paroisse de Desvres.

SELLES.

Selle, Celle, du Celtique *sala,* maison, synonime de *cella.* Les mots teutons *sal* et *sahal* signifient aussi salle, cour, logis. Une partie du village se nomme la Noble-Rue. — Ce lieu est mentionné dans une charte d'Eustache II, de l'an 1071.

SENLECQUES.

Le nom de ce village *Sen lech* (vieux lieu), témoigne de son antiquité. Il est situé sur la voie romaine de Thérouanne

(*) Malbrancq. — Ferri Delocres.

à Boulogne. Il est nommé *Selem* dans un diplôme de 653. Des reliques de Ste.-Hélène, déposées dans son église, donnèrent lieu à un pélerinage très-suivi (*).

VIEIL-MOUTIER.

Vetus Monasterium. Les monastères s'appelaient *Moustier* et *Monstier* dans le vieux langage. Ce lieu doit effectivement son origine à un monastère qui fut ruiné par les Normands en 881.

Le hameau de LA CALIQUE, *Calliaca,* doit son nom au voisinage de l'ancienne chaussée de Thérouanne à Boulogne.

WIRVIGNES.

On croit que ce village est l'ancien *Viroviacum* qui était situé sur la voie de Thérouanne à Boulogne par Desvres. Il est nommé *Virevignes* dans les titres du moyen-âge.

(*) Malbrancq. Tom. 1.

CANTON DE GUINES.

Ce canton est le revers du haut Boulonnais. Les forêts de Guînes et de Licques, les bois de Fiennes et de l'Enclos, les immenses marais de Guînes, etc., couvrent une partie de sa surface. La voie romaine de Thérouanne à Sangatte passait au nord de ce territoire.

ALEMBON.

Alembona, Elembon, existait déjà en 671. La baronie d'Alembon, érigée en 811, devint une des douze pairies d'Ardres en 1070. Guy d'Elembon affranchit ses terres des redevances dont elles étaient chargées envers St.-Bertin, en 1109. Cette famille était alliée aux barons d'Ardres dès l'an 1028 (*).

L'honorable M. Harlé (Jean-Marie), plusieurs fois député du Pas-de-Calais, naquit à Alembon le 7 avril 1765. Homme excellent, citoyen zélé, il fit le bien dont tant d'autres se contentent de parler. Il mourut à Paris le 1.er avril 1838.

(*) Malbrancq. *De Morinis.* — Henry.

ANDRES.

Andernes, puis *St.-Ortrudis*, était en 1070 une des douze pairies d'Ardres. La découverte du corps de Ste.-Ortrude ou Rotrude, trouvé en 1083 sur le territoire de Landrethun, fut l'occasion de la fondation de l'abbaye d'Andres par le pieux Bauduin I.er, comte de Guînes. Gérard, évêque de Thérouanne, institua ce monastère sous le nom d'*Altare Villa* par son diplôme de l'an 1084. Le premier abbé s'appelait Gilbert. Voici, d'après Malbrancq, la courte légende de Ste.-Ortrude.

Rotrude, fille de Charlemagne, fiancée au César Constantin en 790, ayant refusé de l'épouser, se retira en Morinie, et fonda dans les environs de Landrethun un monastère avec une chapelle, sous l'invocation de St.-Médard. Elle mourut en 810. Les Normands ruinèrent cet établissement en 882. Le corps de la sainte, caché dans un lieu désert et couvert de broussailles, fut trouvé par des bergers. Il était enveloppé d'une peau de cerf et dans un état de parfaite conservation.

En 1107, Warin de Fiennes adjoignit au monastère un hospice pour les pauvres et les pélerins. Il prit l'habit religieux dans cette maison (*).

BOUQUEHAUT.

Ce village, situé près de la forêt de Guînes, tire évidemment son nom du Latin *buscus, boscus,* bois. Comme Vacquerie-*le-Boucq*, *Bouquemaison*, etc. La seigneurie était une mouvance du comté de Guînes en 1170.

(*) Henry. Essai sur l'arrondissement de Boulogne.

BOURSIN.

Boursins, de *bor, bour,* maison, village, et *sin,* bois. Le prieuré du Wast y levait des dîmes en 1207.

CAFFIERS.

Cafier, de *cavea,* nom de situation, lieu bas. Cette terre relevait de Fiennes en 1125.

CAMPAGNE.

Campania, Campaine, Campen. Ce nom est synonime à *villa,* maison des champs. Ce village était, dès 987, une des douze pairies du comté de Guînes. Goron de Campagne donna 50 journaux de terre à l'abbaye d'Andres en 1084. Son fils Henri fut aussi, en 1132, un des bienfaiteurs de cette maison. Le 7 juin 1520 eut lieu sur ce territoire (à gauche de la route d'Ardres à Guînes) la célèbre entrevue entre les rois François I.er et Henri VIII. Le luxe des tentes, vrais palais de bois revêtus de riches étoffes, fit surnommer ce lieu le *Champ du drap d'or.* Les seigneurs des deux nations s'y ruinèrent à l'envi ; plusieurs, dit Dubellay, y portèrent leurs forêts, leurs prés et leurs moulins sur leurs épaules. Cette fastueuse réunion dura un mois, au milieu des fêtes et des tournois. En 1546, les commissaires des deux rois tinrent des conférences à Campagne (*).

(*) Sur Campagne. Voyez Malbrancq. — Mirœus. — Henry. — Hume.

FIENNES.

Fielnas, Fienles. St.-Amand y prêcha l'Évangile en 670. Ce village était en 987 une des quatre châtellenies du comté de Boulogne. Le comte Eustache y fit construire une forteresse en 1049. Il devint en 1070 une des douze pairies de la baronie d'Ardres.

En 1492, le roi d'Angleterre s'empara de la forteresse. Les Anglais pillèrent et saccagèrent Fiennes en 1543.

Cette terre, qui avait titre de marquisat, appartint pendant plusieurs siècles à une illustre famille, alliée aux comtes de Boulogne, de Guînes, de St.-Pol, et qui remplit un rôle honorable dans l'histoire du pays. Eustache I.er était banneret d'Artois en 1025. Robert de Fiennes, dit Moreau, fut connétable de France sous les rois Jean et Charles V ; il succéda au comte d'Eu, décapité en 1350, se démit en 1370, et le célèbre Bertrand du Guesclin le remplaça. Colard de Fiennes périt à la bataille d'Azincourt en 1415. Un de ses descendans était gouverneur de Flandre et d'Artois en 1506. Un autre, Maximilien, fut maréchal-de-camp en 1690 (*). — Les armes de cette famille étaient d'argent au lion de sable.

Le hameau de BEUCRES a été peuplé en 1624 par une colonie d'Alsaciens employés aux verreries d'Hardinghem.

GUINES.

Gisna, Ghisnes. Du Celtique *gueun,* marais. Les anciens monumens nous assurent que cette position fut occupée par les Romains qui y élevèrent une tour fortifiée, non pas au tems de Jules-César, comme le disent quelques auteurs, mais

(*) Le Carpentier. — Meyer. — Locrius.

plutôt sous le règne de l'empereur Gratien, vers l'an 383. Le roi Thierry II en confia le gouvernement, en 597, à un de ses nobles nommé Aigneric. En 663, le comte Walbert d'Arques, un des grands terriens de la Morinie, donna la terre de Guînes à l'abbaye de St.-Bertin, avec ses champs, manoirs, bois, dîmes, revenus, ainsi que le donjon (*). Une dame noble, nommée Lebtrude, augmenta cette donation en 808. Le fermier de l'abbaye résidait dans une manse auprès de la *mothe* du château. Dans le siècle suivant, les seigneurs de Guînes rachetèrent ce domaine, moyennant l'hommage de 5 sols d'or.

Siffrid, pirate danois, fit une descente armée sur nos côtes en 928, s'empara de la ville de Guînes, s'y établit, répara la forteresse que les Normands avaient dévastée, et ceignit la place d'un double fossé. Il fit ensuite sa paix avec Arnould-le-Grand, comte de Flandre, dont il épousa clandestinement la fille, Elstrude, en 948. Il en eut un fils nommé Adulphe, qui fut la tige de la noble et puissante maison de Guînes. — Le comté de Guînes, démembrement de celui de Boulogne et arrière-fief de Flandre, avait en 987 douze pairies. *Arquingoul, Audimbroeck, Autingues, Bouvelinghem, Campagne, Eclémy, Fouquesolles, Lostbarnes, Nielles-les-Ardres, le prieuré d'Ardres, Recques* et *Surques.*

En 1129, le comte Manassé et son épouse Emma fondèrent le monastère de St.-Léonard au faubourg de Guînes. (Cet établissement fut doté en 1215 par la comtesse Marguerite, et en 1217 par son frère Guillaume.)

Le comte Baudouin II, dit le Généreux, prince éclairé et bon administrateur, exécuta de grands travaux sur ses vastes

(*) *Jugera, hortos, Sylvulas, reditus et dunionem sive Gisnense castrum.*

domaines. Les historiens disent qu'il fit élever, en 1174, sur la *mothe* de Guînes, une maison ronde couverte en plomb, et distribuée en tant d'appartemens, qu'elle ressemblait à un labyrinthe (*). Ces détails ne sont-ils pas empreints d'un peu d'exagération ? Car la butte ou base du donjon qui existe encore, et qui a 10 mètres de hauteur sur environ 60 de circuit au sommet, paraît un espace bien resserré pour une pareille construction. On croit qu'à cette époque, les dépendances du château occupaient une grande partie de la place.

Baudouin ayant pris part aux mouvemens de Ferrand, comte de Flandre, Philippe-Auguste, pour le punir, prit Guînes et son château en 1200. Le comte, afin de sauver ses domaines, se remit, lui et ses fils, à la merci du roi, avec lequel il traita en 1203. Il mourut trois ans après et fut enterré à l'abbaye d'Andres, sépulture de sa famille, en présence de ses trente enfans et petits-enfans.

En 1214, le comte Ferrand, pour se venger de cet accommodement, prend et pille Guînes, fait mourir les défenseurs du château, et emmène en Flandre comme prisonnière la comtesse Béatrix, épouse du comte Arnould, dit le Bon. En 1228, il fit une nouvelle tentative contre la ville ; mais la retraite d'une partie de sa noblesse, indignée de cette odieuse persécution à l'égard d'une famille généralement aimée dans tout le pays, fit échouer son entreprise.

En 1215, Guînes était divisée en trois paroisses : St.-Bertin, St.-Pierre et St.-Médard. C'est vers cette époque que cette ville fut dotée du régime communal.

En 1253, le comte Arnould III, dit le Prodigue, reconnut devoir aux échevins des quatre *bans*, ou communes de

(*) Mémoires de la *Société de la Morinie*. Tom. 3.

Guînes, Ardres, Audruick et Brédenarde, 8,700 livres parisis prêtés par eux pour sa rançon des prisons de Hollande. Cette rançon, des voyages en Terre-Sainte, des donations pieuses, les secours que malgré sa détresse il accorda à son frère, les dépenses et le luxe de sa nombreuse famille, le forcèrent à contracter des emprunts énormes, le réduisirent à se servir de vaisselle de plomb. Enfin, pressé par l'immensité de ses dettes, ce malheureux prince vendit en 1282 au roi de France Philippe-le-Hardi, la propriété et le domaine de Guînes, du Montoire et de Tournehem, avec toutes leurs dépendances.

Le comté de Guînes resta quelques années aux mains du roi, et passa ensuite à la famille de Clermont de Nésles par le mariage de Jeanne, petite-fille d'Arnould, avec Jehan, comte d'Eu. La comtesse ayant plaidé contre le roi du chef de lésion au parlement de la Toussaint, 1295, il intervint une rétrocession partielle. De cette seconde famille sont issus Raoul de Clermont, connétable de France en 1302, et son fils Raoul de Brienne, comte d'Eu, aussi connétable en 1344. Ce dernier fut jugé sommairement et décapité à Paris en 1350, sur le simple soupçon qu'il était agent des Anglais.

Le roi Jean réunit alors à la couronne le comté de Guînes. Mais deux ans après, le gouverneur de Calais, Aimery de Viterbe, surprit la ville qu'Édouard III garda comme la rançon du connétable dont le roi de France l'avait privé en le faisant mourir. Le traité de Brétigny du 8 mai 1360 en assura la possession à l'Angleterre.

En 1414, Wallerand de Luxembourg, comte de St.-Pol, pille et brûle Guînes, par représailles de l'occupation de Balinghem par les Anglais, malgré la trêve. — Le comte d'Eu assiégea la ville en 1436; les Anglais l'obligèrent à se

retirer en toute hâte, et lui firent 80 prisonniers dont 64 furent délivrés *à la rescousse*.

Pendant la célèbre entrevue *du camp du drap d'or* en juin 1520, Henri VIII avait son logement à Guînes. François I.^{er} vint lui rendre visite. Les deux monarques avaient amené leurs épouses et les dames les plus distinguées de leur cour. Les fêtes s'y succédèrent pendant près d'un mois.

En 1558, le duc de Guise remit la ville au pouvoir de la France. Il pourvut à sa sûreté par une garnison.

En 1596, l'archiduc Albert s'en empare ; elle est restituée en 1598 par le traité de Vervins.

Guînes envoya sa bannière en 1610 aux obsèques de Henri IV.

En 1673, l'armée espagnole saccage Guînes, incendie plusieurs maisons, et démolit l'oratoire protestant érigé en 1579. Le musée de St.-Omer conserve un décalogue, gravé sur bois, qui faisait partie du mobilier de cet édifice. (*)

A cette époque, les fortifications tombaient en ruines ; on cessa de les réparer. En sortant de la ville pour aller à la forêt, on peut encore reconnaître les profonds fossés, le terrassement des remparts, et sur leur terre-plein des frênes vénérables dont la caducité accuse au moins deux siècles.

L'hôtel-de-ville fut reconstruit en 1810. L'église, démolie pendant la révolution, a été relevée en 1822. Une inscription constate que la première pierre de l'édifice sacré a été posée le 1.^{er} juillet, sous l'administration de M. Fourcroy, maire.

(*) Sur l'article de Guînes. Voyez Malbrancq. — Meyer. — Locrius. — Olivier de Wrée. — Godefroy. — Henry. — Anquetil.

Le fléau asiatique a sévi à Guînes en 1832, et moissonné le trentième de la population. Malgré ces pertes, cette population s'est accrue de 1,200 habitans depuis quarante ans.

Armoiries. — Guînes porte d'argent à seize *campanes* d'azur.

HAMES.

Amneio, de *Amnis*. Ce nom, que le village portait au VII.e siècle, indique sa situation marécageuse. Hames compris sous le nom d'*Amneio* dans la donation d'Adroald à St.-Bertin en 654, devint une des douze pairies d'Ardres en 1070 (1). — Enguerrand et Guillaume de Hames engagèrent leur terre en 1360 pour la rançon du roi Jean.

Les Anglais y construisirent une forteresse en 1350. C'était, selon l'usage, un carré flanqué d'une tour à chaque angle, avec un donjon crénelé au centre de la cour. Ce château fut la dernière place occupée par les Anglais : ils l'évacuèrent en 1558 après la prise de Calais. Il reste quelques débris de ses murailles en briques. M. Pigault de Beaupré (2) dit que le château de Hames servit de prison d'Etat durant les guerres atroces de la Rose-Blanche et de la Rose-Rouge. Il ajoute que le comte d'Oxford, un des plus zélés partisans du malheureux Henri VI y fut enfermé et condamné à périr par la faim. Cette assertion est contredite par les documens que nous fournit l'histoire d'Angleterre. Hume (3) dit qu'en 1461, sous Edouard IV, John, comte d'Oxford et son fils Aubrey de Vère, furent condamnés par le connétable, *et exécutés à la rigueur*,

(1) Malbrancq. — Henry.
(2) Mémoires de la *Société de la Morinie*. Tom. 3.
(3) Histoire d'Angleterre. Tom. 6.

comme convaincus de correspondance avec Marguerite d'Anjou, épouse de Henri VI, alors réfugiée en Ecosse. Dans ces déplorables convulsions de la guerre civile, les vainqueurs pressés d'assouvir leur haine et leurs vengeances, ne soumettaient par les vaincus à des supplices recherchés. La hache, toujours la hache..... Sir Walter Scott qui prend les deux Oxford pour héros de son roman de *Charles-le-Téméraire*, et qui les fait assister à la bataille de Nancy en 1477, s'est donné une licence capable de décréditer à tout jamais le roman historique.

HARDINGHEM.

Hardinghem, du Saxon *Harden*, endurcir. Nom justifié par les richesses minérales que possède ce territoire, si remarquable par ses belles carrières de marbre.

Ce village, qui existait en 668 sous le nom d'*Hedeneberg*, fut compris dans la fameuse donation de Gontbert à St.-Bertin en 827 (1); il dépendit de Fiennes jusqu'en 1553, qu'il fut érigé en paroisse. Le domaine appartenait aux comtes de Liedekerque. L'un des membres de cette ancienne famille périt à la bataille d'Azincourt en 1415.

Hardinghem fut chef-lieu de canton en 1795.

HERBINGHEM.

Ce lieu est l'*Ebresingahem*, compris sous le n.° 6 dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827. Everard d'*Herberghem* est témoin de la donation faite en 1085 à l'abbaye d'Andres par Baudouin, comte de Guînes (2).

(1.2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1 et 2.

HERMELINGHEM.

Ermelinghem, *Hermelghem* en 1089. De *erm*, radical du latin *eremus*, solitude, désert. Etait en 1070 une des douze pairies de la baronie d'Ardres. Baudouin d'*Eremelinghem*, connétable du Boulonnais, acquit une grande célébrité dans la seconde Croisade que le roi Louis-le-Jeune entreprit en 1147 à la tête d'une armée de 80,000 hommes. Le scel de ce brave chevalier est apposé à la charte de donation faite en 1174 par Baudouin II, comte de Guînes à la naissante abbaye de Clairmarais (1). Par un accord conclu en 1210 entre Arnoul-le-Bon, comte de Guînes, et le connétable d'Ermelinghem (fils de Baudouin), il fut convenu que le sire d'Ermelinghem ne pourrait bâtir de forteresses dans la terre de Guînes, ni le comte dans celle d'Ermelinghem (2).

HOCQUINGHEM.

Okkaningahem en 668. Cité dans un diplôme de la 11.e année de Charlemagne (779), extrait du cartulaire de St.-Bertin (3). Ce village, dont le nom vient d'*Occha*, *Oscha*, ouche, enclos, est compris dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827. Sa chapelle fut accordée en 1121 à l'abbaye de St.-Wulmer de Samer.

LICQUES.

Liskas en 650, *Liskes* en 878. Un chevalier nommé Ré-

(1) Mirœus. *Dipl. belg.*
(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.
(3) Malbrancq. Tom. 1.

ginald en était seigneur en 1071 (1). Son fils Robert partit pour la première Croisade en 1096. Quelques années après son retour de cette expédition, il fonda à Licques en 1124 un prieuré pour cinq religieux, dont il fut le chef. Son fils Baudouin, à la veille de faire aussi le voyage de terre sainte avec ses quatre enfans, ajouta en 1130 cinq prébendes à la fondation première. Milon, évêque de Thérouanne, régularisa cette maison en 1132, et en fit un monastère de Prémontrés (2). L'abbaye de Notre-Dame de Licques était riche et puissante au XIII.e siècle ; il s'y tenait des plaids. Les actes de ceux de 1241 sont cités par Godefroy. Afin de se soustraire aux extorsions des seigneurs voisins, elle se plaça sous la protection du comte d'Artois le 12 octobre 1276 (3).

Robert de Licques fut chef de l'expédition contre Oisy en 1254. En 1492, le roi d'Angleterre s'empara du château de Licques. Cette terre relevait des comtes de Guînes dès le XII.e siècle.

Le hameau de COURTEBOURNE était une des douze baronies d'Ardres en 1070; il appartenait en 1470 au baron Florent de Calonne.

Le hameau d'ÉCLÉMY était en 987 une des douze baronies-pairies du comté de Guînes.

Licques fut chef-lieu de canton en 1795.

PIHEM.

Ce village existait avant le IX.e siècle sous le nom de *Pithem*. Les comtes de Guînes avaient donné une charrue

(1) Le Carpentier. Histoire de Cambrai.
(2) Malbrancq. Tom. 3.
(3) Godefroy. Tom. 1.

de terre à l'abbaye d'Andres; Gocelin, doyen du chapitre de Notre-Dame de Thérouanne, exempta cette terre de dîmes en 1125 (1).

SANGHEM.

Sangahem, sur la rivière d'Hem, du Celtique *san*, étang. Willelm, sire de Sanghem, était banneret d'Artois en 1071. Louis XI assigna les revenus de ce domaine à Guy Pot, son chambellan, par ordonnance du mois de février 1476 (2).

---

(1) *Puits Artésien.* Tom. 3. Article de M. Dufaitelle.
(2) Turpin. *Terv. comit. hist.*

CANTON DE MARQUISE.

Ce canton, qui forme une grande partie du haut Boulonnais, était jadis traversé par la grande voie de Thérouanne au port *Itius*. Il est arrosé par la Slack et ses affluens. L'aspect du pays est sévère.

AMBLETEUSE.

Ce petit port, à l'embouchure de la Slack (*), est le *Portus citerior* des Romains. Il a porté ensuite les noms d'*Ambletacensis Portus*, *Amblitolium*, *Ampleat*, *Ambleténe* et *Ambletaire*.

En 600, cette ville était florissante. La sûreté de son port en faisait une place de commerce très-fréquentée. Un château et des retranchemens la défendaient au nord et à l'est; la jetée du port la fermait au sud, et une grande muraille la protégeait du côté de l'ouest. Détruite par les Normands en 882, Ambleteuse, déchue de son antique splendeur, resta pendant trois siècles dans un état misérable. Renaud, comte de Boulogne, la releva de son anéantissement. Il rétablit en

(*) *Wasconningwall*, *Selaka*. Sellaque, Slake.

1209 les ouvrages du port, et constitua la bourgade en ville *de loy*, en lui octroyant Commune selon les *us* de Boulogne. Cette charte établit un marché hebdomadaire le jeudi. Elle accorde aux bourgeois l'exemption de *thonlieu* (1) et de corvées, la permission de brasser, et de faire pain blanc et bis. Elle stipule que les échevins ne pourront *délivrer masure et bourgaige que tant seulement six vingt pieds de long; et pour chacune sera dû au comte par chacun an, demi-polquin d'avoine, et deux glines à la fête de tous les saints*. Elle concède enfin à la commune le droit de dépaissance sur les dunes jusqu'à Andresselles, sans pouvoir arracher les oyats, sous peine de confiscation et d'amende. (Une ordonnance du roi Henri II, du 18 août 1575, confirme la commune dans ce droit de pâturage sur les dunes.)

Jean de France, duc de Berry, comte de Boulogne, confirma en 1398 les priviléges de la ville.

Le fort Rouge fut construit en 1546.

Au mois d'août 1549, le roi Henri II assiégea et prit les *fort, château* et « ville d'Ambleteuse, place merveilleuse-» ment forte, à cinq boulevards ou pointes, bien faussoyés » de profonds et larges fossés remplis d'eau. » (2)

Le gouverneur de Gravelines attaqua Ambleteuse au mois d'octobre 1552; il fut repoussé avec une grande perte.

Louis XIV visita Ambleteuse en 1680. On reconnut alors que le port était susceptible de devenir un des meilleurs de la Manche. Aussi, trois ans après, les ouvrages du port furent réparés, et l'écluse de la Slack, dite de Vauban, fut construite.

---

(1) *Teloneum*, douane.

(2) M. S. de la bibliothèque de Boulogne, sur le voyage du roi en Boulonnais en 1549.

Le faible Jacques II, désertant le trône d'Angleterre, aborda au port d'Ambleteuse le 2 janvier 1689.

La baie se comble tellement de sables que la rivière de Slack qui y débouche, trouve un écoulement difficile. Le refoulement des eaux de cette rivière causa en 1801 l'inondation de toute la vallée jusqu'à Marquise.

L'empereur Napoléon y fit exécuter quelques travaux en 1803 et 1804 (1).

AUDEMBERT.

—

Audimbroeck était en 987 une des douze baronies du comté de Guînes.

AUDINGHEM.

—

Audenghehem. Ce village est ancien. Guy, comte de St.-Pol, l'obtint par son mariage en 1350.

Le 8 octobre 1543, un détachement anglais s'étant avancé jusqu'à Audinghem, 240 habitans se renfermèrent dans l'église. Bientôt, forcés dans cet asile, ils se retirent dans le clocher. Contraints de capituler, ils obtinrent la vie sauve et même la liberté. Mais les Anglais, au mépris de cette convention, tombèrent sur ces malheureux et les massacrèrent inhumainement. Ils saisirent ensuite le curé, l'enfermèrent dans l'église et y mirent le feu (2).

---

(1) Sur Ambleteuse. Voyez Malbrancq. — Henry. — Souvenirs historiques. — Pièces des archives.

(2) Henry.

Sur le territoire est le cap Grisnez, *itium promontorium*; non loin duquel sont les anciens camps retranchés de Framezelle et de Floringzelle.

AUDRESSELLES.

Ce village, situé sur la côte, a porté les noms de *St.-Joannes, Oderselles, Oudresselles* et *Andersel*; de *audre*, bord, et *sala*, demeure. Raoul, seigneur du lieu, se croisa en 1096 avec Godefroy de Bouillon. Son successeur Guy, *pour le salut de ses parens*, fit don en 1150, à l'abbaye d'Andres, de sa terre d'Audresselles, avec son château et l'église dédiée à la Ste.-Trinité. Cette terre avait titre de vicomté. Le comte de Boulogne en engagea les revenus en 1284 (*). Le sire d'Audresselles fut en 1360 un des ôtages livrés au roi d'Angleterre, pour sûreté de la rançon du roi Jean.

En 1630, ce village était remarquable par l'alignement de ses rues.

BAZINGHEM.

Beisinghem. En 1225, Roger, chevalier, sire de Bazinghem, épousa Béatrix de Marck.

BEUVREQUIN.

Beuvrequent en 1215; *Beureghem* en 1494. Selon Henry ce nom signifie lieu planté de chênes.

(*) Malbrancq. *De Morinis.*

FERQUES.

Ferkenes en 1135, alors paroisse mentionnée dans une donation faite à l'abbaye d'Andres, par de nobles dames de Boulogne. Ce village fut saccagé par les Anglais en 1543. Le territoire renferme de riches carrières de marbre.

Le hameau d'ÉLINGHEM est le lieu nommé *Totingatum in fluvio Wasconingwal adsitum,* donné par Lebtrude à l'abbaye de St.-Bertin en 808 (1). Aitrope et sa femme Hadwide donnèrent en 1157, à l'abbaye de Beaulieu, les terres, bois, marais et cens qu'ils possédaient sur la paroisse d'Elinghem (2).

Ce territoire possède aussi de belles carrières dont une de marbre blanc veiné de rouge.

Au nord-est de Ferques, et dans une situation agréable entre un ruisseau et un bois étendu, apparaissent dans l'enclos d'une métairie quelques arcades d'un cloître aux fenêtres en ogives, une tourelle privée de son couronnement, une tour plus élevée servant de colombier, et dans la cour une chapelle gothique qui n'a échappé au marteau des démolisseurs que par son affectation à un usage rural. Ces restes sont ceux de l'abbaye de Beaulieu, fondée en 1150 par Eustache II, baron de Fiennes, pour expier un meurtre involontaire commis dans un tournoi. Le domaine de Beaulieu était connu en 863 sous le nom de *Bello-Locus.*

HERVELINGHEM.

De *Erve,* champ. Lambert d'*Elvelinghem* fut témoin de

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1.
(2) *Puits Artésien.* Article de M. Dufaitelle.

la donation faite en 1174 à l'abbaye de Clairmarais par Baudouin II, comte de Guînes (1).

LANDRETHUN-LE-NORD.

Ladringatun (habitation de Landry). Mentionné à l'an 1084 dans la chronique de Guilbert, abbé d'Andres, à l'occasion de la découverte du corps de Ste.-Ortrude (2). Les Anglais pillèrent ce village en 1542.

LEUBRINGHEM.

Bring, Hem, tour blanche (Henry). Au XIII.e siècle, l'hôpital de St.-Inglevert dépendait de la paroisse de Leubringhem.

LEULINGHEM.

Lulinça, Leulingue. Ce village est situé près de la voie romaine de Thérouanne à Wissant, dont l'extrémité porte encore le nom de Chemin-Vert ou de Leulingue. Ce lieu fut plusieurs fois choisi par les commissaires français et anglais pour traiter de la paix. Une trève de huit mois y fut conclue en 1383, des conférences se tinrent à Leulinghem en 1397, et une autre trève y fut signée en 1414.

MANINGHEM.

De *managium, mainagium,* synonime de *manerium,* manoir. En 1230, ce petit village relevait de Wimille.

---

(1) Mirœus, *Dipl. belg.*
(2) Malbrancq. Tom. 2.

MARQUISE.

Markis, sur la Slack, existait avant l'invasion des Normands. Cette terre avait titre de vicomté dès le XII.e siècle. Arnold I.er, baron d'Ardres, épousa en 1067 Mathilde, fille de Godefroy de Marquise. Nous trouvons dans les chartes un sire Robert, vicomte de Marquise en 1121; son petit-fils Élembert épousa, en 1182, Adelide de Licques.

L'armée d'Édouard III brûla Marquise en 1346. Le 22 octobre 1533, les rois François I.er et Henri VIII eurent en ce lieu une entrevue dont le résultat fut un traité. En 1543, un détachement anglais pilla le bourg. Henri VIII, avant d'assiéger Boulogne, y campa au mois de juillet de l'année suivante. Il existe en Angleterre, un tableau et des gravures représentant ce campement (*).

En 1618, le refoulement des eaux de la Slack, occasionné par l'envasement du port d'Ambleteuse, produisit une forte inondation dans toute la vallée. On eut à déplorer le même désastre en 1801.

Au sud de Marquise est HARDENTHUN, domaine dont le nom est connu dès le XII.e siècle, et que l'on a cru par erreur être *Hardefort, Hondefort* ou *Londefort,* château et bailliage en 1071.

Au mois d'août 1549, l'armée de Henri II se disposant à mettre le siége devant Ambleteuse, « s'en alla camper dans « un village nommé Hardenthun, à demi-lieue en deçà de « Marquise, où en une maison de gentilhomme bien faussoyée « d'eau tout à l'entour, se trouvaient treize ou quatorze An- « glais qui, avec trois ou quatre arquebuses à crocs, pensoient

(*) Sur Marquise. Voyez Malbrancq. — Aub. Lemire. — Hume.

» tenir bon contre l'armée du roi ; mais ils ne durèrent pas
» longtems. Le roi y passa la nuit. » (1)

Le fief et le château d'Hardenthun relevaient du roi, à cause du château de Boulogne, au relief de cinq livres, et douze *butteaux* d'avoine de rente.

Cette terre a donné son nom à la noble famille d'Anvin d'Hardenthun, établie à Ochancourt, près de St.-Valery-sur-Somme, dès la fin du XIV.e siècle, et qui existe encore. Willaume d'Anving, sire d'Hardenthun, figure comme témoin de deux chartes du comte d'Artois en 1279 (2). L'un de ses descendans, Philippe, est au nombre des barons et pairs du comte de Boulogne en 1321 (3). Il fut grand fauconnier de France, de 1337 à 1353. Son fils Morlet était lieutenant de roi en Picardie, en 1393. Deux de ses petits enfans périrent glorieusement dans les champs d'Azincourt en 1415. Cette ancienne famille, alliée aux plus grandes maisons, descend probablement du sire Simon d'Anvin, pair du comte de St.-Pol en 1149. — Nous parlerons de cette branche d'Artois à l'article *Anvin*. — Le domaine d'Hardenthun, qui fut longtems dans la famille d'Ostove, appartenait à M. de Guémy en 1789.

OFFRETHUN.

—

Nom tiré des mots *hofa* et *tunum* (métairie enclôse). Jean d'Offretun siége comme pair aux plaids du comte d'Artois en 1285 (4).

---

(1) M. S. de la bibliothèque de Boulogne.
(2) Godefroy. Invent. chron. des chartes d'Artois.
(3) Plaids de la cour du comte de Boulogne. (Déc. 1321).
(4) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

On croit que le hameau de HESDRES (*hedera*, lierre) portait au IX.e siècle le nom d'*Hedenesberg*.

RÉTY.

Réti, sur un affluent de la Slack; du Celtique *re*, rivière. Ce village est mentionné dans une charte de 1175. Les Anglais le mirent au pillage en 1543.

Au canton dit la *Basse Wiove*, au sud-ouest de Réty, sur les bords de la Slack, est la ferme de LONDEFORT, jadis *Hardefort* et *Hondefort*, château et bailliage en 1071. Ce lieu est célèbre par la naissance de Ste.-Godeleine (*Godoleva*) dont la légende est si dramatique.

Godeleine naquit de parens nobles, Wifrid et Ogine, possesseurs de la baronie d'Hardefort. Sa rare beauté la fit rechercher par un puissant seigneur de race normande, nommé Bertoult de Ghistelles. Il l'obtint et l'emmena dans son château d'Aldembourg, près de Bruges. Le caractère du baron était violent et soupçonneux; sans aucun motif, son amour se changea bientôt en haine. La douceur inaltérable de sa jeune épouse ne put ramener ce tyran farouche. Les mauvais traitemens qu'il lui fit subir, la forcèrent enfin à se réfugier chez ses parens. Mais Bertoult, à qui il manquait une proie à tourmenter, et qui déjà méditait de noirs attentats, l'alla chercher dans sa retraite. Godeleine, n'écoutant que la voix du devoir, s'arracha des bras de sa famille éplorée, et sans proférer une plainte, se soumit à son sort. Elle prit pour modèle dans ses chagrins l'angélique Ste.-Emma, qui avant elle avait bu à la même coupe d'affliction. — Un jour (1070), Bertoult, après avoir donné à ses gens des ordres secrets, sombre comme un esprit de ténèbres, sortit publiquement de

son château. La nuit suivante, Godeleine se livrait au repos dans une chambre solitaire, lorsque deux hommes pénètrent dans son appartement. Le bruit de leurs pas, la clarté d'une torche, éveillent l'infortunée. Ces hommes à cette heure, leurs regards sinistres, lui ont révélé son sort. . . . Les sicaires se précipitent aussitôt sur elle et l'arrachent de sa couche. La jeune femme, par un mouvement instinctif, se jette à genoux en implorant le ciel. C'est dans cette position que ces barbares l'étranglèrent. Après avoir consommé le meurtre, ils remirent la victime dans son lit. Lorsque Bertoult revint le lendemain, on lui annonça que son épouse avait été frappée de mort subite. — Bertoult, par ces précautions, échappa à la justice du comte de Flandre; mais il ne put éviter le tribunal secret de sa conscience. Le remords trouva le coupable. Dans les fatigues de la guerre, dans les exercices de la chasse, l'image de son crime était là devant lui ; elle empoisonnait les joies du banquet, corrompait les plaisirs des fêtes; elle le poursuivait impitoyablement, soit qu'il dormît, soit qu'il veillât, faisant de sa malheureuse existence un supplice de tous les instans. — Dans une soirée d'automne, les religieux de Bergues-St.-Vinnocq achevaient leur office; ils avaient défilé en ordre devant leur supérieur. Un pélerin, couvert d'un manteau grossier, restait agenouillé sur les dalles humides. Sa contenance était abattue, la souffrance sans espoir était empreinte sur ses traits. L'abbé, frappé de l'aspect de cet inconnu, s'arrêta devant lui. Compâtissant, il crut devoir lui adresser quelques paroles de consolation. Cet homme releva sa tête humiliée et pria le religieux de l'entendre. . . . Sans doute le pénitent déposa dans le sein du prêtre quelque secret bien horrible; car en l'écoutant, le vénérable abbé ne put se défendre d'un frisson involontaire. Dès ce jour, et pendant de longues années, ce pélerin, inconnu à tous, se voua aux plus rudes austérités de la pénitence, essuyant sans

murmure tous les dégoûts attachés à l'humble condition de frère servant. Il mourut enfin, paraissant réconcilié avec le ciel. Cet homme, c'était Bertoult.

Le corps de Ste.-Godeleine, levé le 3 des kalendes d'août 1088, fut trouvé intact. L'église célèbre sa fête le 9 juillet (1). — La chapelle, érigée en l'honneur de Ste.-Godeleine, est située près de Londefort, sur les rives de la Slack.

RINXENT.

Rinquesent. Des mots *rain* et *sen*, lisière d'un bois. En 1180, ce lieu relevait de la terre de Marquise.

SAINT-INGLEVERT.

S. Angilberti. On a cru longtems que ce village était la patrie de St.-Angilbert (Vulgò Inglevert), gouverneur de la Morinie en 779, ministre de Charlemagne, abbé de St.-Riquier, mort le 18 février 814 (2). Il est aujourd'hui reconnu que ce lieu, au XII.e siècle, était une terre inculte entourée de bois, infestée par des brigands, et nommée *Campus arenosus* (3). Oylard de Wimille, chevalier, grand redresseur de torts, purgea la contrée de ces malfaiteurs, acheta une grande partie de la forêt, et pour la sûreté des voyageurs, comme pour les besoins des nombreux pélerins qui allaient en Angleterre ou en revenaient, il fonda en 1131 un hôpital

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 2.

(2) Ce personnage, fils d'un des principaux seigneurs de la cour de Pépin, avait été élevé par Alcuin avec les enfans de ce prince. Il n'a pu naître dans un village qui alors n'existait pas. Son corps fut retrouvé à St.-Riquier en 1697.

(3) Meyer. *Annales.*

qui prit le nom de *Santingheveld*, champ des Saints (1). Cet hôpital, situé au nord du village près de l'église actuelle, a été détruit par les Anglais en 1347. La manse fut érigée en commanderie de St.-Lazare vers 1560 ; et enfin sa dotation de 1,800 arpens de terre fut affectée en 1692 à l'hospice de Boulogne (2).

Deux passes-d'armes eurent lieu à St.-Inglevert entre des chevaliers français et anglais; la première en 1385, la seconde et la plus célèbre en 1390. Les joûtes durèrent un mois, du 20 mars au 20 avril. Les lices étaient dressées dans la plaine entre le moulin et le bois. Les amateurs des prouesses de la chevalerie peuvent lire dans Froissart les beaux coups que *férirent* les tenans français, messires de Boucicaut, Renaud de Roye et Jehan de Sempy (3).

TARDINGHEM.

Terdeghem. Ce village est situé à gauche de l'anse de Wissant, à peu de distance de l'embouchure du *Ru* de *Guimptun* qui, au tems des Romains, offrait un excellent mouillage. L'église est bâtie sur une butte circulaire, primitivement élevée pour servir à un poste militaire, destiné à protéger ce petit hâvre. En 1817, les Anglais croyant que cet ouvrage était un *tumulus*, y pratiquèrent une tranchée en forme de croix, on n'y trouva rien.

La cure de Tardinghem était un personnat en 1218.

---

(1) C'est ce nom altéré qui s'est perdu dans celui de St.-Inglevert.

(2) M. Cousin. Mémoires de la *Société de la Morinie*. Tom. 3.

(3) Chroniques. Liv. 4. Chap. 6 et 12.

WACQUINGHEM.

De *Vacaria*, terre en jachère. Ce petit village relevait en 1131 de la terre de Wimille.

WIERRE-EFFROY.

Villeria en 668, est compris dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827. Le mot Effroy est la désinence française du nom d'Effrid, comte d'Hesdin, seigneur du lieu en 850. Il y fonda un monastère qui fut détruit par les Normands. Effrid partagea la mauvaise fortune d'Hennekin, comte de Boulogne, lors de la fameuse incursion des pirates du nord en 882 (1).

WISSANT.

En suivant l'*Estrand* à marée basse, après avoir dépassé les hautes falaises du Blanc-Nez, qui se dressent à pic comme une immense muraille de craie, on longe la côte qui s'abaisse insensiblement, et se creuse en anse que termine le Gris-Nez (2). Ce cap s'allonge à l'ouest tel qu'un grand bras. Au centre de cette vaste courbure, on voit une crique étroite, le *ru* du Herlan, que dominent à droite et à gauche des dunes irrégulièrement amoncelées. C'est là le fameux port Itius, où

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1.

(2) Les falaises du Blanc-Nez laissent échapper de leurs fissures des sources de la meilleure eau qui vont se perdre dans la salure de l'Océan. — Un phare a été élevé à la pointe du Gris-Nez en 1837, à peu de distance de l'endroit où les Anglais avaient construit un fort en 1546.

César s'embarqua pour son expédition contre les Bretons l'an 54 avant Jésus-Christ, ou plutôt c'est Wissant, tel que les sables et les siècles l'ont fait. Ce hâvre, jadis aussi spacieux que commode, qui reçut les flottes de Jules-César et de Philippe-Auguste, recèle à peine dix barques de pêcheurs. Les terrains voisins du port, buttes de sable confusément entassées, offrent une parfaite image du désordre des élémens. Aussi les quelques maisons bâties au milieu de ce chaos semblent-elles le produit d'un jet du hasard, et leur aspect a un caractère tout particulier. Le reste du village n'a rien de remarquable. Les Romains qui ont occupé ce port pendant plus de 400 ans, y avaient élevé plusieurs ouvrages défensifs qui témoignent de l'importance qu'ils attachaient à cette position. Le premier, à l'est de Wissant, est un camp retranché, nommé la *Motte-Julienne*, le *Mont-du-Châtel*, et plus communément le *Camp-de-César;* situé sur une hauteur au-delà du ruisseau du Herlan (1), il commande le village et la baie. Cette fortification a la forme d'un fer à cheval un peu allongé, de 95 pas de long, sur 63 de large, et 330 de circuit; elle n'a qu'une seule ouverture défendue par une levée sans fossés, figurant un croissant; en sorte que l'ensemble affecte la forme ovoïde. La dégradation des parapets a rendu le terre-plein légèrement concave. La redoute s'élève d'environ 8 mètres au-dessus de ses fossés qui ont 7 à 8 mètres de profondeur, sur autant d'encuvement. Dix-huit siècles ont passé sur cet ouvrage, et son état de conservation est tel que ses talus gazonnés semblent sortir des mains des terrassiers. De ce point on jouit d'une vue magnifique de la baie (2). A gauche de Wissant, près des dunes, est un autre ouvrage moins bien conservé, nommé la *Motte-du-Bourg;* on croit qu'un phare

(1) Aussi nommé rivière du Moulin.

(2) Le fort César dépendait du domaine royal. Il était affermé au profit du bailli de Boulogne. — Le terre-plein est en culture.

a existé sur une petite éminence qui se trouve au centre du terre-plein. Un troisième ouvrage, fort dégradé, s'appelle la *Motte-du-Vent*. — La grande voie de Rheims, par Vermand, Arras et Thérouanne, aboutissait au port Itius. Ce nom disparaît au VI.e siècle pour se perdre dans celui de Wissant (*Withandum, Wisantum, Witsant, Wichsand*), que ce lieu doit à la blancheur des sables de ses grèves (1). Charlemagne fit l'inspection des côtes de la Morinie en 811; il vint à Wissant. Les travaux qu'il ordonna furent insuffisans pour protéger la ville contre les fureurs des Normands, qui la détruisirent de fond en comble en 842. Louis d'Outremer la fit rétablir en 936; elle devint en 1071 le chef-lieu d'un des huit bailliages du comté de Boulogne.

En 1113, le port était encore très-fréquenté. Jean, comte de Mortain, y équipa en 1193 une flotte que Philippe-Auguste destinait contre l'Angleterre. En 1227, le comte Ferrand dévastait le Boulonnais; Wissant se racheta du pillage. Vers la même époque les Templiers y établirent une commanderie. Ce lieu était alors une ville *de loy*, c'est-à-dire, jouissant de tous les priviléges municipaux; et la franchise du port avait été reconnue (2). Edouard III mit un terme à ces prospérités. Il s'en empara en 1346; et l'année suivante, pour favoriser Calais, sa nouvelle conquête, il fit détruire les fortifications et les ouvrages du port. Les Anglais conservèrent le château où ils tenaient encore garnison en 1405. Dès ce moment, Wissant déclina rapidement; les navires cessèrent de visiter le hâvre, les sables firent le reste. *Sic transit gloria mundi.*

---

(1) De l'anglo-saxon *white sand*, sable blanc. Cette origine est consignée dans une vieille chronique qui relate l'arrivée de St.-Wulgan en Morinie l'an 569.

(2) Une charte de Mathieu, comte de Boulogne, affranchit Wissant du droit de tonlieu (*telonium*) en 1170. — Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

En 1550, Wissant était encore réputé ville. Les coutumes locales, rédigées à cette époque, en font foi. Les dispositions en sont assez remarquables : « Les maire et échevins ont « toute justice. — La personne ne confisque que le corps, « sauf lèze-majesté divine ou royale. — En ladite ville et « banlieue, *chacun est seigneur en droit soi.* — Nul ne peut « vendre *harancs* blanc ou sor, s'il n'est bourgeois de la « ville. »

A droite de Wissant sont les hameaux d'ESTROUANNES, *Strones britannicæ* au VI.e siècle, et de SOMBRES, *in Sombris,* connu dès l'an 406, sous l'empire d'Honorius. St.-Faron, et sa sœur Ste.-Fare, fondèrent chacun un monastère, l'un à Estrouannes, l'autre à Sombres, de l'an 614 à l'an 625. Ces établissemens religieux furent ruinés par les Normands en 842 (*).

St.-Faron, fils d'Aigneric, un des leudes du roi Clotaire II en 614, avait de vastes possessions en Morinie. Il était animé d'une charité si ardente, qu'il vendît la plus grande partie de ses domaines pour en consacrer le prix à la délivrance des prisonniers pour dettes. Il entra dans les ordres en 620, et mourut en 693, après une vie uniquement employée en bonnes œuvres. On peut dire de lui, *Pertransivit bene faciendo.* — L'église célèbre sa fête le 28 octobre.

Ste.-Fare se voua de bonne heure au célibat ; St.-Columban lui donna le voile pour la soustraire aux persécutions de sa famille. — Sa férie est le 7 septembre.

(*) Sur Wissant. Voyez Malbrancq. — Meyer. — Henry. — Les histoires de la province, et les coutumes de Picardie.

CANTON DE SAMER.

Ce territoire, qui forme une grande partie du bas Boulonnais, est borné à l'ouest par la mer; il est arrosé par la Liane; deux voies romaines le traversaient. Le pays était jadis couvert de bois immenses, dont la forêt d'Hardelot, les bois de Tingry, de Quelhen et de l'Eperche sont des restes.

CARLY.

Quartliacum, sur la Liane. Mentionné dans un diplôme de la 28.e année de Charles-le-Chauve (867), qui consacra l'acquisition de ce domaine et de ses dépendances par l'abbaye de St.-Bertin (*). Carly était divisé autrefois en haute et basse *ville*. La section au nord de la rivière s'appelle encore *la basse-ville*.

CONDETTE.

La situation de ce village, vers la source du *riu* de la

(*) Malbrancq. *De Morinis*. — Henry.

becque qui débouche dans la mer à peu de distance, justifie le nom de *Condehaver* (ruisseau du hâvre), qu'il portait en 854.

En 1744, le prince Charles-Edouard Stuart, et son frère, passèrent quelques jours incognito au château de *Florinc-thun*, attendant l'occasion de s'embarquer pour l'Ecosse. L'expédition n'eut lieu que l'année suivante.

Au sud-ouest de Condette est le château d'Hardelot (*Ardelo*, *Hardrelo*), situé près de la forêt du même nom. Il fut bâti en 1223 par Philippe, comte de Boulogne; les Anglais s'en emparèrent en 1544. Le roi y nommait encore un gouverneur dans le siècle dernier : Antoine Dublaisel, gentilhomme boulonnais, était investi de cette petite charge en 1762 (1).

Condette fut chef-lieu de canton en 1795.

DANNES.

Dannes sur les dunes et le *riu* du Robard. *Dalnas* en 854. Du Celtique *dan*, rivière. En 1546, Sénarpont, lieutenant du maréchal Dubiez, rencontra sur ce territoire une division anglaise, la tailla en pièces, et prit soixante-quinze officiers de la maison du roi d'Angleterre (2).

DOUDEAUVILLE.

Dudelli villa. Dudella, tante maternelle de St.-Wulmer, fonda ce village vers l'an 575 et lui donna son nom. Son successeur y établit en 650 un monastère sous l'invocation de

(1) Malbrancq. *De Morinis*. — Godefroy. *Invent. chron.*
(2) Henry.

St.-Jean, auquel St.-Omer donna la règle. Ruiné par les Normands en 881, il fut rétabli dans le siècle suivant, et entra au XII.e siècle dans la congrégation d'Arrouaise (1). Ce domaine était en 987 une des douze baronies du comté de Boulogne.

Une branche de la famille de la Rochefoucauld porte le nom de duc de Doudeauville.

HALINGHEM.

Des mots teutons *hall* et *ing*, habitation dans le bois.

L'église renfermait naguère un monument bien précieux. Les fonts baptismaux étaient primitivement un autel (*doluscens*) dédié à une divinité payenne. Une inscription constate qu'il fut consacré à Jupiter *Eiden* (*Jovis Eidus*), dieu des récoltes, par Vitalis Priscus, curateur de la police du district de Gésoriac (2). Le musée de Boulogne s'est enrichi de cet intéressant morceau d'antiquité.

HESDIGNEUL.

Hesdinoël, sur la Liane. Du Teuton *heiss*, haye, bois. Ce lieu fut une des douze baronies du comté en 987.

HESDIN-L'ABBÉ.

Ce lieu, situé au nord d'Hesdigneul, a la même origine. Il s'appelait *Husdina* au IX.e siècle, et dépendait alors de l'abbaye de St.-Wulmer de Samer.

(1) Malbrancq.
(2) Henry.

ISQUES.

Iska, sur la Liane. De *isc,* lieu bas. *Iska* existait avant les incursions des Normands au IX.e siècle.

LACRES.

Du Teuton *acker,* champ cultivé. La situation de ce village sur une ancienne voie fait croire à Danville que c'est le *Lutomagus* des itinéraires, station entre *Gesoriacum* et *Samarobriva* (1). Lacres était une des douze baronies du comté de Boulogne en 987.

NESLES.

Nigella avait pour seigneur en 1219 un sire Eustace, allié aux comtes de Guînes (2). Une tradition, que rien ne justifie, veut que ce village soit la patrie du fameux ménestrel Blondel de Nesles, ami et compagnon de Richard-Cœur-de-Lion.

NEUFCHATEL.

Ce village est du XII.e siècle. De ce lieu dépend le mont St.-Freu ou St.-Frieux, auquel s'attache une légende du VII.e siècle. St.-Férieu (*Feriocus*), parent de St.-Winnoc, avait bâti un ermitage au sommet de la montagne; des brigands pénétrèrent la nuit dans sa case et lui coupèrent la tête. Sa sœur, qui occupait une cellule dans les environs,

(1) Notice des Gaules.

(2) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandres.

au milieu des dunes, recueillit ses restes et les inhuma en 684. Les mariniers des plages voisines invoquent ce saint anachorète dans leurs dangers (1).

OUTREAU.

Outreau, sur la rive gauche de la Liane, était en 1071 le chef-lieu d'un des huit bailliages du comté de Boulogne.

De ce village dépend le hameau du PORTEL, situé sur la côte et habité par des pêcheurs. Un incendie détruisit vingt-six maisons en 1775.

La population religieuse du Portel a fait construire une église en 1838, au moyen de cotisations renouvelées pendant plusieurs années.

QUESTRECQUES.

Questres. Castrum comitis. Ce village tire son nom du château que les comtes de Boulogne y avaient fait construire au XIII.e siècle. On croit qu'il était situé au lieu nommé *le Fort,* au sud de Questres, sur un mamelon à droite de la Liane.

SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

S. Stephani fanum. Au XII.e siècle, il y avait à *Audisque* un hôpital dit de St.-Nicolas, pour recevoir les pélerins qui se rendaient à Notre-Dame de Boulogne, et spécialement les femmes que le mal d'enfant surprenait en route. Il était en ruines en 1484 (2).

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1.
(2) Histoire de Notre-Dame de Boulogne.

SAINT-LÉONARD.

S. Leonardi fanum. La paroisse est depuis bien des siècles placée sous l'invocation de St.-Léonard, mort en 560.

Le hameau du PONT DE BRIQUES, sur la Liane (*Pons lateritius*), fut habité en 631 par St.-Liévin, à son arrivée dans la Morinie. Ce saint personnage affermit la foi dans le canton (*). Une illustration d'un autre ordre s'attache à cette localité : c'est le séjour qu'y fit en 1803 l'empereur Napoléon, pendant les préparatifs de l'expédition qu'il méditait contre l'Angleterre. Il occupait le château de M. de Clocheville, sur la route royale de Boulogne à Montreuil.

SAMER.

Samer était au VII.e siècle un château des comtes de Boulogne, situé au centre d'un vaste district forestier nommé *Pagus Sylviacus*. Son nom de *Saulmerium* est syncopé de celui de St.-Wulmer, personnage qui doit être regardé comme le fondateur du bourg. C'est à ce titre que nous donnerons sa légende.

St.-Wulmer (*Wlmarus*), fils de Wilbert, comte de Boulogne, naquit vers l'an 620, dans le domaine de *Sylviacus*, et y fut élevé par sa mère Duda. Après une jeunesse très-dissipée, les instances de ses parens qui cherchaient à le soustraire à l'empire des mauvaises passions, le déterminèrent à épouser une jeune femme, nommée Historalde, qui était promise à un certain Wilmar. Celui-ci fit les derniers efforts pour ravoir sa fiancée ; il s'adressa aux grands, au roi

(*) Malbrancq. Tom. 1.

lui-même. Dagobert déclara le mariage nul. Ulcéré de la dissolution de son mariage, Wulmer se retira au monastère d'Hautmont-en-Hainaut (642). Il s'y consola de sa disgrâce par le travail et par le commerce des muses. Il fut tour-à-tour poète, bûcheron et bouvier. On dit même (*credat judæus Apella*) qu'il apprit l'alphabet à ses bœufs.... Poussé par son imagination à la vie contemplative, il prit les ordres, et se retira en 658 dans le bois d'Ecques (1), où il établit un ermitage. Il y vécut dans les pratiques les plus austères de la vie ascétique. Après avoir passé dix-neuf ans dans cette solitude, il sentit le besoin de revoir les lieux témoins des joies de son enfance; il quitta sa case de chêne, et vint construire une cellule nouvelle à l'ombre des bois de son domaine paternel (677). Son frère, chassant dans la forêt, le découvrit bientôt; mais Wulmer refusa de retourner à la cour du comte de Boulogne. Il eut même le courage de résister aux prières et aux larmes de sa mère. Il resta dans sa pauvre cabane, donnant aux indigens les mets que sa famille lui envoyait. En 686, il changea son ermitage en monastère, où la sainteté de sa vie attira de nombreux cénobites. Il fit bâtir une église, et assigna à la communauté naissante la propriété du domaine de Samer qui était son héritage. Il lui attribua aussi le tiers de ses autres domaines dans le Boulonnais, entr'autres, les forêts de Desvres et d'Hardelot (2). Il mourut le 20 juillet 697. (Le vocabulaire hagiologique dit en 710.) Son frère le fit inhumer dans une chapelle qu'il bâtit dans la haute-ville de Boulogne (3). Son corps fut ramené à Samer dans le siècle suivant.

---

(1) *Ecka* alors dans la forêt de Nieppe, arrondissement d'Hazebrouck.

(2) Ces forêts furent retirées en 937 du domaine de l'abbaye par le comte Regnier.

(3) Elle existait encore au XI.e siècle, dans les bâtimens de l'abbaye de St.-*Wilmer* de Boulogne, aujourd'hui l'oratoire.

Ce monastère, qui a été le noyau du bourg de Samer, fut brûlé par les Normands en 882. Le corps de St.-Wulmer resta intact sous les débris. Les religieux dispersés se réunirent en 937, et rétablirent leur maison. Cette abbaye était de la règle de St.-Benoît. Le comte Eustache augmenta ses possessions en 1089. Le chœur de l'église reçut sa dépouille mortelle en 1095. Le comte Étienne confirma en 1145 les propriétés de cette communauté (*).

Les Anglais pillèrent Samer en 1346. Le bourg avait à cette époque deux églises.

En 1525, le bailli de Samer rassembla 1,200 hommes pour protéger le pays; il parvint à ravitailler Thérouanne.

L'abbaye était située à droite de l'église. Cet édifice, qui existe encore, a un aspect triste et sévère. L'église, qui, par sa construction, paraît remonter au XIII.e siècle, est obscure et humide; elle n'a que deux nefs, les piliers de celle de gauche sont encastrés dans le mur.

Les armes de Samer sont distinguées de celles des comtes de Boulogne par une tête de cerf, *sable sur champ d'argent,* qui forme la partie supérieure de l'écu. L'histoire de cette addition est tant soit peu drôlatique : nous la donnerons pour ce qu'elle vaut.

Eh bien ! en ce tems-là (je ne dirai pas quel tems, et pour cause), une procession solennelle était instituée à Samer pour honorer la mémoire de St.-Wulmer, son patron. Chaque année, le 3 mai, jour de l'invention de la sainte Croix, dès le matin, toutes les cloches étaient en branle pour annoncer la fête. Le clergé du bourg et des villages voisins, réuni aux religieux de l'abbaye, se rangeait dans la nef de

(*) Malbrancq. — Henry.

l'église, insuffisante pour contenir les flots de la population. Puis, le cortége défilait en bon ordre et bannières déployées. Deux cerfs, spontanément sortis de la forêt voisine, attendaient à la porte de l'église, se plaçaient en tête de la procession et marchaient posément par les rues avec une gravité rectorale. La cérémonie terminée, l'un d'eux retournait dans les bois, l'autre restait et se laissait complaisamment appréhender par le bailli. On le nourrissait quelque tems *sumptibus publicis ;* puis, quand il était bien en point et qu'on lui supposait trois pouces de graisse *sur le bréchet* (comme on dit en vénerie), on mettait à mort le pauvre animal, et la venaison était partagée entre les habitans. Le premier cerf ramenait l'année suivante un autre compagnon, et à son tour restait victime volontaire. Cette obséquiosité des cerfs dura plusieurs siècles. Enfin, aucun des deux ne voulut rester ; puis, ils cessèrent de paraître à la procession, lorsque la foi diminua dans le cœur des habitans, et lorsque (dit Malbrancq avec ses naïves et robustes convictions) une indiscrète curiosité chercha à s'enquérir des causes de ce prodige. Telle est la bizarre tradition sur laquelle repose l'emblême héraldique de Samer.

TINGRY.

Tingriacum. Compris dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827 (*). Le comte Eustache fit reconstruire en 1049 la forteresse de Tingry qui, dès l'an 987, était une des quatre châtellenies du Boulonnais. On voit les ruines de ce château à l'angle nord-est de la forêt de Tingry, sur un mamelon élevé qui domine la gauche de la route de Montreuil à Boulogne. Elles apparaissent au milieu des broussailles qui

(*) Malbrancq.

recouvrent les voûtes d'une chapelle souterraine, et des passages secrets qui avaient leurs issues dans le bois.

Sibille de Tingry, par son mariage avec Ingelram de Fiennes en 1175, porta cette terre dans cette dernière famille qui en jouit pendant plus de 200 ans (1).

VERLINCTHUN.

Diorwaldingatun. Ce terrible nom celtique indique une situation près d'une forêt, *wald*. L'abbé de St.-Bertin acquit ce domaine à son monastère en 867, ainsi que le hameau de Menty, *Minthiaco*, et ses dépendances avec 90 serfs (*mancipiis* (2).

WIERRE-AU-BOIS.

Wileria (*S. Gertrudis*). St.-Wulmer y fonda un monastère de filles en 688. Héremberthe, sa nièce, en fut la première abbesse. Détruit par les Normands en 882, cet établissement devint une prévôté d'hommes en 937, et dépendit de l'abbaye de Samer (3). Nous trouvons dans les chartes un sire Pépin de Wières, chevalier, qui figure comme témoin d'une donation faite en 1240 à l'abbaye de Mont-St.-Martin (4).

(1.2.3) Malbrancq.

(4) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL.

Tout l'espace compris entre la Canche et l'Authie, de la mer au village de Labroye, faisait anciennement partie du Ponthieu, *Pontivum Morinorum*. Dans le XIII.e siècle, la châtellenie de Beaurain et la partie *interfluviale* du bailliage d'Hesdin en furent distraits (1244-1271), et réunis au domaine d'Artois. Le comté de Montreuil resta du Ponthieu. Les cantons d'Étaples et d'Hucqueliers en partie, dépendaient du comté de Boulogne.

L'arrondissement est traversé par la grande voie romaine d'Amiens à Boulogne, par Douriez, par celle d'*Hélénum*, et par les diverses branches du *Septemvium*.

CANTON DE CAMPAGNE.

A l'époque de la conquête des Franks, ce pays n'était guères qu'une forêt. Ce canton, borné au sud par l'Authie, est traversé par la Canche, et l'ancienne voie d'Amiens à Boulogne, par Douriez.

AIX-EN-ISSART.

Aquæ sur un affluent de la Canche. Le mot Issart indique un défrichement, *sartum*. Ce lieu dépendait, dès l'an 700, de l'abbaye de Ste.-Austreberthe. — La coutume locale fut rédigée en 1507 (1).

Aix est la patrie du géographe Jean de Beaurain, chevalier de l'Ordre du Christ (1756).

BEAURAINVILLE.

Belrinium, Belloramum, Belrem, Belrin. (Rain, lisière d'un bois). Ce village, situé sur la rive gauche de la Canche, existait en 648. Noble homme Rigobert vendit en 716 ou 722, à Erkembold, abbé de St.-Bertin, son domaine de Beaurain, qui devint par la suite un prieuré.

Vers la fin de l'année 1065, le duc Harold, qui depuis fut le dernier roi d'Angleterre de la race saxonne, s'était embarqué pour se rendre en Normandie. Poussé hors de sa route par la tempête, son vaisseau vint échouer près de St.-Valery. Suivant le droit barbare de l'époque (2), les habitans de la côte pillèrent et arrêtèrent les naufragés, et Guy, comte de Ponthieu, détint le duc et ses joyeux compagnons dans son château de Beaurain. Harold n'en sortit que par l'intervention de Guillaume, duc de Normandie, et moyennant rançon (3).

---

(1) Malbrancq. *De Morinis.* — Henry. Essai sur l'arrondissement de Boulogne.

(2) Le droit de *lagan*. Voyez Ducange, au mot *laganum*.

(3) Cet événement est représenté sur la fameuse tapisserie de Bayeux, avec l'inscription suivante :

Harold dux Anglorum et sui milites equitant ad Bosham. — *Hic*

La châtellenie de Beaurain, démembrée de celle d'Hesdin, appartenait au XII.e siècle aux châtelains de St.-Omer; elle passa dans le siècle suivant aux comtes de St.-Pol. Le partage de la haute justice fut fait entre Robert, comte d'Artois, et Guy, comte de St.-Pol, au mois d'avril 1271 (*).

Les châtelains de Beaurain furent des seigneurs braves et puissans. Leurs alliances, leurs faits d'armes, la splendeur de leur maison, donnèrent un grand relief à cette famille. Le château fut détruit après 1537. On voit ses ruines à gauche de la route d'Hesdin à Montreuil, sur une éminence boisée dominant la vallée de la Canche. Il en reste deux tourelles basses et quelques pans sans revêtement du mur d'enceinte, dont le circuit assez étendu témoigne de l'ancienne importance de cette forteresse : on dit que les souterrains existent encore. Cette partie du village s'appelle *Beaurain-Château.*

Presqu'en face, et de l'autre côté de la route, se dresse un large fragment de muraille, dont le ciment à acquis la dureté de la pierre. Cette ruine informe est un reste de l'église d'une commanderie du Temple. La tradition locale prétend cependant que c'est un débris du premier château de Beaurain.

BOIS-JEAN.

Jadis Bois-St.-Jean. Au XI.e siècle, le fief de Blouville-en-

---

Harold mare navigavit, et velis vento plenis venit in terram Widonis comitis. — Hic apprehendit Wido Haroldum et duxit eum ad Belrem *et ibi eum tenuit. — Ubi Harold et Wido parabolant. — Ubi nuntii Willelmi ducis venerunt ad Widonem. — Ubi nuntii Willelmi † — Hic venit nuntius ad Wilgelmum ducem. — Hic Wido adduxit Haroldum ad Wilgelmum Normannorum ducem.* (A. Thierry. Hist. de la conquête de l'Angleterre.)

(*) Malbrancq. — Locrius. — Godefroy.

Bois-Jean relevait de St.-Pierre de Gand. En 1155, le sire Landry donna quatre charrues de terre sur Bloville à l'abbaye de St.-André (1).

BOUBERT-LES-HESMONT.

Bouberch, sur un affluent de la Canche, du Celtique *bou*, lieu marécageux. Dépendait en 700 du monastère de Ste-Austreberthe (2). — La coutume locale fut rédigée en 1507.

BRIMEUX.

Brimerus, Brimeu, sur la Canche, du Saxon *brim,* bord. La voie d'Amiens à Boulogne, par Douriez, passait à Brimeux. Nous trouvons en 1153 un sire de Brimeu, nommé Jehan. En 1160 et 1169, Raoul et Enguerrand furent les bienfaiteurs de l'abbaye de St.-André. Leur successeur Eustache accorda une dîme à l'abbaye de St.-Josse en 1205 ; il octroya l'année suivante le passage gratuit au bac de Brimeu, aux religieux et aux pélerins (3). Cette famille a joui d'une grande influence dans la province. David de Brimeu était gouverneur d'Arras en 1423, et son fils Guillaume en 1426. Guy, plus connu sous le nom du sire d'Hymbercourt, fut décapité à Gand en 1477, avec le chancelier Hugonet, comme soupçonné par le peuple d'avoir trahi les intérêts de la princesse Marie, en livrant Arras à Louis XI.

En 1537, un détachement français de la garnison de Montreuil pilla le château qui appartenait à Adrien de Beaurain,

(1) Cartulaire de St.-André.
(2) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1.
(3) Cartulaire de St.-Josse, de l'évêque Moreau.

comte de Rœux ; une dame de ses parentes y fut exposée aux derniers outrages. Ce château était situé dans la vallée. Un pan de mur est tout ce qui en reste.

BUIRE-LE-SEC.

Ce nom vient du vieux mot *buron*, toit de berger, hutte. Il a sa racine dans l'anglo-saxon *bur*, case, loge. Le mot grec *burion*, selon Hesychius, signifie *habitaculum*.

Ce village était rangé en 823 dans les immenses possessions de l'abbaye de St.-Riquier (1). — L'abbaye de St.-André y possédait une dîme en 1196, et des terres au *Cauroy* en 1233.

CAMPAGNE-LES-HESDIN.

Campanias, appartenait en 823 à l'abbaye de St.-Riquier. En 1200, la commanderie du Temple de Loison y avait une seigneurie. — En 1167, Walter-Tyrel et Enguerrand de Morlan donnent à l'abbaye de St.-André le bois du *Fay*, que les religieux défrichèrent, et qui devint la ferme de *Brunehaut-Pré* ou *Bignopré*, d'une contenance d'environ 900 journaux. — En 1179, Guillaume, châtelain de Beaurain, donne à la même abbaye son domaine de *Valyvon*, d'une étendue de cinq charrues, à charge de défrichement et du partage des produits (2).

---

(1) Cette communauté possédait alors la ville de *Centula* (St.-Riquier) et cent dix-sept *villas*. Voyez les Etudes historiques de Châteaubriand.

(2) Cartulaire de St.-André.

DOURIEZ.

Douriez, sur l'Authie, est l'antique *Duroïcoregum,* station romaine sur la voie de Rheims à Boulogne, par Amiens (1). Nommé par contraction *Drucarg* en 446, et *Dors* en 1200. — Ce bourg a eu le titre de comté ; il s'y tenait des foires et marchés ; il envoyait un député aux États d'Artois dans le XIV.e siècle, et a nommément consenti l'aide pour la rançon du roi Jean en 1360. Son bailliage ressortissait de celui d'Hesdin. Le chapitre de sa collégiale, fondé en 1503 par François de Créquy, et Marguerite de Blondel, sa femme, pour sept chanoines, a été représenté aux États jusqu'en 1789. La terre de Douriez appartenait en 1244 à Hugues Kieret, chevalier, et relevait du comte de Ponthieu. Ce dernier en vendit l'hommage à Robert, comte d'Artois (2). Elle passa ensuite dans la famille de Créquy, et resta son patrimoine jusque vers 1772. Le dernier seigneur fut le comte de Lameth. Les impériaux brûlèrent le bourg en 1554. Son château-fort, dont il ne reste que de faibles vestiges, pris par le fameux Pothon de Saintrailles en 1421, repris la même année par les Bourguignons, fut détruit en 1634 par l'armée française, commandée par le comte de Rambure. A la suite de ce désastre, Douriez resta désert pendant 14 ans, et ne commença à se repeupler qu'en 1648. — Sa coutume fut rédigée en 1507.

---

(1) *Tabula peutingeriana.* Cette route importante avait été commencée par ordre d'Agrippa, environ 17 ans avant Jésus-Christ.

(2) Lettres de Mathieu, comte de Ponthieu, et de Marie, sa femme, du mois de novembre 1244. *Vendidimus et guerpimus homagium*, etc. — Locrius. — Turpin. — Godefroy.

Le bailliage n'avait dans son ressort que les villages de Saussoy et d'Hébécourt.

QUERIEU ou QUIERIEU, dépendance de Douriez, est connu depuis le XII.e siècle.

ECQUEMICOURT.

Esquemicourt, sur la Canche, est nommé *Hercmercourt* en 1216. Au XI.e siècle, les seigneurs de ce village étaient feudataires du châtelain de Beaurain.

GOUY-LES-SAINT-ANDRÉ.

Goy au XII.e siècle. Nous avons déjà dit que ce nom celtique signifie bois. En avril 1245, Hugues Kieret, sire de Douriez, céda au doyen de Labroye, en échange d'un terrage, 60 journaux de terre et bois sur Gouy, pour être par lui tenus en fief (1).

HESMOND.

Haymonis villa était en 637 la résidence d'Haymond, seigneur de la cour du comte de Boulogne. St.-Josse y séjourna à son arrivée dans le Ponthieu (2). Gonfroy de Hémont est témoin d'une donation faite en 1179 à l'abbaye de St.-André.

Ce domaine appartenait en 1772 à M. de Créquy, marquis d'Hesmond.

---

(1) Mémoires de la *Société des Antiquaires de Picardie.* Tom. 2.
(2) Malbrancq. Tom. 1.

LÉPINOY.

Spinetum. Nom qui caractérise un ancien défrichement. Ce village relevait au XII.e siècle de la châtellenie de Beaurain. Sa coutume locale fut rédigée en 1507.

LOISON.

Loison-le-Temple, sur un affluent de la Canche. *Anseriacum*. Les Templiers y eurent une commanderie, fondée au XII.e siècle. Olivier de la Roche était commandeur de cette maison en 1226, Warin en 1278. La coutume de Loison-le-Temple fut rédigée en 1507.

La dîme du *ploïch*, *ploix*, fut accordée en 1196 à l'abbaye de St.-Josse par Arnoul de Raye, pour le *salut* de Mathieu, comte de Boulogne (1).

MAINTENAY.

Montenayum, *Montenoy*, sur l'Authie. Son prieuré date du XI.e siècle. Par une charte de 1143, Robert, prévôt de Maintenay, donne des terres à l'abbaye de Valoires, moyennant un cens que les moines s'obligent de lui conduire *par eau* jusqu'à *la porte* de Maintenay (2). — En 1236, Marie, comtesse de Ponthieu, et son époux, Simon de Dammartin, donnèrent à ce prieuré les vicomtés de Fresnes et de Villers-sur-Authie (3). Guillaume de Maintenay fut choisi pour arbitre du prix des fiefs vendus en 1244 au comte d'Artois

(1.2) Cartulaire de St.-Josse.
(3) Malbrancq. Tom. 3.

par le comte de Ponthieu (1). — Dans les derniers jours d'août 1346, Édouard III, roi d'Angleterre, vainqueur à Crécy, fit inhumer en terre sainte, au monastère de Maintenay, les corps des princes et des grands seigneurs français tués dans cette désastreuse bataille. Il assista en grand deuil à leurs funérailles. — En 1421, le roi d'Angleterre, passant par Maintenay, *fit ardoir la tour, maison et moulin de messire Jacques de Harcourt* (2).

Le village fut brûlé en 1554 par les Impériaux sous les ordres du prince de Savoie. — La tour du château est très-remarquable. Les distributions intérieures n'existent plus. Ce village eut sa coutume rédigée en 1507.

De Maintenay dépend ROUSSENT, jadis *Ronssent,* situé près de la forêt de ce nom. De *runcare,* défricher.

MARANT ET MARENLA.

Marant, situé sur un affluent de la Canche, est nommé *Maranch* en 637. Marenla est situé sur la rive droite de la Canche. Malbrancq, qui rapporte la tradition que le flux des hautes marées se faisait sentir jusqu'à Marenla, traduit son nom par *Adventus maris.*

Ces deux villages, mentionnés dans le diplôme d'Erkembold, évêque de Thérouanne, de 637, appartinrent ensuite à l'abbaye de Ste.-Austreberthe. Leurs coutumes furent rédigées en 1507.

MARESQUEL.

Maresquelle, sur la rive gauche de la Canche. De *maraculum,* petit marais.

(1) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.
(2) Monstrelet. Liv. 1.

Ste.-Austreberthe, *Austrabertha,* fille de Batefrid, comte d'Hesdin, et de Framehilde, naquit à Maresquel en 633. Molanus dit qu'elle déserta la maison paternelle pour éviter un mariage odieux, et que dans sa fuite, elle traversa, *sans se mouiller,* les eaux de la Canche débordée.... L'opinion la plus commune est que des peines d'amour la conduisirent dans le cloître. St.-Omer fit sa paix avec ses parens, et lui donna le voile en 648. Retirée à Honnecourt (Nord), elle en fut la première abbesse. Elle fonda en 660 une abbaye dans un petit village de son domaine qui a retenu son nom. Elle passa enfin au monastère de Pauilly, diocèse de Rouen, où elle mourut le 10 février 704. (Locrius dit en 680.) — (1)

Milon, évêque de Thérouanne, institua en 1156 à Maresquel un monastère au lieu dit l'Annoy (*Alnetum*). L'insalubrité du local fit transférer, quelques années plus tard, cet établissement à St.-André-au-Bois (2).

Maresquel possède une belle papeterie mécanique.

MARLES.

Marlos fut compris dans la fameuse donation d'Adroald à St.-Omer en 654 (3). Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donna en 1184, à l'abbaye de St.-Josse, l'église de *Marla,* dite chapelle St.-Honoré, et prescrivit la réparation d'un chemin communal aboutissant à St.-Josse, pour l'usage des pélerins (4).

---

(1) Malbrancq. — Molanus. — Locrius. — Leglay. Notes sur Baldéric.

(2) Malbrancq.

(3) Miræus. *Codex donationum.*

(4) Cartulaire Moreau.

OFFIN.

Offines en 1239. De *hofa*, *offa*, métairie. En 1179, ce village était annexe d'Hesmond, et relevait des sires de Créquy.

SAINT-ANDRÉ-AU-BOIS.

S.-Andreas in nemore était en 1100 un domaine nommé *Grémecourt*, qui fut compris dans la dotation de Dommartin en 1121.

L'abbaye de Prémontré, fondée à Maresquel en 1154 par Guillaume de St.-Omer, châtelain de Beaurain, fut transférée à Grémecourt, qu'Adam, abbé de Dommartin, abandonna aux religieux en 1157. La translation s'opéra l'année suivante, et l'évêque d'Amiens consacra l'église en 1163. Anscher, mort en 1168, fut le premier abbé de cette maison, que de nobles bienfaiteurs enrichirent bientôt. Les enfans de St.-Norbert passèrent cinquante ans à défricher leurs nouveaux domaines. — Au mois de mai 1584, l'armée du duc d'Alençon pilla l'abbaye, profana les choses saintes, et maltraita les religieux, dont quelques-uns moururent au milieu des tourmens que leur fit subir la soldatesque avide, pour en obtenir de l'argent. On cite un moine, nommé Firmin Daniel, qui fut d'abord suspendu à un pilier, puis attaché et traîné derrière une charrette, et enfin exposé à l'action d'un brâsier ardent. Ce malheureux, demi-mort, se racheta moyennant 700 livres qu'il fit prier ses parens de lui fournir (*). — C'est ainsi qu'on faisait la guerre dans le XVI.e siècle.

La coutume de St.-André fut rédigée en 1507.

(*) Cartulaire de St.-André. — Malbrancq. — Locrius.

SAINT-DENEUX.

S.-Denœuf dépendait en 700 de l'abbaye de Ste.-Austreberthe. Sa coutume fut aussi rédigée en 1507.

SAINT-REMY.

S.-Remigius in nemore. St.-Remy visita la Morinie en qualité de vicaire apostolique, en 514. Il fit ériger en ce lieu, situé sur la voie d'Amiens à Boulogne par Douriez, un oratoire qui devint le noyau du village qui retint son nom.

SAULCHOY.

Salceyum, *Salscium*, sur l'Authie. De *salicetum*, saussaie.

L'hommage de Saulchoy fut vendu en 1244 par le comte de Ponthieu au comte d'Artois. Hugues Kieret, seigneur de Douriez, en vendit le domaine au même comte en 1245 (*). — L'échevinage dépendait du bailliage de Douriez. — Ses coutumes furent rédigées en 1507.

SEMPY.

Simpiacum en 654. Ce village fut compris dans les donations de Gontbert aux abbayes de Steinland et de St.-

(*) Locrius. *Chron. belg.*

Berlin, en 818 et 827 (1). Jean de Sempy fut un des tenans français au fameux tournoi de St.-Inglevert en 1390 (2). Il joûta contre Jean de Hollande. — Le sire Colinet de *St.-Py* fut tué à Azincourt en 1415.

Cette terre appartenait en 1516 à Antoine de Croy (3).

---

(1) Malbrancq. *De Morinis.*

(2) Froissart. Chroniques.

(3) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

CANTON D'ÉTAPLES.

Cette petite circonscription est bornée à l'ouest par la mer, et au sud par la Canche. Le pays est arrosé par la Bauge, la Dordonne et l'Huitrepin. La plupart des villages furent saccagés par l'armée anglaise au mois de septembre 1346.

ATTIN.

Merattinium, sur la Canche. Comme au VII.e siècle, la largeur de la Canche et le flux de la mer rendaient la rivière navigable en tout tems, on dérive ce nom de *Mare attingit* (*). Postérieurement ce village fut appelé *Bacq-Attin*, à cause d'un bac qui servait de communication entre les deux rives. Il y avait en 678 un fisc royal ou péage, que le roi Thierry III concéda en 681 à l'abbaye de St.-Bertin. — Selon le géographe Danville, la station romaine *ad Lullia* de la table de Peutinger, serait le passage de la Canche, près d'Attin.

(*) Malbrancq.

Malbrancq qui avait exploré toute la Morinie, et recueilli une foule de traditions, rapporte que, de son tems, il y avait près d'Attin, sur la rive droite de la Canche, un lieu appelé *Mirendeuil*. Ce nom rappelait un lamentable épisode de l'histoire du pays à la fin du IX.e siècle (*).

Après la funeste bataille de Wimille, et le sac de Boulogne par les Normands en 881, Hennekin, comte de Boulogne, s'était retiré dans la forteresse de Montreuil. Il mit à profit le tems que les ennemis employèrent à dévaster l'Artois, et réunit à la hâte une nouvelle armée de 22,000 hommes. Il espérait avec ces forces pouvoir protéger le pays. Mais bientôt un autre essaim de barbares qui venaient de ravager le Ponthieu, se présenta pour traverser l'Authie. Le comte disputa le passage avec acharnement : contraint de céder au nombre, il se replia sur une bonne position entre la Canche et l'Authie. Là, il fut encore forcé d'accepter une bataille terrible et décisive..... L'armée du pays combattit avec la fureur du désespoir. Inutiles efforts ! dernière lutte du courage malheureux ! Les forces étaient trop inégales. Les Boulonnais sont enfoncés, le désordre achève la défaite ; tout fuit. Le comte, grièvement blessé de deux coups de lance, se jète au plus fort des phalanges ennemies, il veut y trouver la mort. Son fidèle écuyer l'entraîne loin de ce champ de carnage.

Les vainqueurs célèbrent leur triomphe par des cris forcenés : d'épouvantables hourras ébranlent les airs. L'avidité du pillage suspend toute poursuite ; les barbares n'ont plus d'ardeur que pour dépouiller les morts. La vîtesse de leurs chevaux a dérobé les deux fugitifs à cette scène d'horreur.

(*) Nous avons publié cette chronique dans le *Puits Artésien*. Tom. 2. Nous n'en reproduisons ici que le dénouement.

Déjà les hautes tours de Montreuil s'offrent à leurs regards. Ce n'est pas là que le comte veut chercher un asile ; un pouvoir inconnu le pousse plus loin ; il cède à cet entraînement, et arrive aux bords de la Canche. A sa droite, il distingue les murs du fisc royal d'Attin. En ces tems reculés, la rivière coulant librement était large comme un bras de mer. Pesamment armé, comment la traverser ; et cependant des clameurs sauvages se font entendre dans le lointain; nul doute on les poursuit. Les fugitifs se dépouillent de leurs armes, abandonnent leurs généreux coursiers, et confient aux flots les restes de leur déplorable existence. Ils ont traversé la baie. Alors Hennekin se retournant, vit les ennemis sur la rive opposée. Cédant à son désespoir, et couvrant de ses mains son visage abattu : *or me mir en dueil!* (quel deuil est le mien), s'écria-t-il? Puis avec des peines infinies ils franchissent les marais, gravissent les hauteurs, et s'enfoncent dans ces bois épais qui alors formaient une chaîne de Longvilliers à Samer. Absorbé par le sentiment de sa défaite, vaincu par la fatigue, par la douleur cuisante de ses blessures, le comte tombe dans une sorte d'insensibilité. Ces sentiers tortueux, que dans ses jours de bonheur il parcourut tant de fois en poursuivant l'hôte des forêts, il les suit maintenant sans les reconnaître. L'oubli, sans doute, est un bienfait du ciel. — Le jour commençait à tomber : le soleil à son déclin versait des flots d'or sur la cime des arbres. Perdus dans ces solitudes immenses, les deux malheureux ne savent où trouver un abri. L'obscurité les enveloppait, quand parvenus sur le plateau où s'élevèrent depuis les tours orgueilleuses du château de Tingry, le son argentin d'une cloche vint ranimer leurs forces défaillantes. Ils ont découvert la flèche de l'abbaye de Samer. C'est le lieu que la providence a marqué pour terme de leur voyage.

Les moines de St.-Wulmer venaient de terminer l'office du

soir; l'écho des derniers pas avait cessé de retentir sous les voûtes sonores; le temple était rendu au silence. La nuit étendant ses voiles commençait à confondre les objets. Une femme, jeune et belle, que n'avait pu flétrir le souffle de l'adversité, était seule, agenouillée devant l'autel, elle priait. Son attitude était calme et résignée; mais l'inquiétude dévorait son cœur. C'est Berthe, l'héroïque compagne d'Hennekin. Alarmée sur le sort d'un époux chéri, elle a quitté Lens, sa place de sûreté, pour se rapprocher du théâtre de la guerre. Ses enfans, elle les a confiés à des mains fidèles. Libre des soucis maternels, toute son affection se concentre sur l'infortuné auquel son sort est uni. Par son ordre, des envoyés sont dispersés sur tous les points où l'ennemi a été signalé; ils doivent promptement l'informer de la marche et des mouvemens des barbares. Ils tardent bien..... Elle écoute..... Chaque bruit qui arrive du dehors fait palpiter son cœur. Enfin, toute rumeur cesse, elle n'entend plus rien. Alors de sinistres pensées, d'horribles pressentimens l'assaillent: sa tête s'exalte. L'enceinte sacrée se peuple de fantômes devant cette imagination troublée. La lampe appendue aux voûtes projette de funèbres clartés. — Des pas ont résonné sur le parvis, des pas pesans et mal assurés! Elle a reconnu Hennekin: il est pâle, haletant, couvert de sang et de fange. Un rapide coup-d'œil lui a dévoilé toute l'étendue de son malheur. Le comte se jette dans ses bras. A peine à mots entrecoupés, il peut l'informer de son désastre: les forces l'abandonnent, il meurt. Berthe avait épuisé la coupe entière des douleurs, Dieu la prit en pitié. Elle expira doucement sur le corps de son époux. On dit que l'écuyer d'Hennekin, frappé de ce spectacle, tomba sans vie auprès de la dépouille de ses maîtres. — Le lendemain, les cloches de St.-Wulmer annonçaient par des tintemens lugubres cette déplorable catastrophe. Les bons religieux rendirent au comte de Boulogne

et à sa vertueuse épouse, les honneurs dus à leur rang. Le peuple oublia un instant ses dangers pour donner des larmes à cette grande infortune. — A quelques jours de là, des tourbillons de flammes enveloppaient le bourg de Samer, et une population tremblante, refugiée au pied des autels, y était misérablement égorgée.

BERNIEULLES.

Bernialles était en 987 une des douze baronies du comté de Boulogne (1).

BEUTIN.

Beuttin, sur la Canche. Ce nom ne signifie-t-il pas maison des limites, de *butta, buttum ?* (2). En 1171, ce petit village était annexe d'Attin. Il releva ensuite du château d'Etaples.

BREXENT-ÉNOCQ.

Brequesent, sur la Dordonne, affluent de la Canche. Des mots celtiques *brai*, marais, et *sain*, bois. En 1174, l'abbaye de Longvilliers avait une part de la dîme de Brexent.

Le hameau d'ÉNOCQ, sur la Canche, tire son nom des mots *en*, auprès, et *noe*, bac.

CAMIERS.

Casmera, Casnieræ, sur un affluent de la Canche, altération du mot *camera*, pont. Ce village dépendait de St.-Bertin en

(1) Henry.
(2) Ducange. *Glossaire*. Tom. 1.

854. L'abbé Adalard l'échangea contre d'autres propriétés situées dans le Boulonnais. En 872, l'étang de Camiers, *Vortex Casnieræ,* limitait le comté de Boulogne (1). En 1226, l'abbaye de St.-Josse avait une dîme sur Camiers, et Jean, évêque de Thérouanne, lui accorda en 1235 l'autel et l'église de ce village (2). On remarqua que le 1.er novembre 1755, pendant qu'un affreux tremblement de terre renversait Lisbonne, les eaux de la Myère ou étang de Camiers furent très-agitées, et se tinrent au-dessus de leur niveau habituel (3).

CORMONT.

Corminium, Cormontium, Cormuncium, sur un affluent de la Canche. Du Celtique *cor,* habitation.

St.-Chryseuil y prêcha l'Evangile en 300, et St.-Victrice, apôtre du Boulonnais, affermit la foi des habitans en 390. Au commencement du même siècle, ce lieu appartenait à un noble du nom de Mévorus, qui avait été converti par St.-Fuscien. Il céda en 339, aux compagnons de St.-Guduale, un terrain pour y bâtir un monastère. Il en fut recompensé, dit la légende, par la cessation de la stérilité de sa femme..... Gontbert donna son domaine de Cormont à St.-Bertin en 827 (4).

ESTRÉES ET ESTRÉELLES.

Ces deux villages, situés près de l'ancienne voie de Boulogne, tirent leur nom de *Strata,* chaussée. Estrées est

(1) Malbrancq.
(2) Cartulaire de St.-Josse de l'abbé Moreau.
(3) Henry.
(4) Malbrancq.

compris sous le nom de *Strato* dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827. — Estréelles, situé en face du précédent, se nommait *Stratella* au VI.e siècle, et faisait partie des domaines de l'abbaye de St.-Riquier en 823 (1).

ÉTAPLES.

Sur la rive gauche de la Canche, presqu'en face d'Etaples, est une plage déserte dont l'aspect est triste et sauvage. C'est là qu'existait dans les quatre premiers siècles de la domination franke, une ville maritime d'une assez grande importance. De nombreux vaisseaux se pressaient dans son port, un des meilleurs de cette côte. Son nom était Quantauvic (2). Un jour, c'était au tems où de hardis déprédateurs portaient sur toutes les côtes la dévastation et la mort, un jour la cité avait un air de fête. Une foule de marchands étrangers étalaient de riches produits apportés de contrées lointaines, et le peuple groupé autour d'eux sur la place publique, se livrait avec sécurité à des achats, à des échanges. Il y avait là de la vie, de la joie, de l'avenir.... Et déjà cent barques ennemies glissant légèrement sur le sein de la baie, avaient vomi aux abords de la ville une horde barbare (3). Les Normands pénètrent à la fois par toutes les issues. Alors on entendit des rumeurs confuses, puis des cris frénétiques mêlés aux accens de la détresse, puis on n'entendit plus rien. Ce fut le silence de la tombe. Après le massacre vint le pillage : et lorsque les pirates eurent chargé leurs barques de butin, ils allaient achever l'œuvre de la destruction en jetant la torche incen-

(1) Malbrancq.

(2) *Quentavicus*.

(3) La ville fut surprise pendant la tenue de la foire. Fin de juin 842, suivant les chroniques de St.-Wandril.

diaire sur les habitations, lorsque les principaux du pays, informés par des fuyards de cette épouvantable catastrophe, rachetèrent à prix d'or la conservation des édifices. Inutile sacrifice, la ville ne fut jamais repeuplée ; le peu d'habitans échappés au carnage, se retirèrent à Etaples, qui n'était alors qu'un pauvre village. Quantauvic désert couvrit bientôt de ses débris les cadavres de ses habitans. Il n'en est plus parlé après le règne de Charles-le-Chauve. Les alluvions ont passé le niveau sur ses ruines. Demandez maintenant aux sables de cette rive l'emplacement qu'occupait Quantauvic ; car l'antiquaire ne peut dire où gît le cadavre de cette malheureuse cité.

Cette petite ville, dont l'origine nous est inconnue et dont le nom résultait de sa situation sur la Canche (*Quantia*), était florissante en 596. C'est là que s'embarqua le moine Augustin, premier évêque de Cantorbéry, avec les missionnaires qui convertirent les peuples de Kent. A cette époque, la baie avait en amont d'Étaples une demi-lieue de largeur. — Charlemagne y établit un intendant en 788, et Louis-le-Débonnaire, par son diplôme de 831, y créa un atelier monétaire. Il existe encore des pièces de petit type frappées à Quantauvic et portant le mot *Wicus* (*). — On fixe communément à l'an 842 la destruction de cette ville. Cependant, elle est encore nommée dans un capitulaire de Charles-le-Chauve, de l'an 861, relatif à la monnaie ; ne faudrait-il pas alors reporter cet événement à l'une des années entre 861 et 881, intervalle qui fut signalé par plusieurs expéditions des Normands sur divers points du littoral ?

(*) Rigolot. Mémoires de la *Société royale d'Arras*, 1832. — Sous les deux premières races, des ateliers monétaires avaient été établis dans de simples bourgades, telles que Lambres-les-Douai (*villa Lambris*), etc. Beaucoup de villes, de communautés et de seigneurs jouirent ensuite du droit de *monnayage*.

Quel était l'emplacement de Quantauvic? Les opinions sont fort partagées à cet égard? On a nommé *le Trépied*, le bas de *Villers*-St.-Josse et *la Calotterie*. L'inspection des lieux porte à croire que c'est sur ce dernier territoire qu'il faudrait peut-être le chercher: de la ferme d'*Ulbise* sur la Canche au hameau de *Valencendre*. La découverte de tombeaux antiques au lieu dit le *Champ Armeville*, donne à cette opinion quelque probabilité. Le port n'était-il pas cette profonde courbure que décrit la rivière près d'Ulbise, en face d'Enocq, et qui dans les tems reculés était une crique, aujourd'hui comblée par 2 mètres d'alluvions?

Après la destruction de Quantauvic, Étaples (l'antique *Gravinum*) prend sa place et s'accroît des débris de sa population. Cette ville en avait été l'avant-port, comme son nom, *Stapula*, *Stapulæ* (entrepôt), l'indique assez (*). Jusqu'au XIV,e siècle, une obscurité complète enveloppe son histoire. Nous voyons en 1066 un sire Hugues, comte d'Étaples, allié aux comtes de Boulogne dont il tenait cet apanage. En 1071, Étaples fut le chef-lieu d'un des huit bailliages du comté de Boulogne.

Le château fut bâti en 1171 par Mathieu d'Alsace, comte de Boulogne, sur un fonds arrenté à St.-Josse pour 50,000 harengs.

Au mois de septembre 1346, l'armée d'Édouard III saccage et brûle Étaples. Desbordes, gouverneur d'Ardres, surprit

---

(*) Aub. Lemire, *Annal. belg.*, dit que la station romaine, nommée *Lutomagus* sur la table de Peutinger, est Étaples. Il est assez généralement admis que c'est Lacres.

la ville le 6 décembre 1378. Les Anglais la livrent au pillage en 1394. Les Français, avant la paix d'Arras de 1435, prennent et pillent Étaples, et y mettent le feu en se retirant. Peu de tems après, ils y reviennent et achèvent l'œuvre de dévastation. Pendant le siége de Boulogne par Henri VII en novembre 1492, des conférences s'y tinrent, qui aboutirent à une suspension d'armes entre la France et l'Angleterre.

Le 10 août 1588, les ligueurs s'y assemblèrent pour nommer les députés du comté de Boulogne aux États de la Ligue. Bertrand de Patras-Campaigno était alors gouverneur de la ville. Sa garnison était de 500 hommes.

En 1591, le vice-amiral Dubernet investit Étaples où s'étaient retirés les ligueurs les plus obstinés. Ils quittèrent aussitôt la ville et se réfugièrent au château. Sommés de l'évacuer, ils assommèrent le parlementaire. Le 31 janvier, on fit des dispositions pour les forcer : déjà les chaînes du pont-levis étaient brisées, quand le brave Dubernet reçut une balle dans le sein, et la mort. Ces furieux se sauvèrent à la nouvelle de l'approche du duc d'Epernon.

Le château, démantelé en 1595, était bâti en avant de la ville dans une situation dominante, sur un roc de craie aujourd'hui excavé. La place d'armes est un parallélogramme dont les parapets sont bien conservés. La partie de la forteresse entre le donjon et la ville a été nivelée et convertie en cimetière. De petites pièces d'artillerie ont été trouvées dans les souterrains. Jusqu'à l'époque de la révolution, le roi y nommait un gouverneur. Beaucoup de terres voisines relevaient de la couronne, *à cause du château d'Étaples*.

L'église a quelques-uns des caractères du style de transition entre le plein cintre et l'ogive. Elle est basse et sombre; les fûts des colonnes sont massifs, et les nervures des voûtes

entre-croisées et fortement dessinées. L'ensemble de cette vénérable construction est d'un effet religieux. Les boiseries du chœur sont bien sculptées. La tour, de forme octogone, est plus moderne que le reste de l'édifice qui porte extérieurement des traces de nombreuses réparations.

La baie d'Étaples est fort ensablée; quelques travaux ont été entrepris récemment pour améliorer ce petit port trop longtems négligé.

Le lieu nommé ROMBLY-EN-SABLE, l'ancien *Romiliacum*, *Romblyo* au VI.e siècle, est mentionné dans les titres de St.-Josse à l'an 1067; ce hameau était une paroisse au XIII.e siècle. Son église fut accordée à l'abbaye de St.-Josse par Jean, évêque de Thérouanne en 1235. Les Anglais incendièrent Rombly en 1346.

Les fouilles entreprises à la fin de 1841 au nord-ouest d'Étaples, par la *Société des Antiquaires de la Morinie*, ont amené la découverte d'une *villa* romaine, ensevelie sous les sables depuis bien des siècles. On a d'abord exagéré le résultat de ces fouilles; et sans tenir compte des documens historiques, on a été jusqu'à dire que la *villa* exhumée était Quantauvic. Cette opinion insoutenable a été abandonnée. Aussi faut-il se résigner à ne voir dans ces débris que les restes de l'ancien *Romiliacum*, mansion romaine dont le nom au moyen-âge s'est altéré dans celui de *Rombleium*, *Romblyo*, Rombly. Passons aux détails. Le champ d'exploration est situé sur la rive droite de la baie, à la distance de moins d'un kilomètre du calvaire érigé à l'extrémité du port, entre Étaples et la ferme de M. de Rocquigny, au lieu dit

Rombly. Le sol fouillé est élevé de sept mètres au-dessus du niveau des marées de vive-eau. La partie du terrain que de hautes dunes recouvrent, ne pourra guère être déblayée. Le nombre des maisons dont les aires ont été découvertes est d'environ 80. Ces maisons qui sont dans la classe de celles qu'on appelait *ædes parietinæ*, ou en pans de bois, reposaient sur une base en cailloutis de 1 mètre de hauteur, encadrée par quatre grès bruts qui portaient les poteaux de la charpente. La plupart sont carrées; elles ont 8 à 10 mètres de côté. On y remarque peu de divisions intérieures. Des tuilots brisés indiquent que plusieurs étaient couvertes en tuiles. Le sol des habitations est parsemé de braises. On y a trouvé beaucoup de médailles impériales en bronze, des vases de terre de toutes formes et de toutes grandeurs, dont quelques-uns sont bien conservés, des bracelets en fer et en cuivre, et enfin des ossemens. Ainsi, tout concourt à prouver que cette *villa* a été détruite par le feu, dans les derniers tems de la domination romaine, et qu'elle avait assez peu d'importance. Jusqu'ici, aucune trace de ces constructions qui bravaient l'effort des âges. Le seul reste de maçonnerie solide est un puits carré. On a découvert aussi une espèce de rue sillonnée d'ornières, dans la direction de Camiers. Les explorateurs pensent que c'est l'ancienne voie militaire de Boulogne; mais les vieillards du pays assurent qu'autrefois, le chemin de Camiers passait en cet endroit. Ces deux opinions ne s'excluent pas. Il est à remarquer que le terrain remué est tout couvert de parcelles de poterie noire d'une pâte assez fine, ce qui porterait à croire que les habitans de *Romiliacum* se livraient à la fabrication de ce genre de poterie, ou au moins que leur *villa* en était l'entrepôt.

Le hameau de TREPIED, sur la rivière gauche de la Canche, relevait de l'abbaye de St.-Josse dès l'an 1100; elle y créa

en 1624 un *hâvre* ou chenal pour les bateaux de pêche, et en afferma les revenus.

Étaples a produit quelques hommes célèbres :

1.° Jacques Lefebvre (*Faber stapulensis*), né en 1436, professeur en l'université de Paris, précepteur d'un des fils de François I.er. Il mourut à Nérac, âgé de 100 ans. Il a commenté Aristote et traduit le Nouveau Testament.

2.° Gérard Leroux, dit Roussel, prédicateur de la reine Marguerite et évêque d'Oleron. Héritier de la bibliothèque de Jacques Lefebvre, son compatriote et son ami, il fut comme lui soupçonné d'être favorable aux principes de la réforme. Ce soupçon lui coûta la vie. Un fanatique, Pierre de Martic, eut l'infernale pensée de couper le pied de la chaire dans laquelle il prêchait. L'infortuné Leroux eut la tête brisée dans sa chûte.

3.° Bertin Lecomte, célèbre linguiste vivant en 1547 (*).

FRENCQ.

Franciliacum. Ce nom indique un cantonnement des Francks qui remonte à la fin du III.e siècle, époque où la Morinie était si dépeuplée que l'empereur Maximien y permit l'établissement de quelques colonies frankes, vers l'an 291. Ce village, compris dans la donation d'Adroald à St.-Omer

(*) Sur Quantauvic et Étaples. Voyez Hadrien de Valois. — Aub. Lemire. — Meyer. — Malbrancq. — Cartulaire Moreau. — Henry. — Et autres documens.

en 654, était en 872 la limite du comté de Boulogne. — Le baron de Wezemale céda Frencq à Richard II, comte de Mérode en 1429, sous la condition de prendre le nom de baron de *Wrentzen* (*).

Le domaine de *Rosamel* donne son nom à une famille distinguée, dont un des membres, l'amiral de Rosamel, a été ministre de la marine depuis 1830.

HUBERSENT.

Hubersens. Du Celtique *sain*, bois; littéralement, bois d'Hubert. Il est mentionné dans une charte de 1196.

INXENT.

Inquessent, sur la Bauge, affluent de la Canche. Du Celtique *inch*, vallon, et *sain*, bois.

Le seigneur d'Inquessent fut élu, en 1588, député de la noblesse du Boulonnais aux États de la Ligue. Ce village a eu un château-fort qui était situé dans la vallée.

Sur le territoire est le camp du *Carne*, ouvrage dont on ne connaît bien ni l'origine, ni la destination.

LEFAUX.

Le Fau. Du vieux mot *fau*, bois, tiré du Latin *fagus*, hêtre.

Le hameau du FAYEL, *Fagelus*, a la même origine. Il a donné son nom à une famille bien connue au moyen-âge. En 1408, Guillaume du Fayel était allié aux comtes de St.-Pol.

(*) Henry. — Malbrancq.

LONGVILLERS.

Longovillare, *Loneviller*. Compris dans la donation d'Adroald à St.-Omer en 654, ce village devint en 987 une des quatre châtellenies du Boulonnais. Le château avait été construit par le comte Eustache en 1049. La reine Mathilde, comtesse de Boulogne (1), y fonda en 1137, à la sollicitation de St.-Bernard, un monastère de femmes de l'ordre de Cîteaux. Il reste une lettre de St.-Bernard à la reine Mathilde, qui lui rappelle la promesse d'une dîme en faveur du monastère de *Longovillare, filium suum*. Les dames de Longvillers étaient propriétaires de la forêt du même nom. L'abbaye était située au sud du village.

L'abbaye de St.-Josse y possédait une dîme que lui avait accordée Philippe de Raye en 1196.

En 1385, le sire Jean de Longvillers, gouverneur de Boulogne, fut un des tenans français à la passe-d'armes de St.-Inglevert. Il joûta contre le sire de Courtenay (2).

MARESVILLE.

Marevilla, sur la Dordonne, nom de situation. De *mara*, terre basse, marais. Ce lieu dépendait au XI.e siècle de la châtellenie de Longvillers. L'abbaye était propriétaire d'une partie du marais en 1164.

---

(1) Mathilde, fille d'Eustache, comte de Boulogne, épousa Étienne de Blois, qui parvint à la couronne d'Angleterre en 1135.

(2) Malbrancq. — Cartulaire Moreau. — Henry. — Mémoires de la *Société de la Morinie*.

MONT-CAVREL.

Mons caprini, Monte cavrelium, Mont chevreuil (Mont des chèvres). En 1071, le seigneur se nommait Falcon. Ses successeurs furent des hommes hardis qui souvent avaient la lance au poing. Leurs prises d'armes et leurs querelles féodales avec les châtelains de Beaurain, sont célèbres dans la contrée. En 1385, le sire de Mont-Cavrel fut un des tenans français au tournoi de St.-Inglevert. Depuis les tems du moyen-âge, les marquis de Mont-Cavrel furent honorablement mêlés aux affaires du Boulonnais. — Le château était une grande et belle forteresse.

RECQUES.

Reka, sur la Bauge, affluent de la Canche. Du Celtique *re*, rivière. St.-Josse y fonda un oratoire vers l'an 639. On y montra longtems une croix de pierre dont la base portait l'empreinte des genoux de ce saint personnage. . . . . Cette merveille donna lieu à un pélerinage. — Recques fut compris dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827 (1).

De ce village dépend le hameau de MAILLY, *Malliacum* (2).

TUBERSENT.

Tubersent, sur l'Huitrepin, affluent de la Canche, est nommé *Torbodessa* dans les tables de St.-Folkin à l'an 854. Il est rangé en 858 dans les possessions de St.-Bertin, avec église, terres, pâturages, bois, moulin, cire et vignes (3).

---

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1 et 2.

(2) De *mall*, *mallus*, *mallum*, assemblée judiciaire, assises, sous les deux premières races. Tous les lieux où il s'en est tenu, *in Belgio complures*, dit Ducange, *vocantur Malli*. Tom. 3.

(3) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1 et 2.

WIDEHEM.

Ce village est nommé *Widingahem* dans le registre des possessions de St.-Bertin fait par l'abbé Adalard en 858. L'abbaye y possédait plusieurs manses.

Henry croit que ce lieu, voisin d'Halinghem, était comme lui consacré à *Eiden* (*Jovis Eidus*), et en a retenu le nom. *Wi*, habitation.

CANTON DE FRUGES.

Ce canton était traversé par les voies de *Tervana* au *Septemvium*, et de Thérouanne à *Helenum*. Il est arrosé par la Lys et des affluens de la Canche. Au X.e siècle, le pays était encore couvert de bois immenses.

AMBRICOURT.

Amalrici cortis, domaine d'Amaury, dépendait en 1150 du comté de St.-Pol. Le seigneur était feudataire du baron de Rollencourt.

AVONDANCE.

Awondence. Dès l'an 1200, ce petit village était annexe de la paroisse de Ruisseauville.

CANLERS.

Salerciacum en 665. — Ce village dépendait du comté de St.-Pol dès l'an 1150.

COUPELLE-NEUVE ET COUPELLE-VIEILLE.

Cupella nova, Cupella vetus. Coupelle, de *cupa* ou *copa,* hôtellerie. Ces deux villages sont situés l'un au nord, l'autre au sud de l'ancienne voie de *Tervana* au *Septemvium.* Coupelle-Neuve dépendait en 1200 du châtelain de St.-Omer et ressortit ensuite au bailliage de cette ville. Coupelle-Vieille existait en 863 et dépendait du comté de St.-Pol dès le XII.e siècle.

CRÉPY.

Crispiniacum, Crispiacum. St.-Crespin prêcha l'Évangile dans le pays vers l'an 286 ; l'oratoire qu'il éleva en ce lieu fut le noyau du village. Un sire Hubald était seigneur de Crépy en 1058. Cette terre devait dix livres de rente à l'abbaye de St.-Josse en 1214 (1). — Crépy est la patrie d'Adrien du Hecquet, docteur en théologie et l'un des poètes les plus remarquables du XV.e siècle. Il publia divers ouvrages ascétiques, maintenant bien oubliés. Il est auteur d'un poème intitulé : *Le charriot de l'année,* divisé en quatre *saisons* ou livres, et d'une *Orphéïde* dans laquelle il dit :

Humble Crespi, tu m'as produitz au monde :
Je dis au val qui de larmes abonde :
Non loin de toy de trois surgeons jolis,
Naissance prend la rivière de Lys.
Puis de St.-Paul le ruisseau qui descent,
L'orne et te sert d'un arrousoir décent (2).

---

(1) Malbrancq. — Cartulaire Moreau.

(2) Biographie artésienne de M.me Clément-Héméry. Mémoires de la *Société royale d'Arras.* 1839.

CRÉQUY.

Cresequium, surnommé *Nemorosum*, à cause des bois étendus qui en dépendaient. *Kreki* et *Kreski* dans les chartes du moyen-âge. Ce village a donné son nom à une famille déjà riche et puissante en 980, et qui, par ses hautes alliances et l'illustration personnelle de plusieurs de ses membres, se plaça naturellement à la tête de la noblesse du pays. Gérard fut de la première Croisade en 1096 ; Raoul partagea la captivité de St.-Louis après la bataille de la Massoure en 1250. La bannière de Créquy fut déployée dans les champs d'Azincourt (1415). Deux chevaliers de la Toison-d'Or (1431-1468), un maréchal de France (1640), viennent ajouter à l'éclat de cette famille qui s'éteignit dans le siècle dernier. Elle portait d'or au *créquier* de *gueules*. On croit que c'est de l'abondance des *créquiers* (prunus sylvestris nanus) que le village à pris son nom (1).

Raoul, sire de Créquy, est le héros d'une légende si connue qu'il suffit de la rapporter sommairement (2). Raoul partant pour la terre sainte avec St.-Louis, avait partagé l'anneau nuptial avec sa jeune épouse. Il fut blessé et pris à la Massoure par les infidèles. On le crut mort. Après une longue résistance, vaincue par les obsessions du sire de Renty, Adèle allait suivre à l'autel un nouvel époux. Cependant, le brave Raoul échappé aux fers du soudan d'Egypte avait revu sa terre natale : manquant de tout, couvert des hâillons de l'indigence, il approchait de la demeure de ses aïeux. La nuit le surprit dans une forêt où la fatigue le força à prendre du repos. En

(1) Malbrancq. — Meyer.

(2) Cette légende a plusieurs variantes, dont l'une est rehaussée d'un grain de merveilleux.

s'éveillant, ne sachant où le hasard avait conduit ses pas, il fit la rencontre d'un charbonnier, auquel il demanda où il se trouvait. Celui-ci répondit qu'il était sur les domaines du sire de Créquy mort en Palestine, et que sa veuve allait ce jour là même épouser le sire de Renty. « Et c'est, ajouta-t-il, ce que le son joyeux des cloches vous annonce en ce moment. » Raoul, troublé de cette nouvelle, hâta sa marche, s'introduisit dans le château, et fit remettre à son épouse la moitié de l'anneau qu'ils avaient rompu en se séparant. En vain, Renty désapointé cria-t-il à l'imposture ; Adèle se rendit à ce signe, et se jeta dans les bras de son époux. Ils vécurent ensemble encore vingt ans.

Les coutumes de la baronie de Créquy furent rédigées en 1507.

EMBRY.

Inbrago, à la source d'un affluent de la Canche. Nom de situation, du Celtique *bray*, marais, dont la basse latinité a fait *bragium* dans la même acception. Ce village fit en 655 l'objet d'un échange entre les monastères de St.-Bertin et de St.-Mommelin (1).

Des lettres patentes du roi accordèrent à ce *bourg* en 1489 une foire franche qui devait se tenir le 13 novembre (2).

Le château-fort fut brûlé par les Français en 1595 ; il était situé au sud du village.

Le hameau de SAINT-WANDRILLE doit, dit-on, son origine à

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1. Cette date me paraît devoir être reculée au moins de cinquante ans.

(2) Archives départementales.

l'ermitage qu'y habita St.-Wandrille (*Wandregesilus*) en 646, avant sa retraite au Port-au-Pec, dont il mourut abbé en 671 (1).

FRESSIN.

Fressinium en 673 ; mentionné aussi dans un diplôme de la 32.e année de Charlemagne. Ce village fut, pendant plusieurs siècles, la principale résidence des seigneurs de Créquy. Le château, reconstruit en 1450, fut pris par l'armée impériale sous les ordres du comte de Rœux en juin 1552, et dévasté par le feu, ainsi que la plupart des bourgades et châteaux du voisinage. Cette forteresse était flanquée de sept tours, dont la plus grande servait de chapelle. L'étendue de son enceinte, et les restes encore imposans de plusieurs tourelles, témoignent de son ancienne importance. Ces belles ruines se dégradent journellement par l'enlèvement des matériaux.

FRUGES.

Frugæ, Frugas, sur la Lys. La voie du *Septemvium* à St.-Pol traversait ce territoire. Fruges existait en 639. A cette époque, St.-Elerius, Breton, s'y retira dans un ermitage et bâtit un oratoire. — Willaume de Fruges, écuyer, fut de l'expédition d'Oisy en 1254. — Philippe de Valois allant au secours de Calais assiégé, traversa ce bourg avec son armée le 18 juillet 1347. Il signa au château une ordonnance qui intéresse la commune d'Abbeville. Fruges fut en partie brûlé par l'armée française en 1595. — Cette terre, qui relevait de St.-Pol, avait titre de vicomté. Le comte de Sandelin en fut le dernier seigneur (2).

(1) Vocabulaire hagiolog. Mènage. Tom. 1.
(2) Malbrancq. — Meyer. — H. Piers.

HÉZECQUES.

Hésecque, du vieux mot *héze* ou *hese,* clôture, barrière. Pompon d'Hiezèques figure comme témoin d'une donation à l'abbaye de Mont-St.-Martin en 1240. Son fils Jehan, chevalier, prit part à l'expédition d'Oisy en 1254. — Cette terre, qui eut titre de comté, relevait de St.-Pol et appartenait, à la fin du dernier siècle, à la famille de France qui résidait au château de Mailly.

LEBIEZ.

Lebiez, sur un affluent de la Canche. Le vieux mot *biez* (*via aquæ*) signifie le canal qui conduit les eaux sous la roue d'un moulin (1). — Nous ne trouvons pas ce village mentionné avant le XIII.e siècle. En 1474, Jean du Biez, chevalier de St.-Jean-de-Jérusalem, établit en ce lieu un couvent de Récollets qui fut institué par une bulle du pape Sixte IV. — L'église et le monastère furent restaurés en 1506 par les libéralités de François de Créquy (2). — Les coutumes du Biez et de St.-West ont été rédigées en 1507.

Lebiez fut chef-lieu de canton en 1795.

LUGY.

Lugi, sur la Lys. Le mot *lugum* se trouve dans *Pomponius Mela* avec la signification de tour, donjon. Cette origine est justifiée par la situation du village sur une ancienne voie. — Lugy dépendait du comté de St.-Pol dès l'an 1150.

Le comte de Thiennes de St.-Maur était seigneur de Lugy en 1789.

(1) Ménage. Dict. étymol. Tom. 1.
(2) Locrius. *Chron. belg.*

MATRINGHEM.

Materinghen au XIII.e siècle. De *materiata*, bâtiment en charpente. Ce village dépendait de la régale de Thérouanne.

MENCAS.

Menca, près d'une ancienne chaussée. On a dit *mencion* pour maison. (Borel.) Mencas a aussi appartenu à la régale de Thérouanne.

PLANQUES.

Planques, à la source de la Planquette. La dotation de l'abbaye de Ruisseauville en 1099 comprend 60 arpens sur ce territoire. Robiers de Planques, écuyer, fut de l'expédition d'Oisy en 1254.

RADINGHEM.

Radinghem, à la source d'un affluent de la Lys. Du Celtique *radis*, source, bord. Ce lieu dépendait du comté de St.-Pol en 1150.

RIMBOVAL.

Rimboval est nommé *S.-Vandregesilus* en 646, à cause de l'oratoire qu'y éleva St.-Wandrille. Un baron, nommé Raimbault, donna son nom à ce village dans le X.e siècle. — Eustache, comte de Boulogne, accorda en 1121 à l'abbaye de St.-Wulmer la terre de deux charrues sur ce territoire. — Eustache, baron d'Auxy, était seigneur de Raimboval en 1230. — Le village dépendait du bailliage de St.-Omer.

ROYON.

Roïon, du vieux mot *raye* (*riga, roya*), sillon, culture. Cette terre, qui avait titre de marquisat, dépendait du comté de St.-Pol dès l'an 1150. Elle a longtems appartenu à une branche de la noble famille de Bryas.

L'abbaye de St.-Josse avait en 1205 des droits et redevances sur le hameau de *St.-Weest*-les-Royon.

RUISSEAUVILLE.

Russelivilla au IX.e siècle. *Rivovilla* et *Rochavilla* dans les chartes. Ramelin, sire de Créquy, et Alix d'Oisy, sa femme, fondèrent en 1099, dans la forêt de Ruisseauville, l'abbaye de *S.-Maria in nemore*. Sa dotation primitive fut d'environ 1,500 mesures de terre; plusieurs seigneurs concoururent à la former. Son enclos, suivant les registres de la cour des comptes à la date du 12 juillet 1522, comprenait, tant en jardins qu'en champs cultivés, 377 mesures entourées de murailles, et 14 mesures de prés, dont 6 hors des murs. En 1541, cet enclos était prodigieusement réduit; car sous l'abbé Michel Warin, il ne renfermait plus que 15 arpens.

L'abbé de Ruisseauville, avec le bailli d'Aire, veilla à la sépulture des milliers de Français qui succombèrent à la bataille d'Azincourt en 1415. — L'abbaye fut dévastée et l'église brûlée par l'armée du duc d'Alençon en 1581. La révolution a laissé peu de vestiges de cet établissement religieux. Il n'en reste guère que la ferme (*).

SAINS-LES-FRESSIN.

Sanctum. On a cru à tort que c'est en ce lieu que SS. Vic-

(*) Malbrancq. *De Morinis*. — Mirœus. *Annal. belg.*

toric et Fuscien, apôtres de la Morinie, furent arrêtés en 304 avec leur hôte Gentien, pour être livrés aux bourreaux du préteur Rictiovarus. La synonimie a causé cette erreur. Les légendes et les monumens font foi que Gentien habitait le village de Sains, à deux lieues au sud d'Amiens, et que c'est là que ce fait s'accomplit. — Sains-les-Fressin, dépendance de l'abbaye de Ste.-Berthe de Blangy en 682, appartenait au domaine de Créquy en 1099, et porta dès-lors le nom de *Sins-les-Crecqui*.

SENLIS.

Kemlis, Kemmélé en 961. Ce village dépendait du comté de St.-Pol dès l'an 1150.

TORCY.

Torchi, sur un affluent de la Canche. De *torsia, turcie*, levée de terre, digue. Cette terre, qui donna son nom à une famille distinguée, dépendait du comté de St.-Pol en 1150.

VERCHIN.

Wercinium en 638, *Verokinium* en 920. Ce village est situé près de la jonction des deux voies romaines de Thérouanne à *Helenum*, et du *Septemvium* à *Tervana* (St.-Pol). Il est connu par la légende de Ste.-Mérence, jeune Anglaise qui, pour garder son vœu de chasteté, quitta ses parens et se réfugia en Morinie vers l'an 828. Contrainte par sa mauvaise fortune à servir l'intendant des eaux (*transaquarius*), qui résidait à Verchin, elle se fit remarquer par une éminente piété et surtout par une bienfaisance extraordinaire qui la portait à dérober le pain de son maître pour en nourrir les pauvres. L'intendant, loin de la blâmer, lui donna une manse

et une portion de terre qu'elle cultiva de ses mains. Après avoir édifié le pays par ses vertus et ses bonnes œuvres, elle mourut à Verchin, où ses restes sont confiés à la vénération des habitans (*). — Ce village eut sa coutume locale en 1507. Il relevait du comté de St.-Pol. — La terre de Verchin appartenait en 1789 à l'ancienne famille de Tramecourt.

VINCLY.

Vencly, nom tiré de l'Allemand *winkel*, lieu écarté, maison isolée. Ce village dépendait de la régale de Thérouanne dès le XIV.e siècle.

(*) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1 et 2.

CANTON D'HESDIN.

Ce territoire, borné au sud par l'Authie, est traversé par la Canche. Le pays eut à souffrir des maux de la guerre en 1435, 1475, 1552, 1553, 1581 et 1639.

AUBIN-SAINT-VAAST.

Albinium, Obin. On dérive ce nom du mot *aubench*, gîte, logis d'étrangers. En 1167, Villard, écuyer, était seigneur d'Albin. Dans l'accord intervenu entre les comtes Robert d'Artois, et Guy, comte de St.-Pol, en 1271, le premier se réserve la haute justice *in villâ Albin, et hortis dictæ villæ*. La comtesse de Roucy reconnut en 1281 que le lieu dit St.-Vaast relevait du comté d'Artois (*).

BOUIN.

Bouin, sur la Canche, est nommé *Behain* en 1216, et *Bovin* dans l'ancienne coutume. Du gaulois *bou*, lieu marécageux.

(*) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1. — Malbrancq. — Cartulaire de St.-André.

BREVILLERS.

Brieviller, Briviller. Cité dans un accord du mois d'août 1266, entre Robert, seigneur du lieu, et l'église de Willencourt.

CAPELLE.

S.-Maria en 673. Batefrid, comte d'Hesdin, y avait alors un château. Un chevalier nommé Baudouin en était seigneur en 1179.

Ce village fut chef-lieu de canton en 1795.

CAUMONT.

Caumont à la source d'un affluent de l'Authie. *Collomonte* en 854. Ses seigneurs étaient bannerets d'Artois en 1200 (1).

Ce lieu eut un échevinage dans le XIV.e siècle. — Sa coutume fut rédigée en 1507.

CAVRON-SAINT-MARTIN.

Caprino en 673. Encore mentionné dans un diplôme de la 32.e année de Charlemagne (2). — Sa coutume locale fut rédigée en 1507.

CHÉRIENNE.

Cerienne, nom tiré du Celtique *ker, kair,* muraille, et de *en, enne,* auprès. Henri, sire de *Chirienne*, fut un des témoins d'une charte de dotation de l'abbaye de Dommartin en 1153.

(1) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.
(2) Malbrancq. *De Morinis.*

CONTES.

Contensis villa. Les antiquaires prétendent que ce nom vient du latin *contus*, lance à crocs. En 1094, le seigneur de Contes était feudataire du sire de Créquy; il était le chef d'une des quatre branches de cette grande famille.

Les Français s'emparèrent du château en 1475 et 1552 (1).

DOMMARTIN.

Dommartin, sur l'Authie, est l'ancien *Rimacus*, nommé depuis *Dominium Martini* et *Dompmartin*. Malbrancq rapporte la tradition que dans les tems reculés le flux de la mer se faisait sentir jusques-là, et que la largeur de la rivière permettait aux navires d'y arriver. Il ajoute qu'on y a trouvé scellé dans la pierre un grand anneau de fer qui servait à amarrer les vaisseaux. — Vers l'an 640, St.-Josse se retire dans une solitude au nord de *Rimacus*, et y établit un ermitage. Ce lieu, nommé *St.-Josse-aux-Bois*, est du territoire de Tortefontaine. C'est là que Milon, disciple de St.-Norbert, et depuis évêque de Thérouanne, fonda en 1121 une abbaye de l'ordre de Prémontré, qui fut dotée par Giliard de Soibertram des vastes domaines qu'il possédait entre Beaurain et Douriez. Cet établissement fut transféré en 1161 sur un fonds voisin de l'Authie, cédé par Eustache Collets, seigneur de Beaurain, et prit le nom de Dommartin, parce que la *cella* de St.-Josse était sous l'invocation de St.-Martin (2). L'enclos muraillé en 1675 renfermait 40 journaux. Outre la ferme abbatiale, la communauté possédait les trois fermes de St.-Josse-aux-Bois (900 journaux); celles de Bamières (Baniers

(1) Malbrancq. — Meyer. — Turpin.
(2) Cartulaire de Dommartin. — Malbrancq.

en 1155), celles de Lambus, et le domaine de Mouriez. La maison était très-florissante au commencement du XVI.e siècle. Il s'y tenait une foire annuelle, dite de St.-Laurent. Les religieux encourageaient l'agriculture et les arts.

En 1568, une troupe de 3,000 calvinistes, commandée par François de Cocqueville, dévasta le Ponthieu et saccagea l'abbaye de Dommartin. Plusieurs religieux furent massacrés par ces fanatiques (1). Cette maison fut de nouveau pillée et brûlée par l'armée du duc d'Alençon en 1581. — Le vaste enclos dominé par la ferme est tout ce qui reste de l'abbaye. N'y cherchez plus la belle église à trois nefs avec ses deux tours jumelles, ni les somptueux bâtimens claustraux ; le marteau révolutionnaire n'a laissé que quelques pans de murailles, quelques baies de fenêtres de l'église et des cloîtres (2).

Une ordonnance royale du 8 juin 1834 a supprimé la commune de Dommartin, et réuni son territoire à ceux de Tortefontaine et Mouriez, et l'enclave de Fondeval à la commune de Raye.

GUIGNY.

Guiny, nom de situation. Du Celtique *gueun*, marais. Mentionné dans un titre de Dommartin de 1155.

---

(1) Cocqueville fut défait quelque tems après par le maréchal de Cossé-Brissac ; pris et conduit à Abbeville, il eut la tête tranchée. — Dusével. Essai sur le département de la Somme.

(2) M. l'abbé Parenty, qui rassemble les matériaux d'une histoire ecclésiastique de nos contrées, a publié dans le *Puits Artésien* de bonnes notices complètes sur les abbayes de St.-André, de Dommartin, etc. Ce grand travail rectifiera bien des erreurs, comblera bien des lacunes. Nous faisons des vœux pour son achèvement.

GUISY.

Guisi, sur la Canche. Mentionné dans les titres de Ste.-Austreberthe à la date de 1174.

HESDIN.

Hesdin est une ville toute moderne, dont l'histoire doit naturellement occuper peu de place dans ce *Mémorial*. Après la destruction du Vieil-Hesdin en 1553, l'empereur Charles-Quint donna des ordres pour le rétablissement de cette ville dans une meilleure position, et dès 1554, on en traça l'enceinte au lieu nommé *le Mesnil*. L'œuvre fut suspendue pendant huit ans. Enfin, le roi Philippe II, par ses lettres patentes du 12 mars 1562, ordonna de rebâtir la nouvelle ville pour servir de chef-lieu au bailliage. Il lui rendit les priviléges de l'ancienne, sans charge de ses dettes. Les travaux commencèrent la même année, et les établissemens du Vieil-Hesdin y furent successivement transférés. La délimitation de la banlieue fut faite en juin et août 1575 (*). Le vaste et bel hôtel-de-ville date de 1629.

Cette place, assiégée par Louis XIII au mois de juin 1639, fut contrainte de capituler le 30. Le duc de la Meilleraye y reçut sur la brèche le bâton de maréchal de France. Les Espagnols la reprirent en 1657 par la connivence du lieutenant de roi Larivière. Elle fut rendue à la France en 1659 par le traité des Pyrénées.

Un couvent de Récollets avait été fondé à Hesdin en 1609 par le seigneur de Tramecourt.

(*) Archives départementales.

Le collége ayant été supprimé par ordonnance de 1770, le chapitre de St.-Martin, fondé au XII.e siècle pour douze chanoines par les anciens comtes d'Hesdin, fut transféré dans l'église de cet établissement, et l'hôpital St.-Jean placé dans les bâtimens. La maison fondée pour douze orphelines par Ursule Lemerchier, dame de Limart, fut alors réunie audit hôpital.

Cette dame avait aussi doté un petit séminaire pour douze aspirans à l'état ecclésiastique.

Hesdin possédait une institution de sœurs de la Providence, fondée par la dame Anne Descan, pour l'instruction des filles pauvres (*).

La beauté des environs de cette ville, la propreté et la régularité de ses rues, l'aménité de ses habitans, en font un séjour agréable, et ses nombreux établissemens militaires lui donnent quelqu'importance.

Hesdin est la patrie de l'abbé Prévost (Antoine-François), né le 1.er avril 1697, mort à Chantilly le 23 novembre 1763. Le plus distingué des romanciers français après Lesage, et que recommandent plusieurs autres ouvrages estimés;

Et d'Hennebert (Jean-Baptiste-François), né le 21 août 1726, mort le 13 avril 1795. Auteur de la meilleure histoire générale d'Artois, malheureusement inachevée.

(*) M. Mondelot a publié une histoire du vieil et du nouvel Hesdin en 1823. On peut la consulter. M. B. Danvin se livre, dit-on, à un grand travail sur ces deux villes, et son ouvrage, accompagné de pièces justificatives, doit être une monographie complète.

HUBY-SAINT-LEU.

Uby, de *huba,* métairie. St.-Leu (*Lupus*), depuis évêque de Troyes, envoyé en mission par le pape Célestin en 429, traversa ce canton. Les habitans recueillirent le fruit de sa parole. — L'autel d'Uby fut conféré au prieuré de St.-George par une bulle du pape Paschal II de l'an 1122. — François de Créquy fit restaurer l'église en 1506.

LABROYE.

Larbroie, sur l'Authie. *Arborea, Arbroïa* dans les chartes du XII.e siècle. C'est de la forêt située sur son territoire que ce village a emprunté son nom. On appelait jadis *arbroye* et *arbret* un lieu couvert d'arbres en général, comme on a dit en particulier carnoye, épinoy, fresnoy, hestroye, quesnoy, des lieux plantés de charmes, d'épines, de frênes, de hêtres ou de chênes, etc.

En 637, St.-Josse fonda un oratoire en ce village alors nommé *Brahic.* — Guillaume, comte de Ponthieu, accorda en 1194 à *ses hommes* de Labroye une charte de commune, selon les *us* d'Abbeville. Un de ses successeurs, Mathieu, vendit en 1244 au comte d'Artois l'hommage de la forêt de *Gréast* (c'est ainsi qu'on appelait le bois de Labroye).

Le 26 août 1346 (jour néfaste), la forteresse de Labroye reçut Philippe de Valois après le désastre de Crécy. Le roi, déjà blessé, s'obstinait à rester sur le champ de bataille; il ne voulait pas survivre à sa défaite. Il fallut l'entraîner loin de cet immense tombeau. Il avait paru dans la plaine de Crécy à la tête d'une armée de 100,000 hommes, il en sortait accompagné de cinq chevaliers. Laissons parler Froissart (livre 1):

« Sur le vespres tout tard, se partit le roy Philippe tout » desconfort, lui cinquiesme des barons tant seulement. » C'étoient messire Jean de Hainaut, les sires de Montmo- » rency, de Beaujeu, d'Aubigny et de Montsault. Si chevaucha » ledit roy tout lamentant, et complaignant ses gens jusques » au chastel de la Broye. Quand il vint à la porte, il la trouva » fermée, et le pont levé, car il étoit toute noire nuict, et » faisoit moult brun, et moult épais. Adoncq fist le roy » appeler le chastellain, car il vouloit entrer dedans; si fut » appelé et vint avant sur les créneaulx, et demanda tout » haut : *Qui est là ? qui heurte à cette heure ?* Le roy, qui » entendit la voix, répondit et dict : *Ouvrez, ouvrez, chas-* » *tellain, c'est l'infortuné roy de France* (*). Le chas- » tellain saillit tantôt avant, qui recongnut la parole du roy » de France, et qui ja bien savoit que les leurs estoient » desconfitz, par aulcuns fuyans qui estoient passez dessoubz » le chastel. Si abaissa le pont et ouvrit la porte. Lors entra » le roy dedans et toute sa routte. Si furent là jusques à mie » nuict. Et n'eut mie le roy conseil qu'il y demourat, ni » s'enserrat là dedans. Si but ung coup et aussi firent ceulx » qui avec lui estoient. Et puis s'en partirent et yssirent du » chastel, et montèrent à cheval, et prinrent guides pour » eulx mener qui connoissoient le pays. Si entrèrent à chemin » environ à mie nuict, et chevaulchèrent tant que au poinct » du jour ils entrèrent en la bonne ville de Amiens. »

En 1437, Labroye était un gros bourg bien peuplé qui

(*) Cette parole si admirée que les historiens prêtent à Philippe de Valois : *Ouvrez, c'est la fortune de la France*, tombe devant la critique historique. M. Buchon, dans son édition de Froissart, est le premier qui ait rétabli les paroles du roi d'après les anciens manuscrits. J'ai vérifié cette leçon sur le manuscrit de Froissart, n.° 175 de la bibliothèque d'Arras, et c'est sur ce M. S. du XV.e siècle que j'ai copié ma citation.

prospérait à l'ombre de ses franchises. Il avait eu déjà beaucoup à souffrir des bandes d'*escorcheurs* qui désolaient le Ponthieu, quand un détachement anglais le pilla complètement et y mit le feu. Ce lieu ne se releva jamais de ce désastre et perdit toute son importance (1). Le château, qui, dit Monstrelet, n'était pas *gramment fort ni de grand valeur*, appartenait au vidame d'Amiens.

LA LOGE.

La Loge, près de la forêt d'Hesdin. Un rendez-vous de chasse des comtes d'Hesdin aux XI.e et XII.e siècles, a été le noyau de ce village. En 1554, une chapelle de St.-Louis qui existait au Vieil-Hesdin fut transférée à La Loge après la destruction de cette ville.

MARCONNE.

Marconna, sur la Ternoise, *teutonice dictum a maris accessu*, dit Malbrancq. On croit que dans les âges reculés, le flot des hautes marées se faisait sentir jusque-là. Batefrid, comte d'Hesdin, y avait une résidence vers l'an 630. C'est en ce lieu que fut élevée Ste.-Austreberthe. Framehilde, sa mère, y fonda une église qu'elle dédia à Notre-Dame, et où elle fut enterrée le 6 juin 660. Son tombeau en marbre a été découvert en 1030.

Ste.-Austreberthe, après la mort de ses parens, fonda à Marconne un monastère qui fut détruit par les Normands en 881 (2).

---

(1) Meyer. *Annales*.

(2) Malbrancq.

MARCONNELLE.

Marconnelles, sur la Canche. Même origine que Marconne. On croit que les dames de Ste.-Austreberthe, qui se retirèrent à Montreuil en 1030, ont résidé à Marconnelle depuis l'an 882. Philippe d'Alsace accorda en 1178 à l'abbaye de St.-Josse un moulin et un pré à Marconnelle, avec droit de pêche sur la rivière (1).

MOURIEZ.

Ce lieu est l'ancien *Rumacum,* contemporain de la domination romaine dans la Morinie. Le domaine de Mouriez fut accordé à l'abbaye de Dommartin en 1153 et 1185, et l'autel en 1249. Mouriez eut une coutume commune avec Régnauville.

PLUMOISON.

Ce village, situé sur la Canche, est mentionné dans les titres de Ste.-Austreberthe à l'an 1216.

RAYE.

Radie au VI.e siècle, *Rayo, Roya* et *Raïocum* dans les chartes de 11 à 1300, *Ray* en 1460. St.-Josse établit en ce lieu vers 640 un de ses trois oratoires. Arnulphe de *Raïe* accorda la dîme de sa terre *du Ploïch* à l'abbaye de St.-Josse en 1496. Le comte de Ponthieu fit hommage de cette terre au comte d'Artois en 1244 (2).

(1) Cartulaire Moreau.
(2) Godefroy. *Invent. chron.*

REGNAUVILLE.

Reginaldi villa. Le comte de Ponthieu en vendit l'hommage au comte d'Artois en 1244. — Le sire de Regnauville fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. — La coutume locale fut rédigée en 1507.

SAINTE-AUSTREBERTHE.

Austraberthæ vicus. Le monastère fondé en ce lieu par Ste.-Austreberthe vers l'an 660, ayant été ruiné par les Normands en 881, fut transféré à Montreuil en 1030.

TORTEFONTAINE.

Tortofonte, dans la vallée d'Authie, dépendait en 1153 de l'église de Dommartin. L'autel de cette annexe fut accordé à l'abbaye par l'évêque d'Amiens en 1249. Par l'accord de 1271, le comte d'Artois se réserva la haute justice de ce village.

WAMBERCOURT.

Wamberti cortis, sur la Planquette. Ainsi nommé du comte Wambert de Renty, qui en possédait le domaine en 649. — L'éditeur des *Coutumes générales de Picardie* (*) croit que le comte Wambert de Renty, le comte Walbert d'Arques et le comte Wilbert de Boulogne, tous trois grands *terriens,* vivant à la même époque, sont un seul et même

(*) In-folio. Tom. 2. Préface des coutumes du comté de Boulogne.

homme dont le nom s'est modifié de trois manières. Cette opinion paraît d'abord assez plausible ; mais il est sans intérêt de la discuter. Cependant, nous observerons que l'existence simultanée de ces trois hommes est également possible. La circonscription de leurs immenses propriétés le prouve. Le premier possédait le territoire que traverse l'Aa dans le canton de Fauquembergue ; les possessions du second s'étendaient d'Arques à la terre de *Merch ;* le Boulonnais appartenait au troisième.

CANTON D'HUCQUELIERS.

A l'exception de cinq villages, toute cette circonscription dépendait autrefois du comté de Boulogne.

AIX-EN-ERGNY.

Aquæ près de l'Aa. Ce lieu a porté le nom d'Aix-l'Evêque, parce que l'évêque de Thérouanne y possédait quelques domaines dès le XI.e siècle.

ALETTE.

Hallette au XII.e siècle. Du Teuton *hall*, type du mot hallier, buisson, petit bois.

Arnulphe de Raye accorda en 1196 la dîme d'Hallette à l'abbaye de St.-Josse, pour le repos de l'âme de Mathieu, comte de Boulogne (*). Ce lieu nommé dans la coutume Alette-en-Artois, ressortissait au bailliage d'Hesdin.

(*) Cartulaire de St.-Josse.

AVESNES.

Avenæ, nom commun signifiant un territoire mis en culture par suite d'un défrichement. En 1166, ce petit village était annexe de la paroisse d'Herly.

BÉCOURT.

Bécourt, nom composé du Celtique *bey,* prés, et du Latin *cortis,* enclos. Ce lieu est mentionné dans une charte de 1274.

BEUSSENT.

Beussen. Du Teuton *beusch,* bois.

De ce village dépend le hameau d'ENGOUDSENT, *Engoudsen,* une des douze baronies du comté de Boulogne en 987, qui doit son nom au bois qui l'avoisine. *En-God-Sain.*

BÉZINGHEM.

Du Celtique *bey,* prés, et de *ing, inghem,* habitation. L'abbaye de Doudeauville avait une part de dîme sur ce village en 1278.

BIMONT.

Bimonte en 1240. Ce village, situé sur un plateau, doit son nom à un accident de terrain.

BOURTHES.

Burthem, Borthen, du Celtique *bor,* et *then,* altération de *thun* (enclos du bourg). La voie du *Septemvium* à St-Pol

traversait le territoire. Ce village, déjà connu en 671, fut compris en 827 dans la donation de Gontbert à St.-Bertin.

Le hameau de MIEURES, ou plutôt MIEUVRES, situé près de la voie de Fauquembergue à Desvres, est fort ancien. Son nom latin *Manopera* indique une fabrique.

Bourthes fut chef-lieu de canton en 1795.

CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS.

Campanias était situé sur la voie du *Septemvium* à Thérouanne, par Fauquembergue. L'abbé Hilduin acquit en 877 ce village et ses dépendances au monastère de St.-Bertin (1).

Sur ce territoire est le camp de *Glenne*.

CLENLEU.

Clenleu, du Celtique *klang*, écho, voix ; littéralement voix du loup, nom qui témoigne que ce territoire était jadis couvert de bois épais.

Jacques de Senlecques, né à Clenleu en 1558, fut le premier graveur de musique, et l'un des meilleurs fondeurs de caractères typographiques. On lui doit la gravure des caractères de la bible polyglotte, immense travail qui fait honneur à son talent. Il mourut à Paris le 20 novembre 1648. Jacques, son fils, qui exerça le même art avec distinction, mourut en 1660, âgé de 46 ans.

Bertrand d'Ostove, marquis de Clenleu, un des généraux du parti de la fronde en 1646, périt à l'affaire du pont de Charonne en 1648 (2).

---

(1) Malbrancq.
(2) Henry. — M. Piers.

ENQUIN.

Inkinio en 920. Ce lieu donne son nom à un ruisseau.

Jean d'Ergny était seigneur de ce village en 1248, il le tenait en fief du comte Robert d'Artois.

ERGNY.

Erigny dans les chartes du XII.e siècle. Du Teuton *ern* ou *hern*, terre inculte. Le sire Jehan tenait cette terre en fief du comte d'Artois en 1248. Elle releva depuis du comté de St.-Pol (1). — La coutume fut rédigée en 1507.

HERLY.

Herleyum. Her-ley, bois du seigneur. Ce village fut donné en 670 à l'abbaye de Luxeuil par le comte Walbert d'Arques. Cette abbaye abandonna en 1166, au monastère de St.-Augustin de Thérouanne, la terre de St.-Philibert-en-Herly, à la prière de l'évêque Milon. Ce domaine devint alors un prieuré que Jehan de Herly, et Gérard, son fils, dotèrent encore de terres et bois situés à Herly. Le premier prieur s'appelait Guy (2).

La coutume d'Herly, en sept articles, a été rédigée le 14 octobre 1550. On y remarque la disposition suivante : « Sous » lesdits *franquiesmes*, tout homme qui est résidant, cou- » chant et levant, ne doit nul afforage, gambage, herbage,

(1) Godefroy. *Invent. chron.*

(2) Malbrancq. *De Morinis.*

» moutonnage, reserre de four, mais a tous priviléges et » franchises » (1).

HUCQUELIERS

Oscha Elerii, enclos d'Hélier (altération du nom d'Hilaire). St.-Elerius, ermite à Fruges en 650, érigea en ce lieu une chapelle, qui fut le principe du bourg. Cet oratoire, situé au nord, et d'abord desservi par des ermites, a retenu le nom de *la Solitude*. Hucqueliers eut au moyen-âge un château-fort. — En 1458, une petite troupe d'archers du duc de Bourgogne, commandée par le bâtard de Renty, stationnait à Hucqueliers, attendant l'occasion de saisir le seigneur de Roncq caché dans les environs, et qui était poursuivi pour un crime commis avec des circonstances atroces (2). Les Anglais de la garnison de Calais, informés que des gens de guerre avaient paru dans le pays, firent sortir un détachement de 50 hommes qui s'embusqua dans les bois, et surprit les archers, qui furent taillés en pièces.

En 1662, neuf compagnies de cavalerie avaient été placées en cantonnement dans les villages entre Marquise et Hucqueliers. Les soldats s'y comportèrent comme en pays ennemi; les habitans exaspérés par leurs violences et leurs exactions, se réunirent sous la conduite d'un gentilhomme, nommé du Clivet, pour chasser ces oppresseurs. Ils attaquèrent simultanément les cavaliers, en désarmèrent un grand nombre, et s'emparèrent du château d'Hucqueliers le 24 juin. Le duc

(1) Coutumes générales de Picardie.

(2) De Roncq, un des spadassins du comte de St.-Pol, pour se venger d'un *compagnon* qui lui avait *soufflé* sa maîtresse, l'arrêta à Renty, et après l'avoir dépouillé et fait coucher sur le dos, il le mutila..... Lui ouvrit le ventre, et lui arracha le cœur qui fut coupé en deux! —Mémoires de Jacq. Duclecrq. Liv. 3.

d'Elbeuf et le marquis de Montcavrel, commandans pour le roi dans le Boulonnais, reprirent le château sans résistance le 10 juillet. Les révoltés se dispersèrent. Le duc fit conduire ses prisonniers dans l'église, en condamna quatre au gibet, et grâcia l'un d'eux sous la condition qu'il servirait de bourreau à ses malheureux compagnons..... A la suite de l'information juridique, les cloches furent dépendues pendant un an dans les bourgs de Marquise, de Samer et d'Hucqueliers. On appela cette échauffourée la guerre des *Lustucrus* (1).

HUMBERT.

Ce lieu dépendait de l'abbaye de Ste.-Austreberthe dès l'an 700. — Ses coutumes locales furent rédigées en 1507.

MANINGHEM-AU-MONT.

La situation de ce village, à proximité d'une voie romaine, fait croire qu'il doit son origine à une *mansion*.

PARENTY.

Parenti, sur la rivière d'Enquin. Dans le XIV.e siècle, Robert III, comte de Boulogne, accorda son domaine de Parenty à l'église Notre-Dame de Boulogne. Cette donation fut confirmée par son fils Guillaume (2).

PREURES.

Preura en 670, *Prerures* en 1240. Ce nom veut dire prairie, mot qui s'est écrit *prérie*, *praérie*, etc. Ce village est situé près de l'une des sources de la Bauge.

---

(1) Henry. Essai sur l'arrondissement de Boulogne.

(2) A. Leroy. Histoire de Notre-Dame de Boulogne. Edition de M. Hédouin.

QUILEN.

St.-Quilien (*Quilianus*), un des compagnons de St.-Vulgan, débarqua à Wissant en 569, et se retira dans une solitude à deux lieues de Montreuil. Des habitations se groupèrent bientôt autour de la cellule et de l'oratoire du saint homme, et un village se forma qui prit son nom (1). — Jean de *Killen*, écuyer, fut de l'expédition d'Oisy en 1254 (2).

RUMILLY.

Rumiliacum. Antérieur au VI.e siècle. Rigobert, abbé de St.-Bertin, l'acquit à son monastère en 690. — Eustache III, comte de Boulogne, y fonda au XII.e siècle une maison religieuse où il se retira (3). Ce village est divisé en deux sections, Rumilly-le-Comte et Rumilly-Beaussart, à cause du hameau de Beaussart-au-Bois. Il dépendait du bailliage de St.-Omer. L'enclos du prieuré est situé au sud du village.

SAINT-MICHEL.

S. Michaëlis vicus, sur la voie d'Arques à Douriez, est connu depuis l'an 646.

VERCHOCQ.

Sur un affluent de l'Aa. Mentionné dans des chartes de 1166 et 1248.

Ce village dépendait du bailliage de St.-Omer.

---

(1) Malbrancq. Tom. 1. — Il ne faut pas confondre ce personnage avec St.-Kilien (*Chillenus*), mort à Aubigny environ un siècle après.

(2) *Puits Artésien*. Tom. 2.

(3) Malbrancq.

WICQUINGHEM.

Wicquengahem en 844. Selon Allent, ce nom, d'origine franke, signifie bourg royal.

ZOTEUX.

Les Autheux (*Altaria*), dont un hameau voisin porte encore le nom. Le sire Hues des Autels fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. — Au nord de ce village est le carrefour des sept voies, le *Septemvium* des anciens, auprès duquel les Romains avaient élevé des autels comme ils en érigeaient sur les points les plus importans de leurs colonies, notamment sur les frontières et aux embranchemens de leurs grandes voies, pour placer le pays sous la protection des dieux et y implanter leur culte. Près de la jonction des sept voies ont dû naturellement s'établir des logis, des hôtelleries, pour les troupes en marche et les voyageurs, dans cette contrée, alors irrégulièrement habitée. On a découvert sur ce territoire plusieurs tombeaux en pierre.

Les voies du *Septemvium* étaient des branches de la grande voie qui traversait les Gaules de Lyon à Boulogne et Thérouanne par Amiens. Elles étaient de l'ordre des simples voies militaires *viæ terraneæ*, la branche principale était empierrée (*via lapictdina*). Elles avaient été commencées sous l'empire d'Auguste, environ vingt-sept ans avant Jésus-Christ. Voici leur direction :

La première, du *Septemvium* au *Sinus Itius* (St.-Omer), par Wisques et Lumbres.

La deuxième, du *Septemvium* au *Sinus quantavicensis*, se terminait sous Montreuil.

La troisième, du *Septemvium* à *Gessoriacum* (Boulogne), par Desvres.

La quatrième, du *Septemvium* à l'embouchure du *Sinus Itius,* par Senlecques, Hocquinghem, Licques et Guînes.

La cinquième, du *Septemvium* à Thérouanne, par Campagne-les-Boulonnais et Fauquembergue.

La sixième, du *Septemvium* à *Tervana* (St.-Pol), par Dohideauville, Bourthes, Rumilly, Fruges, Verchin, Anvin.

La septième, du *Septemvium,* direction de Desvres, à Auxy par Herly, Créquy, Sains, Fressin, Auchy, *Helenum* (Vieil-Hesdin) et Fontaine-l'Étalon.

Pour achever de faire connaître tout le système des anciennes communications dans cette partie de la Morinie, nous noterons les voies qui s'embranchaient avec celles du *Septemvium :*

1.° La voie de Thérouanne à Boulogne joignait à Desvres la voie n.° 3, traversant Wismes, Wavrans, Rumilly, Cléty, Upen ; elle coupait la voie n.° 4 près de Senlecques.

2.° La voie de Thérouanne à *Helenum* par Blingel, Rollencourt, coupait la voie n.° 6 à Verchin.

3.° La voie de Thérouanne à Sangatte par Herbelle, Esquerdes, Longuenesse, Leulinghem, Tournehem, coupait la voie n.° 4 près de Guînes.

4.° La voie de Thérouanne à Amiens par Laires et Nuncq, coupait la voie n.° 6 à Anvin.

5.° La voie d'Arques au Waast par Longuenesse, Tatinghem, Serques et Journy, coupait la voie n.° 4 près de Licques.

Et 6.° La voie d'Arques à Douriez par Hallines, Fauquembergue, St.-Michel, Marenla et Campagne, coupait la voie n.° 5 près de Fauquembergue, et les voies 6 et 7 (*).

(*) Voyez Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1. — Quand nous disons que telle voie traversait tel endroit, il faut souvent l'entendre du territoire, quelquefois même des environs.

CANTON DE MONTREUIL.

Cette circonscription est limitée de trois côtés par la mer, la Canche et l'Authie. Les dunes du littoral occupent environ le cinquième de sa surface. Les sables ont envahi beaucoup de terrains que les titres du moyen-âge signalent comme en culture. Cette observation peut s'appliquer à toute la côte jusqu'à Marck.

AIRON-NOTRE-DAME.

Aironis villa était en 673 un château que la fille du comte Airon donna aux religieux de St.-Josse. En 1210, le chemin d'Airon à St.-Josse fut réparé avec soin et redressé. — L'abbaye avait en 1237 la dîme d'Airon, le droit de *mothe* seigneuriale (*mota*), et celui d'avoir constamment une barque (*batellum*) sur le vivier. En 1239, Eustache, sire d'Airon, réduit par ses puissans voisins à la portion congrue, fut obligé de reconnaître que ce vivier et le moulin qui en dépendait, appartenaient au domaine du monastère (*).

(*) Malbrancq. *De Morinis*. — Cartulaire de St.-Josse de l'abbé Moreau.

AIRON-SAINT-VAAST.

Ce petit village fut, pendant plusieurs siècles, une annexe d'Airon-Notre-Dame, de la seigneurie duquel il dépendait.

BEAUMERIE-SAINT-MARTIN.

Beaumery, sur la Canche. La situation de ce village a fait croire que son nom est synonime à beau marais. — Sur ce territoire est le mont *Marcadé,* coupé par la route d'Hesdin à Montreuil. Il emprunte cette dénomination de la tradition qui veut que dans les tems reculés, lorsque le cours de la Canche n'était pas entravé par des écluses, des barrages et des digues, cette rivière avait une largeur presqu'égale à celle de son bassin. Alors, le flot de l'équinoxe se répandant jusqu'à cinq lieues de son embouchure, venait battre le pied de la montagne (*Mare cadebat.*) L'Authie et la Somme étaient dans les mêmes conditions. Une rue d'Abbeville (à 5 lieues de la mer) est, d'après la même tradition, appelée chaussée *Marcadé.*

En 1537, une division de l'armée impériale qui faisait le siége de Montreuil, s'appuyait sur les hauteurs de Beaumery.

BERCK.

Bercq-sur-la-Mer, près des dunes. Du Teuton *berg,* colline. La crique de Berck, jadis fréquentée par les pêcheurs, est aujourd'hui ensablée. Ce village dépendait du comté de St.-Pol dès le XII.e siècle. Il est mentionné dans un concordat de 1322 entre Édouard II, roi d'Angleterre, et la comtesse de St.-Pol (*).

(*) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

La coutume locale fut rédigée en 1507.

Le comte de la Fontaine-Solare, propriétaire de 600 journaux de la garenne depuis 1605, acquit la terre de Berck en 1783. — Les sables ont recouvert beaucoup de champs jadis cultivés.

De ce territoire dépend la ferme *du Halloy*, donnée par le roi au sieur du Halloy en 1729. 300 journaux en ont été distraits par arrêt du Conseil du 3 mars 1731, pour servir de communal aux habitans de Berck et de Groffliers (*).

Le phare de Berck a été construit en 1835.

CAMPIGNEULLES.

Campania, plaine. Deux villages, peu distans l'un de l'autre, portent ce nom. L'un au nord est surnommé *les Petites*. L'autre au sud est appelé *les Grandes*. Jusqu'au XIV.e siècle, ils ne formaient qu'une même paroisse, et sont confondus dans les chartes. Campigneules est mentionné dans les titres de St.-Vaast à l'an 1033. — Le sire Guillaume de *Campignoles* donne en 1239 à l'abbaye de St.-André-au-Bois une rente annuelle d'un muid de blé.

COLLINE-BEAUMONT.

Pont-à-Collines, sur l'Authie. De *collum*, nom de situation, lieu en pente. En 1185, ce lieu était annexe de la paroisse de Tigny.

CONCHIL-LE-TEMPLE.

Conchi, *Conciacum*, vallée d'Authie. Composé celtique qui a la signification de demeure près de la rivière.

(*) Archives nationales.

Le hameau du TEMPLE doit son origine à une maison de Templiers fondée au XIII.e siècle. Il est situé au sud de Conchil, et un lieu porte encore le nom de *la Commanderie*.

CUCQ.

Cuc, Cuque, Cuccum, sur les dunes. En 1100, l'abbaye de St.-Josse avait droit de *volerie* dans les dunes. Ce droit de chasse est le principe de sa propriété de la garenne de *Cuc*. En 1325, Othon, sire de Cuc, épousa Jeanne de Dampierre (famille de Châtillon). (*)

ÉCUIRES.

Écuirs. De *scuria*, écurie, grange. — Arnould, seigneur d'Escuirs en 1227, était un gentilhomme maraudeur. Ayant querelle avec les moines de St.-André, il fit une course sur leur terre de Bignopré. Quinze chevaux paissaient dans une prairie; il enleva le meilleur et tua les autres qui n'en pouvaient. L'affaire fit du bruit; ces expéditions commençaient à passer de mode. Les moines portèrent leurs doléances à la cour du roi. St.-Louis bannit du royaume l'aventureux Arnould, qui, pour faire sa paix, répara le dommage et céda quelques rentes à l'abbaye. — En 1537, la gauche de l'armée de siége de Montreuil s'appuyait sur Écuires.

GROFFLIERS.

Groiffliers, près de l'embouchure de l'Authie et de l'endroit nommé *Pas* de Groffliers. Au sud est la baie d'Authie, qui

(*) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

anciennement formait un assez bon port de pêche, aujourd'hui envasé. La digue des *Graveaux*, entre Berck et Groffliers, protége ce territoire contre les inondations de la mer.

LA CALOTERIE.

Callotterie, près de la Canche. De vieux titres nomment ce lieu *Calleterie*. Ce nom, qui veut dire chantier, viendrait appuyer l'opinion que l'antique Quantauvic existait sur les confins de ce territoire. (Voyez l'article Étaples.)

LA MADELEINE.

Ce petit village, situé sous la citadelle de Montreuil, souffrit beaucoup pendant le siége de cette ville par les Impériaux en 1537.

LÉPINE.

Spinetum, nom qui caractérise un ancien défrichement. Ce village, situé près des grands bois du *Puits Bérault*, est nommé *Alvernosa* (*) dans des lettres de St.-Louis qui règlent les différends mus pour l'exercice de la haute justice entre les comtes d'Artois et de Ponthieu. Elles sont datées du camp de la Massoure, mars 1249. Elles me rappellent ce décret de Napoléon, daté du Kremlin, octobre 1813, qui convoquait l'Assemblée primaire d'Arras pour des élections ! *Vanitas, vanitatum !*

(*) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

MERLIMONT.

Merrimont en 823, *Mellimonte* en 1244 et ensuite *Merlemont*. Nom à traduire par *Mons mirabilis*, et c'est dans ce sens que l'annaliste Meyer l'a appelé *Mirum Montem*.

En 823, ce village, situé près des dunes, était rangé dans les possessions de St.-Riquier. Il releva depuis du comté de St.-Pol. En 1245, il était le patrimoine de Hugues Kiéret, sire de Douriez, qui y possédait un château et une forêt. La forteresse, prise par les troupes de Louis XI en 1475, fut détruite dans le siècle suivant.

MONTREUIL-SUR-MER.

Les anciens documens assurent que dans les siècles voisins de l'ère vulgaire, la baie d'Étaples (*Sinus Quantavicensis*) se prolongeait jusqu'à Montreuil, et formait sous cette ville un port naturel dont le bassin avait à peu près la largeur de la vallée de la Canche, c'est-à-dire environ 600 mètres. Un phare était élevé sur le promontoire où est assise la citadelle. La lumière qu'il projetait au loin donna lieu sans doute à la bizarre tradition qui veut qu'alors que les flots de la mer venaient battre le pied de la montagne, un monstre, qui n'avait qu'un œil, avait son repaire sur le promontoire. On disait de ce Cyclope *monstrat oculum;* de là le nom de *Montreuil* aurait été imposé à la bourgade naissante. *Risum teneatis amici.*

De la tradition, passons à l'histoire. Le château, d'abord nommé *Vimax*, défendu au nord par la mer, au sud par des bois impénétrables, fut une des forteresses des vieux Morins. Dès les premiers momens de la conquête, les Romains occupèrent cette position importante. La grande voie d'Amiens à Boulogne, par Douriez et Brimeux, mettait ce poste en re-

lation avec le *Belgium*, tandis qu'une voie militaire, branche du *Septemvium*, aboutissant au *Sinus Quantavicensis*, ouvrait des communications avec l'intérieur de la Morinie. Hadrien de Valois dit que la bourgade située sous le château s'appela *Bragum* jusqu'à la fin du VII.e siècle.

On a écrit qu'un fût de colonne antique, trouvé dans le jardin de l'hôpital, était un débris d'un arc de triomphe qui aurait été élevé en mémoire de l'embarquement de l'empereur Claude à Montreuil. Cette opinion est une erreur. Claude ne fit qu'un voyage dans la Morinie, et s'embarqua à Boulogne l'an 43. A son retour de la Grande-Bretagne, le sénat lui fit élever deux arcs de triomphe, l'un à Rome, l'autre à *Gessoriacum* (Boulogne). Les fondations de ce dernier monument ont été découvertes en 1801, en dehors de la porte des Dunes (*). Il est probable que le précieux fragment dont il s'agit est un débris d'un temple de Mercure.

Les hordes d'Attila détruisirent la bourgade qui existait sous la protection du château ; car les légendes du VII.e siècle représentent ce lieu comme inculte, sauvage, couvert de bois et de ronces, et presque désert, à l'époque où St.-Sauve (*Salvius*), neuvième évêque d'Amiens, s'y retira avec quelques religieux en 680. Il mourut le 5 des kalendes de novembre 689. C'est à ce petit monastère, *monasteriolum*, que Montreuil doit son nom. Ce lieu était rendu à sa première solitude, et le pauvre établissement de St.-Sauve était déjà en ruine quand Helgaud, comte de Boulogne, conçut vers l'an 850 le dessein de faire de Montreuil une place d'armes. Il entoura la montagne, au sud-est du château, d'une forte enceinte de murailles munie de tours, et rétablit l'église et

(*) Des écrivains des bas siècles peu versés dans la synonimie des noms de lieu, ont cru que *Gessoriacum* était Montreuil, et Laurent Echard, dans son histoire romaine, a suivi cette mauvaise leçon.

le monastère de St.-Sauve. Il attira des habitans dans sa nouvelle ville en leur concédant*, à titre de communal et exempts de toutes redevances, les marais qui s'étendent de Neuville à l'embouchure de la *Bauge*. Vaste terrain qui depuis fut connu sous le nom de *Francs marets*. Ainsi, de l'existence de ces marais, on peut conclure qu'à cette époque, les alluvions avaient déjà comblé la partie du bassin de la Canche qui, dans les siècles précédens, avait été qualifiée de port. La rivière cependant, quoique plus resserrée, était encore alors beaucoup plus large qu'aujourd'hui; car les monumens de Ste.-Berthe nous apprennent qu'on y naviguait à la voile en 694, et l'on croit même que dans une de leurs expéditions au IX siècle, les Normands la remontèrent avec leurs grandes barques jusqu'à *Helenum* (Vieil-Hesdin).

En 879, la ville, entièrement fortifiée, offrait assez de sûreté pour que la piété des peuples alarmés par les courses des Normands, y mit en dépôt le corps de St.-Wulphly (*), et de douze autres saints vénérés dans le pays. Montreuil garda fidèlement le trésor qui lui était confié; les barbares se présentèrent en vain devant ses murs.

En 942, Arnoul, comte de Flandre, enleva Montreuil au comte de Ponthieu. Herluin, avec le secours de son allié, le duc de Normandie, recouvra cette ville l'année suivante. Le même Arnoul la surprit encore en 949. Elle était alors au pouvoir d'un seigneur nommé Odon, feudataire de Roger, comte de Ponthieu. Le comte Guillaume la fit rentrer sous sa domination en 966.

(*) St.-Wulphly (*Wlflagius*), curé de Rue, mort en 756, fut particulièrement honoré par les Montreuillois, qui lui dédièrent une église dès le X.e siècle, et déposèrent ses restes dans une châsse d'argent en 1435. Cette église a été attribuée depuis au couvent des Carmes.

Les religieuses de Ste.-Austreberthe, retirées à Marconnelle depuis les dernières incursions des Normands, s'établirent à Montreuil en 1030. La libéralité du comte leur octroya le terrain sur lequel fut érigée leur somptueuse abbaye.

Au mois de novembre 1091, la reine Berthe, fille de Florent, comte de Hollande, et femme de Philippe I.er, répudiée par son royal époux qui brûlait pour Bertrade d'une flamme adultère, fut reléguée à Montreuil et enfermée dans une tour du château. Pendant les deux années qui s'écoulèrent jusqu'à sa mort, elle y vécut dans un complet abandon, au milieu de toutes les privations et dans un tel dénûment, dit la tradition, que les femmes de Montreuil furent obligées de pourvoir à ses besoins. C'est au moins l'origine que l'on assigne à la quête que de jeunes filles faisaient chaque année vers le tems de Pâques, en chantant sur un air monotone : *Donnez, donnez à notre reine,* etc. On montre dans la tour, dite de la reine Berthe, enclavée dans la citadelle, une grande chambre à peine éclairée par une étroite fenêtre, qui servit de prison à cette infortunée.

Philippe-Auguste accorda en 1188 une charte de commune aux habitans de Montreuil (*). Une phrase du préambule qui promet l'oubli du passé a fait dire que cette commune s'établit par insurrection. On en est sur ce point réduit aux conjectures. Mais ce qu'il y a de positif, c'est que la commune existait plus d'un demi-siècle avant la date de la charte royale. En effet, une donation faite à l'abbaye de Valoires par Guillaume, châtelain de Montreuil, le 11 février 1144, est souscrite par Enguerrand, mayeur, et Eustache, argentier (*monetario*). L'acte constate que cette donation a été faite

(*) Ordonnances des rois de France. Tom. 2.

à Montreuil dans la maison de pierre (*in domo petrinâ*) d'un bourgeois nommé Wascelin, et qu'elle a été confirmée *in domo ligneâ* dans la maison de bois du donateur Guillaume, située dans le château en face de la tour (*).

En 1210, Gauthier de Maintenay, chevalier, fonda l'hôpital, et lui assigna un clos et des revenus. On voit dans une des salles de cet établissement le portrait et les armes du fondateur, peints en 1467.

Le 6 juin 1329, dans la cathédrale d'Amiens, Édouard III, roi d'Angleterre, fit hommage au roi de France du comté de Montreuil qui lui revenait du chef de sa mère Isabelle. Les habitans ne se crurent pas liés au monarque anglais par cette formalité, car nous voyons une compagnie bourgeoise de Montreuil engagée dans le combat du gué de Blanquetacque, le 25 août 1346. Le succès ne répondit pas au courage des Montreuillois, et leur milice fut entièrement défaite. Édouard, pour se venger, brûla les faubourgs après la bataille de Crécy.

Le traité de Brétigny (1360) assure à Édouard la souveraineté de Montreuil et du bas Ponthieu. En 1370, le connétable Duguesclin remit ce pays sous l'obéissance du roi de France.

1521-22. — Le duc de Guise et le comte de St.-Pol campent sous Montreuil avec une armée de 6,000 hommes pour observer les mouvemens de Henri VIII.

Le 5 juin 1537, l'armée impériale, commandée par le comte de Bures et Adrien de Beaurain, comte de Rœux, investit Montreuil. Le faubourg St.-Martin fut d'abord détruit.

(*) Mémoires de la *Société des Antiquaires de Picardie*. Tom. 2. Article de M. Bouthors.

La principale attaque eut lieu dans le front de la courtine de la garenne, alors une des parties les plus importantes de la ville; une brèche fut ouverte entre les grosses tours de l'enceinte de la garenne, tandis qu'une batterie, foudroyant l'intérieur, brûla l'hôpital et plusieurs églises. Les remparts étant ruinés, le gouverneur comte de Canaples fut forcé de capituler le 24 juin. La garnison se retira avec armes et bagages; ceux des bourgeois qui voulurent quitter la ville eurent la permission d'emporter tout ce dont ils purent se charger. Les Espagnols, au mépris de cette convention, tombèrent sur ces fugitifs, les pillèrent et les maltraitèrent. Les maisons et les églises furent mises au pillage. La destruction des ouvrages de défense explique la facilité avec laquelle les Français reprirent la ville peu de tems après.

En 1544, le duc de Norfolck, général des armées de Henri VIII, assiége de nouveau Montreuil que défendait le maréchal Dubiez. Le siége fut levé après le traité de Crespy.

En 1588, les ligueurs, encouragés par le gouverneur Mesnieux, troublèrent la paix de la ville.

En 1634, l'évêque d'Amiens ayant accordé à la ville de Rue une partie des reliques de St.-Wulphly, la population de Montreuil manifesta son opposition par des désordres et des outrages qui forcèrent l'autorité épiscopale à fulminer l'interdit contre la ville et la banlieue (*).

Aux XV.e et XVI.e siècles, Montreuil était une des prévôtés du bailliage d'Amiens. Les coutumes furent rédigées en 1567. Les coutumes générales du siége *réal* et prévôté

(*) M. Braquehay. L'*Interdit*. 1840. — Sur Montreuil. Voyez Malbrancq. — Henry. — Godefroy. — Anquetil. — Chroniques et M. S.

ont 12 titres et 135 articles. Les coutumes particulières et locales ont 48 articles.

L'hôtel-de-ville est bâti sur l'emplacement de l'abbaye royale de St.-Sauve. L'église est la seule qui ait été conservée par la révolution. Ce monument du XIV.e siècle, dont le chœur et la croisée furent détruits en 1537, n'a de remarquable que la disposition en faisceaux des nervures de ses voûtes. — Le portail gothique de la chapelle de l'hôpital offre d'intéressans détails de sculpture. — L'abbaye royale de Ste.-Austreberthe est affectée au collége communal et au casernement. La chapelle est en ruines. — La collégiale de St.-Firmin, les paroisses de St.-Jacques et de St.-Pierre, et l'antique église de Notre-Dame-en-*Darnetal* (sur la place verte), n'existent plus. La basse-ville a une pauvre chapelle. — La porte de Boulogne a été reconstruite depuis environ quinze ans; on y accède par des rampes douces et commodes.

Les armoiries de Montreuil sont d'or à deux fasces d'azur, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or.

Montreuil est la patrie de Denys Lambin, professeur d'éloquence au collége royal et commentateur de Plaute. Né en 1516, la douleur qu'il ressentit de la fin tragique de son ami Ramus abrégea ses jours. Il mourut à Paris en 1572. Il naquit dans une petite rue qui débouche sur la rue de la Citadelle.

NEMPONT-SAINT-FIRMIN.

Mittispons, sur l'Authie. St.-Firmin, le confesseur, prêcha l'Evangile dans cette partie du Ponthieu vers l'an 346. Il établit en ce lieu un oratoire. En 1213, Robert, sire de Nempont, céda le moulin de ce village à l'abbaye de Dommartin.

Charles V, par une ordonnance du 24 avril 1374, reconnait que le roi Jean, son père, avait accordé à Notre-Dame de Boulogne 60 livres de rente à prendre sur les produits du péage (*pedagium*) de Nempont; mais que par le malheur des tems les revenus de ce péage étaient tellement diminués, qu'ils montaient à peine à 50 livres, sur lesquels il fallait déduire annuellement 6 livres pour l'entretien des chaussées voisines. En conséquence, il cède ledit péage à l'église de Boulogne. (*)

NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL.

Nova villa, la Neuville. Ce village est inconnu avant le XII.e siècle. A l'est, à mi-côte, est un vaste enclos entouré d'un bouquet de bois. Il y a cinquante ans, cette retraite était habitée par les enfans de St.-Bruno. Comme celle de Gosnay, la chartreuse de Neuville, Notre-Dame-*des-Prés*, doit son origine à un grand crime. C'est, dit-on, un parricide qui vint porter son repentir dans cette solitude, et consacrer sa fortune à ce monument d'expiation (vers 1370). Robert III, comte de Boulogne, contribua au premier établissement; il en est considéré comme le fondateur.

En 1537, le troisième corps de l'armée impériale, qui assiégeait Montreuil, était posté entre Neuville et la Chartreuse.

Neuville ressortissait de la sénéchaussée de Boulogne.

SAINT-AUBIN.

S.-Albini fanum, Albinium, S.-Albin, mentionné dans un concordat de l'an 1100, entre Guy, comte de Montreuil,

(*) A. Leroy. Histoire de Notre-Dame de Boulogne. Edition de M. Hédouin.

et de Ponthieu, et Florent, abbé de St.-Josse. Willelm de Wailly accorda en 1240 à ce monastère la dîme de St.-Albin. Le duc de Guise défit une division espagnole près de ce village en 1558.

SAINT-JOSSE.

Rumacum. St.-Josse, fils de Juthaël, prince Breton, arriva dans le Ponthieu en 637, il y fut accueilli par le comte Haymon. Après avoir évangélisé la contrée, et fondé des oratoires à Labroye, Dommartin, Douriez et Raye, il se fixa à *Rumacum* en 651. Il rassembla autour de son ermitage quelques solitaires qui défrichèrent les landes que leur concéda le comte de Ponthieu. St.-Bertin visita, la même année, ce nouvel établissement, dont le fondateur mourut le 13 décembre 654. Jusqu'en 830, le monastère de St.-Josse ne fut guères qu'un hospice où étaient recueillis les nombreux pélerins qui venaient visiter le tombeau du saint prêtre. A cette époque l'abbaye se constitua, et Warembald, religieux de Ferrières, en fut le premier abbé.

Pendant les dernières invasions des Normands, les moines se retirèrent à Ferrières; ils rentrèrent en 912 dans leur demeure désolée. Un seul prêtre desservit l'église jusqu'en 977. L'édifice étant alors rétabli, les reliques de St.-Josse y furent ramenées avec pompe, et les pélerinages dont elles étaient l'objet reprirent leur cours.

Le domaine de l'abbaye se composait des 1,500 journaux de bois et terrains incultes que les religieux mirent en valeur, d'environ 3,000 journaux de la garenne de Cucq, et de divers droits accordés par les comtes de Montreuil et de Ponthieu, et autres seigneurs, tels que banalité, droit de pêche *en*

Canche, æquatia, droit de *volerie* sur les dunes, de justice sur le larron à *sang et han,* et de dîmes sur plusieurs villages.

La terre de St.-Josse-*sur-la-mer* avait titre de comté.

L'abbé Florent accorda à la ville en 1203 une charte de commune selon les *us* d'Abbeville, qui fut maintenue par un concordat intervenu en 1205 entre ce même abbé et le comte de Ponthieu, sous la condition que chaque homme paierait annuellement un setier d'avoine, partageable entre le comte et l'abbaye. Cette commune fut confirmée en 1244, et enfin en 1352 par une charte de réglement de droits. Les maïeur et échevins avaient le droit de recevoir tous contrats. Le cartulaire mentionne un contrat reçu par ces magistrats en 1227, par lequel Wibmond *Vavasseur* à St.-Josse vend son pré de Conteval.

Les coutumes de St.-Josse furent rédigées en 1507.

L'armée anglaise incendia le village à la fin d'août 1346.

En 1416, à Pâques, l'empereur Sigismond, revenant de Paris, vint en pélerinage à St.-Josse. Il n'y fit aucune offrande, ce dont les moines ne furent guères *édifiés,* dit Monstrelet.

Une ordonnance de Henri III de 1585 prescrivit de faire la garde à la tour de l'église (*). — L'abbé Moreau fut nommé évêque d'Arras en 1670. Il a laissé un précieux cartulaire manuscrit, déposé aux archives. — Quelques années avant la révolution, le monastère de St.-Josse avait été abandonné. Le petit nombre de religieux qu'il renfermait s'étaient réunis à leurs frères de St.-Sauve de Montreuil.

Le hameau de VILLERS, *Villare,* dépendait de l'abbaye dès l'an 1100.

(*) Sur St.-Josse. Voyez Malbrancq. — Froissart. — Cartulaire Moreau.

SORRUS.

On prétend que ce lieu doit son origine à la *villa* qu'y possédait Sorusse, épouse de Fumers, comte de Boulogne. La donation que cette dame en fit à St.-Riquier en 638 est le sujet d'une légende (*).

Un soir d'hiver, Riquier se rendant en Angleterre, se présenta à la porte du château, et réclama l'hospitalité pour lui et ses compagnons. Sorusse en ce moment seule avec un petit nombre de serviteurs, refusa de recevoir ces inconnus à une heure aussi avancée. La *villa* était éloignée de toute habitation; l'abbé de *Centula* prit bravement son parti, s'enveloppa dans son manteau, et s'étendit avec résignation dans le fossé voisin. La place qu'y occupa le saint homme fut entièrement préservée de la neige qui, cette nuit, tomba en abondance. Sorusse à son réveil fut informée de cette circonstance extraordinaire; *si lui amollia le cœur*. Elle le fit inviter à entrer dans sa demeure, et pour avoir une preuve plus positive encore de sa *puissance de saincteté*, elle le pria de faire *sourdre* dans son enclos une fontaine *de doulce eaue*. Le saint se mit en prières, et frappa du pied le sol : il en jaillit une source limpide. *Lors* la dame fit don de son domaine au serviteur de Dieu. St.-Riquier habita quelque tems Sorrus : un chêne, sous lequel il se reposait souvent, fut conservé pendant plusieurs siècles par la vénération publique. Malbrancq ajoute que, lorsqu'un seigneur cupide le fit abattre, on trouva l'image du saint incrustée dans l'intérieur de l'arbre..... On a eu maintes fois l'occasion de remarquer

(*) St.-Riquier, fils d'Alchaire, duc de Ponthieu, et fondateur de la riche abbaye de Centula, mourut âgé d'environ 100 ans en 651. — Vocab. hagiologique.

que l'historien de la Morinie accueille avec une rare crédulité tous les faits merveilleux.

Après la bataille de Crécy, l'armée d'Édouard III saccagea et brûla Sorrus en septembre 1346. — Pendant le siége de Montreuil en 1537, le deuxième corps des Impériaux s'appuyait contre ce village.

TIGNY-NOYELLES.

Tigny est situé dans la vallée d'Authie. Son nom vient du Latin *tignum*, pris pour *lignum*, bois.

Dès 1185, l'abbaye de Dommartin y avait des propriétés. Elle possédait en 1205 un moulin banal, et l'exercice de la haute justice. — Jean, sire de Tigny, fut tué à la bataille de Poitiers en 1356.

Le hameau de NOYELLES, *Nigella*, *Nielles*, appartenait en 823 à l'abbaye de St.-Riquier.

VERTON.

Vertunum, *Vertomnum*, existait avant les invasions des Normands au IX.e siècle. En 1198, l'abbaye de St.-Josse avait le droit de pêche sur ce territoire (*aquatia*). Elle y possédait en 1219 et 1237 des cens et le personnat de la cure (*). Cette terre, qui relevait du comté de St.-Pol dès le XIII.e siècle, appartenait en 1789 au comte de la Fontaine-Solare, allié à la noble famille piémontaise qui eut l'honneur d'être servie par J.-J. Rousseau. — Le château de Verton, flanqué de tourelles, est une construction assez remarquable.

(*) Cartulaire de St.-Josse de l'abbé Moreau.

WABEN.

Wabanum, Wamben, Waubain, Waban. Ce nom vient des mots celtiques *wa* (*vallis*) et *ben* (*caput*, *origo*); littéralement tête ou commencement de la vallée. Etymologie que justifie la situation du lieu.

Waben appartenait à St.-Riquier en 823. L'abbaye de St.-Josse y possédait en 1100 un septième du droit de pêche; elle obtint en 1174 l'autel et des dîmes. En 1192, Guillaume III, comte de Ponthieu, accorda à ce bourg, alors important, une charte de commune selon les *us* d'Abbeville (*). Le bailliage royal établi au XIII.e siècle fut réuni à celui de Montreuil en 1665. Les Anglais pillèrent ce bourg en 1346, et y mirent le feu. Le château-fort, l'une des anciennes résidences des comtes de Ponthieu, et qui avait beaucoup souffert, fut entièrement ruiné dans une autre de leurs invasions.

Waben fut chef-lieu de canton en 1795.

WAILLY.

Valliacum, Wally, de *vallis,* vallon. Walter de Wailly accorda des dîmes à St.-Josse en 1224.

(*) Ducange. *Glossarium*, au mot *communia*.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER.

Cette circonscription est le centre de l'antique Morinie. Elle comprend la plus grande partie des bailliages d'Aire et de St.-Omer, la régale de Thérouanne, la moitié de l'Ardresis, et les pays de Brédenarde et de Langle. Le territoire, arrosé par l'Aa, la Lys et plusieurs canaux, était traversé par les voies romaines qui se croisaient à Thérouanne.

CANTON D'AIRE.

AIRE.

Aria. Lydéric, grand forestier de Flandre, fit bâtir vers l'an 641, au confluent de la Madick et de la Laquette, un château dont la dénomination du *Pont du Castel* a seule conservé le souvenir. Cette forteresse fut le noyau d'une bourgade qu'Antoine, fils de Lydéric, ceignit d'un mur et d'un fossé en 677. Les constructions de Lydéric, sises au-delà

de la Lys, portaient le nom d'*Ariachum;* celles qu'Antoine y adjoignit, et qui n'étaient défendues que par les deux ruisseaux, s'appelaient *Aria* ou *le Bourg* (1). Lydéric mourut en 676, et son fils en 679. Ils furent enterrés à Aire où leur tombeau fut retrouvé dans le XVII.e siècle, avec un fragment d'épitaphe sur lequel on releva l'inscription suivante :

Infirmis baculus, cœcis oculus, via claudis:
Hic Lydericus erat. Deus illi præmia reddat.

Le roi Pépin, qui, dit-on, affectionnait le séjour de cette ville, *ob amœnitatem loci,* y fit construire une résidence où plusieurs de ses enfans furent élevés par le célèbre Alchuin (752-62). Giselle, sa fille, connue sous le nom de Ste.-Isbergue, n'eut jamais d'autre demeure. Elle convertit cette maison royale en monastère en 774, et y mourut en 806.

Il faut placer au rang des fables l'assertion de Ferri Delocres : que les corps de Pépin et de Berthe, son épouse, morts en 768-83, reposent dans l'église d'Aire, où se lisait ce chronographe :

INCLITA PIPINI, AC BERTHÆ HIC RECVBANT
SIMVL OSSA (2).

---

(1) Les détails que nous donne Malbrancq sur l'ancienne topographie d'Aire sont obscurs et confus. Il est inutile de les discuter.

(2) Pépin mourut à St.-Denis, le 24 septembre 768. La tombe de ce prince, dit le président Hénault, est remarquable par l'épitaphe : *Pépin, père de Charlemagne.*

Le procès-verbal des exhumations de St.-Denis, conservé par M. de Châteaubriand dans une note du *Génie du christianisme,* porte : « Le 6 août 1793, — dans la croisée du chœur, du côté de » l'épitre, le long des grilles. Le tombeau de Pépin, premier roi » de la deuxième race, mort en 768. A côté celui de Berthe ou » Bertrade, sa femme, morte en 783. — L'on n'a trouvé que très- » peu de chose dans les cercueils des tombeaux creux. Il y avait un » peu de fil d'or faux dans celui de Pépin. »

Aire fut saccagée par les Normands en 881. Des châtelains héréditaires, seigneurs d'Heuchin, la gouvernèrent pendant tout le moyen-âge, sous l'autorité des comtes de Flandre.

En 1023, Baudouin-le-Barbu fit construire à l'occident du *bourg* un grand et fort château flanqué de quatre grosses tours. (Son emplacement sert aujourd'hui d'esplanade.) Une arche ogivale, appuyée sur deux tourelles de briques, sous laquelle entre la Lys, est le seul reste de ce château. Baudouin de Lille, dit le Pieux, répara en 1053 ou 54 l'ancienne forteresse située au nord de la ville. En 1120, l'accroissement de la population détermina la comtesse Clémence, qui résidait à Aire depuis la mort du comte Robert, son mari, à clôre de murailles le bourg qui s'étendait entre l'enceinte primitive et la forteresse occidentale. C'est à cette occasion que la comtesse est considérée comme la seconde fondatrice de la ville.

Le comte Baudouin de Lille fonda en 1062 l'église de St.-Pierre sur les ruines du monastère de Ste.-Isbergue, détruit par les Normands. Il y établit en 1064 un chapitre de 14 chanoines, auquel il assigna la dîme de la châtellenie et d'autres revenus. La date de cette fondation est prouvée par le chronographe suivant, qui était gravé dans le chœur :

BIs septeM proebendas tV balduIne dedIstI.

Philippe d'Alsace, par diplôme de 1163 et 1169, augmenta ce chapitre de 23 prébendes qu'il dota de 2,200 mesures de marais desséchés, de 70 *marcas* de terre et du droit de remorque des navires (*montagium*). Deux autres prébendes portèrent ensuite le nombre des chanoines à 39.

Au mois d'octobre 1188, le comte Philippe d'Alsace, *à la veille de partir pour la terre sainte, voulant maintenir les hommes de sa terre de Flandre dans leurs libertés et*

franchises, accorda aux bourgeois d'Aire, sur leur demande, une charte de commune en confirmation des lois et coutumes que leur ont concédées, *pour écarter les injustices des hommes pervers*, les comtes Robert, Clémence, Charles, Guillaume et Thierry. Cette charte, intitulée : Loi de l'Amitié (*Lex Amicitiæ*), est empreinte d'un caractère particulier de modération ; elle est dictée par des sentimens de justice et de fraternité. C'est la loi d'un bon peuple. On en jugera par les passages suivans (*) :

1. — « Dans l'Amitié ont été choisis douze juges qui ont juré « de ne faire acception ni du pauvre ni du riche, du noble ni « du non noble, du parent ni de l'étranger.

2. — « Tous ceux qui appartiennent à l'Amitié de la ville « ont juré que l'un aidera l'autre comme son frère en toute « chose utile et honnête. Que si l'un d'eux fait tort à un autre « en parole ou en action, celui qui aura été lésé ne tirera pas « vengeance par lui-même ou par les siens ; mais il se « plaindra au prévôt.... Et l'inculpé fera réparation selon « la sentence des douze juges.... Si après trois avertisse- « mens, l'offenseur ou l'offensé refuse de se conformer à la « décision, lui et ceux qui le soutiendront sera comme par- « jure expulsé de l'Amitié commune, etc.

4. — « Quand quelqu'un de l'Amitié aura tué un bourgeois « son co-jurant, aucun des amis du mort (à moins que celui-ci « n'ait été tué en sa présence), ne pourra dans les quarante « jours ni en tirer vengeance, ni chasser le meurtrier de « l'Amitié. Mais si dans ce délai, le coupable n'a point, selon « la sentence des juges, réparé la mort de *son ami*, ou donné « satisfaction aux parens, il sera banni de l'Amitié comme

(*) Recueil des ordonnances. Tom. 12. — De l'affranchissement des communes, par M. le conseiller Tailliar.

» parjure.... et sa maison sera démolie.... Mais si les » amis du mort refusent la réparation fixée, ils seront punis » d'amende et bannis de l'Amitié.

13. — » Si quelqu'un vient à être obéré, soit par l'incendie » de sa maison, soit par l'obligation de se racheter, chacun » donnera un écu pour secours à l'*ami* appauvri. »

Le mayeur contemporain de cette charte se nommait Bertram. Il vivait encore en 1209. — Philippe-Auguste, en 1192, et Philippe de Valois, en 1347, confirmèrent les priviléges de la commune. Au XIII.e siècle, le sceau communal portait l'empreinte d'un loup.

En 1198, Baudouin, comte de Flandre, refusant de reconnaître les droits de Philippe-Auguste sur l'Artois, prend la ville d'Aire. Le comte Ferrand l'assiége en vain en 1214 avec les troupes de l'empereur Othon. Les Flamands, sous la conduite d'Oudard de Renty, ravagent ses environs en 1347. Jean de Berghes, sire d'Ollehain, la livra ou plutôt la vendit en 1482 au maréchal d'Esquerdes. Elle fut prise le 27 juillet 1641 par le maréchal de la Meilleraye, et reprise la même année par les Espagnols qui se servirent des lignes et tranchées ouvertes par les Français, et qu'on avait négligé de combler. Le maréchal d'Humières s'en empara de nouveau le 31 juillet 1676. Le marquis de Guébriant la rendit aux alliés le 9 novembre 1710, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. Elle fut restituée à la France par la paix d'Utrecht.

Vingt-neuf villages ressortissaient au bailliage d'Aire.

Les établissemens de charité de la ville d'Aire se composent : 1.° D'un hôpital fondé au XIII.e siècle et desservi

par des religieuses, lequel s'est ensuite accru des biens de la maladrerie. 2.° D'une maison pour les orphelins, dits *bleuets*, et pour les orphelines, dites *bleuettes*. Elle est due à des legs pieux de quelques habitans, et fut autorisée par un placard de l'empereur Charles-Quint en 1530, confirmé par ordonnance du 9 juillet 1749.

La comtesse Mahault avait assigné en 1323 une rente de 70 livres aux pauvres de la ville.

Une pédagogie succéda en 1770 au collége des Jésuites que le magistrat avait établi au commencement du XVII.e siècle.

A l'époque de la révolution, Aire avait, outre la congrégation hospitalière, cinq couvens de filles. Les Béguines, établies en 1261 et réformées en 1525, les Sœurs Grises, les Conceptionistes, les Pénitentes et les Clarisses anglaises.

L'église collégiale de St.-Pierre est un grand et beau vaisseau dont l'ensemble est imposant, mais dont les détails architectoniques ne sont pas d'un goût épuré. La tour porte la date de 1469. La partie supérieure s'écroula en 1624. L'édifice fut en grande partie reconstruit de 1735 à 1772. — L'église des Jésuites est un petit monument remarquable par l'élégance de ses proportions et le fini des détails. Elle sert de magasin aux fourrages. Il est à désirer que la ville arrache cet édifice à la dévastation en le rendant au culte.

Au coin de la place est l'ancien bailliage, monument dans le style de la renaissance, dont les trois faces sont chargées de sculptures élégantes.

L'hôtel-de-ville, construction grandiose, date du siècle dernier.

Les établissemens militaires sont beaux et nombreux. Le fort St.-François, qui a porté le nom de *Tête de Flandre*, sert de prison militaire.

ARMOIRIES. — Aire porte de gueules à l'aigle d'argent aux ailes éployées.

Les coutumes de la ville et banlieue furent reconnues et rédigées les 22 septembre 1507 et 30 juillet 1509. Le premier cahier contient 42 articles, le second 32, et à la suite les usages et *stilz*, 21 articles. (Imprimées à Arras en 1724, in-12).

Treize hameaux sont compris dans la banlieue ; les principaux sont :

GLOMENGHEM. — Nommé *Gomelinghen* en 1064 dans le titre de dotation de la collégiale de St.-Pierre.

RINCQ. — Milon, évêque de Thérouanne, accorda l'église de ce lieu au monastère de St.-Augustin en 1147.

SAINT-ANDRÉ. — Ci-devant prieuré dépendant de St.-Augustin ; fondé en 1202 par Robert de Kersèques (*Crecques*), institué par le pape Grégoire en 1227.

SAINT-MARTIN. — Était une église au VII.e siècle. L'ancienne ville était alors plus rapprochée de ce lieu qu'elle ne l'est aujourd'hui.

SAINT-QUENTIN. — Le 4 des kalendes de septembre 1023, Baudouin, évêque de Thérouanne, consacra la chapelle de St.-Quentin *in forly* (faubourg). Elle remplaçait un oratoire qui avait été détruit par un incendie. On y lisait ce distique :

Milleno terno et viceno consecror anno :
Indè quintini dicor honore.... (*)

(*) Sur Aire. Voyez Malbrancq. — Meyer. — Delocres. — Godefroy. — Aub. Lemire. — Les historiens d'Artois.

CLARQUES.

Clarok. C'est dans l'église de ce village, fondée en 501 et dédiée à St.-Martin, que les évêques de Thérouanne venaient prendre possession de leur dignité. Près de l'église est une butte de forme régulière sur laquelle existait jadis la statue équestre de St.-Martin. En 1197, le sire Michel de Clarques vendit son domaine au prieur de Wizernes (*).

CRECQUES.

Kerseka, Crézèques, sur la Lys. Le seigneur de Crézèques était banneret d'Artois au XII.e siècle. Le sire Anselme donna par testament en 1204, au monastère de St.-Augustin de Thérouanne, 14 mesures de terre situées à Quercamp, *pro terrâ viventium obtinendâ.*

ECQUES.

Hescha. Du Teuton *esche,* bois de chêne. Ce village était traversé par la voie romaine de Thérouanne à Cassel. Le domaine en fut donné à l'église de St.-Omer par Baudouin-Bras-de-Fer en 871.

HERBELLE.

Ce lieu, situé sur la voie de Thérouanne au port *Itius,* est nommé *Arabella* dans les diplômes du IX.e siècle.

(*) Malbrancq. — M. Piers. Histoire de Thérouanne.

HEURINGHEM.

Henrikingahem, nom à traduire, dit Allent, par maison du roi Henri. Ce village, qui existait avant l'an 668, fut compris avec ses dépendances dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827.

INGHEM.

Aingahem en 920. On croit que ce lieu est antérieur au IX.e siècle.

MAMETZ.

Mametz tire son nom de *Mamezia,* vierge anachorète qui s'était retirée en ce lieu vers l'an 640.

Le seigneur de *Mammès* était chevalier banneret d'Artois en 1071. Cette terre a longtems appartenu aux comtes de Mérode. — Ses coutumes furent rédigées en 1507.

Le territoire de Mametz produit le meilleur tabac du département.

MARTHE.

Morthes, sur la *Madik.* Mentionné dans les titres de St.-Pierre d'Aire en 1064.

QUIESTÈDE.

Ce lieu est l'ancien *Kessiacum* de la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827.

RACQUINGHEM.

Rakingahem en 871, *Rakinghen* en 1100. Lambert, abbé de St.-Bertin, obtint en 1116, de l'évêque de Tournai, l'autel de ce village. L'abbaye en avait la dîme en 1232.

REBECQ.

Resbeka, *Resbeke*, à la source d'un affluent de la Lys. Du Celtique *re*, rivière, et de *beck*, cours d'eau. Cette terre appartenait, dès la fin du XI.e siècle, aux châtelains héréditaires de Lens.

ROQUETOIRE.

Rokestor dans les diplômes du IX.e siècle. En 1161, Thierry d'Alsace, comte de Flandre, fit cesser le différend qui s'était élevé entre St.-Bertin et l'évêque de Thérouanne au sujet de l'église de Roquetoire.

THÉROUANNE.

Taruenna (*), sur la Lys (*Terra vana*), chef-lieu de l'ancienne Morinie.

Quomodò sedet sola, civitas plena populo. Comment est-elle si désolée, cette ville jadis si pleine de peuple? Voilà

(*) Ptolomée. Liv. 2. *Tabula europ.* 3. — Les amateurs d'origines romaines donnent pour fondateur de cette ville le préteur Lucius-Taruanus, l'an de Rome 725, ou 29 ans avant Jésus-Christ, avec autant de vraisemblance, peut-être, que le prince africain *Maurus* a imposé son nom à la Morinie..... Les armoiries de Thérouanne consacraient cette fable. Elles portaient une tête de Maure, *sable*, bandée de *gueules* surchamp d'argent, au chef d'azur semé de fleurs de lys d'or.

ce que l'étranger se demande en parcourant cette enceinte déserte, en foulant ce sol formé de débris où la charrue se promène péniblement. Il se demande qui a fauché ces tours, nivelé ces remparts ; qui a effacé les vestiges des places et des voies publiques, dispersé les pierres de tous les édifices; qui a éteint la vie en ces lieux, et fait succéder un éternel silence à l'activité d'une population de 15,000 âmes? Un pauvre cicérone lui dira bien qu'ici était le château, là une somptueuse basilique, métropole des Morins. Un souvenir confus de la glorieuse existence de la cité plane encore autour d'elle ; mais la nouvelle population qui vit près de ces ruines en ignore l'histoire ; elle n'en connaît que la dernière catastrophe qui a effacé de la terre l'antique Thérouanne, et n'a recueilli qu'un écho lointain du cri de triomphe de ses dévastateurs :

DELETI MORINI.

Nous aussi, nous avons voulu visiter ces lieux désolés, *campos ubi Troja fuit*. De pénibles émotions se sont éveillées à la vue de ce sol bouleversé, qui porte l'empreinte ineffaçable des vengeances de Charles-Quint. Avec le recueillement du pieux pélerin, je parcourus ce lugubre enclos, parallélogramme bordé sur trois de ses faces de larges et profonds fossés, et dont le village forme le quatrième côté vers la Lys. Je montai sur le *grand cavalier*, d'où l'œil embrasse l'ensemble des ruines et un vaste horizon. Au pied de cette butte élevée rampe l'étroite chaussée, seul reste des six voies romaines dont Thérouanne était le centre (*). Après avoir reconnu quelques endroits recommandés par la tradition

(*) La voie de Rheims au port *Itius*, par Arras et Thérouanne. — La voie de Thérouanne à Sangatte (*Portus ultèrior*). — De Thérouanne à *Gessoriacum* (Boulogne). — De Thérouanne à *Sithieu* (St.-Omer). — De Thérouanne au *Castrum Morinorum* (Cassel). — De Thérouanne à *Tervana* (St.-Pol).

locale, je m'arrêtai vers le milieu de l'enceinte, sur un terrain d'environ quatre arpens, tellement parsemé d'éclats de pierres qu'il se refuse à produire les maigres végétaux que les besoins des habitans demandent à ce sol factice. Là était la cathédrale.

Voilà donc, me dis-je, tout ce qui reste de cette antique et *bonne petite ville*, si dévouée à nos rois, et que nos rois n'ont pu sauver ? Et le souvenir des tems qui ne sont plus se retraça vivement à ma pensée ; et l'histoire de la vie et des désastres de la cité se déroula devant moi. — Thérouanne m'apparut, d'abord pauvre bourgade de la Morinie, occupant un territoire inculte *Terra vana;* agrandie ensuite et embellie par les Romains; tentant de secouer le joug de ces tyrans : punie par la dévastation et portant la peine du patriotisme malheureux. Devenue l'un des municipes de la Gaule-Belgique, et florissant dans les arts de la paix, jusqu'à ce que les hordes barbares se répandent sur elle comme une lave dévorante (451). Puis encore toute noircie des flammes d'Attila, elle tombe aux mains du régule Chararic, qui fut victime de la cruauté de Chlodwig. Déjà éclairée des lumières du christianisme par les saints apôtres de la contrée, Victoric et Fuscien, elle est confirmée dans la foi par Antimond qui commence la suite de ses évêques, qui efface dans son sein les dernières traces du polythéisme, et bâtit la première église au vrai Dieu (1). Sa cathédrale est fondée par St.-Omer (2). Succèdent trois siècles de calme assez heureux sans doute, puisque l'histoire

(1) Antimoud mourut en 519. Son église était sous l'invocation de St.-Martin.

(2) Vers le milieu du VII.e siècle. Ruinée par les Normands, ainsi que les trois églises dédiées à St.-Martin, et deux monastères, elle fut réparée par Arnoul-le-Grand, et en partie reconstruite et agrandie par l'évêque Milon vers 1133.

se tait. Puis de leurs plages lointaines accourent les Normands ; la terreur les précède, la destruction les suit. Deux fois les barbares secouent sur la cité leurs torches incendiaires (861-81). Thérouanne périt, et pendant cinquante ans reste un désert. Arnould-le-Grand et Baudouin IV, comtes de Flandre, relèvent ses ruines (936-90), bâtissent le château, fortifient la ville, réduisent considérablement son enceinte, et la Lys qui la traversait devient sa limite (1). Puis la cité vivant de la vie du moyen-âge, sous l'égide de ses chartes, à l'ombre de son beffroi, monument des libertés bourgeoises. — Le XIV.e siècle ouvre ensuite l'épouvantable série de ses calamités qui ne finit qu'à sa ruine totale. Thérouanne est brûlée deux fois, en 1303 par les Flamands, en 1347 encore par ces dangereux voisins et les Anglais. Prise par les Bourguignons en 1486, reprise l'année suivante par les Français, forcée de se rendre en 1513 aux armes de Henri VIII et de Maximilien, elle est entièrement saccagée et démantelée. Les édifices religieux sont seuls épargnés. — Rétablie en 1517 par François I.er, elle accomplit sa fatale destinée en 1553, après un siége mémorable soutenu contre une armée de 60,000 hommes, du 13 avril au 20 juin. *Venit summa dies.* —L'empereur Charles-Quint ordonna que la ville fût rasée. Les Artésiens et les Flamands accoururent avec ardeur pour consommer sa ruine. . . . . (2) Deux mille pionniers travaillèrent à l'œuvre de destruction qui fut achevée en quinze jours. On enleva les pierres. Il n'est pas une ville voisine qui n'en ait recueilli quelques débris. . . . . Les habitans furent

(1) L'enceinte de la Thérouanne des Romains n'était fortifiée que d'un mur. Elle avait, dit-on, 2,087 pas de long sur 2,000 de large.

(2) Les garnisons françaises de Thérouanne étaient le fléau du pays.

dispersés..... (1) On fit passer la charrue sur la couche épaisse des décombres nivelés..... (2) On y sema du sel, comme jadis sur l'emplacement des villes maudites (3).

Et j'étais là sur ce champ de mort, duquel surgissent tant de souvenirs : et il me semblait qu'une voix allait s'élever du cadavre de la cité pour répéter ces lamentables paroles du prophète : « *O vos omnes qui transitis per viam....* O vous » tous qui passez par le chemin, regardez et voyez s'il » est une douleur comme ma douleur, parce que le seigneur » m'a renversée au jour de sa colère (4). » Mais autour de moi, tout était silence, quand le son d'une cloche vint m'arracher à la rêverie. La brise m'apportait en même tems l'harmonie lointaine d'un chant religieux (l'hymne *Lauda Sion*). C'était le dimanche 24 juin 1838, jour de l'octave du Saint-Sacrement. Je quittai les ruines et rentrai dans le village. Les rues étaient jonchées de feuillages et de fleurs ; la procession allait traverser la grande rue pour rentrer à l'église. Dans nos campagnes, Dieu n'est pas emprisonné dans ses temples. Je vis donc avec attendrissement les modestes solennités de la religion dans ce lieu où pendant dix siècles le culte catholique déploya toutes ses pompes. Un seul prêtre y est le représentant des Antimond, des Omer, des Folquin, des Milon, de soixante évêques qui ont gouverné l'église des Morins. Ainsi, tout passe : les empires, les cités, les générations, les gloires humaines s'en vont s'effaçant de la terre, après avoir rempli le rôle qui leur fut assigné par la Providence dans la succession des âges.

---

(1) Du démembrement de l'immense diocèse de Thérouanne furent formés en 1559 les évêchés de Boulogne, de St.-Omer et d'Ypres. Antoine de Créquy, dernier évêque des Morins, mourut de chagrin de la suppression de son siége.

(2.3) Tradition.

(4) Jérémie. Lament. Cap. 1.

Mais il est tems de parler du village de Thérouanne. Il est traversé par la Lys, et n'occupe qu'une bien faible partie de l'emplacement de l'ancienne ville. Cet endroit funeste, inhabité pendant près de soixante ans, n'eut une église qu'en 1617. Il paraît avoir hérité de la fatalité qui s'attachait à la cité dont il porte le nom. Les Français le ravagèrent en 1638, et massacrèrent une partie des habitans. Cent ans plus tard, le 28 avril 1718, une affreuse tempête fondit sur ce malheureux village et le bouleversa. Enfin, le 14 avril 1799, soixante-deux maisons, le presbytère et l'église furent dévorés par les flammes (1).

Thérouanne, chef-lieu de canton en 1795, obtint un franc-marché en 1821 et deux foires en 1831. Sa population, d'après le dernier recensement officiel, est de 819 habitans. La commune de NIELLES (*Nigella* en 1164) y fut réunie en 1822.

L'abbaye de St.-Augustin-les-Thérouanne, située près de la Lys, était de l'ordre de Prémontré. Elle avait été fondée en 1132.

Une ferme occupe l'emplacement de l'abbaye de St.-Jean-au-Mont, ruinée en 1553.

WARDRECQUES.

Werbrecke au XII.e siècle. Cette terre fut confisquée en 1246 au profit du comte d'Artois, pour la *fourfaiture* du seigneur (2).

---

(1) Ceux qui désirent de plus amples détails sur Thérouanne, peuvent consulter Malbrancq, Hennebert, et surtout l'estimable ouvrage de M. H. Piers, qui est une monographie complète.

(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

WITTES.

Wiette. Nom de situation. Du Teuton *viese,* pré.

Le hameau de COHEM, *Cohemum,* appartenait au châtelain d'Aire en 1143. La maison de Cohem a fourni de vaillans chevaliers dans les XIV.e et XV.e siècles.

CANTON D'ARDRES.

L'ancien Ardresis comprenait 19 communes, savoir: Ardres, Autingues, Bonningues, Brêmes, Landrethun, Louches, Nielles, Rodelinghem et Zouafques, qui font partie du canton actuel, et Alembon, Alquines, Bouquehaut, Bouvelinghem, Herbinghem, Hermelinghem, Hocquinghem, Licques, Sanghem et Surques, qui appartiennent aux cantons de Guînes et de Lumbres.

ARDRES.

Ardœ, Ardrea, Ardra. Du Teuton *ard,* terre ferme. — Le lieu où est bâtie cette petite ville s'appelait au XI.e siècle *Agomelinda*. Ce territoire était un pâturage mal peuplé. La principale habitation, située sur la hauteur, là où est la place, était un cabaret (*popinam cerevisiæ*). Adèle de Selves, de la famille des châtelains de Bourbourg, y possédait un château. De son mariage avec Elbodon de Bergues, naquit Arnold, premier baron d'Ardres. Arnold, héritier de sa mère, détruisit son château en 1066, et les matériaux furent employés à la construction d'une ville qu'il acheva de fortifier en 1070.

Il fonda une collégiale pour dix chanoines, décora l'église, embellit la cité naissante qu'il dota de franchises et de priviléges pour y attirer des habitans, et érigea en baronies-pairies les douze seigneuries qui dépendaient de sa terre. Il mourut à St.-Bertin sous l'habit monastique vers 1076. Arnold II, son fils, eut à soutenir en 1094 une guerre féodale contre le comte de Guînes, son suzerain. La ville fut prise, le donjon résista. Il eut encore à repousser les attaques de ses voisins, les sires de Fiennes et de Balinghem. Délivré de ces embarras, il s'occupa d'augmenter les moyens de défense de la ville et d'agrandir son château. Il partit pour la Croisade en 1096.

La baronie entra dans la maison de Guînes en 1169, par le mariage de Clrétienne d'Ardres avec le comte Baudouin II.

Ardres, tombé aux mains de Ferrand, comte de Flandre, en 1214, se racheta du pillage.

La ville, prise par les Anglais en 1354 et vainement assiégée en 1370 par le connétable Moreau de Fiennes, rentra en 1377 au pouvoir du roi de France. Le duc de Bourgogne, à la tête de 2,500 lances, investit la place; le gouverneur, sire de Gommignies, dépourvu des moyens de résister, capitula le 13 septembre. Le sire de Sempy en fut nommé commandant. Au mois de juillet 1380, l'armée du duc de Buckingham vint parader sous ses murailles, « et arrêta tout l'ost devant » la bastide, pour eux montrer aux gens d'armes qui dedans » estoient. » (*).

En 1436, pendant le siége de Calais entrepris par Philippe-le-Bon, les Anglais firent une sortie et poussèrent jusqu'aux portes d'Ardres, où ils s'étaient ménagé des intelligences. La

(*) Froissart. Liv. 11.—Sur Ardres. Voyez Malbrancq.—Meyer. Monstrelet. — Henry. — Les historiens.

garnison, qui tenta de les repousser, fut refoulée dans la place et perdit 100 hommes, parmi lesquels était Robert de Bournonville. Les assaillans, voyant leur coup manqué, se retirèrent. Les quatre indignes bourgeois qui avaient formé le dessein de livrer la ville furent pendus.

Louis XI s'empara d'Ardres en 1477. Henri VII, roi d'Angleterre, s'en rendit maître en 1492. Il fut bientôt contraint de l'évacuer.

Pendant les fêtes mirifiques du camp du drap d'or (juin 1520), François I.er logeait à Ardres. C'est alors qu'il récompensa les habitans de leurs longs sacrifices et de leur inaltérable dévoûment, en inscrivant sur les armes de la ville (aigle sable sur champ d'argent, au chef étoilé) cette noble devise : *Brave et fidèle*.

Ardres, prise par les Impériaux en 1522 et par l'archiduc Albert en 1596, fut rendue à la France en 1598 par le traité de Vervins. Les Espagnols firent encore une vaine tentative pour s'en emparer en 1657.

Les coutumes de l'échevinage furent rédigées en 1507.

Cette ville est la patrie de Michel d'Ardres, professeur de belles-lettres, vivant en 1177 ; de Lambert d'Ardres, historien des comtes de Guînes, vivant sous Arnoul III, vers 1260 ; et du brave général Dorsenne, l'un des officiers les plus distingués des armées de Napoléon.

Ardres avait, avant 1789, un couvent de Carmes et un de Bénédictines. L'église de cette dernière communauté est transformée en hôtel-de-ville.

Le hameau de LOSTEBARNES, compris dans la banlieue, était en 987 une des douze pairies du comté de Guînes.

AUDREHEM.

Odrehem. (Habitation d'Audry.) Ce village, connu dès le XII.e siècle, a donné le jour au fameux Arnoul d'Audrehem, un des hommes de guerre les plus remarquables du XIV.e siècle. Il fut maréchal de France en 1352. La motte de son château était encore apparente il y a peu d'années.

AUTINGUES.

Autenghem, Haltenges, Hautingues. — Habitation élevée (*alta ing*). Ce village était une des douze pairies du comté de Guînes en 987. Baudouin d'Autingues fut témoin en 1200 de la charte de délimitation des communaux de St.-Omer. — En 1492, un détachement anglais s'empara du château.

BALINGHEM.

Balingahem était en 1069 une des douze pairies d'Ardres. En 1094, son seigneur se ligua avec le sire de Fiennes contre Arnoul II, baron d'Ardres, son suzerain, et lui fit une guerre qui n'eut pas de succès. En 1354, les Anglais s'emparèrent du château. Au mois de septembre 1377, les Français, au nombre de 1,200 lances, « s'en vinrent devant Balinghem, » un chastel bel et fort, avec fossés et grand roulis, et firent » mine de l'assaillir. Ils pertuisèrent les murs. » Les Anglais capitulèrent (*). Il s'y tint des conférences pour la paix entre les ministres de France et d'Angleterre, en 1384, 1385, 1389. Les Anglais s'en rendirent maîtres en 1412, malgré la trêve,

(*) Froissart, Liv. 2.

et y tinrent une garnison qui repoussa en 1436 les tentatives que firent les Bourguignons sous les ordres de Jean de Croy. Meyer dit cependant que le château fut pris. Il s'y tint encore des conférences pour la paix en 1546 (1). Il fut démantelé quelque tems après. Les ruines de cette antique forteresse et la motte sur laquelle elle était assise, apparaissent entre le village et la route de Guînes. A la gauche de Balinghem est une butte que l'on croit être un tumulus.

BAYENGHEM-LES-ÉPERLECQUES.

Bavingahem (demeure de Bavon). Village connu dès l'an 877. Froissart le nomme Bavelinghem. Le duc de Berry logea au château en 1396, lors du voyage de la cour pour la remise d'Isabelle de France au roi Richard, son époux.

BONNINGUES.

Boninga, Boningahem dépendait en l'an 1000 du comté de Guînes.

BRÊMES.

Brama. Arnoul IV, vicomte de Marck et baron d'Ardres, y fonda en 1120 une chapellenie qui fut réunie au chapitre d'Ardres en 1176 (2). — Le hameau de FRELINGHEM, connu dès la même époque, dépend de cette commune.

CLERQUES.

Clariacum, ou Clerques-les-Tournehem, relevait au XII.e siècle de cette châtellenie.

(1) Meyer. *Annales*.
(2) Malbrancq.

EPERLECQUES.

Sperliacum, Espreleke. Ce village paraît avoir existé au tems de la domination romaine. Le comte Gérard en donna le domaine au monastère de St.-Vinnocq en 821. Le château, situé à l'ouest du village et bâti, dit-on, par les Romains, passait en 874 pour une forteresse importante. Elle n'arrêta pas les Normands qui dévastèrent la bourgade en 881. Eperlecques fut cédé en 1071 à Eustache, comte de Boulogne, par Robert-le-Frison, comte de Flandre. Le château, pris par les Français en 1487, fut repris par les Bourguignons en 1489. Le maréchal de Châtillon s'en rendit maître après deux jours de siége, le 30 mai 1638; les Espagnols y rentrèrent après la levée du siége de St.-Omer. Enfin, le maréchal de la Meilleraye le détruisit de fond en comble au mois d'août 1639, ainsi que plusieurs autres forteresses (*). — Les coutumes de la châtellenie furent rédigées en 1507. — La forêt d'Eperlecques, d'environ 800 hectares, est un domaine royal engagé à la famille de Montmorency et racheté par elle.

GUÉMY.

Ce petit village, situé sur la rivière de Hem, fut pendant plusieurs siècles une dépendance de Tournehem. Sur les hauteurs à l'ouest, on voit un petit édifice en ruines, qui par son style paraît appartenir au XIV.e siècle. C'est la chapelle St.-Louis. Écoutons la tradition sur l'origine de ce monument. Louis IX, projetant une expédition contre Henri III, roi d'Angleterre, traversa l'Artois et posa son camp sur le

(*) Malbrancq. — Meyer. — M. Piers.

plateau de Guémy. La position était belle, mais on manquait d'eau, et l'armée murmurait. On le fit observer au prince qui, pour toute réponse, plongea trois fois son épée dans la terre. Il en jaillit autant de sources qui, dit-on, coulaient encore il y a 200 ans. Le pieux monarque, pour consacrer la mémoire de ce prodige, ordonna l'érection d'une chapelle (1).

JOURNY.

Jornacus. Dans une de ses courses apostoliques qu'il faisait à pied suivi de quelques clercs, St.-Omer éprouva le besoin de se reposer. Il s'assit au pied d'un arbre, et s'y endormit. En s'éveillant, il se sentit *inspiré* d'ériger une croix avec l'arbre qui lui avait servi d'abri. Obéissant à cette voix secrète, ses compagnons et lui se mirent à l'œuvre, et le signe révéré fut façonné en peu de tems. Le lendemain cette croix apparut environnée d'un éclat surnaturel. Les habitans des environs accoururent en foule pour être témoins de ce prodige ; plusieurs se fixèrent bientôt en ce lieu qui prit le nom de Journy, que Malbrancq dit signifier *sommeil du jour*.... Ce territoire appartenait au comte Wambert de Renty; il en accorda le domaine au saint évêque en 651. — L'abbaye de St.-Bertin y possédait une dîme qu'OEgidius d'Andres lui avait donnée en 1223.

Le domaine de *Fouquesolles* était une des douze baronies de Guines en 987 (2).

LANDRETHUN-LES-ARDRES.

Landardiaca, compris dans la donation d'Adroald à St.-Omer en 654 (3).

(1) Malbrancq. — Souvenirs hist. du Pas-de-Calais.
(2) Malbrancq. — Henry.
(3) Aub. Lemire. *Codex donationum*.

LOUCHES.

Louches, du Latin *oscha*, ouche, enclos, ou du Celtique *loch*, trou, si l'on a égard à la situation du lieu. Ce village dépendait de l'Ardresis dès le XII.e siècle. Le dernier seigneur fut M. Donjon de St.-Martin.

MENTQUE.

Menka, *Menque*. Le voisinage de ce lieu, de la voie de Thérouanne à Sangatte, fait croire qu'une *mansion* a donné son nom à ce village. Le bois de Mentque était du domaine d'Artois. Par lettres du 29 mai 1279, le comte Robert assigna le cens de ce bois aux échevins de St.-Omer en paiement de 500 livres qu'ils lui avaient prêtées pour une fête ordonnée par lui en cette ville (*).

De cette commune dépend le hameau de MORT-BÉCOURT.

MUNQNIEURLET

Munk-Niwrled au XII.e siècle. Les religieux de Clairmarais s'étaient d'abord établis en 1145 sur un fonds dépendant du territoire de cette commune qui leur avait été concédé en 1152 par Mathilde, comtesse de Boulogne. Ils y restèrent jusqu'en 1157. Arnould, comte de Guînes, donna en 1145 cent mesures de marais à cette abbaye.

NIELLES-LES-ARDRES.

Nigella, *Niella*, une des douze pairies du comté de

(*) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

Guînes en 987. Guffroy, fils de Henri de Guînes, possédait cette baronie en 1167. Elle était tenue en fief du comte d'Artois en 1240.

Dans le parc du château sont les ruines du château Montoire, *montorium castrum*, dont la tradition attribue la fondation aux Romains. Cette forteresse des comtes de Guînes, réparée par Baudouin II en 1174, fut comprise dans la cession que le prodigue Arnould III fut contraint de faire de ses domaines au roi de France en 1282. Le duc de Bourgogne s'y logea en 1396. Les Anglais s'en emparèrent peu de tems après : ils y tenaient garnison en 1405. Les Bourguignons les en chassèrent en 1436. Henri VII la reprit en 1492 ; elle fut détruite par le duc de Vendôme en 1542 (1). Il en reste des terrassemens flanqués de tourelles basses et munis de fossés. Un souterrain communique, dit-on, de cette antique forteresse au château de Tournehem.

NORDAUSQUES.

De *oscha*, ouche, enclos. Nommé *Hoske* et *Osques* au XIV.e siècle. L'armée du duc de Buckingham traversant le pays au mois de juillet 1380, *vint l'ost gésir* (loger) *à Hoske sur une moult belle rivière*, dit Froissart (2). — En 1396, lors de la remise d'Isabelle de France à Richard d'Angleterre, son époux, le duc de Bretagne se logea à la *ville* d'Osques. — L'église fut pillée et le village saccagé par les Français en 1595 (3).

La RECOUSSE, hameau situé sur la route de Calais, tire son nom des excursions que les Anglais, maîtres du Calaisis,

(1) Meyer. — Froissart.
(2) Froissart. Chroniques. Liv. 2 et 4.
(3) M. Piers.

poussaient jusqu'au pont sur le Hem. Ce nom indique l'action de recouvrer par voie de fait une personne ou une chose. On disait aller à la *recousse*, courir à la *recousse*. C'était aussi un cri de bataille : *Châtillon à la rescousse*. (Joinville, vie de St.-Louis).

NORT-LEULINGHEM.

Lulinga, sur la voie de Thérouanne à Sangatte, connu dès l'an 668.

RÉBERGUES.

Sur un affluent de la Rivière de Hem. Du Celtique *re*, rivière, et du Teuton *berg*, montagne.

RECQUES.

Reka, *Reches*, sur le Hem (du Celtique *re*, rivière), existait avant le IX.e siècle; était une des douze baronies du comté de Guînes en 987. Hugues, vicomte de *Reches*, fut témoin de la donation faite par Baudouin II, comte de Guînes, à l'abbaye de Clairmarais en 1174.

De ce village dépendent les domaines de *Vrolant* et de *Cocove*. Vrolant était une maison-forte que le duc de Buckingham assaillit avec l'armée anglaise en juillet 1380. « Dedans étoit, dit Froissart, un escuyer à qui cette maison « étoit, que on clamoit Robert; si étoit bon homme d'armes. » Sa garnison de 40 hommes ne put tenir, et la tour de *Frolant, séant sur la rivière*, fut emportée par le comte de Dévonshire. Robert fut fait prisonnier. En 1520, le seigneur de Vrolant avait encore rang parmi les familles équestres de

la province (1). Le château fut détruit par les Français en 1595. — Ce domaine est connu sous le nom de courtil de Vrolant. — Wistasse de *Concove*, chevalier, fut de l'expédition d'Oisy en 1254.

RODELINGHEM.

Rodinguehem. Ce village doit son nom à sa situation près de la voie de Thérouanne à Sangatte. Du Celtique *rod*, d'où l'anglo-saxon *road*, route. Simon de Rodelinghem fut un des témoins de la donation faite par le comte de Guînes, Baudouin II, à l'abbaye de Clairmarais en 1174. Son petit-fils, le sire Jehan, suivit Robert de Licques à la prise d'armes qui se termina par le *brûlement* d'Oisy en 1254 (2).

TOURNEHEM.

Thurnehemum, *Thurnemus*, sur le Hem, et la voie romaine de Thérouanne à Sangatte. La tradition veut que César ait logé au château en allant s'embarquer au port Itius. Elle ajoute que le fameux Arthur, roi des Bretons, ayant fait une descente sur les côtes en 511, s'empara de Tournehem, qu'il donna à Leger II, son neveu, comte de Boulogne. Dès le XI.e siècle, ce bourg appartenait aux comtes de Guînes. Un membre de cette famille, Manassé, en était châtelain en 1174. Baudouin II fit réparer le château en 1179, rétablit l'enceinte et les tours, ouvrit d'immenses souterrains *larges d'une voie*, qui communiquaient, dit-on, avec les forteresses voisines, environna le bourg d'un bon fossé, et fit creuser un vaste vivier qui fut revêtu de murailles. Toutes ces précautions

(1) Henry. — Malbrancq. — Froissart. Liv. 4.
(2) Malbrancq. — *Puits Artésien*. Tom. 2.

n'empêchèrent pas le comte Ferrand de prendre Tournehem en 1213. Ce furieux, abusant du droit de la force, fit décapiter les hommes d'armes qui avaient vaillamment défendu le château. Dans le cours de ce siècle, Tournehem, ville et comté, eut sa charte de commune; un échevinage composé d'un maïeur, de deux échevins, et de jurés. Ses armoiries étaient une tour d'or à trois créneaux, sur champ d'azur; portant quatre ouvertures ou baies de gueules. Ses pauvres furent dotés de 23 livres de rente par la comtesse Mahaut en 1323. La ville députait en 1360 aux États d'Artois. Plusieurs fois insulté par les Anglais dans le XV.e siècle, le château assiégé en 1542 par le duc de Vendôme, et pris après cinq jours de siége, fut de suite démantelé. Le traité de Crespy le rendit à Charles-Quint en 1544. Les Français brûlèrent la ville en 1552 et saccagèrent les villages voisins. Enfin, le château pris une dernière fois par les Français le 8 mai 1595, fut démoli avec plusieurs maisons. Cette forteresse, que les ducs de Bourgogne habitèrent souvent jusqu'en 1435, et qu'ils se plurent à embellir, présentait encore naguères de belles ruines. Il n'en reste aujourd'hui que la porte et quelques terrassemens des remparts. Dans peu ces nobles débris auront disparu. Une pierre aux armes de Bourgogne avec la devise : *nul ne s'y frotte*, qui décorait l'entrée principale, est placée au-dessus de la porte du moulin. *Vanitas*.... On a trouvé dans les ruines, des armes, des monnaies, des ossemens dans un cachot muré, et une vieille caronade en fer du calibre de quatre, que l'on a coutume de tirer pendant la procession du Saint-Sacrement (*).

Le bailliage ressortissait de celui de St.-Omer. — Les coutumes locales furent rédigées en 1507.

(*) Malbrancq. — Meyer. — Locrius. — M. Pigault de Beaupré. Mémoires de la *Société de la Morinie*. Tom. 2.

Une maîtrise des eaux et forêts avait été établie en 1679 pour la conservation de la belle forêt de Tournehem et des forêts voisines.

Tournehem fut chef-lieu de canton en 1795.

ZOUAFQUES.

Souasques, était au XII.e siècle un hameau dépendant de la paroisse de Tournehem, et qui relevait de cette châtellenie.

CANTON D'AUDRUICK.

Ce pays, évidemment formé de terrains d'alluvions conquis sur les eaux depuis environ 1,200 ans, n'était encore en 948 qu'un vaste pâturage à peine cultivé et peu habité. Il dépendait dès-lors des comtes de Guînes. Baudouin II, grand administrateur, fit dessécher les marais, de 1171 à 1179. — Le canton est principalement formé de trois petits districts, savoir: 1.° La terre d'Oye; 2.° le pays de Brédenarde (*Bredevorde*, garde des marais), comprenant les paroisses d'Audruick, Nortkerque, Polinkove et Zutkerque. Arnoul III, comte de Guînes, et Ingelram de Guînes, avaient accordé en juillet 1272 et en 1279, des franchises communales avec le droit de rendre la justice, *potestatem civibus legem dicendi*. Cette charte fut confirmée en 1338, et enfin par Charles VI en 1395. L'échevinage était collectif; chaque paroisse avait deux échevins, Audruick en avait quatre. Les coutumes de la châtellenie d'Audruick et du pays de Brédenarde, conçues en 78 articles, furent approuvées en la halle échevinale d'Audruick le 20 septembre 1589. (Archives départementales). 3.° Le pays ou châtellenie de Langle, consistant dans les paroisses de St.-Omer-Capelle, St.-Folquin, Ste.-Marie-

Kerque et St.-Nicolas. Par sa charte du mois de mai 1248, Robert, comte d'Artois, donna à ses hommes du pays de Langle une *loy* et une *keurre* (*curia*). Les échevins y sont nommés *kœurchers*. L'échevinage était collectif; chaque communauté nommait deux magistrats. Cette châtellenie-vicomté députait aux États en 1360 et 1361. Ce droit lui fut ensuite retiré. Ses coutumes furent rédigées en 1507. La comtesse Mahault avait assigné, en 1322, 80 livres de rente pour soulager les habitans de ce pays sujet aux inondations. Cette fondation a été maintenue jusqu'en 1789. Brédenarde et Langle ressortissaient au bailliage de St.-Omer.

AUDRUICK.

Aldrovicum, Haudruick, Anderwic (bourg d'Audry), date du X.e siècle; mais Baudouin II, comte de Guînes, en est en quelque sorte le véritable fondateur. C'est lui qui l'érigea en ville en 1174, qui lui donna une *loy*, à l'exécution de laquelle il veillait. C'est lui qui établit une franche foire qui se tenait aux fêtes de la Pentecôte. Ce prince, pour protéger la bourgade qu'il affectionnait, y fit construire un château muni d'un double fossé avec rempart intermédiaire. Audruick était le chef-lieu du pays de Brédenarde. La justice y était servie par des francs hommes *semoncés* par le grand bailli (*).

Les Anglais s'étaient emparés de la forteresse vers 1354, le duc de Bourgogne la leur enleva au mois de septembre 1377. « Si vint devant Odruick un beau chastel et fort, dont » les trois frères Demaulevrier étoient capitaines avec bons » compaignons. Le chastel étoit sur une motte environnée » d'eau et de fossés bien parfonds qui n'étoient mie légers à

(*) Malbrancq. — Godefroy.

» passer. » Les Français l'investirent, dressèrent leurs engins, firent jouer leur artillerie dont les carreaux *pertuisèrent* les murs. La garnison anglaise fut réduite à capituler (*).

Après la retraite du duc de Bourgogne de devant Calais en 1436, les Anglais ravagèrent les environs. Audruick et le pays de Brédenarde furent réservés à Charles-Quint par le traité de Crespy en 1544.

Le château se rendit aux Français le 10 mai 1595.

La coutume particulière d'Audruick, en 88 articles, fut rédigée en 1589. (Archives.)

GUEMPS.

Ce lieu, situé près du canal de Marck, tire son nom du Celtique *guimp*, écluse. L'église appartenait en 1100 à l'abbaye de Notre-Dame de la Capelle.

NORTKERQUE.

Nortkerque. Du Flamand *kerq*, église. Ce village était, dès le XII.e siècle, une des quatre paroisses du pays de Brédenarde. L'église fut pillée par les Français au mois de mai 1595.

NOUVELLE-ÉGLISE.

Nova ecclesia au XI.e siècle. En 1110 et 1121, Goswin, sire du lieu, fut témoin de donations faites au prieuré de Faumont. Thomas, l'un de ses successeurs, était chevalier en 1243.

Ce village fut chef-lieu de canton en 1795.

(*) Froissart. Liv. 1. Part. 2.

OFFEKERQUE.

Ce nom est composé du Latin *hofa,* métairie, et du Flamand *kerq*, église. Jean d'Offekerque prit la croix avec Godefroy de Bouillon, et partit pour la terre sainte en 1096.

OYE.

Aucia, Hoya, Oya. La crique d'Oye formait l'ancien port de *Ganzes* ou *Ganzord,* où les Normands s'embarquèrent en 861 après avoir ravagé la Morinie. On croit que c'est par là qu'ils y rentrèrent en 880, en commençant la désastreuse invasion dans laquelle ils désolèrent tout le pays entre la Somme et l'Escaut. St.-Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, fuyant la persécution, y aborda en novembre 1164 (*). En 1227, le comte Ferrand faisait la guerre en barbare; Walter Leblanc (*miles*), chevalier, sire de *Oya,* ne put soustraire à ses fureurs ni la bourgade ni le château, qui furent livrés aux flammes. La petite ville d'Oye se rétablit bientôt et obtint des franchises communales. Elle était fortifiée en 1347, lorsqu'Édouard III s'empara de Calais. Les Anglais occupèrent alors ce petit pays qui leur fut cédé en 1360 par le traité de Brétigny. Ils le coupèrent de canaux et y bâtirent des forts, afin d'en rendre l'accès difficile. En 1406, leurs garnisons faisaient dans la contrée la guerre de partisans. En juin 1436, pendant son entreprise sur Calais, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, assiége et prend le château d'Oye. Ses soldats, irrités de la résistance de la garnison, pendirent 54 Anglais et rasèrent la forteresse. « Le chastel fut ars et brûlé, et du tout démoli, » dit Mons-

(*) M. Piers. Hist. des Flamands du Haut-Pont.

trelet (liv. 2). — En 1545, le maréchal Dubiez, qui commandait une armée d'observation pendant l'occupation de Boulogne par les Anglais, mit à feu et à sang la terre d'Oye d'où les Anglais de Calais tiraient leurs approvisionnemens; ce fut là tout l'exploit d'une armée de 34,000 hommes! — En 1558, les Anglais furent chassés du pays. L'armée française y séjourna trois mois pour se refaire des fatigues du siége de Calais. Un siége de huit jours! (1)

POLINCOVE.

Polinchove (*Paulini hova*). Le domaine de ce village appartenait aux comtes de Boulogne au XII.e siècle. La comtesse Mathilde offrit en 1152 aux religieux de Clairmarais, établis à Munq-Nieurlet, un terrain sur Polinchove pour y transférer leur monastère.

Les Français pillèrent l'église au mois de mai 1595. En 1638, un engagement eut lieu sur ce territoire entre les Espagnols et les Français (2).

RUMINGHEM.

Rumingahem, Rumighem. Au tems de l'indépendance de la Morinie, le plateau boisé au sud de Ruminghem, de toutes parts environné de marécages, était une de ces forteresses naturelles presqu'inaccessibles, où les habitans opposèrent une longue résistance aux armes romaines. Quand le pays fut soumis, une voie militaire traversa le village où les empereurs élevèrent un château dans le IV.e siècle.

(1) Malbrancq. — Meyer. — Monstrelet. — Anquetil. Histoire de France.

(2) Malbrancq. — M. Piers.

Ruminghem se trouve compris dans les possessions de St.-Bertin en 858, avec manse, bois, terres, cire et vignobles (*vineæ*).

Le château tomba au pouvoir des Français en 1487; les Bourguignons les en chassèrent en 1489. Les Français saccagèrent le village en 1595 et enlevèrent les cloches. Un détachement de la garnison d'Ardres y fit une incursion en 1637, et incendia trente maisons. Le marquis de Fuentès repoussa ces maraudeurs. Le maréchal de la Meilleraye investit la forteresse le 2 août 1639; il l'obtint par capitulation, et la fit raser immédiatement (*).

Ruminghem, qui appartenait à la Flandre française, était régi par une coutume particulière.

SAINTE-MARIE-KERQUE.

Ste.-Marie-Kerque (église de Ste.-Marie), une des quatre paroisses du pays de Langle dès le XII.e siècle. Son territoire, ainsi que celui de l'annexe St.-Nicolas, furent limités par diplôme d'Adam, évêque de Thérouanne en 1224-25.

SAINT-FOLQUIN.

Ce village, une des quatre paroisses du pays de Langle, a pris son nom de St.-Folquin, évêque de Thérouanne, mort en 855. Son territoire fut aussi borné par diplôme de l'évêque Adam en 1224-25.

SAINT-OMER-CAPELLE.

Sanctomereglise en 1100. Ide, comtesse de Boulogne,

(*) Malbrancq. — Meyer. — Aub. Lemire. — M. Piers. Histoire de Bergues.

avait fondé en 1091, au nord de ce territoire et dans la vicomté de *Merck*, une abbaye de Bénédictins qui fut détruite par les Anglais en 1347, et transférée à Ypres. On la nommait *Notre-Dame-de-la-Capelle*. — En 1140, Eustache, comte de Boulogne, donna à l'abbaye d'Arrouaise un domaine sur St.-Omer-Capelle, qu'Eustache-le-Groft tenait de lui. Édouard III s'en empara en 1347, et cette terre fut réunie au domaine royal en 1558, après la reprise de Calais (1).

VIEILLE-ÉGLISE.

Vetus ecclesia. L'autel appartenait en 1100 à l'abbaye de *Notre-Dame-de-la-Capelle*, fondée en 1091 par la comtesse de Boulogne.

ZUTKERQUE.

Sutkerque (église du sud), une des quatre paroisses du pays de Brédenarde, était au commencement du XII.e siècle un lieu important. La foire annuelle qui s'y tenait à la Pentecôte fut transférée en 1176 à Audruick, que Baudouin II, comte de Guînes, affectionnait. En 1182, Robert *Falconarius* (fauconnier) de *Sutkerque* était feudataire du même comte. La dîme du village fut engagée en 1249 au chapitre de St.-Omer (2). — Les Français pillèrent l'église en mai 1595.

(1) Gosse. Histoire d'Arrouaise. — M. Dufaitelle. *Puits Artésien*. Tom. 2.

(2) Malbrancq.

CANTON DE FAUQUEMBERGUE.

Ce territoire, que traversaient jadis plusieurs voies romaines, est arrosé par l'Aa, la Lys et la Laquette.

AVROULT.

Avron. Cette terre était au XIV.e siècle l'apanage des puinés de la maison de Licques. Guillaume d'Averoult, comte de Licques, fut tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. Son cercueil fut trouvé en 1808 dans un caveau de l'église de St.-Denis, à St.-Omer (*).

Ce village, longtems dépendant de Merck-St.-Liévin, fut érigé en commune par ordonnance royale du 8 juin 1834.

AUDINCTHUN.

Odonis dunum, Audenthun (domaine d'Odon). Cet établissement paraît être du X.e siècle. En 1523, Charles de

(*) M. Piers. Notes de l'histoire de Thérouanne, etc.

Bourbon, duc de Vendôme, commandant une des armées de François I.er, fut sur le point d'être défait près de ce village par les Impériaux. Il y essuia un échec qui eût été complet sans le généreux dévoûment d'un gendarme, nommé Tignerette, qui rappelle l'action du chevalier d'Assas à Clostercamp. Ce brave entend quelques mouvemens à ses vedettes, s'avance pour reconnaître, est enveloppé par les ennemis, et la dague sur la poitrine, il ne laisse pas de crier : *Alarme !* On se met alors en défense, et l'armée, déjà entamée sur un autre point, est sauvée. Les Impériaux respectèrent le dévoûment de Tignerette qui, plus heureux que ne le fut depuis d'Assas, put jouir de sa gloire (*). Les ennemis furent chassés d'Audincthun.

De ce village dépend le hameau de WANDONNE, *Wamberti dominium*. Ainsi nommé du domaine rural qu'y possédait le comte Wambert de Renty en 640. La dédicace de l'église à St.-Pierre avait fait donner à ce lieu le nom de *Petressa*. Ce village ne fit longtems avec Fauquembergue et Renty qu'une même *communauté* (*municipium*). En 1100, le seigneur relevait du comte de Fauquembergue. Le sire Alain de Vandôme fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Le 22 avril 1423, le chevalier Lyonnel de Wandonne joûta avec le célèbre Pothon de Xaintrailles au tournoi qui eut lieu à Arras, sur le grand marché, en présence de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne.

Le baron de Dion fut le dernier seigneur de Wandonne. — Ce lieu forma une commune en 1800.

(*) Anquetil. Histoire de France.

BEAUMETZ-LES-AIRE.

Beaumez-les-Laires, *Bello-Mansum*, du vieux mot *metz*, jardin ; latinisé *mansus*, *mansum*, manse, manoir, enclos cultivé. Ce village était en 1140 une annexe de la paroisse de Laires.

BOMY.

Balmacum, *Baumy*, *Bommy*. S'il est certain que les Romains ont occupé cette position, il est permis de douter que la statue colossale que l'on voyait encore dans le *grand bois* vers le milieu du siècle dernier, fut celle de Jules-César. Quoiqu'il en soit, Bomy n'est connu qu'à dater du séjour qu'y fit Ste.-Fredevise de 739 à 742. — Fredevise (*Fridesvitha*, *Fredewidis*), dame anglaise, alliée aux rois de Mercie, embrassa un exil volontaire pour échapper aux persécutions de Cuthred, prince de Kent, qui voulait l'épouser. Elle aborda en Morinie en 739, et se retira avec deux de ses compagnes dans un lieu solitaire près de Bomy. Elle y fit construire un oratoire et un ermitage au bord d'une fontaine ombragée d'un bois. Après avoir pendant trois ans édifié la contrée, elle fit le pélerinage de Rome ; puis retourna en Angleterre, et prit le voile au monastère d'Oxford qu'elle avait fondé. Elle y mourut le 19 octobre 759. Ses reliques furent transférées à Boulogne, et de là à Bomy sous le règne d'Elisabeth.

En 1187, Didier, évêque de Thérouanne, transféra la paroisse de Bomy de l'oratoire de Ste.-Fredevise au lieu où se trouve l'église actuelle. Un échange eut lieu à cette occasion entre le monastère de St.-Augustin de Thérouanne et le sire Galter-Butri de Bommy. L'abbaye lui céda l'enclos de Ste.-

Fredevise, *curtem S. Fredewidis, cum molendino, pomariis et terris adjacentiis*, contre 130 mesures de terre (*).

Les généraux de Charles-Quint et de François I.er conclurent une trève au château de Bomy, le 30 juillet 1537.

Cette terre appartenait en 1789 au comte de Traségnies, qui siégeait aux États d'Artois, et qui descendait du connétable Gilles de Traségnies, dit le Brun, vivant en 1272.

Bomy fut chef-lieu de canton en 1795.

COYECQUE.

Coëkas dans la donation de Walbert d'Arques à St.-Bertin en 666. Compris sous le nom de *Coïacum* dans les possessions de cette abbaye en 858, avec église, manses, serfs, terres, moulin, prés et vignes (*vineæ*). En 1202, Guillaume, châtelain de St.-Omer, affranchit les habitans de *Coyeck*, et leur donna les priviléges de commune.

L'ancien village de CAPELLE, sur la Lys, *Capella*, commune en 1800, est réuni à Coyecque.

DENNEBRŒUCQ.

Dennebroëck, sur la Lys. Du Celtique *dan*, rivière, et du Teuton *bruck*, pont. On croit que ce village n'est pas antérieur au X.e siècle.

ENGUINEGATTE.

Guinegate. Ce village, qui remonte à une haute antiquité, est situé sur le plateau qui sépare les bassins de la Laquette

(*) Malbrancq. *De Morinis*.

et de la Lys. Son nom celtique *gueun, gate*, ne signifie pas porte des marais; mais porte d'Enquin, jadis nommé *Enguin*. Il a toujours fait partie de la régale de Thérouanne.

La plaine d'Enguinegatte fut deux fois fatale aux armes françaises. En 1479, l'archiduc Maximilien assiégeait Thérouanne : les maréchaux d'Esquerdes et de Gié viennent au secours de cette place; l'archiduc quitte le siége, présente le combat aux Français le 7 août, et reste maître du champ de bataille. En 1513, Henri VIII, roi d'Angleterre, allié de Maximilien, assiégeait aussi Thérouanne. Les Français voulant ravitailler la ville, furent surpris par les ennemis le 18 août, et mis en déroute complète. Le brave chevalier Bayard, resté à l'arrière-garde pour couvrir les fuyards, soutint l'attaque des Anglais, et sauva le gros de l'armée; il fut fait prisonnier. Cette affaire est appelée la *Journée des Éperons*, parce que les Français s'y servirent d'éperons plus que de lances. Thérouanne fut prise. Le théâtre de ces deux combats est la grande plaine à l'ouest du village. La vieille tour de l'église porte les traces des fureurs de la guerre; elle fut en partie brûlée dans le XVI.e siècle.

ENQUIN.

Enguin, sur la Laquette, du Celtique *en gueun*, près du marais. Il est nommé *Inkinio* en 930, et appartenait alors à l'église de St.-Omer.

Les dépendances d'Enquin sont :

FLÉCHINELLE, ancienne annexe de Fléchin, et qui eut sa coutume en 1507;

SERNY, domaine des comtes de Ghistelles, jadis relevant de St.-Pol.

Ces deux hameaux formaient des communes en 1800.

ERNY-SAINT-JULIEN.

Erny, sur la Laquette, du Teuton *hern, ern*, terre inculte, friche.

Ce village était dès le XII.e siècle une des sept châtellenies du comté de St.-Pol. Le château, détruit depuis longtems, occupait une position dominante sur un mamelon au sud de la rivière.

FAUQUEMBERGUE.

Falconberga, *Falconberg*. Ce bourg, resserré entre les deux hautes collines qui forment le bassin de l'Aa, doit sans doute son nom à cette situation (*fauces montium*, défilé entre les montagnes). Cette origine paraît plus naturelle et moins hypothétique que celle que donne Malbrancq (montagne des faucons, *falco*). — Les voies romaines de Thérouanne à Boulogne et de Sithieu à Amiens, par Douriez, traversaient ce bourg que protégeait un fort château perché sur la hauteur comme un nid d'aigle.

Fauquembergue avait, dit-on, le titre de ville et comté dès le tems de Lyderic dit le Bues, premier forestier de Flandre. Son fils Saldran l'obtint en 620 en épousant l'héritière de Sithieu : c'est au moins l'opinion commune. Ce qui lui donne du poids, c'est que la famille des châtelains de St.-Omer a possédé cette terre pendant plusieurs siècles. — Le comte Wambert de Renty fit bâtir, vers l'an 660, une église qu'il dédia à St.-Martin. Ce monument fut détruit par les Normands en 881, et la bourgade livrée aux flammes. Arnould, comte de Flandre, défit complètement ces pirates en 918, à peu de distance de Fauquembergue, et mit fin à leurs invasions dans le pays.

La ville, brûlée en 1198 par Renaud, comte de Boulogne, dévastée par les Anglais en 1335, saccagée en 1370 par l'armée anglaise sous les ordres de Robert Knolles, eut encore beaucoup à souffrir des fureurs de la guerre dans le XVI.e siècle, notamment en 1554.

Une charte de commune et un échevinage furent octroyés aux habitans par Guillaume IV, châtelain de St.-Omer, et son épouse, en mai 1222. Ces franchises furent confirmées en septembre 1248 par leur fille Mahaut d'Aire et son époux, Jean d'Ypres; en 1289 par Philippe-le-Bel, qui y ajouta l'exemption perpétuelle de tailles; enfin, par Charles VI en 1385. La communauté fut taxée à vingt livres annuellement dans l'aide consentie en 1360 pour la rançon du roi Jean.

Au XIV.e siècle, Fauquembergue était divisé en deux parties, *intrà* et *extrà muros*. En 1405, l'enceinte fortifiée tombait en ruines. L'église était crénelée. — Le château, plusieurs fois ruiné et rétabli, existait encore en 1554. Il avait alors quatre bastions et des ouvrages défensifs. Il en reste peu de traces. Ses vastes et profonds souterrains taillés dans la pierre existent encore. — La maladrerie, fondée au XIII.e siècle, devint ensuite un hôpital qui était desservi par trois sœurs. — Le chapitre de la collégiale, qui date de la même époque, a été représenté aux États d'Artois jusqu'en 1789.

Le comte de Fauquembergue, banneret d'Artois en 1100, avait en 1300 le droit de battre monnaie d'argent et de cuivre. *Jus cudendi monetam albam et atram.* Turpin nous a laissé l'empreinte d'une de ces monnaies représentant une femme tenant d'une main une fleur de lys et de l'autre un faucon. Le seigneur avait onze pairs en sa cour, et quatre-vingts feudataires relevant de son château. Il portait sur son écu une *fasce* d'or sur champ de *gueules*. Cette famille a eu de l'éclat; Hugues de Fauquembergue fut un des premiers

Croisés en 1096; un autre comte du même nom fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Jean de Beaumont, dit Sanxe, avait vendu cette terre en 1372 à Jeanne de Luxembourg, veuve de Guy de Châtillon, comte de St.-Pol; mais l'héritier naturel fut admis au retrait par arrêt du Parlement de Paris du 18 janvier 1409. Ses successeurs l'ont cédée en 1503 à Antoine, baron de Ligne.

Ce bourg avait sa coutume particulière. Nous voyons dans la rédaction de 1507 que les baillis et francs hommes ont droit « d'aller une fois l'an partoute ladite comté, en telle part » qu'il leur plait es lieux et seigneuries, tenir les *franches* » *vérités*. »

Fauquembergue est la patrie du célèbre compositeur Pierre-Alexandre Monsigny, né le 17 octobre 1729; mort à Paris le 14 janvier 1817 (1).

FEBVIN-PALFART.

Febvinum, situé sur l'ancienne voie militaire de Liétres à Auxy par *Tervana* (St.-Pol), dépendait en 682 de l'abbaye de Ste.-Berthe de Blangy. Il relevait du comté de St.-Pol dès le XII.e siècle, ainsi que le hameau de PIPEMONT. Marguerite de Leval, dame de Pipemont, épousa en 1436 Pierre de Kieret, sénéchal du Ternois (2).

FLÉCHIN.

Flechinum, Fleschins, sur la Laquette. Des vieux mots *flachier* et *flachis,* marais stagnant, qui dérivent du bas Latin

(1) Sur Fauquembergue. Voyez Malbrancq. — Turpin. — Les Almanachs d'Artois. — La Notice de M. Piers. — Documens des archives.

(2) Turpin. *Terv. Comit. hist.*

flaca, pièce d'eau. Cette terre tomba, au commencement du XII.e siècle, dans la famille des châtelains d'Aire par le mariage du sire d'Heuchin avec OElide de Fleschin (morte en 1143).

De ce lieu dépendent BONCOURT, *Boncurium, Bonikorte,* connu dès l'an 739, et qui avait en 1071 un seigneur nommé Jacob; et CUHEM, mentionné par Ypérius sous le nom de *Culhem* à la date de 1092, et qui était en 1248 une mouvance directe du comte d'Artois. Ces deux hameaux formaient chacun une commune dans l'organisation de 1800.

LAIRES.

Wilberg en 734, *Lariæ.* Ce nom résulte, dit Malbrancq, de la situation du village sur un plateau élevé. En 1140, Robert, abbé de Corbie, accorde au monastère de St.-Augustin de Thérouanne la propriété des terres que possédait cette communauté dans la paroisse de Laires, à la charge d'un cens annuel de 10 sols, monnaie de Corbie.

MERCK-SAINT-LIÉVIN.

Marka-S.-Livini. Le mot *marca* a signifié ferme. On a dit aussi *marchetum,* marché. St.-Liévin, Écossais, qui se retira en Morinie en 630, prêcha l'Évangile dans le canton en 631, et s'établit dans une solitude au nord de Fauquembergue sur les bords de l'Aa. Il y séjourna environ quatre ans entouré de la vénération des habitans de la contrée. Après sa mort (*), son oratoire devint un lieu de pélerinage

(*) Novembre 655. Il fut massacré à Ecques, près de Cassel, lorsqu'il se rendait à Gand pour visiter le tombeau de St.-Bavon.

longtems célèbre, et qui de nos jours est encore fréquenté. On y venait de la Belgique et de tout le nord de la France pour obtenir la guérison de maux réputés incurables. On jugera de la confiance que le peuple avait en ses mérites par le fait suivant que j'ai recueilli dans un manuscrit. Lors d'une des nombreuses incursions des Français dans les XVI.e et XVII.e siècles, quatre-vingts habitans, traqués par les gens de guerre, se réfugièrent dans la tour. Les soldats, pour les faire sortir, les y enfumèrent. Les malheureux, suffoqués par la vapeur étouffante, se retirèrent sur l'étroite plate-forme qui ne pouvait tous les contenir. L'un d'eux, dans cette extrémité, se recommandant à St.-Liévin, sauta bravement dans le cimetière, et se releva sain et sauf. Tous alors l'un après l'autre, comme les moutons de Panurge, firent le saut périlleux, et le firent impunément. Bien sauté....

La tour est d'une architecture remarquable par sa hardiesse.

Merck eut aussi sa coutume en 1507.

RÉCLINGHEM.

Ricolwingahem en 668. Ce village est compris dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827.

RENTY.

Rentica, Rentiacum, sur l'Aa. Le nom de cette localité a eu du retentissement dans l'histoire de la province. Les combats livrés sous les murs de son antique forteresse, les exploits de ses aventureux barons, ont longtems occupé la renommée : et maintenant que ces formidables remparts sont détruits, que ces nobles familles se sont éteintes, enveloppées

dans leur gloire, il ne reste à Renty que le souvenir de son illustration.

On croit que la bourgade de Renty existait au tems de la domination romaine. En 640, le château était la résidence d'un comte Wambert qui décora le village de deux églises, l'une dédiée à St.-Vaast, l'autre à St.-Denis (664-70). Il bâtit aussi un monastère qu'il laissa en mourant à son intendant Bertulphe que le pays honore comme un saint. Ce dernier mourut le 5 février 705. Cet anniversaire fut longtems célébré par la distribution de 1,000 pains aux pauvres de la paroisse.

Renty fut brûlé par les Normands en 882 et en 918. Le premier seigneur dont le nom nous soit connu est Setbald qui figure comme témoin d'une charte de donation à l'abbaye d'Hasnon en 1058. Il était banneret d'Artois. Jusques dans les derniers siècles, ses successeurs ont joué un grand rôle dans les affaires du pays. Oudart de Renty se rendit célèbre dans la guerre des Anglais (1346-47). — Son fils était en 1370 un des capitaines du connétable Duguesclin. — Oudart et deux de ses frères périrent en 1415 dans les champs d'Azincourt. — Les familles de Croï, d'Egmont, de Lallaing ont possédé le marquisat de Renty.

En 1320, les Audomarois, pour venger l'injure faite à des bourgeois par des hommes de Renty, marchèrent contre le bourg et y exercèrent le terrible droit d'arsin. Nombre de maisons furent brûlées. Les échevins portèrent plainte au parlement qui, par arrêt de février 1323, déclara que les gens de St.-Omer avaient usé de leur droit.

Les Anglais occupèrent le château pendant quelques jours en 1492. Le duc de Vendôme s'en empara en 1521, les Espagnols y rentrèrent l'année suivante. — Le roi Henri II l'investit au mois d'août 1554. Charles-Quint ne pouvait

laisser prendre cette place sans s'exposer à perdre une partie de l'Artois. Un sanglant combat s'engagea le 13 sous les murs de la forteresse. Les Français s'attribuèrent la victoire, parce qu'ils restèrent maîtres du champ de bataille ; mais Renty ne fut pas pris. L'empereur y entra et décerna des récompenses aux braves qui l'avaient défendu. La place, réparée en 1593, fut investie le 1.er août 1638 par le maréchal de Châtillon, et après avoir été foudroyée par vingt pièces d'artillerie, elle se rendit le 10. Sa garnison était forte de 600 hommes. On y trouva cinquante cloches que les villages voisins y avaient mises en dépôt. Le château fut de suite démoli par ordre du roi. On en voit encore quelques ruines. La possession de ce village fut assurée à la France par le traité de Nimègue en 1678 (1). — La châtellenie avait sa coutume en 1507.

Le village d'ASSONVAL, connu dès l'an 1200 et qui forma une commune dans l'organisation de 1800, fut réuni à Renty par ordonnance royale du 3 avril 1822.

SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM.

Ce village est connu dès le VII.e siècle ; les évêques de Thérouanne y avaient une maison de plaisance, longtems nommée la *Cour-l'Evêque*.

THIEMBRONNE.

Thinnebruna, sur un affluent de l'Aa. Du Celtique *tin*, cour, enclos, et *bron*, fontaine. La voie de Thérouanne à

(*) Sur Renty. Voyez Malbrancq. — Les Histoires d'Artois. — M. Piers.

Boulogne passait au nord de ce territoire. Thiembronne était en 987 une des douze baronies du comté de Boulogne. En 1071, le seigneur était un chevalier nommé Walter. L'un de ses successeurs, Clérembault, établit sur sa terre une commanderie de Templiers vers 1174. Il donna en 1176 à l'abbaye de St.-André-aux-Bois son domaine de *Val-Restaut*, qui devint un prieuré par la fondation d'une chapelle que son fils Guillaume y fit bâtir en 1208. L'abbaye obtint encore de lui de faire construire un moulin et un four (*). En 1421, Louis de Thiembronne, du parti du dauphin, fut pris par les Bourguignons à la bataille de Mons-en-Vimeu. Le village fut brûlé par les troupes du duc de Bourgogne en 1477, et le château dévasté par les Français en 1595.

(*) Cartulaire de St.-André. — Malbrancq.

CANTON DE LUMBRES.

Ce territoire était jadis couvert de forêts; il est arrosé par l'Aa.

ACQUIN.

Atquicinium en 651. *Atquin*, dépendait de l'abbaye de St.-Bertin en 879. Vers le milieu du XII.e siècle, un sire Étienne de Séninghem s'en était emparé : une charte de Philippe d'Alsace de 1163 reconnaissant que ce domaine était une *villa S. Bertini*, en ordonna la restitution. Walter de St.-Omer y joignit en 1188 la juridiction du comté d'Acquin qui s'étendait sur les hameaux de *Leval, Nortdale* et *Beaurepaire*. La forteresse résista en 1595 aux attaques des Français. Elle fut rasée dans le siècle suivant (*).

AFFRINGUES.

Arfrenghes en 1100, *Haffringhes* en 1200. Didier (*Desiderius*), évêque de Thérouanne, érigea ce village en paroisse

(*) Malbrancq. — M. Piers.

en 1186. Le domaine était tenu en fief du comte d'Artois en 1239 (*).

ALQUINES.

Alekina en 651, était, avant les courses des Normands au IX.e siècle, la maison de plaisance des évêques de Thérouanne. Louis VII dit le Jeune accorda en 1156, au chapitre de cette église, l'exemption de toutes redevances pour la *ville* et comté d'Alquines. (*Alekina vetustum oppidulum et comitatus*, dit Meyer). Le château était situé au nord du village, au lieu nommé *le Fort-la-Motte*.

BAYENGHEM-LES-SÉNINGHEM.

Bayenghem-le-Comte, *Bavingahem* au IX.e siècle, était tenu en fief du comte d'Artois en 1240. Les Français occupèrent ce village en 1595, et le saccagèrent. L'ancien château était situé à l'est, au lieu dit *la Motte*.

BLÉQUIN.

Blekingahem. Ce nom ne serait-il pas une altération de *plexitium*, plessis, maison de plaisance, clos, bois ou parc?

Alenard, sire de Bléquin, fit hommage de sa forteresse au comte d'Artois en 1240, et reconnut tenir de lui sa terre.

BOISDINGHEM.

Bethlo-Sylva en 600, et *Buosinghem* dans un diplôme de la vingtième année de Charlemagne (788), qui confère à

(*) Godefroy. *Invent: chron.* Tom. 1.

l'abbaye de St.-Bertin diverses propriétés sur ce territoire. Mathieu d'Alsace, et Marie de Boulogne, son épouse, confirmèrent en 1170, à Guillaume, comte de Montreuil, la possession de *Bethlo*. La forêt avait été donnée en 1071 au comte de Boulogne par Robert-le-Frison, comte de Flandre (1).

Cette terre appartenait en 1789 au comte de Thiennes.

BOUVELINGHEM.

Bavelinghem était une des douze pairies du comté de Guînes en 987. Eustache de Bouvelinghem fut un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Andres en 1084.

CLÉTY.

Kiltiacum. Compris avec ses dépendances dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827. Ce domaine appartenait en 1773 au comte de Ste.-Aldegonde.

COULOMBY.

Coulombi, des mots *collum*, lieu en pente, et *bi*, demeure.

En 1285, le sire Gilles de Coulombi fut arbitre d'un litige suscité à l'église de Bourbourg (2). Les Français attaquèrent vainement le château-fort en 1595.

DELETTE.

Ce village, mentionné dans les chartes relatives à la dotation de l'abbaye de St.-Augustin en 1204, était de la régale de Thérouanne.

(1) Henry. Essai sur l'arrond. de Boulogne. — Malbrancq.
(2) Godefroy.

De cette commune dépendent les hameaux d'UPEN-D'AMONT et d'UPEN-D'AVAL. *Huphen* en 668, *Upenium, Uphem, Upan.* —Le comte Herbert acquit de St.-Bertin en 868, en échange de Carly, le domaine d'*Uphem* avec ses dépendances, et 308 serfs. Le scel de Baudouin d'Uphem est apposé sur le diplôme de Druon, évêque de Thérouanne, qui institue le chapitre d'Ardres en 1073 (*). Les Impériaux s'étaient retranchés à *Upan* en 1524; le duc de Vendôme les força et les mit en déroute.

En juin 1553, Adrien de Croï, baron de Renty, comte de Rœux, général des armées de Charles-Quint, mourut au château d'Upen après la prise de Thérouanne.

Ces deux hameaux formaient une commune dans l'organisation de 1800.

DOHEN.

Dohen est situé sur la voie romaine de Thérouanne à Boulogne. Son nom peut se traduire par *duana* ou *dogana*, douane. On sait, en effet, qu'il y avait dès le XI.e siècle un péage en ce lieu. — L'église fut pillée par les Français en 1595.

Le hameau de MAISNIL est situé au sud de Dohen.

ELNES.

Elnes, sur l'Aa. *Enela* en 688. Connu dans les chartes du XII.e siècle sous les noms d'*Ailne*, *Enne*, dont l'origine est

(*) Malbrancq.

peut-être le mot *alnetum*, aulnaye. L'église, bâtie en 961, fut reconstruite en 1144.

ESCŒUILLES.

Œsculetum, lieu planté de chênes (*æsculus*). Ce village, situé à la source de la rivière de Hem, était nommé au VII.e siècle *Scoelensis pagus*. Notre-Dame d'Escœuilles était jadis l'objet d'une dévotion particulière. On l'invoquait pour la guérison des aliénés.

ESQUERDES.

Skerda en 668, *Ekarde*, sur l'Aa, compris dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827 (*). Le célèbre Philippe de Crévecœur, maréchal de France et sénéchal du Boulonnais sous Louis XI en 1478, était seigneur d'Esquerdes. Il joua un grand rôle dans les affaires de la province en trahissant les intérêts de la duchesse Marie, après la mort de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne. — Dans le siècle suivant cette terre passa par alliance dans la maison de Fiennes. Elle avait sa coutume locale en 1507.

Une poudrerie royale est établie à Esquerdes.

Ce village fut chef-lieu de canton en 1795.

HALLINES.

S.-Job en 519. Le nom d'Hallines vient du Teuton *hall*, hallier, bois, lieu couvert. L'église qui, jusqu'au XIII.e siècle, était annexe de Wizernes, fut érigée en paroisse en 1280.

(*) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 2.

HAUT-LOQUIN.

Loningahem en 818. Le nom de Loningahem, tiré du Celtique *loaning,* vallée profonde, et celui de Loquin, aussi tiré du Celtique *loch,* trou humide, conviennent également à la situation du lieu. Ce village est compris en 858, avec manses et terres, dans l'inventaire des possessions de St.-Bertin, dressé par l'abbé Adalard. — Au nord, est située la section dite le *Bas-Loquin.*

LEDINGHEM.

Ledingahem villa en 948. La seigneurie était tenue en fief du comte d'Artois en 1239.

LEULINGHEM.

Lulinga, existait avant la dernière invasion des Normands en 881. — Le domaine d'*Arquingoul* était une des douze pairies de Guînes en 987.

LUMBRES.

Lumbres est l'ancienne *Laurentia* située sur la voie militaire du *Septemvium* à *Sithieu.* L'abbaye de St.-Bertin y avait des propriétés qui furent en 1026 l'objet d'un concordat entre l'abbé Roderic et l'évêque de Thérouanne. Le sire Hugues de Lumbres fut contraint de reconnaître en 1183 qu'il détenait injustement des biens de l'abbaye d'Andres. Dans une enquête faite en 1216 à l'occasion d'un chemin usurpé, il est question d'un terrain qui s'étendait jusqu'aux portes de Lumbres; d'où l'on peut conclure que le bourg

était alors clos de murailles (*). Au mois de juillet 1347, Philippe de Valois, allant au secours de Calais assiégé par Édouard III, traversa Lumbres avec son armée.

Ce bourg avait titre de comté; il appartenait en 1706 à la famille de Fiennes.

NIELLES-LES-BLÉQUIN.

Nigella, sur un affluent de l'Aa, jadis *Nyelle-les-Boulonnois*, eut au XIV.e siècle un échevinage dont les coutumes furent rédigées en 1507.

Les Français s'emparèrent de ce village au mois de mai 1595 et le mirent au pillage.

OUVE.

Hove en 1216. De *hova, houva*, métairie, ferme isolée. *Germani hofas, seu hobas, solitarias colonorum ædes vocant*, dit Ducange.

Le hameau de WIRQUIN est l'ancien *Weretha*, situé sur la voie romaine de Thérouanne à Boulogne. Un prieuré de l'ordre de Citeaux y fut fondé en 1137 par Baudouin-le-Noble.

PIHEM.

Les deux syllabes celto-teutoniques *pi, hem*, signifient petite habitation. Au VII.e siècle, ce village portait le nom de *Pithem*.

(*) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

QUELMES.

Kelmias en 519. *Kelmis*. Rigobert, abbé de St.-Bertin, céda ce domaine à Erkembold, évêque de Thérouanne en 722. On le voit cependant figurer encore dans le relevé des possessions de l'abbaye en 858, ainsi que le hameau de NOIRCARME.

QUERCAMP.

Querquentium dans les chartes latines. *Quiercamp* en 1239. Anselme de Crézekes donna en 1204 à l'abbaye de St.-Augustin de Thérouanne quatorze mesures de terre sur Quercamp. Ce domaine relevait du comte d'Artois en 1239, ainsi que le hameau de la WATTINES, alors nommé *Wattenes* et *Wartenes,* qui avait titre de sénéchaussée (*).

RÉMILLY.

Rémilly, ou Rumilly-le-Comte, sur l'Aa. *Rumiliacum* en 654. Un noble, du nom d'Eodbert, vendit ce beau village en 690 à Rigobert, abbé de St.-Bertin, moyennant la modique somme de 1,500 sols. L'abbaye y fit ériger un prieuré qui, au XIV.e siècle, était déjà soumis à la règle de Cluny.

SÉNINGHEM.

Sinningahem en 668, *Sellinghehem* en 1240, *Senegem* en 1475. Ce domaine fut compris dans la donation de Gontbert à St.-Bertin en 827. Le seigneur accorda en 1233 à ce monastère des redevances en grains à prendre dans ses granges

(*) Malbrancq. — Turpin.

de Seninghem, à la charge de services pieux. En 1239, la *ville* releva du comte d'Artois, qui en 1240 reçut l'hommage pour le château et quatre charrues de terre qui cessèrent de relever de St.-Bertin. Quelques habitans ayant insulté en 1320 des bourgeois de St.-Omer, la commune en demanda réparation et ne put l'obtenir. Elle marcha en armes contre Seninghem et usa contre le bourg du droit d'arsin. Plusieurs maisons furent livrées aux flammes. Les Français s'emparèrent du château en 1595. Ce bourg avait titre de comté ; il s'y tenait le jour de St.-Denis un franc-marché considérable. Philippe de Croï possédait cette terre en 1475 (*). Elle appartenait en 1789 au comte de la Tour-St.-Quentin.

Le hameau de WATERDALE était en 1240 une sénéchaussée relevant du comte d'Artois.

SETQUES.

Sethiacum en 519. Ce village et ses dépendances furent cédés en 722 à Erkembod, évêque de Thérouanne, par Rigobert, abbé de St.-Bertin.

SURQUES.

Surches, près de l'une des sources de la rivière de Hem. De *surculus,* surgeon, mot employé avec l'acception de ruisseau par les auteurs du XIII.e siècle, et même postérieurement par Froissart.

Surques était une des douze pairies du comté de Guînes en 987. Hugues de *Surches* fut témoin de la donation faite par Baudouin de Guînes à l'abbaye d'Andres en 1085.

(*) Malbrancq. — M. Piers.

VAUDRINGHEM.

Wabringhem, Vandringhem, sur un affluent de l'Aa.

En 1215, le seigneur se nommait Eustace. Il fut témoin en 1222 de la donation faite au monastère de St.-Léonard par Guillaume de Guînes. Son successeur fit hommage de sa terre au comte d'Artois en 1240 (*).

WAVRANS.

Wavrantis villa, sur l'Aa. Du Celtique *wa,* vallée, et de *wand,* muraille, maison. Ce lieu existait en 510. St.-Omer, évêque de Thérouanne, y mourut le 9 septembre 667. On conserva longtems comme une relique le lit dans lequel décéda ce prélat.

WEST-BÉCOURT.

West-Beaucourt (*Bellocortis*), mentionné dans une charte de 1240.

WISMES.

Vimæ Morinorum et *Wouia* (pour *via*) en 472. Nom résultant de la situation du village sur une des branches du *Septemvium* de Thérouanne à Boulogne. Malbrancq assigne une autre origine à cette appellation de *Wouia.* Voici sa légende. Il dit qu'en 472, St.-Maxime, se rendant à Boulogne, se reposait en cet endroit, lorsqu'il entendit une voix céleste lui crier que son voyage était terminé. *Maxime, Maxime, consommata est via.* Il obéit à cet ordre d'en haut, s'arrêta,

(*) Godefroy.

et avec l'aide de ses compagnons, il bâtit une église sous l'invocation de la Sainte-Vierge. Il découvrit ensuite une source intermittente. St.-Maxime, selon Meyer, fut enterré dans l'église de Wismes où son corps fut retrouvé en 954.

En 1240, la châtelaine de Wismes, nommée Laurentenne, fit hommage de sa terre au comte d'Artois.

Wismes eut sa coutume rédigée en 1507.

Ce village fut chef-lieu de canton en 1795.

WISQUES.

Vicicaum en 654. Compris dans la donation d'Adroald à St.-Omer. Une section de ce petit village s'appelle le *Bourg*.

ZUDAUSQUES.

Sudosques, de *oscha*, ouche, enclos. Littéralement, ouche du sud.

De ce lieu dépendent :

CORMETTE, *Cormetum*. L'église fut brûlée par les Français le 7 mai 1595. Cormette forma une commune en 1800.

Et NORCARME, *Norkermes, Nortkelmes,* dépendait en 858 de l'abbaye de St.-Bertin, avec son église, manses, serfs, etc. (*) Ce fief appartenait en 1298 à Jean de Ste.-Aldegonde, fondateur de la chartreuse de St.-Omer. Il donna son nom à une branche de cette noble famille qui en resta propriétaire jusques dans le siècle dernier.

(*) Malbrancq. *De Morinis.*

CANTON DE SAINT-OMER *(Nord)*.

CLAIRMARAIS.

Claromariscum, *Clairmaresch*, *Clairmarest*. Nom résultant de la situation du lieu à l'extrémité des marais traversés par la grande et la petite *moër*. Le nom de clair est donné à toutes les parties de marais couvertes d'eau.

Ce petit village emprunte toute sa célébrité à l'abbaye de l'ordre de Citeaux qu'y fondèrent en 1140 le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, et la comtesse Sybille, son épouse, à l'instigation de St.-Bernard. Cette maison, enrichie des libéralités d'Arnoul, comte de Gulnes (1145), de Mathilde, comtesse de Boulogne (1152), et de Philippe d'Alsace (1176), a eu 59 abbés, de 1145 à 1790. Ils ont passé inconnus au monde, ces pieux cénobites qui, pendant 600 ans, peuplèrent les solitudes de Clairmarais; ils n'ont laissé après eux que le souvenir d'une vie consacrée à la prière, à l'étude, à la pratique du bien. Et le souffle des révolutions a emporté comme une paille légère leur paisible demeure embellie par les arts. Il en reste si peu de vestiges que dans cinquante ans, nos

neveux ne sauront plus reconnaître dans cet enclos nivelé la place qu'occupaient les bâtimens du monastère, les cloîtres aux gothiques arceaux, et cette vénérable et magnifique église, l'une des merveilles de la contrée. Œuvre des siècles de foi, ce monument, d'une longueur de 400 pieds sur 80 de hauteur, était éclairé par 170 fenêtres ornées de superbes vitraux. Le chœur où se déployaient toutes les richesses de la sculpture était entouré de quinze chapelles. Tous les arts avaient concouru à l'embellissement de la Notre-Dame de Clairmarais. Et ce noble édifice a été effacé du sol, *dispersi sunt lapides*.... La porte d'entrée de l'abbaye sur le marais, une petite chapelle à gauche contre la ferme (1), le fameux puits de St.-Bernard dans une pâture, quelques arcs ogives dans les murs, quelques rares débris épars sur la pelouse, voilà tout ce qui reste de ce religieux asile tout plein des souvenirs du grand St.-Bernard, à la voix duquel cette solitude s'anima, et du saint archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, qui vint y abriter sa tête proscrite (2). Le pied des troupeaux foule maintenant ce sol consacré, leur rauque mugissement trouble seul le silence de ces lieux, *eo quod non sint qui veniant ad solemnitatem* (3). Après avoir accompli son pélerinage mélancolique, lorsque l'ami des choses d'autrefois quitte cette enceinte désolée, à peine est-il remonté sur la frêle barque qui l'emporte vers St.-Omer à travers les lagunes, que la tour solitaire de St.-Bertin lui apparaît. Autre débris qui accuse les tems et les hommes, autre sujet de triste méditation.

---

(1) Les beaux bâtimens de cette ferme, qui existent encore, ont été reconstruits en 1676.

(2) En novembre 1165.

(3) Jérémie. Lament.

L'abbaye était située près du bois de RIHOULT, *Ruholt* (*Rufi sylva*) (1). Ainsi nommée, dit-on, d'un des officiers de César. Sur la lisière de cette forêt était le château de Ruholt dont le premier possesseur connu fut le comte Walbert d'Arques, au VII.e siècle. Souvent habité par les comtes de Flandres, et notamment par Philippe d'Alsace qui longtems y fit sa résidence, il subit plusieurs fois les chances de la guerre et fut démantelé par les Flamands en 1346. Il ne disparut entièrement que dans le XVII.e siècle (2).

Entre Clairmarais et St.-Omer, à gauche de la grande *mer*, sont les restes des îles flottantes si longtems célèbres. Visitées par la plupart des princes depuis Charles-Quint jusqu'à la duchesse de Berry (1825), elles se détruisent insensiblement. Nous avons visité la dernière en 1830; elle était alors couverte de quelques aulnes rabougris et stationnait dans un *clair* réservé.

HOULLE.

Hunela en 810. Le comte Hunroc en accorda le domaine à St.-Bertin en 877, et le sire Walter de *Houle* céda le marais à l'abbaye en 1186 (3).

---

(1) *Holt*, du Teuton *holz*, bois.

(2) Ceux qui désireraient de plus amples détails sur Clairmarais peuvent consulter Malbrancq, et surtout l'intéressante notice de M. H. Piers, insérée à la suite de son *Histoire des Flamands du Haut-Pont*.

(3) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 2 et 3.

MORINGHEM.

Nommé *Morningahem* dans le registre des possessions de St.-Bertin, dressé en 858 par l'abbé Adalard. Ce lieu y figure avec toutes ses dépendances.

MOULLE.

Moulle. Du Teuton *mulh*, moulin. En 1193, Eustache de *Houle* renonce au droit d'avoir moulins à Moulle et à Houlle.

Cette terre appartenait en 1789 au comte de Beaufort.

Moulle fut chef-lieu de canton en 1795.

SAINT-MARTIN-AU-LAERT.

St.-Martin est situé sur la route de St.-Omer à Calais. St.-Omer y fit bâtir en 626, *extrà pomœria*, une église qu'il dédia à St.-Martin. Ce lieu a emprunté le surnom de *Laërt* au village du *Nard* auquel il a succédé, et qui était situé près de la rivière de Salperwick. A l'extrémité de St.-Martin, dans un enclos à gauche de la route de Calais, est une colonne en grès, haute de 10 pieds, reposant sur une base circulaire avec plinthe carrée, et surmontée d'un chapiteau octogone orné de ciselures. Ce petit monument est la *croix pélerine*, érigée en mémoire d'un fameux tournoi qui eut lieu en cet endroit, en présence de Philippe, duc de Bourgogne, l'an 1447. Ce pas d'armes de la Pélerine, donné par Jean de Luxembourg, sire de Haubourdin, dura vingt-six jours (*).

(*) Voir les Notices de MM. Quenson, Piers et Eudes.

SAINT-OMER.

I.

TOPOGRAPHIE ANCIENNE. — ORIGINE. — HISTOIRE JUSQU'EN 1100.

Sithivum, Sithieu, Audomaropolis (1). Cette grande ville n'est pas comme celles dont l'origine se perd dans la nuit des tems : on peut suivre son existence depuis son berceau, et marquer ses divers accroissemens jusqu'à nos jours. La tradition assure qu'un temple de Pallas fut élevé au tems d'Auguste sur le mont de *Sithiu,* au lieu même qu'occupe la cathédrale (2). — La bourgade de pêcheurs, située au pied de cette colline, s'appelait avant le VII.e siècle *Hebbingahem.* Le mot saxon *ebbing* signifie reflux (3), et ce nom vient confirmer la tradition qui rapporte que lorsque les rivières étaient libres et sans barrages, et avant la construction de l'écluse de Gravelines, le flot des hautes marées se faisait sentir jusqu'à Nieurlet, et même, ajoute-t-on, venait battre contre les murs de St.-Bertin. Les marais de Lyzel et du Haut-Pont, formés d'alluvions, étaient alors le fond d'un golfe étroit, ou grand lac qui communiquait à la mer par le *Palus citerior* (pays de Brédenarde). Les Normands, dans une de leurs expéditions au IX.e siècle, y pénétrèrent avec

(1) L'histoire de St.-Omer demanderait un volume, et le cadre de cet ouvrage ne me permet d'offrir qu'un précis bien sommaire. J'ai consulté pour cet article Malbrancq, — Meyer, — Locrius, — Hennebert, etc.

(2) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1.

(3) Allent. Essai sur les reconnaissances militaires.

leurs grandes barques et mouillèrent sous les murailles de l'abbaye de St.-Bertin. Au XII.e siècle, le flux élevait encore les eaux de l'Aa, car la charte de St.-Omer de 1127 dit, article 16, que « quiconque sera venu à Nieurlet, aura la » liberté d'apporter ses effets à St.-Omer *dans tout navire* » *qu'il lui plaira.* » Les eaux de ce golfe, que l'on a nommé *Sinus itius,* étaient douces, car aucun débris marin n'a été trouvé dans les tourbières qui l'ont envahi et comblé. Malbrancq, et après lui d'autres auteurs, ont tracé les limites de ce golfe *Itius* qui, selon eux, s'étendait de Watten au fond de la vallée de Blendecques, borné à l'est par les hauteurs des bois de Clairmarais, Haut-Arques et Helfaut. Vers ce point, la rivière d'Aa y débouchait. Les bruyères, les monts St.-Michel et de Sithieu formaient un promontoire qui s'avançait dans le golfe, lequel se prolongeait par les marais de Salperwick et de Tilques, jusqu'au pied des bois d'Éperlecques. — Tel était, disent-ils, le *Sinus* au tems de César, vers l'an 56 avant Jésus-Christ. C'est au fond de ce golfe, *in meldis,* près de Sorieck (le prétendu *Gessoriacum navale*), que le général romain aurait construit la flotte qui transporta son armée dans la Grande-Bretagne.... On apporte pour preuves les nombreux objets trouvés à diverses époques dans les marais voisins de St.-Omer, et auxquels on assigne bénévolement une origine romaine, tels qu'une proue de vaisseau, des crocs, et une ancre qui a longtems servi de battant à la cloche de Wizernes.... (1) Les lieux étaient encore dans le même état lorsque St.-Omer vint à Sithieu, dont on fait dériver le nom *à sinu Itii* (2). Les eaux ont délaissé depuis tous

(1) La plupart de ces objets trouvés dans les tourbières étaient déposés dans les abbayes de Clairmarais et de St.-Bertin.

(2) Dans la donation d'Adroald à St.-Bertin, de 654, Sithieu est nommé *Sit-Diu.*

les terrains qui formaient le golfe ou *Palus interior*, à l'exception des lacs nommés la grande et la petite *moër* (1). Mais en voilà assez sur l'état physique ancien du canton.

Adroald, seigneur de la cour de Clovis II, enrichi par ses pirateries, bâtit le donjon de Sithieu, vers le milieu du VII.e siècle, pour y mettre en sûreté les fruits de ses rapines. A la prière de St.-Omer, évêque de Thérouanne, il donna tout le terrain environnant à St.-Bertin (2), qui y établit un monastère en 648. Vers le même tems, le saint prélat éleva la première église sur le mont Sithieu. Il mourut en 667 (3). La ville naissante prit son nom lorsque ses reliques y furent déposées dans le IX.e siècle. L'établissement de St.-Bertin contribua dès lors à l'agrandissement de la ville qui fut, ainsi que l'abbaye, ravagée par les Normands en 845, 851 et 881. Ces pirates entrèrent dans la Morinie par l'*Izer* en 861, et brûlèrent Sithieu la veille de la Pentecôte. Les moines de St.-Bertin s'étaient sauvés à leur approche avec leur abbé Hugues. Trois religieux laissés à la garde du monastère sont massacrés avec les raffinemens de la plus grande cruauté. Les barbares reviennent en 881 et achèvent de ruiner ce lieu où ils se cantonnèrent pendant plusieurs mois, s'y livrant à tous les excès. L'église Notre-Dame échappa à l'incendie. L'année suivante, l'abbé Foulques fortifia le monastère, et la ville dont l'enceinte équivalait à peine à la moitié de la cité actuelle. Ces faibles moyens de défense furent suffisans pour

---

(1) Malbrancq, Tom. 1. — Mémoires de la *Société des Antiq. de la Morinie*, article de M. Deschamps.

(2) St.-Bertin, moine de Luxeuil, avait d'abord fondé son monastère à St.-Mommelin ; il mourut le 5 septembre 698. De 648 à 1790 l'abbaye de St.-Bertin a été gouvernée par 83 abbés. Dom Joscio Dallènes fut le dernier de ces dignitaires.

(3) Vocabulaire hagiologique.

protéger St.-Omer contre une dernière irruption des Normands le 6 mai 891. 500 de ces barbares, poursuivis par 90 Audomarois, furent taillés en pièces par cette poignée de braves, près du pont d'Ardenne.

Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, fit ceindre la ville de murailles en 902, il y enferma l'abbaye de St.-Bertin. En 1053, Baudouin-le-Pieux augmenta les fortifications, et fit construire le château. Les châtelains héréditaires, investis de riches domaines, comptèrent bientôt parmi les plus illustres barons de Flandre. Trois membres de cette puissante maison, Guillaume I.er, châtelain, Gautier et Hugues, ses frères, se croisent en 1096 avec Godefroy de Bouillon. Un autre, Géoffroy de St.-Omer, chevalier, fut en 1118 l'un des fondateurs de l'ordre militaire du Temple (1). — Vers le même tems (1082), naissait à St.-Omer un de ces hommes qui honorent leur siècle et leur patrie, l'immortel Suger, abbé de St-Denis, ministre de Louis-le-Gros, et régent du royaume pendant les voyages d'outre-mer de Louis VII. Il mourut le 13 janvier 1152.

En 1070 furent érigées les paroisses de Ste.-Marguerite et de St.-Martin.

En 1071, Robert-le-Frison (2), vainqueur à Bavinchove, est pris en poursuivant les fuyards et mené à St.-Omer, puis échangé contre sa belle-sœur Richilde, prise dans la même action, et détenue à Cassel. Le roi Philippe I.er, qui soutenait les intérêts de la comtesse Richilde, n'ayant pas été consulté, crut la ville infidèle, s'en empara (3), à la faveur des ténèbres,

---

(1) Guy, comte de Flandre, racheta cette châtellenie de Gautier-Revenger, sire de Morbeck, en 1286.

(2) Frère de Baudouin VI, comte de Flandre.

(3) *Pridie non. Martii.*

et ses soldats, dit Ipérius, la mirent au pillage et massacrèrent un grand nombre d'habitans de tout sexe et de tout âge. Ce grand désastre était à peine réparé, quand huit ans après, une partie de la ville fut brûlée accidentellement en 1079.

II.

INSTITUTION COMMUNALE.

St.-Omer obtint, le 14 avril 1127, de Guillaume Cliton, comte de Flandre, une charte de commune, monument remarquable dans la chronologie des constitutions communales. C'est la première qui fut octroyée dans nos contrées. Elle accorde aux bourgeois des échevins et des jurés, avec des franchises « aussi étendues que celles dont jouissaient les « échevins et les bourgeois les plus favorisés de la terre de « Flandre. » Elle a vingt-deux articles : le troisième dispense les bourgeois de comparaître en justice sur citation ecclésiastique, ailleurs que dans leur ville, « afin que justice soit « faite d'après le jugement des clercs et des échevins. » Le quatrième porte que les bourgeois ne pourront être tenus de quitter leur terre pour le service militaire, qu'en cas d'invasion de la Flandre. Le huitième substitue le jugement des échevins au combat judiciaire. — Plusieurs articles stipulent l'affranchissement des droits de *tonlieu*, de *travers*, de *passage* et de *capitation* dans toute l'étendue de la terre de Flandre. L'article douze permet tout ce qui est licite, et qui appartient à une bonne justice. L'article treize dit : « Et ainsi « que les meilleurs et les plus libres bourgeois de Flandre, « je veux les voir exempts de tout droit de coutume ; je n'exige « d'eux aucune imposition, aucune taille, aucunes redevances » L'article quatorze permet aux bourgeois une

monnaie. Le quinzième met un frein à la rapacité des gardiens du château. Le dix-huitième leur concède les pâturages voisins de la ville, dans le bois de *Lô*, dans les marais et prairies, les bruyères et *hongrecoltres*. L'article dix-neuf libère de tout droit de coutume les maisons habitées qui sont dans la juridiction de l'avoué de St.-Bertin. Le vingtième consacre les droits de vindicte et d'*arsin* en cas d'offense envers la commune (*). On voit que peu de chartes renferment des dispositions aussi libérales. — Dix mois s'étaient à peine écoulés que les bourgeois, irrités de la violation de leur charte et des exactions du châtelain, s'insurgèrent contre le comte le 3 février 1128. Le comte attaqua la ville, et les habitans incapables de lui résister lui payèrent une amende de 600 marcs d'argent. Cet état violent dura peu. Après la mort de Guillaume, Thierry d'Alsace ayant été appelé à lui succéder, s'empressa de confirmer la commune au mois d'août 1128. Les seigneurs, témoins de cette charte, se rendirent garans de son exécution. Sous l'administration de ce prince, les bourgeois jetèrent les fondemens de leur halle échevinale, édifice qui offrait de curieux détails de sculpture. Cet hôtel-de-ville, récemment démoli, ne fut achevé que dans le XIV.e siècle. Philippe d'Alsace confirma les priviléges le 22 janvier 1164. Il régla par une charte de 1175 la limite des pâturages communs entre la ville, l'église de Notre-Dame et l'abbaye de St.-Bertin. Il reconnaît par cet acte que le droit des bourgeois s'étend sur les pâtures situées entre la ville et une ligne droite partant hors du bord de la *Moër* (*meram*), de l'antique croix plantée *super meram* à la tour d'Arques, d'une part, et de ladite croix à *Oudemoustre*, aux marais de Tilques et Salperwick, jusqu'au marais du *Burba*, d'autre

(*) Les bourgeois de St.-Omer firent usage de ce droit terrible en 1320, contre Renty et Seninghem.

part. Louis, fils de Philippe-Auguste, en 1211, et St.-Louis en 1231, confirmèrent encore les chartes accordées par les comtes de Flandre. Outre l'échevinage, St.-Omer avait jadis deux autres juridictions, dont l'origine est ancienne. La première était la *mairie des francs-aleux* qui avait son maïeur et deux échevins. Les officiers du bailliage y remplissaient les fonctions du ministère public. La seconde était le siége des *vierckaires,* espèce de commissariat ou bureau de paix, qui connaissait des arrêts *à la loi privilégiée,* des appositions et levées de scellés, des saisies, etc. Ce siége était composé de huit échevins présidés par deux *amans;* l'un pour la ville, appelé l'*aman* du roi, et l'autre pour la banlieue.

Les coutumes particulières du bailliage de St.-Omer ont été revues et arrêtées le 13 juillet 1509.

Armoiries. — St.-Omer porte de gueules à la double croix d'argent.

III.

HISTOIRE ET ÉTABLISSEMENS DE 1100 A 1300.

Nous avons anticipé sur les tems pour présenter l'ensemble des institutions communales ; revenons aux faits généraux.

En 1136, une effroyable tempête, ressemblant *à la fin du monde,* disent les vieux documens, causa dans le pays d'épouvantables ravages, et renversa soixante pas des murs de la ville. Un affreux incendie dévora en septembre 1151 la moitié des habitations, avec les églises de St.-Bertin, St.-Denis, St.-Martin et St.-Jean. Par les soins de l'abbé Léon, ce désastre fut complètement réparé en trois ans.

En 1191, le congrès d'Arras adjugea St.-Omer à Louis, fils aîné du roi, comme lui revenant du chef de sa mère Isabelle.

Baudouin, comte de Flandre, refusa de reconnaître ses droits, et prit la ville l'année suivante, avec l'aide de Baudouin II, comte de Guînes. Bientôt chassé de sa conquête, il y rentre de nouveau en 1198 avec l'assistance du comte de Boulogne et du sire de Béthune. Le comte Ferrand l'attaqua en vain en 1214, il ravagea tous les environs.

En 1306, les Audomarois, mécontens des officiers de la comtesse Mahaut, se soulèvent, emportent le château et le dévastent, ruinent les tours, les créneaux et les ponts-levis, et pillent l'hôtel de Ghimes, palais de la princesse. Ils furent bientôt contraints de rentrer dans le devoir, condamnés à réparer le dommage et à payer 100,000 écus parisis d'amende. La comtesse ne tarda pas à reconquérir l'affection des bourgeois; car en 1319 Robert de Beaumont, prétendant au comté d'Artois, envoya vainement des députés pour les gagner à son parti. Quand ces envoyés se présentèrent aux barrières, et eurent exposé leur commission : « *Le roy l'a-t-il reçu à conte?* dirent les bourgeois, *nous ne savons*, répondirent les émissaires; *adonc*, reprirent les fidèles bourgeois, *nous ne sommes mie faiseurs de contes d'Arthois : que si le roy l'eut reçeu à conte, nous l'aimassions autant qu'un aultre* (*). Cette réponse peint le sens droit, et l'instinct du devoir qui caractérisaient nos aïeux. Le même Robert d'Artois, banni de France pour ses méfaits, se présenta vainement devant St.-Omer en 1340 avec une armée de 50,000 Flamands, il se retira après une vive attaque dirigée sur la porte du *Brûle*. La comtesse, sa tante, était morte plus de dix ans auparavant. Elle avait fondé en 1322 le couvent des Dominicains hors des murs, et avait légué l'année suivante, aux pauvres de la ville, une rente de 80 livres.

(*) Anquetil. Histoire de France.

Au mois de juillet 1380, le duc de Buckingham, à la tête de l'armée anglaise, passa sous les murs de St.-Omer. Les habitans, craignant une attaque, se portèrent aux créneaux. Mais la ville était trop forte pour être enlevée d'un coup de main. « Toutefois, le comte voult voir Sainct-Omer, pour ce » qu'elle lui sembloit belle de murs, de portes, de tours et » de beaux clochers. » L'armée se rangea donc en bataille sur une hauteur à demi-lieue de distance, et des chevaliers anglais poussèrent jusqu'aux barrières, et portèrent des défis auxquels ils ne fut pas répondu. Après plus de quatre siècles, et malgré ses pertes, St.-Omer, vu des bruyères, est encore, comme au tems de Froissart, la ville aux beaux clochers.

La magnifique église de St.-Bertin, dont les déplorables restes attristent aujourd'hui nos regards, fut commencée en 1326 sous l'abbé Henry de Condescure. On y officia pour la première fois en 1350. (La tour, dont les fondemens furent jetés par l'abbé Jean de Griboval en 1431, ne fut achevée qu'en 1520.)

En 1406, les Anglais brûlèrent les faubourgs. Les bourgeois les détruisirent en 1477 pour empêcher les troupes de Louis XI de s'y loger, lorsqu'elles firent une tentative sur St.-Omer. Le maréchal d'Esquerdes, plus heureux, surprit la ville à la faveur d'une nuit obscure, le 28 avril 1487. Les Français y pénétrèrent, les uns par l'Aa, aux moulins de St.-Bertin, les autres par escalade près de la porte du Brûle. Des bourgeois, fidèles à la maison de Bourgogne, tentèrent en 1488 de la soustraire au joug de la France, que l'insolence des gens de guerre rendait odieux. Leur entreprise, mal conçue, ayant été découverte, ils furent mis à mort. L'année suivante d'autres braves habitans, peu intimidés par le supplice de leurs concitoyens, prirent si bien leurs mesures qu'ils réussirent à chasser les Français. Pendant la nuit du 11 février

1489, les conjurés allumèrent une lanterne sur les murs : les Bourguignons pour indiquer qu'ils étaient prêts répondirent à ce signal en faisant crier un chat. (1) Alors une porte fut livrée, les soldats de Maximilien s'y précipitèrent, et firent main-basse sur la garnison. Cette entreprise audacieuse fut conduite par Charles de Saveuse. En 1496, quelques hommes gagnés par l'or de la France voulurent vendre St.-Omer : bientôt dénoncée, leur trahison fut punie du dernier supplice.

Dans le cours de cette période de 400 ans, la ville s'enrichit de quelques édifices et de diverses fondations utiles. L'église de Notre-Dame, bâtie au VII.e siècle, et maintes fois réparée, tombait en ruines vers l'an 1100. Sa reconstruction, commencée à cette époque, ne fut terminée qu'en 1441. La grosse tour, qui renferme la cloche *Julienne* fondue en 1478, porte le millésime de 1499. Ce monument gothique, qui coûta trois siècles de travaux, manque par là même de l'unité de style, qui n'appartient qu'aux édifices créés d'un seul jet ; mais il est bon à étudier sous le rapport archéologique, il est bien conservé, l'ensemble en est grandiose, il offre quelques détails remarquables, et on peut le voir encore avec intérêt après la cathédrale d'Amiens. Il est pour nous d'autant plus précieux qu'il est le seul de cette importance que la Révolution ait laissé debout dans le département (2). Le portail méridional

---

(1) De là ces vers :

Dux laterna viæ, clausis feror aurea flammis,
Et tuta est gremio parva lucerna meo.
Disce novum, lector, palmæ genus. Improba felis
Dùm clamat, Gallum fallit, et urbe fugat.

(2) Ceux qui désireraient une description détaillée de l'église Notre-Dame, peuvent lire l'excellente Notice de M. Quenson, et consulter le bel Atlas de M. Wallet.

est un porche ogival élevé sur sept degrés, dont le fonds est orné d'élégantes sculptures, représentant le jugement dernier. La toiture est surmontée d'une petite tourelle à jour, dont la flèche a été renversée par une tempête en 1606.

Jean de Wissocq, à son retour de la terre sainte, et Marie Gherbode, sa femme, fondèrent en 1408 l'hôpital St.-Jean (paroisse de St.-Sépulcre), pour les pauvres voyageurs qui y étaient hébergés pendant trois jours, *puis aulmonés*. Un de ses descendans, Hadrien Wissocq, établit en 1485 le couvent des sœurs Pénitentes, dit de la Madeleine. En 1523, la peste sévissait : le magistrat fit venir des Béguines pour soigner les malades.

Au moyen-âge, la fabrique de draps avait pris une grande extension. La corporation des drapiers et celles qui se rattachaient à leur industrie, telles que celles des foulons, tisseurs, etc., avaient leurs statuts particuliers, et jouissaient de certains priviléges.

IV.

PÉRIODE DE 1500 A 1830.

Après le sac de Thérouanne, en 1553, le vaste diocèse de l'église des Morins est divisé. St.-Omer fut érigé en évêché par le pape Pie IV en 1559 ; Paul IV confirma cette érection en 1561, et réunit au nouvel évêché les prévôtés de St.-Omer et de Watten. Gérard d'Américourt, abbé de St.-Bertin, fut le premier évêque (*). Le chapitre de Notre-Dame, ancienne et riche collégiale, se composa de vingt-cinq grandes pré-

(*) De 1561 à 1791, le siège de St.-Omer a été occupé par dix-huit évêques. M. de Chalabre fut le dernier. Le palais épiscopal, rebâti en 1740, est occupé par le tribunal et la cour d'assises.

bendes et cinq prébendes mineures. L'évêque fit recevoir les Jésuites pour l'éducation de la jeunesse en 1567; il les établit dans la rue du Brûle. Leur église, grand et beau vaisseau, a été terminée en 1655; elle est affectée au service du collége (1).

L'enceinte de la ville, jadis flanquée de tours nombreuses, fut bastionnée sous le règne de Charles-Quint. Les travaux commencèrent en 1516; les ouvrages défensifs datent, pour la plupart, de 1638-1678.

En 1577-1578, la ville devint le théâtre de troubles sérieux. La division éclata entre les partisans du roi d'Espagne, zélés catholiques, et ceux du prince d'Orange, protestans, et la plupart *gens de peu*. Ces derniers se réunirent, surprirent les échevins, les jetèrent en prison, et mirent à leur place leurs créatures dans un simulacre d'élection. A leur tête était un certain Sinoguet qui donna son nom à la faction. Ils exercèrent leur pouvoir usurpé avec tant de violence que les royalistes, revenant enfin de leur stupeur, s'assemblèrent, remirent les magistrats en liberté et forcèrent les meneurs à quitter la ville. Les Français tentèrent de surprendre St.-Omer dans la nuit du 24 novembre 1594; ils pétardèrent la porte Ste.-Croix (2). Le maréchal de Châtillon échoua également devant ses murs en 1638; il fut contraint d'en lever le siége le 15 juillet. Louis XIV, plus heureux, s'en empara le 26 avril 1677, après un mois de siége, et la paix de Nimègue assura cette importante conquête à la France. Le grand roi en 1678, et Louis XV en 1748, visitèrent la ville.

Le 19 novembre 1770, les flots de la population se pressaient

(1) L'intérieur de cet édifice a été restauré de 1827 à 1830. L'extérieur se dégrade.

(2) Elle fut supprimée dans le siècle suivant. Un relief en bois, curieux ouvrage de sculpture conservé à la bibliothèque, représente les détails de cette attaque.

sur la grande place pour assister aux dernières scènes d'un drame lugubre. Un malheureux, injustement condamné comme parricide, expirait sur la roue, protestant de son innocence jusqu'au moment suprême. Ce martyr, c'était Montbailly. Montbailly ! Ce nom réveille le souvenir d'une de ces fatales erreurs de la justice humaine, que les hommes sont impuissans à réparer. On sait que cet infortuné, sur le vague soupçon d'avoir attenté aux jours de sa mère qu'une apoplexie avait frappée sans doute, fut arrêté avec sa jeune épouse et condamné par le Conseil d'Artois au supplice des parricides. Le même arrêt condamnait la femme à être pendue comme complice ; mais elle était enceinte ; son exécution fut différée. Les démarches de l'avocat Muchembled obtinrent, le 8 avril 1772, un arrêt de révision qui reconnut l'innocence des condamnés. Thérèse Danel, veuve Montbailly, rentra à St.-Omer et reçut de ses concitoyens des marques du plus touchant intérêt. — Au mois de septembre 1827, le roi Charles X passa sept jours à St.-Omer ; son voyage avait pour but d'assister aux manœuvres des troupes réunies au camp d'Helfaut.

En 1789, St.-Omer avait six paroisses : St.-Denis, dont le chœur est ancien ; St.-Sépulchre, dont la tour, surmontée d'une flèche élégante, date du XIV.e siècle ; Ste.-Aldegonde, qui était située au haut de la petite place ; Ste.-Marguerite, St.-Jean et St.-Martin. Les deux premières de ces églises ont seules été conservées.

Peu de villes comptaient autant d'établissemens charitables : 1.° La maladrerie, fondée au XIII.e siècle par les châtelains de St.-Omer ; — 2.° l'hôpital St.-Jean en 1408 ; — 3.° la maison des Apôtres, fondée en 1619 pour douze vieillards ;

— 4.° la maison du Bon-Pasteur; — 5.° l'hôpital général, fondé en 1702 par l'évêque de Valbelle, doté et achevé par ses deux successeurs du même nom, ainsi que le témoigne cette inscription :

Primus fundat opus, ditat benè prodigus alter,
Tertius ædificat. Tres habet una domus.

Les administrateurs jouissaient de beaux priviléges en récompense de leurs soins. — 6.° La maison du Tambour, desservie par les dames de la charité; — 7.° la maison des Bleuets; — 8.° la maison de Ste.-Anne, refuge pour les vieilles femmes; — 9.° enfin, l'hôpital royal et militaire de St.-Louis.

Le collége français, organisé par édit de 1768, après la suppression des Jésuites, le collége de St.-Bertin, le collége royal anglais reconnu par édit de 1769, et des écoles chrétiennes, ne laissaient rien à désirer sous le rapport de l'instruction.

Outre la célèbre abbaye de St.-Bertin, la ville renfermait quatre couvens d'hommes : les Dominicains, les Récollets, les Capucins et les Carmes déchaussés; et dix communautés de filles.

La démolition de l'église de St.-Bertin, l'un des monumens les plus parfaits de l'architecture du moyen-âge, commença en 1799. Pendant trente ans, on put encore admirer cette grande et belle cage à jour qui fournit à l'artiste tant de modèles, à l'antiquaire tant de sujets d'études et de méditations. Cet admirable édifice ne vivra désormais que dans l'Atlas de M. Wallet. L'œuvre du vandalisme est maintenant consommé. La tour seule reste debout comme pour dénoncer aux âges futurs une époque marquée par d'effroyables destructions.

La *Société des Antiquaires de la Morinie,* qui a déjà rendu tant de services aux sciences historiques, a été établie en 1832.

L'hôtel-de-ville, reconstruit depuis 1830, a un caractère monumental ; mais il perd de son effet, parce que son emplacement est mal choisi. Les détails de cette construction font honneur à M. Epellet, architecte du département.

Parmi le grand nombre d'hommes distingués nés en cette ville et qui figurent dans la biographie de M. Piers, nous citerons Valentin de Pardieu, Simon Ogier, l'historien de la Morinie, le père Jacques Malbrancq (né en 1580), Hendricq, Silius Panage, Toulotte, et feu M. Allent (Pierre-Alexandre-Joseph), conseiller d'État, né en août 1772.

BANLIEUE DE SAINT-OMER.

HAUT-PONT. — *Altus pontus.* Faubourg traversé par l'Aa. Les habitans, nommés Hautponnais, parlent un idiôme particulier dont la base est le Flamand. Ils descendent de ces Saxons que Charlemagne transplanta en 796 sur les côtes de Flandre. En 861, ils échappèrent aux brigandages des Normands en se sauvant sur leurs barques au fonds de leurs marais. La chapelle fut érigée en paroisse en 1612. La promenade de St.-Omer, dite la Ghière, est dans ce faubourg. — Le peintre Arnould de Vuez naquit au Haut-Pont en 1642 (*).

LYSEL. — Faubourg situé au milieu de marais coupés de mille canaux. Allent l'appelle une *Venise rustique.* Les habitans,

(*) M. Piers a récemment consacré de laborieuses recherches à l'*Histoire des Flamands du Haut-Pont.*

nommés *Lyzelarts*, ont formé sur ces lagunes des cultures productives. Cette population se dit sarrazine ; elle est plutôt saxonne, comme celle du Haut-Pont. Elle ne se mêle pas et parle un Flamand corrompu; elle est saine, robuste et morale.

Ces deux faubourgs ont eu beaucoup à souffrir de plusieurs incendies : le Haut-Pont en 1633 et 1637, et Lyzel en 1627 et notamment en 1814.

SALPERWICK.

Solpervic. Sur une branche de l'Aa. On admettra difficilement avec Malbrancq que ce nom vient de ce que *illic nautica sinus Itii vectigalia solvebantur!!* Hugues, sire de Salperwick, fut témoin de la donation faite en 1174 par le comte de Guines à l'abbaye de Clairmarais. Les abbés de St.-Bertin avaient en ce lieu une maison de plaisance. Henri VIII y logea en 1513. Elle fut rebâtie en 1751. Pendant le siége de St.-Omer en 1638, les Français pillèrent et brûlèrent le village le 30 mai, et y établirent un fort (*).

Cette terre donnait au seigneur le titre de marquis.

L'église, démolie pendant la révolution, a été rebâtie depuis quelques années.

SERQUES.

Sekerkas, vicus olim marinus, dit Malbrancq, faisait partie des domaines donnés à St-Bertin par le comte Hunroc II en 877. — Arnould, vicomte de Serques, se fit religieux à

(*) Malbrancq. — M. Piers.

l'abbaye de Licques en 1170, et donna à ce monastère la moitié de sa terre, du consentement de ses enfans. Cette donation devint ensuite la source d'interminables procès (*).

L'église fut pillée par les Français au mois de février 1598.

TILQUES.

Tilleka. De *tiliacetum*, lieu planté de tilleuls. Ce village est compris dans la donation d'Hunroc en 877.

(*) M. Pigault de Beaupré. Mémoires de la *Société des Antiq. de la Morinie*.

CANTON DE SAINT-OMER *(Sud)*.

ARQUES.

Arkes, Arcis. Sur l'Aa. Ce nom signifie pont. Rien ne vient démentir la tradition qui prétend que ce lieu était une forteresse au tems de la domination romaine. Le comte Walbert d'Arques accorda ce domaine à St.-Bertin en 663, avec d'autres propriétés considérables. Arques devint ensuite une des prévôtés de l'abbaye. L'abbé Odland fortifia le château en 796, l'orna et y fit sa résidence. Ce château était situé, ainsi que l'église, au lieu dit le Haut-Arques. Il ne fut rebâti près de la rivière qu'en 1186.

Après les incursions des Normands, Arnould-le-Grand, comte de Flandre, qui s'était emparé des revenus des monastères désertés pendant près d'un demi-siècle, rendit Arques à St.-Bertin en 938. Dire que peu de villages ont été le théâtre d'autant de faits militaires, c'est dire en même tems que peu d'endroits eurent à essuyer autant de malheurs. En 1056, l'empereur descend en Flandre. Il est défait près d'Arques. En 1302, les Flamands, après avoir chassé les

Français du village, y mettent le feu et assiégent le château qui est vaillamment défendu. On se battit ensuite sur le pont avec le dernier acharnement. Au plus fort de la mêlée, ce pont de bois fléchit sous le poids des combattans, et s'écroula. 3,000 Flamands périrent dans l'action. Le reste de leur corps d'armée se cacha dans la forêt de Rihoult. Pendant le siége de St.-Omer en 1340, les troupes de Robert d'Artois incendièrent Arques, que les Anglais dévastèrent en 1346 après la journée de Crécy, et que les Flamands, sous la conduite d'Oudart de Renty, achevèrent de ruiner en 1347. Les Anglais prirent et brûlèrent le château en décembre 1369. Repris et fortifié, de 1412 à 1415, les Anglais le détruisirent en 1436. Restauré en 1466, Louis XI le saccagea en 1477. Le maréchal d'Esquerdes le rétablit en 1487. Deux fois, le village fut livré aux flammes par les Impériaux, en 1522 et 1543. L'église périt dans ce dernier incendie. Dans le cours du XVII.e siècle, les Français et les Espagnols prirent et reprirent plusieurs fois le château d'Arques, dont enfin le duc d'Orléans se rendit maître en 1677. L'édifice, assez bien conservé, porte la date de 1664.

Une partie de l'église fut reconstruite en 1776. — Sur le territoire sont les Sept-Écluses, dites les *Fontinettes*, établies en 1754. L'Écluse-Carrée, à la jonction de la Lys et de l'Aa, est de 1772.

Pour ne pas interrompre la série des faits, nous avons remis à la fin de cet article à parler de l'histoire de l'institution communale d'Arques. Robert II, comte de Flandre, avait accordé des immunités aux habitans en 1093. Guillaume, châtelain de St.-Omer, les affranchit de la servitude, et leur donna en 1202 les priviléges d'une commune, ainsi qu'aux habitans *manentes* de Coyecques et de Poperingue. Cette concession détermina Jacques I.er, abbé de St.-Bertin, à

octroyer une charte particulière (*chora*) à ses hommes d'*arcis*, en février 1231 (1). Les nouveaux bourgeois se montrèrent peu reconnaissans de cette faveur, alors si enviée. A peine furent-ils en possession de leurs droits qu'ils s'emparèrent d'un marais appartenant à l'abbaye pour en faire une pâture commune. L'abbé mit la commune en cause, et au jour convenu se rendit, ou plutôt fut attiré sans suite, sur les lieux, pour vérifier l'usurpation. Les échevins s'y présentèrent, également peu accompagnés, pour ne pas éveiller de soupçons. Pendant l'enquête, la foule grossissait insensiblement; les échevins alors se retirèrent un peu à l'écart, laissant l'abbé exposé aux outrages du peuple qui le poursuivit avec des râteaux, des fourches, des fléaux et des bâtons. A grand'peine il échappa à la furie de cette multitude, et se retira en son monastère, pâle de colère et d'effroi. Ce guet-apens fit grand bruit. L'affaire fut jugée par la cour abbatiale, selon toute la rigueur du droit féodal. Il fut permis aux Audomarois de courir sus aux félons, et la *loy* d'Arques fut supprimée, *confiscata communitas*. Le roi Louis IX et sa mère régente, qui lors se trouvaient à St.-Omer, approuvèrent la sentence au mois de septembre. Elle reçut d'abord une exécution rigoureuse; mais après quelques semaines, et le jour de la colère étant passé, le bon abbé, ne voulant être repris pour *excès de justice*, revit la loi d'Arques, retrancha plusieurs articles, en ajouta ou corrigea d'autres, et de l'avis de son conseil, rendit aux habitans leur charte *émendée*. Les limites de la banlieue furent fixées en 1247. L'abbé Guillaume Fillastre renouvella la loi le 6 janvier 1468, et le roi François I.^er^ confirma les priviléges de cette commune en 1515 (2).

Arques fut chef-lieu de canton en 1795.

(1) Ducange. *Gloss. med. et Inf. latinitatis.* Au mot *communia.*

(2) Sur Arques. Malbrancq. — Meyer. — Ferri Delocres. — Hennebert. — M. Piers.

BLANDECQUES.

Blandiacum, sur l'Aa, est compris dans la donation d'Adroald à St.-Omer en 654. Ce village, que désolait en 1110 le mal des ardens (*plaga ardentium*), eut, comme Arras et d'autres villes, son cierge miraculeux. L'église fut reconstruite en 1186, et dédiée à Ste.-Colombe. Cette paroisse était un personnat que le titulaire Baudouin convertit en communauté religieuse de l'ordre de Citeaux, en 1187. Une bulle du pape Clément approuva la fondation de la nouvelle abbaye en 1189. Blandecques souffrit beaucoup d'un combat que s'y livrèrent en 1302 les Flamands et les Français. Les Anglais pillèrent le village en 1436, et les Français détruisirent les moulins à drap le 23 janvier 1596 (*). Depuis la révolution, une fabrique de draps occupe le *moutier* des dames de Ste.-Colombe, qui avait été rebâti dans le siècle dernier.

Ce village, situé dans une belle vallée, vivifié par plusieurs usines, est un des plus agréables de l'arrondissement.

CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES.

Campanias, connu dès l'an 600. Ce domaine, qui appartenait, au XIII.e siècle, aux châtelains de St.-Omer, était encore en 1789 la propriété de leur descendance : la famille de Hoston.

HELFAUT.

Helechfalt, *Hellefaut*. S'appelait autrefois *Merfaut*, dit la tradition, parce que le flot des hautes marées venait battre

(*) Malbrancq. — Meyer.

le pied de la colline..... La syllabe saxonne *hell*, disent les étymologistes, s'applique à des eaux profondes.

Ce lieu, célèbre par les divers camps qui furent assis sur son plateau, est encore très-remarquable sous un autre rapport : il est le berceau du christianisme dans la Morinie. C'est là que SS. Victoric et Fuscien (1) érigèrent le premier oratoire en 275. C'est là que la doctrine de vérité fut, pour la première fois, annoncée aux sauvages habitans de la contrée. La parole sainte fructifia tellement, que la petite chapelle ne pouvant bientôt plus contenir les nouveaux prosélytes, les courageux apôtres furent obligés de les catéchiser en plein air, et de célébrer dans un champ d'un arpent, situé sur le chemin de Thérouanne, à un quart de lieue du village, et qui fut nommé le Champ-Saint (*helich vel*) (2). — St.-Omer rétablit en 637 l'oratoire de St.-Fuscien.

Les Impériaux furent défaits en 1524, sur le territoire d'Helfaut, par le duc de Vendôme. Les Français occupèrent le château en 1644 ; ils brûlèrent le village en 1677. Pendant quatre ans, les pauvres habitans n'eurent d'autre asyle que des abris adossés aux murs de l'église. Ils ne rebâtirent leurs demeures qu'en 1681 (3).

De ce lieu dépend le hameau de BILQUES, *Bileka*, *Bitliaeum*, connu dès l'an 519. Le domaine et l'antique château ont appartenu à la famille des ducs de Roquelaure.

Bilques a été réuni à la commune d'Helfaut, par ordonnance royale du 22 septembre 1819.

---

(1) Ils subirent le martyre à Amiens, le 3 décembre 302.

(2) Malbrancq visita cet enclos au commencement du XVII.e siècle. La vénération publique n'avait pas encore permis de le labourer.

(3) Sur Helfaut. Malbrancq.— Hennebert.— Allent.— M. Piers.

LONGUENESSE.

Lonsatanas, compris dans la donation d'Adroald en 654. L'abbé Odland acquit l'église à l'abbaye de St.-Bertin vers l'an 800. Son domaine devint ensuite un prieuré. Le sire de Ste.-Aldegonde fonda une chartreuse sur le territoire de Longuenesse en 1299. L'armée de Louis XI dévasta le village en 1477, les Français y établirent des redoutes pendant le siége de St.-Omer en 1638. (*)

TATINGHEM.

Tatinga villa, dans la donation d'Adroald en 654. L'église, ainsi que celle de Longuenesse, fut pillée par les Français le 7 janvier 1596.

WIZERNES.

Wisarnio, sur l'Aa. Du Teuton *vieze*, prairie, et de *ern*, friche. St.-Victrice, évêque de Boulogne, venait quelquefois se délasser de ses travaux apostoliques dans une solitude près de ce lieu. Il y fonda, vers l'an 400, l'*ulteriense monasterium* où le premier évêque de Thérouanne, St.-Antimond, reçut la sépulture en 519. Ruinée par les Normands, cette maison devint au XII.e siècle un des prieurés de St.-Bertin.

Wizernes est compris dans l'importante donation que Gontbert, gouverneur de la Morinie, fit à St.-Bertin en 827. Ce domaine figure dans le dénombrement des possessions de

(2) Malbrancq. — M. Piers.

l'abbaye fait en 858 par l'abbé Adalard, avec l'église, manses, terres, prés, cire, moulin, forêt et vignes. En 1197, Michel de Clarques vendit son héritage au prieur de Wizernes (*).

L'abbaye avait en ce village tous droits de justice, et s'était réservé la nomination des échevins.

(*) Malbrancq. Tom. 1 et 2.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-POL.

Il est composé de 193 communes, dont les unes dépendaient du bailliage d'Hesdin et de la gouvernance d'Arras, et dont la plus grande partie appartenait au comté de St.-Pol. Ce pays, qui a porté au VI.e siècle le nom de *Dernense Territorium* (1), et ensuite de *Tervanois* ou Ternois (*Ternensis pagus*), parce qu'il est arrosé par la Ternoise, fut érigé en comté, arrière-fief de Flandre en 918, en faveur d'Adolphe, petit-fils de Baudouin-Bras-de-Fer (2). Ce comté, qui renfermait 128 villages *à clocher*, dont 60 sont en dehors de la circonscription de l'arrondissement, avait sept châtellenies : Frévent, Lisbourg, Pernes, St.-Pol, Erny-St.-Julien, Orville et Pas, et trente-une pairies. Il a passé successivement dans les familles de Campdavaine, de Châtillon, de Luxembourg, de Bourbon, et, enfin, la duchesse de Nemours l'avait vendu au prince d'Épinoy. Les comtes de St.-Pol étaient au moyen-

(1) Baldéric. *Chron. camer.* Lib. 1.

(2) Il mourut à l'abbaye de St.-Bertin en 933.

âge de puissans seigneurs (1). Les noms de plusieurs d'entre eux qui ont acquis de l'illustration appartiennent à l'histoire. La puissance de ces grands feudataires s'éteignit par la mort tragique du connétable Louis de Luxembourg, décapité le 19 décembre 1475. Son héritière ne recouvra en 1487 ses domaines séquestrés, qu'à la condition de démolir ses châteaux.

Le comté a été réuni à la France par le traité des Pyrénées en 1659.

CANTON D'AUBIGNY.

AGNIÈRES.

Anier, sur la Scarpe, nom de situation de *agnio*, cours d'eau. Ce village fut érigé en paroisse dans le XIII.e siècle, et l'autel dépendait du prieuré d'Aubigny. Le sire Acard de Anier est témoin d'une charte de 1152 (2). Il appartenait dans le XV.e siècle à la maison d'Habarcq, et tomba par mariage en 1550 à Gilles de Lens, baron d'Aubigny-le-Comte. L'abbaye de St.-Eloy y possédait une dîme. L'église fut rebâtie en 1544 (3).

(1) Ils ont conservé, jusqu'à la fin du XIV.e siècle, le droit de battre monnaie. Turpin rapporte des lettres de janvier 1316, par lesquelles Guy de Châtillon confia l'exécution de sa monnaie à Jehanin Tadin de Lucques, *pour les deniers être à trois deniers et dix-huit grains de fin*, et de dix-sept sous de poids au marc le roy.

(2) Cartulaire d'Aubigny. — Archives départementales.

(3) M. S. du père Ignace. Bibliothèque d'Arras.

AMBRINES.

Ambrisna. En 1100, Lambert, évêque d'Arras, accorda l'église, *ecclesia Ambrisnensis*, aux Trinitaires de Rouen. Il résulte d'un diplôme du même évêque, de 1111, que la cure était desservie par un prieur de la Rédemption. Le sire Simon d'Ambrines est témoin d'une charte de 1152. Antoine, seigneur d'Ambrines, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415, son corps fut rapporté à Ambrines. De la famille de Pressy, cette terre passa, au tems de Louis XIV, dans celle de Valicourt (1).

AUBIGNY.

Aubigny près d'une des sources de la Scarpe. *Albiniacum, Albinium*, et dans le vieux langage des chartes *Albengi, Albegnies, Albingni*. On a prétendu que ce bourg tire son nom d'un camp que le césar Claudius Albinus aurait assis sur le territoire, lorsque s'étant révolté contre Septime Sévère, il passa de la Grande-Bretagne dans les Gaules, et se fit proclamer empereur l'an 196 (2). Cette opinion n'est appuyée d'aucune preuve, elle est même assez peu probable. Pour trouver date certaine de l'existence d'Aubigny, il faut franchir quatre siècles, et arriver à l'an 620. A cette époque, l'Ir-

(1) M. S. du père Ignace. Bibliothèque d'Arras.

(2) Claudius Albinus, nommé césar en l'an 193, puis intendant de la Bretagne, se révolta trois ans après contre Septime Sévère, qui avait tenté de le faire assassiner. Il revint en hâte dans la Gaule où les légions lui décernèrent le titre d'Auguste, et le 19 février 197 il livra près de Lyon, à Septime Sévère, une grande bataille à laquelle prirent part 150,000 hommes. Le malheureux Albinus fut vaincu, tué, et son corps jeté dans le Rhône ou la Saône. Sa tête fut portée à Rome (Dion Cassius).

landais St.-Kilien (*Chillenus*), envoyé par St.-Pharon dans le pays des Atrébates, vint habiter Aubigny, où un seigneur nommé Eulfus lui assura quelques propriétés Il y trouva un petit oratoire dédié à St.-Sulpice; il bâtit une église, et fonda un monastère où il se livra aux exercices de la vie spirituelle (1). Il mourut en 669, après avoir affermi dans la foi les habitans de la contrée (2). A l'approche des Normands ses restes furent transportés à l'abbaye de St.-Sauve de Montreuil. Cette précaution n'était pas inutile, car les barbares fondirent sur l'Artois en 881, Aubigny ne put échapper à leurs torches incendiaires.

Le comte Baudouin-le-Chauve étant mort en 918, Arnould-le-Grand, l'aîné de ses enfans, lui succéda pour la Flandre et l'Artois : le cadet, Adolphe, eut en apanage les comtés de Boulogne et de St.-Pol. La ligne de démarcation entre les possessions des deux frères coupa le bourg en deux parties. Celle qui appartenait à l'Artois s'appela Aubigny-*le-Comte*; celle qui dépendait de St.-Pol, Aubigny-*la-Marche* (3).

Le monastère de St.-Kilien, rétabli au X.e siècle, était occupé en 1066 par des chanoines réguliers, qui furent réunis aux religieux de St.-Eloy en 1131. Leur maison devint vers 1250 un prieuré de cette abbaye (4).

Au milieu du XIII.e siècle Aubigny avait titre de ville, avec enceinte murée, *castrum manentium*, échevinage et banlieue. Il était le chef-lieu d'un petit bailliage auquel ressortissaient les villages et hameaux d'Agnières, Berlette en

(1) Ferri Delocres. — Malbrancq.

(2) Vocabulaire hagiologique.

(3) M. Lambert. *Puits Artésien*. Tom. 1.

(4) Les reliques de St.-Kilien, conservées dans le prieuré jusqu'à la révolution, furent transférées dans l'église d'Aubigny, le 1.er septembre 1805.

partie, Cambligneul, Capelle, Caucourt, Estrayelles-les-Camblain, Fermont, Gouy-en-Artois, Savy en partie, Tinquette en partie, et Villers-Chastel. La date de l'institution de cette commune n'est pas connue ; mais son existence est constatée par une charte du mois de juin 1266, qui statue que les hôtes du prieuré sont indépendans de la justice des échevins (1).

Vers le même tems, l'exercice de la haute justice donna lieu à de longues contestations entre les comtes d'Artois et de St.-Pol. L'aprise ou enquête de 1269 témoigne de la persistance avec laquelle chacun des deux possesseurs d'Aubigny soutint ses droits. Elle nous révèle quelques faits curieux sur le mode de justice sommaire de l'époque. Une femme ayant été *efforcée*, la ville fut investie par les gens du bailli d'Arras, et la maison du criminel brûlée. Une autre femme ayant été violée, les sergens du comte de St.-Pol saisirent le délinquant et le pendirent *vertement* à un arbre. Un accord intervenu en 1271 mit fin à ce conflit de juridiction (2). La maladrerie fut fondée en 1280 ou 1282.

Au mois de décembre 1493, les Bourguignons de la garnison d'Arras envahirent le bourg, qu'ils rançonnèrent. En 1554 un détachement français commandé par le sieur de Villebon, mit Aubigny au pillage. Les habitans se refugièrent dans l'église, qui fut aussitôt cernée. Un des gens de guerre ayant été tué d'un coup d'arquebuse tiré du clocher, l'église

(1) Cartulaire d'Aubigny. — Archives départementales.

(2) Godefroy. *Invent. chron.* des chartes d'Artois. Tom. 1. — Dans les actes de cette époque, il est souvent question du *travers* d'Aubigny. Le travers était un droit domanial levé au passage des ponts, bacs et passerelles des rivières, sur les personnes et les marchandises, pour l'entretien desdits ponts. Les châtelains avaient droit de travers sur leurs terres.

fut forcée, et vingt-sept personnes furent victimes de la première fureur du soldat (1).

La terre d'Aubigny, d'abord possédée par des seigneurs du nom de Havet, chevaliers bannerets dès le XI.e siècle, fut vendue en mars 1274 à Robert II, comte d'Artois, par Jean de Varennes, maréchal de France, successeur des Havet. Elle passa ensuite dans les maisons de Châtillon, de Bourgogne, de Bourbon, et enfin de Lens en 1550 (2).

On montre encore l'emplacement qu'occupait le château des barons d'Aubigny de la famille de Bourbon.

AVERDOING.

Haverdoeng au XI.e siècle, puis *Avredoing* et *Averdoins*. De *Averruncare,* défricher. Les chartes nous ont conservé les noms de plusieurs de ses anciens seigneurs qui paraissent avoir joui de quelque importance. Le sire Anselme fut témoin de la donation de l'évêque Liébert à l'église d'Arras en 1071. Jean Bridous, chevalier, se rendit caution de la vente de la terre de Coullemont au comte d'Artois en 1139. Et Béatrix, dame d'Averdoins, épouse de Guillaume, baron de Lianne, garantit en 1272 la mairie d'Arras à Simon, dit *Favereil* (3). On croit que la fondation de la maladrerie est due à la châtelaine Béatrix. Cet établissement fut réuni à l'hôpital d'Arras par lettres d'amortissement de 1698.

Au tems de Charles-Quint, le seigneur d'Averdoing avait rang dans les familles équestres de la province.

---

(1) *Puits Artésien*. Tom. 1.

(2) Le Carpentier. Histoire de Cambrai. — Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

(3) La charge de maïeur alors héréditaire constituait un fief nommé la *Mairie d'Arras*.

BAILLEUL-AUX-CORNAILLES.

Belliolum était en 1200 une des pairies du comté de St.-Pol. Godefroy, seigneur de Rœllecourt, fonda en 1122, au hameau de *Bailleulet,* un prieuré qui dépendit ensuite de l'abbaye de St.-Bertin. Cette terre, qui appartint longtems à une branche de la famille de Beauffort, fut vendue par décret en 1726 sur le fils du seigneur, qui tua traîtreusement le sieur de Marquais, le 27 octobre 1700. Le meurtrier, étant parvenu à se soustraire par la fuite à la vengeance des lois, fut pendu en effigie. Le sieur de Crémy acheta son domaine confisqué (1).

BAJUS.

Nommé *Baisus* dans le cartulaire d'Aubigny, ce village n'était au XII.e siècle qu'un hameau dépendant de la paroisse de la Comté. St.-Éloy y avait une dîme. En 1710, les alliés, qui s'étaient répandus jusqu'en cet endroit, en enlevèrent les cloches, et en 1733, on appelait encore les fidèles au son du cornet (2).

La famille de Beaulencourt a possédé la terre de Bajus.

BERLES.

Berla, Bella, Berles-Monchel. Nous répéterons ici que le radical *bel* signifie forteresse. Le sire Pierre de *Berla* est témoin d'une charte accordée en 1182 au prieuré d'Aubigny. Cette terre relevait du roi à cause du château de Lens.

(1) Turpin. *Comit. tervanensium hist.* — M. S. du père Ignace.
(2) M. S. du père Ignace.

BÉTHONSART.

Betonsars. La traduction littérale de ce nom, formé des mots celtiques *bey, thun*, et du Latin *sartum*, est : demeure près du bois défriché. Ce village, mentionné dans le cartulaire d'Aubigny en 1240, était en partie tenu du chapitre d'Arras, et l'abbaye de St.-Éloy y levait une dîme que lui avait accordée Marie de Fièfes et Ingelram de Betonsars, son fils. D'abord annexe de la paroisse de Savy, il dépendit ensuite de celle de Villers-Brûlin. Les familles de Lannoy et Lejosne ont possédé ce domaine. On voyait jadis dans le chœur de l'église la pierre tumulaire de Robert le Josne, mort en 1563, et qui avait voulu reposer en ce lieu (*).

CAMBLIGNEUL.

Camblinio lum. Ancienne dépendance de la paroisse de Camblain dès le XIII.e siècle, et par conséquent d'origine postérieure, comme l'indique la terminaison diminutive. La seigneurie a été dans les maisons du Bos, de Mailly, de Flers, etc.

CAMBLAIN-L'ABBÉ.

Camblinium, Cambling. De *cambella*, chambre, logis. L'abbaye de St.-Éloy en avait la principale seigneurie avec une ferme nommée l'*Abby*, de laquelle le village a tiré son surnom. L'église date de 1404. La tour est surmontée d'une flèche octogone en pierre, ornée de sculptures, et qui n'est pas sans élégance.

(*) Locrius. *Chron. belg.*

A l'extrémité du territoire, et sur la chaussée Brunehaut, existaient jadis le hameau et la ferme d'*Estrayelles-les-Camblin,* ressortissant du bailliage d'Aubigny. Vers la fin du XVI.e siècle, le pays était infesté par des bandes de malfaiteurs : les habitans de ce lieu écarté, exposés sans cesse à leurs rapines, prirent le parti de transporter leurs pénates à Camblain dans le siècle suivant (1).

CAPELLE-FERMONT.

Capella. Ce village, anciennement nommé Chapelle-les-Aubigny, dépendait en 1269, ainsi que le hameau de Fermont, du bailliage d'Aubigny-le-Comte.

CHELERS.

Ce lieu est nommé en 1172 *Parochia* de *Celest,* puis dans des actes postérieurs *Cheilliers* et *Célers.* Ce nom est évidemment formé de *cella,* loge, maison. Ses analogues sont communs, tels que *selles, chelles, vaucelles,* etc. Chelers avait un échevinage avant 1507.

FRÉVILLERS.

Frievillers en 1269 et 1273. Du Tudesque *frei,* franc, nom qui indique un alleu. Le sire Jehan de Frievillers vendit son domaine à l'abbaye de Loos en septembre 1276 (2).

Une partie du village était tenue du chapitre d'Arras.

---

(1) *Puits Artésien.* Tom. 4. Article de M. Terninck.

(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

FRÉVIN-CAPELLE.

Freving, Fevring, en 1149, dépendait à cette époque de la paroisse d'Agnières. Le sire Bauduin de Freving est témoin d'une charte du prieuré d'Aubigny en 1152. Jean de Bernimicourt, seigneur de Frévin, était chevalier d'honneur au Conseil d'Artois en 1550.

GOUY-TERNAS.

Gouy-en-Ternois. *Goy ad Thenam.* Ainsi surnommé parce que la Ternoise avait jadis sa source en ce lieu. Le mot celtique *goy* signifie bois. — L'abbaye de St.-Éloy y avait un prieuré fondé au XIII.e siècle.

Nous trouvons dans le cartulaire du prieuré d'Aubigny, déposé aux archives, la charte de commune de ce village. Cette pièce inédite n'est pas sans intérêt.

« C'EST LI LOIS DE GOY-EN-TERNOIS. »

« Jou Hues de Casteillon quens de Sainct-Pol a tous chaus
» ¶ ceste presente cartre esgarderons. Ke jou tous les homes
» de Goy ai quitté de toute corowée sauf men droit et me
» justice permanaulement. Jou ai otroyé aussi as devant dis
» homes en le devant dite ville avoir eskievins a le loy et a
» le coustume de Sainct-Pol. Lesquels mes droits feelement
» warderont. Et les fourfais de cele ville a le loy et a le
» coustume de Sainct-Pol renteront a mi et a mes hoirs.
» Pour les devant dites loy et coustumes les devant dis
» homes païeront a mi a mes hoirs cascun an au nouvel un
» mui d'avaine a la grande mesure de Sainct-Pol. Sauve
» toutes mes rentes et sauf men droit et toute me justice
» sauve. Et pour chou ke toutes ces coses permaignent fermes

» jou ai donne cestre cartre enfortie du warnissement de men
» scel. Ce fu fais a l'an de l'incarnacion Nostre-Signeur mil
» deus cens et vint wit ou mois de décembre. »

Ce village fit partie de la dot de Jeanne de Châtillon en 1376 (1).

HERMAVILLE.

Hermetis villa. Lieu consacré à Mercure sous la domination romaine. Lambert, évêque d'Arras, accorda en 1099 à l'abbaye d'Estrun l'autel d'*Hamart villa*, à la prière de l'abbesse Fulgende (2).

IZEL-LES-HAMEAUX.

Ce lieu est nommé *Iseers* et *Izer* dans les chartes du prieuré d'Aubigny en 1248. L'étendue des terrains que circonscrivent d'anciennes fondations, fait penser que le château a dû être au moyen-âge une construction importante (3). — Izel eut sa coutume en 1507.

HAMEAUX, section d'Izel, dépendait au XIII.e siècle de la commanderie du temple de Haut-Avesnes, dont les chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem recueillirent l'héritage après la destruction de l'ordre des Templiers en 1311.

LA COMTÉ.

Conteium, Contés. Ce village et le hameau d'*Espinehain* (*Spinetum*) étaient tenus du chapitre de St.-Amé-en-Douai.

(1) Turpin.
(2) Aub. Lemire. *Op. diplom.*
(3) M. Lambert. *Puits Artésien.* Tom. 1.

Une noble famille, du nom de Hennekins de *le Conté*, possédait cette terre dès le XII.e siècle. Le prince de Berghes en fut le dernier seigneur. François I.er, allant secourir St.-Pol assiégé par les Impériaux en 1537, s'arrêta au château de la Comté (1). Ce village avait une coutume particulière, rédigée en 1507. — La *Capelerie* (*Capellania*) d'Espinehain dépendait au XIII.e siècle du prieuré d'Aubigny.

LA THIEULOYE.

Le sire de la Thieuloy était chevalier banneret d'Artois au XII.e siècle (2). Guzelin, écuyer, fut de l'expédition d'Oisy en 1254. Un autre seigneur de la Thieuloye, Jean de Bernimicourt, était en 1550 décoré du titre de palatin de la reine de Hongrie.

Si ce village a eu ses illustrations, il a produit aussi un homme qui a la triste célébrité du crime : Robert-François Damiens. Ce misérable, qui, le 5 janvier 1757, commit un attentat sur la personne de Louis XV, était né le 9 janvier 1715. Il périt dans d'affreux supplices le 28 mars 1757.

MAGNICOURT-EN-COMTÉ.

Maigncurt, *Maignicourt*. Littéralement, grand enclos. Ce lieu est mentionné dans les titres du prieuré d'Aubigny en 1152 et 1202. Messire Jean de Frievillers vendit cette terre en 1276 (3). Magnicourt relevait du comté de St.-Pol ; il était tenu du chapitre de St.-Pierre d'Aire, et le hameau d'*Houvelain* de celui de St.-Amé de Douai.

(1) Turpin.
(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. — Locrius. *Chron. belg.*
(3) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

MAIZIÈRES.

Maceriæ, id est parietes, murailles sèches entourant un enclos (1). On a dit *mas, masage* et *masure* pour maison. Ce village, dont une partie dépendait du chapitre de la collégiale d'Aire, fut longtems en litige entre la gouvernance d'Arras et le comté de St.-Pol. Il est mentionné dans l'enquête de 1269.

MINGOVAL.

Ce village est situé à proximité de la chaussée Brunehaut. Il est nommé *Mingheval* en 1106, *Mangoval* et *Mangouval* dans les actes des plaids tenus à Arras en 1259, dans lesquels figure messire Guibert, seigneur de ce domaine. Son successeur, Jehan, chevalier, accorda quelques *menkaudées* de terre au prieuré d'Aubigny, pour le repos de l'âme de ses parens; sa donation est datée du mois d'*octembre* 1277. Il était pair du comte de Béthune sous Philippe-le-Bel (2).

Les Carmes de St.-Sauveur d'Arras, chassés de leur maison pendant le siége de 1414, se réfugièrent à l'*hospice* de Mingoval : ils y restèrent pendant six ans.

Cette terre appartenait en 1527 à la famille de Lannoy.

MONCHY-LE-BRETON.

Monciacum, nom de situation. *Monci* en 1202. Ce village et le hameau d'*Orlencourt* relevaient alors de la terre de la Thieuloye.

(1) Ducange. *Glossarium.*

(2) Le Carpentier. — Godefroy.

PÉNIN.

Pénin, du vieux mot latin *penas*, maison, dont on a fait *penates*. Le sire Galter de Pénin est témoin d'une charte de donation au prieuré d'Aubigny en 1182. Ce village a donné son nom à une branche de l'illustre maison de Béthune.

SAVY.

Savia, Savie, sur la Scarpe. Du mot *savis,* plaine basse. L'autel appartenait en 1182 au prieuré d'Aubigny. — Messire Adam de *Savye* paraît comme homme de fief aux plaids du comte d'Artois en mars 1286 (*). Le conseiller Jean de Briois était seigneur de Savy en 1571.

Le hameau de BERLETTE, *Berleta* au XII.e siècle, *Bertelette* en 1269, est une dépendance de Savy. Hugues de Berlette était grand prévôt de Cambrai en 1206. Un de ses successeurs, Thomas, était trésorier de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1463. La coutume locale de ce village fut rédigée en 1507. Cette terre appartenait en 1789 à la famille Lallart.

THILLOY-LES-HERMAVILLE.

Tiliacetum, lieu planté de tilleuls. *Tilloys* en 1152 et 1182. Le prieuré d'Aubigny était en possession de plusieurs parts de dîmes. Avant 1789, cette terre donnait au comte de Waziers de Roncq entrée aux États d'Artois.

(*) Godefroy. Tom. 1.

TINQUES.

Tanquis en 1070, *Tencques* en 1212, *Tinckes* en 1383.— Selon Borel (1), le mot *tinc*, synonime à *mallus*, signifie assemblée, lieu où l'on rend la justice. On retrouve dans les noms de lieu de nos provinces du Nord quelques traces de ces *malls*, ou assises champêtres, si communes sous les deux premières races.

Eustache, comte de Boulogne, assigna en 1070 à l'église de Lens 6 *solidos* de rente sur Tinques (2). — En 1152, le seigneur était un sire Baudouin.

De cette commune dépendent les hameaux de TINQUETTE, connu dès le XIII.e siècle; de BÉTHENCOURT, nommé *Betenkort* en 1182, et alors paroisse tenue en partie du chapitre d'Arras et du prieuré d'Aubigny; et de VANDELICOURT, vers l'une des sources de la Scarpe, *Vandelikort* en 1182 dans les titres du prieuré d'Aubigny. Ce nom peut faire supposer un établissement contemporain de l'irruption des Vandales dans le pays en 407.

VILLERS-BRULIN.

Vilers-Brouelin dans le cartulaire d'Aubigny à la date de 1182. *Villarium*. De *villaris*, domaine rural. Le surnom de *Brûlin* paraît résulter du boisement du territoire. Les mots *breuil* et *brûle* signifient lieu couvert, et *bruilet*, petit bois (3).

---

(1) Dictionnaire du vieux Français.

(2) Miræus. *Diplom. belg.*

(3) Borel. Dictionnaire du vieux Français. — Ménage. Dictionnaire étym. Tom. 1.

L'armée des alliés y campa en 1710. Le prince Eugène avait ses quartiers à la ferme du Tirlet.

Cette terre donnait au comte de Guînes entrée aux États d'Artois. — Villers-Brûlin avait en 1507 sa coutume locale.

VILLERS-CHATEL.

Vélérie li kastel en 1269. Les nobles familles de la Comté, d'Habarcq, de Gournai, ont tour-à-tour arboré leurs bannières sur le donjon de l'antique et formidable forteresse féodale. Pendant le siége d'Arras en 1414, un détachement de l'armée royale prit le château *qui était au seigneur de Gournai* (1), et de ce poste empêcha les partis bourguignons de courir le pays. Les derniers seigneurs de Villers qui ont bâti leur élégante demeure sur les ruines du gothique manoir, en ont heureusement conservé un débris bien remarquable : une grosse tour ronde aux massives murailles de grès, à créneaux et machicoulis, à laquelle est adhérente une haute et mince tourelle où serpente la vis de l'escalier qui donne accès aux trois étages voûtés. Sommé par un gros d'alliés en 1710, le donjon résista (2).

VILLERS-SIRE-SIMON.

Villarium Simonis. Une suite de seigneurs du nom de Simon, dont le premier fut un brave chevalier croisé au XII.e siècle, a donné le surnom à ce village, comme Neuville a pris celui des Eustache (Wistace, Vitasse), Bailleul des Bertoult, Noyelles-Vion de Wion (Guyon), etc.

---

(1) Monstrelet. Chroniques. Liv. 1.

(2) *Puits Artésien*. Tom. 4.

CANTON D'AUXY-LE-CHATEAU.

St.-Fursy (*Fursæus*), natif d'Hybernie, vint prêcher l'Évangile dans le Ponthieu vers l'an 646. Il est considéré comme l'apôtre de cette partie du canton riveraine de l'Authie. Il mourut à Mézerolles le 19 janvier 650, après avoir sapé les derniers restes du paganisme dans toutes les bourgades voisines de sa demeure de Frohens (1).

Les villages de ce canton ressortissaient avant 1789 au bailliage d'Hesdin, à l'exception de Bouret, Canteleux, Frévent et Vaux, qui dépendaient de la sénéchaussée de St-Pol.

AUXY-LE-CHATEAU.

Alxiacum, Alciacum, sur l'Authie, était traversé par la grande voie d'Amiens à Boulogne, par *Helenum* (Vieil-Hesdin) et le *Septemvium*. Cette position et le grand nombre de médailles romaines de divers règnes découvertes à la *Templerie*, à *Miaquère* et dans l'intérieur du bourg, ne permettent pas de douter que ce lieu ne fût une mansion dès le III.e siècle.

(1) Nom syncopé de *Fursæi domus*. — Malbrancq. *De Morinis*.

Nous trouvons dans les légendes, qui seules fournissent quelques documens pour l'histoire locale au tems de la domination franke, que le comte Sigefroy, l'un des leudes de Clovis II fut le premier *ber* (baron) d'Auxy. Il habitait cette résidence en 642, lorsque son frère Adalbald, duc de Douai, et son épouse Ste.-Rictrude étant venus le visiter; cette dernière y donna le jour à St.-Maurant. Nous citons ce fait pour fixer les dates. Sigefroy épousa Ste-Berthe, dame de Blangy, en 658, et mourut en 678 (1).

Après les dévastations des Normands qui n'épargnèrent pas Auxy, ce domaine appartenait en 900 à Jacqueline, épouse de Théodoric de Sausay. Puis on perd toute trace de l'histoire du bourg et de ses châtelains jusqu'au tems des Croisades. A cette époque (XII.e et XIII.e siècles), les sires d'Auxy étaient bannerets d'Artois et pairs des comtes de St.-Pol. L'étendue de leur domaine, *longè latèque exporrigens*, leur donnait une assez grande puissance. Ils jouissaient de tous les priviléges attachés à la possession des fiefs *dominans*, et avaient le droit de battre monnaie. En septembre 1131, le *ber* d'Auxy, à la tête de ses hommes d'armes et de ses vassaux, suivit l'aventureux comte de St.-Pol, Hugues II, dans sa cruelle expédition contre la ville de St.-Riquier (2). En 1178, Philippe d'Alsace, comte de Flandre, qui prenait souvent le plaisir de la chasse dans les forêts voisines, ne voulant pas que ses goûts favoris fussent plus longtems une charge pour

---

(1) Malbrancq. *Vita S. Berthæ* — M. S. de Marchiennes.

(2) Irrité de la résistance des habitans, le comte fit pleuvoir sur la ville le feu grégeois (*missili ferro inhærenti*), enfermé dans des tubes de fer. 2,700 personnes périrent au milieu de leurs habitation embrâsées. Malbrancq pense que ces projectiles, lancés par des machines, avaient beaucoup de rapport avec les bombes. Il faut plutôt y voir le type des fusées à la Congrève.

les barons du pays qui exerçaient envers lui une dispendieuse hospitalité, fit bâtir hors du bourg, et dans une belle situation, un magnifique château-fort, carré de 60 pas de côté, flanqué de quatre grosses tours, avec fossés. Dès lors, le bourg qui s'appelait Auxy-Miaquère, prit le nom d'Auxy-le-Château. Mathieu de Montmorency et Marie de Ponthieu, son épouse, vendirent la suzeraineté de cette terre à Robert, comte d'Artois, en novembre 1244.

Le châtelain Eustache partit en 1269 avec son fils Philippe et son épouse Eléonore de St.-Simon, pour la funeste Croisade de Tunis. Il revint en 1271 après la mort du saint roi Louis (1).

Le faste des cours féodales, les dépenses des expéditions guerrières et des voyages d'outre-mer, qui partout ruinaient la noblesse, avaient insensiblement appauvri la famille d'Auxy, le sire Philippe se trouva en 1282 dans la dure nécessité de vendre sa châtellenie *berrye* à Colart d'Egmont. Le bourg fut redevable de quelques franchises municipales (2) et d'un hospice à cette noble famille, qui pendant le XV.e siècle jouit de la plus haute illustration. Trois de ses membres, Philippe d'Auxy, Reginald et Guilbert de Griboval (3), succombèrent avec l'élite de la noblesse française dans les champs d'Azincourt en 1415. Jehan d'Auxy était gouverneur du Ponthieu en 1437 ; il fut en 1447 maître des arbalétriers de France, puis maître des eaux et forêts d'Artois sous Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Son fils Jean fut nommé chevalier de la Toison-d'Or dans le premier chapitre de l'ordre tenu en 1468 par Charles-le-Téméraire. La famille

(1) Eustache était seigneur de Rimboval, et allié aux puissantes maisons de Créquy et de Mailly.

(2) Nous n'avons pu en retrouver le titre.

(3) Meyer, l'annaliste, surnomme ce dernier *Alxiacus*.

d'Auxy portait échiqueté d'argent et de gueules de onze pièces.

En 1437, après que les Bourguignons eurent levé le siége du Crotoy, les Anglais se répandirent dans le pays et mirent le feu *en la ville d'Auxy qui estoit un moult bel et grand village* (1). En 1461, un incendie accidentel dévora environ 130 maisons des plus belles *de la ville* et la plupart neuves, dit Duclercq.

Le 12 août 1472, 500 lances françaises de la garnison d'Amiens, ne pouvant emporter le château, jètent la torche sur les habitations.

Louis XI s'empara du château en 1475. Le bourg fut encore en partie brûlé pendant l'attaque.

Assiégée en 1554 et en partie brûlée par les troupes impériales du prince de Savoie, cette forteresse fut détruite en 1635 par l'armée du duc de Chaulnes, parce qu'elle servait de retraite à une division espagnole qui désolait la Picardie.

L'église, bâtie sur la colline, est grande et belle; les voûtes du chœur sont très-remarquables par les entrelacs de leurs nervures. Cet édifice date du XVI.e siècle, ainsi que la maison de ville, petit bâtiment voûté, flanqué de deux tourelles en briques, qui fut longtems la demeure seigneuriale (2).

Le bourg avait sa coutume locale qui fut rédigée en 1507. Les maisons situées au-delà de l'Authie dépendaient de la Picardie.

Avant 1789, un couvent de Brigittines donnait l'instruction aux jeunes filles.

---

(1) Monstrelet. Chroniques. Liv. 2.

(2) Le château qui appartenait au domaine d'Artois n'était habité par le seigneur d'Auxy que quand il était investi du titre de châtelain.

Il ne reste du château de Philippe d'Alsace que le carré de ses épaisses murailles lézardées en plusieurs endroits, et bordées de larges et profonds fossés. Une ferme occupe un des côtés du carré. Trois des tours qui le flanquaient sont entièrement détruites; la quatrième est en ruines et ouverte de toutes parts : la cage en briques de l'escalier est un chef-d'œuvre de maçonnerie. Les souterrains sont encore accessibles. Un pont de sept arches qui aboutissait à la porte principale de l'antique manoir, a été depuis peu remplacé par une chaussée.

Visitant le château en 1833, le propriétaire, M. Duboille, me montra un anneau d'or à doubles filets terminés en ogives, entre lesquels est un cœur en relief surmontant des larmes... Il l'avait récemment trouvé dans la cour, sous des débris. A la vue de cette relique des tems de la chevalerie, qui sans doute rappelle quelque histoire bien mélancolique, je ne pus me défendre d'une certaine émotion. Et cherchant l'explication de cet emblème, je me souvins avoir lu dans une vieille chronique manuscrite une légende qui peut-être renferme l'histoire du mystérieux anneau.

C'était en l'année 1415. Une damoiselle Béatrix, sœur de Jehan d'Auxy, était fiancée à un chevalier, son parent. L'hymen allait couronner leur amour mutuel. Mais le signal des combats a retenti dans la contrée : le redoutable Henri V a fait en France une nouvelle invasion. Tous les gentilshommes artésiens s'empressent de se ranger sous la bannière royale. Il n'est pas le dernier à obéir à la voix de la patrie en danger, le jeune fiancé de Béatrix. En la quittant, il a promis à sa belle cousine, à sa douce mie, de revenir bientôt *parfaire*

son hyménée, lorsque *les gens d'armes de France auront pourchassé l'Anglois par delà la mer*. Las! vaine promesse! Les armées se rencontrent dans la plaine d'Azincourt, et le pauvre chevalier partage le sort des milliers de Français qui périrent dans cette désastreuse journée (1). Pendant la nuit suivante, des troupes de fuyards traversent le bourg en toute hâte pour gagner les *marches* de Picardie. Leurs récits jettent l'alarme dans le château. Les pensers les plus sinistres accablent l'âme de Béatrix. La faible lueur d'espoir qui la soutenait encore s'évanouit, quand le lendemain un des servans d'armes de son amant arriva du champ de bataille, *navré* (2) et se soutenant à peine. Il avait vu son maître couché parmi les morts. . . . . Qui peindra le désespoir de l'infortunée à cette fatale nouvelle?... Vivant dans ses souvenirs, elle fit *engraver* des larmes sur l'anneau qu'elle avait reçu de son fiancé. Ce gage d'amour, elle ne le quitta plus. Et veuve du bonheur, renonçant pour jamais aux joies de la vie, elle se voua aux œuvres de charité, devint l'ange de la chaumière, la providence du pauvre.

AUBROMETZ.

Alberici mansum (manoir d'Aubry). St.-Thomas-Becket, archevêque de Cantorbéry, se rendant de St.-Omer à l'abbaye de Dommartin, séjourna en ce village en 1166. L'église possède deux petits tableaux en bois, dont le sujet est relatif au séjour de ce personnage (3).

---

(1) Reginald et Guilbert de Griboval d'Auxy furent tués à Azincourt. Peut-être l'un de ces deux braves est-il le héros de cette légende?

(2) *Navré*, c'est-à-dire blessé.

(3) M. Lambert. *Puits Artésien*. Tom. 1.

BOFFLES.

Boves en 1274 et encore en 1311. (*Borini hofa*), habitation du bouvier.

Au mois de septembre 1472, les Français de la garnison d'Amiens mettent ce village à feu et à sang.

BONNIÈRES.

Bunaria, bonnier, mesure agraire. Guillaume de Bonnières était capitaine de Cambrai en 1221 (*). Un autre, du même nom, était gouverneur d'Arras en 1409.

Ce lieu avait sa coutume en 1507.

BOUBERS-SUR-CANCHE.

Boubiers en 1179, *Boubierts* en 1254, *Bouberch* et *Bobiers* en 1266. Le sire Willaume fut de l'expédition d'Oisy en 1254. Un de ses successeurs fut un des ôtages livrés pour la rançon du roi Jean en 1360.

Boubers avait aussi sa coutume locale en 1507.

Le prince de Raches, allié à l'antique famille d'Ollehain, possédait cette seigneurie en 1789. — Le magnifique château est converti en filature.

BOURET-SUR-CANCHE.

Bourech en 1137 et 1149, dans les titres de l'abbaye de Cercamp.

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

La découverte de la petite statue de Notre-Dame, trouvée par un berger, sous un tertre, au territoire de Boucque-Maison (1), donna lieu à la fondation de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours par les seigneurs de Bouret, en 1317.

Le village fit partie de la dot de Jeanne de Châtillon, comtesse de St.-Pol en 1376 (2). C'est à cette époque qu'il faut faire remonter l'établissement de son échevinage. Ses coutumes locales furent rédigées en 1507.

Cette terre et celle de Grand-Rullecourt tombèrent par mariage dans la noble famille de Hamel-Bellenglise vers l'an 1550. Un de ses membres, Antoine de Hamel, était en 1588 maréchal-de-camp sous les ordres du duc d'Aumale ; ce zélé ligueur était surnommé le *maréchal de la foi* (3).

La chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, située sur la hauteur, est un lieu de dévotion encore très-fréquenté. On y vient de bien loin en pélerinage, pour obtenir de la mère des miséricordes ce que l'homme est trop pauvre pour donner aux affligés : la résignation, la confiance, l'espoir.

Un mot maintenant sur d'anciennes traditions populaires.

De certaine prairie de Boubert, le jour de la Toussaint, alors que le *coup de vent des morts* ébranlait la forêt ; dans le bruissement de la tempête, et par l'effet de quelque phénomène d'acoustique, sans doute, on croyait entendre le glas de la cloche funèbre.....

(1) E. Dusevel. Mém. sur l'arrondissement de Doullens.
(2) Turpin. *Terv. Comit. hist.*
(3) Satyre Ménippée.

A Bouret, dans la saison des brouillards, une illusion d'optique faisait voir des fantômes dans les masses vaporeuses qui, de la vallée, s'élevaient lentement sur la colline boisée. Ces colonnes de vapeurs c'étaient les *dames de Grand-Rullecourt,* vêtues de leurs blancs suaires. Et lorsque, dispersées par la brise ou pénétrées par un rayon du soleil, ces formes fantastiques disparaissaient, les dames de Grand-Rullecourt avaient terminé leur promenade mélancolique, et se replongeaient dans la nuit de leurs tombeaux. Pendant la durée de la prétendue apparition, aucun villageois ne se serait hasardé à gravir la hauteur où les *défuntes* se promenaient.

BUIRE-AU-BOIS.

Buire, du vieux mot *buron,* hutte de berger, chaumière.

Mathieu, comte de Ponthieu, vendit l'hommage de Buire à Robert, comte d'Artois, en 1244. Les Français dévastèrent ce village au mois de septembre 1472, ainsi que le hameau et le domaine de *Bachimont.*

CANTELEUX.

Cantileu en 1122 dans une charte de St.-Éloy, et *Cantilupus* dans une charte latine de 1198. Ce nom fait assez connaître qu'au XI.e siècle, époque de la fondation de ce village, les bois voisins étaient infestés par les loups; Baudouin, sire du Tronquoy, était seigneur de Canteleu en 1125 (*).

(*) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

CONCHY-SUR-CANCHE.

Conciacum, *Conchiacum*. (*Con ci acum*, habitation près de la rivière). (1)

Ce lieu paraît avoir existé dès le tems des Romains; mais non comme ville, ainsi qu'on l'a prétendu, ni même comme mansion, parce qu'il est éloigné de la grande voie d'Amiens à Boulogne, par Auxy et *Helenum*, et de celle d'Amiens à Thérouanne, par Nuncq et Laires. On croit que cette bourgade fut détruite en 451 dans l'invasion des Huns. Les chroniques de St.-Bertin la mentionnent ensuite à l'année 650.

Les accroissemens de Conchy ne datent que du XII.e siècle. Il eut alors un château-fort sur la colline, et une enceinte murée avec fossés, dont les vestiges subsistent encore. Au moyen-âge ces deux choses donnaient une grande importance à une localité, elles en faisaient une petite ville. Le premier seigneur connu de Conchy est cité dans les titres de St.-Éloy (1080), comme étant propriétaire foncier du terrain qu'occupait l'abbaye. Le sire Hugues seconda les vœux des habitans qui sollicitaient des franchises municipales; et Louis, fils de Philippe-Auguste, et *sire d'Artois*, leur accorda en 1209 une charte de commune, selon les lois et coutumes d'Hesdin, en réservant les droits du seigneur sur son domaine privé. De là vint qu'une partie de Conchy n'était pas *tenue en échevinage*. Robert, comte d'Artois, confirma cette charte en novembre 1268 (2).

En 1421, les Français, sous la conduite du sire d'Offremont pénétrèrent jusqu'à Conchy, *grand village*, dit Monstrelet,

(1) Bullet. Mém. sur la langue celtique. 3 vol. in-f.°

(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

et brûlèrent l'église après en avoir fait sortir les habitans qui s'y étaient refugiés. Ils les emmenèrent prisonniers à St.-Riquier, d'où ils ne sortirent qu'en payant rançon (*).

Les coutumes de l'échevinage furent rédigées en 1507.

ERQUIÈRES.

Erquier. Ab erice, bruyère. Le seigneur du lieu en vendit les droits féodaux au comte d'Artois en 1239. Les habitans obtinrent ensuite un échevinage.

Les coutumes locales furent rédigées en 1507.

FONTAINE-L'ÉTALON.

Fontanas, Fontaines-les-Talon. Le surnom de *Talon* qui vient du Tudesque *tahl*, vallon, indique la situation de ce lieu, que nous ne trouvons mentionné nulle part avant l'an 1000.

FORTEL.

Ce vieux mot a signifié petit fort, et, en effet, une ancienne forteresse, détruite au commencement du XIII.e siècle, a fait surnommer ce lieu Fortel-*le-Fort*. Ce village a eu sa coutume locale recueillie en 1507. Il est la patrie de Joseph Valart, grammairien et critique, éditeur de beaucoup de livres classiques. Né le 25 décembre 1698, il mourut à Fortel le 2 février 1781.

(*) Monstrelet. Chroniques. Liv. 1

A un quart de lieue de Frévent, dans une fraîche et riante vallée arrosée par la Canche, dominée par des bois majestueux, est Cercamp : Cercamp naguères riche abbaye de l'ordre de Citeaux (1), dont le nom rappelle l'expiation du crime de son fondateur.

C'était un puissant seigneur que Hugues II (Camp-d'Avaine), comte de St.-Pol. Son alliance avec son suzerain le comte de Flandre, et l'étendue de ses domaines (2) avaient enflé son orgueil. Revenu de la terre sainte en 1131, cette lointaine expédition n'avait fait qu'accroître ses instincts aventureux, sans diminuer la violence de son caractère. Aussi, dès la même année, pour satisfaire une vieille haine, il avait, à la tête de ses vassaux, marché contre St.-Riquier, et porté le fer et la flamme au sein de cette malheureuse cité. Puis en 1136, Robert de Ponthieu, surpris par lui, était tombé sous ses coups. Il devait enfin clôre par un sacrilége la liste de ses forfaits. Le curé de Beauvoir (3) ayant refusé d'accéder à quelqu'une de ses folles demandes, le comte furieux vole au presbytère où ne l'ayant pas trouvé, il court à l'église, et sans être retenu par la sainteté du lieu et du ministère du prêtre, il se précipite sur lui et le perce à l'autel. Grande fut la rumeur, grande fut l'indignation dans tout le pays. Le sacrilége Hugues fut excommunié en plein concile par le pape Innocent II. Mais après quelques mois, l'église touchée de son repentir, et cédant aux instances de sa famille, consentit à lever l'anathème, en prescrivant au coupable de pieuses fondations. La

(1) *Caricampense monasterium*, fondé en 1137.

(2) Lui et son épouse Béatrix de Flandre ne possédaient pas moins de 360 villages à clochers (*Pagi turriti*).

(3) Beauvoir-Rivière, commune de Wavans. C'est au moins l'opinion la plus accréditée, car quelques auteurs ont cité Beauvois et Beauval.

plus importante fut celle de ce monastère dont le nom Cercamp (cher champ), indique assez la valeur. En effet, il fut doté de 12,000 arpens de terre et de 2,000 arpens de bois et prairies. Nous devons faire observer cependant que cette dotation colossale ne fut pas prise entièrement sur le domaine particulier du comte. Plusieurs seigneurs (1) s'empressèrent d'y contribuer en abandonnant les héritages qu'ils possédaient dans le périmètre assigné au monastère, s'étendant de Bouret à Bonnières et Canteleux.

Les bâtimens de l'abbaye furent achevés en 1141, et des moines s'y réunirent sous le premier abbé Jordan de Pontigny. L'année suivante, Hugues, fondateur de Cercamp, vint y finir sa vie. Il y fut inhumé, ainsi que la comtesse Béatrix, son épouse; et l'église, qui fut bâtie en 1154 (2), devint la sépulture des comtes de St.-Pol.

En 1256, la misère fut si grande, et les ressources du monastère se trouvèrent tellement épuisées, que les religieux furent obligés de se séparer pendant quelques mois et de se disperser dans les monastères des Dunes, de Clairmarais et de Longvilliers (3).

Des conférences se tinrent à Cercamp en 1558, entre les plénipotentiaires de Henri II, roi de France, Henri VIII, roi d'Angleterre, et Philippe II, roi d'Espagne. Elles aboutirent l'année suivante au traité de Câteau-Cambrésis.

Le quarante-huitième et dernier abbé fut le prince de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, si connu depuis comme diplomate.

---

(1) Nous aurons occasion de les citer.

(2) Consacré en 1262, cet édifice, dont la flèche était très-remarquable, fut brûlé en 1528.

(3) Malbrancq. Tom. 3.

La majeure partie des bâtimens de l'abbaye, ainsi que l'église, avaient été reconstruits dans la seconde moitié du siècle dernier : la révolution n'a laissé debout que le quartier des étrangers, à la droite duquel on voit les murs tronqués de l'église. La voûte du ciel recouvre seule les cendres des nobles comtes de St.-Pol.

En voyant à travers les arbres des avenues cette somptueuse maison abbatiale, précédée de sa vaste cour en hémicycle, et près de là les constructions aux cent fenêtres où l'industrie a planté ses tentes, on comprend qu'une grande révolution s'est accomplie dans les idées et dans les choses. Il y a là deux mondes en présence, deux sociétés distinctes : l'une telle que le christianisme l'avait façonnée, et vivant de ses croyances ; l'autre qui commence une ère nouvelle, vivant du pain terrestre, et assez peu soucieuse des destinées futures de l'humanité. La première, tout imprégnée de foi, de poésie et de grandeur, a laissé pour trace de son passage dans les siècles, mille œuvres écrites sublimes, mille pages de pierre non moins admirables : la seconde, froide, incolore, tendant à se faire matière, que laissera-t-elle ? Nos arrières-neveux le sauront : ils jugeront laquelle des deux a le plus fait pour le bonheur des hommes.

GENNE-IVERGNY.

Ivriacum et *Iverni* dans les chartes. Ce village est ancien, et quoiqu'il ne soit pas situé sur l'une des voies romaines qui traversaient le pays, son nom paraît indiquer un cantonnement, un quartier d'hiver. — Le nom de Genne ou *Géne* est tiré du Celtique *gueun*, marais. Il résulte de la situation du lieu sur l'Authie.

Le comte de Ponthieu vendit au comte d'Artois en 1244

l'hommage qui lui était dû pour le fief d'Iverni par Henri de Guînes, du chef de sa femme (1).

HARAVESNES.

Haravesgnes au XIII. siècle. Jean, chevalier, seigneur du lieu, et *Laurenche,* sa femme, en vendirent le terrage en 1245.

HAUT-MAISNIL.

Altum Manile. Le mot Maisnil ou Mesnil, *Manilium, Manile,* et ses dérivés, signifient un lieu d'habitation. En 1240, ce village était annexe de la paroisse de Quœux.

LE PONCHEL.

Poncel, sur l'Authie. Ce nom signifie petit pont. Le mot ponceau a la même acception. Ce lieu est mentionné dans une charte de 1266 relative à l'église de Willencourt.

LIGNY-SUR-CANCHE.

Ligniacum (*à ligno,* bois) existait sous Charles-le-Chauve en 877. Un prieuré y fut fondé en 1104 pour quatre religieux, par les sires de Brimeux et de Grigny. Il était situé près de l'église. Godefroy, évêque d'Amiens, l'accorda à l'abbaye de St.-Martin-des-Champs de Paris (2).

Ligny dépendait en partie de la régale d'Amiens. Sa coutume locale fut rédigée en 1507. Il eut, ainsi que beaucoup

(1) Locrius. *Chron. belg.*
(2) Malbrancq. — Turpin.

de villages d'Artois, un de ces souterrains-refuges où les habitans se retiraient à l'approche de l'ennemi.

MONCHEL.

Selon Malbrancq, ce village est antérieur à l'an 650. Une légende explique l'origine de son nom. Deux frères, Justus et Artemius, fuyant la persécution d'un parent qui voulait les faire renoncer à leur foi, se retirèrent en Morinie en 784. Ils habitaient une pauvre cellule dans une forêt située entre Hesdin et St.-Pol. Découverts par les émissaires de leur persécuteur, et vivement pressés d'abjurer leur croyance, ils préférèrent la mort à l'apostasie. Le lieu où ils subirent le martyre prit le nom de *Mons cæli, Monchiel*. On célèbre leur fête le 18 octobre. Longtems, le pélerin visita leur tombeau.

Ce fait achève de prouver que le paganisme, qui, comme on l'a dit, ne pouvait pas mourir, n'était pas encore entièrement extirpé au VIII.e siècle; et que quelques familles se permettaient encore des violences envers ceux de leurs membres qui avaient déserté l'ancien culte. Nous en avons trouvé plusieurs exemples.

Le sire Gérald de *Moncels* est un des témoins de la charte d'Estrées-Wamin en 1201.

Monchel avait sa coutume particulière: son dernier seigneur fut M. de Gargan-Rollepot.

NŒUX.

Nœuf dans les chartes, de l'Allemand *neu*, nouveau, comme Neuville, *nova villa*. Ce village dépendait en 1270 de la baronie d'Auxy; il eut aussi sa coutume locale en 1507.

QUŒUX.

Queu. Ce nom vient-il de *codetum*, terre en friche, pleine de souches (*codex, coca*)? (1) — En 1240, ce village ne formait avec Haut-Maisnil qu'une même paroisse. Sa coutume locale fut rédigée en 1507.

ROUGEFAY.

Rochesfaye et *Rocafay* au XIII.e siècle. Fay, du Latin *fagus*, bois de hêtre. Mathieu, comte de Ponthieu, vendit l'hommage de Rougefay au comte d'Artois en 1244 (2). Ce lieu dépendait à cette époque de la paroisse de Buires. Boissart de *Rossefay* fut tué à Azincourt en 1415. Au mois de septembre 1472, les Français, au nombre de 4 à 500 lances, saccagèrent le village et la ferme de *Belleville*.

TOLLENT.

Tholent au XIII.e siècle. Ce nom vient de *tholus*, donjon. Le comte de Ponthieu vendit en 1244 au comte d'Artois l'hommage dû par Jean de Caumont pour son fief de *Tholent*.

La coutume de ce village fut rédigée en 1507.

VACQUERIE-LE-BOUCQ.

Vacaria en 1137. *Vacaria*, jachère, terre inculte. Le mot Boucq est tiré du Teuton *busch*, d'où le bas Latin *boscus*, bois. Les noms de Bouquehaut et de Bouquemaison ont la même origine.

(1) Ménage. Dictionnaire étym. Tom. 2.
(2) Locrius. *Chron. belg.*

Ingelram de Vacquerie donna en 1137 à l'abbaye de Cercamp, récemment fondée, tout ce qu'il possédait sur le territoire *dudit lieu de Cercamp*.

Le sire Hues de *Vakerie* assiste comme pair aux plaids du comte d'Artois le 24 juillet 1286 (1).

Les Français mirent le village à feu et à sang en septembre 1472.

Vacquerie avait sa coutume locale.

VAULX.

Vallis, vallon. Nom de situation. Ce lieu était compris en 823 dans les possessions de l'abbaye de St.-Riquier (2).

VILLERS-L'HOPITAL.

Villarium. Ce village était tenu des chevaliers hospitaliers de St.-Jean de Jérusalem dès l'an 1245. Il fut aussi ravagé par les Français en 1472.

La coutume de Villers-l'Hôpital, rédigée en 1507, est une de celles qui ne se retrouvent plus aux archives du ci-devant bailliage d'Amiens.

WAVANS.

Wavans, sur l'Authie. Du Celtique *wa*, vallée, et *wand*, maison. Ce village, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité et qui compte à peine aujourd'hui 400 habitans,

(1) Godefroy. *Invent. chron.*

(2) Malbrancq. Tom. 2.

avait beaucoup plus d'importance au XII.e siècle, car il est du petit nombre de bourgades qui ont obtenu une charte de commune. Elle lui fut accordée par Baudouin *li Walois*, sire de Wavans, Béatrix, sa femme, et Eustache, leur fils, le 19 des kalendes de juin l'an 1205, publiée à Abbeville en présence *et dans la cour* de Willaume, comte de Montreuil et de Ponthieu (1). Cette charte, dite selon les *us* et coutumes d'Abbeville, fut octroyée moyennant une augmentation de 12 deniers du cens annuel dû par chaque hommme. Après le réglement des formes d'élection des échevins, etc., elle stipule quelques dispositions remarquables. — « Les bourgeois pourront fortifier leur *ville*, et le seigneur pourra fortifier sa maison. — Les bourgeois garderont les clefs des *anciennes* portes de la *ville* (2), par lesquelles le seigneur sera tenu de sortir, sans pouvoir faire de *fausse* poterne à son *chastel*. » Il est dit de plus, que quiconque parlera mal de la commune de Wavans, sera passible de certaines peines déterminées selon la position du délinquant, bourgeois ou forain. — Il est difficile de se montrer plus jaloux de la liberté, et l'on voit que les *communiers* du moyen-âge pourraient en apprendre aux libéraux de nos jours.

Le comte Robert d'Artois acquit en 1244 tous les droits que le comte de Ponthieu avait sur Wavans.

Le hameau de BEAUVOIR-RIVIÈRE était une paroisse au commencement du XII.e siècle. C'est dans son église que fut commis, en 1136, le meurtre qui donna lieu à la fondation de l'abbaye de Cercamp.

---

(1) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

(2) Ce texte prouve clairement que Wavans avait déjà une enceinte et des portes.

Wavans et Beauvoir ont longtems formé deux seigneuries distinctes. Leurs coutumes particulières furent rédigées en 1507.

Beauvoir est la patrie de Jean Desprets, évêque de Langres, puis de Tournai, historien biographe, né en 1310, mort en 1349; et de Jacques Duclercq, auteur de mémoires estimés, né en 1420, mort en 1469.

Cette terre appartenait en 1789 à M. de Beaulaincourt, comte de Marles.

WILLENCOURT.

Willelmi cortis. Le comte de Ponthieu vendit au comte d'Artois en 1244 l'hommage dû par Williaume de Boubers, pour son fief de Willencourt. Le sire Gérard de Boubers fit une donation à l'église en 1266.

CANTON D'AVESNES-LE-COMTE.

Ce canton est arrosé par la Canche. Il était jadis couvert de bois. Dans les derniers tems de la domination romaine, il fut traversé par une voie militaire de *Tervana* (St.-Pol) à *Teucera* (Thièvres), par Estrée-Wamin. Cette voie, dont le tracé n'est pas bien connu, était le prolongement de celle de St.-Pol à Thérouanne.

Les villages voisins de l'ancienne route d'Arras à Doullens furent maintes fois pillés et saccagés par les détachemens français qui couraient le pays pendant la guerre de 1635 à 1640. Les malheureux habitans, à l'approche de ces bandes indisciplinées, se retiraient en hâte avec leurs troupeaux, et ce qu'ils pouvaient emporter de leurs biens, dans les souterrains-refuges creusés en d'autres tems et pour d'autres ennemis. Avesnes, Beaufort, Blavincourt, Barly, Grand-Rullecourt, Saulty, Sombrin et Warluzel avaient chacun une de ces retraites.

AVESNES-LE-COMTE.

Avenæ. Ce bourg est ancien. Il était, dès l'an 1233, le chef-lieu d'un bailliage auquel ressortissaient les villages de

Barly, Bavincourt, Beaufort, Blavincourt, Gombermetz, Hauteville, Rullecourt, Saulty, Sombrin. Il avait alors un échevinage et une prison. — La forteresse, élevée sur une motte que l'on distingue encore, appartenait au comte d'Artois. De vastes souterrains, s'étendant au loin dans la campagne, y aboutissaient. Le trop fameux Robert d'Artois, comte de Beaumont, s'en empara en 1316, et en chassa les officiers de sa tante Mahaut. Il n'en fut maître que durant peu de mois. En 1414, pendant le siége d'Arras, les troupes royales prirent le château qui était gardé par des soldats bourguignons (1). Louis XI, se rendant à Arras, y coucha le 23 janvier 1464 (2). Il revint au domaine royal en 1640 avec le bois d'Avesnes, le bois Bloquel et les terres et seigneuries qui relevaient de l'antique manoir.

Le 24 septembre 1731, un violent incendie consuma 200 maisons, le presbytère et le château. Cet édifice, qui déjà tombait en ruines, ne fut pas rebâti (3).

L'église date du XVI.e siècle.

Les coutumes particulières du bailliage ont été rédigées en 1507.

Gaultier, maître d'hôtel de Robert I.er, comte d'Artois (1237), est le premier seigneur d'Avesnes que nous trouvons dans les chartes. Son fils, Jehan d'Avesnes, dit le *courtois chevalier*, fut un de ces preux dont les romanciers du moyen-âge ont fait un type de parfaite chevalerie. Son histoire, écrite au XV.e siècle par un auteur anonyme, est mêlée

---

(1) Monstrelet. Chroniques. Liv. 1.
(2) Mém. de Jacq. Duclercq.
(3) *Puits Artésien*. Tom. 1.

de beaucoup de fables (1) ; elle peut se résumer en quelques lignes. — Présenté, jeune encore, à N. de Ponthieu, comtesse d'Artois, tandis que son époux était à la Croisade, Jehan, ignorant sa qualité, est soumis par elle à toutes les épreuves : pour elle, il accomplit les plus périlleux travaux. Et lorsque, après avoir mis à fin de terribles aventures, couvert de gloire, il vient réclamer de sa dame *le don d'amoureuse merey,* la comtesse lui dit : « Gentil chevalier, sur ma foy, je ne vous » ferai plus languir ; ains vous confesseray mon cas : si sa- » chiez que j'ai seigneur à mary. » Jehan, désespéré, se retire dans la forêt des Ardennes, où il vécut en ermite pendant sept ans. — Or, le comte d'Artois ayant trouvé la mort à Damiette, la comtesse dans un pélerinage qu'elle fit à St.-Hubert, s'égara dans la forêt qui servait de retraite au désolé chevalier. Ses gens y rencontrèrent un homme sauvage qui chantait une lamentable complainte. C'était Jehan. Il va sans dire que la dame récompensa tant de constance par le don de sa main. « Jehan d'Avennes, désormais conte » de Ponthieu, prist hômage de ses hommes, et pour ceste » cause fut nommée sa première seignourie *Advennes-le-* » *Conte,* et encore est. » On croit que ce personnage mourut en 1257.

BARLY.

Barlys, Bali (du Celtique *bar ly,* bois clos). Le sire Baudouin de Barlys figure comme témoin de la donation faite en 1071 à l'église d'Arras par Liébert, évêque de Cambrai (2).

---

(1) L'*Ystoire de Monseigneur Jehan d'Avennes, etc.,* existe en manuscrit à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, sous le n.° 215. B. L. F. — M. P. Chabaille en a publié l'analyse et des extraits dans les Mémoires de la *Société d'Emulation* d'Abbeville en 1841. Nous avons inséré dans notre introduction un curieux fragment de cette histoire.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

L'ancien château était situé sur une motte. Ce manoir féodal, détruit depuis longtems, a été remplacé dans le siècle dernier par une belle maison de plaisance, bâtie par la famille Blin, propriétaire de cette terre depuis l'an 1698.

Une division de l'armée française campa sur ce territoire en 1710.

BAUDRICOURT.

Balderici cortis. Domaine de Baudry, nom propre commun dès le IX.e siècle. Ce village est mentionné dans les titres de St.-Vaast de 1035, 1174, 1191; il eut sa coutume locale qui fut rédigée en 1507.

Le hameau d'OPPY, jadis *Oupy-en-Ternois*, est aussi mentionné dans les titres de St.-Vaast dès 1035 (1).

BAVINCOURT.

Bavonis cortis, nom propre au VII.e siècle. *Bavonkort*, *Bavelincort*, *Baïoncort*, dans les chartes. En 936, un parti de Hongrois, qui avait fait une incursion dans la province, pénétra dans ce village, et chargea de chaînes le curé nommé Adalgaire. Sa délivrance surnaturelle est le sujet d'une légende (2). La plaine de Bavincourt fut en 988 le théâtre d'un sanglant combat entre Hugues-Capet et Arnould-le-Jeune, comte de Flandre, qui refusait de le reconnaître comme roi. Le comte fut défait.

La cure, qui faisait partie de la dotation de l'abbaye d'Arrouaise, fut cédée en 1116 à l'église d'Arras, en échange de

(1) Renseignemens des titres de S.-V. Archives départementales.
(2) Malbrancq. Tom. 2.

celle de Beaulencourt (1). Cette possession fut confirmée au chapitre par le pape Eugène III en 1152 (2).

La tour de l'église date de 1564 ; la flèche de 1726.

Les comtes de Lens, et les familles d'Ervillers, de la Fontaine et Deslyons de Moncheaux, ont successivement possédé cette seigneurie.

Bavincourt avait sa coutume locale en 1507.

Le hameau de LARBRET, dont la première maison date de 1705, ne se peupla qu'après la création de la route royale d'Arras à Amiens en 1743.

BEAUFORT.

Bellofordium, Belloforte. Ce village doit son nom à une antique forteresse citée, pour son importance, en 1290, et dont naguères encore on voyait un débris, une grosse tour ronde en pierre blanche. Elle était la demeure d'une noble et puissante famille (3) qui a joui d'une grande influence dans les affaires du pays dans les XIV.e et XV.e siècles. Le sire Fossard fut tué de la main de Robert d'Artois en 1340, en défendant contre lui la porte du Brûle de St.-Omer (4). Payen de Beaufort fut impliqué dans l'absurde et odieux procès des Vaudois en 1460. Son fils Jean était gouverneur d'Arras en 1502.

Cette terre avait titre de marquisat. Plusieurs belles seigneuries en dépendaient.

---

(1) Dom. Gosse. Hist. d'Arrouaise.

(2) Locrius. *Chron. belg.*

(3) Souche de celle d'Habarcq, alliée aux comtes de Lens, etc.

(4) Meyer. *Annales.*

BERLENCOURT.

Bellincort au XIII.e siècle. *Bellincourt;* de *bel*, maison forte.

Le lieu, nommé *Ignaucourt, Ingaucourt* au XIII.e siècle, était un fief relevant du comte d'Artois. Le sire Mathieu assiste comme pair aux plaids du comte en mars 1286 (1).

Le village du CAUROY, nommé dans les chartes des XI.e et XII.e siècle *Kauretum* et *Corrois*, avait donné son nom à une branche de la famille de Beaufort.

BLAVINCOURT.

Marguerite de Liefrarde donna en 1207, à l'abbaye de Marœuil, la dîme de Blavincourt qu'elle avait acquise de Mathieu d'Aussy, chevalier (2).

Cette terre relevait de la seigneurie de Beaufort.

CANETTEMONT.

Canneti monte au XIII.e siècle. Ce nom indique un lieu couvert de joncs (*Cannetum*). En 1266, ce petit village était annexe de la paroisse de Rebreuve. Le dernier seigneur fut M. Lecaron de Canettemont.

COULLEMONT.

Collomonte. Nom résultant de sa situation sur la hauteur qui domine les sources de la rivière de Grouche, affluent de

(1) Godefroy. *Invent. chron.*
(2) Locrius. *Chron. belg.*

l'Authie. Le sire Giles de Beaumetz vendit cette terre en 1139 au comte de Flandre, Thierry d'Alsace. Son fils Philippe y fit bâtir vers 1160 un rendez-vous de chasse. Ce domaine fut adjugé en 1218 à Louis, fils de Philippe-Auguste (1). Les chartes du tems font mention du maïeur de Coullemont. Il est donc certain que ce village eut un échevinage, quoique l'époque de son établissement soit inconnu. Il avait sa coutume en 1507.

Un incendie consuma l'église en 1741.

Coullemont fut chef-lieu de canton en 1795.

COUTURELLE.

De *Cultura*. On a longtems appelé *couture* une grande étendue de terre cultivée. Ce domaine, qui relevait de Saulty au XII.e siècle, fut confisqué par la cour des barons au profit du comte, sur le seigneur du lieu qui *fourfit* sa terre à l'occasion d'un meurtre. Le sire de Saulty fut dédommagé suivant acte du 23 janvier 1281 (2). — Cette terre avait titre de marquisat.

DENIER.

Denier, sur la Canche, du Celtique *dan*, rivière, et *aria*, terminaison synonime d'*acum*, demeure. En 1245, ce petit village était annexe de la paroisse de Berlencourt.

ESTRÉE-WAMIN.

Strata, Estrées-sur-Canche. Sur l'ancienne voie romaine (*via terranea*) de St.-Pol à Thièvres. La propriété de ce

(1.2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

village fut assurée à l'abbaye de St.-Vaast par le pape Benoît IX en 1035. Des bulles d'Alexandre III, de 1174-77, et de Célestin III, de 1191, confirment à cette communauté la possession du domaine d'Estrée et de ses dépendances, avec toute juridiction (1). L'abbé Raymond, de concert avec le comte de St.-Pol, accorda une charte de commune aux habitans de la *villa* d'Estrée, au mois de mars 1201 (2). Messire abbé s'y fait la part du lion, et il est assez difficile d'apprécier ce que les nouveaux *bourgeois* ont pu gagner à l'octroi de ces franchises dérisoires. En effet, les échevins sont nommés par l'abbé, sous la condition de jurer le maintien des droits de l'église. Ils peuvent être révoqués par lui et remplacés ; ils sont convoqués par son délégué pour juger les litiges des habitans selon la *loy* de St.-Pol. — Les hommes d'Estrée doivent assister le comte de St.-Pol dans ses guerres. — L'abbé doit donner une demi-mesure de manoir à tous ceux qui viendront habiter la *ville*. — L'abbaye se réserve la propriété de l'église, de sa manse, de ses vivier et moulin banal, ainsi que les droits de *fournage*, *hostage*, *forage*, *cambage* (3), *étalage*, *tonlieux*, *travers*, le treizième denier des biens vendus, et ses redevances sur les terres et manoirs. — Le cens dû au comte pour les jardins lui est aussi réservé. Enfin, les propriétés domaniales du chevalier Gérald d'Estrée lui sont conservées libres de redevances.

Le hameau de WAMIN est mentionné dans les titres de St.-Vaast dès l'an 1035.

---

(1) Renseignemens des titres de S.-V. Archives départementales.

(2) Le *Puits Artésien*, tom. 3, a publié ce document précieux, extrait des archives du royaume.

(3) Droit sur les brasseries (*camba*).

GIVENCHY-LE-NOBLE.

Juvenchiacum, *Givenchis*, dans les chartes du XII.e siècle. Son antique château-fort appartenait en 1273 à un sire Broard, chevalier. Les familles de Beaufort et de Tramecourt ont possédé cette seigneurie.

GRAND-RULLECOURT.

Rullecort en 1218. Nous savons par les lettres de Manassé Cauderons, sire de Saulty, de l'an 1228, que Roger, *li Wavassor* de Rullecourt, était son feudataire. Ces lettres approuvent la vente de 30 *minch* de terre en une seule pièce, *in unâ peciâ*, sur Rullecourt, faite à l'hôpital Saint-Jacques d'Arras par ledit Roger, et Marie Ricquière, sa femme. (1)

La famille de Hamel-Bellenglise possédait cette terre depuis 1550, par suite d'alliance avec la maison d'Ollehain.

HAUTEVILLE.

Alta villa, nom de situation. *Aulteville*, *Auteville*, *Haulteville*, dans les chartes. Etait au XII.e siècle un hameau dépendant de la paroisse de Lattre. Le sire Jean de Hauteville est inscrit comme créancier du comte d'Artois dans un déclaration de dettes de ce prince, du 1.er juillet 1274 (2). Un de ses successeurs du même nom fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

---

(1) Locrius. *Minch*, pour *mensura*, mesure.

(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

Christophe Dassonleville, baron de Bouchaut, de l'ordre équestre, conseiller d'Etat de Philippe II, et trésorier de la Toison-d'Or, était seigneur de ce village. Il fut chargé de diverses ambassades, et mourut le 10 avril 1607.

Le dernier titulaire de cette seigneurie, M. de Thieulaine, échappa à la mort dans le tems de la terreur par un incident qui décèle une rare présence d'esprit. En arrestation depuis plusieurs mois, il attendait chaque jour avec anxiété l'heure redoutable des *extractions*, la quatrième heure. Elle sonna enfin pour lui. La voix de l'*huissier de la mort* retentit dans la prison : *Thieulaine, prends ton chapeau, on te demande en bas* (*). L'infortuné reçoit les tristes adieux des suspects, ses compagnons, et suit en silence le ministre du tribunal révolutionnaire. On se met en marche ; le prisonnier est placé au milieu d'une double haie de satellites. En descendant la rue de la Madeleine, il met machinalement la main dans sa poche, et en la retirant il en fait tomber un papier qu'il s'empresse de vouloir ramasser. Le chef des sbires s'en empare, et, en arrivant au tribunal, le présente à l'accusateur public, qui en prend lecture en manifestant tout son étonnement : c'était une ode à la liberté. L'accusateur fit part de cette circonstance au tribunal. L'auteur de cette pièce *énergique* ne pouvait pas être un aristocrate *incorrigible*. L'ode compensa les charges ; M. de Thieulaine fut sauvé. Que l'on vienne dire encore : *Carmina quid prosunt*, à quoi bon les vers !

HOUVIN ET HOUVIGNEUL.

Hovin et *Hovinoël* formaient en 1200 une même paroisse. Ce nom est tiré de *hova*, *houva*, ouve, métairie.

(*) Telle était la formule d'appel.

Le sire Oston de *Hovin* fut témoin de la charte d'Estrée-sur-Canche en 1201. — Philippe de Saveuse, l'un des barons les plus influens de la province au XV.e siècle, était seigneur d'Houvin en 1450.

IVERGNY.

Ivriacum dans les chartes latines du XIII.e siècle. *Ivregni*. M. Leglay, dans ses notes sur Baldéric, dit que ce lieu pourrait être l'*Ireneias*, mentionné dans la donation de Gérard, évêque de Cambrai, en 1030. — Le sire d'Ivergny, écuyer, fut de l'expédition d'Oisy en 1254.

Dès le XV.e siècle cette terre était dans la famille de Tramecourt.

LATTRE-SAINT-QUENTIN.

Atrium Quintini. Le mot *atrium* veut dire foyer, et par extension cour, maison. *Atre* a aussi signifié cimetière.

On croit que ce village s'appelait au VI.e siècle *Nigella in atrio*. Il a donné ce nom de Noyelle à un hameau voisin qui en était une dépendance au XII.e siècle (Noyellette). Lattre était alors tenu du chapitre d'Arras.

LE SOUICH.

S'il faut en croire la tradition, ce nom résulterait d'une prodigieuse *souche* d'orme appelée l'*Arbret* du Souich. Du sommet de ce géant végétal on appercevait, dit-on, le mont Cassel.... Au reste, que ce nom vienne du mot souche, ou du latin *sulcus*, sillon, il n'en caractérise pas moins un ancien défrichement.

Floridas du *Souys* fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415 (1).

Ce village avait sa coutume locale en 1507.

Le baron de St -Mard possédait cette terre en 1789.

Plusieurs médailles romaines ont été trouvées en 1829 en curant un puits. L'auteur en possède deux en bronze, des règnes de Marc-Aurèle et Maximien.

LIENCOURT.

Leonii cortis, nom propre au VII.e siècle. Ce village avait une forteresse au XII.e siècle. Wagon d'Arras, chevalier et sire d'Achicourt, reconnut en 1237 la tenir en *hommage-lige* du comte d'Artois (2).

LIGNEREUIL.

A ligno, bois. Cette terre, qui avait titre de marquisat, appartenait en 1531 à Balderin de Poix, sénéchal de St.-Pol ; dans le XVII.e siècle à la famille de Gomicourt, qui bâtit le château; et dans le siècle dernier à la famille de Coupigny.

MAGNICOURT-SUR-CANCHE.

Magnicort, Maingncort, en 1200. Ce village, situé à la source de la Canche, était tenu en partie des chevaliers de St.-Jean de Jérusalem ; neuf maisons dépendaient de l'évêché d'Arras. En 1376, il fit partie de la dot de Jeanne de Châtillon, comtesse de St.-Pol (3)

Magnicourt fut chef-lieu de canton en 1795.

---

(1) Monstrelet. Chroniques. Liv. 1.
(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.
(3) Turpin. *Terv. Comit. hist.*

MANIN.

De *Manerium* ou *Mansum*, manoir ; relevait en 1272 de la terre de Givenchy. Un de ses seigneurs de la famille de Boffles y fit construire en 1568 une haute tour hexagone à trois étages voûtés, entourée de fossés. On s'y défendit dans la guerre de 1635 à 1640 (1).

MONDICOURT.

Jadis *Mondricourt*. *Moderici cortis*, demeure de Mondry, nom propre au IX.e siècle. En 1138, la cure dépendait du prieuré de Pas. Le village était tenu en partie des chevaliers de Malte, et en partie du marquis de Beaufort qui y possédait une ferme assez considérable.

NOYELLE-VION.

Nigella Widonis, *Noïèle*, près de la source du ruisseau du Gy. La situation de ce village sur le vieux chemin d'Avesnes à Aubigny, a pu faire croire que c'est là l'origine du surnom de Vion (*via*, chemin) ; mais il est plus probable que ce surnom est dû à une suite de seigneurs du nom de *Wido*, *Wion* (Guy), et dont l'un, le sire *Wios de Noïèle*, chevalier, figure comme pair aux plaids du comte d'Artois en 1285 et 1286 (2). Un de ses prédécesseurs fit don de ses alleux sur ce territoire à l'abbaye de St.-Éloy en 1119.

---

(1) *Puits Artésien*. Tom. 1.

(2) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1. — Les noms propres ont eu la plus grande influence dans la composition des noms de lieux. L'essentiel est de les reconnaître à travers les altérations qu'ils ont subies.

Cette noble famille eut de l'importance au moyen-âge : deux de ses membres, le sire de Noyelle, dit le *blanc chevalier,* et son fils Baude, furent faits prisonniers à Azincourt en 1415. Menés en Angleterre, ils ne tardèrent pas à être admis à rançon, car le père combattit en 1421 à la bataille de Mons-en-Vimeu (1).

La forteresse féodale était située sur une motte circulaire près de l'église. On croit qu'elle fut démantelée en 1522 par le duc de Vendôme, ce grand destructeur des châteaux du pays. On en voyait encore quelques vestiges au commencement du siècle dernier.

Noyelle-Vion eut sa coutume particulière qui fut rédigée en 1507.

Cette terre appartenait en 1789 à la famille de France.

NOYELLETTE-EN-L'EAU.

Nigella in aquis, sur le Gy, ou *Noulette-en-Lâtre,* doit son origine au village de Lattre dont il était un hameau au XII.e siècle, et de la paroisse duquel il dépendit longtems. Le chapitre d'Arras y avait quelques propriétés dès 1183. Les familles d'Habarcq et de Lens ont possédé cette seigneurie.

POMMERA.

Pomarium, verger. *Pumeras* en 1138 (2). Cette pairie de St.-Pol dépendait alors de la châtellenie de Pas, et la paroisse, sous l'invocation de Ste.-Marguerite, du prieuré du même lieu.

(1) Meyer. *Annales.* — Monstrelet. Chroniques. Liv. 1.
(2) Turpin.

La seigneurie, aliénée en 1585 par Charles de Croy, prince de Chimay, et Marie de Brimeu, son épouse, au profit d'Antoine de Belvallet, sire de Bellacour, et de Cuvigny (1), passa par mariage, au commencement du XVIII.e siècle, à M. de la Motte, sire de Beauregard, et ensuite au même titre à M. de Cunchy de Fleury, qui la vendit en 1772 à M. Debeugny de Bondus, chevalier, conseiller du roi et garde des sceaux en la chancellerie d'Artois.

L'église, remarquable par ses trois nefs, a été démolie pendant la révolution. Elle comptait à peine vingt ans d'existence.

En remuant un champ situé à l'extrémité sud-ouest de ce territoire, près de la route de Doullens, on découvrit en 1838, à quelques pouces de profondeur, trois longs sentiers en cailloutis, d'environ trois pieds de largeur, disposés parallèlement, dans la direction du nord au sud, espacés entre eux de dix pas, et formant comme le milieu des rues d'un camp. Leur étendue n'a pas encore été constatée. On trouva près de là des débris de poterie romaine de terres différentes et de différens degrés de finesse, et de nombreux fragmens de ces meules portatives dont les soldats se servaient pour broyer leur froment (2). La réunion de ces circonstances

(1) On a dit que ce domaine avait été demembré du comté de St.-Pol en 1445, c'est une erreur. L'auteur a en mains un dénombrement servi le 31 mars 1693 par François de Belvallet, au prince de Condé, comme curateur de J.-L.-C. d'Orléans, duc de Longueville, comte de St.-Pol, seigneur des bailliage et châtellenie de Pas.

(2) Le plus grand de ces fragmens, la moitié d'une meule concave en pierre meulière, de 17 pouces de diamètre et de moins de 3 pouces d'épaisseur sur les bords, est en la possession de l'auteur, ainsi qu'un quartier de meule concave en grès, et quelques débris de poteries. Des fouilles seront faites incessamment sur ces terrains pour constater l'étendue des sentiers cailloutés : sans doute, elles amèneront d'autres découvertes. — Une médaille d'or d'Antonin a été récemment trouvée sur le territoire du hameau de Grena.

n'autorise-t-elle pas à penser que le terrain dont il s'agit a dû être l'emplacement d'un de ces camps temporaires que les Romains appelaient *castra æstiva*, et qu'ils posaient à peu de distance de leurs mansions? Or, ce campement n'aurait été éloigné que d'une lieue de la station de *Teucera* (Thièvres). Aucun mouvement de terrain n'indique qu'il ait été retranché. Entre ce champ et les bois, on a reconnu l'emplacement d'une ligne de trois feux de garde, caractérisée par des amas de cendres enfouies, recouvrant un sol profondément brûlé.

Il existe dans le bois du *Trannoy* un autre monument qui appartient à l'époque celtique. C'est une de ces caves ou fosses que les sauvages habitans creusaient à ciel ouvert dans les bois, où ils se retiraient comme dans une forteresse avec leurs bestiaux et leurs provisions, et qu'ils couvraient pendant l'hiver avec des branchages soutenus à l'intérieur par des pieux. Celle-ci, qui forme un carré d'environ 24 mètres de côté, est creusée dans un tuf mêlé de silex à une profondeur de 3 mètres. Des retraites sont pratiquées à deux de ses bouts. — On trouve des fosses du même genre dans plusieurs autres bois des environs.

Le hameau de GRENA, *Granarium*, dépend depuis plusieurs siècles de la paroisse de Pommera. Il formait une seigneurie particulière. Ce fief fut démembré de St.-Pol en 1445.

REBREUVES.

Arbroviæ, Rebroviæ, Rebroves, sur la Canche. Du Celtique *re*, rivière, et du Latin *brevia*, gué. L'abbaye d'Arrouaise y avait en 1124 une métairie tenue par des sœurs converses (*).

(*) Les abbayes qui étaient entrées dans la congrégation d'Ar-

L'abbé Gervais y fit bâtir un oratoire dont l'autel fut ensuite accordé à l'abbaye de Cercamp, en 1197, par Milon, évêque de Thérouanne (1).

En 1137, le seigneur de Rebreuves contribua à la dotation de Cercamp. — Le village fut compris dans la dot de Jeanne de Châtillon, comtesse de St.-Pol, en 1376. — Le château occupe l'emplacement d'une ancienne maison forte dont les fossés existent encore en partie.

Rebreuves avait sa coutume locale en 1507. La seigneurie appartenait en 1789 à M. de la Comté.

REBREUVIETTE.

Ce village, situé sur la Canche, est mentionné dans une charte de 1266.

Le hameau de BROUILLY (*Briolium*, breuil, lieu couvert) est antérieur au XI.e siècle. Le sire Jacques de *Brouilli* est témoin d'une donation faite en 1071 à l'abbaye de Mont-St.-Martin (2).

SARS-LE-BOIS.

Sartum, défriché. Cette terre, qui en 1245 relevait de Berlencourt, appartenait dans le siècle dernier au marquis de Louverval.

---

rouaise confiaient l'exploitation de quelques domaines ruraux à des religieuses converses. C'est de là que plusieurs fermes sont encore appelées la *Converserie*. Les converses de ce genre furent supprimées par le pape Alexandre IV en 1257.

(1) Gosse. Hist. d'Arrouaise.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

SAULTY.

Saultii, Saltis, Salty. De *saltus,* bois, nom qui résulte de la ceinture de bois qui entoure ce village. Saulty avait au XII.e siècle un très-fort château muni d'un formidable donjon. Le possesseur de ce domaine, duquel relevaient les terres de Couturelle et de Grand-Rullecourt, et que les chroniques citent comme un des puissans barons du pays, leva sa bannière en 1131 pour son allié Hugues II, comte de St.-Pol, et le suivit dans son expédition contre St.-Riquier.

L'autel fut conféré à l'évêché d'Arras par le pape Eugène III en 1152. Le pape Alexandre III donna en 1183 une part de la dîme à l'abbaye de St.-Éloi (1).

Ce village avait sa coutume en 1507.

SOMBRIN.

Le pape Eugène III accorda en 1152 l'autel de ce village à l'abbaye de Marœuil. Alexandre III confirma cette collation en 1183 (2).

Le sire Roger de Sombrin fit don de ses alleux à l'abbaye de St.-Éloi en 1190. Un autre chevalier du même nom parut comme pair aux plaids du comte d'Artois en 1286 (3). Le manoir féodal de ces seigneurs était une forteresse défendue par des tours et des fossés, élevée sur une motte en regard de Soncamp. Ruinée dans la guerre de 1635 à 1640, elle ne disparut entièrement qu'au commencement du XVIII.e siècle.

(1.2) Locrius. *Chron. belg.*

(3) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

Cette terre, qui fut longtems dans la noble maison de Warluzel, releva du comte d'Artois, puis de la couronne en 1642, à cause du château d'Avesnes-le-Comte.

Sombrin eut aussi sa coutume locale.

La ferme de *Soncamp*, démembrement du domaine seigneurial, fut accordée à l'abbaye de Marœuil par les bulles de 1152 et 1183, avec toutes ses dépendances : *terram, curtam et capellam*. Vainement, le sire Baudouin tenta de s'en remettre en possession : l'abbaye y plaça des religieux et des sœurs converses jusqu'en 1258.

SUS-SAINT-LÉGER.

Sarcinium. Sercingensis villa ; S. Leodegarii fanum. Sur la lisière de la vaste forêt de Lucheux, vers l'orient, est solitairement assise, sur le penchant d'une colline boisée, une petite habitation entourée de son clos. L'aspect en est pittoresque : il réveille des souvenirs qui nous reportent au berceau de notre histoire, aux tems de la barbarie franke. Cette terre, en effet, a été rougie du sang de St.-Léger : cette maison est la manse qui a remplacé la chapelle dédiée à ce martyr (*).

(*) Les opinions se sont partagées sur le lieu où St.-Léger fut assassiné. Les historiens conviennent que ce fut dans une forêt d'Artois qui a retenu le nom de ce personnage. Mais aucune ne peut revendiquer ce nom. Baldéric dit que le meurtre fut commis dans une forêt, et que St.-Léger fut inhumé dans un lieu qui est appelé *Sercin*, que Malbrancq reconnait limitrophe de Lucheux. Son sentiment a prévalu. Dans ses notes sur Baldéric, M. Leglay ajoute que la place de Sus-St.-Léger fut jadis nommée *Sercin*. — La date de cet événement a aussi été controversée. Malbrancq la place à l'an 674, d'autre à 677, Locrius à 685. On admet aujourd'hui, avec l'auteur du Vocabulaire hagiologique, la date de 678.

C'était le 2 octobre 678. Le comte Chrodobert se promenait soucieux dans une salle de sa *villa* de *Lucovium* (Lucheux). Il venait de recevoir un ordre royal scellé du sceau de Thierry III, par lequel ce prince faible lui commandait de faire mourir sans délai un prisonnier qu'il avait commis à sa garde. Ce malheureux, arrivé depuis peu de jours sous une escorte de cavaliers, et que la rage de ses ennemis avait privé de la vue, était le fameux Léger, évêque d'Autun, ministre de deux rois, trop mêlé peut-être aux intrigues de cette déplorable époque, mais maintenant victime de la haine implacable du maire du palais, le farouche Ebroïn. La haute position dont Léger était déchu, sa patience dans cette adversité, sa douceur dans les fers et dans la souffrance, et son caractère sacerdotal, avaient bien fait quelqu'impression sur l'âme de Chrodobert; mais pour un leude, pour un *truste* du roi, comme pour les esclaves de l'antique Orient: *entendre, c'est obéir.* Intérieurement, il gémit; mais il obéira. Seulement, il se promet de n'être pas témoin de cette scène sanglante. — Il a dit quelques mots à l'oreille d'un garde, et peu d'instans après, Léger, tiré de sa prison, sort du château au milieu de quatre cavaliers qui ont mission d'être ses bourreaux. Son sort lui est dévoilé..... Soit brutalité de la part de ses gardes, soit qu'épuisé par ses souffrances ou saisi par la fièvre d'agonie du condamné marchant au supplice, il put à peine se soutenir; il fut impitoyablement traîné le long de la grande rue, dite de St.-Pol (*). — Parvenu au lieu dit *la Couture,* ses gardes ralentirent leur marche: et le futur martyr a repris des forces dans la résignation. Il élève son âme à celui qui dans ce moment suprême pardonne et ouvre le ciel au repentir comme à l'innocence. Plein de ces inef-

(*) Tradition conservée dans la maison des Carmes de Lucheux, et que l'auteur a recueillie d'un des derniers religieux.

fables pensées, il parle à ses satellites, il les entretient de la grandeur de Dieu, de ses miséricordes et de ses châtimens. Il déroule à leurs yeux le hideux tableau de leur vie coupable. Cygne mourant, des flots d'harmonie sortent de ses lèvres et viennent éveiller le remords dans le cœur de ces hommes grossiers. Ils marchaient, et déjà trois d'entr'eux, convertis par cette puissante parole, renaissaient à la vie de l'esprit et priaient le saint évêque de leur pardonner et de les bénir.— Mais on touche au terme de la voie douloureuse: on entrevoit à travers les derniers arbres du bois la plaine défrichée qui a fait donner à ce canton le nom de *Sercin*. « A l'extrémité » de la forêt, a dit le comte. » On s'arrête. Trois des satellites refusent de tremper leurs mains dans le sang du juste. Devant lui, ils se sont agenouillés; pour eux, sa voix implore le ciel; et déjà le quatrième, inaccessible à tous sentimens humains, à toute crainte de la justice divine, a tiré son glaive..... La tête de Léger a roulé dans la poussière. — L'épouse du comte Chrodobert, qui n'avait pu sauver la vie de St.-Léger, recueillit ses restes sanglans et les fit inhumer au lieu même où le martyre s'accomplit. Par ses soins, une chapelle recouvrit bientôt son modeste tombeau (1). — Deux ans après, Ansoald, évêque de Poitiers, fut autorisé par un synode à transporter le corps dans un monastère de son diocèse (2). Mais l'Artois, qui d'abord en avait eu le dépôt, l'Artois qui avait été témoin de prodiges qui révélaient sa sainteté (3), plaça plusieurs de ses églises sous l'invocation de ce saint martyr. La bourgade, située sur le plateau qui

(1) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 1.

(2) Baldéric. Lib. 1. Cap. 21.

(3) *Nec mora; miraculorum ejus fama circumquaquè diffusa, ad palatium regis usquè celebriter innotuit.* (Baldéric. Lib. 1. Cap. 21).

domine cette chapelle et qui s'appelait *Sarcinium* et *Sercingensis villa* (1), prit alors le nom de *Sus-St.-Léger*.

Ce village était en 1200 une des pairies du comté de St.-Pol. En 1237, le sire Baudouin fut témoin de la charte relative au service dû par les pairs du comte au château de St.-Pol (2).

Une maison forte existait près de l'église : on ignore l'époque précise de sa destruction. Mais des boulets trouvés dans les ruines font penser qu'elle a été renversée en 1522, ou au plus tard dans la guerre de 1635.

Ce lieu avait sa coutume particulière en 1507.

WARLUZEL.

Warluisel au XII.e siècle (3). Ce village est ancien. Nous ne le trouvons cependant pas mentionné avant l'an 1110. Il avait alors pour seigneur un chevalier nommé Jehan. L'autel fut accordé à l'abbaye de Marœuil par les bulles pontificales de 1152 et 1183. Les chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem étaient propriétaires du fief de *Vaudru*.

La noble maison de Warluzel a produit quelques hommes recommandables. Elle avait au XVI.e siècle une assez large part d'influence dans les affaires de la province.

---

(1) Baldéric. Lib. 1. Cap. 20. — Malbrancq. Tom. 1.

(2) Voyez Ducange, au mot *estagium*. — Turpin donne le texte de cette déclaration des pairs de St.-Pol. Sus-St.-Léger y est nommé *Séne*-St.-Léger. Ce mot séne vient de *cenna*, pris pour *cella*, maison.

(3) Pour l'origine de ce nom, voir l'article Warlus (canton de Beaumetz).

CANTON D'HEUCHIN.

Arrosé par la Ternoise et ses affluens, ce territoire est traversé par les voies romaines du *Septemvium* à St.-Pol par Fruges, et de Thérouanne à St.-Pol par Febvin.

ANVIN.

Anvinum, Anving, Aving, sur la Ternoise. Du Celtique *an,* rivière. Ce village était jadis traversé par la voie du *Septemvium* à St.-Pol. Le premier seigneur dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, Simon, est témoin d'une charte du comté de Flandre, qui confirme la dotation de l'abbaye de Cercamp en 1149. Son petit-fils Arnulphe est représenté comme un bon sire qui mit Anvin dans l'état le plus florissant en 1196 (*). Ses successeurs ont joui de la plus haute considération sous les comtes d'Artois de la maison de France. Baudouin d'Anvin, chevalier, était pair du comte de St.-Pol en 1232. Guillaume était châtelain de Ruholt en 1272-73, et

(*) Malbrancq. *De Morinis,* Tom. 3.

son frère Enguerrand bailli d'Hesdin. Ce même Guillaume figure comme pair aux plaids du comte d'Artois en 1285 (1). Cette terre passa au XV.e siècle dans la famille de Croy. — En 1638, après l'affaire de Polincove, le maréchal de la Meilleraye établit son campement sur le territoire d'Anvin pendant tout le mois de septembre. — Le village est divisé en deux sections : le *Grand-Anvin,* où l'on voit près de l'église les vestiges de l'ancien manoir féodal, et le *Petit-Anvin,* qui a un château flanqué de tourelles, assez bien conservé.

AUMERVAL.

Audomari vallis, sur la Nave, était en 1145 annexe de la paroisse de Bailleul, et une mouvance de cette seigneurie.

BAILLEUL-LES-PERNES.

Belliolum, une des pairies du comté de St.-Pol et apanage de la noble famille de Bailleul-St.-Martin qui y possédait une résidence. C'était une forteresse bien munie et entourée de fossés, dont les vestiges apparaissent près d'une des fermes de l'endroit.

Le sire André de Bailleul y fonda en 1145 une chapelle, d'abord annexe de la paroisse d'Amettes et dont l'érection fut confirmée par une bulle du pape Eugène III en 1152 (2).

BERGUENEUSE.

Berghinehove, Berguineheuse dans les chartes. Nom composé des deux mots teutons *berg,* montagne, et *haus,*

(1) Godefroy. *Invent.* des chartes d'Artois. Tom. 1.
(2) Malbrancq. Tom. 3.

maison. Ce village est-il le lieu nommé *Berquinehem ville et bourgage* au XIV.e siècle, et dont les coutumes furent reconnues en 1507 ?

BOURS.

Bours, du Celtique *bor* (*burgus*), compris dans les possessions de l'abbaye de St.-Riquier en 823 (1), eut dès le XIII.e siècle un château-fort dont on voit encore quelques restes. Le plus connu de ses seigneurs fut le fameux chevalier Maillotin de Bours qui, le 20 juin 1431, devant le bon duc Philippe de Bourgogne et toute sa noblesse, combattit en champ clos, sur le Grand-Marché d'Arras, contre messire Hector de Flavy qui l'avait accusé de trahison. Les deux champions combattirent vaillamment à la lance et à l'épée. La victoire était indécise, quand les hérauts les séparèrent au nom du duc. Ce prince les admit à sa table le lendemain, et les fit *toucher ensemble* (2). Ce Maillotin était le fils de Vitart de Bours, tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

Le village de MARETZ, près de la Clarence, *Maresch,* est réuni à la commune de Bours. Il dépendait aussi de St.-Riquier en 823. Le pape Eugène III en accorda l'autel à l'évêque d'Arras en 1152 (3). Plusieurs maisons étaient tenues de l'abbaye de St.-Médard de Soissons.

Le vénérable père Lamiot, missionnaire en Chine, naquit à la ferme d'*Antigneul* en 1742 ; il mourut en 1831 (4).

---

(1) Malbrancq. *De Morinis.* Tom. 1.
(2) Monstrelet. Chroniques. Liv. 2. Chap. CII.
(3) Locrius. *Chron. belg.*
(4) *Puits Artésien.* Tom. 1.

BOYAVAL.

Boïauvais dans les titres du prieuré d'Aubigny en 1240. Nom résultant d'une situation en pente. — Au centre de ce village est un puits de 110 pieds de profondeur, dont la source est intermittente. Quelquefois, il manque d'eau ; mais il dégorge quand souffle le vent du nord.

CONTEVILLE.

Comitis villa. Le sire Robert d'Halinges donna la dîme de ce village à l'hôpital de St.-Pol en 1269 (1).

M. Lejosne-Contay, marquis de la Ferté, possédait cette terre en 1789.

DIÉVAL.

Diepval est situé à la naissance de la vallée où la rivière de Divion prend sa source ; son nom vient probablement du Saxon *deep* ou *diep,* profond (2). — Un de nos antiquaires, M. A. Terninck, a reconnu sur la hauteur qui domine Diéval, plusieurs lignes de fondations qu'il suppose être les restes d'une villa ou d'une mansion romaine. La situation du village près d'un ancien chemin, qui peut-être est la voie militaire de St.-Pol à *Minoriacum*, Estaires, par Houdain (3), donne du poids à son opinion.

Le château, nommé le fort, était un bâtiment carré entouré

(1) Malbrancq. Tom. 3.

(2) Dictionnaire étymologique.

(3) Cette voie du second ordre, qui datait du III.e siècle, n'est indiquée sur aucune carte. Son tracé n'est pas connu.

d'eau. Il fut pris par les troupes du duc de Vendôme au mois d'avril 1522, et presque détruit bientôt après. Rétabli dans le siècle suivant, il appartenait en 1789 à la comtesse d'Oisy. Vendu enfin comme bien d'émigré, l'antique manoir a été démoli par les acquéreurs.

Le savant et pieux Asson, nommé évêque d'Arras en 1231, était né à Diéval en 1200. Il mourut le 27 mars 1245.

EPS.

Aix, sur un affluent de la Ternoise. On croit, d'après Malbrancq, que ce village est l'*Ascio-Villa*, résidence du pirate Adroald, propriétaire du donjon de Sithieu au VII.e siècle. Sa donation à St.-Bertin est datée d'*Ascio-Villa dominica*, le 8 des ides de septembre 674 (1). Elle comprend treize villages avec toutes leurs dépendances, hommes et choses.

La tour de l'église, qui date du XVI.e siècle, est d'une architecture assez remarquable.

Le hameau d'HERBEVAL appartenait dans le XII.e siècle aux comtes de Boulogne. Le comte Eustache donna en 1121 à l'abbaye de St-Wulmer la moitié de ses alleux d'Herbeval (2).

ESQUIRRES.

Escuires, Esquières, Erquières-les-Berguineheuse. De *escuria, scuria,* écurie; par extension, métairie. Ce lieu dépendait en 1227 de la châtellenie de Lisbourg. Le dernier seigneur fut le marquis de Partz de Pressy.

(1) Cet acte, cité par Malbrancq, tom. 1, n'est qu'une confirmation. La donation primitive à St.-Omer, dont Aub. Lemire donne le texte, porte la date de 654. — Miræus. *Codex donationum.*

(2) Turpin.

ÉRIN.

Erin, sur la Ternoise. Ancienne baronie. Le sire Nicolas d'Érin donna en 1137 à l'abbaye de Cercamp ce qu'il possédait dans le rayon de ce monastère. On dit qu'au moyen-âge, le château jouissait du droit d'asile. On ignore pour quel fait fut accordé au seigneur ce privilége commun à beaucoup d'églises, mais que bien peu de châteaux possédaient.

Une partie du village était tenue de l'abbaye de Ste.-Berthe de Blangy dès le X.e siècle. Le domaine fut longtems dans la famille de Croy.

FIEFS.

Fiez, Fièfes. Cette baronie, qui, au XII.e siècle, était encore du domaine particulier des comtes de St.-Pol, resta longtems dans leur mouvance directe. Le comte Roger, dans la dotation de la collégiale de St.-Sauveur de St.-Pol en 1050, lui assigna deux parts de la dîme de ce village (1). Le sire de Fièfes et son fils furent tués à la bataille d'Azincourt en 1415.

En 1789, cette terre était dans la famille de Coupigny.

FLEURY.

Floriacum, Floury. Le sire Grégoire de Fleury, chevalier, joûta en 1096 au fameux tournoi d'Anchin (2). Roger,

(1) Confirmée par le pape Alexandre III. en 1175. — Locrius. *Chron. belg.*

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

comte de St.-Pol, accorda en 1050, à la collégiale de St.-Sauveur de cette ville, trois parts de la dîme de *Floury*.

Le dernier seigneur fut le comte de Cunchy.

Ce village était chef-lieu de canton en 1795.

FLORINGHEM.

Scyrendala en 689, *Florengahem*. C'est dans une vallée voisine que Malbrancq nomme *Scyrendala*, que SS. Lugle et Luglien furent assassinés en 696. — Ce domaine, qui en 1145 appartenait au sire André de Bailleul, était encore dans cette noble famille en 1613.

FONTAINE-LES-BOULANS.

Fontes Bolani, dans une petite vallée au nord d'Heuchin; est connu dès le IX.e siècle (1).

FONTAINE-LES-HERMANS.

Fontes Hermani, vallée de la Nave; dépendait de l'abbaye de Ste.-Berthe de Blangy en 884 (2).

HESTRUS.

Hestruz était traversé par la voie romaine de Thérouanne à St.-Pol, par Febvin. Ce nom est-il une altération du mot estrée (*strata*), ou faut-il le traduire par *heteria*, cantonnement? Les chartes des XII.e et XIII.e siècles men-

(1.2) Malbrancq.

tionnent plusieurs chevaliers, seigneurs de ce village, depuis le sire Simon en 1142, jusqu'au sire Ansel en 1285.

Hestrus eut sa coutume locale rédigée en 1507.

HEUCHIN.

Helkinium. Situé à la source du ruisseau de Lefaux, tributaire de la Ternoise, ce lieu tire son nom de Helcia, fille de Pépin et de Bertrade (*), qui y fit bâtir une résidence qu'elle habitait vers l'an 760. Selon Ipérius, un diplôme de la 37.me année de Charlemagne (805), mentionne cette bourgade comme déjà importante; on croit que la demeure d'Helcia, changée en monastère, fut ruinée par les Normands en 882. Ce domaine devint alors l'apanage des châtelains d'Aire, qui en restèrent en possession jusques dans le XV.e siècle. Ils y avaient un château dont on voit encore quelques traces des fossés, ainsi qu'un terre-plein nommé le Rempart.

Gérard, évêque de Thérouanne, accorda la collation de la cure à l'abbaye de St.-Bertin en 1097, et Baudouin, châtelain d'Aire, conféra la dîme d'Heuchin à cette communauté en 1223. Déjà en 1143 Bernard de Bailleul avait donné la dîme de ses alleux à St.-Augustin de Thérouanne.

Boors-Kieret, sire d'Heuchin, fut pris en 1415 à la bataille d'Azincourt.

Des franchises municipales et un franc-marché furent octroyés en 1424, au bourg d'Heuchin, par Philippe, duc de Bourgogne. Le 5 janvier 1471, Marguerite d'Yorck, duchesse de Bourgogne, allant d'Hesdin à Aire, dîna au château. Son

(*) Sur Heuchin : Malbrancq. — Locrius. — Turpin. — Almanachs d'Artois.

époux, Charles-le-Téméraire, y dîna aussi le 19 août de la même année.

Le dernier seigneur d'Heuchin fut le marquis de Croix.

La source du ruisseau de Lefaux est nommée la fontaine *aux Fous*. Un nom de ce genre est nécessairement lié à une tradition. Or, voici : Certain baron, esprit fort sans doute, au mépris des antiques usages, voyageait dans la matinée du Vendredi-Saint. Etant un peu en retard, il dit, d'un ton railleur, à son écuyer : *Hâtons-nous pour arriver au service-Dieu..... Les chênes du bois n'y vont pas.* A peine ce quolibet est-il lâché que le sol s'enfonce, et qu'un abîme s'ouvre, dans lequel le char et les chevaux roulent pêle-mêle avec les malencontreux voyageurs. Le lieu était solitaire, leurs cris de détresse ne furent pas entendus; bref, ils périrent dans le *boulant* (*). On ajoute que chaque année, à pareil jour, ceux qui sont *en état de grâce* ont le don de voir au fond des claires eaux le susdit char avec son timon en l'air.... Les habitans de Bouret-sur-Canche ont une tradition absolument semblable.

HUCLIER.

Hucquelier (*Occha Hilarii*), appartenait en 1418 à Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne.

(*) *Boulant*, plus correctement *bouillon*, espèce de bourbier qui s'enfonce à des profondeurs inconnnes. On appelle ainsi une terre limoneuse peu consistante, soutenue par une nappe d'eau. Ces terrains dangereux sont souvent recouverts d'une verdure trompeuse ; et de même que les sables mouvans de certains rivages, ils ne lâchent jamais leur proie. Ils sont communs dans les marais de l'Authie, de la rivière d'Encre, de Beuvry, etc.

LISBOURG.

Ligesborg, à la source de la Lys, *Legia*. Cette source, située au nord du village, offre cette singularité remarquable, que ses eaux s'agitent et se troublent à l'approche des mauvais tems, et déposent leur limon lorsque l'atmosphère n'est plus chargée de vapeurs. Cette variation est attribuée à des conduits souterrains que l'on croit exister entre la source et une nappe d'eau, qui alimente un puits du village de Prédefin, distant d'environ une lieue à l'est. Comme preuve du fait, on dit que des matières légères, jetées dans ce puits, ont été retrouvées dans le bassin de la source. Le savant géographe Pinkerton signale un phénomène analogue qui a été observé dans l'Asie centrale, et qui prouve qu'une communication souterraine existe entre le golfe Persique et la mer Caspienne, éloignés d'environ 200 lieues. En effet, les habitans du fond du golfe Persique, vers Balsora, remarquent chaque automne une grande quantité de feuilles de saule amoncelées sur la grève. Or, comme cet arbre est inconnu en Perse, et qu'il est très-commun dans la province de Ghilan sur les bords de la mer Caspienne, on en conclut que ces feuilles sont amenées par des conduits souterrains. Au reste, l'existence de ces courans intermédiaires a été signalée en plusieurs endroits.

C'est dans une légende du IX.e siècle que Lisbourg est mentionné pour la première fois, à l'occasion du prodige qui s'opéra en ce lieu lors de la translation des reliques de St.-Omer en 843. (*)

Dès le XII.e siècle, Lisbourg était une des sept châtellenies du comté de St.-Pol. Une charte du 22 juillet 1292, qui

(*) Malbrancq. Tom. 2.

assigne ce lieu à Guy de Châtillon, à cause de son mariage, lui donne le titre de ville (1). C'est sans doute à cette époque qu'il faut faire remonter l'établissement de l'échevinage. Les coutumes locales furent rédigées en 1507.

Dans le siècle suivant, cette terre, érigée en marquisat, appartenait à la famille de Croix.

MONCHY-CAYEUX.

Monciacum-Calculosum, de *calculus*, caillou. Ce village était une ancienne châtellenie-pairie dépendante en partie de la régale d'Amiens, et dont les coutumes particulières furent rédigées en 1507.

Au mois d'avril 1522, le duc de Vendôme réunit à Monchy-*le-Cayeu* les troupes qu'il employa à détruire les petites forteresses du pays, dont les garnisons incommodaient les Français (2).

Le marquis de Moustier fut le dernier seigneur de Monchy.

NÉDON.

Nedo, près de la source de la Nave, du Celtique *ned on*, rivière tortueuse. Mentionné dans une charte de St.-Eloy de 1122. Le sire de Nédon était alors banneret d'Artois. Dans les derniers siècles, ce domaine appartenait aux comtes de Béthune-St.-Venant, et dépendait de la châtellenie de Lillers.

---

(1) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

(2) Mémoires de Dubellay.

NÉDONCHEL.

Nedonis cella en 1071, *Nedonciel* en 1254. Le chevalier Ursion de Nédonchel est témoin de la charte de l'évêque Liébert en 1071. Un de ses successeurs fut de l'expédition d'Oisy en 1254. Ce village, qui dépendait de la sénéchaussée de Boulogne, et qui relevait du roi à cause du château de Desvres, fut réservé à la France avec Thérouanne par les traités de Cambrai en 1529, et de Crépy en 1544. Les coutumes de son bailliage furent rédigées en 1550 (1).

Le prince de Berghes, vicomte d'Arleux, possédait cette terre dans le siècle dernier.

PERNES.

Pernæ, Perniacum, oppidum pernense, sur la Clarence. Existant dès le VII.e siècle, selon Malbrancq, cette bourgade dépendait en 823 de l'abbaye de St.-Riquier, qui l'échangea ensuite contre un autre domaine. Détruite par les Normands en 881, nous perdons toute trace de son histoire jusqu'en 1065, que Baudouin-le-Barbu, comte de Flandre, et Adèle, son épouse, accordèrent au chapitre de Thérouanne, à la prière de l'évêque Druon, l'église de Pernes et ses dépendances, un bonnier de terre dans la ville et la propriété allodiale d'une demi-charrue (2).

Pernes devient, dans le siècle suivant, une des sept châtellenies du comté de St.-Pol. Le château, situé à l'occident,

(1) Coutumes générales de Picardie. 2 vol. in-folio. Les villages de Ligny et de Rely, le hameau de Tirmande et la ferme de Tatincloud dépendaient aussi du Boulonnais.

(2) *Bunarium in villâ et allodium dimidiæ carucæ.*

était entouré de fossés pleins d'eau. La ville eut alors une enceinte de murailles. De 1145 à 1240, la seigneurie est dans la famille de Bailleul ; c'est de là que les chartes surnomment cette localité *Balleolanus pagus*.

Les comtes de St.-Pol fondèrent un hôpital vers la fin du XIII.e siècle. En 1328, Jean de Châtillon établit un couvent de Récollets *extrà pomœrium*, hors des murs, près de la porte de Lillers.

En 1369, la ville est prise et brûlée par les Anglais. Les chartes municipales ayant péri dans cet incendie, les habitans obtiennent en 1390, du comte Walerand de Luxembourg, une nouvelle charte de commune conférant aux bourgeois le droit d'élire leur maïeur et six échevins. Ce privilége fut confirmé en 1422. Une partie de la ville fut encore brûlée par accident en 1429. Plusieurs fois prise et reprise dans les guerres du XVI.e siècle, la petite ville fut assiégée en 1638 par le maréchal de Gassion, qui s'en empara le 24 mai. Les fortifications, ruinées dans ces différentes attaques, ne furent pas rétablies et disparurent bientôt. De ses deux portes, il ne reste que celle de Lillers. Elle est surmontée d'un beffroi. — En 1724, un incendie consuma un faubourg et une partie de la place.

La baronie de Pernes appartenait dans les XII.e et XIII.e siècles à la maison de Bailleul, dans le XIV.e aux comtes de Fauquembergue. En 1371, elle revient par mariage à Guy de Châtillon, comte de St.-Pol. Maximilien de Vignacourt la possédait en 1695.

La ville de Pernes envoyait un député aux États d'Artois. — Elle fut chef-lieu de canton en 1795 (*).

(*) Sur Pernes. Voyez Malbrancq. — Turpin. — Hennebert. — Le *Puits Artésien*. Tom. 1.

PRÉDEFIN.

Prœudfin, Prèsdefin. Doit-on traduire ce nom par *propè fines,* près des limites, eu égard à l'ancienne Morinie? Ce lieu dépendait en 1227 de la châtellenie de Lisbourg.

PRESSY.

Percetum, Persey, antérieur à l'an 696. La légende de SS. Lugle et Luglien dit que Bérenger, l'un des assassins de ces missionnaires, était de Pressy. Elle ajoute des détails qui font connaître que le pays était alors dépeuplé, couvert de bois, presqu'inculte et privé de communications. Les habitans se livraient au brigandage avec impunité. En 1152, Pressy dépendait de la châtellenie de Pernes.

SACHIN.

Sachins, du Saxon *sach,* synonime à *mallus,* assemblée, lieu où l'on rend la justice. Ce petit village dépendait en 1152 de la châtellenie de Pernes. La terre de Sachin donnait au seigneur le titre de comte. Le dernier fut M. de Briois.

SAINS-LES-PERNES.

Sanctum. Cette terre, qui, en 1143, relevait de Bernard de Bailleul, appartenait en 1613 à un de ses descendans, le comte Maximilien de Bailleul St.-Martin.

TANGRY.

Tingriacum. Nom formé de *tugurium*, chaumière. — Ursion de *Tingris* est témoin de la donation de l'évêque Liébert en 1071. — L'autel fut accordé à l'évêque d'Arras par le pape Eugène III en 1152. Le comte Louis de Luxembourg hérita de la seigneurie en 1418 (1).

TENEUR.

Teneur, sur la Ternoise. *Tuninium* en 665. Du Celtique *tun*, enclos, et *on*, rivière. La famille de Croy a longtems possédé cette terre. La cure, qui appartenait au chapitre de Thérouanne, fut cédée en 1611 à l'église de Boulogne par l'évêque d'Ypres (2).

TILLY-CAPELLE.

Tillich, sur la Ternoise. De *tiliacetum*, lieu planté de tilleuls. La cure fut aussi cédée en 1611 à l'église de Boulogne.

VALHUON.

Vallis Hugonis. Vers l'an 1065, Hugues I.er, comte de St.-Pol, avait une résidence en ce village qui prit alors son nom. Les anciens documens nous apprennent qu'il s'appelait précédemment *Boom*. Le sire Willaume du Valhuon était bailli de Bapaume en 1285 (3).

---

(1) Le Carpentier. — Locrius. — Turpin.

(2) *Puits Artésien*. Tom. 4.

(3) Turpin.

CANTON DU PARCQ.

Les souvenirs se pressent nombreux sur ce coin de terre. C'est le Vieil-Hesdin, pauvre débris d'une cité anéantie ; c'est le Parcq, dont le nom rappelle les fêtes somptueuses des ducs de Bourgogne ; c'est Blangy et ses légendes ; enfin, Azincourt, ce Waterloo du moyen-âge.

AUCHY-LES-MOINES.

Alciacum, Alchiacum, sur la Ternoise, avait été compris dans la donation d'Adroald à St.-Omer en 654. Adalscaire, comte d'Hesdin, et Anéglia, son épouse, y fondèrent en 680 un monastère sous l'invocation de Ste -Marie, qui fut gouverné par leur fille Sicchède, sous la direction de St.-Silvin. Ce pieux évêque affectionnait cette retraite ; il y mourut le 17 février 720 (*), après quarante ans de travaux apostoliques. Il y fut inhumé dans l'église Notre-Dame d'Auchy. Les Normands détruisirent cette maison en 882. Les restes de St -Silvin, qui, peu de tems avant leur invasion, avaient

(*) Le Vocabulaire hagiolog. dit 715, et Ferri Delocres 716.

été mis en dépôt à Dijon, en furent retirés en 945 et rapportés à Auchy. Arnould-le-Grand, comte de Flandre, les fit transférer en 959 à l'abbaye de St.-Bertin. Ingelram, comte d'Hesdin, et Mathilde, son épouse, rétablirent l'abbaye en 1072. Ils y placèrent des religieux de l'ordre de St.-Benoit. Cette fondation fut autorisée en 1079 par un diplôme d'Hubert, évêque de Thérouanne, et confirmée par diverses bulles papales. Le premier abbé, Fulger, appartenait à l'abbaye de St.-Bertin ; et cette abbaye a toujours prétendu depuis, quoiqu'à tort, être en droit de donner des abbés à Auchy. Les comtes de Flandre étaient avoués de cette abbaye dès l'an 1112, et Robert II, comte d'Artois, la prit sous sa protection en 1269 (1).

Selon le cartulaire d'Auchy (2), le village avait *de toute ancienneté* un échevinage composé de cinq échevins nommés par les maïeur et échevins d'Hesdin, et renouvelés en même tems que ceux de cette ville. Il s'éleva en 1223 entre le sire de Rollancourt et la commune d'Auchy, un débat sur la jouissance des pâtures situées entre les deux villages. Le sire eut recours à la force et chassa du marais les bestiaux des habitans. Le roi, pour punir cet acte de violence, saisit la terre de Rollancourt, et confirma en 1226 la *loy* d'Auchy, et le droit de dépaissance dont les *bourgeois* jouissaient dans les marais en litige. On ignore en quelle année fut institué l'échevinage d'Auchy ; mais comme la charte de commune d'Hesdin date de 1191, et que la charte confirmative de celle d'Auchy est de 1226, il s'ensuit qu'il faut placer entre ces deux dates l'établissement de cette dernière commune.

En 1437, les Anglais pillent et brûlent Auchy, qui eut ensuite beaucoup à souffrir dans les guerres du XVI.e siècle.

(1) Malbrancq. — Aub. Lemire. *Op. diplomat.*
(2) Cartulaire alch. — Archives départementales.

Le village eut sa coutume locale en 1507.

Les bâtimens de l'abbaye sont occupés par une filature depuis 1806 ; ils ont été incendiés en septembre 1834.

AZINCOURT.

Azincurtum en 655, *Asincurt* et 1150. — Azincourt ! Ce nom rappelle une des pages les plus sinistres de nos annales ; une des trois grandes plaies que les armes de nos ennemis ouvrirent au cœur de la France. Les détails de cette funeste journée sont si connus, qu'il suffit de présenter l'analyse des faits. Le roi d'Angleterre, Henri V, débarqué à Harfleur avec environ 15,000 hommes, poursuivi bientôt par une armée de plus de 100,000, ne se croyant pas en état de lutter contre des forces si imposantes, traversa en hâte la Normandie et la Picardie en se dirigeant sur Calais. Les armées se rencontrèrent, le vendredi 25 octobre 1415, dans la plaine d'Azincourt. Et là, comme à Crécy, comme à Poitiers, les mauvaises dispositions prises par les généraux et l'absence de discipline perdirent tout. Les Français se battirent sans ordre, la confusion se mit dans leurs rangs : la défaite fut entière. 10,000 hommes restèrent sur le champ de bataille ; un nombre égal tomba au pouvoir des Anglais, le reste prit la fuite. L'oriflamme parut pour la dernière fois dans ce jour néfaste, qui plongea dans le deuil presque toutes les grandes familles de France. Parmi les morts étaient le connétable d'Albret, général de l'armée royale, six princes et 8,400 nobles de tous les degrés, au nombre desquels on compte plus de 80 chevaliers d'Artois et du Boulonnais. Le chevalier Réginald d'Azincourt, et son fils Hutin Quiéret, y perdirent la vie, pendant qu'au fort de la bataille, un de leurs parens Izambert d'Azincourt et le brave Robinet de Bournonville

faisaient une utile diversion en tombant sur le camp ennemi, et pénétraient jusqu'à la tente de Henri V d'où ils emportèrent une riche épée. Les Anglais n'enlevèrent que l'or et l'argent aux victimes de la journée. Les paysans moins délicats, dit Meyer, dépouillèrent à nu les morts qui n'étaient pas couverts d'armures. Quand les ennemis se furent retirés, on inhuma 5,800 hommes *comptés* dans trois fosses creusées en un champ, par les soins de l'abbé de Ruisseauville, de Baudouin d'Hernicourt, et du baillif d'Aire. Ce champ de mort de 2,500 *verges* de circuit fut clos de haies, et béni par le délégué de Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne. Le reste des morts avait été transporté dans les villes, villages et châteaux voisins.

Pendant l'occupation de 1816, un major-général anglais, sans respect pour le courage malheureux, fit fouiller une des fosses de la *Gacogne*. On en retira quantité d'armes et de pièces de monnaie qui furent transportées à Londres, où ce dépôt est connu sous le nom de *musée d'Azincourt*. M. Gengoult, sous-préfet de St.-Pol, réclama avec énergie contre cette profanation, et la fouille impie ne fut pas continuée. La famille de Tramecourt, qui déjà en 1734 avait fait construire, près du funèbre enclos, une chapelle qui fut démolie pendant la révolution, fit recueillir les ossemens qui gisaient épars sur le sol, et les fit réinhumer honorablement (*).

BÉALENCOURT.

Bellincort en 1240, *Beaulencourt*, relevait à cette époque de la baronie de Rollencourt. L'armée française y campa la

(*) Sur Azincourt. Voyez les historiens. — Monstrelet. — Meyer. — Turpin. — Mazas. — Piers.

nuit qui précéda la bataille d'Azincourt. — La coutume locale fut rédigée en 1507. Le dernier seigneur fut le marquis d'Harchies.

BLANGY.

Blangiacum, sur la Ternoise, fut érigé en comté par Clovis II en 644, en faveur de Rigobert, son parent (quelques auteurs disent son fils naturel). Du mariage de Rigobert avec Ursana, fille d'Ercombert, roi de Kent, naquit Ste.-Berthe au château de Blangy en 644. Elle épousa en 661 le comte Sigefroy, *ber* d'Auxy (1), dont les domaines considérables s'étendaient le long des rives de l'Authie. Elle eut en dot Blangy et toutes ses dépendances (2). Ils eurent cinq filles, Gertrude, Déotila, Emma, Gésa et Gesta (3). Après vingt ans de l'union la plus fortunée, Berthe devint veuve en 678. La perte d'un époux chéri lui fut tellement sensible, qu'elle ne chercha plus de consolations que dans le sein de la religion. Elle fonda en son château un monastère de filles qui fut consacré avec une grande solennité le 5 des ides de janvier 682, et s'y retira avec ses deux filles aînées. Elle se renferma ensuite dans une étroite cellule contiguë à l'église, et mourut le 4 *non. julii* 723, âgée de 79 ans. Sa vie, consacrée à la piété et aux bonnes œuvres, fut un modèle des plus hautes vertus. Les légendes rapportent les nombreux miracles qui firent éclater sa sainteté (4).

---

(1) Il était frère d'Adalbald, duc de Douay, époux de Ste.-Rictrude.

(2) Savoir : Blingel, Fontaine-les-Hermans, Incourt, Nuncq, Febvin et Quiéry-la-Motte.

(3) Déotila fut abbesse après sa mère. Emma épousa un prince anglo-saxon, Gésa et Gesta moururent en bas âge.

(4) *Vita S. Berthæ*. Malbrancq. Tom. 1.

Une autre Berthe, fille de Charlemagne, qui avait épousé le célèbre Angilbert (plus connu sous le nom de St.-Inglevert), se rétira en 790 au monastère de Blangy. Elle en fut abbesse en même tems que son mari était à la tête de l'abbaye de St.-Riquier (1). — Le monastère fut détruit par les Normands en 882. Les reliques de Ste.-Berthe, et celles de SS. Emma et Déotila, ses filles, qui avaient été transférées en Allemagne, furent rapportées à Blangy en 1034. Le monastère fut rétabli en 1053 par Druon, évêque de Thérouanne. Roger, comte de St.-Pol, fit restituer sa dotation, et des religieux Bénédictins, tirés de la maison de Fécamp, le repeuplèrent. Pendant les siècles du moyen-âge, l'abbé fut un des pairs de St.-Pol, et conserva le titre et la juridiction de comte.

En 1347, l'armée de Philippe de Valois, destinée à secourir Calais assiégé, passa à Blangy. L'armée anglaise y traversa la Ternoise le 24 octobre 1415, veille de la bataille d'Azincourt. Les Français y campèrent au mois d'août 1479, avant l'affaire d'Enguinegatte (2).

Les coutumes de *la Comté-Baronie* et du *Temporel* de Blangy furent rédigées en 1507.

Le marteau révolutionnaire n'a pas épargné l'antique abbaye : une porte cintrée, un pan de mur de l'église sont les seuls restes de ce pieux asile. La dévotion à Ste.-Berthe a survécu à sa ruine : elle attire toujours à Blangy le 4 juillet, jour de sa fête, un concours d'étrangers qui viennent honorer ses reliques exposées dans l'église paroissiale.

---

(1) Henry. Essai sur l'arrondissement de Boulogne. — M. Cousin. Mémoires de la *Société des Antiquaires de la Morinie*.

(2) Meyer. — Monstrelet.

BLINGEL.

Blangiolum, Blinzel-en-la-Rivière. Ce village, situé sur la Ternoise, au sud-ouest de Blangy, dépendait de l'abbaye de Ste.-Berthe dès 682, époque de sa fondation.

A l'extrémité du territoire vers Blangy, en un lieu nommé jadis *Magnum Pratum* (*Grand Pré*), est une petite chapelle solitaire qui remplace celle que le souffle des révolutions a renversée. Elle est dédiée à Ste.-Emma. Les croyances populaires attachent aux eaux de la fontaine voisine la propriété de guérir de la fièvre. Naguère encore, de nombreux pélerins venaient invoquer la sainte, et puiser à la source qui rendait la santé..... Près de là, dans un champ, on montre à l'étranger l'empreinte indélébile qu'y ont laissée, après onze siècles, les roues du char de Ste.-Berthe..... Ce sol est une terre de miracles; c'est que la foi n'est pas éteinte en cette contrée, sur laquelle les *saintes de Blangy* ont attiré tant de bénédictions. La voix du peuple n'y prononce qu'avec amour les noms vénérés de Berthe et d'Emma: dans sa mémoire s'est fidèlement conservée l'antique légende qui relate à l'occasion de quel fait merveilleux fut fondée la chapelle *Ste.-Emme.*

Ste.-Emma, troisième fille de Sigefroy, *ber* d'Auxy, comte du palais de Clovis II, et de Ste.-Berthe, naquit au château de Blangy en 665. Élevée avec le plus grand soin, elle n'était âgée que de treize ans quand elle perdit son père. Quatre ans après, lorsque sa pieuse mère, dégoûtée du monde, changea son château en monastère, Emma ne se sentant pas de vocation, refusa de suivre l'exemple de ses deux sœurs aînées, Gertrude et Déotila, qui avaient embrassé la vie religieuse. Sa rare beauté la fit rechercher par plusieurs seigneurs puissans. Plus heureux que ses rivaux, et autorisé par

le roi Thierry III qui voulut bien intervenir en sa faveur, Seward (1), prince anglo-saxon, au retour d'un voyage de Rome dont il sut se faire un mérite pour couvrir ses déréglemens, obtint sa main ; et après des noces célébrées avec le plus grand éclat, il l'emmena dans son royaume de Kent. — Mais les joies de l'hymen furent de courte durée ; et dans les soucis de son nouvel état, Emma allait regretter amèrement les innocens plaisirs de sa jeunesse. Sa première dame, nommée Théïde, ne tarda pas à concevoir contre elle une vive jalousie qui dégénéra bientôt en une haine violente. Elle trompa Seward par de faux rapports, le séduisit par ses artifices, et finit par captiver entièrement le cœur de ce prince faible, par ses *enchantemens* (2) c'est-à-dire, par ses charmes. Le crédule Seward, les yeux fascinés par les prestiges d'un nouvel amour, répudie son innocente épouse, et ne rougit pas de l'employer dans son palais aux plus vils

(1) Les légendaires estropient misérablement les noms anglo-saxons. Malbrancq nomme l'époux d'Emma *Swaradinus*, nom qui paraît être l'altération de celui de Seward. Il le fait co-régnant de Widred, roi de Kent. Ce prince, qui monta sur le trône en 686 et mourut en 718, n'eut aucun associé à l'empire. Nous ne trouvons pas le nom de Swaradin, ou Seward, dans la liste des rois de l'heptarchie saxonne de la fin du VII.e siècle. Peut-être ce personnage était-il simplement allié à la famille royale. Peut-être aussi ce nom de Swaradin est-il l'altération de celui de quelqu'autre régule contemporain de Widred. — La légende place le mariage d'Emma en 692, et sa mort en 694 : ces dates sont inadmissibles, car il est dit que la princesse fut redemandée par les ambassadeurs du roi Thierry III ; or, ce prince mourut en 690. Il faudrait donc reporter les faits de 686 à 688, car ils sont certainement postérieurs à la fondation du monastère de Blangy en 682, date qui n'est pas contestée. Hume observe avec raison que l'histoire de l'heptarchie est fort obscure, et que les dates offrent peu de certitude ; c'est un vrai chaos. Voyez Bède, *Hist. ecclesiast.* Lib. 2. — Hume, *Hist. d'Angleterre.* T. 1.er — *Vita S. Berthæ.* — Malbrancq. T. 1.

(2) *Incantamentis*, dit naïvement Malbrancq.

travaux de la domesticité. La douce Emma supporta la perte irréparable du bonheur de sa vie avec une résignation parfaite. Forte du témoignage de sa conscience, à tant de mauvais traitemens elle n'opposa que la douceur, et subit sa dégradation avec une patience angélique pendant deux longues années. — Ste.-Berthe cependant était depuis longtems sans nouvelles de sa fille. Pour calmer son âme inquiète, elle fit partir un de ses gens pour la Grande-Bretagne. Que devint-elle au retour de cet envoyé, lorsqu'il l'informa qu'il avait trouvé la malheureuse Emma vêtue d'habillemens serviles, et forcée de se livrer à la porte du palais aux pénibles fonctions d'une esclave. Berthe, vivement affectée de sa déplorable situation, perdit tout repos jusqu'à ce qu'elle pût faire redemander sa fille par les comtes Salardin et Gondouin, ambassadeurs du roi Thierry. L'indigne Seward, mécontent de perdre le pouvoir de tourmenter sa victime, mais cédant aux pressantes instances des envoyés français et des grands de sa cour, lui permit enfin de se retirer. — Emma s'embarqua. Ravie d'échapper au malheur qui l'avait suivie sur la terre étrangère, l'espoir renaissait dans son cœur : elle projetait de cacher dans l'asile du cloître les traces des soucis d'un monde qu'elle avait si cruellement éprouvé. Mais le ciel en avait autrement décidé..... Au milieu de la traversée, une fièvre violente et soudaine s'empara de l'infortunée. Couchée sur le pont du navire, tourmentée par une soif ardente, elle tenait son regard fixé sur les rivages de la patrie qui apparaissaient dans le lointain. Dans son délire, elle joignait convulsivement les mains, en répétant avec angoisse le nom de sa mère. Les matelots, émus de cette scène déchirante, secondaient de tous leurs moyens l'impatience de ses serviteurs. Vains efforts ! En quelques heures, la mort étreignit sa victime. Alors, la douleur fut générale ; et le bruit des

sanglots couvrait celui des rames, lorsque le navire arriva au port de Quantauvic. — Qui peindra le désespoir de Ste.-Berthe en apprenant ce triste événement? Elle sollicite et obtient de l'évêque de Thérouanne la permission de sortir de son monastère avec ses religieuses, pour rendre à sa fille les honneurs funèbres. Cependant, le corps d'Emma, déposé dans une grande barque qui remontait la rivière de Canche (*), recevait partout sur son passage un tribut de regrets et de larmes. Deux ans s'étaient à peine écoulés depuis que, jeune, brillante et confiante en l'avenir, elle avait traversé ces mêmes lieux..... Et déjà, des emblèmes de deuil remplaçaient les signes de l'allégresse publique qui l'avaient accueillie. Près de Marconne, le corps fut débarqué. Le lugubre cortége se dirigea lentement vers Blangy, au milieu d'une foule attristée qui répondait par ses pleurs aux versets mélancoliques du psalmiste que faisait entendre la voix des prêtres. Ste.-Berthe, à la tête de sa communauté, s'était avancée jusqu'à un endroit de ses domaines nommé Grand-Pré. C'est là qu'elle rencontra le cercueil qui renfermait les restes de son enfant. Désirant voir encore cet objet si cher, elle fit ouvrir le cercueil, écarta d'une main tremblante les voiles qui couvraient le corps inanimé, et jetant un regard profond sur ce visage décomposé, « O ma fille bien aimée, s'écria-t-elle, mes yeux te regardent; » mais, ô douleur! les tiens ne peuvent me voir.... » A ces paroles, le ciel répondit par un prodige. Les accens de la douleur maternelle eurent momentanément le pouvoir de réveiller la mort. Emma ouvrit ses yeux éteints, qui brillèrent un instant du plus vif éclat et se refermèrent pour jamais. Le convoi se remit en marche, et de pompeuses funérailles se

(*) A cette époque, le flux des marées se faisait sentir jusqu'à Marconne; les barques pouvaient remonter la Canche jusqu'à *Helenum* (Vieil-Hesdin).

firent dans l'église du monastère de Blangy. — Au lieu où le miracle venait de s'accomplir, Ste.-Berthe fit élever une chapelle pour en perpétuer le souvenir. — On invoque Ste.-Emma pour la guérison de la fièvre. Les femmes la prennent pour modèle dans les afflictions du mariage. Dépositaire de ses reliques pendant 152 ans (1), l'Allemagne catholique l'honore particulièrement.

ÉCLIMEUX.

Esclimeu. De *scolimus,* chardon. Mot qui indique une terre anciennement inculte, en friche. Ce village était anciennement divisé en deux sections : Esclimeu-le-Grand dépendait de la sénéchaussée de St.-Pol, Esclimeu-le-Petit du bailliage d'Hesdin.

La baronie, qui, en 1240, relevait de Rollencourt, appartenait dans le siècle dernier à la famille de Ghistelles dont le chef avait le titre de prince (2).

FILLIÈVRES.

Firiéves, Ficréves, Firieuvres et enfin *Fillieffes.* La terminaison en *evre* ou *euvre* (*opera*), indique bien certainement que ce lieu dut son origine à une fabrique; et la

(1) De 881 à 1034.

(2) Elle descend de Bertoult de Ghistelles d'Aldembourg, vivant en 1070. Nos annales mentionnent avec honneur plusieurs de ses descendans. Eustache, tué à Bouvines en 1214, et son frère Gautier, prisonnier. Oulphart combattit à Poitiers en 1333. Jean, son fils, et deux de ses frères, prirent parti dans les guerres de Flandre en 1379. Louis périt à Azincourt. Gérard était gouverneur de Courtray en 1436.

découverte d'une quantité de débris de vases romains trouvés dans le marais, peut faire croire que le nom de Fillièvres doit se traduire par *figlinæ opera,* fabrique de poterie.

Les habitans obtinrent de Philippe-Auguste en 1205 une charte de commune, sur la demande de Robert de *Fiérèves,* leur sire. Elle fut confirmée en novembre 1268, par Robert, comte d'Artois (*). Les coutumes de l'échevinage, qui étaient communes au village de Galametz, furent rédigées en 1507. Pendant le siége d'Hesdin en 1537, l'armée française campa sur le territoire, du côté de Linseux. La baronie appartint longtems aux vicomtes de la Thieuloye (famille de Bernimicourt).

FRESNOY.

Fraxinetum, Fresnaye. L'autel de *Fresnoith* fut accordé au prieuré de St.-Georges en 1112 par une bulle du pape Paschal II.

GALAMETZ.

Du Celtique *gala*, beau, et de *mansum*, jardin. Nommé le Metz-Galant aux XV.e et XVI.e siècles. Ce lieu dépendait de l'abbaye de Ste.-Austreberthe en 700. Jean de Mont-St.-Éloy, sire de Wendin, chevalier d'honneur au conseil d'Artois, était seigneur du Metz-Galant en 1570. Cette terre appartenait en 1789 à M. de Brandt, comte de Galametz.

GRIGNY.

Griniacum. Jean, seigneur de Grigny, fonda le prieuré de Ligny en 1104.

(*) Godefroy. *Invent. chron.* Tom. 1.

INCOURT.

Inicortis, Incort, dépendait de l'abbaye de Blangy en 682. Usurpé en 920 après les courses des Normands, ce domaine fut restitué en 1031, Malbrancq dit, à tort, en 998.

La terre d'Incourt relevait de Rollencourt.

LE PARCQ.

Ce village s'est formé auprès de la maison de plaisance que Baudouin de Mons, comte de Flandre, fit bâtir au sud du parc immense qu'il créa vers 1068. Cette maison et toutes les habitations qui en dépendaient furent brûlées par les Anglais au mois d'octobre 1355. Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, la rétablit en 1395, repeupla les bois, et pour y prendre le plaisir de la chasse, y fit transporter un grand nombre de bêtes fauves, que Jean Canardi, évêque d'Arras, avait fait prendre dans ses garennes pour en gratifier le duc. Philippe-le-Bon habita souvent cette résidence, il y donna des fêtes magnifiques; on cite celle qu'il offrit aux ambassadeurs du roi de France, aux fontaines du Parcq, au mois d'août 1463 (*). Cette demeure princière fut ruinée dans les guerres de 1522 à 1553. Après la destruction d'Hesdin, l'église du Parcq s'accrut en 1554 de la chapelle de St.-Louis qui existait en cette ville; mais elle ne fut érigée en paroisse qu'en 1588. Vers cette époque disparut l'antique forêt, témoin de tant de nobles passe-tems, alors qu'à la suite de la meute bruyante, les joyeux chasseurs s'élançaient dans les clairières, fouillaient les taillis, sondaient les fourrés et saluaient les abois du cerf d'un éclatant *hallali*.

(*) Locrius. — Turpin.

On croit que le château d'*Estruval* occupe l'emplacement de la maison du Parcq. Ce beau domaine appartenait en 1789 au marquis de Salperwick.

LE QUESNOY.

Quercetum, Quesnaye, nom résultant d'un défrichement. Le hameau d'ÉREMBAUCOURT eut sa coutume locale en 1507.

MAISONCELLE.

Mansionis cella, relevait de la baronie de Rollencourt en 1230. Les Anglais avaient leurs quartiers au *chastel* de Maisoncelle les 24 et 25 octobre 1415.

NEULETTE.

Noulette. La chapelle de ce village, annexe d'Incourt en 1231, dépendait de l'abbaye de Blangy. La dévotion à St.-Hubert y attirait jadis beaucoup d'étrangers.

NOYELLES-LES-HUMIÈRES.

Nigella. L'autel fut accordé à l'abbaye de St.-Eloy en 1122.

ROLLENCOURT.

Rollandi cortis, Rolescurt, Rollaincourt, était en 823 au nombre des *villas* de St.-Riquier (*). Eustache, comte de Boulogne, assigna en 1070, à l'église de Lens, une terre sise

(*) Malbrancq. Tom. 2.

à *Rolescurt*, produisant 7 sols de revenu (1). Guy de Rollencourt fut témoin de la donation de l'évêque Liébert en 1071. Ses successeurs étaient pairs de St.-Pol et bannerets d'Artois en 1150. Quatorze terres à clochers et un grand nombre de fiefs relevaient de cette baronie, qui longtems fut un apanage de la famille de Châtillon. Rollencourt portait d'argent à trois maillets de gueules.

SAINT-GEORGES.

St.-Georges, jadis faubourg d'Hesdin, dont il n'était séparé que par la Canche. Une des portes de cette ville portait ce nom. Ingelram, comte d'Hesdin, aidé des libéralités d'Ernulphe, son parent, et de Nicolas *Miles*, y fonda en 1072 un prieuré de Bénédictins qui fut attribué à l'abbaye d'Anchin par une bulle du pape Paschal II de l'an 1112 (2). Les Français brûlèrent ce faubourg le 29 août 1472. L'église du prieuré, qui était fort belle, a été mutilée par la révolution.

TRAMECOURT.

Tramcort. Ce village, qui date du VII.e siècle, a donné son nom à une noble famille, issue du sire Jehan de Tramecourt, mentionné dans une charte de 1200, et dont le fils Willelm figure dans une charte de donation à l'abbaye de Mont-St.-Martin en 1240. Dans les tems modernes, cette famille n'est pas restée au-dessous de son antique illustration. Un de ses membres, le marquis de Tramecourt, élu député sous la restauration, fut élevé à la pairie par le roi Charles X.

(1) Miræus. *Diplom. belg.*

(2) Locrius. — Turpin.

VACQUERIETTE.

Vaquerie. De *vacaria,* jachère, terre inculte. En 1239, ce lieu ne formait qu'une paroisse avec le village d'Erquières.

VIEIL-HESDIN.

Helenum, Hesdinum (*). — Un village d'environ 130 feux est assis sur le sol qu'occupait une ville qui a passé non sans gloire, laissant pour seules marques d'une existence de douze siècles quelques débris épars, et les ruines de quelques tours que le tems achève de détruire. On croit que l'impératrice Hélène, mère de Constantin, répudiée en 293 pour des motifs politiques, par Constance Chlore, son époux, vint cacher ses chagrins dans une *villa* située sur les bords de la Canche, et que cette résidence fut le noyau d'une bourgade qui prit en 302 ou 306 le nom d'*Helenum*. Ce fait paraît être autant de la tradition que de l'histoire, car il est probable que la bourgade existait avant la fin du III.e siècle, avant le tems d'Hélène. La situation du lieu au point de jonction des deux grandes voies romaines d'Amiens à Boulogne par *Alxiacum,* et de Thérouanne à Amiens par *Helenum,* où cette voie s'embranchait avec la première, ne permet guère de douter qu'une mansion ou un *vicus* n'existât sur un centre de communications aussi intéressant. Maintenant, que la malheureuse Hélène y ait résidé, et que la bourgade ait ensuite pris le nom de cette princesse, la chose est possible.

(*) Les travaux récens de MM. Mondelot, Sauvage, Danvin et Lambert, me dispensent de m'étendre sur les faits assez peu intéressans de l'histoire d'Hesdin. Il m'a paru plus utile de discuter quelques points admis trop légèrement par les historiens.

Mais il est difficile de croire que le nom d'Hesdin vient d'*Helenum*. Cette origine est aussi peu satisfaisante que l'étymologie donnée par Malbrancq, qui dit qu'Hesdin est ainsi nommé *ob amenitatem locorum, ut Eden hortus, sic Edimburgi etymon*... D'ailleurs, il y a dans le Boulonnais un autre lieu du même nom, *Hesdin-l'Abbé* (*Husdina*), et deux villages du nom d'*Hesdigneul* (*Hesdinoël*). Nul n'a encore prétendu que leurs noms dussent se traduire par *Helenum*. Au commencement du X.e siècle, le nom d'*Helenum* disparaît pour faire place à celui d'*Hesdinum*. Peut-être faut-il chercher la racine de ce nom dans le mot teuton *heïss*, bois.

Hesdin fut ravagé par les Vandales en 407, et probablement par Attila en 451; mais il est certain que ses environs ne furent pas le théâtre de la victoire d'Aëtius sur les Franks en 446. On a plusieurs fois reproduit cette erreur de l'abbé Dubos, qui a sa source dans la ressemblance des noms. Les savans s'accordent à reconnaître que le *Vicus Helena*, près duquel Chlodion fut défait par les Romains, est Lens, et non *Helenum* ou Hesdin (1).

Au VI.e siècle, Hesdin eut ses comtes particuliers. Ce comté fut originairement un démembrement de celui de Boulogne. Il comprenait ce qui fut depuis le bailliage, et comptait 113 bourgs, villages et hameaux. Le titulaire devait pour son fief le service de 3,000 chevaux. Ce chiffre est fort suspect. Il est énorme pour la première période du moyen-âge et pour un pays alors couvert de forêts, où la culture dans l'enfance ne pouvait nourrir qu'une population assez faible. Le premier comte fut *Heins* ou Henri (2). On croit

(1) Voir l'article Lens, où cette question est éclaircie.

(2) Malbrancq, lib. 3, et d'autres auteurs disent que Robresse, mère de Batefrid, fut la première comtesse d'Hesdin.

que ses successeurs jusqu'à Effrid (IX.e siècle) résidaient au château du Mesnil, situé au lieu qu'occupe la place du Nouvel-Hesdin. La plupart de ces seigneurs furent des hommes pieux qui consacrèrent une partie de leur domaine à fonder ou doter des monastères. Le brave Effrid ne put sauver sa ville que les Normands bouleversèrent en 882. Dans cette désastreuse année, il partagea les efforts et la mauvaise fortune d'Hennekin, comte de Boulogne, son parent.

Le château d'Hesdin avait été ruiné par les barbares; Baudouin de Mons, comte de Flandre, le rétablit en 1068. Quelques années après, le comte Gautier II fonda la collégiale de St.-Martin pour douze chanoines. La ville parcourt ensuite des destinées inconnues jusqu'au tems de Philippe d'Alsace. Everard, treizième comte d'Hesdin, étant mort sans postérité mâle en 1176, le titre s'éteignit, et le fief fit retour au domaine du comte de Flandre, qui créa un châtelain. Les historiens disent que ce prince qui aimait le séjour d'Hesdin, ayant eu à se plaindre des habitans, pour sédition sans doute, en fit précipiter quelques-uns du haut d'une tour vers l'an 1178. Cet acte de rigueur n'est guère conforme au caractère de mansuétude et d'équité qui distinguait le comte de Flandre, et cela lorsqu'il venait de rendre une ordonnance générale dont les dispositions décèlent une ferme volonté de mettre un terme aux violences individuelles, aux maux de l'arbitraire. Il est donc permis de douter du fait. Les auteurs ajoutent que Philippe abolit la commune et fit transporter à Aire la cloche du beffroi. Le titre de ce prétendu établissement de commune est inconnu. En 1182, le comte se prépare à la guerre contre le roi de France, à l'occasion de la succession d'Éléonore de Vermandois. Toutes les villes s'empressent de lui témoigner leur attachement en fournissant d'amples con-

tingens. » Hesdin, dit Willelm Armoricus (1), ville remplie » d'illustres citoyens, envoya une cohorte de combattans. »

Ce fut en 1191 que Philippe-Auguste, *sur la demande des bourgeois d'une concession d'union et communauté*, leur accorda une charte en six articles. Le préambule indique plutôt un titre primitif qu'une réhabilitation de commune. Louis, fils du roi, que le congrès d'Arras avait investi du comté d'Artois après la mort de Philippe d'Alsace, confirma cette charte en 1215, et autorisa en 1220 la construction de la halle (2). La *loy* d'Hesdin fut modifiée en 1243, du consentement des bourgeois. Et le comte Robert en 1248, Robert II en 1268, Othon et Mahaut en 1302, confirmèrent de nouveau les priviléges (3).

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, répara le château en 1395. Cette résidence fut souvent habitée par lui et par ses successeurs qui venaient prendre au Parcq les plaisirs de la chasse. Le 29 août 1475, les Français brûlèrent les faubourgs jusqu'aux portes de *Beaumont*, de *St.-Georges* et *Putresse* (4). Louis XI vint en cette ville en 1477, et son séjour fut marqué par la sanglante exécution de douze des députés qu'Arras avait envoyés à la duchesse Marie.

Hesdin, en vain assiégé en 1521 par la division anglaise du comte de Surrey, pris par les Français en 1537, fut repris par les Impériaux en 1553. Pendant la capitulation, un malentendu donna lieu à l'explosion des mines. Une grande partie des fortifications sauta avec un épouvantable fracas. Les assiégeans pénétrèrent aussitôt par toutes les brèches,

(1) *Philippidos*. C. 2.

(2) Archives départementales.

(3) Godefroy. *Invent. chron.* des chartes. Tom. 1.—Hennebert.

(4) Hesdin avait trois autres portes : celles dites du *Château*, à l'ouest, de la *Garenne*, au nord, et des *Petits-Prés*.

mirent les maisons au pillage et massacrèrent tous ceux des habitans qui ne purent se soustraire à leur première fureur. La ville avait tellement souffert, ses murs étaient tellement ruinés, que Charles-Quint ordonna qu'elle fut rasée et rebâtie dans une meilleure situation, à une lieue de distance. Le pauvre village, qui se forma au milieu de ces débris, fut incendié par les Français en 1595.

La prairie, nommée la Garenne dans les coutumes d'Hesdin, est située au nord du village. Elle est connue sous le nom de la Varenne. Les délits commis en ce lieu ressortissaient du châtelain, et sur appel de la *table de marbre* à Paris.

WAIL.

Wal, sur la Chanche. Du Celtique *wa*, vallée. Relevait en 1201 de la baronie de Fillièvres. La seigneurie de Wail et de *Quatre-Vaux* appartenaient à la famille de Hauteclocque dès l'an 1550.

Ce village était partagé en plusieurs fiefs. Jean de Bournonville, baron de Baincthun, possédait la terre du *Valentin* avec un petit château à tourelles, dont quelques vestiges apparaissent encore. Il obtint le 23 décembre 1489 l'autorisation d'y fonder un couvent de Récollets. Ce monastère fut bâti en 1503 et peuplé par des religieux de Valenciennes (*).

Le fief de QUATRE-VAUX (*Cathrui* en 879), jadis patrimoine des Créquy, relevait du château d'Hesdin.

Wail fut chef-lieu de canton de 1801 à 1818.

(*) Ferri Delocres.

WAMIN.

Ce lieu était annexe de la paroisse d'Auchy en 1112. Les chevaliers hospitaliers de St.-Jean-de-Jérusalem y établirent une commanderie vers l'an 1254. La ferme de *St.-Jean*, située au sud du village, rappelle cet établissement.

La terre de Wamin avait titre de marquisat: le dernier titulaire fut M. de Fleschin.

WILLEMAN.

Vilmans. L'autel appartenait à l'abbaye d'Anchin en 1150. Le seigneur était feudataire du sire de Rollencourt en 1231. Cette terre était en 1789 dans la maison de Pressy.

CANTON DE SAINT-POL.

BEAUVOIS.

Bellovacum Artesiæ, nom de situation. Le mot *vois,* dans l'idiôme picard, est synonime de *val.* Ce lieu est mentionné dans une charte de 1131.

BERMICOURT.

Berninocortis en 800. *Berninicortis* en 1000. *Bernimicourt* jusqu'à la fin du XVI.e siècle. Un diplôme de Charlemagne, donné à Aix-la-Chapelle au mois de juin 806, approuve la donation faite à St.-Denys par Ste.-Isbergue, sa sœur, de la *villa de Berninocorte in pago atrebatensi* (1). — Hugues de Bernimicourt joûte comme chevalier au célèbre tournoi d'Anchin en 1096 (2). — Les seigneurs de ce village, vicomtes de la Thieuloye, tant par leur illustration personnelle que par les charges qu'ils remplirent, ont joui d'une grande considération pendant les XVI.e et XVII.e siècles.

(1) Malbrancq. Tom. 2. Cette donation comprenait six *villas.*

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai. Tom. 3.

BLANGERMONT ET BLANGERVAL.

Ces deux villages ne forment en quelque sorte qu'une seule rue. L'autel de Blangermont, qui, dès le XIII.e siècle, avait été conféré à l'évêché de Thérouanne, fut attribué en 1560 aux bénéficiers du chapitre d'Ypres.

BRIAS.

Bryas. Du Celtique *bri, bria,* lieu d'habitation. *Briastum* et *Briast* dans les chartes. Cette terre, qui fut originairement un apanage de la maison de St.-Pol, appartenait en 1199 à un sire Henri, chevalier, qui est la tige de la maison de Brias. Son fils Baudouin était pair de St.-Pol en 1224. Sur les champs de bataille, dans les dignités, dans les conseils, cette famille a conquis une juste illustration. Deux de ses membres furent tués, l'un à Montlhéry en 1465, l'autre à Eckeren en 1703. Elle compte des gouverneurs de place et un archevêque de Cambrai (1675). La seigneurie fut érigée en comté en 1649. Le comte Alexandre de Brias est mort député en 1828.

Le château, récemment reconstruit, est une des belles résidences des environs de St.-Pol.

Le hameau de BRITEL est nommé *Bristel* dans la charte de délimitation de la banlieue de St.-Pol en 1221. Le hameau de GROSSART relevait de la terre de Brias en 1649. — Les deux fermes dites l'abbaye de *Neuville* appartenaient à Clairmarais avant la révolution.

BUNEVILLE.

Beuneville, Bunonis villa, est mentionné dans une charte de 1112.

CROISETTE.

Cruciolæ, dans une charte de 1080, a eu le titre de principauté. La coutume locale, rédigée en 1507, n'admettait pas le droit d'aînesse. La seigneurie du village appartenait à l'abbaye de Messines en Flandre : elle y possédait deux grandes fermes.

Une cense du hameau de *Vignacourt* paraît avoir été au moyen-âge une maison forte.

CROIX.

Cruces en 1131. L'épine devant Croix était une des limites de la banlieue de St.-Pol en 1221. La famille de Croix a eu beaucoup d'éclat aux XV.e et XVI.e siècles, par ses alliances et par les charges dont quelques-uns de ses membres furent investis.

ÉCOIVRES.

Escouvres, Escoyvres, relevait en 1259 de la baronie de Flers.

FLERS.

Flers-en-Flamermont, baronie, pairie d'Artois en 1259, et ressortissant en 1272 de la châtellenie d'Hesdin. Le nom du lieu dit *Flamermont* est à traduire par *Flandeberti mons*. M. de Dostrel était baron de Flers en 1789. Le tilleul de Flers est cité pour sa grosseur prodigieuse (*). Il couvre près d'une demi-mesure de terrain.

(*) *Puits Artésien*. Tom. 4.

FOUFLIN-RICAMETZ.

Foufelin et *Ricomansum* au XI.e siècle. *Foufelin* était déjà constitué en paroisse en 1248. — Alard de *Ricomanso*, chevalier, fut un des nombreux témoins de la charte de Liébert, évêque de Cambrai, de l'an 1071.

FRAMECOURT.

On croit que ce village doit son origine à la résidence qu'y possédait Ste-Framehilde, comtesse du palais de Dagobert, morte en 709. Il s'est ensuite appelé *Wulfraincourt*, du nom de son patron St.-Wulfran, mort en 720 (1).

Jean de Framecourt fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Blangy en 1053. Son fils Acard, chevalier, fonda en 1084 un prieuré dont l'érection fut autorisée par un diplôme de Gérard, évêque de Thérouanne. Il dépendait de l'abbaye de Ham.

Framecourt fut chef-lieu de canton en 1795.

GAUCHIN-VERLOING.

Ce joli village est situé sur la Ternoise. La seigneurie était une mouvance directe de St.-Pol en 1272 (2); elle appartenait au comte de Brias en 1649.

---

(1) Malbrancq. Tom. 1.

(2) Turpin. *Terv. Com. hist.*

GUINECOURT.

Guincourt en 1104, *Guignecourt* dans les coutumes. Le chapitre de ce petit village était annexe du prieuré d'OEuf en 1112.

HAUTECLOCQUE.

Haulteclocque est nommé *Alta cloca* dans le diplôme de Gérard, évêque de Thérouanne, de l'an 1084, qui attribue les revenus de la chapelle au prieuré de Framecourt. Cette chapelle fut érigée en paroisse dans le siècle suivant.

Au-dessus de l'arceau gothique du portail de la tour est un écu en pierre sur lequel est sculptée une croix, emblème héraldique des anciens seigneurs de Hauteclocque. Cette famille est du petit nombre de celles qui trouvent dans les souvenirs de leur passé les prouesses de la chevalerie, la palme du Croisé. Elle descend d'un sire Wilbert de Hauteclocque, qualifié chevalier dans une charte de Cercamp de 1174. Tassart fut de l'expédition d'Oisy en 1254. Wauthier et Pieron suivirent le comte de St.-Pol à la Croisade de Tunis qui finit par la mort du saint roi en 1270. Jacques combattit aux barrières de St.-Omer en 1340. Colart et Bauduin siégeaient aux États d'Artois en 1414. Robert signa, comme membre des États, la pacification de Gand en 1576, et l'acte de réconciliation de l'Artois en 1579 (*). — En 1536, Pierre de Hauteclocque vendit cette seigneurie, qui en 1600 tomba par mariage dans la famille de Bertoult; et cette terre, unie à celle d'OEuf, fut érigée en marquisat en 1766, sous le nom de *Bertoult d'OEuf*.

(*) De Courcelles. Hist. des pairs. — Archives départementales. — Hennebert, etc.

Le hameau de SAINS-LES-HAUTECLOCQUE, *Sanctum*, dépendait de l'abbaye de Blangy à l'époque de son rétablissement en 1034. Le chevalier Acard, fondateur du prieuré de Framecourt en 1084, lui donna le quart de la terre de Sains et le manoir qu'il y possédait.

HAUTECOTE.

Hautecôte, nom de situation, mentionné dans une charte de 1179, relative au prieuré de Ligny.

HÉRICOURT.

Heri cortis, maison du maître. *Herikort* en 1071. Le sire d'Héricourt était banneret d'Artois au XII.e siècle (*). Ses successeurs eurent dans les derniers tems le titre de comte.

Cette terre relevait en 1400 de la baronie de Rollencourt.

HERLINCOURT.

Herluini cortis, domaine d'Herluin. *Erlenkort* en 1172. Appartenait en 1418 à Jean de Luxembourg.

HERLIN-LE-SEC.

La dîme de ce village fut réglée par une charte de 1172. Le sire d'Herlin fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Ses descendans sous Charles-Quint étaient au premier rang dans l'ordre équestre, avec titre de comtes.

(*) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

HERNICOURT.

—

Hernicourt, sur la Ternoise. Du Teuton *ern* ou *hern*, terre en friche.

Le sire Baudouin d'Hernicourt fut un des trois commissaires chargés de faire donner la sépulture aux milliers de Français tués à Azincourt.

De ce village dépend le hameau de MORIAUCOURT, *Morelcourt* en 1050, ancienne baronie et résidence de la famille Régnier, issue de St.-Hubert, évêque de Liége, qui seule prétendait avoir le pouvoir de donner le *répit*. Le manoir était une petite forteresse qui avait sa chapelle castrale (1).

HUMEREUIL.

—

Jehan d'Humières en était seigneur en 1150. L'autel appartenait à cette époque à l'abbaye de Blangy. Cette terre fut érigée en marquisat en 1767 en faveur de M. de Belvalet, issu d'Adrien de Belvalet, écuyer, sire de Cuvigny, La Cauchie, etc., conseiller au conseil d'Artois en 1540.

HUMIÈRES.

—

Humeriæ. Ursion d'Humières fut témoin en 1058 d'une donation à l'abbaye d'Hasnon. Jehan d'Humières contribua à la dotation de l'abbaye de Mont-St.-Martin en 1150. Son fils accorda en 1190 une dîme à l'abbaye de St.-Éloy, qui déjà était en possession de la cure (2). De ce Jehan est issue cette

(1) *Puits Artésien*. Tom. 4.

(2) Le Carpentier. Hist. de Cambrai.

noble famille qui marque entre les plus illustres de l'Artois, et qui s'éteignit dans la ligne masculine en 1604, après avoir pendant quatre siècles servi son pays, et inscrit son nom sur les listes funéraires de Poitiers et d'Azincourt. Le brave Louis de Crévant, duc d'Humières, maréchal de France en 1668, mort en 1694, descendait par les femmes de cette souche antique.

LIGNY-SAINT-FLOCHEL.

Ligniacum (*à ligno*, bois). Ce lieu emprunte son nom du voisinage des bois d'Averdoing.

Le village avait pour patron un saint peu connu, St.-Flochel (*Flosculus*), autrement nommé St.-Flou, évêque d'Orléans, mort vers l'an 500 (1).

LINZEUX.

Je crois que ce village est le lieu nommé *Linariæ*, donné à St.-Denis par Ste-Isbergue, et mentionné dans le diplôme de Charlemagne de 806 (2).

MAISNIL.

Manilium, Mainilium, Maisnil-en-Ternois. En 1201, Robert, sire de Maisnil, fut un des témoins de la charte de commune d'Estrée-sur-Canche. Cette terre relevait de Rollencourt en 1340. Elle appartint dans le XVI.e siècle à la maison de Guînes, branche de Souastre, d'où le village s'est appelé *Maisnil-à-Souastre.*

(1) Vocabulaire hagiologique. — 1.er vol. du dictionnaire étym. de Ménage.

(2) Malbrancq. Tom. 2.

Les hameaux d'OCOCHE et de TACHINCOURT appartenaient en 1283 au sire Hugues d'Ocoche, qui acquit le domaine de St.-Martin.

MARQUAY.

De *Marca*, que la basse latinité a admis pour *mansum*, ferme. Le sire Palamède de Markais fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Plusieurs seigneurs de *Markai* furent vice-gouverneurs d'Arras en 1467, 1500 et 1535.

MONCHEAUX.

Moncel, nom de situation. Ce village dépendait de l'abbaye de St.-Riquier en 823. Il était tenu en partie du prieuré de Ligny-sur-Canche en 1112 (*). Le sire Simon de Moncheaux périt à Azincourt en 1415. — La coutume locale fut rédigée en 1507.

MONS.

Monts-en-Ternois, nom de situation, était compris en 823 dans les possessions de St.-Riquier. Le domaine relevait en 1340 de la baronie de Rollencourt.

NEUVILLE-AU-CORNET.

Nova villa, *Nœufville*, était en 1200 une annexe de *Maisnil-en-Ternois*. La seigneurie appartint pendant plusieurs siècles à la famille de Bailleul-St.-Martin.

(*) Malbrancq. Tom. 1 et 2.

NUNCQ.

Nuncq, sur l'ancienne voie romaine d'Amiens à Thérouanne. *Nunciacum*, maison du courrier, poste. Les chroniques de St.-Bertin citent ce lieu pour son antiquité. Il était nommé *Inick* au IX.e siècle, et dépendait de l'abbaye de Blangy en 882 (1).

ŒUF.

OEufs-en-Ternois. De *kofa*, métairie. Un prieuré y fut fondé en 1104, à ce que l'on croit, par Jehan de Brimeu, sire de Grigny; il dépendait du monastère de Marmoutier, près de Saverne en Alsace. La seigneurie relevait de Rollencourt en 1340, et ses coutumes ainsi que celles du temporel du prieuré furent rédigées en 1507.

En 1766, la baronie d'OEuf fut érigée en Marquisat en faveur de M. de Bertoult.

OSTREVILLE.

Ortevilla au XII.e siècle. Baudouin et Gosselin d'*Ortevilla* figurent comme témoins de la charte de dotation de l'abbaye de Cercamp (2). En 1221, la limite de la banlieue de St.-Pol s'étendait jusqu'au frêne d'*Orteville*.

Cette terre appartenait en 1613 au comte Maximilien de Bailleul.

---

(1) Malbrancq. Tom. 1 et 2.

(2) Turpin.

PIERREMONT.

Mons petreus, *Petri-Mons* en 1145. De cette date à l'an 1613, ce domaine resta dans la famille de Bailleul-St.-Martin.

Le hameau de LIBESSART dépend de cette commune depuis plusieurs siècles. Il est nommé dans les chartes *Libersart* et *Livessart* (*Liberum Sartum*), parce que les *essars* ou défrichemens jouissaient de l'exemption de certains cens.

L'église de Pierremont, qui date de la fin du XVII.e siècle, est dans une situation isolée entre le village et Libessart.

RAMECOURT.

De *ramus*, rameau, arbre. La famille Quiéret de Douriez, puissante en Artois au moyen-âge, possédait cette terre dès le XIII.e siècle. Pierre Quiéret, sénéchal de St.-Pol, en était seigneur en 1415; il fut fait prisonnier à la bataille d'Azincourt.

PRONAY (hameau). *Pruniacum*, *Progniacum*, *Prunay*. Roger, comte de St.-Pol, accorda en 1050 trois parts de la dîme de Pronay à l'église collégiale de St.-Pol (*). Le comte Gaucher de Châtillon rétablit la chapelle en 1209. L'épine de Pronay fut une des limites de la banlieue de St.-Pol en 1221.

RŒLLECOURT.

Rollonis cortis, *Roillicourt*. Un chevalier nommé Godefroy en était seigneur en 1122. Cette terre appartint ensuite

(*) Locrius. *Chron. belg.*

et jusque dans le XVII.e siècle à la famille de Bailleul-St.-Martin.

Le hameau d'EPENCHAIN était aussi dans le domaine de cette famille. En 1221, le *Cauvelet d'Espinehain* était une des limites de la banlieue de St.-Pol. La dîme fut accordée à l'abbaye de St.-Éloi en 1251 par le sire Pierre de Langawérie.

SAINT-MICHEL.

Le lieu nommé *Agnez-Grandeamp,* mentionné dans les actes de dotation de la collégiale de St.-Pol en 1050-1175, est le noyau de St.-Michel.

Ce joli village, remarquable par sa situation, est traversé par la route d'Arras. Une vaste forêt l'abrite au nord, la Ternoise le borde au sud. L'église est bâtie à mi-côte sur la lisière du bois; la tour, de forme octogone et d'une architecture élégante, porte le millésime de 1661. A l'orient est le château de St.-Martin, dans les jardins duquel est une des sources de la Ternoise. Cette habitation, située dans un marais, n'a de valeur que par ses vastes dépendances et ses souvenirs. Elle a servi d'asile à M.me de Beauharnais (depuis impératrice Joséphine) pendant les plus mauvais jours de la révolution. Cette maison, qui est assez moderne, a succédé à l'ancien château de St.-Martin. Cette magnifique résidence des comtes de Bailleul-St.-Martin occupait une autre position. Hugues d'Ocoche, chevalier, avait acheté le domaine de St.-Martin en 1287; il y fit bâtir une forteresse en 1294, au lieu dit la *Cressonnière.* Sa petite-fille ayant épousé, dans le siècle suivant, Gossuin ou Govin de Bailleul, porta cette terre dans la famille de son mari. Charles Gossuin fit reconstruire le château en 1460, l'embellit et planta un grand

parc orné de cours d'eau. François I.er y séjourna en 1537 pendant le siége de St.-Pol (*). Il fut complètement détruit dans le siècle dernier, par une circonstance peu commune. La comtesse de Hornes, qui s'y déplaisait, le livra aux flammes pendant l'absence de son mari.

Le dernier possesseur de cette belle terre fut le prince de Salm-Kirbourg.

SAINT-POL.

—

Tervana, Paulopolis, sur la Ternoise. Pendant toute la période romaine, l'histoire se tait sur l'antique *Tervana*. Une voie militaire, prolongement de la grande voie de Cambrai à Arras, la traversait et s'y divisait en deux branches, dont l'une se dirigeait sur Boulogne par Anvin, Fruges et le *Septemvium*, et l'autre sur Thérouanne par Febvin et Estrée-Blanche.

La tradition qui attribue aux Romains la fondation de toutes nos vieilles forteresses, n'a pas manqué de leur faire honneur de la construction du château.

La bourgade de *Tervana* est mentionnée dans les tables de St.-Folquin, à la date de 855 et 858, comme étant une des *villas* de St.-Bertin, avec manses, terres, forêts, moulin et vignobles (*vineæ*).... Oui, des vignobles. Alors et longtems après, on cultivait la vigne à St.-Pol, comme en vingt autres endroits de l'Artois et de la Morinie, et jusque près des dunes. Les chartes en font foi. La grappe mûrissait là où prospère l'herbe d'Amérique dont Jean Nicot a enrichi l'Europe. Les coteaux de St.-Michel et de Rosemont se couronnaient de

(*) Malbrancq. — Turpin.

pampres et versaient leurs produits aux celliers de l'abbaye. Sans doute, les pauvres moines buvaient le Falerne de *Tervana* en esprit de pénitence.

Dès le VII.e siècle, l'église du lieu était dédiée à St.-Paul; et comme la petite ville et son territoire échappèrent en quelque sorte miraculeusement aux déprédations et aux torches des Normands qui désolèrent le pays en 881-82, les habitans ne doutèrent pas qu'ils n'aient dû leur salut à l'intercession de leur patron, et le nom de St.-Pol effaça celui de *Tervana.*

Le Ternois, ou Tervanois, fut érigé en comté en 918, en faveur d'Adolphe, petit-fils de Baudouin-Bras-de-Fer et frère d'Arnoul-le-Grand, comte de Flandre. Ce premier comte de St.-Pol mourut à St.-Bertin le 13 novembre 933. Un de ses premiers successeurs, le comte Willelm, fit ceindre la ville de murailles vers l'an 970. Les faits de l'histoire de St.-Pol sont ensuite peu connus jusqu'au tems de Hugues II, dont le caractère bouillant et aventureux causa tant de malheurs à la ville et au comté. D'abord croisé avec Godefroy de Bouillon en 1096, ce seigneur revient de la Terre-Sainte après quelques années, et se brouille avec Baudouin, comte de Flandre, qui vint assiéger St.-Pol en 1117. La ville était serrée de près lorsque la médiation d'Eustache, comte de Boulogne, fit cesser les hostilités. Bientôt après, Hugues, oublieux du passé, reprend les armes et fait des courses en Artois. Le successeur de Baudouin, Charles-le-Bon, résolu de lui infliger une punition terrible, investit St.-Pol en 1120, s'en rend maître, livre la ville au pillage et à l'incendie, et renverse les murailles de fond en comble. *Impletisquè fossis solo æquavit,* dit la chronique.

Après cette catastrophe, suit un long calme pendant lequel la cité relève ses ruines et s'accroît de divers établissemens.

Le comte Roger II avait fondé au château, en 1050, la collégiale de St.-Sauveur pour douze chanoines; le pape Alexandre confirma la dotation de ce chapitre par une bulle du 7 kal. aug. 1175. Elle comprenait particulièrement dans la paroisse de St.-Paul deux parts de dîme, douze manses au château, des fours, une brasserie et trois quartes (*tres quarterias*) de cervoise dues par chacune des brasseries de la ville. La collégiale fut transférée du château dans le centre de la ville par le comte Guy de Châtillon en 1251.

La première fondation de l'hôpital appartient au comte Hugues IV (Campdavaine). Avant de partir pour la Terre-Sainte en 1190, il dota cet établissement, conjointement avec son épouse, Yolende de Haynaut.

C'est à ce seigneur que St.-Pol dut sa première charte communale avec banlieue. Elisabeth, sa fille, épouse de Gaucher de Châtillon, confirma cette banlieue par une charte du mois de septembre 1221, portant : *Pater meus Hugo, communiæ de S. Pauli bannileucam dedit et concessit, videlicet ab haïa Johannis filii Helvini, ad spinam de Pronay*, etc. (*) L'institution communale fut encore confirmée par Hugues de Châtillon en juillet 1227. Le même comte accorda aux bourgeois en 1231 le droit de faire du bois dans ses forêts (*jus lignandi in forestagiis suis*), à l'exception des cuisiniers, aubergistes, boulangers et brasseurs, qui par état faisaient une grande consommation de combustible.

La comtesse Elisabeth avait aussi fondé en 1221, hors des murs et à l'occident de St.-Pol, une léproserie qui fut dotée, tant par elle que par le sire Gauthier d'Halluin, d'environ 192 mesures de terre. Cette maladrerie, qui est la ferme de St.-Ladre, est depuis longtems réunie à l'hospice.

(*) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

Guy de Châtillon et Mathilde ou Mahaut de Brabant, son épouse (*ob remedium animæ*), augmentèrent considérablement l'hôpital, par lettres données à Paris au mois de mai 1255 (1), approuvées par l'évêque Raoul en 1263. Cette maison était fondée pour 60 malades ou infirmes; on y recevait les pélerins et les femmes en couches; les enfans exposés ou abandonnés y étaient élevés pendant sept ans. Enfin, tout était prévu pour tous les besoins. (Cet hôpital n'était déjà plus en 1616, selon Ferri Delocres, que l'ombre de lui-même.)

Au XIII.e siècle, la gloire et la puissance des comtes de St.-Pol (famille de Châtillon) étaient à leur apogée. Les pairs qui étaient soumis à *l'estage* (2), leur formaient dans le château une espèce de cour. Pendant quarante jours par an, chacun d'eux était tenu de faire le service au château. Ils devaient y amener leurs épouses, seulement quand la comtesse était présente. Le comte était obligé de traiter les pairs le jour de leur arrivée et le dernier jour de leur service. Ils vivaient à leurs frais le reste de leur séjour. Durant toute l'année dans laquelle ils avaient fait le service, les pairs avaient le droit de chasse dans les forêts et garennes du comte, ainsi que le droit de prendre dans les forêts le bois qui leur était nécessaire. Les pairs devaient défendre au besoin le comte pendant quarante jours par an, et à leurs dépens.

St.-Pol eut sa part des misères du XIV.e siècle, et de la prospérité qui découla de l'administration des ducs de Bourgogne. A ces jours de calme devaient bientôt succéder d'effroyables tempêtes. Déjà grondaient dans le lointain les foudres allumés par la rivalité de deux puissans monarques,

(1) Olivier de Wrée. Sceaux de Flandre.

(2) Turpin. L'enquête faite par Hugues de Châtillon, sur le droit d'*estage* est de l'an 1227.

François I.er et Charles-Quint. Pendant presque tout le XVI.e siècle, l'Artois fut le théâtre de luttes sanglantes. Tous les malheurs pesèrent sur la province. St.-Pol eut à subir les tristes chances de la guerre. Pris par les Français en 1537, il fut, au mois de juin de la même année, assiégé par les Impériaux et emporté d'assaut après une vigoureuse résistance. On assure que la garnison, réunie à un grand nombre de bourgeois, fut refoulée par les vainqueurs dans une rue voisine du rempart, et que là, 4,500 hommes furent passés au fil de l'épée. De cette terrible exécution, le lieu de carnage prit le nom de rue *Cope-Gueule* (*). Le comte de Bures fit ensuite mettre le feu en divers endroits de la ville, raser le château et abattre la grosse tour ou donjon. Il paraît que la ville se rétablit en assez peu de tems, car ses fortifications arrêtèrent encore les Français qui s'emparèrent de cette place en 1553. Retombée bientôt après au pouvoir de l'Espagne, le duc d'Alençon la prit et la brûla en 1581. Alexandre Farnèze la fit rentrer sous la domination espagnole en 1593. Douze cents Espagnols s'y cantonnèrent alors et la gardèrent comme caution de leur solde arriérée. Pendant trois mois, ils y vécurent à discrétion, fatiguant les habitans de leurs excès et forçant les mécontens à s'exiler à Pernes.

Après le désastre de 1537, la ville était tellement ruinée que pendant neuf ans le pouvoir municipal fut suspendu. Ce ne fut qu'en 1546 qu'il fut possible de le reconstituer. L'empereur Charles-Quint confirma les anciens priviléges, et Jean Delocres, aïeul de l'annaliste, fut créé maïeur. Les compagnies d'archers et de canonniers, établies par les comtes de St.-Pol, reçurent alors une nouvelle organisation. Cette milice urbaine devait assister en armes aux processions, et faire la garde pendant le tems des foires.

(*) Aujourd'hui rue Royale.

La ville revint à la France par le traité des Pyrénées en 1659; ses remparts ne furent détruits qu'après 1709; quelques pans de murs et deux tours chargées de lierre dominent encore le profond fossé qui bordait le front nord. Une autre tour en grès est enfermée dans l'ancien jardin des Carmes. L'enceinte avait quatre portes : la porte d'Arras; la porte d'Aire, jadis de *Verloing* ou *portail de l'Horloge;* la porte de Béthune, jadis de la *Potterie*, et la porte d'Hesdin, jadis de *Couture*. Le château était situé derrière les maisons de la place, au haut de la rue d'Arras. Il reste des vestiges de ses hautes murailles, et des terrassemens d'où la vue embrasse la plus belle perspective. Ce vaste emplacement est converti en jardin. Les fossés de l'arrière-corps du château bordent la promenade du *Mont*.

Au moment de la révolution, St.-Pol avait un couvent de Carmes fondé par la famille de Horn, et deux couvens de femmes.

Cette ville compte parmi ses enfans Ferri Delocres, dit Locrius, auteur du *Chronicon belgicum,* né le 21 juin 1571, mort le 20 août 1614; et le père Turpin, auteur de l'histoire latine des comtes de St.-Pol, imprimée en 1731; il a laissé divers ouvrages manuscrits.

Depuis quelques années, la petite ville dont les environs sont si remarquablement beaux, lutte avec succès contre les désavantages de sa situation; elle fait effort pour grandir, ses rues se redressent et s'élargissent; d'honorables citoyens l'ont dotée d'une bibliothèque et d'un musée; à eux revient l'honneur d'avoir créé la seule revue littéraire qui existe dans le département, le *Puits Artésien* (*).

(*) MM. Danvin et Seiter ont fondé cette intéressante publication à laquelle s'associent la plupart de ceux de nos concitoyens qui cultivent les lettres. Elle a, depuis l'année 1837, rendu de grands services aux sciences historiques.

SÉRICOURT.

Sericort au XIII.e siècle. Il fut donné en dot à Jeanne de Châtillon, comtesse de St.-Pol, en 1376.

SIBEVILLE.

Sibaldi villa. (Sibald, nom propre au IX.e siècle.) *Sibivilla.* Le village de *Sibiville* est mentionné dans les titres de St.-Vaast en 1232. Hugues Kieret fit don cette même année à l'abbaye de Cercamp de ce qu'il possédait sur *Sibiville.* Ce domaine fit partie de la dot de Jeanne de Châtillon en 1376.

SIRACOURT.

Nommé dans les chartes *Ciriacourt, Ciraucourt* et *Syracourt.* L'abbaye de St.-Josse-sur-Mer y avait des dîmes et une juridiction en 1256 (*). Ce village avait sa coutume particulière qui fut rédigée en 1507.

TERNAS.

Terna en 1228. Ce lieu tire son nom de la Ternoise qui jadis prenait sa source à l'extrémité nord de son territoire.

TROIS-VAUX.

Tres valles, nom de situation. Ce village releva de Rollencourt en 1340, puis de Bryas.

Le hameau de BELVAL, *Belleval,* est connu dès le XII.e siècle. La charte de la comtesse Elisabeth de Châtillon de 1221 assigne la croix devant Belval comme une des limites de

(*) Cartulaire Moreau. M. S. des archives départementales.

la banlieue de St.-Pol. Le sire Baudin de Belleval périt à la bataille d'Azincourt en 1415. Cette terre appartenait en 1789 à M. de Raulin, membre des États d'Artois.

WAVRANS.

Waverans, *Wavans*, sur la Ternoise. Du Celtique *wa*, vallée, et *wans*, maison. Hugues, sire de Waverans, fut témoin de la charte d'Étrée-sur-Canche en 1201. La banlieue de St.-Pol s'étendait en 1221 jusqu'à l'église de *Wavans*.

Au nord du village est le hameau de SAINT-MARTIN, jadis *St.-Martin-Glise*. André de Bailleul y fit bâtir en 1145 une chapelle qui fut en 1152 érigée en paroisse, de laquelle dépendirent longtems les hameaux de *Bethonval* et *Sautricourt* (*).

(*) Malbrancq. *De Morinis*. Tom. 3.

FIN.

TABLE

des

NOMS DE LIEUX.

Le chiffre romain indique le volume.

La lettre *H* désigne un hameau, la lettre *D* un domaine, et la lettre *F* une ferme.

A

Ablain-St.-Nazaire. . . . I 240
Ablainsevelle. . . . . I 193
Acheville. . . . . I 240
Achicourt. . . . . I 135
Achiet-le-Grand. . . . . I 144
Achiet-le-Petit. . . . . I 144
Acq. . . . . I 241
Acquin. . . . . II 216
Adinfer. . . . . I 162
Affringues. . . . . II 216
Agnez-les-Duisans. . . . . I 163
Agnières. . . . . II 256
Agny. . . . . I 137
Aire. . . . . II 167
Airon-Notre-Dame. . . . . II 149
Airon-St.-Vaast. . . . . II 150
Aix-en-Ergny. . . . . II 139
Aix-en-Issart. . . . . II 88
Aix-en-Gohelle. . . . . I 344
Alembon. . . . . II 48
Alette. . . . . II 139
Alincthun. . . . . II 38
Allouagne. . . . . I 281
Alquines. . . . . II 217
Ambleteuse. . . . . II 61
Ambricourt. . . . . II 117
Ambrines. . . . . II 257
Ames. . . . . I 374
Amettes. . . . . I 374
Amplier. . . . . I 222
Andres. . . . . II 49
Angres. . . . . I 346
Annay. . . . . I 346
Annequin. . . . . I 298
Annezin. . . . . I 282
Anvin . . . . . II 313
Ardres. . . . . II 183
Arleux-en-Gohelle. . . . . I 242
Arques. . . . . II 248
Arras. . . . . I 33
Assonval (*H*) . . . . . II 214
Athies. . . . . I 118
Attaques (les). . . . . II 29
Attin. . . . . II 100
Aubigny. . . . . II 257
Aubin-St.-Vaast. . . . . II 127
Aubrometz. . . . . II 276
Auchel. . . . . I 375
Auchy-au-Bois. . . . . I 375
Auchy-les-Labassée. . . . I 299
Auchy-les-Moines. . . . . II 330
Audembert. . . . . II 63
Audincthun. . . . . II 203
Audinghem. . . . . II 63
Audrehem. . . . . II 186
Audresselles. . . . . II 64
Audruick. . . . . II 197
Aumerval. . . . . II 316
Autingues. . . . . II 186
Auxy-le-Château. . . . . II 271

Averdoing. . . . . II 260
Avesnes. . . . . II 140
Avesnes-les-Bapaume. . . I 145
Avesnes-le-Comte. . . . . II 293
Avion. . . . . I 242
Avondance. . . . . II 117
Avroult. . . . . II 203
Ayette. . . . . I 194
Azincourt. . . . . II 332

B

Baie (*F*). . . . . I 307
Bailleul-aux-Cornailles. . II 261
Bailleul-les-Pernes. . . . . II 316
Bailleul-sire-Bertoult. . . I 243
Bailleulmont. . . . . I 163
Bailleulval. . . . . I 166
Bailliscourt (*F*). . . . . I 235
Baincthun. . . . . II 17
Bainghem-le-Comte. . . . II 39
Bajus. . . . . II 261
Balinghem. . . . . II 186
Bancourt. . . . . I 145
Bapaume. . . . . I 146
Barafle (*H*). . . . . I 335
Baralle. . . . . I 209
Barâtre. . . . . I 182
Barlin. . . . . I 315
Barly-Fosseux. . . . . I 295
Basseux. . . . . I 166
Baudimont-les-Arras. . . I 112
Baudricourt. . . . . II 296
Bavincourt. . . . . II 296
Bayenghem-les-Eperlecq. II 187
Bayenghem-les-Séning.ⁿ. II 217
Bazinghem. . . . . II 64
Béalencourt. . . . . II 333
Beaufort. . . . . II 297
Beaulencourt. . . . . I 151
Beaulieu (*D*). . . . . II 65
Beaumerie. . . . . II 150
Beaumetz-les-Cambrai. . . I 183
Beaumetz-les-Aire. . . . . II 205
Beaumetz-les-Loges. . . . I 166
Beaumont. . . . . I 244
Beaurains-les-Arras. . . . I 138
Beaurainville. . . . . II 88
Beauvoir-Rivière (*H*). . . . II 291
Beauvois. . . . . II 331
Bécourt. . . . . II 140
Becquerel (*H*). . . . . I 194
Béhagnies. . . . . I 152
Bellacour (*H*). . . . . } I 179
Bellacourdel (*H*). . . . . }
Belle-Brune. . . . . II 39
Belle et Houllefort. . . . . II 40
Belle-Vue (*H*). . . . . I 258
Bellone. . . . . I 262
Belval (*H*). . . . . II 369
Bénifontaine. . . . . I 347
Berck. . . . . II 150
Berclau (*H*). . . . . I 300
Bergueneuse. . . . . II 316
Berguettes. . . . . I 373
Berlencourt. . . . . II 298
Berles-au-Bois. . . . . I 167
Berles-Monchel. . . . . II 261
Berlette (*H*). . . . . II 268
Bermicourt. . . . . II 331
Berneville. . . . . I 167
Bernieulles. . . . . II 104
Bertincourt. . . . . I 187
Bertonval (*F*). . . . . I 233
Béthencourt (*H*). . . . . II 269
Béthonsart. . . . . II 262
Béthune. . . . . I 283
Beucres (*H*). . . . . II 51
Beugin. . . . . I 316
Beugniâtre. . . . . I 152
Beugny. . . . . I 187
Beussent. . . . . II 140
Beutin. . . . . II 104
Beuvrequin. . . . . II 64
Beuvry. . . . . I 299
Bézinghem. . . . . I 140
Biache-St.-Vaast. . . . . I 263
Biefvillers. . . . . I 152
Bienvillers-au-Bois. . . . . I 223
Bihucourt. . . . . I 153
Billy-Berclau. . . . . I 300
Billy-Montigny. . . . . I 317
Bilques (*H*). . . . . II 252

Bimont. . . . . II 140
Blairville. . . . . I 168
Blandecques. . . . . II 251
Blangermont. . . . . } II 332
Blangerval. . . . . }
Blangy-en-Ternois . . . . II 334
Blangy-les-Arras (*H*). . . I 119
Blavincourt. . . . . II 298
Bléquin. . . . . II 217
Blessy. . . . . I 376
Blaizel (*D*). . . . . II 45
Blingel. . . . . II 336
Boffles. . . . . II 277
Boiry-Becquerelle. . . . . I 194
Boiry-Notre-Dame. . . . . I 263
Boiry-St.-Martin. . . . . I 170
Boiry-Ste.-Rictrude. . . . . I 168
Bois-Bernard. . . . . I 244
Boisdinghem. . . . . II 217
Bois-Jean. . . . . II 89
Boisleux-au-Mont. . . . . I 195
Boisleux-St.-Marc. . . . . I 195
Bomy. . . . . II 205
Boncourt (*H*). . . . . II 211
Bonnières. . . . . II 277
Bonningues-les-Ardres. . II 187
Bonningues-les-Calais. . . II 29
Boubers-les-Hesmond. . . II 90
Boubers-sur-Canche. . . . II 277
Bouin. . . . . II 127
Boulogne. . . . . II 7
Bouquehaut. . . . . II 49
Bourcheuil (*). . . . . I 303
Bourecq. . . . . I 376
Bouret-sur-Canche. . . . . II 277
Bourlon. . . . . I 212
Bournonville. . . . . II 40
Bours-Maretz. . . . . II 317
Boursin. . . . . II 50
Bourthes. . . . . II 140
Bouvelinghem. . . . . II 218
Bouvigny-Boyeffles. . . . I 316
Boyaval. . . . . II 318
Boyelles. . . . . I 195
Bray (*H*). . . . . I 253
Brebières. . . . . I 264
Brédenarde (pays de). . . . II 196
Brêmes. . . . . II 187
Brétencourt (*H*). . . . . I 179
Brévillers. . . . . II 128
Brexent-Enocq. . . . . II 104
Brias. . . . . II 332
Brimeux. . . . . II 90
Britel (*H*). . . . . II 332
Brouilly (*H*). . . . . II 309
Bruay. . . . . I 316
Brunembert. . . . . II 41
Bucquoy. . . . . I 196
Buire-au-Bois. . . . . II 279
Buire-le-Sec. . . . . II 91
Buissy-Baralle. . . . . I 212
Bullecourt. . . . . I 198
Bully. . . . . I 347
Buneville. . . . . II 332
Burbure. . . . . I 377
Bus. . . . . I 187
Busnes. . . . . I 363
Busnette (*H*). . . . . I 363

C

Caffiers. . . . . II 50
Cagnicourt. . . . . I 263
Calais. . . . . II 21
Calique (la) (*H*). . . . . II 47
Calonne-Ricouart. . . . . I 317
Calonne-sur-la-Lys. . . . . I 364
Calotterie (la). . . . . II 153
Camblain-Châtelain. . . . . I 318
Camblain-l'Abbé. . . . . II 262
Cambligneul. . . . . II 262
Cambrin. . . . . I 300
Camiers. . . . . II 104
Campagne-les-Boulonnais. II 141
Campagne-les-Hesdin. . . II 91
Campagne-les-Wardrecq. II 251
Campigneulles-les-Gr. } II 151
Campigneulles-les-Pet. }

(*) Et non *Boucheul*, comme il est écrit par erreur dans cet article.

Canettemont. . . . . II 298
Canlers. . . . . II 117
Canteleux. . . . . II 279
Capelle. . . . . II 128
Capelle-Fermont. . . . . II 263
Capelle-sur-la-Lys. . . . . II 206
Carency. . . . . I 245
Carly. . . . . II 77
Carvin. . . . . I 305
Cauchy-à-la-Tour. . . . . I 377
Caucourt. . . . . I 320
Caumaisnil (*H*) . . . . . I 231
Caumont. . . . . II 128
Cauroy (le) (*H*). . . . . II 298
Cavron-St.-Martin. . . . . II 128
Cercamp (*D*). . . . . II 284
Chelers. . . . . II 263
Cheriennes. . . . . II 128
Chérisy. . . . . I 198
Choques. . . . . I 291
Clairmarais. . . . . II 227
Clarques. . . . . II 174
Clenleu. . . . . II 141
Clerques. . . . . II 187
Clety. . . . . II 218
Cohem (*H*). . . . . II 182
Colembert. . . . . II 41
Colincamp (*H*). . . . . I 256
Colline-Beaumont. . . . . II 151
Conchil-le-Temple. . . . . II 151
Conchy-sur-Canche. . . . . II 280
Condette. . . . . II 77
Conteville. . . . . II 17
Conteville. . . . . II 318
Contes. . . . . II 129
Coquelles. . . . . II 29
Corbehem. . . . . I 263
Cormont. . . . . II 103
Cormette (*H*). . . . . II 226
Couin . . . . . I 224
Coullemont. . . . . II 298
Coulogne. . . . . II 30
Coulomby. . . . . II 218
Coupelle-Neuve. . . . . II 118
Coupelle-Vieille. . . . . II 118
Courcelles-le-Comte. . . . I 198
Courcelles-les-Lens. . . . . I 307
Courrières. . . . . I 307
Courset. . . . . II 41
Courtebourne (*D*). . . . . II 59
Couturelle. . . . . II 299
Coyecques. . . . . II 206
Crecques. . . . . II 174
Crémarest. . . . . II 41
Créquy. . . . . II 119
Crespy. . . . . II 118
Croquet (le) (*H*). . . . . II 45
Croisette. . . . . II 353
Croisilles. . . . . I 199
Croix. . . . . II 353
Cucq. . . . . II 152
Cuhem (*H*). . . . . II 211
Cuinchy-les-Labassée. . . . I 301
Cuvigny-les-Rebreuve (*H*) I 356

D

Dainville. . . . . I 121
Dannes. . . . . II 78
Delette. . . . . II 218
Dénier. . . . . II 299
Dennebrœucq. . . . . II 206
Desvres. . . . . II 423
Dierville (*F*). . . . . I 197
Diéval. . . . . II 318
Divion. . . . . I 320
Dohem-Maisnil. . . . . II 219
Dommartin (*H*). . . . . II 129
Douchy-les-Ayette. . . . . I 199
Doudeauville. . . . . II 78
Dourges. . . . . I 308
Douriez. . . . . II 92
Douvrin. . . . . I 301
Drocourt. . . . . I 245
Drouvin. . . . . I 321
Duisans. . . . . I 122
Dury. . . . . I 266

E

Echinghem. . . . . II 17
Eclémy (*D*). . . . . II 59
Eclimeux. . . . . II 340

Ecoivres-les-St-Eloy (*H*).	I	245
Ecoivres.	II	333
Ecourt-St.-Quentin.	I	212
Ecoust-St.-Mein.	I	200
Ecques	II	174
Ecquedecques.	I	377
Ecquemicourt.	II	93
Ecuire.	II	152
Ecurie.	I	124
Eleu (dit Leauwette)	I	246
Elimont (*H*).	I	212
Elinghem (*H*).	II	65
Elnes.	II	219
Embry.	II	120
Engoudsen (*H*).	II	140
Enguinegatte.	II	206
Enquin.	II	142
Enquin.	II	207
Eperlecques.	II	188
Epinchain (*H*)	II	362
Epinoy-les-Oisy.	I	213
Epinoy (*H*).	I	306
Eps-Herbeval.	II	319
Ergny.	II	142
Erin	II	320
Erny-St.-Julien.	II	208
Erquières.	II	281
Ervillers	I	200
Escalles.	II	30
Escœuilles	II	220
Esquerdes.	II	220
Esquirres.	II	319
Essars-les-Béthune.	I	293
Essars-les-Bucquoy (*H*).	I	197
Estevelle	I	348
Estrée. / Estréelles.	II	105
Estrées-Blanche.	I	378
Estrées-Cauchy.	I	321
Estrée-Wamin.	II	299
Estrouanne (*H*).	II	76
Estrun.	I	123
Etaing.	I	266
Etaples.	II	106
Eterpigny.	I	267
Evin-Malmaison.	I	308

F

Falecque (la) (*F*).	I	130
Famechon.	I	224
Fampoux.	I	139
Fampoux (Petit) (*H*).	I	140
Farbus.	I	246
Fauquembergue.	II	208
Favreuil.	I	133
Fayel (le) (*H*).	II	113
Febvin-Palfart.	II	210
Ferfay.	I	378
Fermont (*H*).	I	180
Ferques.	II	65
Festubert.	I	301
Feuchy	I	140
Ficheux	I	170
Fiefs	II	320
Fiennes.	II	51
Fillièvres	II	340
Fléchin.	II	210
Fléchinel (*H*)	II	207
Flers.	II	333
Fleurbaix	I	341
Fleury.	II	320
Florencthun (*D*).	II	78
Florenghem	II	321
Foncquevillers	I	225
Fontaine-les-Boulans.	II	321
Fontaine-les-Croisilles	I	201
Fontaine-les-Hermans.	II	321
Fontaine-l'Etalon.	II	281
Fortel.	II	281
Fosseux.	I	170
Fouflin-Ricametz.	II	334
Fouquereuil	I	293
Fouquières-les-Béthune.	I	293
Fouquières-lès-Lens.	I	348
Framecourt.	II	334
Frémicourt.	I	133
Frencq.	I	112
Fresnes-les-Montauban	I	267
Fresnicourt.	I	322
Fresnoy.	I	247
Fresnoy-les-Hesdin	II	341
Fressin.	II	121

Frévent. . . . . II 282
Frévillers. . . . . II 263
Frévin-Capelle. . . . . II 264
Fréthun. . . . . II 30
Fruges. . . . . II 121

G

Galametz. . . . . II 341
Gauchin-le-Gal. . . . . I 324
Gauchin-Verloing. . . . . II 354
Gaudiempré. . . . . I 225
Gavrelle. . . . . I 247
Genne-Ivergny . . . . . II 286
Givenchy-en-Gohelle. . . . I 250
Givenchy-le-Noble. . . . . II 301
Givenchy-les-Labassée. . . I 302
Glomenghem (*H*). . . . . II 173
Gohelle (Pays). . . . . I 239
Gomiecourt. . . . . I 201
Gommecourt. . . . . I 226
Gonnehem. . . . . I 364
Gorre (*D*). . . . . I 300
Gosnay. . . . . I 325
Gouves. . . . . I 171
Gouy-en-Artois. . . . . I 171
Gouy-les-St.-André. . . . II 93
Gouy-sous-Bellonne . . . . I 268
Gouy-Servins. . . . . I 329
Gouy-Ternas. . . . . II 264
Graincourt-les-Havrincourt I 213
Graincourt-les-Pas. . . . . I 226
Grand-Rullecourt. . . . . II 301
Grena (*H*). . . . . II 308
Grenay. . . . . I 348
Grévillers. . . . . I 153
Grigny. . . . . II 341
Groffliers . . . . . II 152
Grossart (*H*) . . . . . II 352
Grosville (*H*). . . . . I 180
Guarbecque. . . . . I 364
Guémappe . . . . . I 203
Guemps. . . . . II 198
Guémy. . . . . II 188
Guigny. . . . . II 130
Guinecourt. . . . . II 353
Guines. . . . . II 51
Guisy. . . . . II 151

H

Habarcq. . . . . I 172
Haillicourt. . . . . I 329
Haisnes . . . . . I 302
Halinghem . . . . . II 79
Hallines. . . . . II 220
Hallinges (*H*). . . . . I 197
Halloy. . . . . I 227
Ham. . . . . I 378
Hamblain-les-Près. . . . . I 268
Hamel (*H*). . . . . I 180
Hamelincourt . . . . . I 204
Hames . . . . . II 36
Hannescamps. . . . . I 228
Haplincourt. . . . . I 188
Haravesnes. . . . . II 287
Hardelot (*D*). . . . . II 78
Hardenthun (*D*). . . . . II 67
Hardinghem . . . . . II 57
Harnes. . . . . I 349
Haucourt . . . . . I 269
Hautavesnes . . . . . I 173
Hauteclocque. . . . . II 353
Hautecôte. . . . . II 356
Hauteville. . . . . II 301
Haut-Loquin. . . . . II 221
Haut-Maisnil. . . . . II 287
Haut-Pont. . . . . II 245
Havrincourt. . . . . I 188
Hébuterne. . . . . I 228
Helfaut. . . . . II 251
Hendecourdel (*H*). . . . . I 175
Hendecourt-les-Cagnicourt I 269
Hendecourt-les-Ransart. . I 175
Hénin-Liétard. . . . . I 309
Hénin-sur-Cojeul . . . . . I 204
Héninel. . . . . I 204
Henneveux. . . . . II 44
Hénu. . . . . I 229
Herbelle. . . . . II 174
Herbinghem. . . . . II 57
Héricourt . . . . . II 356
Herly. . . . . II 142
Herlincourt. . . . . II 356
Herlin-le-Sec. . . . . II 336
Hermaville. . . . . II 265

Hermelinghem . . . . . II 58
Hermies . . . . . I 189
Hermin . . . . . I 329
Hernicourt . . . . . II 337
Hersin-Coupigny . . . . . I 330
Hervelinghem . . . . . II 65
Hervin (*F*) . . . . . I 132
Hesdigneul . . . . . I 330
Hesdigneul . . . . . II 79
Hesdin . . . . . II 131
Hesdin-l'Abbé . . . . . II 79
Hesdres (*H*) . . . . . II 69
Hesmond . . . . . II 93
Hestrus . . . . . II 321
Heuchin . . . . . II 322
Heuringhem . . . . . II 175
Hézecques . . . . . II 122
Hinges . . . . . I 294
Hocquinghem . . . . . II 58
Houchain . . . . . I 330
Houdain . . . . . I 331
Houlle . . . . . II 229
Houvin, Houvigneul . . . . . II 302
Hubersent . . . . . II 115
Huby-St.-Leu . . . . . II 133
Huclier . . . . . II 323
Hucqueliers . . . . . II 143
Hullucq . . . . . I 330
Humbercamp . . . . . I 230
Humbert . . . . . II 144
Humereuil . . . . . II 337
Humières . . . . . II 337
Hurionville (*H*) . . . . . I 369
Hurtebise (*F*) . . . . . I 225

I

Inchy . . . . . I 213
Incourt . . . . . II 342
Inghem . . . . . II 175
Inxent . . . . . II 115
Isbergue . . . . . I 380
Isques . . . . . II 80
Ivergny . . . . . II 303
Izel-les-Esquerchin . . . . . I 230
Izel-les-Hameaux . . . . . II 263

J

Journy . . . . . II 189

L

Labazèque (*D*) . . . . . I 176
Labeuvrière . . . . . I 294
Labourse . . . . . I 303
Labroye . . . . . II 133
Labuissière . . . . . I 333
La Cauchie . . . . . I 175
La Comté . . . . . II 263
Lacouture . . . . . I 294
Lacres . . . . . II 80
Lagnicourt . . . . . I 215
La Herlière . . . . . I 176
Laires . . . . . II 211
Lallœu (Pays de) . . . . . I 338
La Loge . . . . . II 133
La Madelaine . . . . . II 133
Lambres . . . . . I 381
Landrethun-le-Nord . . . . . II 66
Landrethun . . . . . II 189
Langle (Pays de) . . . . . II 196
Lapugnoy . . . . . I 295
Larbret . . . . . II 297
Lathieuloye . . . . . II 266
Lattre-St.-Quentin . . . . . II 303
Laventie . . . . . I 342
Lebarque (*H*) . . . . . I 138
Lebiez . . . . . II 122
Lebucquière . . . . . I 190
Lèchelle . . . . . I 190
Lédinghem . . . . . II 221
Lefaux . . . . . II 115
Leforest . . . . . I 312
Lens . . . . . I 331
Leparcq . . . . . II 342
Lépine . . . . . II 133
Lépinoy . . . . . II 94
Le Quesnoy . . . . . II 343
Lesars . . . . . I 134
Lespesses . . . . . I 382
Lesouich . . . . . II 303
Lestrem . . . . . I 342

Leubringhem . . . . . II 66
Leulinghem . . . . . II 66
Leulinghem . . . . . II 221
Le Wast . . . . . II 44
Lianes (*H*) . . . . . II 58
Libessart (*H*) . . . . . II 361
Licques . . . . . II 58
Liencourt . . . . . II 304
Lierres . . . . . I 382
Liettres . . . . . I 382
Liévin . . . . . I 358
Lignereuil . . . . . II 304
Ligny-les-Aire . . . . . I 383
Ligny-St.-Flochel . . . . . II 358
Ligny-sur-Canche . . . . . II 287
Ligny-Thilloy . . . . . I 158
Lillers . . . . . I 363
Linghem . . . . . I 383
Linzeux . . . . . II 358
Lisbourg . . . . . II 324
Lizel . . . . . II 245
Locon (le) . . . . . I 293
Loison . . . . . I 339
Loison-le-Temple . . . . . II 94
Londefort (*D*) . . . . . II 69
Longastre (*H*) . . . . . I 200
Longfossé . . . . . II 44
Longuenesse . . . . . II 253
Longueville . . . . . II 45
Longuevillers . . . . . II 114
Loos . . . . . I 339
Lorgies . . . . . I 342
Lostbarnes (*H*) . . . . . II 185
Lottinghem . . . . . II 45
Louches . . . . . II 190
Louez (*H*) . . . . . I 123
Louverval (*D*) . . . . . I 183
Lozinghem . . . . . I 383
Lugy . . . . . II 122
Lumbres . . . . . II 221

M

Magnicourt-en-Comté . . II 266
Magnicourt-sur-Canche . . II 304
Maintenay . . . . . II 94
Maisnil-en-Ternois . . . . . II 358
Maisnil-les-Ruit . . . . . I 333
Maisoncelle . . . . . II 343
Maizières . . . . . II 267
Mametz . . . . . II 175
Manin . . . . . II 303
Maninghem-au-Mont . . . . II 144
Maninghem-Wimille . . . II 66
Manqueville (*H*) . . . . . I 370
Marant et Marenla . . . . . II 93
Marck . . . . . II 31
Marconne . . . . . II 133
Marconnelle . . . . . II 136
Maresquel . . . . . II 93
Maresville . . . . . II 114
Marles . . . . . I 333
Marles . . . . . II 96
Marœuil . . . . . I 125
Marquay . . . . . II 339
Marqueffles (*D*) . . . . . I 316
Marquion . . . . . I 213
Marquise . . . . . II 67
Marthe . . . . . II 175
Martinpuich . . . . . I 158
Matringhem . . . . . II 123
Mauville (*F*) . . . . . I 268
Mazingarbe . . . . . I 339
Mazinghem . . . . . I 383
Mencas . . . . . II 123
Menneville . . . . . II 45
Mentque-Norbécourt . . . . II 190
Mercatel . . . . . I 177
Merck-St.-Liévin . . . . . II 211
Méricourt . . . . . I 250
Merlimont . . . . . II 134
Metz-en-Couture . . . . . I 190
Meurchin . . . . . I 339
Mieuvres (*H*) . . . . . II 141
Mingoval . . . . . II 267
Molinghem . . . . . I 384
Moncheaux . . . . . II 339
Monchel . . . . . II 288
Monchiet . . . . . I 177
Monchy-au-Bois . . . . . I 177
Monchy-Cayeux . . . . . II 325
Monchy-le-Breton . . . . . II 267
Monchy-le-Preux . . . . . I 270
Mondicourt . . . . . II 303

Montauban (*H*) . . . . . I 267
Montbernanchon . . . . . I 370
Montcavrel . . . . . II 113
Montenescourt . . . . . I 178
Montigny . . . . . I 313
Mont-Lambert (*H*) . . . . . II 18
Montoire (*D*) . . . . . II 191
Montreuil . . . . . II 154
Mont-St.-Eloy . . . . . I 231
Morchies . . . . . I 191
Moriaucourt (*H*) . . . . . II 337
Moringhem . . . . . II 230
Morval . . . . . I 139
Mory . . . . . I 203
Moulle . . . . . II 230
Mouriez . . . . . II 136
Moyenneville . . . . . I 203
Muncq-Nieurlet . . . . . II 190
Muternoy (*F*) . . . . . I 236

N

Nabringhem . . . . . II 43
Nampont-St.-Firmin . . . II 160
Nédon . . . . . II 323
Nédonchel . . . . . II 326
Nesles . . . . . II 80
Neufchâtel . . . . . II 80
Neulette . . . . . II 343
Neuve-Chapelle . . . . . I 343
Neuville-au-Cornet . . . . II 339
Neuville-en-Bourjonval . . I 191
Neuville-St.-Vaast . . . . . I 253
Neuville-sous-Montreuil . II 161
Neuville-Vitasse . . . . . I 141
Neuvireuil . . . . . I 234
Nielles-les-Ardres . . . . . II 190
Nielles-les-Calais . . . . . II 33
Nielles-les-Bléquin . . . . . II 222
Nielles-les-Thérouanne . . II 181
Nœux-les-Auxy . . . . . II 288
Nœux-les-Béthune . . . . . I 334
Noircarme (*H*) . . . . . II 226
Nordausque . . . . . II 190
Nord-Leulinghem . . . . . II 192
Noreuil . . . . . I 203
Norrent-Fontes . . . . . I 384
Nortkerque . . . . . II 198
Noulette (*H*) . . . . . I 343
Nouvelle-Eglise . . . . . II 198
Noyelles-Godault . . . . . I 313
Noyelles-les-Humières . . II 343
Noyelles-les-Vermelles . . I 303
Noyelles-sous-Bellonne . . I 271
Noyelles-sous-Lens . . . . I 360
Noyelles-Vion . . . . . II 303
Noyellette-en-l'Eau . . . . II 306
Nuncq . . . . . II 360

O

Oblinghem . . . . . I 295
Ocoche (*H*) . . . . . II 339
OEuf . . . . . II 360
Offekerque . . . . . II 199
Offin . . . . . II 97
Offrethun . . . . . II 68
Oignies . . . . . I 313
Oisy . . . . . I 216
Olhain (*H*) . . . . . I 322
Oppy . . . . . I 234
Oppy (*H*) . . . . . II 296
Ordre (*D*) . . . . . II 19
Orville . . . . . I 230
Ostreville . . . . . II 360
Ourton . . . . . I 334
Outreau . . . . . II 81
Ouve-Wirquin . . . . . II 222
Oye . . . . . II 199

P

Palluel . . . . . I 218
Parenty . . . . . II 144
Pas . . . . . I 232
Pelves . . . . . I 271
Penin . . . . . II 268
Pernes . . . . . II 17
Pernes . . . . . II 326
Peuplingues . . . . . II 33
Pierremont . . . . . II 361
Pihem . . . . . II 39
Pihem . . . . . II 222
Pipemont (*H*) . . . . . II 210

Pittefaux . . . . . II 18
Planques . . . . . II 123
Plouvain . . . . . I 272
Plumoison . . . . . II 136
Polincove . . . . . II 200
Pommeras . . . . . II 306
Pommiers . . . . . I 233
Ponchel (le) . . . . . II 287
Pont-à-Vendin . . . . . I 360
Pont-de-Briques (*H*) . . . . II 82
Pont-du-Gy (*H*) . . . . . I 123
Portel (le) (*H*) . . . . . II 81
Prédefin . . . . . II 328
Pressy . . . . . II 328
Preures . . . . . II 144
Pronay (*H*) . . . . . II 361
Pronville . . . . . I 218
Puisieux . . . . . I 234

Q

Quatre-Vaux (*H*) . . . . . II 349
Quéant . . . . . I 218
Quelmes . . . . . II 223
Quercamp . . . . . II 223
Quernes . . . . . I 384
Quesques . . . . . II 46
Questrecques . . . . . II 81
Quiéry-la-Motte . . . . . I 253
Quiestède . . . . . II 173
Quilen-St.-Michel . . . . . II 143
Quœux . . . . . II 289

R

Racquinghem . . . . . II 176
Radinghem . . . . . II 123
Ramecourt . . . . . II 361
Ranchicourt . . . . . I 333
Ransart . . . . . I 178
Raye . . . . . II 136
Rebecq . . . . . I 176
Rebergue . . . . . I 192
Rebreuve-les-Houdain . . . I 333
Rebreuve-sur-Canche . . . II 308
Rebreuviette . . . . . II 309
Réclinghem . . . . . II 212
Récourt . . . . . I 272
Recousse (la) (*H*) . . . . . II 191
Recques . . . . . II 113
Recques-les-Tournehem . II 192
Régnauville . . . . . II 137
Relingues (*D*) . . . . . I 370
Rely . . . . . I 385
Remilly . . . . . II 223
Remy . . . . . I 272
Renty . . . . . II 212
Réty . . . . . II 69
Richebourg-l'Avoué . . . . I 303
Richebourg-St.-Vaast . . . I 304
Riencourt-les-Bapaume . . I 139
Riencourt-les-Cagnicourt . I 273
Rieux (*H*) . . . . . I 370
Rimboval . . . . . II 123
Rincq (*H*) . . . . . II 173
Rinxent . . . . . II 71
Rivière . . . . . I 179
Robecq . . . . . I 370
Roclincourt . . . . . I 128
Rocquigny . . . . . I 191
Rodelinghem . . . . . II 193
Roellecourt . . . . . II 361
Rœux . . . . . I 273
Rollencourt . . . . . II 343
Rollepot-les-Frévent (*D*) . II 283
Rombly-en-Sable (*H*) . . . II 110
Rombly-les-Lambres . . . . I 383
Ronville-les-Arras . . . . I 114
Roquetoire . . . . . I 176
Rougefay . . . . . II 289
Roussent (*H*) . . . . . II 93
Rouvroy . . . . . I 256
Royon . . . . . II 124
Ruisseauville . . . . . II 124
Ruit . . . . . I 336
Rumaulcourt . . . . . I 219
Rumilly . . . . . II 143
Ruminghem . . . . . II 200
Ruyaulcourt . . . . . I 192

S

Sachin . . . . . II 328
Sailly-au-Bois . . . . . I 236

Sailly-en-Ostrevent. . . . . I 274
Sailly-la-Bourse. . . . . I 304
Sailly-sur-la-Lys . . . . . I 343
Sains-en-Gohelle. . . . . I 336
Sains-les-Fressin . . . . . II 124
Sains-l-Hauteclocque (*H*). II 336
Sains-les-Marquion . . . . I 219
Sains-les-Pernes . . . . . II 328
St.-Albin-les-Bapaume (*H*) I 131
St.-Amand. . . . . I 236
St.-André-au-Bois. . . . . II 97
St.-André-les-Aire (*H*) . . II 173
St.-Aubin-Anzin. . . . . I 129
St.-Aubin. . . . . II 161
St.-Augustin-l-Thér.ne (*D*). II 181
Ste.-Austreberthe. . . . . II 137
Ste.-Catherine-les-Arras. I 130
St.-Deneux. . . . . II 98
St.-Etienne-du-Mont. . . II 81
St.-Floris. . . . . I 371
St.-Folquin. . . . . II 201
Ste.-Gertrude (*H*). . . . . II 44
St.-Georges. . . . . II 344
St.-Hilaire-Cottes. . . . . I 383
St.-Inglevert. . . . . II 71
St.-Josse-sur-Mer. . . . . II 161
St.-Laurent-les-Arras. . I 131
St.-Léger. . . . . I 206
St.-Léonard-les-Boulogne. II 82
Ste.-Marie-Kerque. . . . . II 201
St.-Martin-au-Laërt. . . . II 230
St.-Martin-Boulogne. . . . II 18
St.-Martin-Choquel. . . . . II 46
St.-Martin-d'Hardinghem. II 214
St.-Martin-Glise. . . . . II 370
St.-Martin-les-Aire . . . . II 173
St.-Martin-sur-Cojeul. . . I 206
St.-Michel. . . . . II 143
St.-Michel-les-St.-Pol. . II 362
St.-Michel (prévôté) (*D*). . I 121
St.-Nicolas-les-Arras. . . . I 134
St.-Omer. . . . . II 231
St.-Omer-Capelle. . . . . II 201
St.-Pierre-les-Calais. . . . II 34
St.-Pol. . . . . II 363
St.-Pry-les-Béthune (*D*). I 293
St.-Quentin-les-Aire (*H*). II 173
St.-Remy-au-Bois. . . . . II 98
St.-Sauveur-les-Arras. . . I 115
St.-Tricat. . . . . II 34
St.-Vandril (*H*). . . . . II 120
St.-Venant. . . . . I 371
Sallau . . . . . I 361
Salperwick . . . . . II 246
Samer. . . . . II 82
Sangatte. . . . . II 33
Sanghem. . . . . II 60
Sapignies . . . . . I 139
Sars-le-Bois. . . . . II 309
Sarton. . . . . I 236
Sauchicourt (*H*) . . . . . I 221
Sauchy-Cauchy. . . . . I 220
Sauchy-l'Estrées. . . . . I 221
Saudemont . . . . . I 276
Saulchoy . . . . . II 98
Saulty . . . . . I 310
Savy . . . . . II 268
Selles . . . . . II 46
Sempy. . . . . II 98
Seninghem . . . . . II 223
Senlecques. . . . . II 46
Senlis. . . . . II 125
Sericourt . . . . . II 369
Serny (*H*). . . . . II 207
Serques . . . . . II 246
Serre (*H*). . . . . I 233
Servins-en-Gohelle. . . . . I 336
Servins-les-Haucourt (*F*). I 269
Setques. . . . . II 224
Sibeville. . . . . II 369
Simencourt. . . . . I 180
Siracourt. . . . . II 369
Sombres (*H*). . . . . II 76
Sombrin. . . . . II 310
Sorrus . . . . . II 164
Souastre. . . . . I 237
Souchez. . . . . I 237
Surques. . . . . II 224
Sus-St.-Léger. . . . . II 311

T

Taigneville (*H*). . . . . I 300
Tailli (*H*) . . . . . I 370

Tangry..... II 329
Tardinghem..... II 72
Tatinghem..... II 253
Temple (le) (*H*)..... II 132
Teneur..... II 329
Ternas..... II 369
Thélus..... I 258
Thérouanne..... II 176
Thiembronne..... II 214
Thièvres..... I 237
Thilloy-les-Hermaville.. II 268
Thilloy-les-Mofflaines... I 141
Tigny-Noyelles..... II 163
Tilly-Capelle..... II 329
Tilques..... II 247
Tingry..... II 85
Tinques..... II 269
Tinquette (*H*)..... II 269
Tollent..... II 289
Torcy..... II 125
Tortefontaine..... II 137
Tortequesne..... I 277
Tournehem..... II 193
Tramecourt..... II 344
Transloy (le)..... I 154
Tréhout (*F*)..... I 263
Trépied (*H*)..... II 111
Trescaut..... I 192
Trois-Vaux..... II 369
Tubersent..... II 115

U

Upen { d'Amont (*H*) / d'Aval (*H*) . } II 219

V

Vacquerie-le-Boucq..... II 289
Vacqueriette..... II 343
Valentin (*H*)..... II 349
Valhuon..... II 329
Vandelicourt (*H*)..... II 269
Vaudricourt..... I 337
Vaudringhem..... II 225
Vaux..... II 290
Vaulx-Vraucourt..... I 207
Vélu..... I 192
Vendin-les-Béthune..... I 296
Vendin-le-Vieil..... I 361
Verchin..... II 125
Verchocq..... II 143
Verdrel (*H*)..... I 324
Verger (le) (*D*)..... I 217
Verlincthun..... II 86
Vermelles..... I 304
Verquigneul..... I 296
Verquin..... I 296
Verton..... II 165
Vieil-Hesdin..... II 343
Vieil-Moutier..... II 47
Vieille-Chapelle..... I 297
Vieille-Eglise..... II 202
Villers-au-Bois..... I 259
Villers-au-Flos..... I 160
Villers-Brûlin..... II 269
Villers-les-Cagnicourt... I 277
Villers-Chastel..... II 270
Villers-l'Hôpital..... II 290
Villers-sire-Simon..... II 270
Vimy..... I 259
Vincly..... II 126
Violaine..... I 304
Vis-en-Artois..... I 277
Vitry..... I 278
Vraucourt (*H*)..... I 208
Vrolant (*D*)..... II 192

W

Waben..... II 166
Wacquinghem..... II 75
Wagnonlieu (*H*)..... I 124
Wail..... II 349
Wailly-les-Arras..... I 143
Wailly (Montreuil)..... II 166
Wambercourt..... II 137
Wamin..... II 330
Wancourt..... I 208
Wandonne..... II 204
Wanquetin..... I 180
Wardrecques..... II 181
Warlencourt-Eaucourt... I 160
Warlincourt-les-Pas.... I 258

Warlus. . . . . I 181
Warluzel. . . . . II 314
Wattines (*H*) . . . . . II 223
Waterdale (*H*) . . . . . II 224
Wavans. . . . . II 290
Wavrans . . . . . II 225
Wavrans . . . . . II 370
West-Bécourt. . . . . II 225
Westrehem. . . . . I 386
Wicquenghem . . . . . II 146
Widehem. . . . . II 116
Wierre-au-Bois. . . . . II 86
Wierre-Effroy . . . . . II 73
Willeman. . . . . II 350
Willencourt . . . . . II 292
Willerval . . . . . I 261
Wimereux (*H*) . . . . . II 20
Wimille . . . . . II 19
Wingles . . . . . I 362
Wirvignes . . . . . II 47
Wismes. . . . . II 225
Wisques . . . . . II 226
Wissant. . . . . II 73
Wittemesse . . . . . I, 386
Wittes . . . . . I 182
Wizernes . . . . . II 253

Z

Zouafques. . . . . II 195
Zoteux . . . . . II 146
Zudausques. . . . . II 226
Zutkerque. . . . . II 202

Imp. d'Aug. Tierny.